

UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION  
WASHINGTON, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

DÉCLARATION D'INSCRIPTION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12 DE LA LOI  
INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

OU

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT À L'ALINÉA 13(a) OU 15(d) DE LA LOI  
INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

Pour l'exercice terminé le **31 octobre 2012**

Numéro de dossier de la Commission **1-14446**

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

(Dénomination exacte de l'inscrit telle qu'elle est indiquée dans sa charte)

**Canada**

(Province ou autre territoire de constitution ou d'organisation)

**6029**

(Numéro de code de la classification industrielle standard primaire (le cas échéant))

**13-5640479**

(Numéro d'identification d'employeur de l'I.R.S. (s'il y a lieu))

**a/s Bureau du chef du contentieux**

**C.P. 1**

**Toronto Dominion Centre**

**Toronto (Ontario) M5K 1A2**

**416-308-6963**

(Adresse et numéro de téléphone des principaux bureaux de la direction de l'inscrit)

**Brendan O'Halloran, The Toronto-Dominion Bank**

**31 West 52<sup>nd</sup> Street**

**New York, NY**

**10019-6101**

**212-827-7000**

(Nom, adresse (y compris le code postal) et numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional)  
du représentant pour signification aux États-Unis)

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(b) de la loi.

Titres de chaque catégorie

**Actions ordinaires**

Dénomination de chaque Bourse  
où les titres sont inscrits

**New York Stock Exchange**

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(g) de la loi.

**Sans objet**

(Titre ou catégorie)

Titres pour lesquels il existe une obligation de déclaration conformément à l'alinéa 15(d) de la loi.

**Sans objet**

(Titre ou catégorie)

Pour les rapports annuels, indiquez en cochant la case pertinente l'information déposée avec le présent formulaire :

Notice annuelle  États financiers annuels audités

Indiquez le nombre d'actions en circulation de chacune des catégories d'actions du capital-actions ou d'actions ordinaires de l'émetteur à la fin de la période visée par le rapport annuel

Actions ordinaires	918 234 172
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série O	17 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série P	10 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série Q	8 000 000
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série R	10 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S	10 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y	10 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA	10 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC	8 800 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AE	12 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG	15 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI	11 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK	14 000 000

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit 1) a déposé tous les rapports dont le dépôt est exigé en vertu de l'article 13 ou l'alinéa 15(d) de la loi de 1934 au cours des 12 mois qui précèdent (ou d'une période plus courte pour laquelle le déposant était tenu de déposer ces rapports) et 2) a été visé par de telles exigences de dépôt pendant les 90 derniers jours.

Oui  Non

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit a présenté par voie électronique et affiché sur son site Web, le cas échéant, tous les fichiers de données interactifs qui doivent être présentés et affichés conformément à la *Rule 405* et au *Regulation S-T* (au sens de l'expression *Interactive Data File*) (article 232.405 de ce chapitre) au cours des 12 mois précédents (ou de la période plus courte au cours de laquelle l'inscrit était tenu de présenter et d'afficher ces fichiers).

Oui  Non

### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures - Contrôles et procédures de communication de l'information* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Rapport d'attestation du cabinet d'experts-comptables agréés**

L'information fournie sous la rubrique *Rapports des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires - Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)* de l'annexe 99.3 : États financiers annuels 2012 est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière**

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Expert financier du comité d'audit**

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 5 décembre 2012 est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Code d'éthique**

L'inscrit a adopté le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* (le « code ») comme son code d'éthique applicable à l'ensemble de ses employés et administrateurs, y compris le président du groupe et chef de la direction, le chef de groupe, Finances et chef des finances, et le premier vice-président et chef comptable de l'inscrit. L'inscrit affiche le code sur son site Web au [www.td.com](http://www.td.com) et s'engage également à remettre sans frais un exemplaire de son code d'éthique à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être faite par la poste, par téléphone, par télécopieur ou par courriel à l'adresse suivante :

La Banque Toronto-Dominion  
Relations avec les actionnaires de TD  
C.P. 1, Toronto-Dominion Centre  
Toronto (Ontario) Canada M5K 1A2  
Téléphone : 1-866-756-8936  
Télécopieur : 416-982-6166  
Courriel : [tdshinfo@td.com](mailto:tdshinfo@td.com)

Le 19 janvier 2012, une version modifiée du code a été déposée auprès de la SEC sur formulaire 6-K et affichée sur le site Web de l'inscrit.

Les principales modifications alors apportées au code comportaient notamment l'ajout de dispositions : a) à la rubrique 2C – *Cadeaux et activités de divertissement* et à la rubrique 2G – *Corruption*, afin de rendre plus claires les politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin ainsi que les politiques et procédures connexes; b) à la rubrique 2G – *Vente à découvert ou négociation d'options de titres de La Banque TD*, afin de faire ressortir l'interdiction visant la couverture du risque lié au marché pour la rémunération fondée sur des titres de participation; c) à la rubrique 7B – *Signalement des infractions*, a) afin d'établir clairement que les employés sont aussi tenus de signaler les infractions aux politiques connexes, aux codes complémentaires, aux manuels de conformité, etc., en plus de signaler les violations au code; et b) afin de simplifier le processus de signalement externe prévu par la politique de dénonciation pour qu'il soit plus facile de signaler de façon confidentielle et anonyme les infractions au code. En plus de ces modifications, certaines autres modifications rédactionnelles, techniques, administratives et

mineures ont été apportées au code, notamment un processus de prise de décision visant à réitérer l'importance du message selon lequel les décisions qui impliquent un jugement éthique devraient être prises avec prudence.

Aucune dispense des dispositions du code n'a été accordée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012 au président du groupe et chef de la direction, au chef de groupe, Finances et chef des finances, et au premier vice-président et chef comptable de l'inscrit.

### **Principaux honoraires et services comptables**

L'information relative aux honoraires d'audit, aux honoraires pour services liés à l'audit, aux honoraires pour services fiscaux et aux autres honoraires qui est fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 5 décembre 2012 est intégrée par renvoi dans les présentes.

#### *Politiques d'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit*

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 5 décembre 2012 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2012, la dispense des dispositions d'approbation préalable stipulées dans les règles applicables de la SEC n'a pas été utilisée pour des services se rapportant à des honoraires pour services liés à l'audit, des honoraires pour services fiscaux ou d'autres honoraires, et le comité d'audit n'a pas approuvé de tels honoraires visés par la dispense des dispositions d'approbation préalable.

#### *Heures consacrées à l'audit attribuées à des personnes autres que les employés du comptable principal*

Sans objet.

### **Arrangements hors bilan**

L'information fournie sous la rubrique *Situation financière du groupe – Titrisation et arrangements hors bilan* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Présentation sous forme de tableaux des obligations contractuelles**

L'information présentée dans le tableau 60 *Calendrier des échéances d'obligations contractuelles* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Identification des membres du comité d'audit**

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 5 décembre 2012, identifiant les membres du comité d'audit de la personne inscrite est intégrée par renvoi dans les présentes.

### **Information sur la sécurité dans les mines**

Sans objet.

### **Engagement**

L'inscrit s'engage à fournir, en personne ou par téléphone, des services de représentants pour répondre aux demandes d'information faites par le personnel de la Commission, et à transmettre dans les plus brefs délais, lorsque le personnel de la Commission le lui demande, de l'information relative aux titres inscrits conformément au formulaire 40-F, aux titres à l'égard desquels découle l'obligation de déposer un rapport annuel sur formulaire 40-F ou aux opérations effectuées sur ces titres.

**Comparaison avec les règles en matière de gouvernance du NYSE**

Une comparaison entre les règles en matière de gouvernance du NYSE que doivent suivre les émetteurs nationaux des États-Unis et les pratiques en matière de gouvernance de la Banque Toronto-Dominion (dont la divulgation est requise en vertu de l'article 303A.11 du Manuel des sociétés inscrites au NYSE (NYSE Listed Company Manuel)) peut être consulté à la page de régie d'entreprise du site Web de la personne inscrite au [www.td.com/francais/governance](http://www.td.com/francais/governance).

**Signatures**

Conformément aux exigences de la loi de 1934, l'inscrit atteste qu'il respecte toutes les exigences de dépôt sur formulaire 40-F et qu'il a dûment fait signer le présent rapport annuel en son nom par le soussigné qui est dûment autorisé à cette fin.

Inscrit : LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Par : (signé) *Norie C. Campbell*

Nom : Norie C. Campbell

Titre : Vice-présidente à la direction et chef du contentieux

Date : Le 6 décembre 2012

UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION  
Washington, D.C. 20549

---

**FORMULAIRE 40-F**

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AUX

ALINÉAS 13(a) ou 15(d) DE

LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

---

**LA BANQUE TORONTO-DOMINION**

---

**ANNEXES**

---

**LISTE DES ANNEXES**

<b>N°</b>	<b>Annexes</b>
99.1	Notice annuelle datée du 5 décembre 2012
99.2	Rapport de gestion
99.3	États financiers annuels 2012
99.4	<i>Industry Guide 3</i> – Rendement de l'actif, ratio de distribution et ratios des fonds propres/actif
99.5	Code d'éthique
99.6	Consentement du cabinet d'experts-comptables indépendant inscrit aux actionnaires
99.7	Attestation conformément à l'article 302 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>
99.8	Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>

ANNEXE 99.1



## NOTICE ANNUELLE



# La Banque Toronto-Dominion

Toronto-Dominion Centre

Toronto (Ontario) Canada

M5K 1A2

Le 5 décembre 2012

## Documents intégrés par renvoi

Des parties de la notice annuelle (la « notice annuelle ») sont présentées dans les états financiers annuels consolidés (les « états financiers annuels ») et le rapport de gestion de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012 (le « rapport de gestion 2012 ») et sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle.

	Pages de renvoi		Pages intégrées par renvoi	
	Notice annuelle		États financiers annuels	Rapport de gestion 2012
<b>STRUCTURE DE L'ENTREPRISE</b>				
Dénomination sociale, adresse et constitution.....	4			
Liens intersociétés .....	4			
<b>DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>				
Historique des trois derniers exercices.....	4			2-38
<b>DESCRIPTION DES ACTIVITES</b>				
Revue des activités, y compris les placements à l'étranger .....			4-8	18-38
Participation dans TD Ameritrade.....	5		87, 88, 99	28, 68, 101-102
Concurrence.....				70
Actifs incorporels.....			60-61	
Nombre moyen d'employés .....	6			
Prêt .....				45-58, 80-85
Politiques sociale et environnementale .....				100-101
Facteurs de risque .....	6			70-102
<b>DIVIDENDES</b>				
Dividendes par action de la Banque.....	7			
Dividendes de TD Ameritrade.....	7			
Restrictions et politique en matière de dividendes de La Banque Toronto-Dominion .....			65-71	61
<b>STRUCTURE DU CAPITAL</b>				
Actions ordinaires.....	7		68	
Actions privilégiées .....	8		65, 68-71	
Restrictions.....	8			
Notations .....	9			
<b>MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE</b>				
Inscriptions sur les marchés .....	12			
Cours et volume des opérations .....	12			
Placements antérieurs .....	13			
<b>ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION</b>				
Administrateurs et comités du conseil de la Banque .....	14			
Comité d'audit .....	18			
Membres de la haute direction de la Banque.....	19			
Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction .....	20			
Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction.....	20			
Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires.....	21			
<b>POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES</b>				
Poursuites .....	22			
Mesures réglementaires .....	22			
<b>MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES</b>				
	22			
<b>AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES</b>				
Agent des transferts .....	22			
Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres.....	23			
<b>INTÉRÊTS DES EXPERTS</b>				
<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>23</b>			

À moins d'indication contraire, la présente notice annuelle donne des renseignements à jour au 31 octobre 2012.

## Mise en garde concernant les déclarations prospectives

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment des énoncés formulés dans le présent document, dans le rapport de gestion 2012 de la Banque sous les rubriques « *Sommaire et perspectives économiques* » et, pour chacun des secteurs d'activité, à la rubrique « *Perspectives et orientation pour 2013* » et dans d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2013 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, ainsi que le rendement financier prévu de la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement financier, à la conjoncture économique et au cadre politique et réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques, notamment de crédit, de marché (y compris les marchés des actions, des marchandises, des changes et des instruments à taux d'intérêt), d'illiquidité, d'exploitation (y compris la technologie), de réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques et environnementaux, d'insuffisance du capital et les autres risques, tous présentés dans le rapport de gestion 2012. Comme exemples de tels facteurs de risque, mentionnons l'incidence des récentes modifications législatives américaines, comme il est mentionné à la rubrique « Événements importants en 2012 » de la rubrique « Aperçu des résultats financiers » du rapport de gestion 2012; les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et les instructions relatives à la présentation ainsi que leur interprétation; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées relativement au traitement et au contrôle de l'information et les interruptions des systèmes ou services des technologies de l'information, d'Internet, d'accès aux réseaux ou autres systèmes et services de communication voix-données de la Banque; et le contexte général difficile en matière de litiges, notamment aux États-Unis. Nous avisons que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion 2012. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document figurent dans le rapport de gestion 2012 sous les rubriques « *Sommaire et perspectives économiques* » et, pour chacun des secteurs d'activité, « *Perspectives et orientation pour 2013* », en leur version modifiée dans les rapports trimestriels aux actionnaires ultérieurement déposés.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs et les priorités et les résultats financiers prévus de la Banque aux dates indiquées et pour les trimestres terminés à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

## **STRUCTURE DE L'ENTREPRISE**

### **Dénomination sociale, adresse et constitution**

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont collectivement connues sous la dénomination de « Groupe Banque TD » (la « Banque » ou « TD »). La Banque, banque à charte de l'annexe 1 sous le régime de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « Loi sur les banques »), a été constituée le 1<sup>er</sup> février 1955 par suite de la fusion de The Bank of Toronto (constituée en 1855) et de The Dominion Bank (constituée en 1869). Le siège social de la Banque est situé au Toronto-Dominion Centre, King Street West et Bay Street, Toronto (Ontario) M5K 1A2.

### **Liens intersociétés**

L'information relative aux liens intersociétés entre la Banque et ses principales filiales se trouve à l'appendice A de la présente notice annuelle.

## **DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ**

### **Historique des trois derniers exercices**

Au 31 octobre 2012, TD était la deuxième banque canadienne en importance selon la capitalisation boursière. TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et sert environ 22 millions de clients dans des centres financiers importants partout dans le monde dans quatre principaux secteurs d'exploitation : les services bancaires personnels et commerciaux au Canada, incluant TD Canada Trust et Financement auto TD Canada; Gestion de patrimoine et Assurance, incluant TD Waterhouse, une participation dans TD Ameritrade et TD Assurance; les services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, incluant TD Bank, America's Most Convenient Bank et TD Auto Finance U.S.; et les services bancaires en gros, incluant Valeurs Mobilières TD. TD se classe également parmi les plus importantes sociétés de services financiers en ligne du monde et compte plus de 8,5 millions de clients en ligne. Le 31 octobre 2012, l'actif de TD atteignait 811 milliards de dollars CA. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto et à la cote de la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

Pour de plus amples renseignements sur les secteurs d'exploitation de la Banque, voir les descriptions faites ci-après et aux pages 18 à 38 du rapport de gestion 2012.

#### *Développement de l'activité canadienne*

Le 1<sup>er</sup> décembre 2011, la Banque a acquis la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, filiale en propriété exclusive de Bank of America Corporation, de même que certains autres éléments d'actif et de passif moyennant un contrepartie en espèces de 6 839 millions de dollars.

#### *Développement de TD Bank, America's Most Convenient Bank®*

TD Bank, N.A., exploitée sous la dénomination TD Bank, America's Most Convenient Bank®, est l'une des dix plus importantes banques aux États-Unis. Elle offre à ses clients une gamme complète de produits et services financiers par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 1 300 succursales pratiques sur toute la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride. TD Bank, N.A. est une filiale en propriété exclusive de la Banque.

Le 16 avril 2010, TD Bank, N.A. a fait l'acquisition de certains éléments d'actif et pris en charge le passif de Riverside National Bank of Florida (« Riverside »), de First Federal Bank of North Florida (« First Federal ») et d'AmericanFirst Bank of Florida (« AmericanFirst ») auprès de la Federal Deposit Insurance Corporation (« FDIC »). La convention d'achat d'actif et de prise en charge de passif conclue avec la FDIC visait 58 succursales de Riverside dans le centre de la Floride et des conventions distinctes visaient également huit succursales de First Federal et trois succursales d'AmericanFirst, et un total de 80 guichets automatiques bancaires.

Le 30 septembre 2010, la Banque a mené à terme l'acquisition de The South Financial Group, Inc. (« South Financial »), et la filiale de South Financial, Carolina First Bank, a fusionné avec TD Bank, N.A.

Depuis juin 2011, toutes les succursales de Carolina First Bank exercent désormais leurs activités sous la dénomination « TD Bank ».

Le 1<sup>er</sup> avril 2011, la Banque a annoncé la clôture de son acquisition de Services financiers Chrysler. Aux termes de l'entente, TD Bank, N.A. a fait l'acquisition de Chrysler Financial aux États-Unis et la Banque a fait l'acquisition de Services financiers Chrysler au Canada. Les résultats de Services financiers Chrysler aux États-Unis sont comptabilisés au poste des services bancaires aux particuliers et commerciaux aux États-Unis. Les résultats de Services financiers Chrysler au Canada sont comptabilisés au poste des services financiers aux particuliers et commerciaux au Canada de la Banque. Le 10 juin 2011, la Banque a annoncé le regroupement de son entreprise de financement automobile existant avec Services financiers Chrysler sous une nouvelle marque de financement automobile nord-américaine, Services de financement auto TD.

Le 23 octobre 2012, TD a annoncé une entente avec Target Corporation (« Target ») dans le cadre de laquelle TD fera l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Target aux États-Unis, dont la créance brute s'élevait alors à environ 5,9 milliards de dollars US. De plus, les deux entreprises ont conclu une entente s'étalant sur une période de sept ans dans le cadre de laquelle la Banque deviendra l'émetteur exclusif de la carte Visa Target et des cartes de crédit de marque privée à l'intention des clients de Target aux États-Unis. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et du respect d'autres modalités de clôture habituelles, la clôture de cette opération devrait avoir lieu au cours du premier semestre de l'année 2013.

#### *Participation dans TD Ameritrade*

La Banque a investi dans TD Ameritrade Holding Corporation (« TD Ameritrade »). TD Ameritrade est un des premiers fournisseurs de services de courtage en valeurs mobilières et de services financiers par le truchement de la technologie à des petits investisseurs et à des partenaires commerciaux, notamment par Internet, au moyen d'un réseau national de succursales et de ses liens avec l'un des plus importants groupes de conseillers en valeurs inscrits indépendants. TD Ameritrade est une société américaine cotée en Bourse, et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote du NASDAQ. En date du 31 octobre 2012, la Banque était propriétaire d'environ 45,37 % des titres avec droit de vote en circulation de TD Ameritrade. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de TD Ameritrade sur le site Internet d'EDGAR au [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar).

La participation de la Banque dans TD Ameritrade fait l'objet d'une convention d'actionnaires qui renferme des dispositions quant à certaines questions, notamment la gouvernance, la composition du conseil, l'actionnariat, la cession d'actions et le vote.

Le plafond de la participation véritable de la Banque conformément à la convention d'actionnaires est de 45 %. Aux termes de la convention d'actionnaires, la Banque n'exercera pas les droits de vote se rattachant aux actions qu'elle détient au-delà du plafond de 45 %.

Le 6 août 2010 et le 31 octobre 2011, la convention des actionnaires a été modifiée de façon à ce que : i) la Banque ait jusqu'au 24 janvier 2014 pour ramener à 45 % sa participation dans TD Ameritrade; ii) la Banque soit tenue d'entreprendre la réduction de sa participation dans TD Ameritrade et de la poursuivre tant qu'elle pourra se prévaloir d'un cours par action de TD Ameritrade égal ou supérieur à la valeur comptable moyenne par action de TD Ameritrade alors applicable pour la Banque; et iii) dans le cadre d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la participation de la Banque dans TD Ameritrade ne dépasse pas 48 %.

#### *Autres opérations et développements de l'activité*

La Banque a augmenté sa participation dans TD Bank International S.A. (qui, le 25 novembre 2012, a changé sa dénomination qui était Internaxx Bank S.A.), courtier en ligne extraterritorial pour les investisseurs internationaux et expatriés établi au Luxembourg, à 100 % le 22 mars 2010. L'équipe de direction de TD Bank International S.A. relève de TD Direct Investing (Europe) Limited qui est une filiale de la Banque au Royaume-Uni et qui offrait déjà des services de soutien, de négociation, de compensation et de règlement aux fins du service multilingue et multidevise de TD Bank International S.A.

## **DESCRIPTION DES ACTIVITÉS**

La description des principaux secteurs d'activité de la Banque et l'information s'y rapportant sont données aux pages 18 à 38 du rapport de gestion de 2012.

### **Nombre moyen d'employés**

Au cours de l'exercice 2012, la Banque comptait en moyenne 78 397 employés équivalent plein temps.

### **Facteurs de risque**

Dans le secteur des services financiers, une croissance rentable ne va pas sans la prise de certains risques et une bonne gestion de ceux-ci conformément au profil de risque de TD.

Le cadre de gestion des risques de TD (qui est plus amplement décrit à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion 2012) renforce la culture du risque de TD, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et procure aux parties intéressées une compréhension commune de notre façon de gérer les risques. Le cadre de gestion des risques aborde : 1) la nature des risques pour la stratégie d'entreprise et les activités de TD; 2) la façon dont TD définit les types de risques auxquels elle s'expose; 3) la gouvernance pour la gestion des risques; et 4) la façon dont TD gère les risques par l'entremise de processus qui répertorient, mesurent, évaluent, contrôlent et surveillent les risques. Les ressources et procédés de gestion des risques de TD sont conçus pour permettre à toutes nos entreprises de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer dans les limites des risques que TD est prête à accepter.

Le répertoire des risques de TD établit les principales catégories de risque et sous-catégories connexes et recense et définit un grand nombre de risques auxquels nos entreprises et nos activités pourraient être exposées. Ce répertoire facilite un recensement constant des risques d'entreprise. C'est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et processus appropriés en matière de risque pour gérer l'exposition de TD à des risques clés. Les principales catégories de risque de TD sont : le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'illiquidité, le risque d'exploitation, le risque d'assurance, le risque de réglementation et juridique, le risque lié à la suffisance du capital et le risque de réputation.

Les risques et incertitudes propres au secteur d'activité et à la Banque peuvent avoir une incidence importante sur les résultats futurs de la Banque. Les risques liés au secteur d'activité incluent la conjoncture économique et générale dans les régions dans lesquelles la Banque exerce des activités, les taux de change, la fiscalité, les politiques monétaires et économiques de la Banque du Canada, de la Réserve fédérale américaine, du Trésor américain, de la Federal Deposit Insurance Corporation des États-Unis et les autres politiques qui sont adoptées par divers autres organismes de réglementation à l'échelle internationale, la concurrence, les modifications aux lois et aux règlements, les poursuites judiciaires, l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements concernant les clients et les cocontractants et les politiques et méthodes comptables qu'utilise la Banque. Les risques propres à la Banque comprennent l'adéquation du cadre de gestion des risques de la Banque, la capacité de la Banque d'innover et d'adapter ses produits et services aux normes changeantes du secteur et/ou d'élargir ses réseaux de distribution, sa capacité de mener à bien des acquisitions et de les intégrer et de mettre en œuvre des plans stratégiques, sa capacité de recruter, de former et de garder à son service des dirigeants clés, la perturbation d'éléments clés qui composent l'infrastructure commerciale de la Banque et les modifications des notes attribuées à la Banque.

De plus amples renseignements concernant les types de risques susmentionnés et les façons dont la Banque les gère figurent aux pages 70 à 102 du rapport de gestion 2012, lesquelles sont intégrées par renvoi aux présentes. La Banque donne une mise en garde à l'effet que la discussion sur les risques qui précède n'est pas exhaustive. Au moment de décider s'il y a lieu de souscrire des titres de la Banque, les épargnants et autres intéressés devraient examiner attentivement ces facteurs ainsi que les autres incertitudes, événements potentiels et facteurs propres au secteur d'activité et à la Banque qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur les résultats futurs de la Banque.

## **DIVIDENDES**

### **Dividendes par action de la Banque (fin de l'exercice le 31 octobre)**

<b>Type d'actions</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>Actions ordinaires</b>	2,89 \$	2,61 \$	2,44 \$
<b>Actions privilégiées</b>			
Série M <sup>1</sup>	–	1,18 \$	1,18 \$
Série N <sup>2</sup>	–	1,15 \$	1,15 \$
Série O	1,21 \$	1,21 \$	1,21 \$
Série P	1,31 \$	1,31 \$	1,31 \$
Série Q	1,40 \$	1,40 \$	1,40 \$
Série R	1,40 \$	1,40 \$	1,40 \$
Série S	1,25 \$	1,25 \$	1,25 \$
Série Y	1,28 \$	1,28 \$	1,28 \$
Série AA	1,25 \$	1,25 \$	1,25 \$
Série AC	1,40 \$	1,40 \$	1,40 \$
Série AE	1,56 \$	1,56 \$	1,56 \$
Série AG	1,56 \$	1,56 \$	1,56 \$
Série AI	1,56 \$	1,56 \$	1,56 \$
Série AK	1,56 \$	1,56 \$	1,56 \$

<sup>1</sup> Le 31 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité de ses 14 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série M en circulation.

<sup>2</sup> Le 31 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité de ses 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série N en circulation.

### **Dividendes de TD Ameritrade (fin de l'exercice le 30 septembre)**

TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,06 \$ US par action sur ses actions ordinaires à chaque trimestre de l'exercice 2012. Le 29 octobre 2012, TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,09 \$ US par action, lequel était payable le 23 novembre 2012 à tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires de TD Ameritrade en date du 9 novembre 2012. Le versement de dividendes futurs se fera au gré du conseil d'administration de TD Ameritrade et sera tributaire de nombreux facteurs que le conseil d'administration juge pertinents, notamment, les bénéfices futurs, le succès des activités commerciales de TD Ameritrade, les besoins en capital, la situation financière générale et les perspectives d'avenir de son entreprise et la conjoncture économique.

## **STRUCTURE DU CAPITAL**

Le résumé qui suit de la structure du capital de la Banque est présenté entièrement sous réserve des règlements de la Banque et des conditions générales réelles se rattachant à ses actions.

### **Actions ordinaires**

Le capital d'actions ordinaires autorisé de la Banque se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Sous réserve des restrictions énoncées à la rubrique « Restrictions » ci-après, les porteurs d'actions ordinaires sont habilités à voter à toutes les assemblées des actionnaires de la Banque, sauf les assemblées où uniquement les porteurs d'une certaine catégorie ou série d'actions sont habilités à voter. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes à mesure qu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Banque, sous réserve de la priorité des porteurs des actions privilégiées de la Banque. Après le paiement aux porteurs d'actions privilégiées de la Banque du ou des montants auxquels ils peuvent avoir droit, et après le remboursement de toutes les dettes en cours, les

porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir le reliquat des biens de la Banque lors de la liquidation ou de la dissolution de la Banque.

### **Actions privilégiées**

Les actions privilégiées de premier rang, catégorie A (les « actions privilégiées ») de la Banque peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et comporter les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Banque peut déterminer.

Les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions ordinaires et toutes les autres actions de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées quant au versement des dividendes et à la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Banque. Chaque série d'actions privilégiées est de rang égal aux autres séries d'actions privilégiées.

Aux termes de la Loi sur les banques, la Banque ne peut, sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées, créer de catégories d'actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées.

L'approbation de modifications aux dispositions relatives aux actions privilégiées en tant que catégorie peut être donnée par écrit par les porteurs de toutes les actions privilégiées en circulation, ou par résolution adoptée par le vote affirmatif d'au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée à laquelle les porteurs d'une majorité des actions privilégiées alors en circulation sont présents ou représentés par procuration ou, à défaut de quorum à cette assemblée, lors d'une reprise d'assemblée à laquelle les actionnaires alors présents ou représentés par procuration peuvent traiter des affaires pour lesquelles l'assemblée avait été convoquée à l'origine.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, avant que tout montant ne puisse être payé ou que des biens puissent être distribués parmi les porteurs d'actions ordinaires ou d'actions de toute autre catégorie de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées, le porteur d'une action privilégiée d'une série aura le droit de recevoir, dans la mesure où cela est ainsi stipulé à l'égard de ces actions privilégiées dans les conditions se rattachant à la série concernée : i) un montant correspondant au montant versé sur l'action en cause; ii) la prime, le cas échéant, stipulée à l'égard des actions privilégiées de cette série; et iii) tous les dividendes cumulatifs non versés, le cas échéant, sur ces actions privilégiées et, dans le cas d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, tous les dividendes non cumulatifs déclarés et non versés. Après le paiement aux porteurs des actions privilégiées des montants qui leur sont ainsi payables, ceux-ci n'ont pas le droit de prendre part à toute autre distribution des biens ou de l'actif de la Banque.

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans la mesure stipulée à l'égard d'une série en particulier ou prévue dans la Loi sur les banques.

La Banque ne peut, sans l'approbation préalable des porteurs d'actions privilégiées, créer ni émettre i) des actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées, ou ii) une série supplémentaire d'actions privilégiées, à moins que, à la date d'une telle création ou émission, tous les dividendes cumulatifs et tous les dividendes non cumulatifs déclarés mais non versés n'aient été versés ou qu'une réserve n'ait été créée pour leur versement à l'égard de chaque série d'actions privilégiées alors émises et en circulation.

### **Restrictions**

Aucune restriction n'est imposée quant à la propriété de titres de la Banque pour s'assurer que la Banque respecte un niveau de propriété canadienne requis. Toutefois, la Loi sur les banques contient des restrictions sur l'émission, le transfert, l'acquisition, la propriété effective et le vote relativement à toutes les actions d'une banque à charte. Par exemple, aucune personne ne doit être un actionnaire principal d'une banque si la banque a des capitaux propres de 8 milliards de dollars ou plus. Une personne est un actionnaire principal d'une banque lorsque i) le total des actions de toute catégorie d'actions comportant droit de vote détenues en propriété effective par une personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 20 % de cette catégorie d'actions comportant droit de vote; ou ii) l'ensemble des actions de toute catégorie d'actions sans droit de vote détenues en propriété effective par cette personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 30 % de cette catégorie d'actions sans droit de vote. Aucune personne ne doit avoir un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque, y compris la Banque, sans l'agrément préalable du ministre des Finances (Canada).



Pour l'application de la Loi sur les banques, une personne a un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque à charte canadienne lorsque l'ensemble de toutes les actions de la catégorie appartenant en propriété effective à cette personne, aux entités contrôlées par cette personne et à toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 10 % de toutes les actions en circulation de cette catégorie d'actions de cette banque.

La Loi sur les banques interdit également l'inscription d'un transfert ou d'une émission d'actions de la Banque à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou l'un de ses mandataires ou organismes ou tout gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou tout mandataire ou organisme d'un tel gouvernement, et l'exercice, en personne ou par voie de procuration, des droits de vote rattachés aux actions de la Banque qui sont détenues en propriété effective soit par Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou un mandataire ou un organisme de celle-ci, soit par le gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou par un organisme d'un tel gouvernement.

## **NOTATIONS**

Les notations revêtent une importance particulière quant à nos frais d'emprunt et à notre capacité de réunir des capitaux. Une dévaluation des notes pourrait potentiellement entraîner une augmentation des frais de financement et réduire l'accès aux marchés financiers. Une diminution des notes pourrait également nuire à notre capacité d'effectuer des opérations sur dérivés et des opérations de couverture dans le cours normal et avoir une incidence sur les frais associés à ces opérations. Nous révisons régulièrement le niveau de sûreté accru dont nos contreparties auraient besoin dans le cas d'une dévaluation de la note de TD. Nous estimons qu'une dévaluation d'un niveau n'aurait qu'une incidence minimale et pourrait être facilement gérée dans le cours normal des affaires, mais que des dévaluations plus marquées pourraient avoir une incidence beaucoup plus considérable, notamment une augmentation de nos frais d'emprunt et/ou une obligation pour nous de consentir d'autres sûretés à nos contreparties.

On trouvera de l'information supplémentaire sur les notes sous la rubrique « Risque d'illiquidité » de la rubrique « Gestion des risques » commençant à la page 91 du rapport de gestion 2012 de la Banque.

### **En date du 31 octobre 2012**

	<b>DBRS</b>	<b>Moody's Investors Service*</b>	<b>Standard &amp; Poor's</b>	<b>Fitch Ratings</b>
<b>Titres de créance à long terme (dépôts)</b>	AA	Aaa	AA-	AA -
<b>Titres de créance subordonnés de catégorie 2B</b>	AA (bas)	Aa1	A	A+
<b>Titres de créance subordonnés de catégorie 2A</b>		A1	A-	
<b>Titres de créance à court terme (dépôts)</b>	R-1 (haut)	P-1	A-1+	F1+
<b>Actions privilégiées</b>	Pfd-1 (bas)	A2	P-1 (bas)	BBB

\*Le 26 octobre 2012, Moody's Investors Service a annoncé qu'elle avait placé sous surveillance les notes à long terme de cinq grandes banques canadiennes, dont TD (y compris les notes de leurs titres de créance subordonnés de second rang et de leurs actions privilégiées), en vue d'une révision à la baisse.

Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention d'une obligation financière dans la mesure où elles ne portent pas sur le cours du marché ni sur l'opportunité pour un investisseur en particulier. Les notations peuvent être révisées ou révoquées à tout moment par l'agence de notation. Les notations de crédit et perspectives fournies par les agences de notation se veulent une indication de leur opinion et peuvent varier de temps à autre en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la santé financière, la position concurrentielle et la liquidité de TD et en fonction de facteurs absolument indépendants de la volonté de TD, notamment les méthodes qu'utilisent les agences de notation et les situations touchant le secteur des services financiers en général.

TD a fait des paiements dans le cours normal aux agences de notation applicables relativement à l'attribution de notes aux titres de la Banque. De plus, TD a fait des paiements usuels à l'égard de certains autres services que les agences de notation applicables ont fournis à TD au cours des deux dernières années.

Les descriptions suivantes des catégories de notation préparées par les agences de notation respectives ne sont fournies que parce que la législation canadienne le prescrit. TD ne sanctionne pas les catégories de notation ni l'application des critères et analyses des agences de notation respectives. La description des catégories de notation de chaque agence de notation, obtenue sur le site Web public des agences de notation respectives, est donnée ci-après.

#### Description des notations de DBRS sur son site Web public

Le barème des notations à long terme de DBRS<sup>MD</sup> donne une indication du risque de défaillance, c'est-à-dire le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Toutes les autres catégories de notation que les catégories AAA et D comptent également des sous-catégories « (haut) » ou « (bas) ». La notation qui n'est pas modifiée par une désignation « (haut) » ou « (bas) » se situe au milieu de la catégorie. AA : cote de solvabilité supérieure. La capacité de paiement des obligations financières est jugée élevée. La cote de solvabilité n'est que légèrement différente de celle correspondant à la notation AAA. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante.

Le barème de notation des titres de créance à court terme de DBRS<sup>MD</sup> donne une indication du risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières à court terme en temps opportun. R-1 (haut) : la cote de solvabilité la plus élevée. La capacité de paiement des obligations financières à court terme à échéance est exceptionnellement élevée. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante.

Le barème de notation des actions privilégiées de DBRS<sup>MD</sup> est utilisé dans le marché canadien des valeurs mobilières et se veut une indication du risque qu'un emprunteur ne s'acquitte pas intégralement de ses obligations en temps opportun, tant quant aux versements de dividendes que quant aux remboursements du capital. Chaque catégorie de notation compte des sous-catégories « haut » et « bas ». Une notation qui n'est pas modifiée par une désignation « haut » ou « bas » se situe dans le milieu de la catégorie. Les actions privilégiées notées Pfd-1 présentent une qualité de crédit supérieure et sont soutenues par des entités qui affichent de solides caractéristiques quant aux bénéfices et au bilan. Les titres notés Pfd-1 correspondent en général à des sociétés dont les obligations de premier rang sont notées dans les catégories AAA ou AA. Comme c'est le cas dans toutes les catégories de notation, le lien entre les notations attribuées à des titres d'emprunt de premier rang et les notations attribuées à des actions privilégiées doit être interprété comme un où la notation des titres d'emprunt de premier rang fixe effectivement un plafond pour les actions privilégiées émises par l'entité. Toutefois, il existe des cas où la notation attribuée aux actions privilégiées peut être inférieure à la notation normalement attribuée aux titres d'emprunt de premier rang de l'émetteur.

#### Description des notations de Moody's Investors Service sur son site Web public

Les notations à long terme de Moody's sont attribuées à des émetteurs ou à des obligations d'une échéance initiale d'un an ou plus et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle et de la perte financière prévue en cas de défaut. Les obligations notées Aaa sont jugées de la meilleure qualité, avec le risque de crédit le moins élevé. Les obligations notées Aa sont jugées de qualité supérieure, avec un très faible risque de crédit. Les obligations notées A sont jugées au-dessus de la moyenne, avec un faible risque de crédit. Moody's rattache des modificateurs numériques 1, 2, et 3 à chaque catégorie de notation générique de Aa à Caa. Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la partie supérieure de sa catégorie de notation générale; le modificateur 2 indique un rang moyen; et le modificateur 3 indique un rang dans la partie inférieure de la catégorie de notation générale.

Moody's attribue des notations provisoires aux programmes de billets à moyen terme (BMT) et des notations définitives à chacun des titres d'emprunt qui sont émis dans le cadre de ceux-ci (appelés prélèvements ou billets). Les notations attribuées aux programmes de BMT sont censées faire état des notations susceptibles d'être attribuées aux prélèvements émis à partir du programme au sein du rang de créance indiqué (c.-à-d. de premier rang ou subordonné). Pour donner une idée de la nature conditionnelle de la notation d'un programme, Moody's attribue des notations provisoires au programme de BMT. Une notation provisoire est dénotée par un (P) devant la notation.

Les notations à court terme de Moody's sont attribuées à des obligations d'une échéance initiale d'au plus 13 mois et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle. Les émetteurs notés P-1 (ou les institutions qui les soutiennent) ont une capacité supérieure de remboursement des obligations à court terme.

#### **Description des notations de Standard & Poor's sur site Web public**

Une notation de crédit de Standard & Poor's à l'égard d'une émission se veut une opinion prospective quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière en particulier, d'une catégorie d'obligations financières en particulier ou d'un programme financier en particulier (notamment des notations attribuées aux programmes de billets à moyen terme ou programmes de papier commercial).

Une obligation à long terme notée « AA » n'est que très légèrement différente des obligations mieux notées. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est très élevée. Une obligation notée « A » est en quelque sorte plus vulnérable aux effets défavorables des changements de situation et de conjoncture que des obligations dans les catégories de notation supérieures. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est cependant toujours élevée. Les notations « AA » à « CCC » peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe plus (+) ou d'un signe moins (-) afin d'indiquer la position relative dans la catégorie de notation principale. Une obligation à court terme notée « A-1 » se situe dans la catégorie la plus élevée de Standard & Poor's. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est élevée. Dans cette catégorie, un signe plus (+) est rattaché à certaines obligations afin d'indiquer que la capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de ces obligations est extrêmement élevée.

Le barème de notation des actions privilégiées canadiennes de Standard & Poor's s'adresse aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires des marchés financiers canadiens, ces notations des actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation mondiaux) constituant des symboles de notation qui ont été largement utilisés dans le marché canadien depuis bon nombre d'années. Les notes que Standard & Poor's attribue aux actions privilégiées selon le barème canadien constituent un avis prospectif quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une action privilégiée en particulier émise sur le marché canadien, par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur le marché canadien. Il existe une correspondance directe entre les notations particulières attribuées au moyen du barème de notation des actions privilégiées canadiennes et les différents niveaux de notation au moyen du barème de notation des titres d'emprunt mondiaux de Standard & Poor's. P-1(bas) correspond à A.

#### **Description des notations de Fitch Ratings sur son site Web public**

Les notations de crédit de Fitch Ratings sont une opinion sur la capacité relative d'une entité de respecter ses engagements financiers, notamment le paiement de l'intérêt, le versement de dividendes privilégiées, le remboursement du capital, les réclamations d'assurance ou les obligations de cocontractants. Les modificateurs « + » ou « - » qui peuvent être rattachés à une notation indiquent la position relative dans les catégories de notation principales.

Notation à long terme AA : cote de solvabilité très élevée. Les notations « AA » indiquent un très faible risque de défaillance. Elles indiquent une capacité très élevée de paiement des engagements financiers. Cette capacité n'est pas susceptible d'être compromise outre mesure par des événements prévisibles.

Notation à long terme A : cote de solvabilité élevée. Les notations « A » indiquent un faible risque de défaillance. La capacité de paiement des engagements financiers est jugée élevée. Cette capacité peut néanmoins être davantage compromise par des conditions commerciales ou économiques défavorables que dans le cas de notations plus élevées.

Notation à court terme F1 : cote de solvabilité élevée. Cette notation indique la capacité intrinsèque la plus élevée de payer en temps opportun les engagements financiers; un signe « + » peut y être ajouté afin d'indiquer une cote de solvabilité exceptionnellement élevée.

## MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE

### Inscriptions sur les marchés

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote des bourses suivantes :

1. la Bourse de Toronto; et
2. le New York Stock Exchange.

Les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

### Cours et volume des opérations

Le cours et le volume des opérations sur les titres de la Banque au cours de la dernière année sont indiqués dans les tableaux ci-après :

	BOURSE DE TORONTO						
	Actions ordinaires	Actions privilégiées (séries O à Y)					
		Série O	Série P	Série Q	Série R	Série S	Série Y
Novembre 2011							
Haut (\$)	74,20	25,95	26,93	27,04	26,90	26,20	26,38
Bas (\$)	68,13	25,42	26,11	26,46	26,40	25,85	26,09
Volume (000)	42 648	146	100	292	377	157	187
Décembre 2011							
Haut (\$)	76,45	26,45	26,78	27,12	27,30	26,25	26,40
Bas (\$)	71,64	25,56	26,19	26,50	26,64	25,91	26,10
Volume (000)	50 769	180	98	82	171	59	37
Janvier 2012							
Haut (\$)	80,57	26,57	26,90	27,49	27,48	26,25	26,36
Bas (\$)	75,76	25,85	26,20	26,86	26,90	25,81	25,77
Volume (000)	41 701	486	138	133	329	66	147
Février 2012							
Haut (\$)	81,22	26,53	27,16	27,60	27,74	26,23	26,24
Bas (\$)	77,16	25,60	26,41	26,58	26,91	25,70	25,80
Volume (000)	32 814	184	127	144	190	231	235
Mars 2012							
Haut (\$)	85,85	26,21	26,80	27,18	27,24	26,86	26,26
Bas (\$)	79,57	25,82	26,27	26,64	26,79	25,72	25,87
Volume (000)	47 131	287	104	118	204	200	164
Avril 2012							
Haut (\$)	85,05	26,29	26,88	27,15	27,27	26,27	26,24
Bas (\$)	81,59	25,73	26,21	26,50	26,49	25,69	25,71
Volume (000)	33 870	437	102	106	106	116	48
Mai 2012							
Haut (\$)	83,72	26,17	26,91	26,95	27,00	25,83	26,00
Bas (\$)	76,52	25,72	26,25	26,66	26,53	25,51	25,71
Volume (000)	32 871	271	151	85	116	128	172
Juin 2012							
Haut (\$)	80,92	25,99	26,84	26,95	27,22	25,70	25,88
Bas (\$)	75,70	25,73	26,15	26,52	26,58	25,36	25,46
Volume (000)	35 322	270	92	144	122	145	231
Juillet 2012							
Haut (\$)	81,00	26,19	26,91	27,13	27,21	25,85	25,90
Bas (\$)	77,68	25,61	26,30	26,51	26,59	25,15	25,42
Volume (000)	27 431	285	63	55	89	235	239
Août 2012							
Haut (\$)	81,84	26,21	26,80	26,95	27,09	25,55	25,61
Bas (\$)	77,78	25,84	26,25	26,70	26,75	25,21	25,15
Volume (000)	29 811	450	41	76	190	150	243
Septembre 2012							
Haut (\$)	82,94	26,12	26,55	26,94	27,10	25,45	25,56
Bas (\$)	79,86	25,82	26,29	26,75	26,85	25,11	25,34
Volume (000)	32 859	95	68	84	136	136	126
Octobre 2012							
Haut (\$)	83,15	26,17	26,60	26,98	27,08	25,45	25,60
Bas (\$)	80,25	25,27	26,02	26,40	26,43	25,04	25,13
Volume (000)	29 860	202	629	407	93	765	471

**BOURSE DE TORONTO**

**Actions privilégiées (séries AA à AK)**

	<b>Série AA</b>	<b>Série AC</b>	<b>Série AE</b>	<b>Série AG</b>	<b>Série AI</b>	<b>Série AK</b>
Novembre 2011						
Haut (\$)	26,42	26,73	27,46	27,50	27,65	27,64
Bas (\$)	26,00	26,35	27,02	27,08	27,11	27,11
Volume (000)	168	171	491	299	563	329
Décembre 2011						
Haut (\$)	26,49	26,80	27,65	27,75	27,96	27,78
Bas (\$)	26,03	26,43	26,95	27,05	27,10	27,10
Volume (000)	91	117	151	124	123	149
Janvier 2012						
Haut (\$)	26,49	26,89	27,60	27,69	27,78	27,80
Bas (\$)	26,02	26,35	27,00	27,00	26,32	27,27
Volume (000)	120	103	88	393	202	157
Février 2012						
Haut (\$)	26,40	26,84	27,58	27,56	27,70	27,73
Bas (\$)	26,04	26,38	26,91	26,99	26,94	27,06
Volume (000)	120	92	180	300	259	255
Mars 2012						
Haut (\$)	26,37	26,69	27,18	27,18	27,39	27,42
Bas (\$)	25,96	26,25	26,89	26,81	27,08	27,05
Volume (000)	97	99	203	492	243	245
Avril 2012						
Haut (\$)	26,22	26,65	27,28	27,14	27,35	27,36
Bas (\$)	25,77	26,07	26,56	26,61	26,77	26,77
Volume (000)	112	110	211	355	165	241
Mai 2012						
Haut (\$)	26,06	26,29	26,85	26,91	27,10	27,10
Bas (\$)	25,66	26,00	26,55	26,60	26,75	26,72
Volume (000)	123	165	476	448	238	368
Juin 2012						
Haut (\$)	25,89	26,53	26,90	26,90	27,06	27,05
Bas (\$)	25,65	25,92	26,51	26,59	26,75	26,65
Volume (000)	159	223	151	320	162	288
Juillet 2012						
Haut (\$)	25,98	26,50	27,01	27,09	27,10	27,19
Bas (\$)	25,55	25,91	26,53	26,46	26,63	26,66
Volume (000)	399	64	160	327	136	224
Août 2012						
Haut (\$)	25,85	26,45	26,85	26,86	27,10	27,06
Bas (\$)	25,65	25,92	26,57	26,55	26,54	26,75
Volume (000)	234	122	148	624	126	202
Septembre 2012						
Haut (\$)	26,01	26,55	27,00	26,99	27,25	27,10
Bas (\$)	25,80	26,16	26,58	26,62	26,80	26,80
Volume (000)	329	58	273	266	155	223
Octobre 2012						
Haut (\$)	26,01	26,37	27,00	26,99	27,42	27,18
Bas (\$)	25,46	25,86	26,45	26,43	26,61	26,66
Volume (000)	214	201	282	421	394	277

**Placements antérieurs**

Au cours du dernier exercice terminé, la Banque n'a pas émis d'actions qui ne sont pas inscrites ou cotées sur un marché. Pour de plus amples renseignements sur les débentures subordonnées de la Banque, il y a lieu de se reporter à la note 17 afférente aux états financiers annuels.

## **ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**

### **Administrateurs et comités du conseil de la Banque**

Le tableau ci-dessous donne les noms des administrateurs de la Banque, leur poste principal et domaine d'activités actuels, leur municipalité de résidence et la date à laquelle chacun des administrateurs est devenu administrateur de la Banque.

<b>Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence</b>	<b>Administrateur depuis</b>
William E. Bennett Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Draper & Kramer, Inc. Chicago, Illinois, É.-U.	Mai 2004
Hugh J. Bolton Président du conseil, EPCOR Utilities Inc. (société d'énergie intégrée) Edmonton (Alberta) Canada	Avril 2003
John L. Bragg Président du conseil, président et co-chef de la direction, Oxford Frozen Foods Limited (fabricant de produits alimentaires) Collingwood (Nouvelle-Écosse) Canada	Octobre 2004
Amy W. Brinkley Conseillère, AWB Consulting, LLC (firme d'experts-conseils en gestion des risques et mentorat des cadres) Charlotte, Caroline du Nord, É.-U.	Septembre 2010
W. Edmund Clark Président du groupe et chef de la direction, La Banque Toronto-Dominion Toronto (Ontario) Canada	Août 2000
Colleen A. Goggins Administratrice de sociétés et ex-présidente mondiale de la branche de produits de grande consommation de Johnson & Johnson Princeton, New Jersey, É.-U.	Mars 2012
Henry H. Ketcham Président du conseil et chef de la direction, West Fraser Timber Co. Ltd. (société de produits forestiers intégrée) Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	Janvier 1999
Brian M. Levitt Président du conseil de La Banque Toronto-Dominion et co-président du conseil non membre de la direction d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. (cabinet d'avocats) Westmount (Québec) Canada	Décembre 2008
Harold H. MacKay Avocat-conseil, MacPherson Leslie & Tyerman LLP (cabinet d'avocats) Regina (Saskatchewan) Canada	Novembre 2004



Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
Karen E. Maidment Administratrice de sociétés et ancienne chef des finances et des affaires administratives, BMO Groupe Financier Cambridge (Ontario) Canada	Septembre 2011
Irene R. Miller Chef de la direction, Akim, Inc. (firme de conseils et de gestion de placements) New York, New York, É.-U.	Mai 2006
Nadir H. Mohamed Président et chef de la direction Rogers Communications Inc. (société canadienne diversifiée du secteur des communications et des médias) Toronto (Ontario) Canada	Avril 2008
Wilbur J. Prezzano Administrateur de sociétés et vice-président du conseil à la retraite, Eastman Kodak Company Charleston, Caroline du Sud, É.-U.	Avril 2003
Helen K. Sinclair Chef de la direction, BankWorks Trading Inc. (entreprise de télécommunications par satellite) Toronto (Ontario) Canada	Juin 1996
John M. Thompson Administrateur de sociétés et vice-président du conseil à la retraite, IBM Corporation Toronto (Ontario) Canada	Août 1988

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les administrateurs ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années. Avant le 30 juin 2009, M<sup>me</sup> Brinkley était gestionnaire principale, Risques mondiaux, de Bank of America Corporation. Jusqu'en mars 2011, M<sup>me</sup> Goggins était présidente mondiale de la branche de produits de grande consommation de Johnson & Johnson. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 24 septembre 2012, M. Levitt était avocat-conseil chez Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. et, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, M. Levitt était co-président du conseil de Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Avant le 1<sup>er</sup> août 2009, M<sup>me</sup> Maidment était chef des finances et chef de l'administration, BMO Groupe financier. Jusqu'en mars 2009, M. Mohamed était président et chef de l'exploitation du Groupe des communications, Rogers Communications Inc. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, M. Thompson était le président du conseil non membre de la direction de La Banque Toronto-Dominion. Chaque administrateur demeurera en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque, qui devrait avoir lieu le 4 avril 2013. Des renseignements sur les candidats proposés en vue de leur élection aux postes d'administrateur figureront dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Banque se rapportant à l'assemblée.

Le tableau suivant présente les comités du conseil de la Banque, les membres de chaque comité et les principales responsabilités de chaque comité.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité de gouvernance	Brian M. Levitt (président) William E. Bennett Harold H. MacKay Wilbur J. Prezzano John M. Thompson	<b>Gouvernance de TD :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>établir les critères de sélection des nouveaux administrateurs et les lignes directrices du conseil d'administration en matière d'indépendance des administrateurs;</li> <li>repérer des personnes qualifiées pour siéger</li> </ul>

Comité	Membres	Principales responsabilités
		<p>au conseil d'administration et recommander à ce dernier les mises en candidature aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élaborer et, le cas échéant, recommander au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique professionnelle, conçus pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein de TD;</li> <li>• examiner et recommander la rémunération des administrateurs de TD;</li> <li>• s'assurer que TD communique efficacement avec ses actionnaires, d'autres parties prenantes et le public au moyen d'une politique de communication attentive;</li> <li>• superviser l'évaluation du conseil d'administration et de ses comités;</li> <li>• superviser un programme d'orientation pour les nouveaux administrateurs et faciliter la formation continue des administrateurs.</li> </ul>
Comité des ressources humaines	<p>Wilbur J. Prezzano (président) Henry H. Ketcham Brian M. Levitt Karen E. Maidment Nadir H. Mohamed Helen K. Sinclair John M. Thompson</p>	<p><b>Évaluation du rendement, rémunération et planification de la relève des dirigeants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'acquitter, et aider le conseil d'administration à s'acquitter de la responsabilité du conseil d'administration en ce qui a trait au leadership, à la planification des ressources humaines et à la rémunération, de la manière énoncée dans la présente charte du comité;</li> <li>• établir les objectifs de rendement du chef de la direction, qui favorisent le succès financier à long terme de TD, et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs;</li> <li>• recommander la rémunération du chef de la direction au conseil d'administration aux fins d'approbation et déterminer la rémunération de certains cadres supérieurs en collaboration avec des conseillers indépendants;</li> <li>• superviser un processus solide de planification des talents qui assure la planification de la relève du chef de la direction et des autres postes de cadres supérieurs. Étudier les candidatures au poste de chef de la direction et recommander au conseil d'administration le meilleur candidat dans le cadre du processus de planification de la relève pour ce poste et examiner périodiquement la structure organisationnelle de TD pour veiller à son harmonisation avec les objectifs commerciaux et la planification de la relève;</li> <li>• superviser la sélection, l'évaluation, le perfectionnement et la rémunération des autres membres de la haute direction;</li> <li>• produire un rapport sur la rémunération à</li> </ul>



Comité	Membres	Principales responsabilités
		<p>l'intention des actionnaires, lequel est publié dans la circulaire de procuration annuelle de TD, et passer en revue, le cas échéant, toute autre divulgation publique importante et pertinente de la rémunération.</p>
Comité du risque	<p>Harold H. MacKay (président)  William E. Bennett  Hugh J. Bolton  Amy W. Brinkley  Colleen A. Goggins  Karen E. Maidment  Helen K. Sinclair</p>	<p><b>Supervision de la gestion des risques de TD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• approuver la prise de position de TD en matière de tolérance au risque, et les mesures qui s'y rattachent, et déterminer et surveiller les principaux risques de TD, notamment la gestion de la liquidité et des fonds propres;</li> <li>• approuver les politiques de gestion des risques qui établissent les niveaux d'approbation appropriés pour les décisions ainsi que d'autres mesures de protection pour gérer les risques;</li> <li>• examiner le profil de risque réel de la Banque en regard de sa tolérance au risque et s'assurer que des politiques sont en place pour la gestion des risques auxquels TD est exposée, comme les risques juridiques et réglementaires et les risques de marché, d'exploitation, d'illiquidité, de crédit, d'assurance et d'atteinte à la réputation;</li> <li>• fournir une tribune à l'analyse globale de la vision d'entreprise en matière de risque, y compris l'évaluation des tendances et des risques émergents.</li> </ul>
Comité d'audit	<p>William E. Bennett* (président)  Hugh J. Bolton*  John L. Bragg  Harold H. MacKay  Irene R. Miller*</p>	<p><b>Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de TD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable;</li> <li>• surveiller les contrôles internes – les mesures de protection nécessaires doivent être en place;</li> <li>• assumer la responsabilité directe de la sélection des auditeurs nommés par les actionnaires, qui rendent directement compte au comité d'audit, de leur rémunération, de leur maintien et de la surveillance de leur travail;</li> <li>• être à l'écoute des auditeurs nommés par les actionnaires, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité et du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et évaluer leur efficacité et leur indépendance;</li> <li>• assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à TD de respecter les lois et règlements qui le régissent ainsi que ses propres politiques;</li> <li>• agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales de TD qui sont des institutions financières et des compagnies</li> </ul>

Comité	Membres	Principales responsabilités
		<ul style="list-style-type: none"> <li>d'assurance sous réglementation fédérale;</li> <li>recevoir des rapports sur certaines opérations avec des parties apparentées et, le cas échéant, les approuver.</li> </ul>

\* Désigné comme expert financier du comité d'audit.

## Comité d'audit

Le comité d'audit du conseil d'administration de la Banque exerce ses activités conformément à une charte écrite qui énonce ses responsabilités et ses exigences en matière de composition. Un exemplaire de la charte est joint à la présente notice annuelle en tant qu'appendice B. La charte du comité prévoit que tous les membres doivent posséder des compétences financières ou être disposés et aptes à acquérir les connaissances nécessaires très rapidement. Posséder des compétences financières signifie être capable de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions de nature comptable dont l'étendue et le niveau de complexité sont généralement semblables à l'étendue et à la complexité des questions qui devraient raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Banque.

De plus, la charte du comité prévoit des exigences en matière d'indépendance applicables à chaque membre et, à l'heure actuelle, chaque membre se conforme à ces exigences. Plus précisément, la charte prévoit qu'aucun membre du comité ne peut être dirigeant ou dirigeant à la retraite de la Banque et que chaque membre doit être indépendant de la Banque au sens de l'ensemble des lois, règles et règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent tout particulièrement aux membres des comités d'audit, et de toutes autres considérations pertinentes qu'établit le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque (dont un exemplaire est accessible sur le site Web de la Banque au [www.td.com](http://www.td.com)).

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, les membres du comité d'audit sont : William E. Bennett (président), Hugh J. Bolton, John L. Bragg, Harold H. MacKay et Irene R. Miller. Les membres du comité d'audit de la Banque apportent d'importantes compétences et une vaste expérience à leurs responsabilités, notamment dans le secteur des affaires et de l'enseignement en matière de comptabilité, d'affaires et de finances. Le conseil a établi que MM. Bennett et Bolton ainsi que M<sup>me</sup> Miller ont chacun les qualités d'un expert financier du comité d'audit au sens de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act*; tous les membres du comité ont des compétences financières et sont indépendants en vertu des normes d'inscription à la cote applicables du New York Stock Exchange, de la charte du comité, de la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque et des lignes directrices en matière de gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le texte qui suit donne des renseignements quant à la formation et l'expérience de chacun des administrateurs qui s'avèrent pertinentes dans le cadre de l'exécution de leur mandat en tant que membre du comité :

**William E. Bennett** est président du comité d'audit de la Banque. M. Bennett est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Draper & Kramer, Inc., société immobilière et de services financiers établie à Chicago. Il était auparavant vice-président directeur et chef du crédit de First Chicago Corp. et de sa principale filiale, la First National Bank of Chicago. M. Bennett occupe actuellement la fonction de président du comité d'audit de TD Bank U.S. Holding Company et de Capital Power Corporation et a déjà été président du comité d'audit de Nuveen Investments Bond and Mutual Funds. Il est titulaire d'un diplôme de premier cycle en science économique du Kenyon College et d'une maîtrise en administration des affaires de l'University of Chicago. M. Bennett est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

**Hugh J. Bolton** est le président du conseil d'administration non membre de la direction d'EPCOR Utilities Inc., société énergétique intégrée. M. Bolton est l'ex-président du conseil d'administration non membre de la direction de Matrikon Inc. et le président du conseil et chef de la direction et associé retraité de Coopers & Lybrand Canada, comptables agréés. M. Bolton est actuellement président du comité d'audit de Ressources Teck Limitée et de WestJet Airlines Ltd. Il est titulaire d'un diplôme de premier cycle en économie de

l'Université de l'Alberta. M. Bolton est comptable agréé et Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Alberta. M. Bolton est l'un des experts financiers du comité d'audit.

**John L. Bragg** est président, fondateur et co-chef de la direction d'Oxford Frozen Foods Limited et propriétaire fondateur de Bragg Communications Inc. M. Bragg est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un baccalauréat en éducation de l'Université Mount Allison.

**Harold H. MacKay** est avocat conseil au sein du cabinet d'avocats MacPherson Leslie & Tyerman LLP. Auparavant, il a été l'un des associés du cabinet de 1969 jusqu'à sa retraite en 2004. M. MacKay a présidé le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien et a été économiste invité Clifford Clark du ministère des Finances du Canada. M. MacKay détient un diplôme de premier cycle en économie et en sciences politiques de l'Université de la Saskatchewan, un diplôme de droit de l'Université Dalhousie et un doctorat honorifique en droit de l'Université de Regina.

**Irene R. Miller** est chef de la direction d'Akim, Inc. Jusqu'en juin 1997, M<sup>me</sup> Miller était vice-présidente du conseil et chef des finances de Barnes & Noble, Inc. Avant d'entrer au service de Barnes & Noble, Inc., en 1991, elle a occupé des postes de cadre supérieur relatifs aux services bancaires d'investissement et au financement des sociétés chez Morgan Stanley & Co. et Rothschild Inc., respectivement. Auparavant, M<sup>me</sup> Miller a présidé le comité d'audit du conseil d'Oakley, Inc., de The Body Shop International plc et de Benckiser N.V. M<sup>me</sup> Miller préside actuellement le comité d'audit d'Inditex, S.A. M<sup>me</sup> Miller est titulaire d'un diplôme de premier cycle en sciences de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en sciences (en chimie et génie chimique) de l'Université Cornell. M<sup>me</sup> Miller est un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

#### Membres de la haute direction de la Banque

Les personnes suivantes sont membres de la haute direction de la Banque :

Membre de la haute direction	Poste principal	Municipalité de résidence
Riaz Ahmed	Chef de groupe, Développement interne, Stratégie d'entreprise et trésorerie, siège social, Groupe Banque TD	Oakville (Ontario) Canada
Mark R. Chauvin	Chef de groupe et chef de la gestion des risques, Gestion du risque, siège social, Groupe Banque TD	Burlington (Ontario) Canada
W. Edmund Clark	Président du groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Theresa L. Currie	Chef de groupe, Canaux directs, stratégies d'entreprise et de gestion des personnes, siège social, Groupe Banque TD	Oakville (Ontario) Canada
Robert E. Dorrance	Chef de groupe, Services bancaires en gros, Groupe Banque TD et président du conseil, chef de la direction et président, Valeurs Mobilières TD	Toronto (Ontario) Canada
Timothy D. Hockey	Chef de groupe, Services bancaires canadiens, financement auto et cartes de crédit, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Canada Trust	Mississauga (Ontario) Canada
Colleen M. Johnston	Chef de groupe, Finances et chef des finances, Siège social, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Bharat B. Masrani	Chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Bank, N.A.	Philadelphie, Pennsylvanie, É.-U.
Frank J. McKenna	Président suppléant du conseil, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Michael B. Pedersen	Chef de groupe, Gestion de patrimoine, assurance et services communs de l'entreprise, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les membres de la haute direction ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années. Avant de devenir chef de groupe le 27 mai 2010, M. Ahmed a été vice-président à la direction, Développement interne, Stratégie du Groupe et Gestion de la trésorerie et du bilan, siège social. Avant de devenir chef de groupe le 27 mai 2010, M<sup>me</sup> Currie a été vice-présidente à la direction, Ressources humaines et Affaires internes et publiques. M. Pedersen a été chef de groupe, Activités de la société jusqu'au 27 mai 2010, chef de groupe, Activités de la société et canaux directs jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2010 et chef de groupe, Gestion de patrimoine, canaux directs et services communs de l'entreprise jusqu'au 4 juillet 2011.

### **Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction**

À la connaissance de la Banque, en date du 31 octobre 2012, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Banque étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, au total, de 1 198 662 actions ordinaires de la Banque à cette date, soit environ 0,13 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur celles-ci.

### **Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction**

À notre connaissance et après enquête raisonnable, la Banque confirme, en date du 5 décembre 2012, ce qui suit :

- i) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou dirigeant d'une société (y compris la Banque) qui :
  - a) a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une interdiction d'opération ou une ordonnance similaire à une interdiction d'opération ou une ordonnance interdisant à la société de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs), qui a été émise pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;
  - b) fait l'objet d'une ordonnance qui été émise après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'occuper des fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui était le résultat d'un événement survenu pendant que cette personne agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou
  - c) a, au cours de l'exercice suivant la cessation des fonctions de la personne, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;
- ii) au cours des dix exercices précédant la date de la notice annuelle, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens; et
- iii) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci, ni ne s'est vu imposer d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées

comme importantes par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

### Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité d'audit de la Banque a mis en œuvre une politique restreignant les services qui peuvent être fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires et les honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires. Tout service que doit fournir l'auditeur nommé par les actionnaires doit être autorisé par la loi et par la politique, et doit être préautorisé par le comité d'audit conformément à la politique, tout comme les honoraires prévus pour ces services. La politique prévoit la préautorisation annuelle de certains types de services et établit le montant maximum des honoraires qui peuvent être payés pour de tels services en vertu des politiques et procédures adoptées par le comité d'audit, en plus de donner à la direction des directives détaillées quant aux services précis qui sont admissibles à une préautorisation annuelle. Tous les autres services et les honoraires qui s'y rattachent doivent aussi être préautorisés expressément par le comité d'audit au fur et à mesure qu'ils se présentent au cours de l'exercice. S'il s'agit de services que doit fournir l'auditeur nommé par les actionnaires, le comité d'audit s'assure que sa décision est conforme à sa politique et que la prestation des services n'a pas d'incidence sur l'indépendance de l'auditeur. Cela consiste notamment à examiner les exigences et les lignes directrices réglementaires applicables et à déterminer si la prestation des services amènerait l'auditeur à auditer son propre travail, à agir comme s'il était dirigeant de la Banque ou à se poser comme défenseur des intérêts de la Banque. En vertu de la loi, l'auditeur nommé par les actionnaires ne peut fournir certains services à la Banque ou à ses filiales. Chaque trimestre, les services rendus par l'auditeur de la Banque depuis le début de l'exercice et tous les mandats proposés sont présentés au comité d'audit pour fins d'examen et de préautorisation, le cas échéant.

Les honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l., au cours des trois derniers exercices financiers sont présentés en détail dans le tableau qui suit.

	Honoraires versés à Ernst & Young s.r.l.		
(en milliers de dollars CA)	2012	2011	2010
Honoraires d'audit	20 445	20 774	20 205
Honoraires pour services liés à l'audit	1 501	2 313	3 229
Honoraires pour services fiscaux	2 851	2 495	3 917
Autres honoraires	976	1 706	726
<b>Total</b>	<b>25 773</b>	<b>27 288</b>	<b>28 077</b>

Les honoraires d'audit se rapportent aux services professionnels relatifs à l'audit des états financiers de la Banque et à l'audit de ses filiales, à d'autres services normalement offerts par l'auditeur nommé par les actionnaires en ce qui concerne les dépôts légaux auprès des autorités de réglementation ou les mandats prévus par la loi et à l'exécution de procédures précises à l'égard des exigences visant les intermédiaires qualifiés pour les rapports présentés à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis.

Les honoraires pour services liés à l'audit se rapportent aux services de certification et aux services connexes rendus par l'auditeur de la Banque. Ces services comprennent les audits des régimes d'avantages sociaux, les consultations comptables et fiscales et les services d'attestation dans le cadre de fusions, d'acquisitions et de désinvestissements, notamment les procédures d'audit relatives aux bilans d'ouverture et à la répartition du prix d'achat, les examens des contrôles d'application et des contrôles généraux, les services d'attestation non exigés en vertu d'une loi ou d'une réglementation, la traduction des états financiers et des rapports dans le cadre d'audits ou d'examens, l'interprétation des normes comptables, des normes fiscales et des normes de présentation de l'information financière et des services de conseils en technologie de l'information.

Les honoraires pour services fiscaux se rapportent aux services en matière d'observation fiscale en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt indirect qui comprennent en général la préparation des déclarations de revenus initiales et modifiées de même que des demandes de remboursement; de conseils fiscaux, y compris l'assistance relative aux contrôles, aux appels et aux décisions en matière d'impôt, et les conseils fiscaux fournis dans le cadre de fusions, d'acquisitions et de structures de financement; de publications fiscales sous forme électronique et sur papier; et de planification fiscale, y compris les services fiscaux aux résidents étrangers et canadiens, de même que les services se rapportant aux questions touchant les prix de transfert.

Tous les autres honoraires se rapportent essentiellement aux honoraires liés aux questions d'insolvabilité et de viabilité, limités aux cas où la Banque est participant minoritaire à un syndicat et n'est pas en mesure d'exercer une influence sur le choix ni d'arrêter le choix de la firme d'audit externe à utiliser. Dans ces cas, les services de l'auditeur nommé par les actionnaires sont retenus pour fournir de l'aide dans le cadre de revues des activités d'exploitation, de négociations avec les prêteurs, d'évaluations des plans d'affaires, d'une restructuration de la dette et d'un recouvrement des actifs. Entrent également dans cette catégorie les honoraires relatifs aux auditeurs des organismes de bienfaisance, aux rapports qui traitent des procédures de contrôle des organismes de service, aux services d'audit de certaines structures d'accueil que la Banque administre, aux audits de fonds inscrits à la SEC, aux études de référence et aux services d'amélioration du rendement et du fonctionnement.

## **POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES**

### **Poursuites**

Certaines poursuites auxquelles la Banque est partie sont plus amplement décrites sous la rubrique « Litiges » de la note 30 afférente aux états financiers annuels.

### **Mesures réglementaires**

De temps à autre, certaines filiales de la Banque se voient imposer des droits ou des amendes par un organisme de réglementation des valeurs mobilières relativement à des questions d'ordre administratif, notamment des dépôts ou des déclarations en retard, qui peuvent être considérés comme des pénalités ou des sanctions conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières mais qui sont, individuellement ou globalement, négligeables pour la Banque. Au cours du dernier exercice, Services d'investissement TD Inc. a payé des droits de dépôt administratifs à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario totalisant 5 000 \$.

## **MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

À notre connaissance, la Banque confirme qu'au 5 décembre 2012, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque, ni aucune personne ayant des liens avec eux ou membre de leur groupe, n'a eu un intérêt important dans une opération au cours des trois derniers exercices terminés ou au cours de l'exercice en cours, qui a eu ou dont on pourrait s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante sur la Banque.

## **AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES**

### **Agent des transferts**

Compagnie Trust CIBC Mellon\*  
C.P. 700  
Succursale B  
Montréal (Québec)  
H3B 3K3

Téléphone : 416-682-3860 ou sans frais au 1-800-387-0825 (Canada et États-Unis seulement)  
Télécopieur : 1-888-249-6189  
Courriel : [inquiries@canstockta.com](mailto:inquiries@canstockta.com)  
Site Web : [www.canstockta.com](http://www.canstockta.com)

\* Société canadienne de transfert d'actions inc. agit en qualité d'agent administratif de Compagnie Trust CIBC Mellon.

## Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Computershare Shareowner Services LLC  
P.O. Box 43006  
Providence, Rhode Island  
02940-3006

ou

250 Royall Street  
Canton, Massachusetts 02021

1-866-233-4836  
ATS pour personnes malentendantes : 1-800-231-5469  
Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578  
ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610  
www.computershare.com

## **INTÉRÊTS DES EXPERTS**

Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012 déposés en vertu du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, dont certaines parties sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle, ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, experts-comptables autorisés, de Toronto (Ontario), sont les auditeurs externes qui ont préparé le *Rapport des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires – Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est indépendante de la Banque au sens des règles de déontologie de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et également des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et de leurs règles et règlements, y compris les règles sur l'indépendance que la Securities and Exchange Commission a adoptées aux termes de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, et conformément à la Rule 3520 du *Public Company Accounting Oversight Board*.

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Des renseignements supplémentaires concernant la banque figurent sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque, les options d'achat de titres et l'intérêt des initiés dans des opérations importantes, dans chaque cas le cas échéant, sont contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Banque concernant sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection d'administrateurs. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de la Banque pour son dernier exercice financier terminé, soit, à la date des présentes, l'exercice terminé le 31 octobre 2012.



## Appendice A

### Liens intersociétés

#### PRINCIPALES FILIALES<sup>1</sup>

(en millions de dollars)		Au 31 octobre 2012
	Emplacement du siège social ou du bureau principal <sup>2</sup>	Valeur comptable des actions détenues par la Banque
<b>Amérique du Nord</b>		
L'Assurance financière CT	Toronto (Ontario)	126 \$
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	1 341
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	
Primum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	552
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	936
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	1 288
Financement d'équipement TD Canada Inc.	Oakville (Ontario)	3
Services de Financement TD Résidentiel Inc.	Toronto (Ontario)	22
Services de financement TD inc.	Toronto (Ontario)	25
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	44
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	50
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	10 492
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie- Britannique)	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	1 571
TD US P & C Holdings ULC	Calgary (Alberta)	23 877
TD Bank US Holding Company	Portland (Maine)	
Northgroup Sponsored Captive Insurance, Inc.	Burlington (Vermont)	
TD Bank USA, National Association	Portland (Maine)	
TD Bank, National Association	Wilmington (Delaware)	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	
TD Vermillion Holdings ULC	Calgary (Alberta)	17 289
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	
Canada Trustco International Limited	St. Michael (Barbade)	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. Michael (Barbade)	
TD Reinsurance (Ireland) Limited	Dublin (Irlande)	
Toronto Dominion International Inc.	St. Michael (Barbade)	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	1 899
TDAM USA Inc.	Wilmington (Delaware)	2
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	1 441
TD Holdings II Inc.	New York (New York)	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	
<b>Autres pays</b>		
Internaxx Bank S.A. <sup>3</sup>	Luxembourg (Luxembourg)	47
NatWest Personal Financial Management Limited (50 %)	Londres (Angleterre)	60
NatWest Stockbrokers Limited (50 %)	Londres (Angleterre)	
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	249
TD Ireland	Dublin (Irlande)	1 265
TD Global Finance	Dublin (Irlande)	
TD Luxembourg International Holdings	Luxembourg (Luxembourg)	5 344
TD Ameritrade Holding Corporation (45,37 %) <sup>4</sup>	Omaha (Nebraska)	
TD Wealth Holdings (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	91
TD Direct Investing (Europe) Limited	Leeds (Angleterre)	
TD Wealth Institutional Holdings (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	
TDWCS LLP	Leeds (Angleterre)	
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	226



Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	973
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	768

<sup>1</sup> À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion (la «Banque») détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

<sup>2</sup> Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal.

<sup>3</sup> Depuis le 25 novembre 2012, le nom a été remplacé par «TD Bank International S.A.».

<sup>4</sup> TD Ameritrade Holding Corporation n'est pas une filiale de la Banque étant donné que la Banque ne la contrôle pas. TD Luxembourg International Holdings et sa participation dans TD Ameritrade Holding Corporation sont incluses étant donné l'importance de la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation.

## Appendice B

### CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION

~ ~ *Superviser la qualité et l'intégrité de l'information financière de la Banque* ~ ~

#### ***Principales responsabilités***

- Assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable.
- Superviser les contrôles internes; les mesures de protection nécessaires doivent être en place.
- Être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité.
- Être à l'écoute de l'auditeur nommé par les actionnaires, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité et du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun.
- Assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à la Banque de respecter les lois et règlements qui la régissent, ainsi que ses propres politiques.
- Agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales de la Banque qui sont des sociétés d'assurances et des institutions financières sous réglementation fédérale.
- Recevoir les rapports et approuver, s'il y a lieu, certaines opérations entre personnes apparentées.

#### ***L'indépendance est essentielle***

- Le comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants.
- Le comité se réunit régulièrement sans la présence de la direction.
- Le comité a le pouvoir d'engager des conseillers indépendants, rémunérés par la Banque, pour l'aider à prendre les meilleures décisions possibles relativement à la présentation de l'information financière, aux conventions et pratiques comptables, aux pratiques de présentation de l'information et aux contrôles internes de la Banque.

## **Composition et indépendance, connaissances financières et pouvoirs**

Le comité est composé de membres du conseil d'administration dont le nombre est déterminé par le conseil, conformément aux règlements de la Banque ainsi qu'aux lois, aux règles et aux règlements applicables et à toute autre considération pertinente, sous réserve d'un minimum de trois administrateurs.

Aux fins de la présente charte, « Banque » désigne La Banque Toronto-Dominion dans son ensemble.

Aucun membre du comité n'est un dirigeant ou un dirigeant à la retraite de la Banque. Chaque membre du comité est indépendant de la Banque au sens des lois, des règles et des règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent particulièrement aux membres d'un comité d'audit, et de toute autre considération pertinente que détermine le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque.

Les membres du comité sont nommés par le conseil et demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Un président est nommé par le conseil suivant la recommandation du comité de gouvernance, faute de quoi les membres du comité peuvent désigner un président par vote de la majorité. Le comité peut, à l'occasion, déléguer à son président certains des pouvoirs ou responsabilités qui lui sont confiés en vertu des présentes.

En plus des qualités énoncées dans la description de poste d'administrateur, tous les membres du comité doivent posséder des compétences financières ou avoir la volonté et la capacité d'acquérir rapidement les connaissances nécessaires. Par « compétences financières », on entend la capacité de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Banque. Au moins un membre du comité doit avoir une formation en comptabilité ou une expérience connexe en gestion financière, par exemple, toute expérience ou formation au cours de laquelle le membre a acquis un haut niveau de compétences financières, notamment toute expérience présente ou passée à titre d'auditeur, chef de la direction ou haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

Pour s'acquitter des responsabilités énoncées dans la présente charte, le comité peut mener toute enquête nécessaire et interroger tout dirigeant, employé ou mandataire approprié de la Banque, y compris l'auditeur nommé par les actionnaires. Le comité d'audit peut obtenir des conseils ou de l'aide de conseillers externes, notamment des conseillers juridiques ou comptables, qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions, et peut retenir les services de tels conseillers indépendants ou externes et établir la rémunération qui leur sera versée par la Banque, à son gré, sans obtenir l'approbation du conseil.

Les membres du comité doivent approfondir leurs connaissances en finance, en comptabilité et dans d'autres domaines liés à leurs responsabilités en assistant à des séances de formation ou à tout autre type de perfectionnement.

### **Réunions**

Le comité se réunit au moins quatre fois par année ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Chaque trimestre, le comité rencontre l'auditeur nommé par les actionnaires et la direction afin d'examiner les états financiers de la Banque, conformément à la rubrique intitulée « Présentation de l'information financière » ci-dessous. Le comité réserve une partie de chaque réunion trimestrielle courante en vue d'une rencontre séparée avec le chef des finances, l'auditeur en chef, le chef de la conformité, le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et l'auditeur nommé par les actionnaires, respectivement, et une partie doit être tenue sans la présence des membres de la direction et de l'auditeur nommé par les actionnaires. N'importe quel membre du comité peut faire une demande au président pour qu'une réunion ou une partie d'une réunion du comité soit tenue sans la présence de la direction. Le comité se réunit également avec le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») pour examiner les résultats de l'examen du contrôle annuel de la Banque par le BSIF et en discuter (si le BSIF indique qu'il rencontrera le comité plutôt que le conseil plénier).

Pour favoriser une communication ouverte entre ce comité et le comité du risque et lorsque le président du comité du risque n'est pas un membre de ce comité, celui-ci recevra un avis de convocation et participera sur

invitation de ce comité, en tant qu'observateur sans droit de vote, à chaque réunion de ce comité et il recevra la documentation relative à chacune de ces réunions.

Tous les administrateurs non membres de la direction qui ne sont pas des membres du comité ont reçu une invitation permanente pour assister aux réunions du comité mais ne peuvent pas y voter. De plus, le comité peut inviter à ses réunions un administrateur, un membre de la direction et de la Banque ou les autres personnes qu'il juge appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités. Le comité peut aussi exclure de ses réunions des personnes s'il juge opportun de le faire pour s'acquitter de ses responsabilités.

### ***Devoirs spécifiques***

#### *Présentation de l'information financière*

Le comité est chargé de superviser la présentation aux actionnaires d'une information financière fiable, exacte et claire, notamment en passant en revue et en analysant les états financiers annuels et intermédiaires de la Banque, et le rapport de gestion, avant leur approbation et diffusion publique par la Banque, et en examinant, au besoin, les communiqués à caractère financier de la Banque portant sur de l'information non publique d'importance. Un tel examen des rapports financiers de la Banque doit comprendre, s'il y a lieu, mais au moins une fois par année, un entretien avec la direction et l'auditeur nommé par les actionnaires au sujet de questions importantes liées aux normes et méthodes comptables et aux estimations et opinions clés de la direction.

Le comité examine les communiqués de presse sur les résultats et s'assure que des procédés adéquats sont en place pour examiner la présentation de l'information financière de la Banque extraite ou tirée des états financiers de la Banque, autre que l'information contenue dans les états financiers annuels et intermédiaires et le rapport de gestion de la Banque, et doit évaluer périodiquement la pertinence de ces procédés.

#### *Processus de présentation de l'information financière*

Le comité seconde le conseil dans sa supervision du processus de présentation de l'information financière de la Banque, notamment en accomplissant les tâches suivantes :

- travailler avec la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction de l'audit interne pour s'assurer de l'intégrité des processus de présentation de l'information financière de la Banque;
- examiner le processus associé à l'attestation par le chef de la direction et le chef des finances de l'intégrité des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Banque et des autres renseignements dont la divulgation est exigée;
- prendre connaissance des principales conventions comptables de la Banque et des estimations et opinions clés de la direction, et aborder ces sujets avec la direction et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires;
- rester au fait des tendances et des pratiques exemplaires en matière de présentation de l'information financière, notamment en s'informant sur les questions d'actualité, à mesure qu'elles surviennent, comme l'utilisation d'entités à détenteurs de droits variables et la présentation d'information hors bilan, et l'application de ces tendances et pratiques à la Banque;
- examiner, en collaboration avec l'auditeur nommé par les actionnaires et la direction, les principaux principes et conventions comptables, ainsi que toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées et tout redressement important après l'audit;
- étudier et approuver, s'il y a lieu, les modifications importantes aux conventions de présentation de l'information comptable et financière de la Banque, telles qu'elles sont suggérées par l'auditeur nommé par les actionnaires, la direction ou la Direction de l'audit interne;

- établir des systèmes de présentation régulière au comité par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction de l'audit interne, au sujet des principales opinions exprimées dans le cadre de la préparation des états financiers par la direction, et de toute difficulté d'importance éprouvée pendant l'examen ou l'audit, y compris toute restriction relative à la portée du travail ou à l'accès aux renseignements nécessaires; et
- examiner les questions de fiscalité et de planification fiscale qui sont importantes pour les états financiers.

#### *Rôle du comité d'audit dans le processus de présentation de l'information financière*

L'auditeur nommé par les actionnaires est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, de l'audit des états financiers annuels de la Banque et de l'examen de l'information financière trimestrielle de la Banque. La direction de la Banque est responsable de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers de la Banque, et de la mise en œuvre des principes et des conventions appropriés en matière de présentation de l'information comptable et financière ainsi que des contrôles et procédés internes conçus pour assurer le respect des normes comptables et des lois et règlements applicables. Le comité d'audit supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque et reçoit les rapports trimestriels relatifs au processus entrepris par la direction et aux résultats de l'examen de l'auditeur nommé par les actionnaires. Il n'appartient pas au comité d'audit de planifier ou d'effectuer les audits, ni de déterminer que les états financiers de la Banque sont complets, exacts et conformes aux PCGR ou aux Normes internationales d'information financière.

#### *Contrôles internes*

Le comité est chargé de superviser l'élaboration et la mise en œuvre des contrôles internes de la Banque, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- exiger de la direction qu'elle mette en œuvre et maintienne des systèmes de contrôle interne appropriés (notamment des contrôles liés à la prévention, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux) et qui sont conformes aux lois, aux règlements et aux consignes applicables, y compris l'article 404 de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act* et les règles analogues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- rencontrer la direction, l'auditeur en chef et l'auditeur nommé par les actionnaires pour évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles internes de la Banque, notamment les contrôles liés à la prévention, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux;
- veiller à ce que soient en place des structures de gouvernance et des méthodes de contrôle suffisantes à l'égard de tous les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière;
- recevoir les rapports du comité du risque qui sont jugés nécessaires ou souhaitables à l'égard de toute question liée aux procédés de contrôle interne évaluée par ce comité dans le cadre de l'exécution de ses responsabilités; et
- examiner l'information présentée par la Banque à ses actionnaires au sujet du contrôle interne relatif à la présentation de l'information financière.

#### *Direction de l'audit interne*

Le comité supervise la Direction de l'audit interne de la Banque, notamment en examinant et en approuvant les mandats de la Direction de l'audit interne et de l'auditeur en chef au moins une fois par année. Le comité doit s'assurer que la Direction de l'audit interne a les ressources et l'indépendance nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le comité doit :

- examiner et approuver le plan d'audit annuel ainsi que les modifications importantes qui y sont apportées;

- confirmer la nomination et la révocation de l'auditeur en chef;
- évaluer au moins une fois par année l'efficacité de la Direction de l'audit interne;
- communiquer au moins une fois par année son opinion sur le rendement de l'auditeur en chef au chef de la direction à titre de commentaire dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- examiner les rapports courants préparés par l'auditeur en chef ainsi que la réponse de la direction, et assurer le suivi des questions non résolues, s'il y a lieu; et
- fournir une tribune permettant à l'auditeur en chef de soulever des questions liées à l'audit interne ou aux rapports qu'entretiennent la Direction de l'audit interne, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les autorités de réglementation ainsi qu'à leur interaction.

#### *Supervision de l'auditeur nommé par les actionnaires*

Le comité est chargé d'examiner et d'évaluer le rendement, les compétences et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires, y compris les principaux associés, et, une fois par année, il doit recommander au conseil et aux actionnaires des candidats au poste d'auditeur nommé par les actionnaires, à élire par les actionnaires. Le comité est chargé d'approuver la rémunération de l'auditeur. Le comité doit également faire des recommandations au conseil en ce qui concerne, s'il y a lieu, la révocation de l'auditeur nommé par les actionnaires. L'auditeur nommé par les actionnaires est tenu de rendre compte au comité et à l'ensemble du conseil, en tant que représentant des actionnaires, de son examen des états financiers et des contrôles de la Banque. De plus, le comité doit :

- examiner et approuver les plans d'audit annuels et les lettres de mission de l'auditeur nommé par les actionnaires;
- passer en revue les procédés utilisés par l'auditeur nommé par les actionnaires pour assurer la qualité de ses services d'audit, notamment toute question susceptible de nuire à la capacité du cabinet d'audit d'agir à titre d'auditeur nommé par les actionnaires;
- discuter des questions devant être communiquées au comité par l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et le Public Company Accounting Oversight Board, lorsque ces questions s'appliquent à la Banque;
- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires toute question pouvant être soulevée par lui, y compris tout problème ou toute difficulté d'audit, comme des restrictions liées à ses activités d'audit ou à l'accès aux renseignements demandés, et les réponses de la direction;
- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires les préoccupations, s'il en est, concernant la qualité des normes comptables de la Banque, et non seulement leur acceptabilité, telles qu'elles s'appliquent à sa présentation de l'information financière; et
- fournir une tribune permettant à la direction et à l'auditeur interne et/ou à l'auditeur nommé par les actionnaires d'aborder des questions relatives à leurs relations ou à leur interaction. Si des différends concernant la présentation de l'information financière ne sont pas résolus, voir au règlement de ces différends entre la direction et l'auditeur interne et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires.

#### *Indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires*

Le comité est chargé de surveiller et d'évaluer l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires par différents mécanismes, notamment en effectuant les tâches suivantes :

- examiner et approuver (ou recommander au conseil aux fins d'approbation) la durée des missions d'audit et les honoraires d'audit ainsi que les autres services pouvant légalement

être fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires pour la Banque, cette approbation devant être donnée spécifiquement ou aux termes d'une procédure de préapprobation adoptée par le comité;

- recevoir les rapports écrits officiels préparés régulièrement par l'auditeur nommé par les actionnaires, décrivant les relations qui existent entre l'auditeur nommé par les actionnaires et la Banque, conformément aux normes de conduite professionnelles établies par les instituts de comptables agréés provinciaux canadiens ou d'autres organismes de réglementation, s'il y a lieu;
- une fois par année ou plus fréquemment si cela est nécessaire, prendre connaissance et discuter avec le conseil et l'auditeur nommé par les actionnaires de tout service ou de tout lien existant entre l'auditeur nommé par les actionnaires et la Banque ou de tout facteur pouvant nuire à l'objectivité et à l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires;
- examiner, approuver et surveiller les politiques et les procédés relatifs à l'embauche d'associés ou d'employés actuels ou anciens de l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux lois applicables; et
- examiner, approuver et surveiller les autres politiques et procédures mises en œuvre pour favoriser l'indépendance des auditeurs, comme la rotation des membres de l'équipe de mission d'audit, au besoin.

#### *Service des finances*

Le comité est chargé de superviser le service des finances de la Banque, notamment :

- examiner et approuver le mandat du service des finances et le mandat du chef des finances au moins une fois l'an;
- examiner et approuver au moins une fois l'an, le plan budgétaire et des ressources du service des finances, notamment recevoir de la direction des rapports portant sur la suffisance des ressources;
- évaluer annuellement l'efficacité du service des finances;
- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef des finances dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- confirmer la nomination et la révocation du chef des finances; et
- offrir au chef des finances une tribune permettant de soulever des questions relatives à la présentation de l'information financière ou des questions se rapportant aux relations et à l'interaction qui existent entre le service des finances, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les organismes de réglementation.

#### *Examen et opérations entre personnes apparentées*

Le comité est responsable de l'examen et de la supervision des opérations entre personnes apparentées (sauf l'approbation de facilités de crédit de personnes apparentées à un dirigeant de la Banque, lesquelles sont examinées par le comité des ressources humaines, et de facilités de crédit de personnes apparentées à un administrateur de la Banque, lesquelles sont examinées par le comité du risque, s'il y a lieu), y compris s'assurer que la direction met en place des procédés et des pratiques en matière de révision et d'opérations entre personnes apparentées, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux Normes internationales d'information financière (plus précisément, IAS 24 – Information relative aux parties liées), et vérifier, à l'occasion, l'observation et l'efficacité de ces procédés et pratiques.

### *Conduite des affaires et éthique*

Le comité doit superviser le respect des politiques relatives à l'éthique et à la conduite des affaires, notamment les procédés de communication de l'information et de traitement des plaintes de la Banque, sa politique anticorruption et son code de conduite et d'éthique professionnelle, ainsi que les procédés en matière de conflits d'intérêts énoncés dans ce code, et doit notamment approuver, le cas échéant, toute dispense de l'application du code de conduite et d'éthique professionnelle de la Banque dont pourra bénéficier un administrateur ou un membre de la haute direction de la Banque.

### *Observation des lois*

Le comité est chargé de superviser l'établissement et la mise en œuvre de processus qui assurent l'observation des lois et des règlements qui régissent la Banque, de même que ses propres politiques, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- s'assurer, de concert avec la direction, que la Banque respecte les exigences réglementaires, et les procédés de gestion de la conformité réglementaire;
- mettre en œuvre des procédés conformes aux exigences réglementaires applicables, à l'égard de la réception, de la conservation et du traitement des plaintes reçues par la Banque à l'égard de questions liées à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit, ainsi qu'à l'égard de l'information soumise de manière confidentielle et anonyme concernant des pratiques comptables ou d'audit douteuses, et recevoir les rapports relatifs à ces plaintes et à ces soumissions, conformément à la politique applicable;
- examiner un rapport annuel préparé par le chef de la gestion des risques concernant les examens de la Banque effectués par le BSIF, et assurer auprès de la direction le suivi de l'état des recommandations et des suggestions, le cas échéant;
- passer en revue les avis professionnels et les modifications apportées aux principales exigences réglementaires relatives aux normes comptables, dans la mesure où elles s'appliquent au processus de présentation de l'information financière de la Banque; et
- examiner, de concert avec le directeur du Service juridique de la Banque, toute question juridique découlant d'un litige, d'une revendication ou de la non-observation de lois susceptible d'avoir une incidence importante sur la situation financière de la Banque.

### *Service de la conformité*

Le comité supervise le service de la conformité de la Banque et l'exécution de son mandat, notamment en examinant et en approuvant son plan annuel ainsi que les modifications importantes apportées à celui-ci et/ou à sa méthodologie. Le comité s'assure que le service de la conformité a les ressources et l'indépendance nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le comité doit faire ce qui suit :

- examiner et approuver chaque année le mandat du service de la conformité et du chef de la conformité;
- évaluer au moins une fois l'an l'efficacité du service de la conformité;
- confirmer la nomination et la révocation du chef de la conformité;
- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef de la conformité dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;



- examiner régulièrement les rapports préparés par le chef de la conformité à l'intention du comité d'audit et assurer le suivi de toute question non résolue;
- fournir une tribune permettant au chef de la conformité de soulever des questions liées à la conformité ou aux rapports qu'entretiennent le service de la conformité, la direction et/ou les autorités de réglementation, ainsi que leur interaction.

#### *Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes*

Le comité effectue la surveillance et le suivi de l'efficacité du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Cette supervision et ce suivi sont effectués de la manière suivante :

- le comité examine et approuve le programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, sa conception et toutes les politiques importantes s'y rapportant.
- Le comité examine et approuve annuellement le mandat du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent;
- Le comité confirme la nomination et la révocation du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent;
- Le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent participe régulièrement aux réunions du comité et présente un rapport, notamment, sur les points suivants :
  - le déroulement du programme, y compris les besoins en matière de ressources et de systèmes; ainsi que les résultats des vérifications de conformité;
  - la déclaration d'opérations suspectes;
  - les questions relatives à la réglementation, y compris les nouvelles initiatives en matière de réglementation;
  - les paramètres de la formation et autres mesures; et
  - les autres tendances ou faits d'importance qui ont une incidence sur le profil de risque de la Banque ou le mandat de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent à l'échelle mondiale.
- Le comité recevra régulièrement des rapports de l'auditeur en chef relativement à l'audit en matière d'efficacité.
- Le comité examine les résultats de l'évaluation des risques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et de l'auto-évaluation des contrôles qui sont faites chaque année afin de s'assurer qu'il comprend bien le profil de risque inhérent du Groupe Banque TD et il doit, en consultation avec le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent, évaluer la suffisance des contrôles existants. Le comité, s'il juge à propos de le faire, peut porter à l'attention du conseil les risques d'importance qui ne sont pas suffisamment atténués.

#### *Généralités*

Le comité assume également les tâches et responsabilités générales suivantes :

- agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales canadiennes de la Banque qui sont des sociétés d'assurance et des institutions financières sous réglementation fédérale, y compris rencontrer au moins une fois par année les actuaire en chef des filiales de la Banque qui sont des sociétés d'assurance sous réglementation fédérale;
- s'acquitter de toute autre fonction ou tâche qui incombe à un comité d'audit et à un comité de révision, conformément aux exigences réglementaires, ou qui est déléguée par le conseil;

- une fois par année, diriger une autoévaluation permettant au comité d'évaluer son apport et son efficacité quant à la façon de s'acquitter de son mandat;
- revoir et évaluer la pertinence de la présente charte au moins une fois l'an et soumettre la présente charte au comité de gouvernance et au conseil aux fins d'approbation;
- tenir des procès-verbaux ou d'autres rapports des réunions et des activités du comité; et
- faire rapport au conseil sur les questions importantes soulevées lors des réunions du comité d'audit après chaque réunion du comité et, s'il y a lieu, faire également au comité du risque un compte rendu des questions le concernant.

## ANNEXE 99.2

## RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats opérationnels du Groupe Banque TD (la TD ou la Banque) pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 comparativement aux exercices précédents. Il doit être lu avec nos états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2012. Le présent rapport de gestion est daté du 5 décembre 2012. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS	SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE
8 Résultat net	44 Revue du bilan
9 Produits	45 Qualité du portefeuille de crédit
13 Charges	59 Situation des fonds propres
15 Impôts et taxes	65 Titrisation et arrangements hors bilan
16 Information financière trimestrielle	68 Transactions entre parties liées
	69 Instruments financiers
ANALYSE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS	FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES
18 Description des activités	70 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs
22 Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	74 Gestion des risques
26 Gestion de patrimoine et Assurance	
31 Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	
35 Services bancaires de gros	
38 Siège social	
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2011	NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES
39 Principales informations annuelles et analyse du rendement de 2011 et 2010 selon les PCGR du Canada	102 Estimations comptables critiques
	104 Modification des méthodes comptables futures
	105 Contrôles et procédures

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.td.com/francais>, sur le site SEDAR, à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

### Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, le rapport de gestion de 2012 de la Banque à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de nos secteurs opérationnels, aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2013» ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2013 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, ainsi que le rendement financier prévu de la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier» et «pouvoir», et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques, notamment de crédit, de marché (y compris les marchés des actions, des marchandises, de change et de taux d'intérêt), de liquidité, opérationnels (y compris les risques liés à la technologie), de réputation, d'assurance, de stratégie, de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des fonds propres et les autres risques, tous présentés dans le rapport de gestion de 2012. Parmi les facteurs de risque, mentionnons l'incidence des récentes modifications législatives aux États-Unis, comme il est mentionné à la rubrique «Événements importants en 2012» de la section «Aperçu des résultats financiers» du rapport de gestion de 2012; les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité, et les instructions relatives à la présentation ainsi que leur nouvelle interprétation; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées relativement au traitement et au contrôle de l'information; et les défaillances de la technologie informatique, d'Internet, des systèmes d'accès au réseau de la Banque ou d'autres systèmes ou services de communications voix-données et le contexte de contentieux globalement difficile, y compris aux États-Unis. Veuillez noter que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les risques possibles et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2012. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2012 à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de nos secteurs opérationnels aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2013», telles qu'elles sont mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et le rendement financier prévu de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

### Aperçu de la société

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la TD ou la Banque). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à environ 22 millions de clients. Ces services sont regroupés dans quatre grands secteurs opérationnels qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers clés dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada; Gestion de patrimoine et Assurance; Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis; et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers par Internet du monde, avec plus de 8,5 millions de clients en ligne. Au 31 octobre 2012, les actifs de la TD totalisaient 811 milliards de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

### Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) en vertu des IFRS et désigne les résultats dressés selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR pour obtenir les résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs et de mesurer sa performance globale. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter», après impôt sur le résultat, dans les résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs de la performance de l'entreprise sous-jacente. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau de la page suivante. Comme expliqué, les résultats rajustés sont différents des résultats comme présentés selon les IFRS. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

La Banque a basculé des PCGR du Canada aux IFRS, à compter du premier trimestre de l'exercice 2012. Se reporter à la note 38 des états financiers consolidés pour le bilan consolidé d'ouverture de la Banque selon les IFRS au 1<sup>er</sup> novembre 2010 (bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS) et les notes complémentaires, y compris un sommaire des choix de la Banque dans le cadre de la première application selon IFRS 1 et d'autres différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS. Ces informations représentent pour la TD le point de départ de la présentation de l'information financière conformément aux IFRS et ont été fournies afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'obtenir une meilleure compréhension de l'incidence prévue de l'adoption des IFRS sur les états financiers consolidés. Les états financiers consolidés annuels de l'exercice 2012 comprennent également les résultats financiers comparatifs de l'exercice 2011, des rapprochements transitoires connexes et des notes complémentaires.

Le tableau qui suit donne les résultats opérationnels – comme présentés de la Banque.

#### TABLEAU 1 : RÉSULTATS OPÉRATIONNELS – COMME PRÉSENTÉS

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
Produits d'intérêts nets	15 026 \$	13 661 \$
Produits autres que d'intérêts	8 096	8 001
Total des produits	23 122	21 662
Provision pour pertes sur créances	1 795	1 490
Charges autres que d'intérêts	13 998	13 047
<b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée</b>	<b>7 329</b>	<b>7 125</b>
Charge d'impôt sur le résultat	1 092	1 326
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	234	246
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>6 471</b>	<b>6 045</b>
Dividendes sur actions privilégiées	196	180
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>	<b>6 275 \$</b>	<b>5 865 \$</b>
Attribuable aux :		
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>104 \$</b>	<b>104 \$</b>
<b>Actionnaires ordinaires</b>	<b>6 171 \$</b>	<b>5 761 \$</b>

**TABLEAU 2 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET RAJUSTÉ ET DU RÉSULTAT NET COMME PRÉSENTÉ**

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
<b>Résultats opérationnels – rajustés</b>		
Produits d'intérêts nets <sup>1</sup>	15 062 \$	13 661 \$
Produits autres que d'intérêts <sup>2</sup>	8 191	7 874
Total des produits	23 253	21 535
Provision pour pertes sur créances <sup>3</sup>	1 903	1 490
Charges autres que d'intérêts <sup>4</sup>	13 162	12 373
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée	8 188	7 672
Charge d'impôt sur le résultat <sup>5</sup>	1 404	1 545
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat <sup>6</sup>	291	305
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>7 075</b>	<b>6 432</b>
Dividendes sur actions privilégiées	196	180
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté</b>	<b>6 879</b>	<b>6 252</b>
<b>Attribuable aux :</b>		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	104	104
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>6 775</b>	<b>6 148</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat</b>		
Amortissement des immobilisations incorporelles <sup>7</sup>	(238)	(391)
Augmentation (diminution) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente <sup>8</sup>	(89)	128
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés aux acquisitions par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis <sup>9</sup>	(9)	(82)
Augmentation (diminution) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, après provision pour pertes sur créances <sup>10</sup>	–	13
Frais d'intégration, coûts de transaction directs et variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler <sup>11</sup>	(17)	(55)
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada <sup>12</sup>	(104)	–
Provision pour litiges <sup>13</sup>	(248)	–
Réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées <sup>14</sup>	120	–
Incidence positive attribuable aux modifications des taux d'imposition prévus par la loi <sup>15</sup>	18	–
Incidence de la mégatempête Sandy <sup>16</sup>	(37)	–
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>	<b>(604)</b>	<b>(387)</b>
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>	<b>6 171 \$</b>	<b>5 761 \$</b>

<sup>1</sup> Les produits d'intérêts nets rajustés excluent les éléments à noter suivants : 2012 – certaines charges totalisant 36 millions de dollars (27 millions de dollars, après impôt) portées en diminution des produits qui sont liées aux activités de lancement de cartes à taux promotionnel, comme expliqué à la note 12 ci-dessous.

<sup>2</sup> Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : 2012 – perte de 2 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, comme expliqué à la note 10 ci-dessous; perte de 89 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; perte de 3 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle relative à Services financiers Chrysler, comme expliqué à la note 11 ci-dessous, perte de 1 million de dollars attribuable à l'incidence de la mégatempête Sandy, comme expliqué à la note 16 ci-dessous; 2011 – profit de 19 millions de dollars résultant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises; profit de 158 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente; perte de 50 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle relative à Services financiers Chrysler.

<sup>3</sup> La provision pour pertes sur créances rajustée exclut les éléments à noter suivants : 2012 – ajustements de 162 millions de dollars de la provision pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, comme expliqué à la note 14 ci-dessous; 54 millions de dollars découlant de l'incidence de la mégatempête Sandy, comme expliqué à la note 16 ci-dessous.

<sup>4</sup> Les charges autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : 2012 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 277 millions de dollars, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; frais d'intégration liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de 11 millions de dollars, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler de 24 millions de dollars, comme expliqué à la note 11 ci-dessous; frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada de 104 millions de dollars, comme expliqué à la note 12 ci-dessous; charges de 413 millions de dollars relatives à la provision pour litiges, comme expliqué à la note 13 ci-dessous; 7 millions de dollars découlant de l'incidence de la mégatempête Sandy, comme expliqué à la note 16 ci-dessous; 2011 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 496 millions de dollars; frais d'intégration de 141 millions de dollars liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis; frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler de 37 millions de dollars.

<sup>5</sup> Pour un rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée» à la section «Impôts et taxes» du présent document.

<sup>6</sup> La quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée rajustée exclut les éléments à noter suivants : 2012 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 57 millions de dollars, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; 2011 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 59 millions de dollars.

<sup>7</sup> L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte principalement à l'acquisition de Canada Trust en 2000, à l'acquisition de TD Banknorth en 2005 et à sa privatisation en 2007, à l'acquisition de Commerce en 2008, aux acquisitions par TD Banknorth de Hudson United Bancorp en 2006 et d'Interchange Financial Services en 2007, à l'amortissement des immobilisations incorporelles compris dans la quote-part du résultat net de TD Ameritrade ainsi qu'à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada en 2012. Avec prise d'effet en 2011, l'amortissement des logiciels est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter, qui ne comprennent que l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite de regroupements d'entreprises.

<sup>8</sup> Au cours de 2008, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance, elle a reclassé, en date du 1<sup>er</sup> août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Cela comprend le risque lié à la conversion des monnaies étrangères pour le portefeuille de titres de créance et des dérivés qui le couvrent. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des résultats, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente du secteur Services bancaires de gros. Depuis le deuxième trimestre de 2011, la Banque peut à l'occasion remplacer des titres dans le portefeuille pour mieux utiliser le financement à échéance déterminée initial. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés, sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque excluent les profits et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

<sup>9</sup> Par suite des acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, la Banque a engagé des frais d'intégration et des coûts de transaction directs. Les frais d'intégration se composent des frais liés à la technologie informatique, des coûts de maintien de l'effectif, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la diffusion de la nouvelle marque), des frais de déplacement liés à l'intégration, des indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de prime de certains dirigeants, des coûts de résiliation de contrats et de la dépréciation d'actifs à long terme. Les coûts de transaction directs sont les frais engagés directement pour effectuer un regroupement d'entreprises et se composent principalement de commissions d'apporteurs d'affaires et des honoraires de conseillers et de juristes. Les

frais d'intégration au cours des derniers trimestres ont découlé de l'acquisition de South Financial et des acquisitions facilitées par la FDIC et aucun coût de transaction direct n'a été comptabilisé. Le premier trimestre de 2012 a été le dernier trimestre d'inclusion de nouveaux frais d'intégration ou de nouveaux coûts de transaction directs liés aux acquisitions facilitées par la FDIC et à l'acquisition de South Financial par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis parmi les éléments à noter.

<sup>10</sup> La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût amorti. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité périodique des profits et des pertes, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés, sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés excluent les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés. Lorsqu'un incident de crédit se produit dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises qui comporte des swaps sur défaillance de crédit comme couverture connexe, la provision pour pertes sur créances liée à la portion qui était couverte au moyen des swaps sur défaillance de crédit est portée en diminution de cet élément à noter.

<sup>11</sup> Par suite de l'acquisition de Services financiers Chrysler au Canada et aux États-Unis, la Banque a engagé des frais d'intégration et des coûts de transaction directs. De plus, la Banque a connu une volatilité des résultats en raison des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle. Les frais d'intégration se composent des frais liés à la technologie informatique, des coûts de maintien de l'effectif, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la diffusion de la nouvelle marque), des frais de déplacement liés à l'intégration, des indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de prime de certains dirigeants, des coûts de résiliation de contrats, et de la dépréciation d'actifs à long terme. Les coûts de transaction directs sont les frais engagés directement pour effectuer un regroupement d'entreprises et se composent principalement de commissions d'apporteurs d'affaires et des honoraires de conseillers et de juristes. La contrepartie éventuelle est définie aux termes du contrat d'acquisition et établit que la Banque devra verser une contrepartie au comptant additionnelle s'il arrivait que les montants réalisés sur certains actifs excèdent un seuil préétabli. La contrepartie éventuelle est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations de juste valeur postérieures à l'acquisition sont comptabilisées dans l'état du résultat consolidé. Le bénéfice rajusté exclut les profits et les pertes sur la contrepartie éventuelle, en sus de la juste valeur à la date d'acquisition. Bien que les frais d'intégration et les coûts de transaction directs liés à cette acquisition aient été engagés au Canada et aux États-Unis, la plus grande partie de ces frais sont liés aux initiatives d'intégration entreprises pour les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

<sup>12</sup> Par suite de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, de même que de certains actifs et passifs, la Banque a engagé des frais d'intégration et des coûts de transaction directs. Les frais d'intégration se composent des frais liés à la technologie informatique, des coûts de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la diffusion de la nouvelle marque et certaines charges portées en diminution des produits qui sont liées aux activités de lancement de cartes à taux promotionnel), des frais de déplacement liés à l'intégration, des indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de prime de certains dirigeants, des coûts de résiliation de contrats, et de la dépréciation d'actifs à long terme. Les frais d'intégration de la Banque liés à l'acquisition de MBNA ont été plus élevés que prévu au moment de l'annonce de la transaction, surtout en raison des coûts additionnels engagés (autres que les montants capitalisés) pour concevoir des plateformes technologiques pour l'entreprise. Les coûts de transaction directs sont les frais engagés directement pour effectuer le regroupement d'entreprises et se composent principalement de commissions d'apporteurs d'affaires et des honoraires de conseillers et de juristes. Les frais d'intégration et les coûts de transaction directs liés à cette acquisition ont été engagés par les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

<sup>13</sup> Par suite de certains jugements défavorables et de règlements conclus aux États-Unis au cours de 2012, la Banque a pris des mesures de prudence pour réévaluer ses provisions pour litiges et, ayant tenu compte de ces facteurs et d'autres causes connexes ou similaires, la Banque a déterminé, selon les normes comptables applicables, qu'une provision pour litiges de 413 millions de dollars (248 millions de dollars après impôt) était nécessaire en 2012.

<sup>14</sup> Compte non tenu de l'incidence liée au portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada et à d'autres portefeuilles de prêts à la consommation (qui est comptabilisée dans les résultats du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada), la «Diminution de la provision pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées» connue auparavant comme «Augmentation (reprise) de la provision générale dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada», comprend 162 millions de dollars (120 millions de dollars après impôt) en 2012, attribuables au secteur Services bancaires de gros et aux portefeuilles de prêts autres que ceux de MBNA liés aux Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

<sup>15</sup> Cet élément représente l'incidence des modifications du taux d'imposition prévu par la loi sur les soldes d'impôt sur le résultat différé net.

<sup>16</sup> La Banque a provisionné 62 millions de dollars (37 millions de dollars après impôt) pour certaines pertes estimées découlant de la mégatempête Sandy qui sont principalement liées à l'augmentation de la provision pour pertes sur créances, de la dépréciation des immobilisations corporelles et des charges portées en diminution des produits liées à la contrepassation de frais.

### TABLEAU 3 : RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ<sup>1</sup>

(en dollars canadiens)

	2012	2011
<b>Résultat de base par action – comme présenté</b>	<b>6,81 \$</b>	6,50 \$
Rajustements pour les éléments à noter <sup>2</sup>	<b>0,66</b>	0,44
<b>Résultat de base par action – rajusté</b>	<b>7,47 \$</b>	6,94 \$
<b>Résultat dilué par action – comme présenté</b>	<b>6,76 \$</b>	6,43 \$
Rajustements pour les éléments à noter <sup>2</sup>	<b>0,66</b>	0,43
<b>Résultat dilué par action – rajusté</b>	<b>7,42 \$</b>	6,86 \$

<sup>1</sup> Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

<sup>2</sup> Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

### TABLEAU 4 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
Canada Trust	– \$	168 \$
TD Bank, N.A.	<b>122</b>	134
TD Ameritrade (compris dans la quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée)	<b>57</b>	59
MBNA	<b>33</b>	–
Logiciels	<b>141</b>	116
Divers	<b>26</b>	30
<b>Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat</b>	<b>379 \$</b>	507 \$

<sup>1</sup> L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels, est inclus dans les éléments à noter. Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

### PROFIT ÉCONOMIQUE ET RENDEMENT DES FONDS PROPRES ORDINAIRES

À compter du premier trimestre de 2012, la Banque a révisé sa méthode de répartition des fonds propres à ses secteurs opérationnels pour s'aligner sur les exigences futures de Bâle III en matière de fonds propres ordinaires, soit à un taux de 7 % des fonds propres ordinaires de catégorie 1. Les mesures du rendement des secteurs opérationnels reflètent dorénavant une méthode fondée sur le rendement des fonds propres ordinaires, plutôt que fondée sur le rendement du capital investi comme auparavant. Ces changements ont été appliqués de manière prospective.

La Banque utilise le profit économique comme outil de mesure de la création de valeur pour les actionnaires. Le profit économique représente le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires moins une imputation au titre des fonds propres moyens ordinaires. Le taux utilisé pour l'imputation au titre des fonds propres moyens ordinaires correspond au coût du capital calculé à l'aide du modèle d'évaluation des actifs financiers.

L'imputation représente un rendement minimum présumé exigé par les actionnaires ordinaires sur les fonds propres ordinaires de la Banque. Le but de la Banque est de générer un profit économique positif et croissant.

Le rendement rajusté des fonds propres ordinaires est le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des fonds propres ordinaires moyens. Le rendement des fonds propres ordinaires est un pourcentage et une variante du profit économique qui est exprimé en dollars. Si le rendement des fonds propres ordinaires excède le coût du capital, le profit économique est positif. Le but de la Banque est de maximiser le profit économique en générant un rendement des fonds propres ordinaires supérieur au coût du capital.

Le profit économique et le rendement rajusté des fonds propres ordinaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR, puisque ce ne sont pas des termes définis par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

#### TABLEAU 5 : PROFIT ÉCONOMIQUE ET RENDEMENT DES FONDS PROPRES ORDINAIRES

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
	<b>Rendement des fonds propres ordinaires</b>	Rendement du capital investi
Fonds propres ordinaires moyens	41 535 \$	35 568 \$
Montant cumulé moyen de l'amortissement du goodwill et des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat	s. o.	5 309
Fonds propres ordinaires moyens / Capital investi moyen	41 535 \$	40 877 \$
Coût des fonds propres ordinaires moyens / Capital investi moyen	9,0 %	9,0 %
Imputation au titre des fonds propres ordinaires moyens / Capital investi moyen	3 738 \$	3 679 \$
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>	<b>6 171 \$</b>	<b>5 761 \$</b>
Éléments à noter ayant une incidence sur le résultat, après impôt sur le résultat <sup>1</sup>	<b>604</b>	<b>387</b>
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>6 775 \$</b>	<b>6 148 \$</b>
<b>Profit économique<sup>2</sup></b>	<b>3 037 \$</b>	<b>2 469 \$</b>
<b>Rendement des fonds propres ordinaires – rajusté / Rendement du capital investi</b>	<b>16,3 %</b>	<b>15,0 %</b>

<sup>1</sup> Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>2</sup> À compter du premier trimestre de 2012, le calcul du profit économique repose sur les fonds propres ordinaires moyens sur une base prospective. Avant le premier trimestre de 2012, le profit économique était calculé d'après le capital investi moyen. Si ce changement avait eu lieu sur une base rétroactive, le profit économique de la Banque, calculé selon les fonds propres ordinaires moyens, aurait été de 2 947 millions de dollars pour 2011.



## Événements importants en 2012

### **Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2011, la Banque a acquis la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada (ou MBNA), filiale en propriété exclusive de la Bank of America Corporation, ainsi que de certains autres actifs et passifs pour une contrepartie au comptant de 6 839 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de l'acquisition à compter de la date de l'acquisition jusqu'au 31 octobre 2012 ont été consolidés avec les résultats de la Banque et sont présentés essentiellement dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Gestion de patrimoine et Assurance. Au 1<sup>er</sup> décembre 2011, l'acquisition avait ajouté 7 361 millions de dollars de prêts, 275 millions de dollars d'autres actifs et 1 348 millions de dollars de passifs. La juste valeur estimée des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date de l'acquisition. L'excédent de la contrepartie par rapport à la juste valeur des actifs nets acquis d'environ 551 millions de dollars a été attribué à hauteur de 458 millions de dollars aux immobilisations incorporelles et à hauteur de 93 millions de dollars au goodwill.

### **Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Target aux États-Unis**

Le 23 octobre 2012, la Banque a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec Target Corporation (Target) en vertu de laquelle la TD fera l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Target aux États-Unis pour un total d'environ 5,9 milliards de dollars US. La TD a également conclu une entente s'étalant sur une période de sept ans aux termes de laquelle elle devient l'émetteur exclusif de la carte Visa Target et des cartes de crédit de marque privée à l'intention des clients de Target aux États-Unis. La TD acquerra plus de 5 millions de comptes actifs Visa et de cartes de crédit de marque privée et financera les créances clients des comptes Visa de Target existants et de tous les comptes de cartes de crédit de marque privée à l'intention des clients de Target existantes et nouvellement émises aux États-Unis. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et du respect d'autres modalités de clôture habituelles, la transaction devrait être conclue au cours du premier semestre de l'exercice 2013.

### **Placement dans Groupe TMX Limitée**

Le 30 octobre 2011, Groupe TMX inc. (TMX) et Corporation d'Acquisition Groupe Maple (dorénavant Groupe TMX Limitée) (Maple) ont annoncé qu'ils avaient conclu une convention de soutien relativement au projet d'acquisition par Maple de la totalité des actions de TMX en circulation dans le cadre d'une opération intégrée en deux étapes d'une valeur d'environ 3 800 millions de dollars.

Maple est une société dont les investisseurs comprennent douze des institutions financières et caisses de retraite de premier plan du Canada, notamment Valeurs Mobilières TD Inc., filiale en propriété exclusive de la Banque. Maple a conclu l'acquisition de 80 % des actions de TMX en circulation le 10 août 2012, conformément aux conditions de l'offre. Cette transaction prévoit également l'acquisition d'Alpha Trading Systems Inc. et d'Alpha Trading Systems Limited Partnership (ensemble, Alpha) et de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDSL). Maple a conclu l'acquisition d'Alpha et de CDSL le 1<sup>er</sup> août 2012, et les actionnaires existants de CDSL et d'Alpha ont reçu des paiements en espèces en échange de leur participation.

En vertu d'un arrangement approuvé par un tribunal, chaque action de TMX en circulation encore détenue par les actionnaires de TMX (à l'exception de ceux de Maple) a été échangée contre une action de Maple, la date de conclusion étant le 14 septembre 2012. À titre d'investisseur dans Maple, la Banque a fourni un financement en capitaux propres à Maple d'environ 194 millions de dollars pour financer l'acquisition de TMX, Alpha et CDSL.

### **Nouveautés législatives aux États-Unis**

Le 21 juillet 2010, le président des États-Unis a ratifié la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la loi Dodd-Frank ou la loi) qui enclenche des changements en profondeur du secteur financier aux États-Unis. Comptant plus de 2 300 pages, la loi Dodd-Frank aura une incidence sur presque toutes les institutions financières exerçant leurs activités aux États-Unis, dont la Banque, et touchera, du fait de certains aspects extraterritoriaux, les activités de la Banque à l'extérieur des États-Unis, y compris au Canada. La loi Dodd-Frank entraîne d'importants changements, entre autres pour ce qui est de la supervision des services bancaires et des banques, de la résolution des enjeux touchant les institutions financières d'importance systémique, des transactions pour compte propre et de certains placements dans des fonds, de la protection des consommateurs, des valeurs mobilières, des dérivés négociés hors Bourse et de la rémunération des cadres, et un resserrement des normes prudentielles qui s'appliqueront à ces questions. La loi Dodd-Frank sera aussi complétée par la publication de plus de 240 dispositions réglementaires ainsi que par un grand nombre d'études et de rapports continus dans la foulée de sa mise en œuvre. Par conséquent, même si la loi a une incidence sur les affaires de la Banque, particulièrement sur ses activités aux États-Unis, les conséquences ultimes pour la Banque ne seront pas connues tant que les règlements de mise en œuvre n'auront pas tous été rendus publics et finalisés.

Le 10 novembre 2011, le Département du Trésor, le conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale, la Federal Deposit Insurance Corporation et la Securities and Exchange Commission ont émis conjointement un projet de règlement de mise en œuvre de l'article 619 de la loi Dodd-Frank (la règle Volcker ou la règle). Le 13 janvier 2012, la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis (CFTC) a publié un projet de règlement semblable. La Banque procède actuellement à l'analyse du projet de règlement de la règle Volcker en vue de planifier sa mise en œuvre. La règle interdit de façon générale les transactions pour compte propre et établit des restrictions à l'égard des autres activités de transaction permises, limite les placements dans des fonds de couverture et d'actions de sociétés fermées et leur soutien, et exige un respect strict des régimes de conformité et de déclaration entourant les activités permises. La règle devrait également avoir une incidence sur certains des fonds soutenus par la Banque et pour lesquels elle offre des services-conseils dans le cadre de ses activités de gestion d'actifs ainsi que sur les placements de capital-investissement qu'elle détient actuellement. Selon le projet actuel, les dispositions de la règle s'appliquent aux entités bancaires, y compris les banques autres qu'américaines, comme la Banque, qui contrôlent des institutions de dépôts assurés aux États-Unis ou sont traitées comme des sociétés de portefeuille bancaires du fait qu'elles ont une succursale ou une agence aux États-Unis. La règle proposée s'applique aux sociétés affiliées ou aux filiales de la Banque : la définition donnée aux termes « société affiliée » et « filiale » dans la règle Volcker inclut les entités contrôlées par la Banque ou qui sont sous le contrôle conjoint de la Banque. Telle qu'elle est proposée actuellement, la règle exige l'instauration d'un programme de conformité étendu et la surveillance de certaines mesures quantitatives des risques ainsi que de programmes de surveillance et de déclaration à l'égard de la conformité. Le 19 avril 2012, le conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale, en son nom et pour le compte des autres agences, a publié des directives selon lesquelles la conformité à la règle ne sera pas obligatoire avant le 21 juillet 2014, à moins que cette date ne soit repoussée par le conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale. Les agences n'ont pas indiqué la date à laquelle la version finale de la règle serait publiée. Même si l'on estime que la règle aura une incidence défavorable sur certaines des activités de la Banque, l'ordre de grandeur de cette incidence pour la Banque ne sera pas connu tant que le projet actuel ne sera pas finalisé. Pour le moment, on estime que l'incidence ne devrait pas être importante pour la Banque.

Le *Durbin Amendment* est une disposition de la loi Dodd-Frank qui autorise le conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale à adopter des règlements fixant des frais d'interchange qui sont «raisonnables et proportionnels» aux coûts de traitement des transactions. En juin 2011, le conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale a adopté des règles définitives limitant les frais d'interchange sur les cartes de débit et fixant la date de mise en œuvre au 1<sup>er</sup> octobre 2011, et a plafonné les frais à 21 cents par transaction, plus de petits montants pour couvrir les frais relatifs aux fraudes. Le *Durbin Amendment* a eu une incidence sur les produits bruts d'environ 50 à 60 millions de dollars US avant impôt par trimestre, conformément aux prévisions. Pour plus d'informations sur l'incidence du *Durbin Amendment*, se reporter à la section «Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis» dans la section «Analyse des secteurs opérationnels» du présent rapport. En outre, des modifications à d'autres lois et règlements touchant les consommateurs pourraient entraîner des changements à nos honoraires et à nos produits.

Du fait de la participation de la Banque aux marchés des produits dérivés des États-Unis, la Banque aura l'obligation de s'inscrire à titre d'opérateur de swap auprès de la CFTC au plus tard le 31 décembre 2012. Après l'inscription, et lorsque les règles prendront effet, les opérateurs de swap seront assujettis à de nouvelles exigences, notamment des mesures exigeant la compensation et la négociation en Bourse de certains dérivés, des nouvelles exigences de fonds propres et de marges pour certains participants du marché, des nouvelles exigences de présentation d'information et des nouvelles obligations en matière de conduite des affaires pour les produits dérivés relevant de la compétence de la CFTC. L'incidence définitive de ces règles, y compris les ramifications transfrontalières, continue de demeurer incertaine mais ne devrait pas être importante pour la Banque.

La Réserve fédérale a proposé, aux fins de commentaires, un règlement qui amènerait un resserrement des normes prudentielles, et des dispositions à l'égard de mesures correctives rapides à imposer aux institutions financières d'importance systémique aux États-Unis. Le règlement établirait de nouvelles exigences en matière de fonds propres fondés sur les risques et de liquidité, de nouvelles normes de liquidité, de limites d'endettement, de nouvelles exigences de gestion des risques et de présentation d'information sur le risque de crédit. Si ce règlement était mis en œuvre tel qu'il est proposé, il s'appliquerait aux sociétés de portefeuille américaines de la Banque, mais pas à la Banque.

La Banque continue de surveiller de près l'évolution de ces questions et d'autres faits législatifs nouveaux et analysera l'incidence que pourraient avoir ces changements réglementaires et législatifs sur ses activités.

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

# Résultat net

### APERÇU

- Le résultat net comme présenté a atteint 6 471 millions de dollars, soit une hausse de 426 millions de dollars, ou 7 %, en regard de l'exercice précédent.
- Le résultat net rajusté a atteint 7 075 millions de dollars, soit une hausse de 643 millions de dollars, ou 10 %, en regard de l'exercice précédent.

Le résultat net comme présenté pour l'exercice a été de 6 471 millions de dollars, une hausse de 426 millions de dollars, ou 7 %, en comparaison de 6 045 millions de dollars à l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour l'exercice a été de 7 075 millions de dollars, une hausse de 643 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à 6 432 millions de dollars à l'exercice précédent. La hausse du résultat net rajusté s'explique par la croissance des résultats de tous les secteurs. L'augmentation du résultat net des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada s'explique surtout par une croissance appréciable des volumes, l'acquisition de MBNA, la hausse des produits d'honoraires, un taux d'imposition moins élevé et un jour civil supplémentaire. Le résultat net des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a augmenté principalement en raison d'une solide croissance des volumes de prêts et de dépôts et d'une hausse des produits tirés des commissions, en partie contrebalancées par une hausse des charges et l'incidence du *Durbin Amendment*. Le résultat net des Services bancaires de gros a augmenté compte tenu des meilleurs résultats des activités principales, en partie contrebalancés par une baisse des profits sur valeurs mobilières du portefeuille de placements. Le résultat net du secteur Gestion de patrimoine et Assurance a progressé principalement en raison de la croissance des primes et des actifs de clients, de l'inclusion de MBNA et de la baisse des charges, le tout en partie neutralisé par la hausse défavorable des sinistres au cours d'années antérieures et la baisse des volumes de négociation.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice est de 6,76 \$, en hausse de 5 %, par rapport à 6,43 \$ il y a un an. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 7,42 \$, en hausse de 8 %, par rapport à 6,86 \$ il y a un an.

### **Incidence du taux de change sur les résultats convertis des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et de TD Ameritrade**

Le résultat des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et la quote-part du résultat de TD Ameritrade revenant à la Banque sont touchés par les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien par rapport à l'exercice précédent.

La dépréciation du dollar canadien a eu un effet favorable sur les résultats consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, comparativement à l'exercice précédent, comme présenté dans le tableau ci-après.

**TABLEAU 6 : INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DES SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AUX ÉTATS-UNIS ET DE TD AMERITRADE**

(en millions de dollars canadiens)

	2012 par rapport à 2011
<b>Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis</b>	
Augmentation du total des produits – comme présenté	108 \$
Augmentation du total des produits – rajusté	108
Augmentation des charges autres que d'intérêts – comme présentées	77
Augmentation des charges autres que d'intérêts – rajustées	65
Augmentation du résultat net comme présenté, après impôt	19
Augmentation du résultat net rajusté, après impôt	25
<b>TD Ameritrade</b>	
Augmentation de la quote-part du résultat, après impôt	5 \$
<b>Augmentation du résultat de base par action – comme présenté</b>	<b>0,02 \$</b>
<b>Augmentation du résultat de base par action – rajusté</b>	<b>0,03 \$</b>

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

# Produits

### APERÇU

- Les produits comme présentés se sont établis à 23 122 millions de dollars, une hausse de 1 460 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits rajustés se sont établis à 23 253 millions de dollars, une augmentation de 1 718 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits d'intérêts nets comme présentés ont augmenté de 1 365 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits d'intérêts nets comme rajustés ont augmenté de 1 401 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits autres que d'intérêts nets comme présentés ont augmenté de 95 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits autres que d'intérêts nets rajustés ont augmenté de 317 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent.

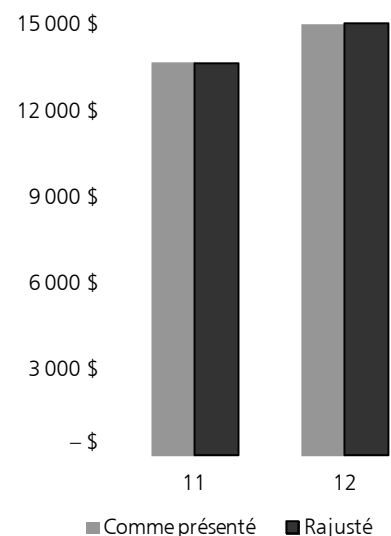
### PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour l'exercice se sont élevés à 15 026 millions de dollars, une hausse de 1 365 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets rajustés se sont établis à 15 062 millions de dollars, une hausse de 1 401, ou 10 %, en regard de l'exercice précédent. La hausse des produits d'intérêts nets rajustés est principalement attribuable aux augmentations dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont augmenté surtout sous l'effet de l'inclusion de MBNA, de la croissance des volumes internes et d'un jour civil additionnel, en partie contrebalancés par un rétrécissement de la marge sur les actifs productifs moyens. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont monté principalement du fait de la forte croissance des volumes de prêts et de dépôts, en partie contrebalancée par le rétrécissement de la marge sur les actifs productifs moyens. L'augmentation des produits d'intérêts nets des Services bancaires de gros est grandement tributaire de la hausse des produits liés aux activités de transaction.

### MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

La marge d'intérêts nette a reculé de 7 points de base (pdb) au cours de l'exercice pour s'établir à 2,23 % par rapport à 2,30 % à l'exercice précédent en raison du contexte de faibles taux d'intérêt, de la gamme de produits et de la concurrence sur le plan des prix.

**PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS**  
(en millions de dollars canadiens)



**TABLEAU 7 : PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS MOYENS<sup>1,2</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012		2011	
	Solde moyen	Intérêts <sup>3</sup>	Taux moyen	Taux moyen
<b>Actifs productifs d'intérêts</b>				
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>				
Canada	8 950 \$	41 \$	0,46 %	5 580 \$
États-Unis	13 580	42	0,31	13 438
<b>Valeurs mobilières</b>				
Détenues à des fins de transaction				
Canada	48 342	1 332	2,76	40 561
États-Unis	13 201	231	1,75	8 948
Détenues à des fins autres que de transaction				
Canada	18 855	288	1,53	16 157
États-Unis	66 089	1 671	2,53	61 497
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>				
Canada	25 944	249	0,96	22 145
États-Unis	27 025	90	0,33	24 016
<b>Prêts</b>				
Prêts hypothécaires <sup>4</sup>				
Canada	163 016	5 141	3,15	145 052
États-Unis	36 910	1 671	4,53	32 947
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Canada	93 622	5 270	5,63	93 667
États-Unis	22 568	1 018	4,51	17 288
Cartes de crédit				
Canada	14 128	1 699	12,03	8 139
États-Unis	1 043	124	11,89	855
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>4</sup>				
Canada	32 287	1 111	3,44	26 412
États-Unis	29 451	1 362	4,62	25 295
Autres pays	59 101	898	1,52	51 144
<b>Total des actifs productifs d'intérêts</b>	<b>674 112 \$</b>	<b>22 238 \$</b>	<b>3,30 %</b>	<b>593 141 \$</b>
<b>Passifs portant intérêt</b>				
<b>Dépôts</b>				
Particuliers				
Canada	160 947 \$	1 819 \$	1,13 %	150 802 \$
États-Unis	119 605	264	0,22	102 345
Banques				
Canada	4 984	28	0,56	3 983
États-Unis	5 278	10	0,19	5 622
Dépôts des entreprises et des gouvernements <sup>5,6</sup>				
Canada	113 066	1 303	1,15	89 675
États-Unis	88 962	1 226	1,38	78 879
<b>Billets et débetures subordonnés</b>	11 509	612	5,32	12 403
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension</b>				
Canada	37 875	432	1,14	26 333
États-Unis	30 161	96	0,32	23 797
<b>Passifs au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital</b>	2 253	174	7,72	2 811
<b>Passifs de titrisation<sup>7</sup></b>	53 032	1 026	1,93	52 823
<b>Autres passifs<sup>8</sup></b>				
Canada	5 523	78	1,41	6 185
Autres pays	17 964	144	0,80	17 848
<b>Total des passifs portant intérêt</b>	<b>651 159 \$</b>	<b>7 212 \$</b>	<b>1,11 %</b>	<b>573 506 \$</b>
<b>Total des produits d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens</b>	<b>674 112 \$</b>	<b>15 026 \$</b>	<b>2,23 %</b>	<b>593 141 \$</b>

<sup>1</sup> Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.<sup>2</sup> Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.<sup>3</sup> Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.<sup>4</sup> Comprennent les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 25 millions de dollars (259 millions de dollars en 2011) et d'un coût amorti de 25 millions de dollars (253 millions de dollars en 2011), ainsi que des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 13 millions de dollars (14 millions de dollars en 2011) et d'un coût amorti de néant (5 millions de dollars en 2011).<sup>5</sup> Comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 38 774 millions de dollars (29 613 millions de dollars en 2011).<sup>6</sup> Comprennent les frais de marketing engagés à l'égard des comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade de 834 millions de dollars (762 millions de dollars en 2011).<sup>7</sup> Comprennent des passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 25 324 millions de dollars (27 725 millions de dollars en 2011) et d'un coût amorti connexe de 24 600 millions de dollars (26 578 millions de dollars en 2011). Comprennent aussi des passifs de titrisation au coût amorti de 25 224 millions de dollars (25 133 millions de dollars en 2011).<sup>8</sup> Les autres passifs comprennent du papier commercial adossé à des actifs et des billets à terme dont le coût amorti est de 4,6 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2011).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt. Dans cette analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

**TABLEAU 8 : ANALYSE DE LA VARIATION DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS<sup>1,2</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	2012 par rapport à 2011		
	Variation favorable (défavorable) attribuable à la variation du		
	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
<b>Actifs productifs d'intérêts</b>			
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>			
Canada	32 \$	(43) \$	(11) \$
États-Unis	3	(277)	(274)
<b>Valeurs mobilières</b>			
Détenues à des fins de transaction			
Canada	216	(13)	203
États-Unis	70	13	83
Détenues à des fins autres que de transaction			
Canada	36	40	76
États-Unis	97	275	372
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>			
Canada	33	23	56
États-Unis	10	3	13
<b>Prêts</b>			
Prêts hypothécaires <sup>3</sup>			
Canada	624	(523)	101
États-Unis	183	(36)	147
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Canada	(2)	(76)	(78)
États-Unis	264	(110)	154
Cartes de crédit			
Canada	710	24	734
États-Unis	24	(9)	15
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>3</sup>			
Canada	233	(167)	66
États-Unis	251	(414)	(163)
Autres pays	91	(256)	(165)
<b>Total des actifs productifs d'intérêts</b>	<b>2 875 \$</b>	<b>(1 546) \$</b>	<b>1 329 \$</b>
<b>Passifs portant intérêt</b>			
<b>Dépôts</b>			
Particuliers			
Canada	(127) \$	194 \$	67 \$
États-Unis	(43)	33	(10)
Banques			
Canada	(6)	5	(1)
États-Unis	1	1	2
Dépôts d'entreprises et de gouvernements <sup>4,5</sup>			
Canada	(274)	17	(257)
États-Unis	(147)	71	(76)
<b>Billets et débiteures subordonnés</b>			
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension</b>			
Canada	(161)	96	(65)
États-Unis	(19)	(6)	(25)
<b>Passifs au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital</b>			
<b>Passifs de titrisation<sup>6</sup></b>			
<b>Autres passifs<sup>7</sup></b>			
Canada	10	1	11
Autres pays	4	92	96
<b>Total des passifs portant intérêt</b>	<b>(678) \$</b>	<b>714 \$</b>	<b>36 \$</b>
<b>Total des produits d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens</b>	<b>2 197 \$</b>	<b>(832) \$</b>	<b>1 365 \$</b>

<sup>1</sup> Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

<sup>2</sup> Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

<sup>3</sup> Comprennent les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 25 millions de dollars (259 millions de dollars en 2011) et d'un coût amorti de 25 millions de dollars (253 millions de dollars en 2011), ainsi que des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 13 millions de dollars (14 millions de dollars en 2011) et d'un coût amorti de néant (5 millions de dollars en 2011).

<sup>4</sup> Comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 38 774 millions de dollars (29 613 millions de dollars en 2011).

<sup>5</sup> Comprennent les frais de marketing engagés à l'égard des comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade de 834 millions de dollars (762 millions de dollars en 2011).

<sup>6</sup> Comprennent des passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 25 324 millions de dollars (27 725 millions de dollars en 2011) et d'un coût amorti connexe de 24 600 millions de dollars (26 578 millions de dollars en 2011). Comprennent aussi des passifs de titrisation au coût amorti de 25 224 millions de dollars (25 133 millions de dollars en 2011).

<sup>7</sup> Les autres passifs comprennent du papier commercial adossé à des actifs et des billets à terme dont le coût amorti est de 4,6 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2011).

## PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont élevés à 8 096 millions de dollars, une hausse de 95 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour l'exercice ont été de 8 189 millions de dollars, une hausse de 317 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits autres que d'intérêts rajustés provient principalement des hausses dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, contrebalancées en partie par une baisse dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance. Les produits autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont augmenté surtout en raison de la hausse des volumes de transaction, de l'apport de MBNA et de la révision des prix. Les produits autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté du fait de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires et des profits sur la vente de valeurs mobilières, en partie contrebalancés par l'incidence du *Durbin Amendment* et l'attrition prévue des produits tirés des activités acquises de Services financiers Chrysler. Les produits autres que d'intérêts du secteur Gestion de patrimoine et Assurance ont reculé principalement en raison de la hausse défavorable des sinistres au cours d'années antérieures sur le marché automobile de l'Ontario, des événements liés aux conditions météorologiques dans le secteur Assurance et de la baisse des produits de transaction dans le secteur Gestion de patrimoine, le tout en partie contrebalancé par la forte croissance des primes et l'inclusion de MBNA dans le secteur Assurance et la hausse des produits tirés des comptes à honoraires provenant de l'augmentation des actifs de clients du secteur Gestion de patrimoine.

**TABLEAU 9 : PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS**

(en millions de dollars canadiens)

	2012 par rapport à 2011		
	2012	2011	Variation en %
<b>Services de placement et de valeurs mobilières</b>			
Honoraires et commissions de TD Waterhouse	384 \$	459 \$	(16,3) %
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	562	631	(10,9)
Honoraires de prise ferme et de consultation	437	378	15,6
Frais de gestion de placements	241	215	12,1
Gestion des fonds communs	997	941	6,0
<b>Total des services de placement et de valeurs mobilières</b>	<b>2 621</b>	<b>2 624</b>	<b>(0,1)</b>
Commissions sur crédit	745	671	11,0
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente	373	393	(5,1)
Produits (pertes) de négociation	(41)	(127)	67,7
Frais de services	1 775	1 602	10,8
Services de cartes	1 039	959	8,3
Produits d'assurance, déduction faite des règlements et charges connexes <sup>1</sup>	1 113	1 167	(4,6)
Honoraires de fiducie	149	154	(3,2)
Autres produits (pertes)	322	558	(42,3)
<b>Total</b>	<b>8 096 \$</b>	<b>8 001 \$</b>	<b>1,2 %</b>

<sup>1</sup> Les résultats du secteur Assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de la Banque comprennent à la fois des produits d'assurance, après règlements et charges correspondantes, et des produits de placements qui financent les provisions techniques, lesquelles sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net au sein des filiales d'assurances multirisques de la Banque.

## PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, des produits de négociation, qui comprennent les produits provenant des prêts de négociation, et des produits provenant des prêts qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits liés aux activités de négociation ont augmenté de 324 millions de dollars, ou 47 %, par rapport à 2011. L'augmentation est principalement attribuable aux portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit et aux portefeuilles d'actions et autres, en partie contrebalancée par une baisse des transactions de monnaies étrangères en regard de l'exercice précédent. Le contexte de négociation pour les taux d'intérêt et les instruments de crédit s'est amélioré grâce au resserrement des écarts et à l'activité accrue de la clientèle en 2012.

La proportion des produits liés aux activités de négociation qui est attribuable aux produits d'intérêts nets et celle qui est attribuable aux produits de négociation dépendent beaucoup du niveau des taux d'intérêt, qui influe sur les coûts de financement des portefeuilles de négociation de la Banque. De façon générale, lorsque les taux d'intérêt montent, les produits d'intérêts nets diminuent et les produits de négociation comme présentés dans les produits autres que d'intérêts augmentent. La direction estime que le total des produits liés aux activités de négociation est une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

**TABLEAU 10 : PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION**

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
Produits d'intérêts nets	1 050 \$	818 \$
Produits (pertes) de négociation	(41)	(127)
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1</sup>	10	4
<b>Total des produits liés (des pertes liées) aux activités de négociation</b>	<b>1 019 \$</b>	<b>695 \$</b>
<b>Par produit</b>		
Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit	534 \$	212 \$
Portefeuilles de monnaies étrangères	374	428
Portefeuilles d'actions et autres	101	51
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1</sup>	10	4
<b>Total des produits liés (des pertes liées) aux activités de négociation</b>	<b>1 019 \$</b>	<b>695 \$</b>

<sup>1</sup> Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

# Charges

### APERÇU

- Les charges autres que d'intérêts comme présentées ont été de 13 998 millions de dollars, en hausse de 951 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 13 162 millions de dollars, en hausse de 789 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Le ratio d'efficacité comme présenté s'est détérioré pour s'établir à 60,5 % comparativement à 60,2 % à l'exercice précédent.
- Le ratio d'efficacité rajusté s'est amélioré pour s'établir à 56,6 % comparativement à 57,5 % à l'exercice précédent.

### CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

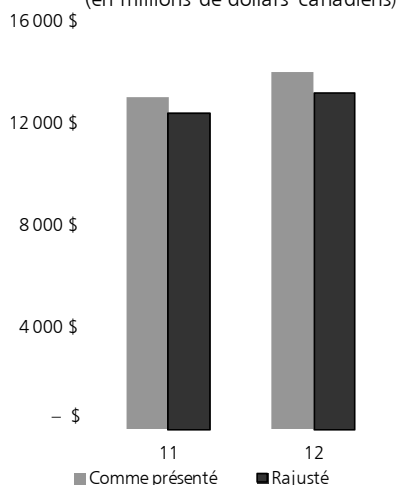
Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 13 998 millions de dollars, une hausse de 951 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 13 162 millions de dollars, en hausse de 789 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des charges autres que d'intérêts rajustées est attribuable aux augmentations dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Services bancaires de gros. Les charges des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont augmenté principalement en raison de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, de la hausse des frais relatifs au personnel, des initiatives d'affaires et de la croissance des volumes. L'augmentation des charges des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est attribuable aux montants investis dans les nouvelles succursales et l'infrastructure, à l'acquisition de Services financiers Chrysler et à des facteurs économiques et réglementaires. La hausse des charges des Services bancaires en gros découle essentiellement de la constitution de provisions pour litiges au cours de l'exercice considéré et de l'accroissement proportionnel de la rémunération variable en fonction de l'augmentation des produits.

### RATIO D'EFFICIENCE

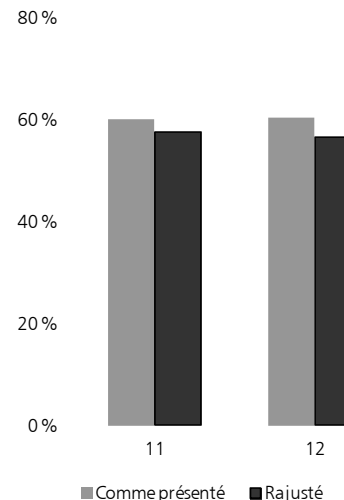
Le ratio d'efficacité mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités.

Le ratio d'efficacité comme présenté s'est détérioré pour s'établir à 60,5 % comparativement à 60,2 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté s'est amélioré pour s'établir à 56,6 % comparativement à 57,5 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté de la Banque s'est amélioré par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une meilleure efficacité dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

**CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS**  
(en millions de dollars canadiens)



**RATIO D'EFFICIENCE**  
(en pourcentage)





**TABLEAU 11 : CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012 par rapport à 2011		
	2012	2011	Variation en %
<b>Salaires et avantages du personnel</b>			
Salaires	4 647 \$	4 319 \$	7,6
Rémunération au rendement	1 561	1 448	7,8
Prestations de retraite et autres avantages sociaux	1 033	962	7,4
Total des salaires et des avantages sociaux	7 241	6 729	7,6
<b>Charges liées à l'occupation des locaux</b>			
Loyers	704	659	6,8
Amortissement	324	306	5,9
Impôt foncier	57	56	1,8
Divers	289	264	9,5
Total des charges liées à l'occupation des locaux	1 374	1 285	6,9
<b>Charges liées au matériel et au mobilier</b>			
Loyers	210	218	(3,7)
Amortissement	184	161	14,3
Divers	431	422	2,1
Total des charges liées au matériel et au mobilier	825	801	3,0
<b>Amortissement d'autres immobilisations incorporelles</b>	477	657	(27,4)
<b>Marketing et développement des affaires</b>	668	593	12,6
<b>Frais liés aux activités de courtage</b>	296	320	(7,5)
<b>Services professionnels et services-conseils</b>	925	944	(2,0)
<b>Communications</b>	282	271	4,1
<b>Autres charges</b>			
Impôt sur le capital et taxes d'affaires	149	154	(3,2)
Affranchissement	196	177	10,7
Déplacements et déménagements	175	172	1,7
Divers	1 390	944	47,2
Total des autres charges	1 910	1 447	32,0
<b>Total des charges</b>	<b>13 998 \$</b>	<b>13 047 \$</b>	<b>7,3</b>
Ratio d'efficacité – comme présenté	60,5 %	60,2 %	30 pdb
Ratio d'efficacité – rajusté	56,6	57,5	(90)

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

### Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 204 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à 2011. La charge d'impôt sur le résultat comme présentée a baissé de 234 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à 2011. Les autres impôts et taxes se sont accrus de 30 millions de dollars, ou 3 %, en regard de 2011. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 111 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à 2011. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat a baissé de 141 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à 2011.

Le taux d'imposition effectif de la Banque comme présenté a été de 14,9 % pour 2012, comparativement à 18,6 % pour 2011. La baisse par rapport à il y a un an est due en grande partie à une diminution du taux d'imposition des sociétés prévu par la loi au Canada et à une augmentation des revenus de dividendes exonérés d'impôt provenant de sociétés canadiennes imposables.

La Banque présente sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt de TD Ameritrade, de 131 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 148 millions de dollars pour 2011, ne fait pas partie du rapprochement du taux d'imposition de la Banque.

**TABLEAU 12 : IMPÔTS ET TAXES**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012		2011	
<b>Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi</b>	<b>1 938</b>	<b>\$</b>	2 005	\$
<b>Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :</b>				
Dividendes reçus	(262)	(3,6)	(214)	(3,0)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(481)	(6,6)	(468)	(6,6)
Modifications futures des taux d'imposition fédéral et provinciaux	(18)	(0,2)	–	–
Divers	(85)	(1,1)	3	0,1
<b>Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif – comme présentés</b>	<b>1 092</b>	<b>\$</b>	1 326	\$
		<b>14,9 %</b>		<b>18,6 %</b>

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 17,1 % pour 2012, comparativement à 20,1 % en 2011. La baisse par rapport à il y a un an est due en grande partie à une diminution du taux d'imposition des sociétés prévu par la loi au Canada et à une augmentation des revenus de dividendes exonérés d'impôt provenant de sociétés canadiennes imposables.

**TABLEAU 13 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – RAPPROCHEMENT DE LA CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT COMME PRÉSENTÉE ET DE LA CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT RAJUSTÉE**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012	2011
<b>Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée</b>	<b>1 092</b>	<b>\$</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter : Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat<sup>1, 2</sup></b>		
Amortissement des immobilisations incorporelles	96	164
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	–	(30)
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	2	59
Juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, après provision pour pertes sur créances	2	(6)
Frais d'intégration, coûts de transaction directs et variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler	10	32
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	36	–
Provision pour litiges	165	–
Réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	(42)	–
Incidence positive attribuable aux modifications des taux d'imposition prévus par la loi	18	–
Incidence de la mégatempête Sandy	25	–
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>	<b>312</b>	<b>219</b>
<b>Charge d'impôt sur le résultat – rajustée</b>	<b>1 404</b>	<b>1 545</b>
<b>Autres impôts et taxes</b>		
Charges sociales	383	367
Impôt sur le capital et sur les primes	141	147
TPS, TVH et taxes de vente provinciales	352	339
Taxes municipales et taxes d'affaires	156	149
<b>Total des autres impôts et taxes</b>	<b>1 032</b>	<b>1 002</b>
<b>Total des impôts et taxes – rajusté</b>	<b>2 436</b>	<b>\$</b>
<b>Taux d'imposition effectif – rajusté<sup>3</sup></b>	<b>17,1</b>	<b>20,1 %</b>

<sup>1</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>2</sup> L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition effectif prévu par la loi de l'entité juridique en question.

<sup>3</sup> Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

# Information financière trimestrielle

**SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2012**

Le résultat net comme présenté pour le trimestre s'est établi à 1 597 millions de dollars, soit une hausse de 8 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour le trimestre a atteint 1 757 millions de dollars, soit une hausse de 101 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action comme présenté s'est établi à 1,66 \$ pour le trimestre, par rapport à 1,68 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté s'est élevé à 1,83 \$ pour le trimestre, par rapport à 1,75 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits ont été de 5 889 millions de dollars pour le trimestre considéré, en hausse de 226 millions de dollars, ou 4 %, comme présentés, et de 5 926 millions de dollars sur une base rajustée, en hausse de 300 millions de dollars, ou 5 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation des produits rajustés provient des hausses dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, contrebalancées en partie par une baisse dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance. Les produits des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont augmenté surtout en raison de la croissance des volumes en portefeuille et de l'acquisition de MBNA, en partie contrebalancée par un rétrécissement de la marge sur les actifs productifs moyens. Les produits des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté du fait principalement de la forte hausse interne et des profits sur la vente de valeurs mobilières, en partie contrebalancés par l'incidence du *Durbin Amendment*, un rétrécissement de la marge sur les actifs productifs moyens et l'attrition prévue des produits tirés des activités acquises de Services financiers Chrysler. Les produits du secteur Gestion de patrimoine et Assurance ont reculé principalement en raison de la hausse défavorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures sur le marché de l'automobile en Ontario et des événements déclenchés par les conditions météorologiques dans le secteur Assurance.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 565 millions de dollars, en hausse de 225 millions de dollars, ou 66 %, comme présentée, et à 511 millions de dollars sur une base rajustée, en hausse de 171 millions de dollars, ou 50 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Cette augmentation découle surtout d'une hausse dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada par suite de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada et d'une hausse dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis essentiellement attribuable aux nouvelles lignes directrices réglementaires au sujet des prêts qui ne peuvent être inclus dans des faillites et du moment de la comptabilisation de la provision pour pertes sur créances à l'égard du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre se sont établies à 3 606 millions de dollars, en hausse de 118 millions de dollars, ou 3 %, comme présentées, et à 3 493 millions de dollars sur une base rajustée, en hausse de 149 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La hausse des charges autres que d'intérêts rajustées a été causée principalement par une augmentation dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, en partie neutralisée par des baisses dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Services bancaires de gros. Les charges des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont augmenté principalement en raison de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, de la croissance des volumes et des investissements dans les initiatives du secteur. Les charges des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont diminué, puisque les frais juridiques de l'exercice précédent avaient été très élevés. Les charges des Services bancaires de gros ont reculé compte tenu de la baisse des coûts liés à l'infrastructure et de la diminution des provisions pour litiges.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 10,4 % pour le trimestre, contre 16,9 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La baisse par rapport à il y a un an est due en grande partie à une diminution du taux d'imposition des sociétés prévu par la loi au Canada et à une augmentation des revenus de dividendes exonérés d'impôt provenant de sociétés canadiennes imposables. Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 12,3 % pour le trimestre, contre 18,7 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La baisse par rapport à il y a un an est due en grande partie à une diminution du taux d'imposition des sociétés prévu par la loi au Canada et à une augmentation des revenus de dividendes exonérés d'impôt provenant de sociétés canadiennes imposables.

**ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES**

La Banque a affiché une croissance solide des résultats rajustés sous-jacents tout au long des huit trimestres précédents. Les résultats des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont été soutenus grâce à la croissance appréciable des prêts et des volumes de dépôts et à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, en partie contrebalancées par une baisse des marges. Les résultats des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont tiré parti d'une solide croissance interne des prêts et des dépôts, en partie neutralisée par une baisse des marges et un contexte réglementaire exigeant. Après un solide exercice 2011, les résultats du secteur Gestion de patrimoine et Assurance ont été mis à mal en 2012, la croissance des actifs des clients et l'augmentation des produits tirés des primes ayant été en partie contrebalancées par une baisse des volumes de transactions, l'évolution défavorable des sinistres survenus au cours d'années précédentes et les défis inhérents aux conditions météorologiques imprévisibles. La contribution aux résultats de la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade a été relativement stable au cours des deux derniers exercices. Les bénéficiaires des Services bancaires de gros ont suivi une tendance positive malgré la faiblesse des taux d'intérêt et un contexte de faible volatilité. Les solides résultats des activités principales en 2012 ont dégagé des résultats supérieurs à ceux de 2011.

Les résultats de la Banque sont touchés par certains facteurs saisonniers; en particulier, les résultats du deuxième trimestre sont désavantagés par le nombre moins élevé de jours ouvrables.

Les résultats de la Banque sont également touchés par les événements sur le marché et les variations des taux de change.

**TABLEAU 14 : RÉSULTATS TRIMESTRIELS**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>							
	2012				2011			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets	3 842 \$	3 817 \$	3 680 \$	3 687 \$	3 532 \$	3 514 \$	3 259 \$	3 356 \$
Produits autres que d'intérêts	2 047	2 024	2 070	1 955	2 131	1 870	1 897	2 103
Total des produits	5 889	5 841	5 750	5 642	5 663	5 384	5 156	5 459
Provision pour pertes sur créances	565	438	388	404	340	380	349	421
Charges autres que d'intérêts	3 606	3 471	3 372	3 549	3 488	3 206	3 163	3 190
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	178	291	351	272	310	367	306	343
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	57	62	54	61	64	59	66	57
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>1 597</b>	<b>1 703</b>	<b>1 693</b>	<b>1 478</b>	<b>1 589</b>	<b>1 490</b>	<b>1 404</b>	<b>1 562</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat<sup>1</sup></b>								
Amortissement des immobilisations incorporelles	60	59	59	60	95	94	99	103
Diminution (augmentation) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres reclassés comme disponibles à la vente	35	–	9	45	(37)	(9)	(7)	(75)
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	–	–	–	9	(1)	39	20	24
Diminution (augmentation) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	–	(2)	1	1	(9)	(5)	(2)	3
Frais d'intégration, coûts de transaction directs et variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler	3	6	3	5	19	26	10	–
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	25	25	30	24	–	–	–	–
Provision pour litiges	–	77	–	171	–	–	–	–
Réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	–	(30)	(59)	(31)	–	–	–	–
Incidence positive attribuable aux modifications des taux d'imposition prévus par la loi	–	(18)	–	–	–	–	–	–
Incidence de la mégatempête Sandy	37	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>	<b>160</b>	<b>117</b>	<b>43</b>	<b>284</b>	<b>67</b>	<b>145</b>	<b>120</b>	<b>55</b>
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>1 757</b>	<b>1 820</b>	<b>1 736</b>	<b>1 762</b>	<b>1 656</b>	<b>1 635</b>	<b>1 524</b>	<b>1 617</b>
Dividendes sur actions privilégiées	49	49	49	49	48	43	40	49
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté</b>	<b>1 708</b>	<b>1 771</b>	<b>1 687</b>	<b>1 713</b>	<b>1 608</b>	<b>1 592</b>	<b>1 484</b>	<b>1 568</b>
Attribuable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle – rajusté	26	26	26	26	26	27	25	26
<b>Actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>1 682 \$</b>	<b>1 745 \$</b>	<b>1 661 \$</b>	<b>1 687 \$</b>	<b>1 582 \$</b>	<b>1 565 \$</b>	<b>1 459 \$</b>	<b>1 542 \$</b>

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

<b>Résultat de base par action</b>								
Comme présenté	1,67 \$	1,79 \$	1,79 \$	1,56 \$	1,70 \$	1,60 \$	1,52 \$	1,69 \$
Rajusté	1,84	1,92	1,84	1,87	1,77	1,77	1,65	1,75
<b>Résultat dilué par action</b>								
Comme présenté	1,66	1,78	1,78	1,55	1,68	1,58	1,50	1,67
Rajusté	1,83	1,91	1,82	1,86	1,75	1,75	1,63	1,73
<b>Rendement des fonds propres ordinaires – comme présenté</b>	<b>14,0 %</b>	<b>15,3 %</b>	<b>16,2 %</b>	<b>14,0 %</b>	<b>15,8 %</b>	<b>16,1 %</b>	<b>16,1 %</b>	<b>17,1 %</b>
<b>Rendement des fonds propres ordinaires – rajusté</b>	<b>15,5 %</b>	<b>16,4 %</b>	<b>16,6 %</b>	<b>16,8 %</b>	<b>16,5 %</b>	<b>17,7 %</b>	<b>17,6 %</b>	<b>17,7 %</b>

(en milliards de dollars canadiens)

Actifs productifs moyens	689 \$	681 \$	667 \$	660 \$	625 \$	598 \$	580 \$	570 \$
Marge d'intérêts nette en pourcentage des actifs productifs moyens	2,22 %	2,23 %	2,25 %	2,22 %	2,24 %	2,33 %	2,30 %	2,34 %

<sup>1</sup> Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

# Description des activités

**Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des secteurs opérationnels suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, et Services bancaires de gros.**

Les **Services bancaires personnels et commerciaux au Canada** comprennent les services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque au Canada, Financement auto TD au Canada ainsi que les activités de cartes de crédit au Canada. Sous la marque TD Canada Trust, les activités de détail offrent un éventail complet de produits et services financiers à environ 13 millions de clients par l'intermédiaire d'un réseau de 1 168 succursales, de plus de 2 800 guichets bancaires automatiques et des services bancaires par téléphone et par Internet. Les Services bancaires commerciaux TD répondent aux besoins uniques des moyennes et grandes entreprises canadiennes en leur offrant une vaste gamme personnalisée de produits et services financiers pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions pour leurs besoins de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international et de produits et services bancaires courants. Financement auto TD offre aux clients des options de financement souples aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs par l'entremise de notre réseau de concessionnaires automobiles. Les activités de cartes de crédit de la TD, qui comprennent VISA et le portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, offrent une gamme attrayante de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit d'affinité et de promotion conjointe pour répondre aux besoins uniques des clients.

**Gestion de patrimoine et Assurance** comprend les activités mondiales de Gestion de patrimoine et Assurance TD, y compris au Canada, aux États-Unis et en Europe. Gestion de Patrimoine TD offre une vaste gamme de produits et services de gestion de patrimoine à un large éventail diversifié de clients de détail et institutionnels au Canada, aux États-Unis et en Europe. Gestion de Patrimoine TD comprend le placement direct, les services-conseils et la gestion d'actifs. Chacune de ces activités vise à offrir une expérience client exceptionnelle qui correspond à la notoriété de la marque TD.

Dans le cadre des activités mondiales de Placement direct, la TD occupe une importante part du marché grâce à son offre complète de produits et services aux particuliers et aux clients institutionnels au Canada et au Royaume-Uni. Aux États-Unis, la TD détient une participation dans TD Ameritrade, leader du secteur du placement direct, selon le nombre moyen de transactions quotidiennes. Les services-conseils de la TD en Amérique du Nord comprennent la planification financière, le service de courtage traditionnel, les services bancaires privés et les conseils de placements privés. Dans chaque cas, les activités de conseil de la TD sont concentrées sur la prestation d'une proposition de valeur qui répond aux besoins du client et est livrée de façon intégrée. Gestion de Placements TD (GPTD), un des principaux gestionnaires de placements d'Amérique du Nord, offre des services de placement à des investisseurs de détail (p. ex., des fonds communs de placement et des investisseurs institutionnels). Nos clients institutionnels comprennent des caisses de retraite, des sociétés, des fonds de dotation et des fondations de premier plan au Canada.

Assurance TD offre une vaste gamme de produits d'assurance aux Canadiens exclusivement par l'intermédiaire d'un nombre croissant de canaux de distribution directe aux consommateurs, notamment par téléphone et par Internet. Assurance TD exerce une activité importante dans l'assurance habitation et auto et se classe au premier rang au chapitre des souscriptions directes et au deuxième rang quant à l'assurance individuelle. Assurance TD offre des produits de protection de crédit autorisés à plus de 3 millions de clients-emprunteurs de TD Canada Trust, de même que l'assurance voyage et l'assurance de personnes. Assurance TD mène aussi des activités spécialisées de réassurance à l'échelle internationale.

Les **Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis** comprennent les activités de services bancaires de détail et commerciaux de la Banque qui sont menées par TD Bank, America's Most Convenient Bank. Les activités de détail offrent un large éventail de produits et services financiers par l'entremise de multiples modes de prestation, y compris un réseau de 1 315 succursales situées tout le long de la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride, des solutions bancaires par téléphone, par mobile et par Internet et des guichets bancaires automatiques, qui permettent aux clients d'avoir accès, de presque partout et en tout temps, à des services bancaires. Les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis répondent également aux besoins des entreprises, en leur offrant une vaste gamme personnalisée de produits et de services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, sans oublier des produits et services bancaires courants.

Les **Services bancaires de gros** offrent une vaste gamme de produits et services pour les marchés financiers et les placements, dont les suivants : prise ferme et distribution de nouvelles émissions de titres d'emprunt et d'actions, conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement de nos clients. Les clients de notre marque Valeurs Mobilières TD comprennent des sociétés, des gouvernements et des institutions de première qualité, et sont présents sur les principaux marchés des capitaux du monde. Les Services bancaires de gros font partie intégrante de la stratégie de la TD, en offrant un accès au marché pour les activités de gestion de patrimoine et de détail de la TD et en offrant des solutions bancaires de gros à nos partenaires et à leurs clients.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs opérationnels isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Le secteur Siège social comprend l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, de la provision générale pour pertes sur créances, des éléments fiscaux au niveau de l'entreprise, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et d'autres rajustements intersociétés ainsi que des produits et des charges résiduels non répartis.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> décembre 2011, les résultats de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada sont présentés principalement dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Gestion de patrimoine et Assurance. Les frais d'intégration et les coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

Les résultats de Financement auto TD au Canada sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Les résultats de Financement auto TD aux États-Unis sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les frais d'intégration, les coûts de transaction directs et les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler sont présentés dans le secteur Siège social.

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2012, la responsabilité des affaires de TD Assurance, qui incombait auparavant au chef de groupe, Services bancaires canadiens, Financement auto et Cartes de crédit, a été confiée au chef de groupe, Gestion de patrimoine, Assurance et Services communs de l'entreprise. La Banque a mis à jour et reclassé rétrospectivement les résultats sectoriels correspondants pour 2011 à des fins de comparaison dans la présentation de son information financière pour 2012.

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2011, la Banque a révisé sa méthode de répartition des fonds propres à ses secteurs opérationnels pour s'aligner sur les exigences futures de Bâle III en matière de fonds propres ordinaires, soit un taux de 7 % des fonds propres ordinaires de catégorie 1. Les mesures du rendement des secteurs opérationnels reflètent dorénavant une méthode fondée sur le rendement des fonds propres ordinaires, plutôt que fondée sur le rendement du capital investi comme auparavant. Ces changements ont été appliqués de manière prospective.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. La Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés, le cas échéant, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Le résultat net des secteurs opérationnels est présenté avant tout élément à noter non attribué à ces secteurs. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» et du présent rapport de gestion. Pour de l'information sur les mesures du profit économique et du rendement rajusté des fonds propres ordinaires de la Banque, lesquelles sont des mesures non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique «Profit économique et rendement des fonds propres ordinaires». De l'information sectorielle est également présentée à la note 28 des états financiers consolidés de 2012.

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur des revenus non imposables ou exonérés d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et de la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le secteur Services bancaires de gros est reprise dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 327 millions de dollars, en regard de 311 millions de dollars à l'exercice précédent.

Comme il est mentionné à la note 8 des états financiers consolidés de 2012, la Banque continue de titriser des prêts de détail et des créances; toutefois, selon les IFRS, la quasi-totalité de ces prêts et créances demeure au bilan.

La rubrique «Perspectives et orientation pour 2013» figurant pour chaque secteur dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, voir la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» et la section «Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs».

**TABLEAU 15 : RÉSULTATS SECTORIELS**

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada <sup>1</sup>		Gestion de patrimoine et Assurance <sup>1</sup>		Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis		Services bancaires de gros		Siège social		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	8 023	\$ 7 190	\$ 583	\$ 542	\$ 4 663	\$ 4 392	\$ 1 805	\$ 1 659	\$ (48)	\$ (122)	\$ 15 026	\$ 13 661
Produits (pertes) autres que d'intérêts	2 629	2 342	3 436	3 498	1 468	1 342	849	837	(286)	(18)	8 096	8 001
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 151	824	–	–	779	687	47	22	(182)	(43)	1 795	1 490
Charges autres que d'intérêts	4 988	4 433	2 600	2 616	4 125	3 593	1 570	1 468	715	937	13 998	13 047
Produits (pertes) avant charge d'impôt sur le résultat	4 513	4 275	1 419	1 424	1 227	1 454	1 037	1 006	(867)	(1 034)	7 329	7 125
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 209	1 224	261	317	99	266	157	191	(634)	(672)	1 092	1 326
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	–	209	207	–	–	–	–	25	39	234	246
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>3 304</b>	<b>3 051</b>	<b>1 367</b>	<b>1 314</b>	<b>1 128</b>	<b>1 188</b>	<b>880</b>	<b>815</b>	<b>(208)</b>	<b>(323)</b>	<b>6 471</b>	<b>6 045</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite de l'impôt sur le résultat<sup>2</sup></b>												
Amortissement des immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	238	391	238	391
Diminution (augmentation) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres reclassés comme disponibles à la vente	–	–	–	–	–	–	–	–	89	(128)	89	(128)
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	–	–	–	–	9	82	–	–	–	–	9	82
Diminution (augmentation) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(13)	–	(13)
Frais d'intégration, coûts de transaction directs et variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler	–	–	–	–	–	–	–	–	17	55	17	55
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	104	–	–	–	–	–	–	–	–	–	104	–
Provision pour litiges	–	–	–	–	248	–	–	–	–	–	248	–
Ajustements à la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	–	–	–	–	–	–	–	–	(120)	–	(120)	–
Incidence positive attribuable aux modifications des taux d'imposition prévus par la loi	–	–	–	–	–	–	–	–	(18)	–	(18)	–
Incidence de la mégatempête Sandy	–	–	–	–	37	–	–	–	–	–	37	–
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>	<b>104</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>294</b>	<b>82</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>206</b>	<b>305</b>	<b>604</b>	<b>387</b>
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>3 408</b>	<b>\$ 3 051</b>	<b>\$ 1 367</b>	<b>\$ 1 314</b>	<b>\$ 1 422</b>	<b>\$ 1 270</b>	<b>\$ 880</b>	<b>\$ 815</b>	<b>\$ (2)</b>	<b>\$ (18)</b>	<b>\$ 7 075</b>	<b>\$ 6 432</b>

(en milliards de dollars canadiens)

Fonds propres ordinaires moyens <sup>3</sup>	7,7	\$ 8,3	\$ 6,6	\$ 5,2	\$ 17,6	\$ 16,2	\$ 4,1	\$ 3,4	\$ 5,5	\$ 2,5	\$ 41,5	\$ 35,6
Actifs pondérés en fonction du risque <sup>4</sup>	78	73	9	9	111	98	43	35	5	4	246	219

<sup>1</sup> À compter du premier trimestre de 2012, les activités d'assurance ont été transférées des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada au secteur Gestion de patrimoine et Assurance. Les résultats de 2011 ont été reclassés rétrospectivement.

<sup>2</sup> Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>3</sup> À compter du premier trimestre de 2012, la Banque a révisé sa méthode de répartition des fonds propres à ses secteurs opérationnels pour s'aligner sur les exigences futures de Bâle III en matière de fonds propres ordinaires, soit un taux de 7 % des fonds propres ordinaires de catégorie 1. Les mesures du rendement des secteurs opérationnels reflètent dorénavant une méthode fondée sur le rendement des fonds propres ordinaires, plutôt que fondée sur le rendement du capital investi comme auparavant. Ces changements ont été appliqués de manière prospective. Le rendement du capital investi, qui était utilisé comme mesure du rendement au cours des périodes antérieures, n'a pas été retraité pour refléter le rendement des fonds propres ordinaires.

<sup>4</sup> Avant le premier trimestre de 2012, le calcul des montants était fondé sur les PCGR du Canada.

## SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

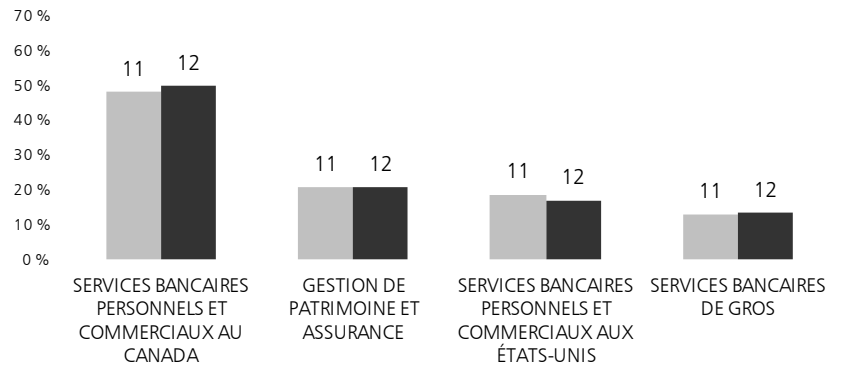
La croissance de l'économie canadienne s'est mise à ralentir récemment. Après une expansion d'à peine 1,8 % par trimestre en moyenne au premier semestre sur une base annualisée, la croissance du PIB réel a ralenti pour atteindre un maigre 0,6 % (annualisé) au troisième trimestre de 2012. Les exportations ont continué de se replier au cours de la période de juillet à septembre, enregistrant leur plus forte chute trimestrielle depuis la récession, soit de 8 %. Les investissements des sociétés ont aussi fléchi au cours de la période. En dépit de la recrudescence des dépenses de consommation, le regain moyen enregistré depuis le début de l'année n'a atteint qu'un piètre 2 %. En plus de niveaux d'endettement élevés, les ménages ont dû composer avec le ralentissement de l'embauche au cours des derniers mois. Au premier semestre, la moyenne mobile sur six mois avait oscillé autour de 25 000 nouveaux emplois par mois. En octobre, la croissance a diminué de moitié, avec 12 000 nouveaux emplois créés.

Dans une large mesure, le Canada doit ce malaise économique récent à la situation mondiale. La récession du côté de l'Union européenne et le ralentissement du côté de la Chine nuisent aux exportations des fabricants canadiens. Aux États-Unis, l'incertitude créée par le mur budgétaire a sérieusement ébranlé la confiance des consommateurs et des entreprises. Les élections générales américaines étant passées, les parties peuvent maintenant commencer à négocier afin d'éviter une situation qui risquerait de replonger les États-Unis (et peut-être le Canada) en récession. Nous présentons l'atteinte d'un compromis avant l'échéance de janvier 2013 et une résolution mêlant des hausses d'impôts et des compressions de dépenses qui devrait ralentir la croissance du PIB réel des États-Unis d'environ 1,5 point de pourcentage en 2013.

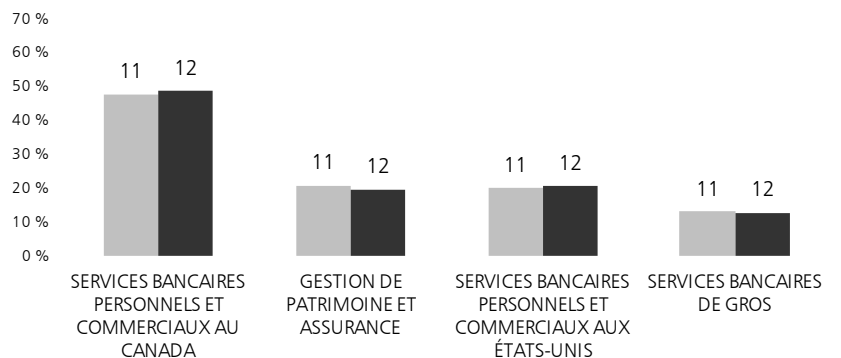
Par ricochet, la croissance de l'économie canadienne devrait baisser d'environ 0,5 à 0,7 point de pourcentage. Mais s'il y avait résolution, cela aura un effet très bénéfique sur le moral des consommateurs et des entreprises et devrait insuffler aux deux économies un regain plus soutenu de la croissance à mesure que 2013 progressera. Le secteur canadien des exportations stimulera modérément la croissance économique au cours des prochains mois alors que les consommateurs devraient continuer à dépenser mais avec une certaine retenue. Les entreprises devraient augmenter leurs investissements, encouragées par des taux d'intérêt qui, croyons-nous, resteront bas à moyen terme. Le marché immobilier a amorcé un repli amené par une légère baisse des prix des maisons au cours des derniers mois. Nous prévoyons une correction de prix d'à peu près 10 % pendant les deux à trois prochaines années, même si le profil pendant ce cycle pourrait être ponctué par une alternance de baisses suivies de légères hausses. En résumé, nous prévoyons que la croissance du PIB réel remontera à un rythme, plus sain, de 2 % d'ici la fin de l'année et que le taux de chômage se repliera graduellement au cours des prochains trimestres.

Selon les économistes de la TD, plusieurs risques subsistent. Malgré les importants progrès réalisés pour émerger de la crise, l'Union européenne doit encore franchir bien des obstacles et ses difficultés continueront de peser sur l'économie mondiale. Aux États-Unis, il n'est pas certain qu'il y aura une entente pour résoudre le mur budgétaire dans le but de contenir le déficit à plus long terme. Enfin, l'endettement des ménages demeure le plus grand défi pour le Canada. Si les ménages ont commencé à freiner leur penchant à accumuler des dettes, la croissance de l'endettement dépasse encore la croissance des revenus, ce qui laisse présager une nouvelle hausse du ratio d'endettement par rapport à son niveau actuel. Toutefois, une normalisation des taux d'intérêt pourrait causer un ralentissement encore plus marqué des mises en chantier et de l'activité économique que nous ne le prévoyons actuellement.

## RÉSULTAT NET PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL (en pourcentage du résultat net total)



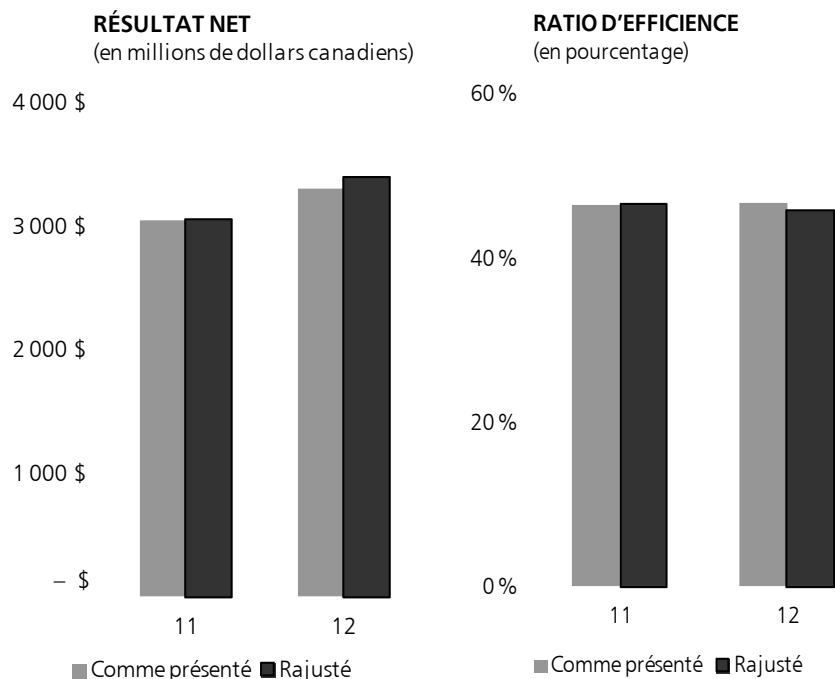
## RÉSULTAT NET PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL (en pourcentage du résultat net total)





## Services bancaires personnels et commerciaux au Canada

Les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprennent les services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque au Canada, Financement auto TD au Canada et les cartes de crédit au Canada. Les Services bancaires personnels et commerciaux offrent un éventail complet de produits et services financiers à environ 13 millions de clients.

**TABLEAU 16 : PRODUITS**

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
Crédit à la consommation	3 594 \$	2 627 \$
Prêts immobiliers garantis	1 901	1 946
Dépôts des particuliers	2 809	2 753
Services bancaires aux entreprises	2 170	2 060
Divers <sup>1</sup>	178	146
<b>Total</b>	<b>10 652 \$</b>	<b>9 532 \$</b>

<sup>1</sup> Les produits divers comprennent les commissions internes sur les ventes de fonds communs de placement et d'autres produits de gestion de patrimoine et d'assurance, et les produits tirés des autres services en succursale.

**POINTS SAILLANTS**

- Réalisation d'un résultat rajusté record de 3 408 millions de dollars, une hausse de 12 % en regard de 2011, et d'un ratio d'efficacité rajusté annuel record de 45,7 % dans un contexte d'exploitation difficile.
- Conclusion réussie de l'acquisition de MBNA, se traduisant par un solide apport au résultat du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.
- Forte croissance du volume des dépôts stimulée par le lancement réussi du nouveau compte d'épargne-placement.
- Les services bancaires aux entreprises ont généré une solide croissance des volumes de 14 % et ont lancé deux nouveaux produits : Financement des stocks de concessionnaires et Financement d'équipement.
- Toujours au premier rang pour la part de marché des dépôts de particuliers et au deuxième rang pour la part de marché des prêts aux particuliers.
- Investissement soutenu dans la croissance de l'entreprise et la commodité, se traduisant par l'ouverture de 24 nouvelles succursales en 2012 et par la prolongation des heures d'ouverture.
- Reconnu comme un leader de l'industrie en matière d'excellence du service à la clientèle, comme en font foi les mentions suivantes :
  - Premier rang parmi les cinq grandes banques canadiennes au classement de J.D. Power and Associates, entreprise mondiale de services de renseignements à caractère commercial, pour la satisfaction de la clientèle pour une septième année d'affilée. L'étude 2012 sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires de détail canadiens est fondée sur les réponses de près de 12 000 clients sondés en février et en mai 2012 par J.D. Power and Associates. TD Canada Trust a obtenu la note la plus élevée pour les sept principaux critères de satisfaction de la clientèle, soit l'activité des comptes, les renseignements sur les comptes, les installations, l'offre de produits, les frais, les conseillers financiers et la résolution de problèmes.
  - Parmi les cinq grandes banques au pays, TD Canada Trust s'est classée au premier rang pour l'excellence du service à la clientèle pour une huitième année d'affilée, selon l'entreprise mondiale d'études de marché Ipsos. Les Prix des Meilleurs services bancaires en 2012

d'Ipsos (connus auparavant sous le nom de «Synovate») se fondent sur un sondage réalisé au cours de l'année de programme terminée en août 2012 auprès d'un échantillon de 43 202 ménages représentatif sur le plan régional et démographique de la population canadienne.

## ENJEUX DE 2012

- Pression supplémentaire sur les marges attribuable à la faiblesse des taux d'intérêt.
- Concurrence accrue entre les grandes banques canadiennes et d'autres concurrents.
- Croissance ralentie des prêts de détail en raison de la faible croissance économique, de l'accroissement du niveau d'endettement des consommateurs et de la nouvelle réglementation sur les prêts hypothécaires.

## PROFIL DE L'INDUSTRIE

Les grandes banques du pays ainsi que quelques solides joueurs régionaux se livrent une vive concurrence dans le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada. La concurrence accrue a rendu difficile de soutenir la croissance de la part de marché et de maintenir des avantages concurrentiels distinctifs à long terme. Pour continuer de réussir, il nous faut un service à la clientèle et une facilité d'accès exceptionnels et des pratiques rigoureuses en matière de gestion des risques et de gestion des charges.

## STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada se présente comme suit :

- Intégrer l'expérience client confortable dans tout ce que nous faisons.
- Être reconnus comme un employeur de choix.
- Tirer parti de la dynamique de nos secteurs à forte croissance.
- Rendre l'expérience client et employé simple, rapide et facile afin de favoriser l'efficacité.
- Investir dans l'avenir pour dégager un rendement supérieur des résultats de façon constante.

### TABLEAU 17 : SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AU CANADA<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012	2011
Produits d'intérêts nets	8 023 \$	7 190 \$
Produits autres que d'intérêts	2 629	2 342
Total des produits – comme présenté	10 652	9 532
Total des produits – rajusté	10 688	9 532
Provision pour pertes sur créances	1 151	824
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	4 988	4 433
Charges autres que d'intérêts – rajustées	4 884	4 433
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>3 304 \$</b>	<b>3 051 \$</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat<sup>2</sup></b>		
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	104	–
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>3 408 \$</b>	<b>3 051 \$</b>
<b>Principaux volumes et ratios</b>		
Rendement des fonds propres ordinaires – comme présenté <sup>3</sup>	42,9 %	36,9 %
Rendement des fonds propres ordinaires – rajusté <sup>3</sup>	44,2 %	36,9 %
Marge sur les actifs productifs moyens (y compris les actifs titrisés) – comme présentée	2,82 %	2,76 %
Marge sur les actifs productifs moyens (y compris les actifs titrisés) – rajustée	2,84 %	2,76 %
Ratio d'efficacité – comme présenté	46,8 %	46,5 %
Ratio d'efficacité – rajusté	45,7 %	46,5 %
Nombre de succursales de détail au Canada	1 168	1 150
Nombre moyen d'équivalents temps plein	30 354	29 815

<sup>1</sup> À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011, les activités d'assurance ont été transférées des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada au secteur Gestion de patrimoine et Assurance. Les résultats de 2011 ont été retraités en conséquence.

<sup>2</sup> Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

<sup>3</sup> À compter du premier trimestre de 2012, la Banque a révisé sa méthode de répartition des fonds propres à ses secteurs opérationnels pour s'aligner sur les exigences futures de Bâle III en matière de fonds propres ordinaires, soit à un taux de 7 % des fonds propres ordinaires de catégorie 1. Les mesures du rendement des secteurs opérationnels reposeront dorénavant sur le rendement des fonds propres ordinaires plutôt que sur le rendement du capital investi. Ces changements ont été appliqués de manière prospective. Le rendement du capital investi, qui était utilisé comme mesure du rendement dans les périodes antérieures, n'a pas été retraité pour refléter le rendement des fonds propres ordinaires.

## REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont affiché un résultat net pour l'exercice de 3 304 millions de dollars, en hausse de 253 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour l'exercice a été de 3 408 millions de dollars, une hausse de 357 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse du résultat rajusté s'explique par une bonne croissance des volumes du portefeuille, l'acquisition de MBNA, des produits d'honoraires plus élevés, un taux d'imposition moindre et un jour civil supplémentaire. Le rendement des fonds propres ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 42,9 %, tandis que le rendement annualisé des fonds propres ordinaires rajusté a été de 44,2 %.

Les produits comme présentés pour l'exercice ont atteint 10 652 millions de dollars, soit une augmentation de 1 120 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits rajustés pour l'exercice se sont élevés à 10 688 millions de dollars, en hausse de 1 156 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent. L'ajout de MBNA a contribué à la croissance des produits comme présentés et rajustés à hauteur de 9 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. La croissance des produits d'intérêts nets s'explique par l'inclusion de MBNA, une solide croissance interne des volumes et un jour civil additionnel, en partie contrebalancés par un rétrécissement de la marge sur les actifs productifs moyens. L'apport élevé de MBNA aux produits d'intérêts nets découle d'un avantage non récurrent lié à l'amélioration de la performance de crédit des

prêts acquis. La croissance du volume de prêts à la consommation a été freinée au cours de l'exercice par un marché de l'habitation au ralenti et une baisse de la demande de prêts à la consommation. La croissance des prêts aux entreprises a fortement contribué aux gains de part de marché. En regard de l'exercice précédent, le volume moyen des prêts immobiliers garantis a augmenté de 12,5 milliards de dollars, ou 6 %. Le volume moyen des prêts-auto a progressé de 1,2 milliard de dollars, ou 10 %, tandis que les volumes moyens pour tous les autres prêts à la consommation, en excluant MBNA, sont restés relativement stables. Le volume moyen des prêts aux entreprises et des acceptations a augmenté de 5 milliards de dollars, ou 14 %. Le volume moyen des dépôts de particuliers a monté de 9,4 milliards de dollars, ou 7 %, grâce à un solide apport du nouveau compte d'épargne-placement. Le volume moyen des dépôts d'entreprises a monté de 6,3 milliards de dollars, ou 10 %. La marge sur les actifs productifs moyens comme présentée a progressé de 6 pdb pour s'établir à 2,82 %, tandis que la marge sur les actifs productifs moyens rajustée a augmenté de 8 pdb, pour se fixer à 2,84 %, comparativement à 2,76 % pour l'exercice précédent en raison de l'ajout de MBNA. En excluant l'incidence de MBNA, la marge sur les actifs productifs moyens a diminué de 12 pdb, pour s'établir à 2,64 %, en raison de l'incidence d'un contexte de faibles taux d'intérêt, de la composition du portefeuille et de la concurrence sur le plan des prix. La croissance de 12 % des produits autres que d'intérêts est attribuable à la hausse des volumes de négociation, à MBNA et à la révision des prix.

La provision pour pertes sur créances pour 2012 a atteint 1 151 millions de dollars, soit une augmentation de 327 millions de dollars, ou 40 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à l'ajout de MBNA. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers pour 2012 s'est établie à 1 088 millions de dollars, soit une augmentation de 302 millions de dollars, ou 38 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers, en excluant MBNA, a diminué de 53 millions de dollars, en raison d'une excellente qualité du crédit et de meilleures stratégies de recouvrement. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 63 millions de dollars, en hausse de 26 millions de dollars, soit un retour à un niveau plus normalisé, les recouvrements ayant été plus élevés à l'exercice précédent. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, en excluant MBNA, s'est établie à 0,28 %, en baisse de 3 pdb en regard de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets ont atteint 1 000 millions de dollars, en hausse de 108 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 4 988 millions de dollars, en hausse de 555 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice ont été de 4 884 millions de dollars, en hausse de 451 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent. En excluant MBNA, les charges ont augmenté de 141 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des charges relatives à l'effectif, des initiatives d'affaires, de la croissance des volumes et d'un jour civil additionnel.

L'effectif moyen a été augmenté de 539 postes équivalents temps plein (ETP), ou 2 %, en regard de l'exercice précédent en raison de l'ajout de MBNA. En excluant MBNA, le nombre moyen d'ETP a diminué de 855, ou 3 %, essentiellement en raison du transfert de postes ETP vers le secteur Siège social et des gains de productivité liés aux volumes. Le ratio d'efficacité comme présenté pour l'exercice s'est détérioré pour s'établir à 46,8 %, alors que le ratio d'efficacité rajusté s'est apprécié et a atteint 45,7 %, par rapport à 46,5 % pour le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté à l'exercice précédent.

## PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

### *Services bancaires aux particuliers*

- Dépôts de particuliers – En 2012, la Banque a pu tirer parti du lancement du compte d'épargne-placement et de sa position sur le marché pour dégager une forte croissance des volumes. La faiblesse des taux d'intérêt a exercé une importante pression sur les marges. Bien que la concurrence à l'égard des comptes ait été en croissance, la Banque a maintenu la plus grande part de marché et a continué à accroître le nombre net de comptes actifs.
- Prêts à la consommation – Les volumes ont continué de s'accroître, mais à un rythme plus lent que les dernières années. La Banque a maintenu la plus grande part du marché des prêts immobiliers garantis. Le taux de croissance plus faible peut s'expliquer par la nouvelle réglementation pour la souscription de prêts immobiliers garantis et le souci que les consommateurs ont accordé à la gestion de leur endettement.
- Cartes de crédit et Services commerciaux – Le secteur a continué de cibler la croissance et l'intégration de MBNA. Solide croissance des bénéfices en 2012 stimulée par l'acquisition de MBNA, modeste croissance des volumes et amélioration de la qualité du crédit.
- Financement auto TD au Canada – Le secteur a continué de tirer parti de son éventail de possibilités quant au montage de prêts, ce qui a favorisé la croissance du portefeuille au cours de l'exercice.

### *Services bancaires aux entreprises*

- Services bancaires commerciaux – L'investissement continu dans les ressources en contact direct avec les clients et les outils de vente s'est traduit par un accroissement important des volumes et des gains de part de marché. En termes de pourcentage, les volumes de crédit et de dépôts ont enregistré une croissance à deux chiffres. Les pertes sur créances se sont accrues en regard de l'exercice précédent pour atteindre des niveaux plus normalisés.
- Services bancaires aux petites entreprises – Le secteur a continué d'investir dans les outils de vente pour permettre à l'équipe de vente de mieux servir les clients. La croissance des clients et du solde moyen s'est traduite par une croissance vigoureuse des volumes de dépôts.

## PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2013

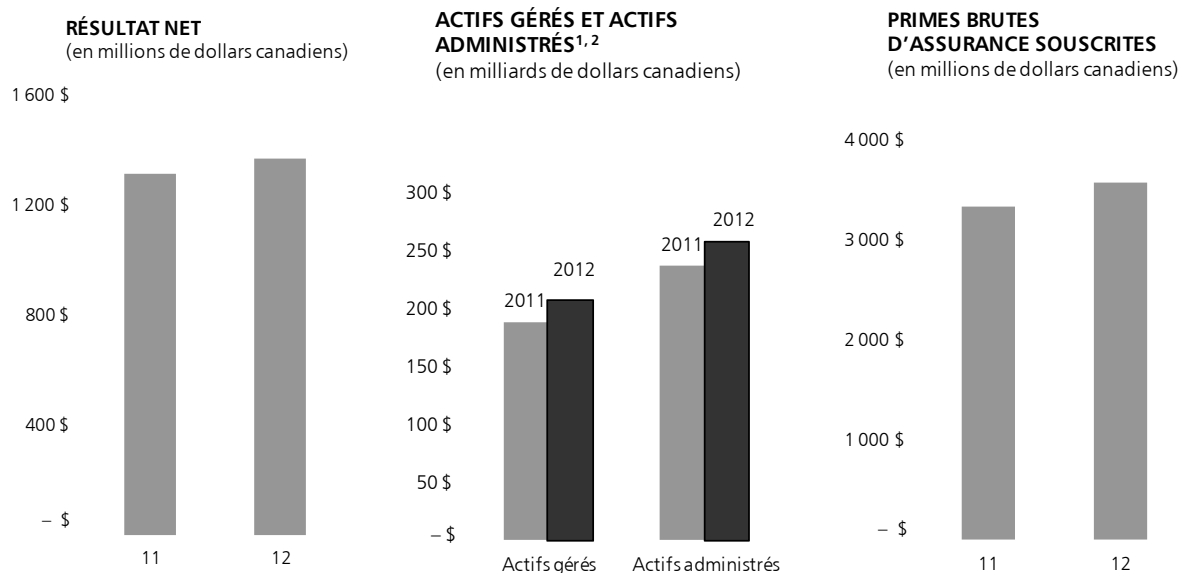
**Nous continuerons de miser sur notre leadership en matière de service à la clientèle et de commodité. Nous comptons ouvrir de nouvelles succursales et de nouveaux centres de services bancaires commerciaux, et déployer de nouveaux outils et services afin d'améliorer l'expérience client. Nous prévoyons que la conjoncture globale demeurera difficile. La croissance des bénéfices en 2013 subira l'incidence des faibles taux d'intérêt, d'un niveau d'apport de MBNA plus normal et d'un ralentissement de la croissance des volumes dans les activités de détail. Nous prévoyons que les taux d'intérêt resteront bas, ce qui exercera une pression supplémentaire sur les marges et les produits. L'apport important de MBNA au cours de l'exercice considéré découle d'un avantage non récurrent lié à l'amélioration du rendement de crédit des prêts acquis. Nous prévoyons également que la croissance des activités de détail continuera de ralentir en raison de la faible croissance économique, de la nouvelle réglementation en matière de prêts hypothécaires et d'un affaiblissement de la demande de prêts à la consommation. Nous comptons contrebalancer en partie quelques-unes de ces pressions en visant une productivité accrue et une gestion serrée de la croissance des charges.**

**Nos principales priorités pour 2013 sont les suivantes :**

- **Étendre notre position de leader en matière de service à la clientèle et de facilité d'accès dans tous les canaux.**
- **Poursuivre la croissance de nos secteurs en misant sur les plateformes dans lesquelles nous avons fait des investissements stratégiques importants.**
- **Atténuer l'incidence du ralentissement de la croissance en améliorant la productivité.**
- **Continuer de renforcer l'engagement des employés et d'être reconnu comme un employeur de choix.**

## Gestion de patrimoine et Assurance

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance comprend l'ensemble des activités de gestion de patrimoine et d'assurance de la Banque. En offrant des services de placement direct, de services-conseils et de gestion de placements, Gestion de patrimoine TD aide notre clientèle de particuliers et d'institutions à protéger et à faire croître leur patrimoine ainsi qu'à planifier une transition réussie de celui-ci. TD Assurance fournit des conseils et des produits d'assurance destinés à protéger les Canadiens, proposant une gamme complète de produits d'assurance habitation, auto, médicale de voyages, vie et soins de santé, et de produits de protection de crédit.

**TABLEAU 18 : PRODUITS<sup>3,4</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
Services de placement direct	793 \$	893 \$
Services-conseils	1 101	1 056
Gestion de placements	876	830
Assurance	1 249	1 261
<b>Total du secteur Gestion de patrimoine et Assurance</b>	<b>4 019 \$</b>	<b>4 040 \$</b>

<sup>1</sup> Actifs gérés : Actifs appartenant aux clients, gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations.

<sup>2</sup> Actifs administrés : Actifs appartenant aux clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du produit de placement et la transmission des ordres pour le compte de clients (après sélection du placement par les clients).

<sup>3</sup> Excluent la participation de la Banque dans TD Ameritrade.

<sup>4</sup> Certains produits sont présentés déduction faite des cessions internes.

**POINTS SAILLANTS**

- Les activités de Gestion de patrimoine et Assurance ont enregistré des résultats records en 2012, soit un résultat net de 601 millions de dollars pour le secteur Gestion de patrimoine et de 557 millions de dollars pour le secteur Assurance.
- L'entreprise canadienne spécialisée dans le placement direct a conservé sa position de leader du marché au Canada, tant pour le volume des actifs que pour celui des opérations, tandis que nos activités au Royaume-Uni se classent toujours au premier rang pour le nombre d'opérations par jour.
- Notre entreprise de services-conseils au Canada a continué à gagner des parts de marché pour le volume des actifs, malgré la volatilité des marchés.
- Notre entreprise de services de placement direct et notre entreprise de services de courtage traditionnel ont toutes deux amélioré leur classement selon le sondage sur la satisfaction de la clientèle de J.D. Power and Associates.
- GPTD, gestionnaire des Fonds Mutuels TD, a une fois de plus remporté des prix Lipper au Canada pour ses fonds dans différentes catégories dont les rendements sur un an, cinq ans et dix ans, et est encore lauréate dans la catégorie des fonds à revenu fixe.
- Les primes brutes d'assurance souscrites ont augmenté de 7 %. TD Assurances multirisques a fait croître les primes d'assurance du groupe d'affinités de 9 % et a conservé le premier rang du marché de l'assurance directe pour l'assurance habitation et auto et le deuxième rang quant à l'assurance individuelle.
- TD Assurance a investi dans l'expérience client en ajoutant du personnel en contact direct avec la clientèle, en augmentant la formation et en simplifiant les processus, ce qui a contribué à doubler la satisfaction de la clientèle par rapport à l'année dernière.
- Conclusion de l'acquisition de MBNA Canada dont l'offre de produits d'assurance apparentée à celle de TD Assurance a été regroupée avec celle-ci.

- **Traitement de plus de 282 000 demandes de règlement pour l'ensemble du Canada, aidant nos clients et leur famille à surmonter leurs épreuves.**

## ENJEUX DE 2012

- **Pour le secteur Gestion de patrimoine, les volumes d'opérations des services de placement direct ont été touchés tout au long de l'exercice par l'incertitude qui règne quant aux contextes économique et politique aux États-Unis et en Europe, laquelle a mené à la lassitude des investisseurs et à un ralentissement des volumes d'opérations.**
- **La faiblesse des taux d'intérêt continue de freiner notre capacité à faire croître nos produits tirés des prêts et des dépôts.**
- **Les activités d'assurances multirisques ont connu une hausse défavorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures dans le marché de l'assurance auto en Ontario et ont eu à relever des défis découlant de conditions météorologiques imprévisibles.**
- **La baisse des volumes de crédit a réduit la demande pour les produits d'assurance autorisés associés aux activités d'assurance de personnes.**

## PROFIL DE L'INDUSTRIE

Gestion de patrimoine TD exerce ses activités dans trois régions géographiques : le Canada, les États-Unis et l'Europe. Au Canada, la concurrence est extrêmement vive et comprend les grandes banques, les grandes compagnies d'assurance et les compagnies monogammes de gestion de patrimoine (y compris les sociétés de fonds communs de placement et les gestionnaires de patrimoine pour les particuliers, les gestionnaires d'actifs et les planificateurs financiers). Compte tenu du niveau de concurrence au Canada, la réussite de la TD repose sur notre capacité à différencier notre expérience client pour toutes nos activités et tous nos canaux offrant les bons produits, services et outils et les bonnes solutions pour répondre aux besoins de notre clientèle.

Aux États-Unis, l'industrie de la gestion de patrimoine est vaste mais la concurrence est plus fragmentée et englobe les banques, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers à escompte, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Du Maine à la Floride, la Banque rivalise tant avec des banques nationales que régionales, ainsi qu'avec des organisations de gestion de patrimoine non bancaires.

TD Ameritrade, dans laquelle TD détient une participation importante, est en concurrence directe avec d'autres sociétés de placement direct. TD Ameritrade demeure un leader dans ce marché en continuant à offrir des services de placement direct de classe mondiale à nos clients, y compris des outils, des services et de l'information destinés aux investisseurs.

En Europe, l'industrie est dominée par de solides joueurs régionaux qui ont rarement une présence ou une notoriété paneuropéenne. Au Royaume-Uni, la TD est en concurrence directe surtout avec d'autres sociétés de placement direct et sociétés de services institutionnels. En Europe, la TD soutient la concurrence en offrant des services de placement direct en ligne dans de multiples monnaies et devises à l'intention des investisseurs de détail.

TD Assurance exerce ses activités tant dans l'industrie des assurances multirisques que celle de l'assurance de personnes au Canada. L'industrie des assurances multirisques est fragmentée et concurrentielle, la TD rivalisant avec d'autres assureurs qui offrent de l'assurance aux particuliers. La TD est le principal acteur des groupes d'affinités. L'industrie canadienne de l'assurance de personnes et le marché international de la réassurance ont connu de nouveaux regroupements d'entreprises, et il ne reste que quelques grandes entreprises. Bien que l'intermédiaire indépendant constitue le principal canal de distribution, la TD vise également à offrir des produits d'assurance à ses clients par des canaux de distribution directe dans ce marché.

## STRATÉGIE GLOBALE

### **Gestion de patrimoine**

- Les activités mondiales de placement direct s'appuient sur notre position actuelle de leader du marché pour avoir la meilleure offre qui soit de capacités, d'outils, de services et d'éducation des investisseurs et pour étendre notre marque de confort et de commodité ainsi que pour continuer à investir dans la fonctionnalité intuitive.
- Les activités de conseil en Amérique du Nord poursuivent leur croissance en améliorant l'expérience client dans son ensemble et en offrant des services complets de planification pour les placements et le patrimoine et des solutions pour aider les retraités et préretraités à protéger et à faire fructifier leur patrimoine pour ensuite en faire la transition.
- Les activités de gestion de placements s'occupent d'améliorer la pénétration des canaux, d'élargir les relations institutionnelles et d'étendre l'offre de transactions sur actions internationales.

### **Assurance**

- Protéger les Canadiens au moyen de conseils et de produits d'assurance faciles d'accès avec une marque de confiance.
- Mettre l'accent sur l'expérience client en offrant des services différents pour augmenter la satisfaction de la clientèle, approfondir les relations clients et accroître la fidélisation de la clientèle.
- Renforcer l'avantage que constitue la distribution directe en accroissant nos investissements dans les canaux et les capacités de nos canaux.
- Maintenir notre approche prudente en matière de risque pour soutenir des bénéfices et une croissance durables à long terme.

**TABLEAU 19 : GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012		2011
Produits d'intérêts nets	583	\$	542 \$
Produits d'assurance, déduction faite des règlements et des charges connexes <sup>2</sup>	1 113		1 167
Produits tirés des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5		(2)
Autres produits autres que d'intérêts	2 318		2 333
Total des produits	4 019		4 040
Charges autres que d'intérêts	2 600		2 616
<b>Résultat net</b>	<b>1 158</b>		<b>1 107</b>
Gestion de patrimoine	601		566
Assurance	557		541
TD Ameritrade	209		207
<b>Total de Gestion de patrimoine et Assurance</b>	<b>1 367</b>	<b>\$</b>	<b>1 314 \$</b>
<b>Principaux volumes et ratio</b>			
Actifs administrés – Gestion de patrimoine (en milliards de dollars canadiens) <sup>3</sup>	258	\$	237 \$
Actifs gérés – Gestion de patrimoine (en milliards de dollars canadiens)	207		189
Primes brutes d'assurance souscrites	3 572		3 326
Rendement des fonds propres ordinaires <sup>4</sup>	20,7	%	25,3 %
Ratio d'efficacité	64,7	%	64,8 %
Nombre moyen d'équivalents temps plein	11 930		11 984

<sup>1</sup> À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011, les activités d'assurance ont été transférées des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada au secteur Gestion de patrimoine et Assurance. Les résultats de 2011 ont été retraités en conséquence.

<sup>2</sup> Les produits d'assurance, déduction faite des règlements et des charges connexes, sont inclus dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé de la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, les règlements et les charges connexes se sont élevés à 2 424 millions de dollars (2 178 millions de dollars au 31 octobre 2011).

<sup>3</sup> Les résultats de la période antérieure pour les actifs administrés de Gestion de patrimoine ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

<sup>4</sup> À compter du premier trimestre de 2012, la Banque a révisé sa méthode de répartition des fonds propres à ses secteurs opérationnels pour s'aligner sur les exigences futures de Bâle III en matière de fonds propres ordinaires, soit à un taux de 7 % des fonds propres ordinaires de catégorie 1. Les mesures du rendement des secteurs opérationnels reposeront dorénavant sur le rendement des fonds propres ordinaires plutôt que sur le rendement du capital investi. Ces changements ont été appliqués de manière prospective. Le rendement du capital investi, qui était utilisé comme mesure du rendement au cours des périodes antérieures, n'a pas été retraité pour refléter le rendement des fonds propres ordinaires.

**REVUE DU RENDEMENT FINANCIER**

Le résultat net du secteur Gestion de patrimoine et Assurance pour l'exercice s'est établi à 1 367 millions de dollars, soit une hausse de 53 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse du résultat est surtout attribuable à la croissance des primes et des actifs de clients, à l'inclusion de MBNA et à la baisse des charges, le tout en partie neutralisé par la hausse défavorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et la baisse des volumes de négociation. Le résultat net des activités de Gestion de patrimoine et Assurance en excluant TD Ameritrade a été de 1 158 millions de dollars, soit une augmentation de 51 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. La participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade a généré un résultat net de 209 millions de dollars, soit 2 millions de dollars, ou 1 %, de plus que pour l'exercice précédent, en raison principalement de changements apportés à la méthode de répartition des fonds propres ayant entraîné une baisse des charges nettes en grande partie compensée par la baisse des résultats de TD Ameritrade. Pour son exercice clos le 30 septembre 2012, TD Ameritrade a affiché un résultat net comme présenté de 586 millions de dollars US, soit 52 millions de dollars US, ou 8 %, de moins que pour l'exercice précédent, par suite surtout d'une baisse des produits de négociation. Le rendement des fonds propres ordinaires a été de 20,7 % pour l'exercice.

Les produits pour l'exercice ont atteint 4 019 millions de dollars, soit une baisse de 21 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à l'exercice précédent. Pour le secteur Gestion de patrimoine, une diminution des produits de négociation dans les services de placement direct a été en grande partie contrebalancée par une augmentation des produits tirés des comptes à honoraires attribuable surtout à l'accroissement des actifs de clients dans les activités de conseils et les activités de gestion de placements. Dans le secteur Assurance, l'augmentation des produits amenée par la forte croissance des primes, l'amélioration de la gestion des demandes de règlement et l'inclusion de MBNA a été plus que contrebalancée par une hausse défavorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures dans le marché de l'assurance auto en Ontario et des événements déclenchés par les conditions météorologiques. Au cours de la deuxième moitié de 2012, les activités d'assurance ont connu une hausse des sinistres survenus au cours d'années antérieures dans le marché de l'assurance auto en Ontario attribuable surtout aux années de survenance antérieures à 2011. La fréquence et la gravité des sinistres liés à ces années de survenance ont été pires que prévu pour certaines couvertures d'assurance, ce qui s'est traduit par des coûts plus élevés liés aux demandes de règlement. Les produits d'intérêts nets ont monté en raison en particulier de la hausse des marges et des soldes de clients dans le secteur Gestion de patrimoine.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 2 600 millions de dollars, une baisse de 16 millions de dollars, ou 1 %, comparativement à l'exercice précédent. La baisse s'explique essentiellement par la hausse des coûts de projet en 2011, la gestion prudente des charges et le fléchissement des volumes dans le secteur Gestion de patrimoine, en partie contrebalancés par l'augmentation des charges engagées pour soutenir la croissance des secteurs Gestion de patrimoine et Assurance.

Les actifs administrés, qui totalisaient 258 milliards de dollars au 31 octobre 2012, ont monté de 21 milliards de dollars, ou 9 %, par rapport au 31 octobre 2011. À 207 milliards de dollars au 31 octobre 2012, les actifs gérés ont augmenté de 18 milliards de dollars, ou 10 %, comparativement au 31 octobre 2011. Ces hausses sont principalement attribuables aux nouveaux actifs nets de clients.

Les primes brutes d'assurance souscrites ont atteint 3 572 millions de dollars, soit une augmentation de 246 millions de dollars, ou 7 %, en regard de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à la croissance interne du secteur.

Le nombre moyen de postes ETP et le ratio d'efficacité pour l'exercice sont restés relativement stables en regard de l'exercice précédent.

**TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION**

Pour plus de renseignements sur TD Ameritrade, se reporter à la note 35 des états financiers consolidés.

## **PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS**

### ***Activités mondiales de placement direct***

- TD Waterhouse Direct Investing offre une gamme complète de produits et de services aux investisseurs de détail autonomes et aux conseillers en placement de même qu'aux sociétés clientes par l'intermédiaire du secteur Services institutionnels. TD Waterhouse est le principal service de placement direct au Canada sur le plan des actifs administrés et du volume d'opérations. En Europe, TD Direct Investing offre des services de placement direct en ligne dans de multiples monnaies et devises à l'intention des investisseurs de détail et des services de garde et de compensation à des sociétés clientes. Cette entreprise est un leader du marché et se classe au premier rang pour le nombre d'opérations par jour au Royaume-Uni, et a établi une présence en Irlande et dans d'autres régions d'Europe.

### ***Activités de conseil en Amérique du Nord***

- Intégrées et étroitement alignées sur les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, les activités de conseil de la TD (Planification financière TD Waterhouse, Conseils de placements privés TD Waterhouse, Groupe Clientèle Privée et Services à la clientèle privée aux États-Unis) répondent aux besoins de gestion de patrimoine des clients en matière de préretraite et de retraite. Chacune de ces entreprises s'adresse à un secteur de marché distinct et offre une proposition de valeur précise qui correspond aux niveaux d'actifs des clients et à la complexité de leurs besoins. Ensemble, elles fournissent des solutions de placement et des conseils pour gérer les besoins des clients liés à la protection, à la croissance et à la transition du patrimoine.

### ***Gestion de placements***

- GPTD est l'un des principaux gestionnaires de placements qui offrent des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail. Au Canada, Fonds Mutuels TD offre l'une des gammes les plus diversifiées de fonds communs de placement et de portefeuilles gérés de façon professionnelle. Les activités de placements institutionnels de GPTD dominent le marché au Canada. Les deux unités travaillent en étroite collaboration avec les activités de gestion de patrimoine pour aligner le montage et la création des produits, les ventes de gros et la distribution.

### ***Assurance***

- TD Assurances multirisques est le principal assureur en regard de la distribution directe et le deuxième plus important assureur à l'égard de l'assurance habitation et auto au pays. TD Assurances multirisques est également le leader national des groupes d'affinités en raison de sa collaboration étroite avec les groupes de professionnels, d'anciens étudiants et d'employés afin de proposer de l'assurance à leurs membres et d'offrir une gamme complète de produits d'assurance habitation et auto, vendus directement aux canaux de consommateurs.
- TD Assurance de personnes offre une gamme de produits d'assurance simples et abordables aux clients de la TD, dont l'assurance voyages, l'assurance temporaire, l'assurance-accidents, l'assurance pour les prêts, les prêts hypothécaires et les cartes de crédit. Ces produits sont vendus par téléphone, par Internet et en succursale.



### PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2013

En nous appuyant sur la position de chef de file de notre secteur Gestion de patrimoine et Assurance, nous prévoyons poursuivre notre croissance en 2013 en augmentant les actifs des clients et les primes, en améliorant l'expérience client, en gérant de façon prudente les charges, tout en investissant dans nos capacités et processus clés. Nous nous attendons à ce que l'environnement économique et opérationnel difficile de 2012 se maintienne en 2013, mais nous sommes persuadés d'atteindre une bonne croissance des bénéfices pour ce secteur en 2013.

Dans notre secteur Gestion de patrimoine, étant donné un environnement opérationnel difficile marqué par une baisse des volumes de négociation et des taux d'intérêt faibles, nous poursuivrons nos efforts pour obtenir de nouveaux actifs nets de clients pour les activités de conseil et de gestion de placements et pour veiller à une gestion prudente des charges.

Dans notre secteur Assurance, nous prévoyons que les fondamentaux des activités de base, y compris la croissance des primes, demeureront solides malgré la pression continue exercée par la baisse des volumes de crédit sur la demande pour les produits d'assurance autorisés. Nous continuerons à nous concentrer sur la croissance de notre part de marché, le renforcement de nos capacités de distribution directe, et l'amélioration de notre profil de risques et l'efficacité dans nos activités de base.

Nos principales priorités pour 2013 sont les suivantes :

#### Gestion de patrimoine :

- Rester le chef de file des activités de placement direct en proposant de nouvelles solutions clients et en améliorant notre service.
- Faire croître la part de marché de nos activités de conseil en Amérique du Nord en consolidant notre partenariat de recommandation d'affaires avec les secteurs Services financiers personnels et commerciaux au Canada et Services financiers personnels et commerciaux aux États-Unis en proposant de nouvelles solutions aux besoins en placement particuliers de nos clients et en améliorant l'expérience client dans son ensemble.
- Mettre à profit l'excellence de nos capacités de gestion de placements institutionnels pour décrocher de nouveaux mandats face à nos concurrents.

#### Assurance :

- Améliorer l'expérience client au moyen de processus simplifiés, d'un service exceptionnel de traitement des demandes de règlement et de solides conseils.
- Rehausser l'avantage qu'apporte la distribution directe en augmentant nos partenariats avec les groupes d'affinités et en accroissant les capacités en ligne.
- Élargir notre infrastructure de base pour consolider nos plateformes pour favoriser la croissance.

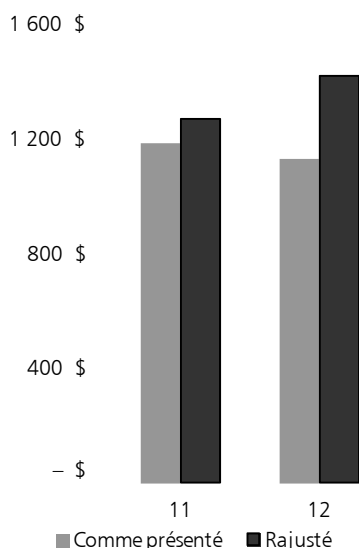
## ANALYSE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

# Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre, sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank, une gamme complète de services bancaires à près de 8 millions de clients, dont des particuliers, des entreprises et des gouvernements.

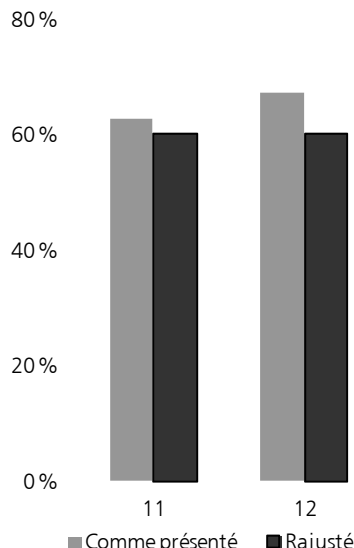
### RÉSULTAT NET

(en millions de dollars canadiens)



### RATIO D'EFFICIENCE

(en pourcentage)



**TABLEAU 20 : ACTIFS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	Dollars canadiens		Dollars américains	
	2012	2011	2012	2011
Prêts à la consommation	43 721 \$	35 004 \$	43 765 \$	35 120 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	47 546	43 057	47 594	43 200
Titres de créance classés comme prêts	2 898	3 804	2 901	3 817
Titres de placement	37 354	43 562	37 391	43 706
Autres actifs	2 242	2 695	2 244	2 703
<b>Total</b>	<b>133 761 \$</b>	<b>128 122 \$</b>	<b>133 895 \$</b>	<b>128 546 \$</b>

<sup>1</sup> Exclusion faite du goodwill et des autres immobilisations incorporelles.

### POINTS SAILLANTS

- Réalisation d'un résultat rajusté record de 1 416 millions de dollars US, soit une hausse de 10 %, dans un contexte d'exploitation difficile.
- Gain de part de marché rentable tant pour les prêts que pour les dépôts, tout en maintenant une excellente qualité du crédit.
- Croissance interne des prêts de 8 milliards de dollars US, ou 12 %, et des dépôts de 7 milliards de dollars US, ou 8 %, depuis l'exercice précédent, durant une période de lente reprise économique.
- Maintien du leadership pour le service à la clientèle et la commodité grâce à nos heures d'ouverture plus étendues que celles de nos concurrents dans nos marchés du Maine jusqu'à la Floride.
- Investissement soutenu dans la croissance de l'entreprise qui s'est traduit par l'ouverture de 41 nouvelles succursales au cours de l'exercice 2012.
- Amélioration de la qualité des actifs dans le portefeuille en cours.
- Reconnaissance comme l'une des meilleures banques de la nation par le magazine *Money*.
- Annonce d'une entente visant l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Target aux États-Unis qui devrait se conclure au cours du premier semestre de 2013.

### ENJEUX DE 2012

- Modifications de lois et de règlements qui ont eu une incidence sur le contexte d'exploitation, les produits et le résultat de TD Bank.
- Environnement soutenu de bas taux d'intérêt qui a exercé une pression supplémentaire sur les marges.
- Concurrence accrue exerçant une pression sur les marges.

### PROFIL DE L'INDUSTRIE

L'industrie bancaire américaine a été marquée par un nombre important de regroupements ces dernières années. Le marché des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel dans toutes les industries. Les banques américaines subissent une concurrence féroce de la part d'autres banques et d'institutions financières comme les caisses d'épargne, les sociétés de crédit, les coopératives d'épargne et de crédit

ainsi que d'autres prestataires de services financiers. Les facteurs clés de la rentabilité sont l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients en se positionnant comme chef de file pour la commodité et le service à la clientèle dans les régions où nous menons nos activités, une gestion des risques efficace, des prix raisonnables, l'emploi de technologies pour fournir aux clients des produits et des services partout et en tout temps, l'optimisation des activités rémunérées à la commission et le contrôle efficace des charges opérationnelles.

## STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis se présente comme suit :

- Continuer d'accroître notre part de marché tout en contrôlant les dépenses.
- Conformer le secteur aux changements réglementaires, à des coûts et à un rythme appropriés.
- Optimiser l'entreprise, notamment accroître notre part des affaires des clients de détail et commerciaux; améliorer la productivité.
- Poursuivre l'évolution de l'infrastructure, y compris les processus, les systèmes et les contrôles, pour répondre à la croissance des activités.
- Gérer la qualité des actifs.
- Optimiser le bilan et la structure du capital et faire croître les actifs en vue du déploiement de liquidités excédentaires comme l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Target qui devrait se conclure au cours du premier semestre de 2013.

**TABLEAU 21 : SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AUX ÉTATS-UNIS**

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dollars canadiens		Dollars américains	
	2012	2011	2012	2011
Produits d'intérêts nets	4 663 \$	4 392 \$	4 643 \$	4 455 \$
Produits autres que d'intérêts	1 468	1 342	1 463	1 363
Total des produits – comme présenté	6 131	5 734	6 106	5 818
Total des produits – rajusté	6 132	5 734	6 107	5 818
Provision pour pertes sur créances – prêts	652	534	651	541
Provision pour pertes sur créances – titres de créance classés comme prêts	12	75	12	75
Provision pour pertes sur créances – prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1</sup>	115	78	115	82
Provision pour pertes sur créances – comme présentée	779	687	778	698
Provision pour pertes sur créances – rajustée	725	687	723	698
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	4 125	3 593	4 107	3 643
Charges autres que d'intérêts – rajustées	3 694	3 451	3 678	3 497
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>1 128</b>	<b>1 188</b>	<b>1 123</b>	<b>1 205</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter<sup>2</sup></b>				
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés aux acquisitions de Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	9	82	9	84
Provision pour litiges	248	–	247	–
Incidence de la mégatempête Sandy	37	–	37	–
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>1 422</b>	<b>1 270</b>	<b>1 416</b>	<b>1 289</b>
<b>Principaux volumes et ratios</b>				
Rendement des fonds propres ordinaires – comme présenté <sup>3</sup>	6,4 %	7,3 %	6,4 %	7,3 %
Rendement des fonds propres ordinaires – rajusté <sup>3</sup>	8,1	7,8	8,1	7,8
Marge sur les actifs productifs moyens (équivalence fiscale) <sup>4</sup>	3,60 %	3,73 %	3,60 %	3,73 %
Ratio d'efficacité – comme présenté	67,3	62,7	67,3	62,7
Ratio d'efficacité – rajusté	60,2	60,2	60,2	60,2
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	1 315	1 281	1 315	1 281
Nombre moyen d'équivalents temps plein	25 027	24 193	25 027	24 193

<sup>1</sup> Comprend tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

<sup>2</sup> Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>3</sup> À compter du premier trimestre de 2012, la Banque a révisé sa méthode de répartition des fonds propres à ses secteurs opérationnels pour s'aligner sur les exigences futures de Bâle III en matière de fonds propres ordinaires, soit à un taux de 7 % des fonds propres ordinaires de catégorie 1. Les mesures du rendement des secteurs opérationnels reposeront dorénavant sur le rendement des fonds propres ordinaires plutôt que sur le rendement du capital investi. Ces changements ont été appliqués de manière prospective. Le rendement du capital investi, qui était utilisé comme mesure du rendement au cours des périodes antérieures, n'a pas été retraité pour refléter le rendement des fonds propres ordinaires.

<sup>4</sup> La marge sur les actifs productifs moyens exclut l'incidence liée aux comptes de dépôts assurés de TD Ameritrade.

## REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont présenté un résultat net, en dollars canadiens, pour l'exercice de 1 128 millions de dollars, en baisse de 60 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour l'exercice a été de 1 422 millions de dollars, une hausse de 152 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent. En dollars américains, le résultat net comme présenté pour l'exercice a été de 1 123 millions de dollars, en baisse de 82 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, et le résultat net rajusté a été de 1 416 millions de dollars US, en hausse de 127 millions de dollars US, ou 10 %. La hausse du résultat rajusté est principalement attribuable à une solide croissance des volumes de prêts et de dépôts et à une hausse des produits tirés des comptes à honoraires, compensées en partie par les dépenses accrues pour soutenir la croissance, et à l'incidence du *Durbin Amendment*. Le résultat net rajusté pour l'exercice considéré et l'exercice précédent ne tient pas compte des frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions, aux provisions pour litiges et à la mégatempête Sandy. Le rendement des fonds propres ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 6,4 %, contre 8,1 % pour le rendement des fonds propres ordinaires rajusté.

En dollars américains, les produits rajustés pour l'exercice ont été de 6 107 millions de dollars US, une augmentation de 289 millions de dollars US, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'accroissement des volumes de prêts et de dépôts, la hausse des produits tirés des comptes à honoraires et les profits sur les ventes de valeurs mobilières, en partie contrebalancés par l'incidence du *Durbin Amendment* et l'attrition prévue des produits tirés des activités acquises de Services financiers Chrysler. Les prêts moyens se sont accrues de 12 milliards de dollars US, ou 17 %,

en regard de l'exercice précédent, avec une augmentation de 9 milliards de dollars US, ou 31 %, des prêts moyens aux particuliers et de 3 milliards de dollars US, ou 8 %, des prêts moyens aux entreprises. Les dépôts moyens ont progressé de 17 milliards de dollars US, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent, y compris une hausse de 10 milliards de dollars US des dépôts moyens de TD Ameritrade. En excluant l'incidence des comptes de dépôts assurés de TD Ameritrade, le volume moyen des dépôts a augmenté de 7 milliards de dollars US, ou 7 %. La marge sur les actifs productifs moyens pour l'exercice a perdu 13 pdb pour s'établir à 3,60 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout du contexte de faibles taux d'intérêt et du calendrier des flux de trésorerie sur les portefeuilles de prêts acquis.

La provision pour pertes sur créances comme présentée pour l'exercice a été de 778 millions de dollars US, soit une augmentation de 80 millions de dollars US, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances rajustée pour l'exercice a atteint 723 millions de dollars US, en hausse de 25 millions de dollars US, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la croissance interne des prêts, des portefeuilles de prêts acquis ayant subi une perte de valeur et de l'incidence des nouvelles lignes directrices réglementaires au sujet des prêts acquittés dans le cadre de faillites, compensés en partie par l'amélioration de la qualité des actifs. La provision pour pertes sur créances des services aux particuliers, compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, a atteint 391 millions de dollars US, soit une hausse de 131 millions de dollars US, ou 50 %, en regard de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services aux entreprises, compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, a atteint 320 millions de dollars US, soit une baisse de 43 millions de dollars US, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts, exclusion faite des titres de créance classés comme prêts, exprimée en pourcentage du volume de prêts, s'est établie à 0,84 %, soit 2 pdb de moins qu'à l'exercice précédent. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, se sont inscrits à 1 059 millions de dollars US, soit une baisse de 84 millions de dollars US, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'amélioration continue de la qualité du crédit. Au 31 octobre 2012, les prêts acquis ayant subi une perte de valeur s'établissaient à 3,8 milliards de dollars US comparativement à 5,6 milliards de dollars US au 31 octobre 2011, tandis que les titres de créance douteux nets classés comme prêts étaient de 1,3 milliard de dollars US contre 1,4 milliard de dollars US au 31 octobre 2011.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont atteint 4 107 millions de dollars US, une augmentation de 464 millions de dollars US, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, compte non tenu des éléments à noter au titre des provisions pour litiges, de la mégatempête Sandy et des frais d'intégration et de restructuration, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 3 678 millions de dollars US, soit une augmentation de 181 millions de dollars US, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent attribuable aux investissements dans de nouvelles succursales et dans l'infrastructure, à l'acquisition de Services financiers Chrysler et à des facteurs économiques et réglementaires.

Le nombre moyen de postes ETP pour l'exercice a monté de 834, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'acquisition de Services financiers Chrysler et l'ouverture de nouvelles succursales, en partie neutralisées par des fermetures et regroupements de succursales. Le ratio d'efficacité comme présenté pour l'exercice s'est détérioré pour s'établir à 67,3 %, par rapport à 62,7 % à l'exercice précédent, tandis que le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice est demeuré stable à 60,2 % en regard de l'exercice précédent.

## **PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS**

### ***Services bancaires aux particuliers***

- Dépôts des particuliers – Nous avons continué de miser sur notre réputation de «banque américaine la plus pratique» en ouvrant 41 nouvelles succursales à l'exercice 2012. Nous affichons une forte croissance sur douze mois induite par les succursales existantes et une offre de produits concurrentiels.
- Prêts à la consommation – Les principaux produits que nous offrons, qui sont les prêts sur valeur domiciliaire et les lignes de crédit et les prêts-auto offerts par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles, ont poursuivi leur croissance interne. Les taux de pertes sur prêts se sont améliorés en regard de l'exercice précédent et sont restés inférieurs aux taux de pertes de l'industrie.
- Crédit immobilier garanti – Nous avons gagné une part de marché rentable et accru la clientèle de l'entreprise, grâce à une excellente qualité de crédit, pendant une période économique difficile. Les volumes de prêts se sont accrus de 4 milliards de dollars US en regard de l'exercice précédent sous l'effet d'une augmentation des montages. Les montages hypothécaires sur place représentent un élément central clé de la promotion des ventes croisées.
- Services bancaires aux petites entreprises et services aux commerçants – Le groupe des services bancaires aux petites entreprises demeure au premier rang des prêteurs aux petites entreprises sur la plupart de nos marchés. Les services aux commerçants offrent des solutions de règlement aux points de vente pour les opérations effectuées par carte de débit et de crédit, et ce, dans plus de 15 000 établissements commerciaux situés dans nos marchés.

### ***Services bancaires commerciaux***

- Services bancaires commerciaux – La demande de prêts commerciaux et industriels a augmenté considérablement tandis que la demande de biens immobiliers commerciaux est demeurée relativement faible, ce qui a donné lieu à une solide croissance générale des prêts à des écarts de taux concurrentiels. La croissance interne du volume de prêts commerciaux a atteint 8 %, ce qui est nettement supérieur à celle de nos concurrents. Les pertes sur prêts ont continué de baisser dans le portefeuille et la qualité de notre actif global demeure meilleure que celle de l'industrie.

### PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2013

Nous continuerons de nous appuyer sur le leadership de nos services bancaires pratiques pour offrir à nos clients un service de qualité supérieure et prendre des décisions judicieuses à l'échelle locale. Au cours de l'exercice 2013, nous prévoyons ouvrir plus de 30 nouvelles succursales. La croissance des produits sera tempérée par l'incidence de la persistance des bas taux d'intérêt. Rajusté pour tenir compte des acquisitions, le taux de croissance des charges devrait diminuer grâce aux améliorations de la productivité et aux investissements continus dans la croissance future, y compris de nouvelles succursales et l'infrastructure technologique. La provision pour pertes sur créances devrait continuer de se normaliser en 2013. Le contexte d'exploitation et les caractéristiques économiques de TD Bank continueront d'être touchés par les mesures réglementaires et législatives, ce qui rendra encore plus nécessaire d'améliorer les produits offerts aux clients de TD Bank, tout en conservant une position solide sur le marché en dépit d'une concurrence accrue. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis vise une croissance durable du résultat à long terme.

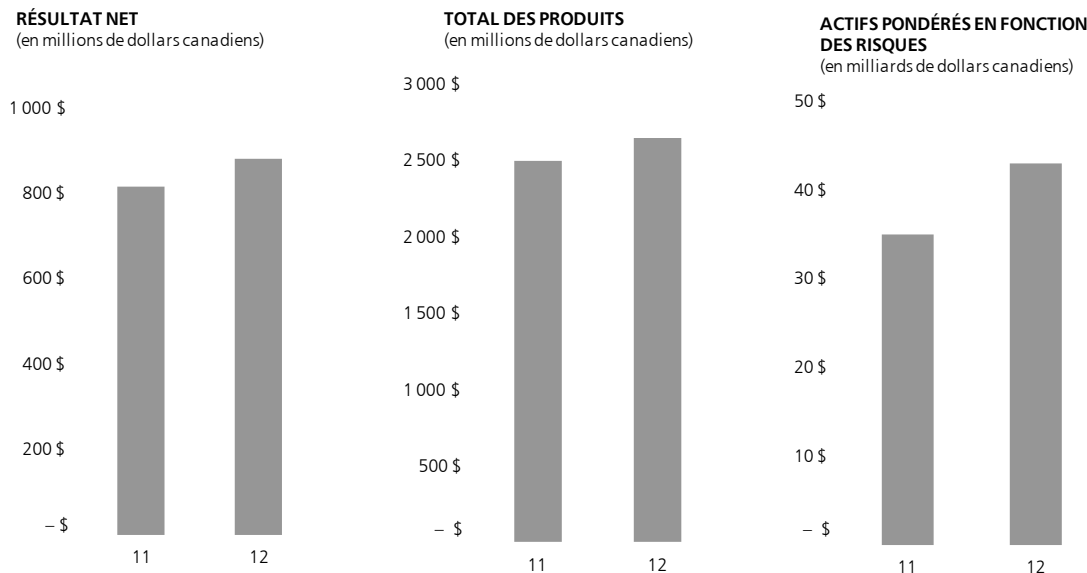
Nos principales priorités pour 2013 sont les suivantes :

- Poursuivre la croissance interne générale des prêts et des dépôts tout en demeurant prudent en matière d'appétit pour le risque.
- Continuer d'offrir des solutions et des services bancaires pratiques qui dépassent les attentes des clients.
- Poursuivre l'expansion de nos affaires en ouvrant de nouvelles succursales dans des marchés plus importants, comme à New York, en Floride, à Boston et à Washington D.C.
- Améliorer l'efficacité et la productivité afin de contrer la compression des marges et assurer notre compétitivité à long terme.
- Élargir et approfondir nos relations avec les clients par des initiatives de ventes croisées.
- Choisir nos acquisitions d'actifs en vue d'optimiser le bilan (c.-à-d., annonce de l'entente visant l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Target aux États-Unis).

## ANALYSE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

# Services bancaires de gros

Les Services bancaires de gros servent une clientèle diversifiée, constituée de grandes entreprises, de gouvernements et de clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde.



**TABLEAU 22 : PRODUITS**

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
Services bancaires de placement et marchés financiers	1 987 \$	1 724 \$
Services bancaires aux grandes entreprises	448	453
Placements en actions	219	319
<b>Total</b>	<b>2 654 \$</b>	<b>2 496 \$</b>

### POINTS SAILLANTS

- Le résultat net pour l'exercice a été de 880 millions de dollars, une hausse de 65 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Rendement des fonds propres ordinaires de 21,2 %.
- Forte croissance des produits de base.
- Accroissement des activités de négociation de titres à revenu fixe et de change.
- Croissance continue dans la région Asie-Pacifique pour appuyer la part de marché de Valeurs Mobilières TD et répondre à la demande des clients.
- Solides produits liés aux activités de négociation, surtout dans les activités de négociation de titres à revenu fixe, malgré les conditions de marché difficiles.
- Position maintenue parmi les trois plus grands courtiers du Canada (pour les neuf mois clos le 30 septembre 2012) :
  - n° 1 pour la négociation de blocs d'actions
  - n° 1 pour les syndications (période mobile de douze mois)
  - n° 2 pour la prise ferme d'actions (crédit accordé au syndicataire chef de file)
  - n° 2 pour la prise ferme d'instruments à taux fixe
  - n° 3 pour les opérations de fusions et d'acquisitions annoncées (période mobile de douze mois)

### ENJEUX DE 2012

- Taux d'intérêt peu élevés et contexte de faible volatilité.
- Baisse des activités d'émission d'actions de la part des principales sociétés clientes et baisse des volumes de négociation d'actions au sein de tous les principaux marchés.
- Changements à la réglementation ayant entraîné une hausse marquée de la base de capital et des charges.

### PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur canadien des services bancaires de gros est un marché mature où rivalisent surtout les banques canadiennes, les grandes sociétés de placements mondiales et les maisons de courtage indépendantes œuvrant dans des créneaux précis. Les conditions favorables du marché au cours du premier semestre de 2012 ont contribué à la hausse des volumes de négociation et de services de placement. Les conditions du marché étaient mitigées au cours du

deuxième semestre, mais se sont améliorées après les mesures de relance mises en œuvre par les banques centrales, ce qui a entraîné une hausse de la liquidité, un resserrement des écarts de crédit et une hausse des prix des actifs.

La négociation d'actions a été plus faible tout au long de 2012 en raison de la baisse des volumes de négociation sur les principales Bourses et de la persistance de la faible volatilité. La hausse des activités des gouvernements et des grandes entreprises et le contexte de faibles taux d'intérêt ont favorisé les importantes activités d'émission de titres à revenu fixe tout au long de l'exercice. Nous nous attendons à ce que la concurrence demeure intense à l'égard des transactions conclues avec des contreparties de grande qualité étant donné que les maisons de courtage en valeurs mobilières mettent l'accent sur une gestion des risques prudente. Les entreprises de services bancaires de gros se sont tournées vers les revenus tirés des montages de placements réalisés pour le compte de clients et les produits d'honoraires pour alléger leurs risques et préserver leur capital, ce qui continuera d'entraîner le resserrement des marges. À plus long terme, les entreprises de services bancaires de gros adhérant à un modèle d'affaires diversifié axé sur le service à la clientèle, offrant une vaste gamme de produits et services et faisant preuve d'une gestion des coûts efficace, seront bien positionnées lorsque les investisseurs reprendront confiance et que les marchés remonteront la pente.

## STRATÉGIE GLOBALE

- Nous visons à bâtir un modèle sectoriel axé sur le service à la clientèle et à conserver un profil de risque prudent en offrant à des clients et des contreparties de première qualité des produits et services bancaires de gros supérieurs dans des marchés des capitaux liquides et transparents.
- Nous avons pour mission de répondre aux besoins de nos clients et mettons l'accent sur des services-conseils et une exécution supérieurs des transactions montées pour les clients.
- Au Canada, l'objectif stratégique est de renforcer notre position parmi les plus grands courtiers.
- Aux États-Unis, nous visons à étendre les objectifs de l'entreprise canadienne et à tirer parti de notre réseau d'activités aux États-Unis. Nous maintiendrons aussi la croissance des activités de négociation d'instruments gouvernementaux à taux fixe, de monnaies étrangères et de marchandises.
- À l'échelle mondiale, nous entendons étendre les objectifs de notre entreprise nord-américaine, notamment les activités de négociation de monnaies fortes ainsi que les activités de prise ferme, de distribution et de négociation de produits à taux fixe de grande qualité d'émetteurs de première qualité.
- Nous soutenons et rehaussons la marque de la TD en collaboration avec d'autres secteurs opérationnels de la TD pour offrir des produits et services de qualité à l'ensemble de notre clientèle.

### TABLEAU 23 : SERVICES BANCAIRES DE GROS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012	2011
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	1 805 \$	1 659 \$
Revenus (pertes) autres que d'intérêts	849	837
Total des produits	2 654	2 496
Provision pour pertes sur créances	47	22
Charges autres que d'intérêts	1 570	1 468
<b>Résultat net</b>	<b>880</b>	<b>815</b>
<b>Principaux volumes et ratios</b>		
Produits de négociation	1 334	1 069
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars canadiens) <sup>1</sup>	43	35
Rendement des fonds propres ordinaires <sup>2</sup>	21,2 %	24,3 %
Ratio d'efficacité	59,2 %	58,8 %
Nombre moyen d'équivalents temps plein	3 553	3 517

<sup>1</sup> Avant le premier trimestre de 2012, le calcul des montants était fondé sur les PCGR du Canada.

<sup>2</sup> À compter du premier trimestre de 2012, la Banque a révisé sa méthode de répartition des fonds propres à ses secteurs opérationnels pour s'aligner sur les exigences futures de Bâle III en matière de fonds propres ordinaires, soit à un taux de 7 % des fonds propres ordinaires de catégorie 1. Les mesures du rendement des secteurs opérationnels reposeront dorénavant sur le rendement des fonds propres ordinaires plutôt que sur le rendement du capital investi. Ces changements ont été appliqués de manière prospective. Le rendement du capital investi, qui était utilisé comme mesure du rendement au cours des périodes antérieures, n'a pas été retraité pour refléter le rendement des fonds propres ordinaires.

## REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice a été de 880 millions de dollars, une hausse de 65 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse du bénéfice tient aux meilleurs résultats de nos activités principales, en partie contrebalancés par une baisse des profits sur valeurs mobilières du portefeuille de placements. Le rendement annualisé des fonds propres ordinaires a été de 21,2 %.

Les produits des Services bancaires de gros sont principalement tirés des services aux marchés financiers et des prêts aux grandes entreprises. Les produits pour 2012 ont atteint 2 654 millions de dollars, soit une augmentation de 158 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits tirés des marchés financiers s'explique surtout par la hausse des produits de négociation d'instruments à revenu fixe et de titres d'emprunt, le nombre élevé de prises fermes de titres d'emprunt et les produits robustes tirés des activités de fusions et acquisitions. Les produits tirés des négociations de titres à revenu fixe et de titres d'emprunt ont augmenté compte tenu de la liquidité accrue, du resserrement des écarts de crédit et des périodes de grande volatilité sur le marché. Les honoraires de prise ferme de titres d'emprunt sont demeurés élevés tout au long de l'exercice. Les produits tirés des activités de fusions et acquisitions ont augmenté grâce aux faibles taux d'intérêt, à la robustesse des marchés bancaires et aux possibilités de consolidation qui restent présentes. Ces améliorations ont été contrebalancées en partie par la baisse des profits tirés de la vente de valeurs mobilières du portefeuille de placements et le recul des activités de négociation d'actions et de prise ferme d'actions compte tenu des faibles volumes et de la volatilité au sein de l'industrie.

Les provisions pour pertes sur créances comprennent des provisions individuelles pour prêts douteux et les coûts engagés pour la protection du crédit. La variation de la valeur de marché de la protection de crédit, en sus des coûts engagés, est incluse dans le secteur Siège social. La provision pour pertes sur créances pour 2012 a atteint 47 millions de dollars, soit une augmentation de 25 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique surtout par une perte subie par une contrepartie particulière dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises. La provision pour pertes sur créances de l'exercice précédent tenait compte des coûts engagés pour protéger le crédit.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établies à 1 570 millions de dollars, soit une augmentation de 102 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison des provisions pour litiges comptabilisées au cours de l'exercice considéré et d'une rémunération variable plus élevée proportionnelle à la hausse des produits.

Les actifs pondérés en fonction des risques ont atteint 43 milliards de dollars au 31 octobre 2012, en hausse de 8 milliards de dollars, ou 23 %, par rapport au 31 octobre 2011. Cette hausse tient essentiellement à la mise en œuvre du dispositif révisé de mesure du risque de marché de Bâle II.

L'effectif moyen a été augmenté de 36 postes ETP, ou 1 %, en regard de l'exercice précédent.

## **PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS**

### ***Services bancaires de placement et marchés financiers***

- Les produits tirés des services bancaires de placement et des marchés financiers, qui comprennent les services-conseils, la prise ferme, la négociation, la facilitation et l'exécution, se sont établis à 1 987 millions de dollars, une hausse de 263 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation s'explique surtout par la hausse des produits de négociation d'instruments à taux fixe et de titres d'emprunt et les produits élevés tirés des activités de fusions et acquisitions par rapport à l'exercice précédent. Ces augmentations ont en partie été contrebalancées par la baisse des produits tirés des activités liées aux monnaies étrangères, le recul des prises fermes d'actions et la diminution des commissions.

### ***Services bancaires aux grandes entreprises***

- Les produits tirés des services bancaires aux grandes entreprises, qui comprennent les prêts aux grandes entreprises, le financement commercial et les services de gestion des liquidités, ont atteint 448 millions de dollars, une baisse de 5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les produits tirés des honoraires à faible marge ont en partie été compensés par la hausse des volumes de financement de transactions commerciales.

### ***Placements en actions***

- Le portefeuille de placements en actions, dont nous sommes en train de nous départir, comprend principalement des placements dans des actions de sociétés fermées. Les placements en actions ont affiché un profit total de 219 millions de dollars par rapport à 319 millions de dollars pour l'exercice précédent.

## **PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2013**

**Nous prévoyons que les marchés demeureront incertains et que la volatilité et les taux d'intérêt se maintiendront sous les moyennes à long terme. Mises ensemble, les difficultés budgétaires en Europe et aux États-Unis, les exigences réglementaires grandissantes et une concurrence accrue influenceront sur les conditions de négociation à moyen terme. Les activités de financement du secteur Siège social devraient aussi subir des conséquences néfastes tant que les perspectives demeureront incertaines. De façon générale, les données de base sur les fusions et acquisitions sont positives en raison des évaluations peu élevées, des niveaux de trésorerie élevés et du niveau intéressant des taux, mais les sociétés pourraient hésiter à s'engager dans des transactions, à moins que les économies n'amorcent une reprise plus marquée. Cependant, lorsque la situation économique se stabilisera, l'activité des marchés financiers devrait s'accélérer, ce qui amènera une hausse des produits tirés des activités de montage, de fusions et d'acquisitions, et de services-conseils.**

**Nos principales priorités pour 2013 sont les suivantes :**

- Continuer de faire croître l'entreprise en étendant et en approfondissant nos relations avec les clients ainsi qu'en investissant dans nos activités axées sur les transactions des clients, notamment nos activités américaines de négociation d'instruments à taux d'intérêt et de monnaies étrangères.
- Optimiser nos relations avec nos partenaires commerciaux et leurs clients.
- Tirer profit de nos capacités à l'échelle internationale dans certains pays, surtout aux États-Unis.
- Mettre l'accent sur la facilitation de la clientèle en appuyant des activités de tenue de marché.
- Continuer d'investir dans une infrastructure efficiente, efficace et robuste.



## ANALYSE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

### Siège social

Le secteur Siège social fournit des avis et des conseils centralisés à nos principaux secteurs opérationnels et comprend l'incidence de la gestion de trésorerie et du bilan, les provisions générales pour pertes sur créances, les éléments fiscaux au niveau de l'entreprise, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et d'autres rajustements intersociétés ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

**TABLEAU 24 : SIÈGE SOCIAL**

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>(208) \$</b>	<b>(323) \$</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter : Diminution (augmentation) du résultat net<sup>1</sup></b>		
Amortissement des immobilisations incorporelles	238	391
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	89	(128)
Juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, après provision pour pertes sur créances	–	(13)
Frais d'intégration, coûts de transaction directs et variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler	17	55
Réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	(120)	–
Incidence positive attribuable aux modifications des taux d'imposition prévus par la loi	(18)	–
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>	<b>206</b>	<b>305</b>
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>(2) \$</b>	<b>(18) \$</b>
<b>Ventilation des éléments inclus dans le profit net (perte nette) – rajusté(e)</b>		
Charges nettes du Siège social	(433)	(367)
Autres	327	245
Participations ne donnant pas le contrôle	104	104
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>(2) \$</b>	<b>(18) \$</b>

<sup>1</sup> Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Le secteur Siège social a dégagé une perte nette comme présentée de 208 millions de dollars pour l'exercice, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 323 millions de dollars en 2011. La perte nette rajustée pour 2012 est de 2 millions de dollars, par rapport à 18 millions de dollars pour l'exercice précédent. La variation sur douze mois de la perte nette rajustée s'explique essentiellement par l'incidence favorable des éléments fiscaux, des activités de trésorerie et d'autres activités de couverture et d'autres éléments, en grande partie contrebalancée par la hausse des charges nettes du Siège social.

#### DIRECTION DU SIÈGE SOCIAL

Le secteur Siège social a pour mission de fournir des avis et des conseils centralisés à nos principaux secteurs opérationnels ainsi qu'aux gens qui servent directement nos clients à l'échelle internationale. Cela comprend le soutien d'une grande variété de groupes fonctionnels, ainsi que la conception, le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes et de technologies pour faire en sorte que les principaux secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, fiable et conforme à toutes les exigences réglementaires applicables.

La fonction Direction du siège social de la Banque comprend l'Audit, les Services juridiques, le groupe de lutte contre le blanchiment d'argent, le Service de la Conformité, les Affaires internes et publiques, les relations avec les organismes de réglementation et les affaires gouvernementales, les Services économiques, les Solutions en technologie de l'information pour l'entreprise, les Finances, les Activités de gestion de la trésorerie et du bilan, les Stratégies de gestion des ressources humaines, le Marketing, le Bureau de l'ombudsman, la Gestion de l'immobilier de l'entreprise, la Gestion des risques, la Sécurité physique mondiale, les Services d'approvisionnement stratégique, la Stratégie mondiale, la Gestion des projets de l'entreprise, les initiatives liées à l'environnement d'affaires et la planification stratégique.

Un groupe appelé Canaux directs et stratégie de distribution fait partie du groupe Activités de la Société. Le groupe est responsable des canaux de services par Internet et par téléphone et des guichets automatiques, avec le mandat d'instaurer un standard d'expérience pour les activités de la TD en Amérique du Nord. La vision du groupe est de créer, dans tous les canaux, une expérience encore plus intégrée, transparente, commode et légendaire pour les clients de TD Bank, America's Most Convenient Bank, TD Canada Trust, et Gestion de patrimoine et Assurance TD.

La Banque doit se tenir au courant des nouvelles tendances et des faits nouveaux afin de maintenir la confiance de ses parties intéressées et pour faire face aux complexités et aux défis dynamiques découlant des exigences et attentes changeantes de ses clients, de ses actionnaires et employés, des gouvernements, des organismes de réglementation et de la collectivité dans son ensemble.

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2011

# Principales informations annuelles et analyse du rendement de 2011 et de 2010 selon les PCGR du Canada

La section qui suit présente les principales informations financières annuelles en vertu de l'Annexe 51-102F1 pour les exercices 2011 et 2010 de la Banque. Après la transition de la Banque aux IFRS, les informations financières de cette section ont été présentées selon les PCGR du Canada à des fins de comparaison entre 2010 et 2011. De plus, aux fins de la présente section, les résultats des activités d'assurance pour 2011 et 2010 ont été présentés avec ceux des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, conformément à la présentation selon les PCGR du Canada. Enfin, cette section présente une analyse des facteurs influant sur les variations entre 2010 et 2011, et cette analyse est aussi fournie avec un rapprochement des résultats de 2010 et 2011 présentés selon les PCGR du Canada.

**TABLEAU 25 : RÉSULTATS OPÉRATIONNELS SELON LES PCGR DU CANADA – COMME PRÉSENTÉS**

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010
Produits d'intérêts nets	12 831 \$	11 543 \$
Produits autres que d'intérêts	8 763	8 022
Total des produits	21 594	19 565
Provision pour pertes sur créances	1 465	1 625
Charges autres que d'intérêts	13 083	12 163
<b>Résultat avant impôt sur le résultat, participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales et quote-part du résultat net d'une entreprise associée</b>	7 046	5 777
Charge d'impôt sur le résultat	1 299	1 262
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	104	106
Quote-part du résultat net d'une entreprise associée, après impôt sur le résultat	246	235
<b>Résultat net – comme présenté</b>	5 889	4 644
Dividendes sur actions privilégiées	180	194
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>	5 709 \$	4 450 \$

**TABLEAU 26 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET RAJUSTÉ ET DU RÉSULTAT NET COMME PRÉSENTÉ SELON LES PCGR DU CANADA**

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010
<b>Résultats opérationnels – rajustés</b>		
Produits d'intérêts nets	12 831 \$	11 543 \$
Produits autres que d'intérêts <sup>1</sup>	8 587	8 020
Total des produits	21 418	19 563
Provision pour pertes sur créances <sup>2</sup>	1 465	1 685
Charges autres que d'intérêts <sup>3</sup>	12 395	11 464
Résultat avant charge d'impôt sur le résultat, participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales et quote-part du résultat net d'une entreprise associée	7 558	6 414
Charge d'impôt sur le résultat <sup>4</sup>	1 508	1 387
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	104	106
Quote-part du résultat net d'une entreprise associée, après impôt sur le résultat <sup>5</sup>	305	307
<b>Résultat net – rajusté</b>	6 251	5 228
Dividendes sur actions privilégiées	180	194
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	6 071	5 034
<b>Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat</b>		
Amortissement des immobilisations incorporelles <sup>6</sup>	(426)	(467)
Augmentation (diminution) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente <sup>7</sup>	134	5
Frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis <sup>8</sup>	(69)	(69)
Augmentation (diminution) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, après la provision pour pertes sur créances <sup>9</sup>	13	(4)
Économie (charge) d'impôt sur le résultat liée à une modification des taux d'imposition prévus par la loi <sup>10</sup>	–	11
Reprise (provision) pour indemnités d'assurance <sup>11</sup>	–	17
Reprise (augmentation) des provisions générales pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros <sup>12</sup>	–	44
Entente avec l'Agence du revenu du Canada <sup>13</sup>	–	(121)
Frais d'intégration liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler <sup>14</sup>	(14)	–
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>	(362)	(584)
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>	5 709 \$	4 450 \$

<sup>1</sup> Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : en 2011, profit avant impôt de 19 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; profit de 157 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; en 2010, perte avant impôt de 9 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises; profit avant impôt de 14 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente; reprise de 25 millions de dollars de provision pour indemnité d'assurance, comme expliqué à la note 11 ci-dessous.

- <sup>2</sup> Les provisions rajustées pour pertes sur créances excluent les éléments à noter suivants : en 2010, reprise de 59 millions de dollars des provisions générales pour pertes sur créances des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des Services bancaires de gros, comme expliqué à la note 12 ci-dessous.
- <sup>3</sup> La charge autre que d'intérêts rajustée exclut les éléments à noter suivants : en 2011, amortissement d'immobilisations incorporelles de 613 millions de dollars comme expliqué à la note 6 ci-dessous; 113 millions de dollars de frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; 21 millions de dollars de frais d'intégration liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler, comme expliqué à la note 14 ci-dessous; en 2010, amortissement d'immobilisations incorporelles de 592 millions de dollars; 108 millions de dollars de frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.
- <sup>4</sup> Pour un rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée», à la section «Impôts et taxes».
- <sup>5</sup> La quote-part du résultat net rajustée d'une entreprise associée exclut les éléments à noter suivants : en 2011, amortissement d'immobilisations incorporelles de 59 millions de dollars, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; en 2010, amortissement d'immobilisations incorporelles de 72 millions de dollars.
- <sup>6</sup> L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte principalement à l'acquisition de Canada Trust en 2000, à l'acquisition de TD Banknorth en 2005 et à sa privatisation en 2007, à l'acquisition de Commerce en 2008, aux acquisitions par TD Banknorth de Hudson United Bancorp (Hudson) en 2006 et d'Interchange Financial Services (Interchange) en 2007, ainsi qu'à l'amortissement des immobilisations incorporelles compris dans la quote-part du résultat net de TD Ameritrade. Avec prise d'effet en 2011, l'amortissement des logiciels est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter, qui ne comprennent que l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite de regroupements d'entreprises.
- <sup>7</sup> Au cours de 2008, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance, elle a reclassé, en date du 1<sup>er</sup> août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Cela comprend le risque lié à la conversion des monnaies étrangères pour le portefeuille de titres de créance et les dérivés qui le couvrent. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des résultats, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente du secteur Services bancaires de gros. Depuis le deuxième trimestre de 2011, la Banque peut à l'occasion remplacer des titres dans le portefeuille pour mieux utiliser le financement à échéance déterminée initial. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés, sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque excluent les profits et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.
- <sup>8</sup> Par suite des acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et des initiatives d'intégration et de restructuration connexes entreprises, la Banque peut engager des frais d'intégration et de restructuration. Les frais de restructuration se composent principalement des frais liés aux indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de primes de certains dirigeants, des frais liés à la résiliation de contrats et de la dépréciation d'actifs à long terme. Les frais d'intégration se composent des frais relatifs à la technologie informatique, et au maintien de l'effectif, des honoraires de consultation externes, des coûts de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la diffusion de la nouvelle marque) et des frais de déplacement liés à l'intégration. À partir du deuxième trimestre de 2010, le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a choisi de ne plus inclure d'autres frais d'intégration et de restructuration liés à Commerce dans cet élément à noter étant donné que les efforts dans ces domaines ont tiré à leur fin et que l'intégration et la restructuration de Commerce étaient pratiquement achevées. De façon similaire, à compter du deuxième trimestre de 2012, le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ne devrait plus inclure d'autres frais d'intégration et de restructuration liés à des acquisitions facilitées par la FDIC et à l'acquisition de South Financial. Pour les douze mois clos le 31 octobre 2011, les frais d'intégration ont découlé des acquisitions facilitées par la FDIC et de l'acquisition de South Financial. Aucuns frais de restructuration n'ont été comptabilisés.
- <sup>9</sup> La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût amorti. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité périodique des profits et des pertes, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés, sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés excluent les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés. Lorsqu'un incident de crédit se produit dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises qui comporte des swaps sur défaillance de crédit comme couverture connexe, la provision pour pertes sur créances liée à la portion qui était couverte au moyen des swaps sur défaillance de crédit est portée en diminution de cet élément à noter.
- <sup>10</sup> Cet élément représente l'incidence des modifications prévues du taux d'imposition prévu par la loi sur les soldes d'impôts futurs nets.
- <sup>11</sup> La Banque a inscrit dans les activités d'assurances de ses filiales un passif actuariel additionnel au titre des pertes éventuelles au premier trimestre de 2008 relativement à une décision d'un tribunal de l'Alberta. La législation du gouvernement de l'Alberta qui a pour effet de limiter les montants des indemnités pour les blessures mineures causées par des accidents de la route a été contestée et jugée inconstitutionnelle. Au troisième trimestre de 2009, le gouvernement de l'Alberta a gagné son appel de la décision. Les requérants ont demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision devant la Cour suprême du Canada, et au premier trimestre de 2010, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande des requérants. Par suite de cette issue favorable, la Banque a repris sa provision pour le litige relatif à la limite des indemnités pour les blessures mineures en Alberta.
- <sup>12</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009, le poste Reprise (augmentation) de la provision générale des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des Services bancaires de gros inclut le portefeuille de Services de Financement TD Inc. (auparavant VFC Inc.). Avant cette date, le portefeuille de Services de Financement TD Inc. était exclu de cet élément à noter.
- <sup>13</sup> La Banque a réglé plusieurs questions fiscales en suspens liées aux stratégies des Services bancaires de gros qui avaient fait l'objet de nouvelles cotisations par l'Agence de revenu du Canada (ARC) et pour lesquelles une décision était attendue de la part de la division des appels de l'ARC ou des tribunaux. La Banque a cessé d'entreprendre ces types de stratégies.
- <sup>14</sup> La Banque a engagé des frais d'intégration par suite de l'acquisition de Services financiers Chrysler au Canada et aux États-Unis, et des initiatives d'intégration connexes qui ont été entreprises. Les frais d'intégration se composent de frais relatifs à la technologie informatique et au maintien de l'effectif, des honoraires de consultation externes, des frais de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la diffusion de la nouvelle marque) et des frais de déplacement liés à l'intégration. Bien que les frais d'intégration liés à cette acquisition aient été engagés au Canada et aux États-Unis, la plus grande partie de ces frais sont liés aux initiatives d'intégration entreprises pour les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

**TABLEAU 27 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – RAPPROCHEMENT DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT COMME PRÉSENTÉ ET DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT RAJUSTÉ SELON LES PCGR DU CANADA<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2011	2010
Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée	1 299 \$	1 262 \$
<b>Rajustements pour les éléments à noter : Économie (charge) d'impôt sur le résultat<sup>2</sup></b>		
Amortissement des immobilisations incorporelles <sup>3</sup>	187	197
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente	(23)	19
Frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	44	38
Juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises		
déduction faite de la provision pour pertes sur créances	(6)	5
Impôt sur le résultat découlant de modifications des taux d'imposition prévus par la loi	–	11
Demandes de règlement d'assurance	–	(8)
Augmentation (reprise) de la provision générale dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros	–	(16)
Entente avec l'Agence du revenu du Canada	–	(121)
Frais d'intégration liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler	7	–
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>	<b>209</b>	<b>125</b>
<b>Charge d'impôt sur le résultat – rajustée</b>	<b>1 508</b>	<b>1 387</b>
<b>Autres impôts et taxes</b>		
Charges sociales	367	316
Impôt sur le capital et sur les primes	147	207
TPS, TVH et taxes de vente provinciales	339	222
Taxes municipales et taxes d'affaires	149	133
Total des autres impôts et taxes	1 002	878
<b>Total des impôts et taxes – rajusté</b>	<b>2 510 \$</b>	<b>2 265 \$</b>
<b>Taux d'imposition effectif – rajusté<sup>4</sup></b>	<b>20,0 %</b>	<b>21,6 %</b>

<sup>1</sup> Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>2</sup> L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition effectif prévu par la loi de la personne morale en question.

<sup>3</sup> Avec prise d'effet en 2011, l'amortissement des logiciels est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles. Aux fins des éléments à noter seulement, l'incidence fiscale de l'amortissement des logiciels est exclue de l'amortissement des immobilisations incorporelles.

<sup>4</sup> Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

**TABLEAU 28 : RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ SELON LES PCGR DU CANADA<sup>1</sup>**

(en dollars canadiens)

	2011	2010
<b>Résultat de base par action – comme présenté</b>	<b>6,45 \$</b>	<b>5,13 \$</b>
Rajustements pour les éléments à noter <sup>2</sup>	0,40	0,68
<b>Résultat de base par action – rajusté</b>	<b>6,85 \$</b>	<b>5,81 \$</b>
<b>Résultat dilué par action – comme présenté</b>	<b>6,41</b>	<b>5,10</b>
Rajustements pour les éléments à noter <sup>2</sup>	0,41	0,67
<b>Résultat dilué par action – rajusté</b>	<b>6,82 \$</b>	<b>5,77 \$</b>

<sup>1</sup> Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

<sup>2</sup> Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

**PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS**

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice ont été de 12 831 millions de dollars, une hausse de 1 288 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des produits d'intérêts nets découle de l'augmentation enregistrée dans tous les secteurs de détail, contrebalancée en partie par une baisse dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté du fait de l'incidence des acquisitions et de la solide croissance interne des volumes, dont l'incidence a été en partie annulée par l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont monté dans une large mesure du fait de la forte croissance des volumes de prêts et de dépôts, en partie contrebalancée par un rétrécissement de la marge sur les actifs productifs moyens. Les produits d'intérêts nets du secteur Gestion de patrimoine ont été entraînés à la hausse principalement par l'amélioration de la marge d'intérêts nette et par l'augmentation des dépôts de clients et des prêts sur marge. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires de gros ont diminué du fait de la baisse des produits d'intérêts nets liés aux activités de transaction et aux activités autres que de transaction.

**PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS**

Les produits autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établis à 8 763 millions de dollars, en hausse de 741 millions de dollars, ou 9 %, comme présentés, et à 8 587 millions de dollars sur une base rajustée, en hausse de 567 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse des produits autres que d'intérêts rajustés découle principalement des augmentations dans tous les secteurs de détail, contrebalancées en partie par une baisse dans le secteur Services bancaires de gros. Pour le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, la hausse des produits autres que d'intérêts tient à la forte croissance des produits tirés des frais et des produits d'assurance. Quant aux produits autres que d'intérêts du secteur Gestion de patrimoine, ils ont augmenté surtout par suite de la hausse des produits tirés des commissions attribuable à

l'accroissement des actifs de clients. Les produits autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté compte tenu de la hausse des produits tirés des commissions et de l'incidence des acquisitions, en partie annulées par la baisse des frais de découvert attribuable à la *Regulation E* et l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien. Les produits autres que d'intérêts des Services bancaires de gros ont diminué du fait surtout de la baisse des revenus liés aux transactions, en partie contrebalancée par des profits sur valeurs mobilières plus élevés.

### **CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS**

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 13 083 millions de dollars, une hausse de 920 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 12 395 millions de dollars, en hausse de 931 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des charges autres que d'intérêts rajustées s'explique par des augmentations dans tous les secteurs. Les charges autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté du fait des acquisitions ainsi que des investissements faits dans les nouvelles succursales et l'infrastructure, compensés en partie par l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien. Les charges du secteur Gestion de patrimoine ont été plus élevées du fait de l'augmentation de la rémunération de l'effectif reflétant essentiellement la croissance des produits, et du fait de l'augmentation des investissements faits dans l'infrastructure afin de soutenir la croissance de l'entreprise et de la hausse des coûts de projets. L'augmentation des charges du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada est imputable surtout aux investissements continus dans le secteur. Les charges des Services bancaires de gros ont augmenté en raison principalement de la hausse des coûts liés à l'effectif et des investissements dans l'infrastructure de gestion des risques et de contrôle, contrebalancés en partie par la diminution de la rémunération variable attribuable à la baisse des produits.

### **CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 161 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à 2010. La charge d'impôt sur le résultat comme présentée a augmenté de 37 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à 2010. Les autres impôts et taxes ont monté de 124 millions de dollars, ou 14 %, en regard de 2010. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 245 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à 2010. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat a grimpé de 121 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à 2010.

Le taux d'imposition effectif de la Banque comme présenté a été de 18,4 % pour 2011 par rapport 21,8 % pour 2010. La baisse sur douze mois est due en grande partie à une diminution du taux d'imposition canadien prévu par la loi pour l'exercice considéré et à une charge de 121 millions de dollars liée à une entente conclue avec l'Agence du revenu du Canada au cours de l'exercice précédent. La Banque présente sa participation dans TD Ameritrade selon la mise en équivalence. La charge d'impôt de TD Ameritrade, de 148 millions de dollars pour l'exercice comparativement à 132 millions de dollars pour 2010, ne fait pas partie du rapprochement des taux d'imposition de la Banque.

### **DIVIDENDES**

La politique de dividende de la Banque est approuvée par le conseil d'administration. Le dividende trimestriel s'établissait à 0,68 \$ l'action au 31 octobre 2011, ce qui est conforme à la fourchette cible courante de 35 % à 45 % du résultat rajusté. Les dividendes en espèces déclarés et versés en 2011 ont totalisé 2,61 \$ l'action (2,44 \$ en 2010). Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter aux notes 15 et 18 des états financiers consolidés de 2011. Au 31 octobre 2011, il y avait 901,0 millions d'actions ordinaires en circulation (878,5 millions en 2010). La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* et aux exigences du BSIF. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter à la note 18 des états financiers consolidés de 2011.

## BILAN

### FACTEURS TOUCHANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Le **total des actifs** s'établissait à 686 milliards de dollars au 31 octobre 2011, ce qui représente une augmentation de 67 milliards de dollars, ou 11 %, en regard du 31 octobre 2010. L'augmentation nette s'explique principalement par un accroissement de 21 milliards de dollars des valeurs mobilières, par une augmentation de 34 milliards de dollars des prêts (après la provision pour pertes sur prêts) et par une hausse de 7 milliards de dollars des autres actifs. La valeur du total des actifs dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a diminué de 5 milliards de dollars, en raison de l'effet de change d'un dollar canadien plus fort.

Les **valeurs mobilières** ont monté de 21 milliards de dollars, essentiellement en raison de la hausse des valeurs mobilières disponibles à la vente dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction dans les Services bancaires de gros. La valeur des valeurs mobilières dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a diminué de 2 milliards de dollars, en raison de l'effet de change d'un dollar canadien plus fort.

Les **prêts (après la provision pour pertes sur prêts)** ont monté de 34 milliards de dollars, sous l'effet surtout de la croissance des volumes dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. La croissance des prêts dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada est en grande partie attribuable à l'augmentation des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts aux entreprises et aux gouvernements. L'augmentation des prêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est principalement attribuable aux prêts aux particuliers et prêts à la consommation, aux prêts hypothécaires résidentiels et aux prêts aux entreprises et aux gouvernements. L'acquisition de Services financiers Chrysler a ajouté 8 milliards de dollars au total des prêts. La valeur des prêts (après la provision pour pertes sur prêts) dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a diminué de 2 milliards de dollars, en raison de l'effet de change d'un dollar canadien plus fort.

Les **autres actifs** ont connu une augmentation de 7 milliards de dollars par suite principalement d'une hausse de la valeur de marché des dérivés des Services bancaires de gros.

Le **total des passifs** s'établissait à 640 milliards de dollars au 31 octobre 2011, soit 62 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2010. L'augmentation nette s'explique essentiellement par une croissance des dépôts de 51 milliards de dollars et par la hausse de 13 milliards de dollars des autres passifs. La valeur du total des passifs dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a diminué de 5 milliards de dollars, en raison de l'effet de change d'un dollar canadien plus fort.

Les **dépôts** se sont accrus de 51 milliards de dollars surtout du fait d'une augmentation des dépôts d'entreprises et de gouvernements dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros et d'une hausse des dépôts de particuliers dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis attribuable à l'augmentation des comptes de dépôts assurés de TD Ameritrade. La valeur des dépôts dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a diminué de 4 milliards de dollars, en raison de l'effet de change d'un dollar canadien plus fort.

Les **autres passifs** ont augmenté de 13 milliards de dollars en raison surtout de la croissance des passifs dérivés dans le secteur des Services bancaires de gros.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 47 milliards de dollars au 31 octobre 2011, soit 5 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2010. L'augmentation nette se compose principalement d'une hausse de 3 milliards de dollars des résultats non distribués et d'une hausse de 2 milliards de dollars du capital social ordinaire, qui reflètent la nouvelle émission d'actions ordinaires dans le cadre de l'acquisition de MBNA Canada, le régime de réinvestissement des dividendes et l'exercice d'options sur actions.

## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

# Revue du bilan

### APERÇU

- Le total de l'actif s'établissait à 811 milliards de dollars au 31 octobre 2012, soit une augmentation de 76 milliards de dollars, ou 10 %, en regard du 31 octobre 2011.

**TABLEAU 29 : PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	94 531 \$	73 353 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente	98 576	93 520
Valeurs mobilières prises en pension	69 198	56 981
Prêts (après la provision pour pertes sur prêts)	408 848	377 187
Dépôts	487 754	449 428

### FACTEURS TOUCHANT L'ACTIF ET LE PASSIF

Le **total de l'actif** s'établissait à 811 milliards de dollars au 31 octobre 2012, soit 76 milliards de dollars, ou 10 %, de plus qu'au 31 octobre 2011.

L'augmentation nette découle essentiellement d'une hausse de 32 milliards de dollars des prêts (après la provision pour pertes sur prêts), d'une hausse de 29 milliards de dollars des actifs financiers à la juste valeur et d'une hausse de 12 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension.

Les **actifs financiers à la juste valeur** ont augmenté de 29 milliards de dollars surtout du fait de la hausse des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **valeurs mobilières prises en pension** se sont accrues de 12 milliards de dollars, sous l'effet surtout d'une augmentation des volumes de négociation dans le secteur des Services bancaires de gros.

Les **prêts (après la provision pour pertes sur prêts)** ont monté de 32 milliards de dollars, sous l'effet surtout de hausses dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. La hausse dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada est attribuable à la croissance des prêts hypothécaires résidentiels, à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada et à la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Les prêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté principalement du fait de la croissance des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts accordés aux entreprises et aux gouvernements ainsi que des prêts-auto indirects.

Le **total du passif** s'établissait à 762 milliards de dollars au 31 octobre 2012, soit 71 milliards de dollars, ou 10 %, de plus qu'au 31 octobre 2011.

L'augmentation nette s'explique essentiellement par une hausse des dépôts de 38 milliards de dollars, une hausse de 23 milliards de dollars des autres passifs et une hausse de 10 milliards de dollars des passifs financiers à la juste valeur.

Les **passifs financiers à la juste valeur** ont augmenté de 10 milliards de dollars surtout du fait de la croissance des dépôts détenus à des fins de transaction dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **dépôts** se sont accrues de 38 milliards de dollars surtout étant donné une augmentation des dépôts de particuliers autres que les dépôts à terme dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et une croissance des dépôts d'entreprises et de gouvernements dans plusieurs secteurs.

Les **autres passifs** ont augmenté de 23 milliards de dollars principalement en raison d'une hausse des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 49 milliards de dollars au 31 octobre 2012, soit 5 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2011. Cette augmentation tient surtout à la croissance des résultats non distribués et du capital social ordinaire, attribuable principalement aux nouvelles émissions d'actions ordinaires réalisées dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes et de l'exercice d'options sur actions.

## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

# Qualité du portefeuille de crédit

### APERÇU

- Le portefeuille de prêts et d'acceptations s'est établi à 416 milliards de dollars, après la provision pour pertes sur prêts, soit une hausse de 31 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent.
- Les prêts douteux, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, ont été de 2 100 millions de dollars, une hausse de 37 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.
- La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 1 795 millions de dollars, en regard de 1 490 millions de dollars à l'exercice précédent.
- Le total de la provision pour pertes sur prêts a augmenté de 330 millions de dollars pour atteindre 2 644 millions de dollars en 2012.

### PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Dans l'ensemble, la qualité du crédit de la Banque est demeurée stable en 2012, résistant à une économie incertaine grâce aux stratégies d'affaires et de gestion des risques bien ancrées et du fait que les taux d'intérêt sont restés faibles. Au cours de 2012, la diversification du portefeuille de prêts et d'acceptations a été maintenue entre les expositions aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements. Le portefeuille de crédit de la Banque a augmenté de 31 milliards de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la croissance des volumes dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis et de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada.

L'exposition au risque de crédit est principalement liée au portefeuille de prêts et d'acceptations. Cependant, la Banque a aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme expliqué à la note 32 des états financiers consolidés.

### CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue d'être dominé par les prêts hypothécaires résidentiels au Canada et aux États-Unis, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, lesquels ont représenté 73 % des prêts nets, y compris les acceptations, en hausse par rapport à 72 % en 2011. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 26 milliards de dollars, ou 9 %, et totalisaient 304 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont représenté 41 % du portefeuille en 2012, en hausse par rapport à 40 % en 2011. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont représenté 32 % du total des prêts, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, tout comme en 2011.

Pour ce qui est du risque de crédit, les prêts consentis par la Banque aux grandes entreprises et aux gouvernements ont représenté 25 % du total des prêts, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, tout comme en 2011. Au Canada, ces prêts sont principalement concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 5 % et 2 % du total des prêts et des acceptations, après la provision pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs. Aux États-Unis, ces prêts sont surtout concentrés dans le secteur de l'immobilier, soit 3 % des prêts nets, tout comme en 2011.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2012, le pourcentage des prêts détenus au Canada a été de 76 %, en baisse par rapport à 77 % en 2011. La principale concentration de risque au Canada est en Ontario, soit 64 % du total des prêts, après la provision pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs pour 2012, tout comme en 2011.

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, soit 22 % du portefeuille, en hausse par rapport à 19 % en 2011, du fait surtout de la croissance des volumes de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation, de prêts-auto indirects, de prêts commerciaux et de prêts aux gouvernements. L'exposition aux titres de créance classés comme prêts et prêts acquis ayant subi une perte de valeur, et l'exposition dans les autres régions géographiques ont été faibles. Le risque par État aux États-Unis a principalement été concentré dans les États du New Jersey et de New York, chacun représentant 4 % du total des prêts, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, tout comme en 2011.



**TABLEAU 30 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR INDUSTRIE<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012		2011		Pourcentage du total	
	Prêts bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêts nets	Prêts nets	2012	2011
<b>Canada</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	154 247 \$	14 \$	154 233 \$	142 282 \$	36,9 %	36,8 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	64 753	21	64 732	65 518	15,5	16,9
Prêts-auto indirects	13 965	23	13 942	13 581	3,3	3,5
Divers	14 574	49	14 525	15 333	3,5	4,0
Cartes de crédit	14 236	71	14 165	8 042	3,4	2,1
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>261 775</b>	<b>178</b>	<b>261 597</b>	<b>244 756</b>	<b>62,6</b>	<b>63,3</b>
Immobilier						
Résidentiel	12 477	15	12 462	10 730	3,0	2,8
Non résidentiel	7 252	2	7 250	5 898	1,7	1,5
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>19 729</b>	<b>17</b>	<b>19 712</b>	<b>16 628</b>	<b>4,7</b>	<b>4,3</b>
Agriculture	3 238	1	3 237	2 749	0,8	0,7
Automobile	1 445	1	1 444	1 249	0,3	0,3
Services financiers	6 425	9	6 416	8 232	1,5	2,1
Alimentation, boissons et tabac	1 074	1	1 073	1 043	0,3	0,3
Foresterie	379	1	378	388	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	4 786	2	4 784	4 210	1,1	1,1
Services de santé et services sociaux	3 329	2	3 327	2 960	0,8	0,8
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	1 496	7	1 489	1 332	0,4	0,3
Métaux et mines	775	5	770	634	0,2	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	2 236	1	2 235	1 849	0,5	0,5
Énergie et services publics	1 184	–	1 184	1 082	0,3	0,3
Services professionnels et autres	2 107	3	2 104	1 824	0,5	0,5
Commerce de détail	1 969	10	1 959	2 024	0,5	0,5
Fabrication – divers et vente de gros	1 650	6	1 644	1 491	0,4	0,4
Télécommunications, câblodistribution et médias	1 022	18	1 004	908	0,2	0,2
Transports	717	2	715	537	0,2	0,1
Divers	2 236	3	2 233	2 511	0,5	0,7
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements</b>	<b>55 797</b>	<b>89</b>	<b>55 708</b>	<b>51 651</b>	<b>13,3</b>	<b>13,4</b>
<b>Total – Canada</b>	<b>317 572</b>	<b>267</b>	<b>317 305</b>	<b>296 407</b>	<b>75,9</b>	<b>76,7</b>
<b>États-Unis</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	17 362	13	17 349	12 478	4,2	3,3
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	10 122	21	10 101	9 630	2,4	2,5
Prêts-auto indirects	13 466	3	13 463	9 739	3,2	2,5
Divers	490	1	489	447	0,1	0,1
Cartes de crédit	1 097	12	1 085	880	0,3	0,2
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>42 537</b>	<b>50</b>	<b>42 487</b>	<b>33 174</b>	<b>10,2</b>	<b>8,6</b>
Immobilier						
Résidentiel	3 015	18	2 997	3 064	0,7	0,8
Non résidentiel	9 999	34	9 965	9 404	2,4	2,4
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>13 014</b>	<b>52</b>	<b>12 962</b>	<b>12 468</b>	<b>3,1</b>	<b>3,2</b>
Agriculture	275	–	275	229	0,1	0,1
Automobile	1 539	1	1 538	1 271	0,4	0,3
Services financiers	2 786	1	2 785	2 725	0,7	0,7
Alimentation, boissons et tabac	1 322	1	1 321	1 227	0,3	0,3
Foresterie	410	–	410	316	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	2 992	1	2 991	2 389	0,7	0,6
Services de santé et services sociaux	5 634	3	5 631	4 269	1,3	1,1
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	1 092	6	1 086	1 097	0,3	0,3
Métaux et mines	1 000	1	999	893	0,2	0,2
Pipelines, pétrole et gaz	831	2	829	801	0,2	0,2
Énergie et services publics	1 116	–	1 116	968	0,3	0,3
Services professionnels et autres	3 637	2	3 635	2 868	0,9	0,7
Commerce de détail	2 306	12	2 294	2 311	0,5	0,6
Fabrication – divers et vente de gros	3 057	2	3 055	2 626	0,7	0,7
Télécommunications, câblodistribution et médias	1 182	7	1 175	1 049	0,3	0,3
Transports	3 568	9	3 559	2 838	0,9	0,7
Divers	1 420	1	1 419	1 357	0,3	0,4
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements</b>	<b>47 181</b>	<b>101</b>	<b>47 080</b>	<b>41 702</b>	<b>11,3</b>	<b>10,8</b>
<b>Total – États-Unis</b>	<b>89 718</b>	<b>151</b>	<b>89 567</b>	<b>74 876</b>	<b>21,5</b>	<b>19,4</b>
<b>Autres pays</b>						
Particuliers	11	–	11	12	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2 653	–	2 653	3 520	0,6	0,9
<b>Total – Autres pays</b>	<b>2 664</b>	<b>–</b>	<b>2 664</b>	<b>3 532</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>
<b>Total, compte non tenu des autres prêts</b>	<b>409 954</b>	<b>418</b>	<b>409 536</b>	<b>374 815</b>	<b>98,0</b>	<b>97,0</b>
<b>Autres prêts</b>						
Titres de créance classés comme prêts	4 994	185	4 809	6 332	1,1	1,6
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>2</sup>	3 767	98	3 669	5 500	0,9	1,4
<b>Total – Autres prêts</b>	<b>8 761</b>	<b>283</b>	<b>8 478</b>	<b>11 832</b>	<b>2,0</b>	<b>3,0</b>
<b>Total</b>	<b>418 715 \$</b>	<b>701 \$</b>	<b>418 014 \$</b>	<b>386 647 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées</b>						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			1 788	1 496		
Titres de créance classés comme prêts			155	149		
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées</b>			<b>1 943</b>	<b>1 645</b>		
<b>Total, après la provision</b>			<b>416 071 \$</b>	<b>385 002 \$</b>		
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs			8,11 %	10,38 %		
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, après la provision			8,07 %	10,42 %		

<sup>1</sup> D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.

<sup>2</sup> Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

**TABLEAU 31 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012	2011	Pourcentage du total			
			2012	2011		
	Prêts bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêts nets	Prêts nets		
<b>Canada</b>						
Provinces de l'Atlantique	3 069 \$	6 \$	3 063 \$	3 026 \$	0,7 %	0,8 %
Colombie-Britannique <sup>2</sup>	16 535	21	16 514	16 326	3,9	4,2
Ontario <sup>2</sup>	268 471	185	268 286	248 050	64,2	64,2
Prairies <sup>2</sup>	21 255	22	21 233	21 168	5,1	5,5
Québec	8 242	33	8 209	7 837	2,0	2,0
Total – Canada	317 572	267	317 305	296 407	75,9	76,7
<b>États-Unis</b>						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	3 261	2	3 259	1 686	0,8	0,4
Floride	4 573	6	4 567	2 635	1,1	0,7
Nouvelle-Angleterre <sup>3</sup>	25 964	73	25 891	23 201	6,2	6,0
New Jersey	15 059	33	15 026	12 034	3,6	3,1
New York	15 660	14	15 646	12 119	3,8	3,1
Pennsylvanie	6 756	16	6 740	5 776	1,6	1,5
Divers	18 445	7	18 438	17 425	4,4	4,6
Total – États-Unis	89 718	151	89 567	74 876	21,5	19,4
<b>Autres pays</b>						
Europe	1 239	–	1 239	1 582	0,3	0,4
Divers	1 425	–	1 425	1 950	0,3	0,5
Total – Autres pays	2 664	–	2 664	3 532	0,6	0,9
Total, compte non tenu des autres prêts	409 954	418	409 536	374 815	98,0	97,0
<b>Autres prêts</b>	8 761	283	8 478	11 832	2,0	3,0
<b>Total</b>	418 715 \$	701 \$	418 014 \$	386 647 \$	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées			1 943	1 645		
<b>Total, après la provision</b>			416 071 \$	385 002 \$		

**Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs**

	2012	2011
Canada	7,1 %	9,3 %
États-Unis	19,6	22,2
Autres pays	(24,6)	7,9
Autres prêts	(28,3)	(18,3)
<b>Total</b>	8,1 %	10,4 %

<sup>1</sup> D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.

<sup>2</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

<sup>3</sup> Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont : le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

Les prêts autorisés et l'encours des prêts aux petites et moyennes entreprises au Canada et aux États-Unis sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU 32 : PRÊTS AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

(en millions de dollars canadiens)

Montant des prêts	Prêts autorisés		Encours	
	2012	2011	2012	2011
0 \$ – 24 999 \$	995 \$	1 095 \$	387 \$	425 \$
25 000 \$ – 49 999 \$	1 104	1 359	539	624
50 000 \$ – 99 999 \$	2 129	2 340	1 140	1 258
100 000 \$ – 249 999 \$	5 723	5 980	3 738	3 951
250 000 \$ – 499 999 \$	7 145	7 092	5 070	5 046
500 000 \$ – 999 999 \$	8 810	8 455	5 982	5 792
1 000 000 \$ – 4 999 999 \$	28 138	26 584	17 409	16 074
<b>Total<sup>1</sup></b>	54 044 \$	52 905 \$	34 265 \$	33 170 \$

<sup>1</sup> Les prêts aux particuliers utilisés à des fins commerciales ne sont pas inclus dans ces totaux.

## PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, les prêts douteux bruts ont augmenté de 25 millions de dollars, ou 1 %, en regard de 2011. Les prêts douteux bruts ont augmenté de 646 millions de dollars, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada et de reclassements de certains comptes en souffrance au Canada et certains prêts productifs aux États-Unis.

Au Canada, les prêts douteux nets ont augmenté de 118 millions de dollars, ou 13 %, en 2012, du fait principalement d'un ajustement dû à certains comptes de lignes domiciliaires en souffrance et de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada. Les prêts hypothécaires et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont généré des prêts douteux, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, de 910 millions de dollars, soit une hausse de 74 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à 2011. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont généré des prêts douteux nets de 132 millions de dollars, une augmentation de 44 millions de dollars, ou 50 %, par rapport à 2011. Les prêts douteux liés aux entreprises et aux gouvernements ont touché toutes les industries.

Aux États-Unis, les prêts douteux nets ont baissé de 81 millions de dollars, ou 7 %, en 2012 en raison surtout de l'amélioration continue des prêts aux entreprises et aux gouvernements, contrebalancée par la croissance des volumes et des reclassements non récurrents de prêts aux particuliers conformément aux directives réglementaires. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont généré des prêts douteux nets de 663 millions de dollars, une diminution de 233 millions de dollars, ou 26 %, par rapport à 2011. Les prêts douteux liés aux entreprises et aux gouvernements ont été concentrés surtout dans le secteur immobilier. La diminution de prêts douteux nets notée dans toutes les industries en 2012 est attribuable à l'amélioration de la qualité du crédit. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont généré des prêts douteux nets de 395 millions de dollars, une hausse de 152 millions de dollars, ou 63 %, par rapport à 2011, du fait principalement de la croissance des volumes et des reclassements non récurrents de certains prêts productifs conformément aux directives réglementaires.

Sur le plan géographique, 50 % du total des prêts douteux, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, ont été générés au Canada et 50 %, aux États-Unis. Les prêts douteux nets au Canada étaient concentrés en Ontario, avec 24 % du total des prêts douteux nets, en hausse par rapport à 20 % en 2011. Les prêts douteux nets aux États-Unis étaient concentrés dans les États du New Jersey et de New York, avec, dans l'ordre, 12 % et 7 % des prêts douteux nets, tout comme respectivement 12 % et 7 % en 2011.

### TABLEAU 33 : VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
<b>Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements<sup>1,2</sup></b>		
Solde au début de la période	2 493 \$	2 535 \$
Ajouts	4 256	3 610
Prêts redevenus productifs, remboursés ou vendus	(2 261)	(2 015)
Sorties du bilan	(1 969)	(1 629)
Écart de conversion et autres ajustements	(1)	(8)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>2 518 \$</b>	<b>2 493 \$</b>

<sup>1</sup> Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 7 des états financiers consolidés de 2012.

<sup>2</sup> Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 7 des états financiers consolidés de 2012.

**TABLEAU 34 : PRÊTS DOUTEUX, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR INDUSTRIE<sup>1, 2, 3</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012		2011		Pourcentage du total	
	Prêts douteux bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	2012	2011
<b>Canada</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>4</sup>	479	\$ 14	\$ 465	\$ 596	22,1 %	28,9 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	327	21	306	180	14,6	8,6
Prêts-auto indirects	37	23	14	16	0,7	0,8
Divers	79	49	30	26	1,4	1,3
Cartes de crédit	166	71	95	18	4,5	0,9
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>1 088</b>	<b>178</b>	<b>910</b>	<b>836</b>	<b>43,3</b>	<b>40,5</b>
Immobilier						
Résidentiel	30	15	15	13	0,7	0,6
Non résidentiel	3	2	1	6	0,1	0,3
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>33</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>
Agriculture	5	1	4	5	0,2	0,2
Automobile	3	1	2	1	0,1	0,1
Services financiers	30	9	21	1	1,0	0,1
Alimentation, boissons et tabac	3	1	2	1	0,1	0,1
Foresterie	5	1	4	–	0,2	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	4	2	2	3	0,1	0,1
Services de santé et services sociaux	19	2	17	1	0,8	0,1
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	13	7	6	7	0,3	0,3
Métaux et mines	6	5	1	3	0,1	0,1
Pipelines, pétrole et gaz	2	1	1	2	0,1	0,1
Services professionnels et autres	7	3	4	3	0,2	0,1
Commerce de détail	32	10	22	21	1,0	1,0
Fabrication – divers et vente de gros	14	6	8	14	0,3	0,7
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	18	19	1	0,9	0,1
Transports	2	2	–	1	–	0,1
Divers	6	3	3	5	0,1	0,2
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements</b>	<b>221</b>	<b>89</b>	<b>132</b>	<b>88</b>	<b>6,3</b>	<b>4,3</b>
<b>Total – Canada</b>	<b>1 309</b>	<b>267</b>	<b>1 042</b>	<b>924</b>	<b>49,6</b>	<b>44,8</b>
<b>États-Unis</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	200	13	187	161	8,9	7,8
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	200	21	179	73	8,5	3,6
Prêts-auto indirects	27	3	24	6	1,2	0,3
Divers	3	1	2	–	0,1	–
Cartes de crédit	15	12	3	3	0,1	0,1
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>445</b>	<b>50</b>	<b>395</b>	<b>243</b>	<b>18,8</b>	<b>11,8</b>
Immobilier						
Résidentiel	151	18	133	250	6,3	12,1
Non résidentiel	225	34	191	282	9,1	13,7
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>376</b>	<b>52</b>	<b>324</b>	<b>532</b>	<b>15,4</b>	<b>25,8</b>
Agriculture	2	–	2	4	0,1	0,2
Automobile	16	1	15	20	0,7	1,0
Services financiers	7	1	6	16	0,3	0,8
Alimentation, boissons et tabac	8	1	7	6	0,3	0,3
Foresterie	1	–	1	1	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	4	1	3	7	0,1	0,3
Services de santé et services sociaux	29	3	26	50	1,2	2,4
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	46	6	40	34	1,9	1,6
Métaux et mines	27	1	26	10	1,2	0,5
Pipelines, pétrole et gaz	6	2	4	–	0,2	–
Énergie et services publics	–	–	–	6	–	0,3
Services professionnels et autres	39	2	37	39	1,8	1,9
Commerce de détail	82	12	70	90	3,4	4,3
Fabrication – divers et vente de gros	48	2	46	22	2,2	1,1
Télécommunications, câblodistribution et médias	17	7	10	6	0,5	0,3
Transports	41	9	32	46	1,5	2,2
Divers	15	1	14	7	0,7	0,3
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements</b>	<b>764</b>	<b>101</b>	<b>663</b>	<b>896</b>	<b>31,6</b>	<b>43,4</b>
<b>Total – États-Unis</b>	<b>1 209</b>	<b>151</b>	<b>1 058</b>	<b>1 139</b>	<b>50,4</b>	<b>55,2</b>
<b>Autres pays</b>						
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	–	–	–
<b>Total – Autres pays</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Total<sup>2, 3</sup></b>	<b>2 518</b>	<b>\$ 418</b>	<b>\$ 2 100</b>	<b>\$ 2 063</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Prêts douteux nets en % des fonds propres ordinaires</b>			<b>4,76 %</b>	<b>5,27 %</b>		

<sup>1</sup> D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.

<sup>2</sup> Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 7 des états financiers consolidés de 2012.

<sup>3</sup> Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 7 des états financiers consolidés de 2012.

<sup>4</sup> Ne comprennent pas les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 8 271 millions de dollars au 31 octobre 2012 (5 325 millions de dollars au 31 octobre 2011) et d'un coût amorti de 8 312 millions de dollars au 31 octobre 2012 (5 076 millions de dollars au 31 octobre 2011), ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 13 millions de dollars au 31 octobre 2012 (14 millions de dollars au 31 octobre 2011) et d'un coût amorti de néant au 31 octobre 2012 (5 millions de dollars au 31 octobre 2011). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

**TABLEAU 35 : PRÊTS DOUTEUX, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE<sup>1, 2</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			2012	2011	Pourcentage du total	
	Prêts douteux bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	2012	2011
<b>Canada</b>						
Provinces de l'Atlantique	32 \$	6 \$	26 \$	23 \$	1,3 %	1,1 %
Colombie-Britannique <sup>3</sup>	223	21	202	159	9,6	7,7
Ontario <sup>3</sup>	694	185	509	412	24,2	20,0
Prairies <sup>3</sup>	207	22	185	219	8,8	10,6
Québec	153	33	120	111	5,7	5,4
<b>Total – Canada<sup>4</sup></b>	<b>1 309</b>	<b>267</b>	<b>1 042</b>	<b>924</b>	<b>49,6</b>	<b>44,8</b>
<b>États-Unis</b>						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	25	2	23	8	1,1	0,4
Floride	44	6	38	45	1,8	2,2
Nouvelle-Angleterre <sup>5</sup>	442	73	369	386	17,6	18,7
New Jersey	285	33	252	250	12,0	12,1
New York	151	14	137	134	6,5	6,5
Pennsylvanie	107	16	91	167	4,4	8,1
Divers	155	7	148	149	7,0	7,2
<b>Total – États-Unis<sup>4</sup></b>	<b>1 209</b>	<b>151</b>	<b>1 058</b>	<b>1 139</b>	<b>50,4</b>	<b>55,2</b>
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>2 518 \$</b>	<b>418 \$</b>	<b>2 100 \$</b>	<b>2 063 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Prêts douteux nets en % des prêts nets<sup>6</sup></b>			<b>0,52 %</b>	<b>0,56 %</b>		

<sup>1</sup> Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 7 des états financiers consolidés de 2012.

<sup>2</sup> Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 7 des états financiers consolidés de 2012.

<sup>3</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

<sup>4</sup> Ne comprennent pas les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 8 271 millions de dollars au 31 octobre 2012 (5 325 millions de dollars au 31 octobre 2011) et d'un coût amorti de 8 312 millions de dollars au 31 octobre 2012 (5 076 millions de dollars au 31 octobre 2011), ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 13 millions de dollars au 31 octobre 2012 (14 millions de dollars au 31 octobre 2011) et d'un coût amorti de néant au 31 octobre 2012 (5 millions de dollars au 31 octobre 2011). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

<sup>5</sup> Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

<sup>6</sup> Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

**PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)**

Le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) consiste en une provision relative à des contreparties particulières et une provision évaluée collectivement inscrites au bilan consolidé. La provision est augmentée de la provision pour pertes sur créances inscrite à l'état du résultat et diminuée par les radiations, nettes des recouvrements. La Banque maintient la provision à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances dans le portefeuille de prêts. Les comptes problèmes pris individuellement, la conjoncture économique générale, les pertes passées ainsi que la pondération sectorielle et géographique dans le portefeuille de prêts sont tous pris en considération par la direction au moment d'évaluer le montant adéquat de la provision.

*Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières*

La Banque constitue une provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières lorsque la valeur de réalisation estimative d'un prêt, d'après les flux de trésorerie futurs prévus actualisés, est inférieure à la valeur comptable du prêt. Une provision pour pertes douteux sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières est constituée afin de ramener la valeur comptable des prêts à la valeur de réalisation estimative.

Au cours de 2012, la provision relative à des contreparties particulières a diminué de 11 millions de dollars, ou 3 %, portant ainsi le total de la provision relative à des contreparties particulières à 386 millions de dollars. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, la provision relative à des contreparties particulières a diminué de 18 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent.

#### *Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs*

Les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit, sont soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions sont calculées à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

Au cours de 2012, la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a augmenté de 43 millions de dollars, ou 16 %, totalisant ainsi 317 millions de dollars. Compte non tenu des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a augmenté de 6 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent.

#### *Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées*

La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est établie pour enregistrer les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore désignés comme douteux. La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées tient compte des risques dans tous les portefeuilles et toutes les catégories. La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées fait l'objet d'un examen trimestriel fondé sur des modèles de risque du crédit et le jugement de la direction. Le niveau de la provision est calculé au moyen de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD) des portefeuilles connexes. La PD est la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus. La PCD est la perte que subirait la Banque en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD. L'ECD est le montant total auquel la Banque est exposée au moment du défaut.

Dans le cas du portefeuille autre que de détail, les provisions sont estimées à partir de renseignements sur l'emprunteur. La PCD dépend de la garantie obtenue pour la facilité; l'ECD est fonction de l'utilisation courante, de la solvabilité de l'emprunteur et du montant consenti de la facilité. Dans le cas du portefeuille de prêts de détail, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est calculée par portefeuille et se fonde sur des estimations statistiques de la perte à partir des pertes passées et des soldes prévus. Les modèles de recouvrement servent à la gestion des portefeuilles de prêts de détail canadiens et sont validés par rapport aux résultats passés.

Au 31 octobre 2012, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées totalisait 1 943 millions de dollars, en hausse par rapport à 1 645 millions de dollars au 31 octobre 2011. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées a augmenté de 292 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada.

La Banque passe en revue de manière régulière la méthode de calcul de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Dans le cadre de cette revue, certaines révisions pourraient être apportées afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées selon des statistiques pour les pertes récentes de la Banque dans ses portefeuilles de crédit, lesquelles pourraient inciter la Banque à ajouter ou à reprendre des montants de la provision pour pertes subies mais non encore décelées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, quelques ajustements, non significatifs individuellement ou dans leur ensemble, ont été apportés à la méthode, et la diminution nette à laquelle ils ont donné lieu a été incluse comme élément à noter. Les provisions pour pertes sur créances sont décrites plus en détail à la note 7 des états financiers consolidés.

#### **PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT)**

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances, y compris la provision relative aux contreparties particulières et la provision évaluée collectivement, à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements sont soustraits des provisions de l'exercice.

La Banque a comptabilisé des provisions pour pertes sur créances totales de 1 795 millions de dollars en 2012, contre des provisions totales de 1 490 millions de dollars en 2011. Ce montant comprenait 1 575 millions de dollars au titre de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives et 220 millions de dollars au titre de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. La provision pour pertes sur créances totale en pourcentage de la moyenne nette des prêts et des acceptations a augmenté, passant de 0,42 % en 2011 à 0,45 %, en raison surtout de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada.

Au Canada, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts personnels et les cartes de crédit ont nécessité 731 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une baisse de 34 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à 2011. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité 105 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, une hausse de 47 millions de dollars, ou 81 %, par rapport à 2011. La provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives au titre des prêts aux entreprises et aux gouvernements a touché toutes les industries.

Aux États-Unis, les prêts ont nécessité 319 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, une hausse de 105 millions de dollars, ou 49 %, par rapport à 2011. La plus grande partie de cette hausse est attribuable aux lignes de crédit domiciliaires. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité 300 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, une hausse de 48 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à 2011. Tout comme pour les prêts douteux, la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives au titre des prêts aux entreprises et aux gouvernements a été surtout concentrée dans le secteur immobilier. La hausse de la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est attribuable en partie à une provision de 54 millions de dollars relative à la mégatempête Sandy.

Sur le plan géographique, 53 % de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives se rapportent au Canada et 39 %, aux États-Unis. La provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières se rapportant au Canada était concentrée en Ontario, soit 39 % du total de la provision relative à des contreparties particulières, en baisse par rapport à 43 % en 2011. La provision relative à des contreparties particulières se rapportant aux États-Unis était concentrée dans les États du New Jersey et de New York, soit respectivement 6 % et 5 % du total de la provision relative à des contreparties particulières, contre respectivement 8 % et 4 % en 2011.

Le tableau 36 est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

**TABLEAU 36 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT)<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
<b>Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives</b>		
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières	447 \$	421 \$
Provision pour pertes sur créances qui ne sont pas individuellement significatives	1 415	1 298
Recouvrements	(287)	(264)
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	1 575	1 455
<b>Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées</b>		
Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros	183	–
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	37	32
Divers	–	3
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	220	35
<b>Provision pour pertes sur créances</b>	<b>1 795 \$</b>	<b>1 490 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

**TABLEAU 37 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) PAR INDUSTRIE<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012		2011		Pourcentage du total	
					2012	2011
<b>Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives</b>						
<b>Canada</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>2</sup>	10	\$	11	\$	0,6	0,8
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	21		13		1,3	0,9
Prêts-auto indirects	131		136		8,3	9,3
Divers	261		283		16,6	19,5
Cartes de crédit	308		322		19,6	22,1
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>731</b>		<b>765</b>		<b>46,4</b>	<b>52,6</b>
Immobilier						
Résidentiel	12		(6)		0,8	(0,4)
Non résidentiel	2		2		0,1	0,1
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>14</b>		<b>(4)</b>		<b>0,9</b>	<b>(0,3)</b>
Agriculture	2		–		0,1	–
Automobile	4		2		0,2	0,1
Services financiers	6		1		0,4	0,1
Alimentation, boissons et tabac	1		5		0,1	0,4
Foresterie	1		–		0,1	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	–		2		–	0,1
Services de santé et services sociaux	1		–		0,1	–
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	13		13		0,8	0,9
Métaux et mines	6		(1)		0,4	(0,1)
Pipelines, pétrole et gaz	–		(3)		–	(0,2)
Services professionnels et autres	8		11		0,5	0,8
Commerce de détail	16		24		1,0	1,6
Fabrication – divers et vente de gros	8		–		0,5	–
Télécommunications, câblodistribution et médias	19		(2)		1,2	(0,1)
Transports	3		7		0,2	0,5
Divers	3		3		0,2	0,2
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements</b>	<b>105</b>		<b>58</b>		<b>6,7</b>	<b>4,0</b>
<b>Total – Canada</b>	<b>836</b>		<b>823</b>		<b>53,1</b>	<b>56,6</b>
<b>États-Unis</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	22		17		1,4	1,2
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	93		59		5,9	4,0
Prêts-auto indirects	111		41		7,1	2,8
Divers	48		49		3,0	3,4
Cartes de crédit	45		48		2,9	3,3
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>319</b>		<b>214</b>		<b>20,3</b>	<b>14,7</b>
Immobilier						
Résidentiel	72		70		4,6	4,8
Non résidentiel	66		60		4,2	4,1
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>138</b>		<b>130</b>		<b>8,8</b>	<b>8,9</b>
Agriculture	1		–		0,1	–
Automobile	3		1		0,2	0,1
Services financiers	22		8		1,4	0,5
Alimentation, boissons et tabac	5		1		0,3	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	7		1		0,4	0,1
Services de santé et services sociaux	7		4		0,4	0,3
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	19		22		1,2	1,5
Métaux et mines	3		9		0,2	0,6
Pipelines, pétrole et gaz	1		(18)		0,1	(1,3)
Énergie et services publics	2		3		0,1	0,2
Services professionnels et autres	6		25		0,4	1,7
Commerce de détail	26		20		1,7	1,4
Fabrication – divers et vente de gros	21		7		1,3	0,5
Télécommunications, câblodistribution et médias	8		4		0,5	0,3
Transports	18		9		1,1	0,6
Divers	13		26		0,8	1,8
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements<sup>2</sup></b>	<b>300</b>		<b>252</b>		<b>19,0</b>	<b>17,3</b>
<b>Total – États-Unis</b>	<b>619</b>		<b>466</b>		<b>39,3</b>	<b>32,0</b>
<b>Total, compte non tenu des autres prêts</b>	<b>1 455</b>		<b>1 289</b>		<b>92,4</b>	<b>88,6</b>
<b>Autres prêts</b>						
Titres de créance classés comme prêts	6		85		0,4	5,8
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>3</sup>	114		81		7,2	5,6
<b>Total – Autres prêts</b>	<b>120</b>		<b>166</b>		<b>7,6</b>	<b>11,4</b>
<b>Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives</b>	<b>1 575</b>	<b>\$</b>	<b>1 455</b>	<b>\$</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées</b>						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	214		45			
Titres de créance classés comme prêts	6		(10)			
<b>Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées</b>	<b>220</b>		<b>35</b>			
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>1 795</b>	<b>\$</b>	<b>1 490</b>	<b>\$</b>		

<sup>1</sup> D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.<sup>2</sup> Ne comprennent pas les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 8 271 millions de dollars au 31 octobre 2012 (5 325 millions de dollars au 31 octobre 2011) et d'un coût amorti de 8 312 millions de dollars au 31 octobre 2012 (5 076 millions de dollars au 31 octobre 2011), ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 13 millions de dollars au 31 octobre 2012 (14 millions de dollars au 31 octobre 2011) et d'un coût amorti de néant au 31 octobre 2012 (5 millions de dollars au 31 octobre 2011). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.<sup>3</sup> Comprend tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.



**TABLEAU 38 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012	2011	Pourcentage du total	
			2012	2011
<b>Canada</b>				
Provinces de l'Atlantique	23 \$	23 \$	1,3 %	1,5 %
Colombie-Britannique <sup>2</sup>	55	53	3,0	3,6
Ontario <sup>2</sup>	616	631	34,3	42,3
Prairies <sup>2</sup>	72	66	4,0	4,4
Québec	70	50	3,9	3,4
Total – Canada <sup>3</sup>	836	823	46,5	55,2
<b>États-Unis</b>				
Caroline du Nord et Caroline du Sud	12	11	0,7	0,7
Floride	17	31	0,9	2,1
Nouvelle-Angleterre <sup>4</sup>	208	147	11,6	9,9
New Jersey	92	111	5,1	7,4
New York	75	65	4,2	4,4
Pennsylvanie	73	52	4,1	3,5
Divers	142	49	7,9	3,3
Total – États-Unis <sup>3</sup>	619	466	34,5	31,3
<b>Autres pays</b>				
Autres	–	–	–	–
Total – Autres pays	–	–	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	1 455	1 289	81,0	86,5
Autres prêts	120	166	6,7	11,2
Total – provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	1 575	1 455	87,7	97,7
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	220	35	12,3	2,3
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>1 795 \$</b>	<b>1 490 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

**Provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets et des acceptations<sup>5</sup>**

<b>Canada</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	0,01 %	0,01 %
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	0,67	0,74
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,21	0,13
Total – Canada	0,27	0,30
<b>États-Unis</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	0,15	0,16
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1,30	1,16
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,67	0,66
Total – États-Unis	0,75	0,71
<b>Autres pays</b>	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	0,37	0,37
Autres prêts	1,18	1,34
Total des provisions pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	0,39	0,41
<b>Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées</b>	<b>0,06</b>	<b>0,01</b>
<b>Total de la provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets et des acceptations</b>	<b>0,45 %</b>	<b>0,42 %</b>

<sup>1</sup> D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.<sup>2</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.<sup>3</sup> Ne comprennent pas les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 8 271 millions de dollars au 31 octobre 2012 (5 325 millions de dollars au 31 octobre 2011) et d'un coût amorti de 8 312 millions de dollars au 31 octobre 2012 (5 076 millions de dollars au 31 octobre 2011), ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 13 millions de dollars au 31 octobre 2012 (14 millions de dollars au 31 octobre 2011) et d'un coût amorti de néant au 31 octobre 2012 (5 millions de dollars au 31 octobre 2011). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.<sup>4</sup> Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont : le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.<sup>5</sup> Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.**Prêts à risque**

Au 31 octobre 2012, la Banque avait une exposition brute à des prêts à risque d'environ 2,3 milliards de dollars, principalement composés de prêts-auto canadiens. Indicateur de la qualité de crédit, le taux de pertes sur créances, établi comme la provision moyenne pour pertes sur créances divisée par le solde moyen des prêts à la fin du mois, s'approchait de 5 % sur une année. Le portefeuille continue de dégager le rendement attendu. Ces prêts sont comptabilisés au coût amorti.

**Risque-pays**

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIPE).

**TABLEAU 39 : EXPOSITION À L'EUROPE**

(en millions de dollars canadiens)

**1) Total de l'exposition nette par pays et contrepartie**
**31 octobre 2012**

Pays	Prêts et engagements <sup>1</sup>			Dérivés, mises en pension et prêts de titres <sup>2</sup>			Portefeuille de négociation et de placement <sup>3,4</sup>				Total		
	Emprunteurs		Institutions financières	Emprunteurs		Institutions financières	Emprunteurs		Institutions financières	Total		Exposition totale <sup>5</sup>	
	Entreprises	souverains		Entreprises	souverains		Entreprises	souverains					
<b>GIPE</b>													
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	4 \$	4 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	4 \$
Italie	–	97	–	97	–	–	3	3	17	2	19	38	138
Irlande	–	–	–	–	–	–	66	66	–	–	1	1	67
Portugal	–	–	–	–	–	–	3	3	–	–	–	–	3
Espagne	70	–	48	118	14	–	19	33	11	1	203	215	366
<b>Total GIPE</b>	<b>70 \$</b>	<b>97 \$</b>	<b>48 \$</b>	<b>215 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>95 \$</b>	<b>109 \$</b>	<b>28 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>223 \$</b>	<b>254 \$</b>	<b>578 \$</b>
<b>Reste de l'Europe</b>													
France	393	–	24	417	115	366	779	1 260	54	1 690	163	1 907	3 584
Allemagne	659	185	80	924	262	1 167	816	2 245	124	3 929	50	4 103	7 272
Pays-Bas	369	–	260	629	283	25	460	768	53	4 721	1 294	6 068	7 465
Suède	–	–	4	4	–	–	80	80	1	380	401	782	866
Suisse	529	–	76	605	–	–	969	969	31	–	297	328	1 902
Royaume-Uni	1 439	483	216	2 138	476	73	2 466	3 015	101	64	4 726	4 891	10 044
Autres <sup>6</sup>	15	59	25	99	32	189	323	544	13	2 002	165	2 180	2 823
<b>Reste de l'Europe</b>	<b>3 404 \$</b>	<b>727 \$</b>	<b>685 \$</b>	<b>4 816 \$</b>	<b>1 168 \$</b>	<b>1 820 \$</b>	<b>5 893 \$</b>	<b>8 881 \$</b>	<b>377 \$</b>	<b>12 786 \$</b>	<b>7 096 \$</b>	<b>20 259 \$</b>	<b>33 956 \$</b>
<b>Total – Europe</b>	<b>3 474 \$</b>	<b>824 \$</b>	<b>733 \$</b>	<b>5 031 \$</b>	<b>1 182 \$</b>	<b>1 820 \$</b>	<b>5 988 \$</b>	<b>8 990 \$</b>	<b>405 \$</b>	<b>12 789 \$</b>	<b>7 319 \$</b>	<b>20 513 \$</b>	<b>34 534 \$</b>

**31 octobre 2011**

<b>GIPE</b>													
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 \$	3 \$	– \$	– \$	1 \$	1 \$	4 \$
Italie	–	–	–	–	–	–	14	14	6	217	1	224	238
Irlande	–	–	–	–	9	–	64	73	10	17	4	31	104
Portugal	–	–	–	–	–	–	3	3	3	–	–	3	6
Espagne	69	–	84	153	12	–	44	56	18	188	273	479	688
<b>Total GIPE</b>	<b>69 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>153 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>128 \$</b>	<b>149 \$</b>	<b>37 \$</b>	<b>422 \$</b>	<b>279 \$</b>	<b>738 \$</b>	<b>1 040 \$</b>
<b>Reste de l'Europe</b>													
France	375	–	8	383	96	148	635	879	60	1 964	394	2 418	3 680
Allemagne	451	–	95	546	206	1 192	650	2 048	140	3 060	84	3 284	5 878
Pays-Bas	414	–	257	671	181	–	430	611	27	5 128	1 386	6 541	7 823
Suède	35	–	10	45	–	–	54	54	2	1 039	813	1 854	1 953
Suisse	400	–	24	424	–	–	765	765	5	381	245	631	1 820
Royaume-Uni	1 486	243	141	1 870	589	15	1 904	2 508	68	3 543	2 170	5 781	10 159
Autres <sup>6</sup>	180	–	24	204	77	74	407	558	24	1 771	493	2 288	3 050
<b>Reste de l'Europe</b>	<b>3 341 \$</b>	<b>243 \$</b>	<b>559 \$</b>	<b>4 143 \$</b>	<b>1 149 \$</b>	<b>1 429 \$</b>	<b>4 845 \$</b>	<b>7 423 \$</b>	<b>326 \$</b>	<b>16 886 \$</b>	<b>5 585 \$</b>	<b>22 797 \$</b>	<b>34 363 \$</b>
<b>Total – Europe</b>	<b>3 410 \$</b>	<b>243 \$</b>	<b>643 \$</b>	<b>4 296 \$</b>	<b>1 170 \$</b>	<b>1 429 \$</b>	<b>4 973 \$</b>	<b>7 572 \$</b>	<b>363 \$</b>	<b>17 308 \$</b>	<b>5 864 \$</b>	<b>23 535 \$</b>	<b>35 403 \$</b>

<sup>1</sup> Les expositions sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 octobre 2012 ni au 31 octobre 2011.

<sup>2</sup> Les expositions sont calculées à la juste valeur et ne tiennent pas compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 0,9 milliard de dollars (2,3 milliards de dollars au 31 octobre 2011) pour le GIPE et de 31,6 milliards de dollars (19,0 milliards de dollars au 31 octobre 2011) pour le reste de l'Europe. Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'ISDA.

<sup>3</sup> Les expositions du portefeuille de négociation ne tiennent pas compte des positions vendeur admissibles. Des dépôts de 2,6 milliards de dollars (2,5 milliards de dollars au 31 octobre 2011) sont inclus dans le portefeuille de négociation et de placement.

<sup>4</sup> Les justes valeurs des expositions au GIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement n'étaient pas significatives au 31 octobre 2012, ni au 31 octobre 2011.

<sup>5</sup> Les expositions comme présentées ne tiennent pas compte de la protection de 0,3 milliard de dollars (0,2 milliard de dollars au 31 octobre 2011) que la Banque a achetée à l'aide de swaps sur défaillance de crédit.

<sup>6</sup> L'exposition «Autres» de l'Europe est répartie entre 11 pays, dont l'exposition individuelle était inférieure à 1,0 milliard de dollars au 31 octobre 2012 et au 31 octobre 2011.

## 2) Exposition brute aux prêts européens par pays

(en millions de dollars canadiens)

Pays	31 octobre 2012		
	Prêts et engagements		
	Prêts directs <sup>1</sup>	Prêts indirects <sup>2</sup>	Total
<b>GIPE</b>			
Grèce	– \$	– \$	– \$
Italie	97	–	97
Irlande	–	–	–
Portugal	–	–	–
Espagne	26	92	118
<b>Total GIPE</b>	<b>123 \$</b>	<b>92 \$</b>	<b>215 \$</b>
<b>Reste de l'Europe</b>			
France	42	375	417
Allemagne	346	578	924
Pays-Bas	32	597	629
Suède	–	4	4
Suisse	119	486	605
Royaume-Uni	641	1 497	2 138
Autres	72	27	99
<b>Reste de l'Europe</b>	<b>1 252 \$</b>	<b>3 564 \$</b>	<b>4 816 \$</b>
<b>Total – Europe</b>	<b>1 375 \$</b>	<b>3 656 \$</b>	<b>5 031 \$</b>

Pays	31 octobre 2011		
	Prêts et engagements		
	Prêts directs <sup>1</sup>	Prêts indirects <sup>2</sup>	Total
<b>GIPE</b>			
Grèce	– \$	– \$	– \$
Italie	–	–	–
Irlande	–	–	–
Portugal	–	–	–
Espagne	30	123	153
<b>Total GIPE</b>	<b>30 \$</b>	<b>123 \$</b>	<b>153 \$</b>
<b>Reste de l'Europe</b>			
France	6	377	383
Allemagne	32	514	546
Pays-Bas	43	628	671
Suède	–	45	45
Suisse	54	369	423
Royaume-Uni	393	1 478	1 871
Autres	108	96	204
<b>Reste de l'Europe</b>	<b>636 \$</b>	<b>3 507 \$</b>	<b>4 143 \$</b>
<b>Total – Europe</b>	<b>666 \$</b>	<b>3 630 \$</b>	<b>4 296 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend les prêts financés et les acceptations bancaires.

<sup>2</sup> Comprend les engagements et les lettres de crédit non utilisés.

Environ 97 % de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés AAA par Moody's ou Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays et aux banques d'importance systémique et de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une garantie sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés AA- ou mieux, soit par Moody's ou S&P, et par de la trésorerie. La Banque a aussi une exposition limitée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition directe de 3,6 milliards de dollars à des entités supranationales parrainées en Europe et l'exposition indirecte suivante : 493 millions de dollars de garanties européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux mises en pension et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes de constitution de fonds; 53 millions de dollars de garanties européennes liées à l'exposition à un véhicule ad hoc en voie de liquidation depuis 2008; et 20 millions de dollars investis dans des fonds de placement diversifiés européens.

Dans le cadre des processus normaux de surveillance du risque de crédit et de l'exposition de la Banque, toutes les expositions sont passées en revue régulièrement. Les expositions européennes sont passées en revue chaque mois ou plus souvent lorsque la situation l'exige et des évaluations des facteurs de stress sont effectuées à intervalles réguliers pour relever et comprendre où se situent les points faibles éventuels. En fonction des dernières revues, toutes les expositions européennes sont jugées raisonnables.

## EXPOSITION À DES PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont des prêts dont la qualité de crédit s'est manifestement détériorée depuis le montage, et pour lesquels il est probable à la date d'acquisition que la Banque ne sera pas en mesure d'encaisser l'ensemble des remboursements de principal et des paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat. La détérioration de la qualité de crédit à la date d'acquisition peut être établie notamment à l'aide de statistiques, comme les retards de paiements et les notations de crédit. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition, et les normes comptables applicables interdisent qu'ils soient reportés ou qu'une provision pour pertes sur prêts soit inscrite lors de la comptabilisation initiale.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur découlent de l'acquisition de South Financial, des acquisitions facilitées par la FDIC, qui comprennent les prêts assurés par la FDIC assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la FDIC, l'acquisition de Services financiers Chrysler et l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada. Le tableau suivant présente le solde du principal non remboursé, la valeur comptable, la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières, la provision pour pertes sur créances qui ne sont pas individuellement significatives et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage du solde du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur au 31 octobre 2012.

**TABLEAU 40 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012					
	Solde de principal impayé <sup>1</sup>	Valeur comptable	Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières	Provision pour pertes sur créances qui ne sont pas individuellement significatives	Valeur comptable après la provision	Pourcentage du solde de principal impayé
Acquisitions facilitées par la FDIC	1 070 \$	1 002 \$	5 \$	54 \$	943 \$	88,1 %
South Financial	2 719	2 519	26	12	2 481	91,2
Divers <sup>2</sup>	283	246	–	1	245	86,6
<b>Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur</b>	<b>4 072 \$</b>	<b>3 767 \$</b>	<b>31 \$</b>	<b>67 \$</b>	<b>3 669 \$</b>	<b>90,1 %</b>
	31 octobre 2011					
Acquisitions facilitées par la FDIC	1 452 \$	1 347 \$	8 \$	22 \$	1 317 \$	90,7 %
South Financial	4 117	3 695	22	5	3 668	89,1
Services financiers Chrysler	540	518	–	3	515	95,4
<b>Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur</b>	<b>6 109 \$</b>	<b>5 560 \$</b>	<b>30 \$</b>	<b>30 \$</b>	<b>5 500 \$</b>	<b>90,0 %</b>

<sup>1</sup> Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis la création du prêt.

<sup>2</sup> Comprend les portefeuilles de prêts acquis ayant subi une perte de valeur de Services financiers Chrysler et de MBNA Canada.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, la Banque a comptabilisé une provision pour pertes sur créances de 114 millions de dollars à l'égard de prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Le tableau suivant présente les principales statistiques de crédit par catégorie de prêts en souffrance aux termes du contrat et par concentration géographique selon les soldes du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

**TABLEAU 41 : PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR – PRINCIPALES STATISTIQUES DE CRÉDIT**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Solde de principal impayé <sup>1</sup>		Solde de principal impayé <sup>1</sup>	
<b>En souffrance aux termes du contrat</b>				
Prêts courants et en souffrance depuis moins de 30 jours	3 346 \$	82,2 %	5 061 \$	82,8 %
En souffrance depuis 30 à 89 jours	182	4,5	237	3,9
En souffrance depuis 90 jours ou plus	544	13,3	811	13,3
<b>Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur</b>	<b>4 072 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>6 109 \$</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Région géographique</b>				
Floride	2 079 \$	51,0 %	2 834 \$	46,4 %
Caroline du Sud	1 278	31,4	1 993	32,6
Caroline du Nord	427	10,5	729	11,9
États-Unis – autres / Canada	288	7,1	553	9,1
<b>Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur</b>	<b>4 072 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>6 109 \$</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1</sup> Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis la création du prêt.

## EXPOSITION À DES OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES

En raison de l'acquisition de Commerce Bancorp Inc., la Banque est exposée à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, essentiellement garanties par des obligations Alt-A et à prime jumbo dont la plupart sont des hypothèques à taux fixe remboursables par anticipation sans possibilité de rajustement du taux. Au moment de l'acquisition, ce portefeuille a été comptabilisé à la juste valeur, qui est devenue la nouvelle valeur comptable de ce portefeuille.

Ces valeurs mobilières sont classées comme prêts et comptabilisées au coût amorti d'après la méthode du taux d'intérêt effectif et sont évaluées chaque trimestre selon le modèle de la perte sur prêt subie. Le test de dépréciation suit le modèle de comptabilisation des prêts douteux, qui comporte deux types de provisions pour pertes sur prêts : des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Les

provisions relatives à des contreparties particulières, qui représentent des prêts individuellement significatifs comme les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts de la Banque, sont soumises à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Les provisions évaluées collectivement consistent en des prêts pour lesquels aucune dépréciation n'a été décelée au niveau des contreparties particulières et sont groupées dans des portefeuilles dont les caractéristiques de risque de crédit sont semblables, dans le but d'évaluer collectivement si le portefeuille a subi une dépréciation.

La provision pour pertes subies mais non encore décelées était de 156 millions de dollars US au 31 octobre 2012. Le total de la provision pour pertes sur créances comptabilisée en 2012 s'est établi à 12 millions de dollars US, contre 51 millions de dollars US en 2011.

Le tableau suivant présente le solde du principal non remboursé, la valeur comptable, la provision pour pertes sur créances et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes au 31 octobre 2012. En date du 31 octobre 2012, le solde de la perte résiduelle résultant d'une acquisition s'élevait à 315 millions de dollars US (420 millions de dollars US en 2011). Ce montant est reflété ci-dessous comme faisant partie de l'escompte entre la valeur nominale et la valeur comptable.

**TABLEAU 42 : PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES**

(en millions de dollars américains)

	31 octobre 2012				
	Valeur nominale	Valeur comptable	Provision pour pertes sur créances	Valeur comptable déduction faite de la provision	En pourcentage de la valeur nominale
<b>Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes</b>	<b>3 357 \$</b>	<b>2 830 \$</b>	<b>340 \$</b>	<b>2 490 \$</b>	<b>74,2 %</b>
					31 octobre 2011
<b>Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes</b>	<b>4 268 \$</b>	<b>3 568 \$</b>	<b>327 \$</b>	<b>3 241 \$</b>	<b>75,9 %</b>

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la Banque avait retitrisé une partie du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes. Dans le cadre de la retitrisation reflétée au bilan, de nouvelles notes de crédit avaient été obtenues pour les valeurs mobilières retitrisées qui reflètent mieux l'escompte à l'acquisition et les risques pour la Banque inhérents à la totalité du portefeuille. Par conséquent, 14 % du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes sont maintenant notés AAA aux fins de présentation des fonds propres réglementaires. L'avantage net qu'a eu sur les fonds propres l'opération de retitrisation est reflété dans les variations des actifs pondérés en fonction des risques et dans les déductions des titrisations sur les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Aux fins comptables, la Banque a conservé une majorité des droits bénéficiaires dans ces valeurs mobilières retitrisées, ce qui n'a eu aucune incidence sur les états financiers. Une modification des notes de crédit n'a pas d'incidence sur l'évaluation par la Banque de la dépréciation de ces valeurs mobilières reclassées.

**TABLEAU 43 : OBLIGATIONS ALT-A ET À PRIME JUMBO GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES PAR ANNÉE DE GÉNÉRATION**

(en millions de dollars américains)

	31 octobre 2012					
	Alt-A		Prime Jumbo		Total	
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste Valeur
2003	142 \$	160 \$	148 \$	152 \$	290 \$	312 \$
2004	295	324	99	111	394	435
2005	538	582	170	178	708	760
2006	313	321	233	232	546	553
2007	478	515	230	242	708	757
<b>Total du portefeuille, après la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives</b>	<b>1 766 \$</b>	<b>1 902 \$</b>	<b>880 \$</b>	<b>915 \$</b>	<b>2 646 \$</b>	<b>2 817 \$</b>
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					156	
<b>Total</b>					<b>2 490 \$</b>	
						31 octobre 2011
2003	204 \$	215 \$	217 \$	222 \$	421 \$	437 \$
2004	374	393	182	189	556	582
2005	621	648	309	311	930	959
2006	358	320	286	275	644	595
2007	548	501	292	299	840	800
<b>Total du portefeuille, après la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives</b>	<b>2 105 \$</b>	<b>2 077 \$</b>	<b>1 286 \$</b>	<b>1 296 \$</b>	<b>3 391 \$</b>	<b>3 373 \$</b>
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					150	
<b>Total</b>					<b>3 241 \$</b>	

## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

### Situation des fonds propres

**TABLEAU 44 : STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012 Bâle II	2011 Bâle II
<b>Fonds propres de catégorie 1</b>		
Actions ordinaires	18 525 \$	18 301 \$
Surplus d'apport	196	281
Résultats non distribués	21 763	24 339
(Profit) perte à la juste valeur découlant de changements au risque de crédit de l'institution	(2)	–
Pofits latents nets (pertes latentes nettes) de change sur des participations dans des filiales, compte tenu des activités de couverture	(426)	(3 199)
Actions privilégiées <sup>2</sup>	3 394	3 395
Instruments innovateurs <sup>2</sup>	3 700	3 705
Ajustements au titre de la transition à la comptabilisation selon les IFRS	387	–
Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois de la présentation de l'information financière d'entités américaines <sup>3</sup>	–	(266)
<b>Fonds propres de catégorie 1 bruts</b>	<b>47 537</b>	<b>46 556</b>
Goodwill et immobilisations incorporelles excédant la limite de 5 %	(12 311)	(14 376)
<b>Fonds propres de catégorie 1 nets</b>	<b>35 226</b>	<b>32 180</b>
Titrisation – profit sur les ventes de prêts hypothécaires	–	(86)
– divers	(650)	(735)
50 % du déficit de provisionnement <sup>4</sup>	(103)	(180)
50 % des participations importantes	(2 731)	(2 805)
Participation dans des filiales d'assurances <sup>5</sup>	(753)	(4)
Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois de la présentation de l'information financière d'entités américaines <sup>3</sup>	–	133
<b>Fonds propres de catégorie 1 nets rajustés</b>	<b>30 989</b>	<b>28 503</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2</b>		
Instruments innovateurs	26	26
Billets et débetures subordonnés (déduction faite de l'amortissement et des éléments non admissibles)	11 198	11 253
Provision collective admissible (selon l'approche standard)	1 142	940
Profit latent net cumulé après impôt sur des valeurs mobilières disponibles à la vente inclus dans les autres éléments du résultat global	99	35
Titrisation – divers	(1 272)	(1 484)
50 % du déficit de provisionnement <sup>4</sup>	(103)	(180)
50 % des participations importantes	(2 731)	(2 805)
Participation dans des filiales d'assurances <sup>5</sup>	(753)	(1 443)
Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois de la présentation de l'information financière d'entités américaines <sup>3</sup>	–	133
<b>Total des fonds propres de catégorie 2</b>	<b>7 606</b>	<b>6 475</b>
<b>Total des fonds propres réglementaires</b>	<b>38 595 \$</b>	<b>34 978 \$</b>
<b>Ratios des fonds propres réglementaires<sup>3</sup></b>		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 <sup>6</sup>	12,6 %	13,0 %
Ratio du total des fonds propres <sup>6</sup>	15,7 %	16,0 %
Ratio de l'actif par rapport aux fonds propres	18,0	17,2

<sup>1</sup> Avant 2012, le calcul des montants était fondé sur les PCGR du Canada.

<sup>2</sup> Conformément au chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA*, la Banque doit classer dans le bilan consolidé certaines catégories d'actions privilégiées et certains placements innovateurs de fonds propres de catégorie 1 à titre de passifs. Aux fins des fonds propres réglementaires, ces instruments de fonds propres ont été exclus de ce traitement par le BSIF et continuent de faire partie des fonds propres de catégorie 1.

<sup>3</sup> Depuis novembre 2011, le décalage de un mois de la présentation de l'information financière a été éliminé. Au cours des mois précédents, aux fins comptables, la participation de la Banque dans TD Ameritrade était convertie au moyen du taux de fin du mois de la période de présentation de l'information financière de TD Ameritrade, créant ainsi un décalage de un mois. Aux fins réglementaires seulement, la participation de la Banque dans TD Ameritrade était convertie à l'aide du taux de change de fin de période de la Banque.

<sup>4</sup> Quand les pertes prévues comme calculées selon l'approche fondée sur des notations internes (NI) excèdent le total des provisions pour pertes sur créances, la différence est déduite de la façon suivante : à 50 % des fonds propres de catégorie 1 et à 50 % des fonds propres de catégorie 2. Quand les pertes prévues comme calculées selon l'approche NI sont inférieures au total des provisions pour pertes sur créances, la différence est ajoutée aux fonds propres de catégorie 2.

<sup>5</sup> D'après le préavis du BSIF en date du 20 février 2007, 100 % des participations dans les filiales d'assurances détenues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont déduites des fonds propres de catégorie 2. La déduction à 50 % des fonds propres de catégorie 1 et à 50 % des fonds propres de catégorie 2 a été reportée jusqu'en 2012.

<sup>6</sup> Les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio des fonds propres de catégorie 1 et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 % et 10 %.

## OBJECTIFS DE LA BANQUE :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
  - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
  - les exigences en matière de fonds propres définies par les autorités de réglementation pertinentes; et
  - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres (après impôt), tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
  - protéger la Banque d'événements inattendus;
  - faciliter les acquisitions;
  - appuyer l'expansion des affaires.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

## SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque, les porteurs d'instruments de fonds propres innovateurs et les porteurs des titres de créance subordonnés de la Banque.

## GESTION DES FONDS PROPRES

Le Service de gestion de la trésorerie et du bilan gère les fonds propres de la Banque et est responsable de l'obtention, du maintien et du remboursement des fonds propres. Le conseil d'administration surveille la politique sur les fonds propres et la gestion des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants, qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

## CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique, ou capital investi, est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les fonds propres requis. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crises économiques ou opérationnelles et du capital de placement qui a été utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements dans des immobilisations pour soutenir la croissance future des bénéficiaires.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le capital à risque requis pour couvrir les risques opérationnels et d'affaires. Les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la section «Gestion des risques». À l'intérieur du cadre de mesure de la Banque, notre objectif est de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues à un niveau élevé pour préserver la confiance et les notations. Le choix des cibles de capitaux internes fait par la Banque repose sur une base solide et est cohérent avec notre profil de risques global et l'environnement dans lequel la Banque œuvre.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007, la Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle II. Par conséquent, en plus de couvrir les risques pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques pilier 2 importants, notamment le risque commercial, le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire et le risque de concentration.

## FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

### *Dispositif de l'Accord de Bâle II*

La Banque se conforme à la ligne directrice du BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques et les fonds propres réglementaires. Cette ligne directrice repose sur le nouveau «Dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres» (Bâle II), publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ce dispositif remplace l'Accord de Bâle I (Bâle I) mis en œuvre en 1988 et révisé en 1996. Le cadre permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il offre en outre un éventail de méthodes, allant des plus simples aux plus évoluées, pour évaluer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles, ce qui lui permet d'aligner les fonds propres réglementaires et le capital économique avec encore plus de précision que conformément à Bâle I. Étant donné que, à l'origine, les principales autorités de réglementation n'avaient pas obligé les filiales bancaires américaines (TD Bank, N.A., y compris South Financial et Services financiers Chrysler) à se convertir à Bâle II avant d'être acquises par la Banque, les approches avancées ne sont pas encore utilisées pour la majorité des actifs de TD Bank, N.A.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent et selon le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est comptabilisé.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de capitaux à respecter, et ces dernières pourraient limiter les capacités de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres usages.

### **Fonds propres de catégorie 1**

Les fonds propres de catégorie 1 s'élevaient à 31,0 milliards de dollars au 31 octobre 2012, en hausse comparativement à 28,5 milliards de dollars à l'exercice précédent. Cette augmentation est grandement attribuable à la vigueur des résultats. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice, notons l'émission d'actions ordinaires de 1,2 milliard de dollars en vertu du plan de réinvestissement des dividendes et pour l'exercice d'options sur actions. La Banque a adopté les IFRS le 1<sup>er</sup> novembre 2011. La dispense accordée par le BSIF permet l'intégration progressive de l'effet des IFRS sur le calcul des fonds propres réglementaires selon la méthode linéaire sur cinq trimestres à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 jusqu'au 31 janvier 2013. L'incidence des IFRS sur les fonds propres de catégorie 1 est de 1 937 millions de dollars, dont 1 550 millions de dollars sont inclus en date du 31 octobre 2012. En date du 1<sup>er</sup> novembre 2011, la Banque était également tenue de respecter la nouvelle exigence de déduire les filiales d'assurances à hauteur de 50 % pour les fonds propres de catégorie 1 et à hauteur de 50 % pour les fonds propres de catégorie 2.

### **Fonds propres de catégorie 2**

Après la fin de l'exercice, le 1<sup>er</sup> novembre 2012, la Banque a racheté des débetures subordonnées totalisant 2,5 milliards de dollars, qui étaient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de catégorie 2. Pour en savoir davantage, se reporter à la note 17 des états financiers consolidés de la Banque.

### **PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES INTERNES**

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital économique et l'évaluation des facteurs de stress de la Banque, qui aident à établir les normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est piloté par le service Gestion des risques avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation représente la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risques et à l'appétit établi de la Banque pour le risque. Le service Gestion des risques dirige le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et évalue si la vision interne des fonds propres requis de la Banque est appropriée pour les risques auxquels elle est exposée. Le Service de gestion de la trésorerie et du bilan établit l'adéquation entre les fonds propres disponibles de la Banque par rapport aux fonds propres requis.

### **DIVIDENDES**

La politique de dividende de la Banque est approuvée par le conseil d'administration. Le dividende trimestriel s'établissait à 0,77 \$ l'action au 31 octobre 2012, ce qui est conforme à la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Les dividendes en espèces déclarés et versés en 2012 ont totalisé 2,89 \$ l'action (2,61 \$ en 2011). Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter aux notes 18 et 21 des états financiers consolidés. Au 31 octobre 2012, il y avait 916,1 millions d'actions ordinaires en circulation (901,0 millions en 2011). La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* et aux exigences du BSIF. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés pour en savoir davantage sur les restrictions concernant les dividendes.

### **RATIOS DE FONDS PROPRES**

Les ratios de fonds propres permettent de mesurer la santé et la souplesse financières. Les ratios de fonds propres de la Banque sont calculés à l'aide des lignes directrices du BSIF, qui reposent sur les règles en matière d'adéquation des fonds propres comprises dans Bâle II. Au niveau consolidé, la personne morale à laquelle Bâle II s'applique est La Banque Toronto-Dominion.

Le BSIF mesure l'adéquation des fonds propres des banques canadiennes d'après ses instructions pour déterminer le capital rajusté en fonction des risques, les actifs pondérés en fonction des risques et les risques hors bilan. Le BSIF définit deux principaux ratios d'adéquation des fonds propres : le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres. Le BSIF établit des niveaux cibles pour les banques canadiennes comme suit :

- Le ratio des fonds propres de catégorie 1 est défini comme les fonds propres de catégorie 1 réglementaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques visent un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de catégorie 1.
- Le ratio du total des fonds propres est défini comme le total des fonds propres réglementaires divisé par les actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques visent un ratio de 10 % pour le total de leurs fonds propres.

Le 31 octobre 2012, le ratio des fonds propres de catégorie 1 de la Banque et son ratio du total des fonds propres s'établissaient respectivement à 12,6 % et 15,7 %, contre 13 % et 16 % le 31 octobre 2011. Les variations sur douze mois ont été induites par plusieurs facteurs, dont l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques, en partie contrebalancée par la hausse des fonds propres décrite plus tôt dans le paragraphe «Fonds propres de catégorie 1». Au 31 octobre 2012, la Banque surpassait sa cible à moyen terme interne pour les fonds propres de catégorie 1.



## ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle II, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Le risque opérationnel représente le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus, des gens et des systèmes internes ainsi que d'événements externes. Les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont comme suit :

**TABLEAU 45 : ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – BÂLE II<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
<b>Risque de crédit</b>		
<b>Risque de crédit de détail</b>		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	22 220 \$	19 119 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	12 816	13 436
Autres expositions aux produits de détail	38 175	35 143
<b>Risque de crédit autre que de détail</b>		
Entreprises	89 222	78 649
Emprunteurs souverains	2 827	1 340
Banques	9 969	10 671
<b>Expositions de titrisation</b>	7 302	6 399
<b>Expositions sur actions</b>	1 148	1 081
Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche NI	183 679	165 838
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	5 012	4 950
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI	12 589	12 617
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>201 280</b>	<b>183 405</b>
<b>Risque de marché</b>		
Portefeuille de négociation	12 033	5 083
<b>Risque opérationnel</b>		
Approche standard	32 562	30 291
<b>Total</b>	<b>245 875 \$</b>	<b>218 779 \$</b>

<sup>1</sup> Avant le premier trimestre de 2012, le calcul des montants était fondé sur les PCGR du Canada.

Au cours de l'exercice, les actifs pondérés en fonction des risques ont augmenté de 27,1 milliards de dollars, surtout en raison de ce qui suit : les modifications découlant de Bâle 2.5 liées à l'amendement relatif au risque de marché, la clôture de l'acquisition de MBNA au premier trimestre de 2012 et la croissance interne dans les activités de détail et commerciales tant au Canada qu'aux États-Unis.

**TABLEAU 46 : ACTIONS EN CIRCULATION ET TITRES POUVANT ÊTRE ÉCHANGÉS/CONVERTIS EN ACTIONS<sup>1</sup>**

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)

	<b>31 octobre 2012</b>	31 octobre 2011
	<b>Nombre d'actions / de parts</b>	Nombre d'actions / de parts
<b>Actions ordinaires en circulation<sup>2</sup></b>	<b>916,1</b>	901,0
<b>Options sur actions</b>		
Droits acquis	<b>7,9</b>	10,3
Droits non acquis	<b>5,8</b>	5,6
Série O	<b>17,0</b>	17,0
Série P	<b>10,0</b>	10,0
Série Q	<b>8,0</b>	8,0
Série R	<b>10,0</b>	10,0
Série S	<b>10,0</b>	10,0
Série Y	<b>10,0</b>	10,0
Série AA	<b>10,0</b>	10,0
Série AC	<b>8,8</b>	8,8
Série AE	<b>12,0</b>	12,0
Série AG	<b>15,0</b>	15,0
Série AI	<b>11,0</b>	11,0
Série AK	<b>14,0</b>	14,0
Total des actions privilégiées – capitaux propres	<b>135,8</b>	135,8
<b>Total des actions privilégiées</b>	<b>135,8</b>	135,8
<b>Titres de fiducie de capital</b> (en milliers d'actions)		
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD II :		
Titres de Fiducie de capital TD II – Série 2012-1	<b>350,0</b>	350,0
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD III :		
Titres de Fiducie de capital TD III – Série 2008	<b>1 000,0</b>	1 000,0
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :		
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	<b>550,0</b>	550,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	<b>450,0</b>	450,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	<b>750,0</b>	750,0

<sup>1</sup> Pour plus de détails, y compris le montant du principal, les caractéristiques de conversion et d'échange et les distributions, se reporter aux notes 18, 19 et 21 des états financiers consolidés de la Banque.

<sup>2</sup> Les actions ordinaires en circulation sont présentées déduction faite des actions ordinaires autodétenues.

## MODIFICATIONS FUTURES DE L'ACCORD DE BÂLE

### Bâle III

En décembre 2010, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié le libellé définitif des nouvelles règles internationales sur l'adéquation des fonds propres et les liquidités visant les banques. Couramment appelées «Bâle III», ces propositions en matière de fonds propres visent à relever la qualité, la quantité, la transparence et l'uniformité des fonds propres bancaires, de même qu'à décourager l'endettement et la prise de risques excessifs et à réduire la procyclicalité. Conjointement avec les nouvelles normes mondiales en matière de liquidités harmonisées à l'échelle internationale, Bâle III a pour but de fournir un cadre réglementaire afin d'affermir la résilience du secteur bancaire et du système financier.

En janvier 2011, le CBCB a complété le libellé définitif des règles par des lignes directrices additionnelles portant sur les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Selon ces lignes directrices, tous les instruments de fonds propres doivent comporter des caractéristiques liées à l'absorption des pertes. En fonction de l'évaluation de la viabilité réalisée par l'autorité de réglementation, ces caractéristiques peuvent exiger que les fonds propres soient dépréciés ou que des instruments soient convertis en fonds propres. Les règles en cause prévoient une période de transition et de retrait progressif pour les instruments de fonds propres qui ne satisfont pas aux exigences de Bâle III, y compris les caractéristiques des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Ainsi, le BSIF a publié un préavis en août 2011 dans lequel il exige, aux fins de conformité aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, que les instruments de fonds propres non ordinaires soient assortis, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013, d'une caractéristique de conversion intégrale et permanente en fonds propres jusqu'au point de non-viabilité.

En novembre 2011, le CBCB a publié le libellé définitif des mesures pour les banques mondiales d'importance systémique. Les banques désignées comme banques mondiales d'importance systémique devront détenir des réserves de conservation additionnelles de 1 % à 2,5 % de plus que l'exigence de Bâle III à l'égard des fonds propres ordinaires de catégorie 1, exigence appliquée progressivement sur une période de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. La méthode de désignation d'une banque comme banque mondiale d'importance systémique s'appuie sur une approche fondée sur des critères comportant cinq grandes catégories : la taille, l'interdépendance, l'absence de substituabilité, les activités mondiales (transfrontalières) et la complexité. Les banques mondiales d'importance systémique devront disposer de réserves de conservation additionnelles constituées exclusivement de fonds propres ordinaires. Le Conseil de stabilité financière a annoncé l'existence de 28 institutions financières d'importance systémique dans le cadre de son évaluation récente. Aucune banque canadienne n'a été désignée d'importance systémique. Le Conseil de stabilité financière réévaluera cette liste chaque année.

En octobre 2012, le CBCB a publié le libellé définitif des mesures pour les banques nationales d'importance systémique. Le cadre sur les banques canadiennes d'importance systémique ajoute une perspective complémentaire aux règles relatives aux banques mondiales d'importance systémique en s'intéressant à l'incidence que les banques en difficulté ou en défaut auront sur l'économie canadienne. Le document présente un cadre de principes relatifs à la méthode d'évaluation ainsi que les exigences plus élevées en matière d'absorption de pertes. Étant donné que le document sur les banques nationales d'importance systémique repose sur des principes, le BSIF a le pouvoir (dans la mesure permise par le document du CBCB) d'établir une méthode d'évaluation pour ces banques et d'étalonner le niveau des exigences en matière d'absorption de pertes. Le BSIF devrait entreprendre l'évaluation régulière des banques canadiennes selon la méthode d'évaluation issue du document sur les banques nationales d'importance systémique et peut exiger d'une banque qu'elle détienne un niveau de fonds propres plus élevé que le minimum prévu par les règles de Bâle III.

En août 2012, le BSIF a publié pour commentaires généraux une ligne directrice révisée sur les normes d'adéquation des fonds propres, laquelle intègre les règles en matière de fonds propres de Bâle III et prendra effet en janvier 2013. La période de commentaires s'est terminée le 28 septembre 2012. Nous ne prévoyons pas devoir apporter de changements importants à nos activités ni mobiliser de nouveaux fonds propres ordinaires pour arriver à respecter les exigences de Bâle III ou la ligne directrice sur les normes de fonds propres, telles qu'elles sont actuellement rédigées. La ligne directrice proposée comporte deux méthodes relatives au calcul du ratio des fonds propres, soit i) la méthode «transitoire» et ii) la méthode «tout compris».

Selon la méthode transitoire, les modifications apportées au traitement à titre de fonds propres de certains éléments de même que les exigences minimales relatives aux ratios de fonds propres seront intégrées progressivement au cours de la période allant de 2013 à 2019. Selon notre compréhension et les hypothèses actuelles, si nous appliquons la méthode transitoire, telle qu'elle est définie dans la ligne directrice proposée, notre ratio de fonds propres ordinaires de catégorie 1 devrait se situer à environ 12,0 % au 31 octobre 2012.

Selon la méthode «tout compris», les fonds propres comprennent l'ensemble des ajustements réglementaires qui devront être apportés d'ici 2019 ainsi que les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. En vertu de la ligne directrice proposée, le BSIF s'attend à ce que toutes les institutions atteignent un ratio de fonds propres ordinaires de catégorie 1 cible «tout compris» d'au moins 7 % d'ici le premier trimestre de 2013, ainsi qu'un ratio du total des fonds propres de catégorie 1 cible «tout compris» d'au moins 8,5 % et un ratio du total des fonds propres cible d'au moins 10,5 % d'ici le premier trimestre de 2014. Selon notre compréhension et les tendances actuelles, le ratio de fonds propres ordinaires pro forma de la Banque devrait se situer à environ 8,2 % au 31 octobre 2012, si l'on applique la méthode «tout compris».

Selon Bâle III, les normes minimales en matière de fonds propres exigent, entre autres, un ratio de fonds propres ordinaires de 4,5 %, un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 6,0 % et un ratio du total des fonds propres de 8,0 %. À cela s'ajoutent des réserves de conservation de fonds propres de 2,5 %.

Selon notre compréhension de la ligne directrice proposée par le BSIF, nous avons respecté toutes les normes d'adéquation des fonds propres.

À notre avis, aux termes de Bâle III, l'ensemble des instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 de la TD qui sont en circulation, à l'exception de certains instruments émis par des filiales américaines de la TD, ne seront plus admissibles à titre de fonds propres réglementaires et seront visés par des mesures de retrait progressif sur une période de transition de 10 ans débutant en janvier 2013. Le 7 février 2011, par suite du préavis publié le 4 février 2011 par le BSIF dans lequel le BSIF énonce ses attentes en ce qui concerne l'utilisation des droits de rachat d'instruments de fonds propres non admissibles prévue dans les clauses d'événements réglementaires, nous ne prévoyons exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire qu'en 2022 à l'égard des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 qui seront alors en circulation. Au 31 octobre 2012, le montant en capital des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 émis et en circulation totalisait 450 millions de dollars. La prévision de la TD est fondée sur un nombre de facteurs de risque et d'hypothèses figurant dans le communiqué de presse de la Banque du 7 février 2011, lequel se trouve sur le site de la Banque à l'adresse [www.td.com/francais](http://www.td.com/francais).

## Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cadre normal des activités, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et de liquidité qui sont traités dans la section «Gestion des risques» du présent rapport de gestion. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

### ENTITÉS AD HOC

La Banque mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités ad hoc. Nous utilisons des entités ad hoc pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider nos clients à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Elles peuvent prendre la forme d'une société commerciale, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités ad hoc sont consolidées par la Banque lorsque la substance de la relation entre la Banque et l'entité ad hoc indique qu'un contrôle existe. Les indicateurs éventuels de contrôle comprennent, entre autres, une évaluation de l'exposition de la Banque aux risques et avantages inhérents à l'entité ad hoc. La possibilité de consolider l'entité ad hoc est évaluée à la création de chacune des entités, et a été réévaluée au moment de la transition aux IFRS. De plus, l'analyse de la consolidation est revue au moins tous les trimestres lorsqu'un changement indique qu'une réévaluation est nécessaire. Par exemple, lorsque la Banque, après l'évaluation initiale, semble obtenir un plus grand contrôle ou pouvoir de décision sur l'entité ad hoc, une réévaluation est effectuée pour établir si l'entité ad hoc doit être consolidée. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Une structure de titrisation type consiste pour la Banque à vendre des actifs à une entité ad hoc qui, à son tour, finance l'achat de ces actifs par une émission de titres à des investisseurs. Habituellement créées pour répondre à un objectif unique et distinct, les entités ad hoc ne sont pas des unités opérationnelles et n'ont habituellement pas d'employés. Les documents constitutifs de l'entité ad hoc décrivent le mode de distribution des flux de trésorerie provenant des actifs détenus par l'entité ad hoc entre les investisseurs et les autres détenteurs ayant droit à ces flux de trésorerie. La Banque est partie à des entités ad hoc par voie de titrisations de ses actifs, de titrisations d'actifs initiés par des tiers et d'autres produits de placement et de financement.

### Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux particuliers, des prêts-auto, des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux entreprises et aux gouvernements pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan. Certains prêts-auto acquis par la Banque dans le cadre de l'acquisition de Services financiers Chrysler avaient été créés aux États-Unis et ont été vendus à des structures de titrisation américaines. Tous les autres produits titrisés par la Banque avaient été créés au Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes ou à des tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les expositions issues de titrisations par l'intermédiaire d'importantes entités ad hoc non consolidées et consolidées et de tiers autres que des entités ad hoc sont décrites ci-après :

**TABLEAU 47 : CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	Entités ad hoc importantes non consolidées		Entités ad hoc importantes consolidées		Tiers autres que des entités ad hoc	
	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Actifs titrisés <sup>2</sup>	Valeur comptable des droits conservés <sup>2</sup>	
<b>31 octobre 2012</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	21 176	\$	–	\$	–	\$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>3,4</sup>	–	–	5 461	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	79	–	–	2 388	–	53
Prêts sur cartes de crédit	–	–	1 251	–	–	–
<b>Total des créances</b>	<b>21 255</b>	<b>\$</b>	<b>–</b>	<b>\$</b>	<b>6 712</b>	<b>\$</b>
<b>31 octobre 2011</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	21 953	\$	–	\$	–	\$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>3,4</sup>	–	–	7 175	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	95	–	–	2 311	–	52
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–
<b>Total des créances</b>	<b>22 048</b>	<b>\$</b>	<b>–</b>	<b>\$</b>	<b>7 175</b>	<b>\$</b>

<sup>1</sup> Sont inclus dans le tableau ci-dessus tous les actifs titrisés par la Banque, qu'ils soient présentés au bilan ou hors bilan aux fins comptables, y compris les actifs qui ne répondent pas aux critères de décomptabilisation.

<sup>2</sup> Les droits conservés liés aux prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles d'habitation et de logements sociaux ont été reclassés des prêts hypothécaires résidentiels aux prêts aux entreprises et aux gouvernements. Les prêts hypothécaires titrisés correspondant à ces droits conservés ont également été inclus dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements. Ces changements ont été appliqués de manière rétrospective.

<sup>3</sup> Les prêts aux particuliers comprenaient, au 31 octobre 2012, 361 millions de dollars de prêts-auto acquis dans le cadre de l'acquisition par la Banque de Services financiers Chrysler (2 075 millions de dollars au 31 octobre 2011).

<sup>4</sup> La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation du point de vue des fonds propres.

### Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titrise les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'importantes entités ad hoc non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité ou en partie selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité ou en partie les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés. Au 31 octobre 2012, la Banque n'avait comptabilisé aucun droit conservé en raison de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels dans son bilan consolidé.

### Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'entités ad hoc consolidées. La Banque consolide les entités ad hoc puisqu'elles servent de véhicules de financement pour les actifs de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Au 31 octobre 2012, l'encours du papier commercial émis par les entités ad hoc s'établissait à 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2011), et l'encours des billets émis par les entités ad hoc s'établissait à 0,3 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2011). Au 31 octobre 2012, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ces conduits était de 5,5 milliards de dollars (7,2 milliards de dollars en 2011), dont une tranche de 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2011) des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers sous-jacents était assurée par des gouvernements.

### Prêts aux entreprises et aux gouvernements

Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts étant tous assurés par un gouvernement.

### Prêts sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité ad hoc. Le 1<sup>er</sup> décembre 2011, la Banque a fait l'acquisition de la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada. Par suite de l'acquisition, la Banque a consolidé l'entité ad hoc puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité ad hoc. Au 31 octobre 2012, l'encours des billets émis par l'entité ad hoc consolidée s'établissait à 1,3 milliard de dollars. Au 31 octobre 2012, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de cette entité ad hoc atteignait 1,3 milliard de dollars. Avant le 1<sup>er</sup> décembre 2011, la Banque ne consolidait pas l'entité ad hoc.

### Titrisation d'actifs initiés par des tiers

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise des entités ad hoc soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2012, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque compte tenu des participations qu'elle a dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 7,5 milliards de dollars (5,5 milliards de dollars au 31 octobre 2011). De plus, au 31 octobre 2012, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 2,2 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars au 31 octobre 2011) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui pourrait être émis plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques. Au 31 octobre 2012, la Banque ne fournissait également aucun rehaussement de crédit spécifique (17 millions de dollars au 31 octobre 2011) pour des transactions.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

**TABLEAU 48 : EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS SOUTENUS PAR LA BANQUE**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA <sup>1</sup>	Durée moyenne pondérée prévue (en années) <sup>2</sup>	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA <sup>1</sup>	Durée moyenne pondérée prévue (en années) <sup>2</sup>
Prêts hypothécaires résidentiels	4 613 \$	2,8	2 215 \$	2,9
Prêts sur cartes de crédit	–	–	150	2,1
Prêts et crédit-bail – auto	1 657	1,3	1 789	1,6
Prêts et crédit-bail – matériel	19	0,4	92	0,7
Créances clients	1 221	1,7	1 223	2,7
Total des créances	7 510 \$	2,3	5 469 \$	2,4

<sup>1</sup> L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'aux actifs notés AAA.

<sup>2</sup> La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les ensembles renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des ensembles décroissants.

Au 31 octobre 2012, la Banque détenait 128 millions de dollars (790 millions de dollars au 31 octobre 2011) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque dans la catégorie prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction dans son bilan consolidé.

## **EXPOSITION À DES CONDUITS SOUTENUS PAR DES TIERS**

La Banque est exposée à des conduits soutenus par des tiers aux États-Unis en raison de facilités de liquidité consenties de 500 millions de dollars au 31 octobre 2012 (349 millions de dollars au 31 octobre 2011) dont aucune (aucune au 31 octobre 2011) n'a été utilisée. Les actifs compris dans ces conduits consistent en des billets de particuliers adossés par des prêts-auto. Au 31 octobre 2012, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation, variant de AAA à AA.

L'exposition de la Banque à des conduits soutenus par des tiers au Canada sous forme de facilités de financement de marge aux 31 octobre 2012 et 31 octobre 2011 était négligeable.

## **ENGAGEMENTS**

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients et comme source de produits d'honoraires pour elle. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales ainsi que des engagements de crédit. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 30 des états financiers consolidés contient de l'information détaillée sur le montant de crédit additionnel maximal que la Banque pourrait être tenue de fournir.

### ***Ententes de crédit de financement adossé***

Les «engagements de crédit» qui sont présentés à la note 30 des états financiers consolidés comprennent les ententes de crédit de financement adossé. Les ententes de crédit de financement adossé sont des engagements à fournir un financement à un emprunteur de gros dont le degré d'endettement est plus élevé, selon son ratio d'endettement, par rapport à son industrie. L'exposition de la Banque à des engagements de crédit de financement adossé n'était pas importante au 31 octobre 2012 ni au 31 octobre 2011.

## **GARANTIES**

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des actifs vendus avec recours, des rehaussements de crédit, des options vendues et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour de l'information détaillée sur la comptabilisation des garanties de la Banque, voir la note 30 des états financiers consolidés.

## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

# Transactions entre parties liées

### TRANSACTIONS AVEC DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS ET DES PERSONNES AVEC QUI ILS ONT DES LIENS

La Banque consent des prêts à ses dirigeants et à ses administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens. Les prêts aux administrateurs et aux dirigeants sont accordés aux conditions du marché à moins, dans le cas de produits et services bancaires destinés aux dirigeants, de stipulation contraire aux termes des lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les employés. Les montants en cours s'établissent comme suit :

**TABLEAU 49 : PRÊTS AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS, AUX MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET À LEURS ENTITÉS LIÉES**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	6 \$	12 \$
Prêts aux entreprises	201	195
<b>Total</b>	<b>207 \$</b>	<b>207 \$</b>

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir les notes 25 et 29 des états financiers consolidés 2012.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

### TRANSACTIONS AVEC DES ENTITÉS ÉMETTRICES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

#### TD AMERITRADE

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné 5 des 12 membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris le chef de la direction de la Banque et deux administrateurs indépendants de la TD. Une description des transactions importantes de la Banque et de ses sociétés affiliées avec TD Ameritrade est présentée ci-après.

#### *Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)*

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a payé des frais s'élevant à 834 millions de dollars en 2012 (762 millions de dollars en 2011) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les frais payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés au cours de la période, qui s'est établi à 60,3 milliards de dollars en 2012 (49,3 milliards de dollars en 2011), et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et le reste est fonction d'un taux de rendement convenu. La Banque gagne des frais fixes équivalant à 25 pdb et se fait rembourser le coût des primes d'assurance de la FDIC.

Au 31 octobre 2012, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 129 millions de dollars (97 millions de dollars au 31 octobre 2011). Au 31 octobre 2012, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 87 millions de dollars (84 millions de dollars au 31 octobre 2011).

#### TRANSACTIONS AVEC SYM COR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice, la Banque a versé 128 millions de dollars (139 millions de dollars en 2011) pour ces services. Au 31 octobre 2012, le montant à payer à Symcor était de 10 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 octobre 2011).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti à Symcor une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars, sur laquelle aucun montant n'était prélevé aux 31 octobre 2012 et 2011.

## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

# Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts et des instruments dérivés, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et des titres de créance subordonnés.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation pour son propre compte dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture et des passifs financiers de la Banque. Selon les nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, les prêts et les valeurs mobilières désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de la Banque, sauf les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente comptabilisées au coût. Les instruments financiers classés comme prêts et créances et comme autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter à la partie «Juste valeur des instruments financiers» de la section «Estimations comptables critiques» du présent rapport de gestion. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent rapport de gestion.



## FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

# Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section «Gestion des risques», beaucoup d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que nos résultats diffèrent de façon importante de nos plans, de nos objectifs et de nos estimations. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» du présent rapport de gestion.

### FACTEURS LIÉS À L'INDUSTRIE

#### **Conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités**

La Banque exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions a une incidence importante sur ses résultats. Les facteurs conjoncturels comprennent, notamment, les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés financiers et du marché de la dette, le niveau d'endettement des consommateurs, les dépenses gouvernementales, les taux de change, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les effets des situations d'urgence en matière de santé publique, les effets des perturbations touchant les infrastructures publiques et le volume d'affaires réalisé dans une région donnée. Par exemple, si l'économie traversait une période de ralentissement marquée par une hausse du chômage et une baisse du revenu familial, cela aurait un effet négatif sur les bénéfices et les investissements des sociétés, les dépenses de consommation, la demande de prêts et d'autres produits de la Banque, et la provision pour pertes sur créances de la Banque augmenterait probablement, ce qui porterait atteinte aux bénéfices de la Banque. De même, un désastre naturel pourrait causer une interruption des affaires et entraîner un accroissement des réclamations d'assurance et des poursuites pour dommages, ce qui pourrait nuire aux résultats de la Banque. De plus, les marchés des capitaux sont généralement caractérisés par de nombreuses interconnexions entre les institutions financières. Par conséquent, les défauts d'autres institutions financières au Canada, aux États-Unis ou dans d'autres pays pourraient avoir une incidence défavorable sur la Banque.

#### **Taux de change**

Les variations des taux de change au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque (en raison des écarts de conversion) et sur ses résultats futurs. Par exemple, si le dollar canadien s'apprécie par rapport au dollar américain, ou l'inverse, les placements et les bénéfices de la Banque aux États-Unis peuvent être touchés négativement ou positivement. Les variations du dollar canadien par rapport au dollar américain peuvent aussi avoir des retombées sur les résultats des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque au Canada.

#### **Politiques budgétaires, économiques et monétaires**

Les bénéfices de la Banque sont touchés par les politiques budgétaires, économiques et monétaires de la Banque du Canada, de la Réserve fédérale américaine, du Trésor des États-Unis, de la Federal Deposit Insurance Corporation des États-Unis et de divers autres organismes de réglementation de ces pays et à l'international. L'adoption de nouvelles politiques budgétaires, économiques ou monétaires par ces organismes, des modifications des politiques déjà en place ou une variation de la masse monétaire et du niveau général des taux d'intérêt peuvent influencer sur la rentabilité de la Banque. Les conséquences involontaires des nouvelles politiques et des modifications des politiques existantes peuvent comprendre une diminution de la concurrence, une plus grande incertitude sur les marchés et, dans des pays autres que le Canada, un traitement préférentiel accordé à certaines institutions de ces pays. Une fluctuation des taux d'intérêt, ou une longue période de faibles taux d'intérêt, fait varier l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui entraîne une variation des produits d'intérêts nets de la Banque. Les modifications des politiques budgétaires, économiques et monétaires, et les fluctuations des marchés des capitaux, et leur incidence sur la Banque, échappent au contrôle de la Banque, qui peut difficilement les prévoir ou les anticiper.

#### **Concurrence**

À l'heure actuelle, la Banque exerce ses activités dans une industrie où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influencer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à attirer de nouveaux clients, comme la qualité et les prix des produits ou des services. La détérioration de ces facteurs ou la perte d'une part de marché peuvent avoir un effet défavorable sur les bénéfices de la Banque. La Banque évolue dans un contexte mondial et les lois et règlements qui s'appliquent à elle pourraient ne pas s'appliquer à ses concurrents dans divers pays, créant ainsi des iniquités pouvant favoriser certaines institutions de ces pays. En outre, d'autres types d'institutions financières, comme les sociétés d'assurance, ainsi que des établissements non financiers proposent de plus en plus des produits et services traditionnellement offerts par les banques. Cette forme de concurrence peut avoir des effets néfastes sur les résultats de la Banque si elle entraîne une baisse des produits d'honoraires et des produits d'intérêts nets.

#### **Modifications des lois et des règlements et poursuites judiciaires**

Les modifications des lois et des règlements actuels, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, et la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements pourraient avoir une incidence défavorable sur la Banque, par exemple en limitant la gamme de produits ou de services qu'elle peut offrir, en influençant les prix ou en augmentant la capacité des concurrents à rivaliser avec ses produits et services. Plus particulièrement, la plus récente crise financière a donné lieu, et pourrait encore donner lieu dans l'avenir, à des modifications sans précédent et considérables aux lois et règlements applicables aux institutions financières et à l'industrie des services financiers. Un manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Banque et sur sa réputation.

La Banque, ou ses filiales, est nommée à titre de défenderesse ou est autrement impliquée dans diverses procédures judiciaires et administratives, dont des recours collectifs et autres litiges ou différends avec des tiers. Toutes les procédures judiciaires et administratives importantes dans lesquelles la Banque est impliquée sont présentées dans ses états financiers consolidés. Ces importantes procédures en instance portent sur des litiges relatifs à des transactions avec des clients et à la fraude. Rien ne garantit que le volume des poursuites et que les montants des dommages et intérêts et les pénalités demandés dans le cadre de procédures judiciaires ou administratives et d'arbitrages n'augmenteront pas dans l'avenir. Les actions actuellement en instance contre la Banque pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, des restitutions, des injonctions, des ordonnances exigeant des mesures d'amélioration d'entreprise ou d'autres issues défavorables pour la Banque, lesquels pourraient grandement nuire aux activités, à la situation financière, aux résultats opérationnels ou aux flux de trésorerie de la Banque, exiger des changements importants à ses activités ou porter gravement atteinte à sa réputation. De plus, certaines poursuites intentées contre la Banque peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites est parfois difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures n'atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Par ailleurs, tout règlement ainsi que toute autre forme de résolution de litige sont assujettis à une approbation externe, laquelle peut ou non être accordée. Bien que la Banque établisse des provisions pour les procédures judiciaires et administratives dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés. En tant que participant du secteur des services financiers, il est probable que la Banque continuera de faire l'objet de procédures judiciaires et administratives importantes en rapport avec ses entreprises et ses activités. Pour plus de renseignements sur les principales procédures judiciaires intentées contre la Banque, voir la note 30 des états financiers consolidés. Rien ne garantit que les litiges avec des tiers n'augmenteront pas dans l'avenir. Les poursuites judiciaires actuellement intentées contre la Banque pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, ou d'autres issues défavorables pour la Banque, qui pourraient grandement nuire aux activités, à la situation financière, aux résultats opérationnels ou aux flux de trésorerie de la Banque, ou causer du tort à sa réputation. En tant que participant de l'industrie des services financiers, il est probable que la Banque continuera de faire l'objet de litiges importants en rapport avec ses entreprises et ses activités. Pour plus de renseignements sur les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque, voir la note 30 des états financiers consolidés.

L'analyse suivante qui porte sur les faits réglementaires nouveaux n'est pas exhaustive et d'autres faits nouveaux, y compris les règlements et interprétations qui seront publiés en vertu de la loi Dodd-Frank aux États-Unis, pourraient aussi influencer sur nos résultats. La Banque surveille ces faits nouveaux et prendra les mesures nécessaires pour atténuer l'incidence sur ses activités, dans la mesure du possible.

#### *Normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Bâle III)*

En réponse à la crise financière mondiale, le CBCB a procédé à un examen des normes concernant les fonds propres et la liquidité. Le CBCB désire accroître la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs découlant des facteurs de stress financiers et économiques au moyen d'exigences plus rigoureuses visant les fonds propres et de nouvelles normes visant la liquidité. Les banques à l'échelle mondiale s'appêtent à appliquer les nouvelles normes communément appelées Bâle III, conformément à l'échéancier prescrit. D'après notre compréhension et nos hypothèses actuelles, nous estimons le ratio des fonds propres ordinaires de catégorie 1 pro forma de la Banque à environ 8,2 % au 31 octobre 2012, en appliquant la méthode «tout compris» présentée dans les lignes directrices proposées par le BSIF. Selon cette méthode, les fonds propres sont définis de façon à tenir compte de l'ensemble des ajustements réglementaires requis d'ici 2019, tout en conservant les règles de retrait progressif visant les instruments de fonds propres non admissibles. D'après notre compréhension actuelle de la ligne directrice proposée par le BSIF, nous avons satisfait à toutes les normes d'adéquation des fonds propres. Par conséquent, la Banque ne prévoit pas devoir apporter de changements importants à ses activités opérationnelles ni mobiliser de nouveaux fonds propres ordinaires pour respecter les exigences de Bâle III. Pour en savoir plus sur Bâle III, voir la rubrique «Modifications futures de l'accord de Bâle» du rapport de gestion de l'exercice 2012.

#### *Loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection du consommateur*

Le 21 juillet 2010, le président des États-Unis a ratifié la loi Dodd-Frank qui prévoit des changements en profondeur de l'industrie des services financiers des États-Unis. Couvrant plus de 2 300 pages, la loi aura une incidence sur presque toutes les institutions financières exerçant leurs activités aux États-Unis, dont la Banque, et du fait de certains aspects extraterritoriaux, touchera les activités de la Banque à l'extérieur des États-Unis, y compris au Canada. La loi Dodd-Frank entraîne d'importants changements, entre autres pour ce qui est de la supervision des services bancaires et des banques, de la résolution des enjeux touchant les institutions financières d'importance systémique, des transactions pour compte propre et de certains placements dans des fonds, de la protection des consommateurs, des valeurs mobilières, des dérivés négociés hors Bourse et de la rémunération des cadres, et un resserrement des normes prudentielles qui s'appliqueront à ces questions. La loi Dodd-Frank sera aussi complétée par la publication de plus de 240 dispositions réglementaires, ainsi que par un grand nombre d'études et de rapports continus dans la foulée de sa mise en œuvre. Par conséquent, même si la loi aura une incidence sur les affaires de la Banque, particulièrement sur ses activités aux États-Unis, les conséquences ultimes pour la Banque ne seront pas connues tant que les règlements de mise en œuvre n'auront pas tous été rendus publics et finalisés. La Banque continue de surveiller de près les faits nouveaux touchant la loi Dodd-Frank et analysera l'incidence que pourraient avoir ces changements réglementaires et législatifs sur ses activités.

#### *Loi Dodd-Frank – Règle Volcker*

Le 10 novembre 2011, le Département du Trésor, le conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale, la Federal Deposit Insurance Corporation et la Securities and Exchange Commission (SEC) ont émis conjointement un projet de règlement de mise en œuvre de l'article 619 de la loi Dodd-Frank (la «règle Volcker» ou la «règle»). Le 13 janvier 2012, la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) a publié un projet de règlement semblable. La Banque procède actuellement à l'analyse du projet de règlement de la règle Volcker en vue de planifier sa mise en œuvre. La règle interdit de façon générale les transactions pour compte propre et établit des restrictions à l'égard des autres activités de transaction permises, limite les placements dans des fonds de couverture et d'actions de sociétés fermées et leur soutien, et exige un respect strict des régimes de conformité et de déclaration entourant les activités permises. La règle devrait également avoir une incidence sur certains des fonds soutenus par la Banque et pour lesquels elle offre des services-conseils dans le cadre de ses activités de gestion d'actifs ainsi que sur les placements de capital-investissement qu'elle détient actuellement. Selon le projet actuel, les dispositions de la règle s'appliquent aux entités bancaires, y compris les banques autres qu'américaines, comme la Banque, qui contrôlent des institutions de dépôts assurés aux États-Unis ou sont traitées comme des sociétés de portefeuille bancaires du fait qu'elles ont une succursale ou une agence aux États-Unis. La règle proposée s'applique aux sociétés affiliées ou aux filiales de la Banque : la

définition donnée aux termes «société affiliée» et «filiale» dans la règle Volcker inclut les entités contrôlées par la Banque ou qui sont sous le contrôle conjoint de la Banque. Telle qu'elle est proposée actuellement, la règle exige l'instauration d'un programme de conformité étendu et la surveillance de certaines mesures quantitatives des risques ainsi que de programmes de surveillance et de déclaration à l'égard de la conformité. Le 19 avril 2012, le conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale a publié, en son nom et pour le compte des autres agences, des directives selon lesquelles la conformité à la règle ne sera pas obligatoire avant le 21 juillet 2014, à moins que cette date ne soit repoussée par le conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale. Les agences n'ont pas indiqué la date à laquelle la version finale de la règle serait publiée. Même si l'on estime que la règle aura une incidence défavorable sur certaines des activités de la Banque, l'ampleur de cette incidence pour la Banque ne sera pas connue tant que le projet actuel ne sera pas finalisé. Pour le moment, on estime que l'incidence ne devrait pas être importante pour la Banque.

#### *Loi Dodd-Frank – Durbin Amendment*

Le *Durbin Amendment* est une disposition de la loi Dodd-Frank qui autorise le conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale à adopter des règlements fixant des frais d'interchange qui sont «raisonnables et proportionnels» aux coûts de traitement des transactions. En juin 2011, le conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale a adopté des règles définitives limitant les frais d'interchange sur les cartes de débit et fixant la date de mise en œuvre au 1<sup>er</sup> octobre 2011, et a plafonné les frais à 21 cents par transaction, plus de petits montants pour couvrir les frais relatifs aux fraudes. Le *Durbin Amendment* a entraîné et devrait continuer d'entraîner une perte de produits bruts d'environ 50 millions de dollars US à 60 millions de dollars US avant impôt par trimestre. Pour plus d'informations sur l'incidence du *Durbin Amendment*, se reporter à la section «Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis» dans la section «Analyse des secteurs opérationnels» du présent rapport.

#### *Système de paiements au Canada et aux États-Unis*

Divers faits nouveaux peuvent avoir une incidence sur le système de paiements au Canada et aux États-Unis, y compris l'issue des questions suivantes : contestations au Canada de certaines règles relatives au réseau de cartes de paiement (y compris les règles obligeant à accepter toutes les cartes et interdisant les frais supplémentaires) devant le Tribunal de la concurrence, recours collectifs en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec et en Saskatchewan contre des banques canadiennes, Visa et MasterCard concernant l'établissement de frais d'interchange (et un projet de règlement d'un recours collectif semblable touchant de nombreux districts aux États-Unis), recours collectifs au Québec concernant l'application de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec aux pratiques des banques fédérales relatives aux cartes de crédit. Ces faits nouveaux peuvent également avoir une incidence négative sur les pratiques commerciales et le rendement financier actuels de la Banque.

#### *Réforme concernant les dérivés hors cote*

Les marchés des dérivés hors cote à l'échelle mondiale doivent composer avec d'importants changements concernant les régimes de fonds propres, les cadres réglementaires nationaux et les infrastructures des marchés où ils exercent leurs activités. L'un des changements tient au fait que la Banque doit recourir à une contrepartie centrale aux fins de la compensation des dérivés hors cote. Comme c'est le cas pour les secteurs des services bancaires de gros des autres banques canadiennes, l'incidence de ces changements sur les clients et sur les produits tirés des activités de négociation liées aux dérivés de Valeurs Mobilières TD est incertaine.

La Banque surveille les faits nouveaux et les réformes proposées à l'échelle canadienne et internationale, et prendra les mesures voulues pour atténuer leur incidence sur ses activités, dans la mesure du possible. Les changements adoptés pourraient nécessiter d'importantes modifications à nos systèmes et se traduire par une moins grande souplesse des options liées aux activités de transaction, par des exigences accrues en matière de fonds propres et par des exigences en matière de réglementation plus contraignantes; certains avantages pourraient découler de la réduction des risques tenant au recours à une contrepartie centrale aux fins des services de compensation.

#### **Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties**

Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un crédit ou d'autres opérations avec des clients et des contreparties, la Banque peut se fier à des renseignements fournis par ces parties ou pour le compte de ces parties, y compris des états financiers et d'autres informations financières. La Banque peut également se fier aux déclarations faites par des clients et des contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements. La situation financière et les bénéfices de la Banque peuvent subir des conséquences néfastes si la Banque se fie à des états financiers ou à de l'information qui ne sont pas conformes aux normes comptables reconnues comme les IFRS ou les PCGR, qui sont trompeurs ou qui ne présentent pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats opérationnels des clients et des contreparties.

#### **Méthodes comptables utilisées par la Banque**

Les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats opérationnels, et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle recoure à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Ces estimations et ces hypothèses peuvent nécessiter des révisions, et toute modification peut avoir une incidence néfaste marquée sur les résultats opérationnels et la situation financière de la Banque. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note 2 de nos états financiers consolidés. La Banque a fait la transition des PCGR du Canada aux IFRS pour les périodes intermédiaires et annuelles ouvertes à compter du premier trimestre de l'exercice 2012. La transition aux IFRS est décrite à la note 38 des états financiers consolidés de la Banque.

## **FACTEURS PARTICULIERS À LA BANQUE**

#### **Adéquation du cadre de gestion des risques de la Banque**

Le cadre de gestion des risques de la Banque comporte divers processus et stratégies visant à gérer les risques, ainsi qu'un cadre d'appétit pour le risque de l'entreprise. Parmi les types de risques auxquels la Banque fait face, mentionnons les risques de crédit, de marché (y compris les marchés des actions, des marchandises, du change et des taux d'intérêt) et de liquidité, le risque opérationnel (y compris la technologie), de réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation, le risque juridique, ainsi que le risque lié à l'environnement et d'autres risques. Rien ne garantit que le cadre de gestion des risques de la Banque, y compris les hypothèses et les modèles sous-jacents, sera efficace dans toutes les situations et circonstances. Si le cadre de gestion des risques de la Banque se révélait inefficace, en raison de changements dans la situation de la Banque ou des marchés ou d'autres changements, la Banque pourrait subir des pertes imprévues et pourrait être gravement touchée.

### ***Nouveaux produits et services pour maintenir ou accroître la part de marché***

La capacité de la Banque à maintenir ou à accroître sa part de marché dépend, en partie, de sa capacité d'innover et d'adapter ses produits et services aux normes changeantes de l'industrie et de développer ou d'étendre ses réseaux de distribution. Les sociétés de services financiers subissent de plus en plus de pression pour que les prix des produits et des services baissent et que l'offre de services commodes augmente, comme la prolongation des heures d'ouverture des succursales. De ce fait, les produits d'intérêts nets ou les produits tirés des produits et des services de la Banque donnant droit à des honoraires peuvent diminuer, les frais de la Banque peuvent augmenter et le résultat net peut en souffrir. En outre, l'adoption généralisée de nouvelles technologies par la Banque pourrait entraîner des dépenses considérables pour la Banque, qui devrait modifier ou adapter ses produits et services sans pour autant être assurée de la réussite de la mise en œuvre de ces technologies. Ces nouvelles technologies pourraient être utilisées de façon inédite par des tiers de plus en plus avertis qui cherchent à frauder la Banque ou ses clients de diverses manières. La Banque pourrait être incapable de déployer avec succès de nouveaux produits et services, de les faire accepter par le marché, de développer et d'étendre ses réseaux de distribution, et de développer une clientèle et de la fidéliser.

### ***Acquisitions et plans stratégiques***

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés, y compris des sociétés de services financiers, ou une partie de leurs activités, soit directement, soit indirectement, au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. Bien que la Banque effectue un contrôle préalable serré avant de procéder à une acquisition, il est possible que des facteurs imprévus surgissent. Rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs financiers ou stratégiques, notamment les économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et malgré nos efforts d'intégration. La capacité de la Banque ou d'une filiale de réaliser avec succès une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation et des actionnaires, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où l'approbation des organismes de réglementation et des actionnaires sera accordée ni des conditions en vertu desquelles elle le sera, le cas échéant. Le rendement financier de la Banque dépend également de sa capacité à exécuter les plans stratégiques élaborés par la direction. Si ces plans stratégiques ne se réalisaient pas avec succès ou s'ils étaient modifiés, le rendement financier de la Banque serait touché et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

### ***Capacité de recruter des dirigeants clés, de les former et de les maintenir en poste***

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur la disponibilité de candidats chevronnés et sur la capacité de la Banque à recruter et à former des dirigeants clés, et à les maintenir en poste. Les entreprises de services financiers se livrent une vive concurrence pour attirer les meilleurs candidats. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des dirigeants clés, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, rien ne garantit que la Banque y parviendra.

### ***Infrastructure commerciale***

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque, comme les communications voix-données et l'accès aux réseaux. Compte tenu du volume élevé d'opérations que nous traitons quotidiennement, la Banque compte sur de tels services fournis par des tiers de même que sur ses propres systèmes de technologie de l'information pour assurer la livraison efficace de ses produits et services.

Malgré son programme de gestion des risques technologiques, les plans d'urgence et de résilience de la Banque et de ses tiers fournisseurs, les technologies de l'information, les services Internet, les services d'accès aux réseaux ou les autres systèmes et services de communication voix-données de la Banque pourraient faire l'objet de défaillances ou d'interruptions en raison de catastrophes naturelles, de pannes d'électricité ou de service de télécommunications, d'actes de terrorisme ou de guerre, d'infiltrations physiques ou électroniques, ou d'événements ou d'interruptions semblables. De telles pannes, interruptions ou violations pourraient avoir une incidence néfaste sur la capacité de la Banque à offrir des produits et des services aux clients, ternir la réputation de la Banque et nuire autrement à la capacité de la Banque à exercer ses activités.

### ***Modifications de nos notations de crédit***

Rien ne garantit que les notations de crédit et les perspectives connexes attribuées à la Banque par des agences de notation comme Moody's Investors Service, Standard & Poor's, Fitch Ratings ou DBRS ne seront pas abaissées ou que ces agences de notation ne formuleront pas de commentaires défavorables sur la Banque. Pareilles modifications pourraient entraîner une hausse des coûts de financement et réduire l'accès aux marchés financiers. Une baisse des notations de crédit pourrait aussi nuire à la capacité de la Banque de conclure, dans le cadre normal des activités, des transactions sur dérivés ou des opérations de couverture et avoir une incidence sur les coûts liés à ces transactions.

# Gestion des risques

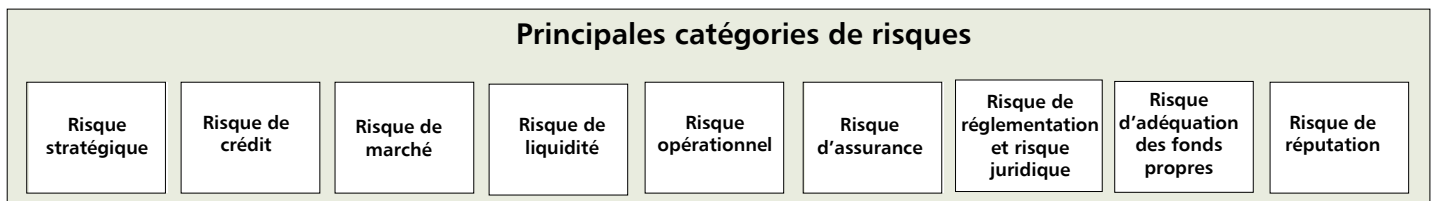
## SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité dans les services financiers implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la TD pour le risque.

Le cadre de gestion des risques de la TD renforce la culture de gestion des risques de la Banque, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont nous gérons les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la nature des risques pour la stratégie et les activités de la TD; 2) la manière dont la TD définit les types de risques auxquels elle est exposée; 3) la gouvernance en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la TD gère les risques au moyen de processus lui permettant de recenser, de mesurer, d'évaluer, de contrôler et de surveiller les risques. Les ressources et les processus de gestion des risques de la TD sont conçus pour permettre à toutes nos entreprises de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la TD pour le risque.

## RISQUES POUR NOS ENTREPRISES

L'inventaire des risques de la TD établit les principales catégories de risques et sous-catégories connexes de la TD, et recense et définit un grand nombre de risques auxquels peuvent être exposées nos entreprises et nos activités opérationnelles. Cet inventaire facilite un recensement uniforme des risques pour l'entreprise. C'est le point de départ à l'élaboration de stratégies et processus appropriés pour pouvoir gérer les principaux risques auxquels la TD est exposée. Les principales catégories de risques de la TD sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque de réglementation et risque juridique, le risque d'adéquation des fonds propres et le risque de réputation.



## APPÉTIT POUR LE RISQUE

La prise de position en matière d'appétit pour le risque est le principal moyen employé par la TD pour communiquer la manière dont elle perçoit le risque et pour déterminer les risques qu'elle est prête à prendre. La TD tient compte de sa mission, de sa vision, de ses principes directeurs, de sa stratégie, ainsi que de sa philosophie face au risque et de sa capacité à supporter le risque en définissant son appétit pour le risque. La prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque se résume comme suit :

Nous prenons les risques nécessaires pour bâtir notre entreprise, mais seulement si ces risques :

1. s'inscrivent dans notre stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2. n'exposent la Banque à aucune perte importante; nous ne mettons pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit;
3. ne risquent pas de porter atteinte à la marque TD.

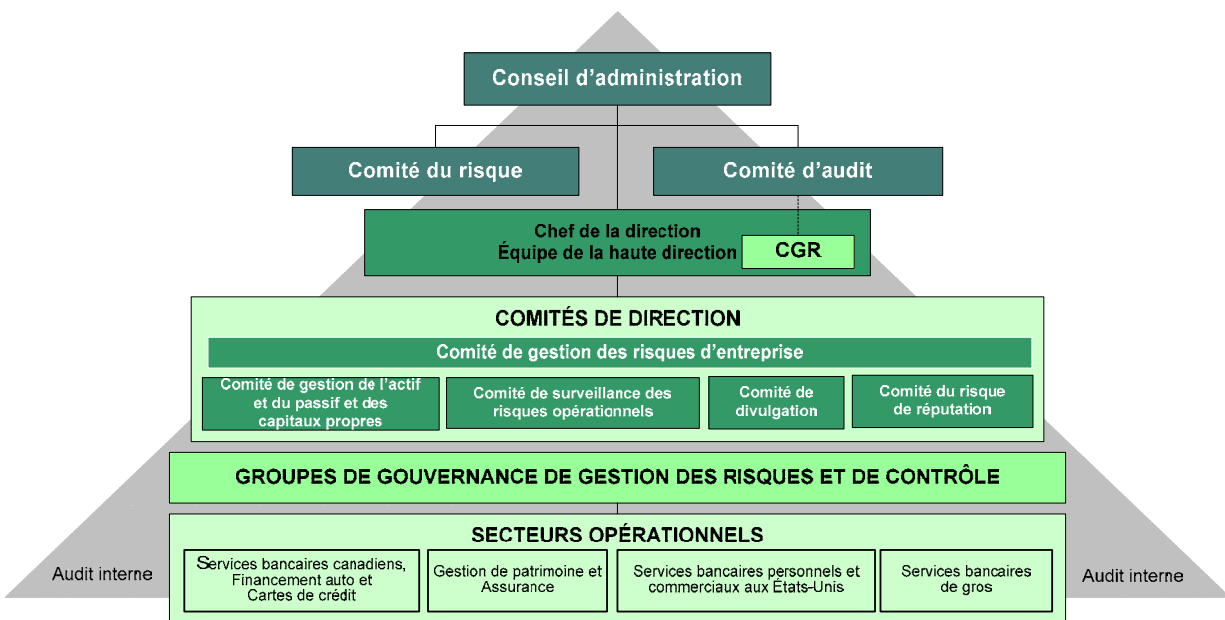
Dans l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque, la TD tient compte à la fois des conditions dans lesquelles elle exerce ses activités et de l'incidence que des risques émergents auront sur sa stratégie et son profil de risque. Le respect de l'appétit pour le risque de l'entreprise est géré et surveillé à l'échelle de la TD et se fonde sur un vaste ensemble de principes, de politiques, de processus et d'outils, y compris des prises de position en matière d'appétit pour le risque et des mesures connexes pour les principales catégories de risques et pour les secteurs opérationnels.

La fonction Gestion des risques est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à présenter, à surveiller et à examiner l'application de la politique de la TD en matière d'appétit pour le risque et des mesures qui s'y rattachent. Elle a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et mesures. Ces mesures clés sont communiquées régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque du conseil d'administration (le comité du risque). La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration. La TD mesure la performance de la direction en regard de la mesure de son appétit pour le risque et ces données sont prises en compte dans les décisions en matière de rémunération.

## RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

Notre structure de gouvernance pour la gestion des risques met l'accent sur un équilibre entre une surveillance rigoureuse centralisée et un contrôle des risques par les unités opérationnelles fondé sur la responsabilisation claire et la prise en charge des risques. Selon l'approche de la TD en matière de gouvernance pour la gestion des risques, l'entreprise assume la responsabilité du risque qu'elle génère et est responsable de l'évaluation du risque et de la conception et de la mise en place de contrôles, en plus de surveiller leur efficacité continue et d'en rendre compte, afin de protéger la TD contre tout dépassement de son appétit pour le risque.

Le modèle de gouvernance de la TD pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction qui est chargé d'assurer la transparence de l'information communiquée sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités (principalement les comités d'audit et du risque). Le chef de la direction et les membres de l'équipe de la haute direction établissent l'orientation à long terme de la TD en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque et l'appliquent aux entreprises. La fonction Gestion des risques, dirigée par le chef de groupe et le chef de la gestion des risques, établit la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive en gestion des risques pour la TD. Le chef de la gestion des risques, qui est aussi membre de l'équipe de la haute direction, a un accès direct au comité du risque. La TD utilise également un modèle selon «trois lignes de défense» pour décrire le rôle des secteurs opérationnels, des groupes de la gouvernance, de la gestion des risques et de contrôle, comme les fonctions de gestion des risques, de lutte contre le blanchiment d'argent et de conformité, et d'audit interne pour la gestion des risques à l'échelle de la TD. La section qui suit donne un aperçu des principaux rôles et responsabilités en gestion des risques, lesquels sont présentés dans l'organigramme ci-dessous.



### **Le conseil d'administration**

Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la TD et la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques et d'un cadre de contrôle interne efficace à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et par l'entremise de ses comités, y compris le comité du risque du conseil d'administration et le comité d'audit. Chaque année, le conseil d'administration examine et approuve la prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque, et les mesures qui s'y rattachent, afin de s'assurer qu'elles demeurent pertinentes et conformes à la stratégie de la TD.

### **Le comité du risque**

Le comité du risque est chargé de revoir, en faisant preuve d'esprit critique, la prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque avant de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. Le comité surveille la gestion du profil de risque et le rendement de la TD en regard de son appétit pour le risque. De plus, il passe en revue, scrute et approuve les politiques de gestion des risques d'entreprise qui assurent le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et surveille la gestion des risques et les tendances en la matière.

### **Le comité d'audit**

Le comité d'audit, en plus de surveiller la présentation de l'information financière, évalue le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles sur les processus pertinents de gestion des risques d'entreprise et les activités des groupes Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et Conformité de la Banque.

### **Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction**

Le chef de la direction et les membres de l'équipe de la haute direction tracent l'orientation stratégique à long terme de la TD et définissent également l'appétit de la TD pour le risque avant de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'équipe de la haute direction gèrent le risque d'entreprise selon l'appétit de la TD pour le risque et examinent l'incidence des risques émergents sur la stratégie et le profil de risque de la TD. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants et en faire rapport au comité du risque.

### **Comités de direction**

Le chef de la direction, en consultation avec le chef de la gestion des risques, désigne les comités de direction de la TD, qui sont présidés par les membres de l'équipe de la haute direction. Les comités se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le comité de gestion des risques d'entreprise (CGRE), présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle à la TD, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. D'autres comités de direction ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres – présidé par le chef de groupe, Développement interne, Stratégie de l'entreprise et Trésorerie, surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents la gestion du risque de marché lié aux activités autres que de transaction de la TD, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.
- Comité de surveillance des risques opérationnels – présidé par le chef de la gestion des risques, surveille l'évaluation stratégique de la structure de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques opérationnels de la TD.
- Comité de divulgation – présidé par le chef de groupe, Finances et chef des finances, s'assure que des contrôles et des procédures adéquats sont en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective aux organismes de réglementation, aux actionnaires et au marché.
- Comité du risque de réputation – présidé par le chef de la gestion des risques, veille à ce que les projets mis de l'avant à l'échelle de la Banque ou des unités opérationnelles qui présentent un profil de risque de réputation important aient reçu toute l'attention voulue pour ce qui est des répercussions liées au risque de réputation avant leur mise en œuvre.

### **Gestion des risques**

La fonction Gestion des risques, dirigée par le chef de la gestion des risques, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques d'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, et est responsable de l'établissement de la stratégie, des politiques et des pratiques de gestion des risques. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture solide de la gestion des risques. Cette fonction travaille en collaboration avec les secteurs opérationnels et d'autres groupes de surveillance du Siège social afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient alignées sur l'appétit de la TD pour le risque, et surveille les risques existants et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et en fait rapport. Un cadre établi pour l'identification et l'évaluation des risques émergents est en place, et des procédures précises indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

### **Secteurs opérationnels**

Chaque secteur opérationnel a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au chef de la gestion des risques. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance centrale en même temps que la prise en charge des risques par le secteur opérationnel et la responsabilisation qui en découle. La direction de chaque secteur opérationnel a la responsabilité de recommander pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés au besoin par la fonction Gestion des risques, avalisés par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient alignés sur l'appétit de la TD pour le risque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées établies dans les politiques de la TD.

### **Audit interne**

La fonction d'audit de la TD fournit au conseil d'administration une assurance indépendante de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance employés pour assurer la conformité avec l'appétit de la TD pour le risque. L'audit interne fait rapport sur son évaluation à la direction et au conseil d'administration.

## Conformité

Le groupe de la conformité établit des programmes et normes fondés sur le risque pour gérer de façon proactive le risque de conformité connu et émergent à l'échelle de la TD, en assurant une surveillance indépendante et en mettant en place des processus de contrôle opérationnel afin de se conformer aux lois et aux exigences réglementaires pertinentes.

## Lutte contre le blanchiment d'argent

Le groupe Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent établit un programme et des normes fondés sur le risque pour gérer de façon proactive le risque connu et émergent de conformité à ce chapitre à l'échelle de la TD. Le groupe Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent assure une surveillance indépendante et met en place des processus de contrôle opérationnel afin d'assurer le respect des lois et des exigences réglementaires applicables.

## Gestion de la trésorerie et du bilan

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les risques liés à la situation de fonds propres et de placements, le risque de taux d'intérêt, les risques liés aux liquidités et au financement, et les risques de marché des activités autres que de transaction de la TD et en fait rapport. La fonction de gestion des risques surveille les activités touchant la situation de fonds propres et de placements du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan.

## Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la TD utilise un modèle selon «trois lignes de défense» qui décrit le rôle des secteurs opérationnels, du groupe de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et du groupe d'audit interne pour la gestion des risques à l'échelle de la TD. Le tableau qui suit décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense à la TD.

TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
<b>PREMIÈRE LIGNE</b>	<b>RESPONSABILITÉS DES SECTEURS OPÉRATIONNELS ET DU SIÈGE SOCIAL</b>
<b>RECENSEMENT ET CONTRÔLE DES RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Gère et recense les risques au quotidien</li><li>▪ Veille à ce que les activités respectent l'appétit pour le risque et les politiques de gestion des risques de la TD</li><li>▪ Conçoit, met en place et maintient des contrôles internes efficaces</li><li>▪ Met en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les produits, activités, processus et systèmes nouveaux</li><li>▪ Surveille le profil de risque et en fait rapport</li></ul>
<b>DEUXIÈME LIGNE</b>	<b>RESPONSABILITÉS DU GROUPE DE GOUVERNANCE, DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE</b>
<b>ÉTABLISSEMENT DES NORMES ET EXAMEN CRITIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Établit les stratégies et les pratiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise</li><li>▪ Assure une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne en effectuant des analyses, en recueillant des renseignements et en tenant des discussions</li><li>▪ Élabore des politiques en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et en assure la diffusion</li><li>▪ Dispense de la formation et fournit des outils et des conseils pour assurer la conformité aux politiques</li><li>▪ Surveille le respect de l'appétit pour le risque et des politiques et en fait rapport</li></ul>
<b>TROISIÈME LIGNE</b>	<b>RESPONSABILITÉS DU GROUPE D'AUDIT INTERNE</b>
<b>ASSURANCE INDÉPENDANTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Fournit une assurance indépendante du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD</li><li>▪ S'assure que les première et deuxième lignes de défense ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace</li></ul>

Dans l'esprit d'une culture de gestion des risques solide, la TD applique les principes suivants dans sa façon de gérer les risques :

- **Champ d'action illimité** – La fonction Gestion des risques couvre tous les secteurs de la TD, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises, de même que toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- **Communication transparente et efficace** – Les questions liées aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- **Responsabilité accrue** – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction de l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et en assumer la gestion active, individuellement et collectivement.
- **Surveillance indépendante** – Les politiques de gestion des risques, la surveillance et la communication des risques sont établies de façon indépendante et objective.
- **Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle** – Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, le processus décisionnel et la stratégie de la TD.
- **Équilibre stratégique** – Les risques sont gérés jusqu'à un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la nécessité de protéger et d'accroître la valeur pour les actionnaires.

## APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche de la TD en matière de gestion des risques comprend quatre grands volets : recensement et évaluation, quantification, contrôle, et surveillance et rapport.

### Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours et les risques émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la TD est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont ils se recoupent et de relever les risques émergents.



### **Quantification des risques**

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la TD. Le processus de quantification des risques de la TD est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier financier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la TD a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques pour fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la TD utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque, des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, les comparaisons avec des établissements financiers comparables, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités et l'adéquation des fonds propres sont d'autres exemples de quantification des risques. La TD exige également que les principaux secteurs opérationnels et les fonctions de surveillance du Siège social évaluent annuellement leurs risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme structuré d'autoévaluation des risques et des contrôles. Nous surveillons les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la TD. La TD peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

### **Contrôle des risques**

Les processus de contrôle des risques de la TD sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité des risques et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la TD.

L'approche de la TD en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la TD. Pour cela, les comités de la haute direction doivent examiner avec un esprit critique et valiser le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la TD, le rendement est mesuré d'après la répartition du capital à risque entre les unités opérationnelles et le coût correspondant imputé.

### **Surveillance des risques et production de rapports**

La TD surveille régulièrement les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. Le CGRE, le comité du risque et le conseil d'administration reçoivent également des rapports annuels et périodiques sur l'évaluation des facteurs de stress de l'entreprise et un compte rendu annuel sur le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la TD. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risques de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration.

### **Évaluation des facteurs de stress de l'entreprise**

L'évaluation des facteurs de stress à la TD fait partie de l'exercice de planification stratégique, de planification financière et de planification des fonds propres à long terme qui aide à comprendre et à valider l'appétit pour le risque. Le Programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la TD comprend l'élaboration, l'application et l'évaluation de scénarios de stress graves, mais plausibles, sur les résultats, les fonds propres et les liquidités. La direction peut ainsi recenser et articuler clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels de façon à établir un profil de risque pertinent pour la TD. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de chaque secteur opérationnel dans les secteurs des finances, de la gestion de la trésorerie et du bilan, des services économiques et de la gestion des risques. Les résultats sont passés en revue par la haute direction, intégrés dans le processus de planification de la TD et présentés au comité du risque et au conseil d'administration.

Les pages suivantes décrivent les principaux risques que nous courons et la façon dont ils sont gérés.

## **Risque de stratégie**

*Le risque de stratégie est la possibilité qu'une perte financière ou une atteinte à la réputation découle de stratégies d'affaires inefficaces, de la mise en œuvre inadéquate de stratégies d'affaires ou de l'absence de mesures pour faire face aux changements de l'environnement d'affaires.*

### **RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE**

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'équipe de la haute direction et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'équipe de la haute direction, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise, sous la direction du chef de groupe, Développement interne, Stratégie de l'entreprise et Trésorerie, est chargé d'élaborer la stratégie globale à long terme de la TD avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants de la TD. De plus, chaque membre de l'équipe de la haute direction est responsable d'établir et de gérer les stratégies pour son secteur d'affaires (en interne et par des acquisitions) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale de l'entreprise et sur son appétit pour le risque. Chacun des membres de l'équipe de la haute direction est également responsable, devant le chef de la direction, de la surveillance, de l'évaluation et de la gestion des risques liés à leurs stratégies d'affaires, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières. Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la TD, et s'assure que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin. Le chef de la direction fait rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la TD, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

## **MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE**

Le chef de la direction et les membres concernés de l'équipe de la haute direction examinent régulièrement les stratégies et le rendement des unités opérationnelles importantes et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré, en tenant des réunions de gestion, en rédigeant des rapports financiers ou opérationnels et en procédant à des examens fonctionnels stratégiques. Notre processus de planification annuel permet d'examiner les stratégies et les grandes initiatives des différents secteurs opérationnels, et de veiller à ce que ces stratégies soient alignées sur celles de l'entreprise. Une fois la stratégie établie, des examens fonctionnels stratégiques menés tout au long de l'exercice assurent que la stratégie demeure alignée pendant sa mise en œuvre. Les examens comprennent une évaluation de la stratégie de chaque unité opérationnelle, de l'environnement opérationnel global, notamment la position concurrentielle, le rendement financier, les initiatives d'exécution de la stratégie et les principaux risques d'affaires. La fréquence des examens fonctionnels stratégiques dépend du profil de risque et de la taille de l'unité ou de la fonction en cause. Le CGRE examine la situation globale du risque de stratégie et le respect de l'appétit de la TD pour le risque dans le cadre normal des activités. De plus, chaque acquisition importante est évaluée afin de déterminer si elle s'inscrit dans notre stratégie et notre appétit pour le risque conformément à notre politique en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'équipe de la haute direction et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme 7 des IFRS, qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011.

## Risque de crédit

*Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.*

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la TD et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la TD à un certain degré de risque de crédit.

Notre principal objectif est de procéder à une évaluation méthodique de notre risque de crédit de façon à pouvoir mieux comprendre, choisir et gérer nos expositions afin d'atténuer les variations importantes de nos bénéfices.

Notre stratégie consiste à assurer une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur opérationnel, ce qui renforce une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur opérationnel, mais sont sous la responsabilité de la fonction Gestion des risques afin d'assurer l'objectivité et la responsabilisation.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur opérationnel est principalement responsable des décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit, déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes établies d'évaluation du crédit et obtenir l'approbation de la fonction Gestion des risques pour les décisions importantes en matière de crédit.

La fonction Gestion des risques assure une surveillance indépendante du risque de crédit en élaborant des politiques centralisées de gestion et de contrôle des risques de portefeuille, de même que des politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année toutes les principales politiques sur le risque de crédit.

### MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus ainsi que des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion des risques et est aligné sur l'appétit de la TD pour le risque de crédit.

L'approbation de l'ensemble des politiques sur le risque de crédit et des stratégies de décision en matière de crédit, y compris les lignes directrices sur la gestion des exceptions d'application des politiques et limites, ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la TD, est centralisée à la fonction Gestion des risques.

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans nos entreprises de détail, nous utilisons des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard. Nous utilisons des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouveaux et existants. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, comme la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant, la taille de la relation bancaire, ainsi que des données externes comme les pointages accordés par les bureaux de crédit, que nous utilisons pour établir le montant du crédit que nous sommes prêts à accorder aux clients de détail et estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance continue et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'assurer l'atteinte des résultats de performance prévus. Le groupe Gestion des risques assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports à des fins de surveillance des tendances dans le portefeuille de détection des faiblesses potentielles dans les lignes directrices et les stratégies de crédit. Lorsque des tendances défavorables sont relevées, les mesures nécessaires sont prises pour corriger la situation.

Nos secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir des pointages de risque pour les emprunteurs et les facilités, à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. Ces secteurs utilisent aussi des notations de risque pour établir le montant de crédit que nous sommes prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque sectoriel et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences d'examen quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans nos modèles de risque de crédit font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la TD du pays étranger. Actuellement, la TD est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. Nous mesurons le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les lignes directrices sur le risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent nos diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de notre stratégie touchant le risque de crédit, nous établissons des limites quant au montant de crédit que nous sommes prêts à accorder dans une industrie précise. Nous surveillons notre concentration par industrie afin de nous assurer que notre portefeuille de prêts est diversifié. Nous gérons notre risque au moyen de limites établies d'après une notation de risque interne fondée sur notre modèle de notation du risque

lié à chaque industrie et une analyse sectorielle exhaustive, et nous passons régulièrement en revue les notations de risque par industrie pour nous assurer que ces notations reflètent bien le risque lié à chaque industrie. Nous attribuons une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale, exprimée en pourcentage de notre exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux.

Nous fixons également des limites sur le montant du crédit que nous sommes prêts à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé «risque-entité»). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la notation de risque-emprunteur de l'entité et pour certains portefeuilles, la notation de risque de l'industrie dans lequel l'entité mène ses activités. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue.

Dans le cadre de nos techniques de gestion des risques de portefeuille, il est possible que, de temps à autre, nous ayons recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par industrie et le risque-emprunteur.

### **Le dispositif Bâle II**

L'objectif du dispositif Bâle II est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Bâle II établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, de même que les actifs pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques constituent un facteur important pour nos exigences de fonds propres réglementaires.

### **Risque de crédit et dispositif Bâle II**

Nous avons reçu du BSIF l'autorisation d'utiliser à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007 l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) pour le risque de crédit selon Bâle II. Nous avons recours à l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas qui suivent :

- Nous avons approuvé des exemptions permettant l'utilisation de l'approche standard pour certaines petites expositions au risque de crédit en Amérique du Nord. La fonction Gestion des risques confirme annuellement si cette approche demeure adéquate.
- Nous avons obtenu des renonciations temporaires permettant d'utiliser l'approche standard pour notre portefeuille d'opérations sur marge, certains petits portefeuilles de crédit et la majeure partie de nos portefeuilles de crédit aux États-Unis. Des plans visant à procéder à une transition de ces portefeuilles à l'approche NI avancée sont en place.

Pour pouvoir continuer à utiliser l'approche NI avancée, la TD doit respecter les conditions et les exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle II. Nous évaluons régulièrement notre conformité aux exigences de Bâle II et disposons de suffisamment de ressources pour exécuter le reste du travail relatif à Bâle II.

### **Expositions au risque de crédit selon l'approche standard**

L'approche standard à l'égard du risque de crédit est utilisée principalement pour les actifs du portefeuille des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et des plans sont en place pour passer à l'approche NI avancée. Selon l'approche standard, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de nos expositions aux emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public) et aux banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public), nous utilisons les notations de crédit externes attribuées par Moody's Investors Service, Standard & Poor's et Fitch pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

Nous appliquons les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'approche standard :

Emprunteurs souverains	0 % <sup>1</sup>
Banques	20 % <sup>1</sup>
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	35 % ou 75 % <sup>2</sup>
Autres expositions aux produits de détail (y compris les petites entreprises)	75 %
Siège social	100 %

<sup>1</sup> La pondération du risque peut varier selon la notation de risque externe.

<sup>2</sup> 35 % pour un ratio prêt-valeur <=80 %; 75 % pour un ratio prêt-valeur >80 %.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 100 % (expositions garanties par l'immobilier résidentiel) ou de 150 % (tous les autres prêts).

Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

### **Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée**

L'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit est utilisée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas cités à la rubrique «Risque de crédit et dispositif Bâle II». Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Les types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation dans nos états financiers.

Les expositions au risque de crédit de la TD sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail. Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, nous gérons les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. Nous avons classé les expositions au risque de crédit dans notre

portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle II, soit : entreprises (activités de gros et commerciales), emprunteurs souverains et banques. Selon l'approche standard, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail (particuliers et petites entreprises), nous gérons les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Nous avons trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (hypothèques individuelles et lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (cartes de crédit individuelles, lignes de crédit non garanties et produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de cette catégorie (les prêts personnels, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

### Paramètres de risque

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants : la probabilité de défaut (PD) – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements dans un horizon de un an; la perte en cas de défaut (PCD) – la perte que la TD subirait probablement en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD) – la valeur totale de l'exposition prévue à la date du défaut. En appliquant ces paramètres de risque, nous pouvons mesurer et surveiller le risque de crédit afin de nous assurer qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

### Expositions au risque de crédit de détail

Dans notre secteur du crédit de détail, nous avons un grand nombre de clients qui sont des particuliers ou des petites entreprises. Nous traitons les demandes de crédit à la consommation à l'aide de systèmes automatisés de pointage du crédit et du comportement. Dans le cas de transactions plus importantes et plus complexes, nous acheminons les demandes à des tarifateurs dans des centres de crédit régionaux qui fonctionnent selon des limites d'approbation établies.

Nous évaluons les expositions au risque de crédit de détail par ensemble, chaque ensemble étant composé d'expositions dotées de caractéristiques semblables. Les ensembles sont divisés par type de produit et par estimation de PD. Nous avons élaboré des modèles statistiques exclusifs et des stratégies de décision pour chaque portefeuille de produits de détail. Nos modèles se fondent sur dix ans ou plus de données historiques internes. Les paramètres de risque de crédit (PD, ECD et PCD) de chaque facilité sont mis à jour trimestriellement à l'aide de l'information la plus récente disponible au bureau de crédit de l'emprunteur et sur les produits. Nous rajustons le calcul de la PCD pour refléter la possibilité de perte accrue en cas de ralentissement économique.

Le tableau ci-dessous indique l'échelle des PD selon le niveau de risque :

Description	Échelle des PD sur un an
	> – <=
Risque faible	0,00 % – 0,15 %
Risque normal	0,15 % – 1,10 %
Risque moyen	1,10 % – 4,74 %
Risque élevé	4,74 % – ≤ 100 %

### Expositions au risque de crédit autre que de détail

Nous évaluons le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail en attribuant une notation à la fois au risque par emprunteur et au risque par facilité. Nous procédons de la sorte pour toutes les expositions envers des grandes entreprises, des emprunteurs souverains et des banques. Nous déterminons les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries qui quantifient et surveillent le niveau de risque et en facilitent la gestion. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année.

Une notation de risque-emprunteur est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, nous tenons compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son industrie, de son rendement financier, des tendances économiques, de sa gestion et de son accès aux capitaux. Le système de notation sur 21 points de la TD est directement aligné sur les systèmes de notation externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investors Service
Qualité supérieure	0 à 1C	AAA à AA-	Aaa à Aa3
	2A à 2C	A+ à A-	A1 à A3
	3A à 3C	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	4A à 4C	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3
	5A à 5C	B+ à B-	B1 à B3
Actifs surveillés et classés	6 à 8	CCC+ à CC et moins	Caa1 à Ca et moins
Douteux ou en défaut	9A à 9B	Défaut	Défaut

La notation de risque d'une facilité correspond à la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt.

Les notations de risque internes font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille, et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances subies mais non recensées.

### **Expositions sur instruments dérivés**

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la TD. Nous appliquons l'évaluation du risque courant comme méthode pour calculer le montant de l'équivalent-crédit, qui est défini par le BSFI comme le coût de remplacement majoré d'un montant pour le risque futur éventuel, pour estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur instruments dérivés. Le groupe Crédit de trésorerie, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de l'estimation et de la gestion du risque de crédit de contrepartie conformément aux politiques de crédit établies par le groupe Gestion des risques.

Nous utilisons diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Nous utilisons, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque potentiel courant et futur, ainsi que des évaluations des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition à des événements extrêmes. Nous établissons diverses limites dont des limites quant aux notionnels bruts pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. Nous évaluons à intervalles réguliers les conditions de marché et la valeur des instruments financiers sous-jacents. Le risque de crédit de contrepartie peut augmenter durant les périodes de contraction des liquidités sur le marché pour certains instruments. Le groupe Gestion du crédit de trésorerie se réunit à intervalles réguliers avec les groupes Gestion du risque de marché et de crédit et Négociation afin de discuter de la façon dont des conditions changeantes du marché peuvent avoir une incidence sur notre risque de marché et notre risque de crédit de contrepartie.

La TD applique activement des stratégies d'atténuation des risques en recourant à des accords-cadres de compensation portant sur des dérivés multiproduits, à des sûretés et à d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limite, de surveillance des limites et aux mêmes lignes directrices sur les expositions que celles que nous utilisons pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la probabilité de défaut des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. Nous évaluons et gérons les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et nous en assurons le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité.

Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction se réunit à intervalles réguliers afin de passer en revue toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés. Au 31 octobre 2012, compte tenu des stratégies d'atténuation des risques, la TD n'avait pas d'exposition importante sur des dérivés à des contreparties considérées plus à risque comme le définit le processus de surveillance interne de la direction. En outre, la TD n'a pas d'ajustement important de valeur lié au risque de crédit pour quelque contrepartie que ce soit.

### **Validation du système de notation du risque de crédit**

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – la PD, l'ECD et la PCD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de s'assurer que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données – les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture.

La fonction Gestion des risques veille à ce que le système de notation du risque de crédit soit conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la TD. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la TD.

### **Évaluation des facteurs de stress**

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, nous soumettons nos portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

### **Atténuation des risques de crédit**

Les techniques que nous utilisons pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la TD de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des biens immobiliers résidentiels, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des biens immobiliers commerciaux et des actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks, des immobilisations corporelles et des automobiles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et à qui on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la TD pour évaluer les sûretés, établir les calendriers de révision des calculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

Nous utilisons aussi des sûretés et des conventions-cadres de compensation pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des

gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Cette approche comprend des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Sauf exception, dans tous les cas nous protégeons les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où nous pouvons légalement faire valoir nos droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque notre contrepartie l'exige, nous gardons les actifs ou les confions à un dépositaire indépendant. Nous consignons les accords conclus avec les dépositaires dans une convention de garde et de contrôle.

Il se peut, de temps à autre, que nous prenions des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises à l'approche NI avancée, nous ne comptabilisons que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des Services bancaires commerciaux et des Services de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La TD utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties pour lesquelles nous avons une exposition au risque de crédit.

### Expositions brutes au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée exposition en cas de défaut (ECD), est le montant total auquel nous sommes exposés à la date du défaut d'un prêt et qui est évalué avant les provisions relatives à une contrepartie ou les radiations s'y rapportant. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

L'exposition brute au risque de crédit pour les deux approches que nous utilisons pour mesurer le risque de crédit se présente comme suit :

**TABLEAU 50 : EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CRÉDIT – APPROCHES STANDARD ET NI AVANCÉE<sup>1, 2</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012			31 octobre 2011		
	Standard	NI avancée	Total	Standard	NI avancée	Total
<b>Risque de crédit de détail</b>						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	22 463 \$	234 240 \$	256 703 \$	17 242 \$	161 116 \$	178 358 \$
Expositions aux produits de détail						
renouvelables admissibles	–	43 173	43 173	–	42 736	42 736
Autres expositions aux produits de détail	32 921	30 707	63 628	25 139	30 520	55 659
	55 384	308 120	363 504	42 381	234 372	276 753
<b>Risque de crédit autre que de détail</b>						
Siège social	61 052	135 856	196 908	53 165	123 292	176 457
Emprunteurs souverains	20 470	78 459	98 929	23 559	64 432	87 991
Banques	16 461	127 268	143 729	20 363	119 683	140 046
	97 983	341 583	439 566	97 087	307 407	404 494
<b>Expositions brutes au risque de crédit</b>	<b>153 367 \$</b>	<b>649 703 \$</b>	<b>803 070 \$</b>	<b>139 468 \$</b>	<b>541 779 \$</b>	<b>681 247 \$</b>

<sup>1</sup> Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte des incidences des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau exclut les expositions à la titrisation et les expositions sur actions.

<sup>2</sup> Les résultats des périodes closes au plus tard le 31 octobre 2011 sont présentés selon les PCGR du Canada.

### **Autres expositions au risque de crédit**

#### *Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction*

Nos expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction sont à un niveau qui représente moins de 5 % de nos fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 combinés. Par conséquent, nous utilisons des pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction.

### **Expositions de titrisation**

Pour les expositions de titrisation notées par des agences externes, nous utilisons à la fois l'approche standard et l'approche fondée sur les notations (AFN). Les deux approches attribuent des coefficients de pondération aux expositions d'après les notations externes. Nous utilisons les notations attribuées par une ou plusieurs des agences de notation suivantes : Moody's Investors Service, Standard & Poor's, Fitch et DBRS. L'AFN tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment l'horizon de la notation (long terme ou court terme), la quantité de détails disponibles sur l'ensemble des actifs sous-jacents et le rang de subordination de la position.

Nous utilisons l'approche fondée sur les évaluations internes pour gérer le risque de crédit pour nos expositions liées aux titrisations de PCAA qui ne font pas l'objet d'une notation externe.

En vertu de l'approche fondée sur les évaluations internes, nous prenons en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's, S&P, Fitch et DBRS. Nous utilisons également des modèles de perte prévue et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. Notre approche fondée sur les évaluations internes consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont nous avons besoin pour chaque notation de risque interne sont conformes aux exigences en matière de facteurs de risque publiés par les agences de notation pour des notations externes équivalentes par catégorie d'actifs.

Toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur notre évaluation, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. Nos notations reflètent notre évaluation du risque de perte, qui comprend une combinaison de la probabilité de défaut (PD) et de la perte en cas de défaut (PCD) pour chaque exposition. L'échelle de notation que nous utilisons correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

Notre approche fondée sur les évaluations internes est assujettie à tous les principaux éléments et principes de notre structure de gouvernance du risque et est gérée comme décrit dans la présente rubrique «Risque de crédit».

Nous utilisons les résultats de l'approche fondée sur les évaluations internes pour tous les volets de notre gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion, ainsi que pour le calcul des fonds propres. Selon l'approche fondée sur les évaluations internes, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

## Risque de marché

*Le risque de marché est le risque de perte d'instruments financiers ou dans le bilan imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché comme les taux d'intérêt et de change, les prix, les écarts de taux, les volatilités et les corrélations.*

Nous sommes exposés au risque de marché dans notre portefeuille de négociation et dans notre portefeuille de placements ainsi que dans nos activités autres que de transaction. Pour ce qui est de nos portefeuilles de transaction et de placements, nous participons activement à des transactions sur le marché afin d'obtenir des rendements pour la TD par la gestion prudente de nos positions et de nos stocks. Lorsque nous exerçons des activités bancaires autres que de transaction, nous sommes exposés au risque de marché du fait des transactions que des clients effectuent avec nous.

Au 31 octobre 2012, nous nous conformions aux exigences de Bâle II en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

### **RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE TRANSACTION**

Les quatre principales activités de transaction suivantes nous exposent à un risque de marché :

- Tenue de marché – Nous maintenons un marché pour un grand nombre de valeurs mobilières et d'autres produits négociés. Nous constituons un portefeuille de ces valeurs mobilières afin de conclure des transactions d'achat et de vente avec des investisseurs et de réaliser la marge entre le cours acheteur et le cours vendeur.
- Ventes – Nous offrons une vaste gamme de produits financiers pour répondre aux besoins de nos clients. Les revenus tirés de ces produits nous proviennent des marges bénéficiaires et des commissions.
- Arbitrage – Nous prenons des positions sur certains marchés ou certains produits et compensons le risque sur d'autres marchés ou produits. Grâce à nos connaissances des divers marchés et produits ainsi que des relations entre ceux-ci, nous pouvons relever les anomalies de prix et en tirer avantage.
- Positionnement – En prévision de fluctuations sur certains marchés de capitaux, nous cherchons à réaliser des profits en prenant des positions sur ces marchés.

### **RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE TRANSACTION**

La responsabilité de la gestion du risque de marché dans les activités de transaction incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe de contrôle du risque de marché qui fait partie de la fonction Gestion des risques. Le comité du capital et du risque de marché, qui est présidé par le vice-président, Risque de marché et conception de modèles, et qui est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros, se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risque de marché et les résultats de nos activités de transaction, recommander des modifications aux politiques sur les risques, passer en revue les stocks de prises fermes et examiner l'usage qui est fait des capitaux et des actifs au sein des Services bancaires de gros.

### **MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE TRANSACTION**

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de transaction. Nous lançons de nouvelles initiatives de transaction ou étendons celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé conforme à notre appétit pour le risque et à nos compétences en affaires, et si nous possédons l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de transaction intègre l'appétit pour le risque, la structure de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion des risques et est aligné sur l'appétit de la TD pour le risque de marché dans les activités de transaction.



## Limites de transaction

Nous fixons des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à notre tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de l'appétit de la TD pour le risque de marché. En établissant ces limites, nous tenons compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la valeur à risque que nous utilisons pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de transaction. La valeur à risque mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

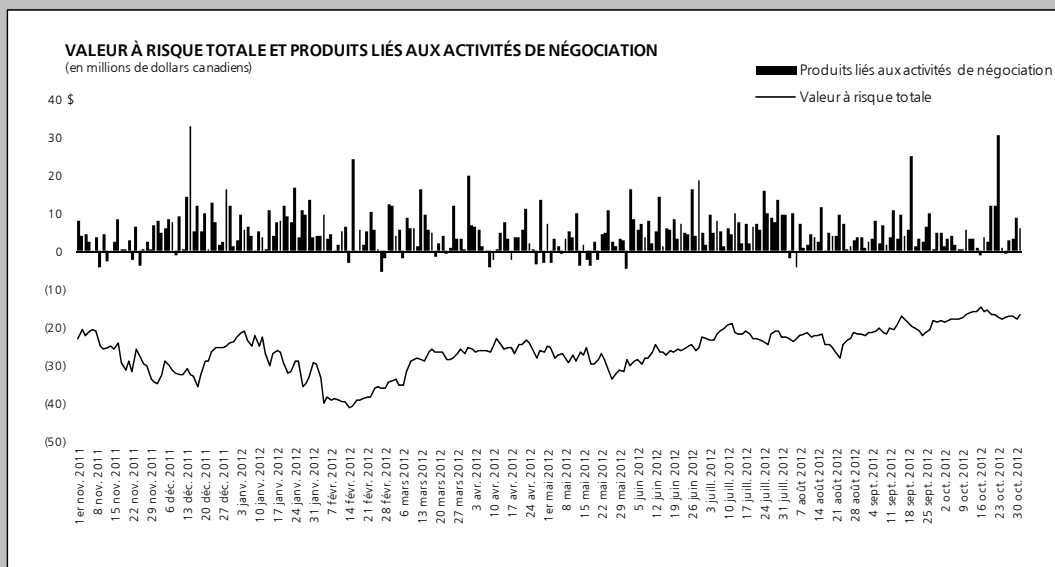
À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risques de marché.

## Calcul de la valeur à risque

La TD calcule la valeur à risque quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la TD. Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La TD évalue le portefeuille courant au moyen des fluctuations des cours et des taux (pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises) des 259 derniers jours de négociation. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100.

Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncratique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte Carlo. Le modèle idiosyncratique du risque propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncratiques sur cinq ans. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100.

Le graphique ci-après présente l'utilisation à une date particulière de la valeur à risque quotidienne et les produits liés aux activités de négociation dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits liés aux activités de négociation comprennent les produits d'intérêts nets, les produits de négociation et les produits tirés des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont gérés dans un portefeuille de négociation, et sont présentés en équivalence fiscale. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, il y a eu 34 jours de pertes de négociation et les produits liés aux activités de négociation ont été positifs pendant 87 % des jours de Bourse. Au cours de l'exercice, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la valeur à risque.



## Calcul de la valeur à risque en contexte de crise

Outre la valeur à risque, la TD calcule aussi la valeur à risque en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. La valeur à risque en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La valeur à risque en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la valeur à risque liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de négociation (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours de la période considérée, la valeur à risque en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui a commencé le 4 février 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la valeur à risque en contexte de crise est établie trimestriellement. La valeur à risque en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

### Calcul des exigences supplémentaires liées au risque

Les exigences supplémentaires liées au risque sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaut. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La TD applique une simulation de Monte Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les exigences supplémentaires liées au risque, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Ces exigences sont fondées sur l'hypothèse d'un «niveau de risque constant», qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. La TD prend en compte le lieu de résidence et la notation de crédit de l'émetteur, de même que les effets de concentration des risques liés à l'industrie et à une seule institution, lorsqu'elle détermine les horizons de liquidité. Les exigences supplémentaires liées au risque font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

**TABLEAU 51 : MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	2012				2011			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	8,5 \$	8,6 \$	18,5 \$	5,3 \$	7,5 \$	6,5 \$	10,3 \$	4,0 \$
Risque d'écart de taux	2,5	7,4	14,7	2,2	9,0	8,8	12,2	4,7
Risque sur titres de capitaux propres	3,2	3,5	6,2	1,6	4,1	5,3	9,4	3,8
Risque de change	1,1	2,3	7,4	0,4	1,3	3,0	5,4	1,3
Risque de marchandises	1,6	1,0	2,4	0,5	0,8	0,7	1,0	0,4
Risque idiosyncratique propre à des titres de créance	15,2	23,7	39,4	13,9	21,3	20,3	26,1	13,4
Effet de diversification <sup>2</sup>	(15,5)	(20,4)	négl. <sup>3</sup>	négl. <sup>3</sup>	(19,4)	(20,5)	s. o.	s. o.
<b>Valeur totale à risque</b>	<b>16,6 \$</b>	<b>26,1 \$</b>	<b>41,1 \$</b>	<b>14,8 \$</b>	<b>24,6 \$</b>	<b>24,1 \$</b>	<b>29,0 \$</b>	<b>17,1 \$</b>
<b>Valeur à risque en contexte de crise (une journée)<sup>4</sup></b>	<b>28,4 \$</b>	<b>47,7 \$</b>	<b>77,6 \$</b>	<b>26,0 \$</b>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
<b>Exigences supplémentaires liées au risque (une année)<sup>4</sup></b>	<b>247,8 \$</b>	<b>273,3 \$</b>	<b>387,6 \$</b>	<b>178,3 \$</b>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

<sup>1</sup> Les résultats des périodes antérieures sont présentés selon les PCGR du Canada.

<sup>2</sup> La valeur à risque globale est moins élevée que la somme de la valeur à risque des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

<sup>3</sup> Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

<sup>4</sup> À compter du premier trimestre de 2012, la Banque a appliqué les modifications proposées au dispositif de mesure du risque de marché de Bâle II, tel qu'il est exigé par le BSIF. Par conséquent, la Banque a commencé à présenter deux nouvelles mesures : la valeur à risque en contexte de crise et les exigences supplémentaires liées au risque.

La valeur à risque moyenne a augmenté de 2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique essentiellement par une hausse du risque de taux d'intérêt et du risque idiosyncratique d'écart de taux de crédit. Comme nous avons commencé à calculer la valeur à risque en contexte de crise au premier trimestre de 2012, nous ne disposons pas de données comparables de l'exercice précédent pour ces deux mesures. En 2012, nous avons observé une baisse de la valeur à risque en contexte de crise et des exigences supplémentaires liées au risque attribuable surtout aux expositions moins élevées au risque de crédit dans les activités de transaction.

### Validation du modèle de la valeur à risque

La TD utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la valeur à risque afin de s'assurer qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la valeur à risque. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les exigences supplémentaires liées au risque doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de tests de validité rétroactifs standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les exigences supplémentaires liées au risque, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante par une comparaison avec les résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

### Évaluation des facteurs de stress

Nos activités de transaction sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress. En outre, les secteurs opérationnels mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios de stress sont conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion des risques. Les événements que nous avons reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquelles du 11 septembre 2001, la crise du PCAA au Canada en 2007, ainsi que l'effondrement de Lehman Brothers et la crise du crédit qui en a découlé à l'automne de 2008.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité du capital et du risque de marché.

### RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES DE GROS

Nous sommes aussi exposés à un risque de marché découlant d'un portefeuille existant d'obligations et d'actions privilégiées détenu par Valeurs Mobilières TD et de nos placements résiduels dans des banques d'affaires. Le groupe Gestion des risques examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

Nous sommes exposés à un risque de marché lorsque nous concluons des opérations bancaires autres que de transaction avec nos clients. Ces opérations englobent surtout les dépôts et les prêts, qui sont aussi désignés comme nos «positions d'actif et de passif».

### Gestion de l'actif et du passif

La gestion de l'actif et du passif consiste à gérer les risques de marché qui entourent nos activités bancaires traditionnelles. Ces risques de marché comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

## RESPONSABLES DE LA GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le service Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché de nos activités bancaires autres que de transaction, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres, qui est présidé par le chef de groupe, Développement interne, Stratégie et Trésorerie, et comprend d'autres membres de la haute direction. Le comité du risque du conseil d'administration revoit et approuve périodiquement les principales politiques relatives au risque de marché pour la gestion de l'actif et du passif et les activités autres que de transaction, et reçoit des rapports sur la conformité aux limites de risque approuvées.

## MODE DE GESTION DE NOS POSITIONS D'ACTIF ET DE PASSIF

Lorsque des produits de la TD sont émis, les risques sont évalués au moyen d'un cadre de prix de transfert redressé en fonction des options assurant une couverture intégrale. Ce cadre permet d'évaluer et de gérer le risque lié aux produits selon un profil de risque cible. Il permet aussi de s'assurer que les secteurs opérationnels ne prendront de risques que pour des activités jugées productives.

### Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur nos marges, nos bénéfices et notre valeur économique. Le risque de taux d'intérêt est géré afin d'obtenir des bénéfices stables et prévisibles au fil du temps. À cette fin, nous avons adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion de l'apport aux produits d'intérêts nets de nos positions d'actif et de passif, y compris un profil d'échéances modélisé pour les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt.
- Mesurer la contribution de chaque produit TD en fonction du risque et compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients, comme les engagements hypothécaires.
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires personnels et commerciaux.

Nous sommes exposés à un risque de taux d'intérêt lorsque les flux de trésorerie liés au capital et aux intérêts de l'actif et du passif comportent des dates de paiement ou d'échéance différentes. Il s'agit alors d'une position asymétrique. Le prix d'un actif ou d'un passif sensible aux taux d'intérêt est révisé lorsque les taux changent, lorsque des flux de trésorerie sont générés à l'échéance ou pendant l'amortissement normal, ou lorsque les clients exercent les options de remboursement anticipé, de conversion ou de rachat qui sont rattachées à un produit particulier.

Notre risque de taux d'intérêt dépend de l'ampleur et de l'orientation des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que de l'importance et de l'échéance des positions asymétriques. Il subit aussi l'incidence des volumes de nouvelles affaires, des renouvellements de prêts et de dépôts ainsi que de la fréquence à laquelle les clients exercent les options, comme le remboursement d'un prêt avant son échéance.

L'exposition au risque de taux d'intérêt, déduction faite des activités de couverture économique, est mesurée à l'aide de simulations « chocs » des mouvements des taux d'intérêt permettant d'évaluer l'incidence des variations de taux d'intérêt sur la Banque. Les deux mesures utilisées sont le bénéfice à risque et la valeur économique à risque. Le bénéfice à risque correspond à la variation des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivants résultant d'un mouvement défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. Le bénéfice à risque évalue dans quelle mesure les flux de trésorerie de l'actif et du passif réappréciés et arrivés à échéance s'apparieront au cours de la prochaine période de douze mois et reflète les variations que subiront les produits d'intérêts nets au cours de cette période en raison du mouvement des taux d'intérêt. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la variation de la valeur actualisée de notre portefeuille d'actifs et la variation de la valeur actualisée de notre portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan, qui résulte d'un mouvement défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La valeur économique à risque mesure la sensibilité relative des flux de trésorerie de l'actif et du passif asymétriques à des fluctuations des taux d'intérêt à long terme. Des flux de trésorerie de l'actif et du passif en étroite symétrie réduisent la valeur économique à risque et atténuent le risque de volatilité des produits d'intérêts futurs.

Dans la mesure où les taux d'intérêt sont suffisamment bas et qu'il n'est pas possible de mesurer l'incidence d'une baisse de 100 pdb des taux d'intérêt, notre exposition, telle qu'elle est mesurée par la valeur économique à risque et le bénéfice à risque, sera calculée en évaluant l'incidence d'une baisse des taux d'intérêt lorsque le taux en résultant ne devient pas négatif.

Le modèle utilisé pour calculer le bénéfice à risque et la valeur économique à risque rend compte de l'incidence de changements dans les comportements présumés de clients, comme des paiements anticipés de prêts hypothécaires sensibles aux taux d'intérêt, mais ne présume pas d'une croissance du bilan, de changement dans la composition des activités ou la philosophie de fixation de prix des produits, ni de mesures de la part de la direction par suite de changements dans les conditions du marché.

La politique de la TD établit des limites globales pour la valeur économique à risque et le bénéfice à risque, qui sont liées respectivement aux capitaux propres et aux produits d'intérêts nets. Ces limites établies par le conseil d'administration sont fixées en fonction de l'appétit de la TD pour le risque et sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque du conseil d'administration. Les expositions par rapport aux limites établies par le conseil d'administration font l'objet de contrôles réguliers qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres et au comité du risque du conseil d'administration.

Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion des risques fixe des limites quant aux instruments de négociation pour la gestion, par le service Gestion de la trésorerie et du bilan, du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de transaction. Les limites quant aux instruments de négociation sont établies à un niveau plus détaillé que celles fixées par le conseil d'administration pour le bénéfice à risque et la valeur économique à risque, et sont élaborées pour être conformes à la politique globale du conseil d'administration sur le risque de marché. Tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé sans délai au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres.

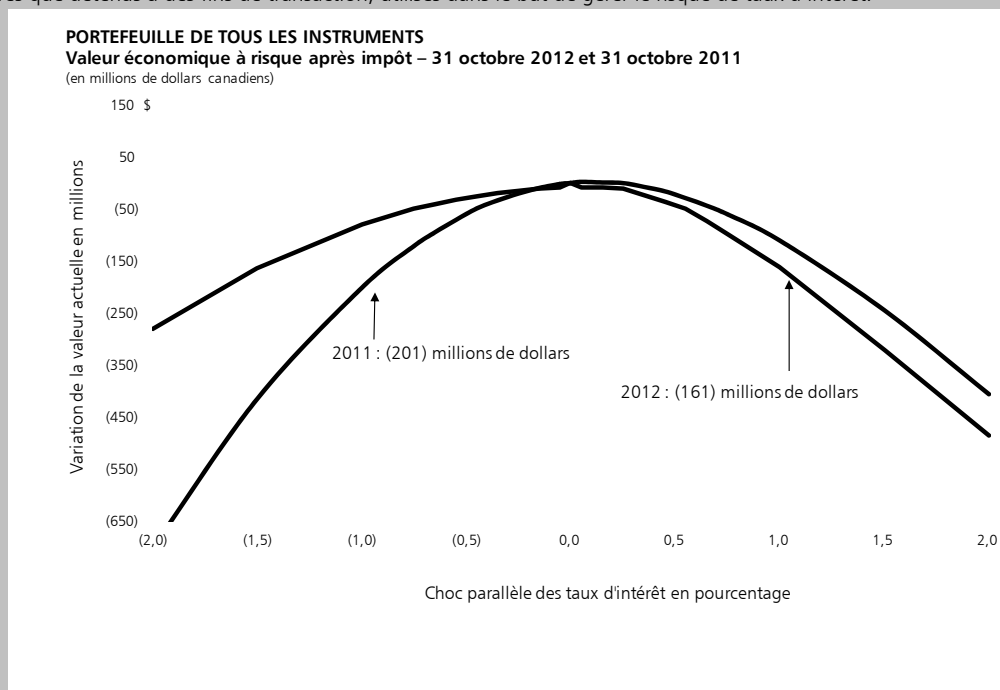
Nous procédons régulièrement à l'évaluation de toutes les positions d'actif et de passif et des risques hors bilan. Nous visons à dégager des produits d'intérêts stables au fil du temps grâce à une symétrie rigoureuse entre l'actif et le passif.

Le risque de taux d'intérêt lié aux produits comportant des flux de trésorerie à taux fixe fermés (sans option) est évalué et géré séparément des produits qui offrent des options de remboursement anticipé aux clients. Nous faisons des projections sur les flux de trésorerie futurs en observant l'incidence des facteurs suivants :

- Un profil présumé d'échéances pour notre portefeuille de dépôts de base.
- Notre profil cible de placement d'après notre position nette en actions.
- Les hypothèses de règlement des prêts hypothécaires, à l'exception des options incorporées de remboursement anticipé.

Pour ce qui est des instruments fermés, la gestion du portefeuille a pour objectif d'éliminer l'asymétrie des flux de trésorerie, de façon que les produits d'intérêts nets deviennent plus prévisibles. Les options rattachées aux produits, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, nous exposent à un risque financier considérable. Nous modélisons notre exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. Nous modélisons notre exposition aux options vendues incorporées dans d'autres produits, comme un droit de paiement anticipé ou de rachat anticipé, d'après une analyse des comportements rationnels des clients. Nous modélisons aussi la compression des marges que pourrait causer une baisse des taux d'intérêt sur certains comptes de dépôt à vue sensibles aux taux d'intérêt. Pour gérer les expositions aux options liées aux produits, nous achetons des options ou utilisons un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées.

Le graphique suivant présente notre exposition au risque de taux d'intérêt (mesuré par la valeur économique à risque) à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés autres que détenus à des fins de transaction, utilisés dans le but de gérer le risque de taux d'intérêt.



Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la TD utilise des instruments financiers dérivés, des instruments de gros et d'autres solutions du marché financier et, dans une moindre mesure, des stratégies de fixation de prix. Au 31 octobre 2012, une hausse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 161,8 millions de dollars (110,9 millions de dollars en 2011) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 80,5 millions de dollars (201,9 millions de dollars en 2011) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (après impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la TD à un risque important.

**TABLEAU 52 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE À RISQUE APRÈS IMPÔT PAR MONNAIE<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

Monnaie	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	(14,5) \$	(70,1) \$	5,9 \$	(78,6) \$
Dollar américain <sup>2</sup>	(147,3)	(10,4)	(116,8)	(123,3)
	(161,8) \$	(80,5) \$	(110,9) \$	(201,9) \$

<sup>1</sup> Les résultats de la période antérieure sont présentés selon les PCGR du Canada.

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2012, la sensibilité de la valeur économique à risque a été mesurée d'après une baisse de 25 pdb des taux d'intérêt américains, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de zéro.

Pour la mesure du résultat à risque (non inclus dans le graphique), une augmentation de 100 pdb des taux d'intérêt le 31 octobre 2012 aurait fait augmenter les produits d'intérêts nets avant impôt de 225,1 millions de dollars (diminution de 40,4 millions de dollars en 2011) au cours des douze mois suivants. Une diminution de 100 pdb des taux d'intérêt le 31 octobre 2012 aurait fait diminuer les produits d'intérêts nets avant impôt de 187,9 millions de dollars (augmentation de 29,6 millions de dollars en 2011) au cours des douze mois suivants. Au cours du dernier exercice, les expositions mesurées par le résultat à risque tel qu'il est présenté ont augmenté du fait qu'une portion accrue de dépôts permanents non sensibles aux taux a été investie dans un profil d'échéances à plus court terme. Cela s'inscrit dans les stratégies de gestion des produits d'intérêts nets sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres. Le résultat à risque tel qu'il est présenté demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Le tableau suivant présente la sensibilité des produits d'intérêts nets (avant impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la TD à un risque important.

**TABLEAU 53 : SENSIBILITÉ DU RÉSULTAT AVANT IMPÔT À RISQUE PAR MONNAIE<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

Monnaie	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	171,8 \$	(171,8) \$	(6,7) \$	6,7 \$
Dollar américain <sup>2</sup>	53,3	(16,1)	(33,7)	22,9
	225,1 \$	(187,9) \$	(40,4) \$	29,6 \$

<sup>1</sup> Les résultats de la période antérieure sont présentés selon les PCGR du Canada.

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2012, la sensibilité du résultat à risque a été mesurée d'après une baisse de 25 pdb des taux d'intérêt américains, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de zéro.

#### **Gestion du risque de change hors du compte de négociation**

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

Nous sommes exposés à un risque de change hors du compte de négociation en raison de nos investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque nos actifs libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à nos passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur nos produits d'intérêts nets, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ainsi que sur nos ratios de fonds propres. Nous visons à réduire au minimum l'effet de ces fluctuations.

Réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté donne lieu à une variation des ratios de fonds propres en raison du montant des actifs pondérés en fonction des risques qui sont libellés dans une monnaie étrangère. Si le dollar canadien fléchit, l'équivalent en dollars canadiens de nos actifs pondérés en fonction des risques libellés dans une monnaie étrangère augmente, ce qui accroît nos exigences en matière de fonds propres. Donc, le risque de change découlant des investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est couvert dans la mesure où la variation des ratios de fonds propres ne dépasse pas une valeur acceptable pour une variation donnée des taux de change.

#### **Gestion du portefeuille de placements disponibles à la vente**

La Banque gère un portefeuille de titres disponibles à la vente dans le cadre du processus global de gestion de l'actif et du passif. Le portefeuille de titres disponibles à la vente est formé de deux composantes distinctes, soit un portefeuille canadien de titres adossés à des créances hypothécaires qui sont adossés à des prêts accordés puis ultérieurement titrisés par la Banque, et un portefeuille de placements qui est composé de titres acquis par la Banque. Le portefeuille canadien de titres adossés à des créances hypothécaires offre à la Banque la souplesse lui permettant d'offrir des garanties, du financement et des liquidités. En règle générale, la gestion du portefeuille de placements au moyen de titres de grande qualité comportant peu de risques vise les objectifs suivants : i) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux dépôts excédant les prêts; ii) procurer une marge suffisante d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations non prévues des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion des fonds; iii) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de garantie et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et iv) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Les stratégies du portefeuille de placements sont gérées selon les taux d'intérêt, la composition du bilan, la demande réelle et prévue pour les prêts, les possibilités de financement et la sensibilité globale de la Banque aux taux d'intérêt. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de la TD.

#### **LES RAISONS POUR LESQUELLES LES MARGES SUR LES ACTIFS PRODUCTIFS MOYENS FLUCTUENT AVEC LE TEMPS**

Comme nous l'expliquons plus haut, l'objectif de notre méthode de gestion de l'actif et du passif est de bloquer les marges sur les prêts et les dépôts à taux fixe à mesure qu'ils sont comptabilisés. Cette approche neutralise aussi l'incidence d'un mouvement instantané de taux d'intérêt sur le montant des produits d'intérêts nets devant être gagnés avec le temps, en raison de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options incorporées. Malgré cette méthode, la marge sur les actifs productifs moyens est assujettie aux variations au fil du temps pour les raisons suivantes :

- Les marges gagnées sur les produits à taux fixe nouveaux et renouvelés, par rapport aux marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance, auront une incidence sur les marges existantes des portefeuilles.
- La marge moyenne pondérée sur les actifs productifs moyens variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les fluctuations du taux de base des acceptations bancaires et le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux de gros peuvent avoir une incidence sur les marges gagnées.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que nous générerons à partir de notre profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base et du profil de placements de notre position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques.

Notre méthode tend à atténuer l'incidence de ces facteurs au fil du temps, ce qui donne lieu à des bénéfices plus réguliers et plus prévisibles.

Nous utilisons une simulation modélisée du revenu d'intérêts net pour évaluer le niveau et les variations des produits d'intérêts nets qui seront dégagés au fil du temps, selon divers scénarios de taux d'intérêt.

Le modèle comprend également l'incidence des hypothèses quant à la croissance projetée des volumes de produits, aux nouvelles marges et à la combinaison de produits.

## Risque de liquidité

*Le risque de liquidité s'entend du risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face à ses obligations financières sans devoir mobiliser des fonds à des taux défavorables, ou encore de ne pas être en mesure de vendre des actifs dans des délais convenables et à un prix raisonnable. Des demandes de liquidités peuvent découler de retraits de dépôts ou de l'échéance d'une dette ainsi que dans le cadre d'engagements d'accorder un crédit ou de fournir un concours de trésorerie.*

En tant qu'organisation financière, nous devons nous assurer d'avoir un accès continu à des fonds suffisants et appropriés pour faire face à nos obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance et soutenir et faire croître nos actifs et nos activités dans des conditions normales et en situation de crise. Dans le cas de pertes de sources de financement, nous devons pouvoir poursuivre nos activités sans être forcés de liquider des actifs non négociables et/ou de modifier considérablement notre stratégie d'affaires. La gestion du risque de liquidité est le processus qui nous assure un accès adéquat à du financement et à une réserve de liquidités.

### QUEL EST NOTRE APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ?

Le risque de liquidité pourrait placer la TD dans une situation très vulnérable étant donné que, dans l'éventualité où nous ne serions pas en mesure de respecter nos engagements et/ou exigences en matière de financement, la poursuite de nos activités serait menacée. Par conséquent, nous maintenons une approche saine et prudente de gestion de notre exposition éventuelle au risque de liquidité, notamment en ciblant un horizon de survie strict de 90 jours dans des conditions d'exploitation extrêmes causées par la combinaison de scénarios de stress propres à la Banque et à l'échelle du marché, et un horizon de survie de 365 jours selon un scénario de stress prolongé propre à la Banque qui a une incidence sur notre capacité d'accéder à des marchés de financement de gros non garantis. Ces horizons de survie ciblés et les stratégies de gestion des liquidités et du financement comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré conçu de façon à ce que nous maintenions une faible exposition aux variations défavorables des niveaux de liquidités attribuables à des causes connues de risque de liquidité.

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres surveille notre programme de gestion du risque de liquidité. Il s'assure que la structure de gestion est efficace pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. De plus, le Forum général sur les liquidités, qui comprend des cadres supérieurs du service Gestion de la trésorerie et du bilan, de la Gestion des risques, des Finances et des Services bancaires de gros, relève et surveille nos risques de liquidité. Au besoin, le Forum recommande au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres les mesures qui s'imposent pour maintenir notre situation de liquidité à l'intérieur de certaines limites dans des conditions normales et en situation de stress.

Nous avons une politique globale de gestion portant sur la liquidité et la cession d'actifs en garantie, mais les groupes de trésorerie responsables des principaux secteurs opérationnels évaluent et gèrent les risques de liquidité comme suit :

- Le Service Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable du maintien du cadre de gestion du risque de liquidité de la TD ainsi que des limites, normes et processus connexes prévus par la politique. Le Service Gestion de la trésorerie et du bilan est aussi chargé de consolider la situation mondiale de la TD à l'égard du risque de liquidité et d'en faire rapport ainsi que de gérer la situation de risque de liquidité consolidée des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (y compris des activités canadiennes de Gestion de patrimoine) et du Siège social.
- Le groupe Trésorerie des Services bancaires de gros au sein de la fonction Gestion des risques, qui travaille en étroite collaboration avec les Services bancaires de gros, est responsable de la gestion des risques de liquidité inhérents à chacun des portefeuilles des Services bancaires de gros et à ses filiales consolidées réglementées.
- Le service Gestion de la trésorerie et du bilan aux États-Unis est chargé de gérer la situation de liquidité du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Ce service travaille en étroite collaboration avec le secteur afin d'assurer la conformité au cadre de gestion du risque de liquidité à l'échelle mondiale.
- Chaque groupe de trésorerie doit se conformer à la politique mondiale de gestion sur la liquidité et la cession d'actifs en garantie. La politique est passée en revue chaque année par le comité du risque, qui est chargé d'approuver l'appétit de la Banque pour le risque en matière de liquidité ainsi que les limites, principes et processus en matière de gestion du risque de liquidité. La direction responsable de la liquidité dans notre secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et dans chacune de nos succursales et filiales outre-mer réglementées doit également mettre en œuvre les politiques de gestion du risque de liquidité et les programmes connexes qui sont nécessaires pour répondre aux conditions d'affaires et aux exigences réglementaires locales. Toutes ces politiques sont soumises à l'examen du Forum général sur les liquidités et à l'approbation du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres.
- Les groupes de trésorerie surveillent régulièrement l'adéquation des liquidités et en font rapport conformément aux limites approuvées par le comité du risque. En outre, le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres impose, à sa discrétion, des limites de gestion plus strictes ou additionnelles afin de resserrer le contrôle de la gestion du risque de liquidité ou des activités de cession d'actifs en garantie. Toute violation doit être rapportée dans les 24 heures conformément aux exigences de la politique. L'avancement du plan de correction de la violation de la politique est communiqué chaque semaine au Forum général sur les liquidités et au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres et, au besoin, au comité du risque à sa réunion suivante prévue, jusqu'à la correction complète de la violation.

### MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Nos exigences globales en matière de liquidité sont définies comme la somme de liquidités dont nous avons besoin pour financer les flux de trésorerie attendus, plus une réserve de liquidités prudente visant à financer d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'un autre événement qui pourrait influencer sur notre accès à des liquidités. Nous ne recourons à des liquidités de gros à court terme que pour le financement de titres négociables ou d'actifs à court terme.

Pour définir la somme de liquidités que nous devons détenir en tout temps pendant une période minimale de 90 jours, nous nous servons d'un scénario de «stress combiné critique» prudent, qui modélise les besoins de liquidités potentiels et la négociabilité des actifs durant une crise qui a été déclenchée sur les marchés, particulièrement en ce qui a trait à un manque de confiance dans notre capacité de nous acquitter de nos obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Nous supposons une perte complète de l'accès à toute forme de financement externe pendant la période de survie de 90 jours.

Outre cet événement propre à la Banque, le scénario de «stress combiné critique» intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de l'accès à du financement à court terme et à long terme pour toutes les

institutions, à une augmentation importante de notre coût de financement et à une baisse considérable de la négociabilité des actifs. Ce scénario nous assure de disposer de suffisamment de «liquidités disponibles» pour répondre à tous nos «besoins en liquidités» pour ce qui suit :

- la totalité des échéances des titres de créance de gros non garantis et des échéances de titres de créance émis au moyen de divers canaux de titrisation;
- l'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt de particuliers et d'entreprises;
- l'utilisation accrue ou intégrale des lignes de crédit avec engagement consenties à des particuliers, à des emprunteurs commerciaux et à des grandes entreprises;
- le rehaussement des exigences de garantie en cas d'abaissement de la notation de la dette à long terme de premier rang de la TD et des mouvements défavorables des taux de référence pour l'ensemble des contrats de dérivés;
- la couverture des échéances dans les programmes de financement soutenus par la Banque, comme les acceptations bancaires que nous émettons pour le compte de clients et les canaux de PCAA renouvelables à court terme; et
- les prévisions courantes de besoins de fonds opérationnels.

Pour combler les «besoins en liquidités» globaux qui en résultent, nous détenons des actifs facilement convertibles en trésorerie. La juste valeur de marché des valeurs mobilières fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt en vigueur, des écarts de crédit ou de la demande du marché. Les actifs liquides que nous détenons à titre de «liquidités disponibles» doivent être négociables à court terme, être assortis d'une notation de crédit suffisante et être disponibles à la vente ou à la cession en garantie pour être considérés comme facilement convertibles en trésorerie. Les actifs liquides sont représentés selon l'écart cumulatif des liquidités d'après le moment du règlement et la capacité d'absorption du marché. Les actifs qui ne sont pas disponibles sans délai parce qu'ils servent de sûretés, les restrictions réglementaires locales sur le transfert des liquidités ou d'autres restrictions connues ne sont pas pris en considération. Nous ajustons à la baisse la valeur de marché courante afin de refléter les conditions du marché prévues dans le scénario de «stress combiné critique», s'il y a lieu. Dans l'ensemble, nous prévoyons que la réduction de la valeur de marché courante sera relativement faible compte tenu de la grande qualité du crédit sous-jacent et de la liquidité attestée de notre portefeuille d'actifs liquides, comme le montre le tableau qui suit.

**TABLEAU 54 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE**

(en milliards de dollars canadiens)

	Moyenne pour la période close en	
	2012	2011
Obligations du gouvernement du Canada, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	21,3 \$	20,9 \$
Obligations de gouvernements provinciaux	4,9	3,0
Obligations de sociétés émettrices de grande qualité	4,3	5,1
Autres valeurs mobilières ou prêts	21,2	16,4
<b>Total (libellé en dollars canadiens)</b>	<b>51,7 \$</b>	<b>45,4 \$</b>
Dépôts au comptant à un jour	12,3	13,7
Obligations du gouvernement des États-Unis	3,7	2,8
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	9,6	11,1
Autres obligations souveraines	36,4	27,9
Obligations de sociétés émettrices de grande qualité	4,9	7,8
Autres valeurs mobilières ou prêts	13,5	12,5
<b>Total (non libellé en dollars canadiens)</b>	<b>80,4 \$</b>	<b>75,8 \$</b>

Les actifs liquides sont détenus par l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion et diverses filiales consolidées canadiennes ainsi que d'importantes succursales et autres filiales établies aux États-Unis et à l'étranger, comme le montre le tableau qui suit.

**TABLEAU 55 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR BANQUE, FILIALES ET SUCCURSALES**

(en milliards de dollars canadiens)

	Moyenne pour la période close en	
	2012	2011
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	53,4 \$	46,9 \$
Importantes filiales	47,1	48,7
Succursales de la Banque à l'étranger	30,1	24,6
Autres filiales	1,5	1,0
<b>Total</b>	<b>132,1 \$</b>	<b>121,2 \$</b>

Les «liquidités disponibles» tiennent compte également de notre capacité d'emprunt estimée par le système de la Federal Home Loan Bank (FHLB) des États-Unis selon le scénario de «stress combiné critique».

La TD a aussi accès au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada, au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis, ainsi qu'aux facilités de crédit de soutien consenties par la Banque centrale européenne, du fait des sûretés données par la TD en garantie à ces banques centrales. La TD n'inclut pas sa capacité d'emprunt auprès de banques centrales comme une source de liquidités disponibles dans son évaluation des liquidités excédentaires.

La situation d'actifs liquides excédentaires de chacun de nos grands secteurs opérationnels est calculée en soustrayant les «besoins en liquidités» des «liquidités disponibles» pour chaque tranche de temps donnée. Les situations d'actifs liquides excédentaires du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ne sont pas consolidées avec celles des autres secteurs parce que des restrictions s'appliquent à l'investissement des fonds générés par les activités de dépôts des institutions financières membres du système de la Réserve fédérale des États-Unis. Aussi, les fonds disponibles détenus par

certaines filiales du secteur Gestion de patrimoine et Assurance sont exclus de la situation d'actifs liquides du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada en raison des restrictions réglementaires qui s'appliquent à l'investissement de ces fonds auprès de La Banque Toronto-Dominion (société mère). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, notre situation d'actifs liquides excédentaires mensuelle moyenne pour un maximum de 90 jours, évaluée selon le scénario de «stress combiné critique», est comme suit :

- 11,3 milliards de dollars (6,1 milliards de dollars en 2011) pour les activités des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (y compris les activités canadiennes de Gestion de patrimoine), du Siège social et des Services bancaires de gros;
- 9,6 milliards de dollars (8,9 milliards de dollars en 2011) pour les activités des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Nous procédons également à un test de couverture supplémentaire des liquidités afin de mesurer notre capacité à financer nos activités de façon entièrement garantie pendant une période de un an. À des fins de calcul des résultats du scénario de stress propre à la Banque de 365 jours, nous estimons la qualité marchande et le potentiel de cession en garantie des actifs disponibles non considérés comme liquides dans les 90 jours selon le scénario de «stress combiné critique», puis nous déduisons une estimation pour les passifs de gros et les retraits possibles de dépôts, et pour l'utilisation additionnelle de lignes de crédit avec engagement sur une période de 91 à 365 jours. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, l'estimation mensuelle moyenne des actifs liquides, déduction faite de nos besoins, comme elle est établie par le test de couverture supplémentaire des liquidités, est comme suit :

- 2,5 milliards de dollars (16,5 milliards de dollars en 2011) pour les activités des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (y compris les activités canadiennes de Gestion de patrimoine) du Siège social et des Services bancaires de gros;
- 12,9 milliards de dollars (12,3 milliards de dollars en 2011) pour les activités des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Bien que chacun des groupes de trésorerie ait la responsabilité d'évaluer et de gérer ses risques de liquidité dans son secteur opérationnel respectif, le service Gestion de la trésorerie et du bilan assure la gestion de la liquidité à l'échelle de l'entreprise afin de maintenir une gestion uniforme et efficace du risque de liquidité dans toutes nos activités. La TD a des succursales à l'étranger, situées dans les principaux centres mondiaux comme New York et Londres, pour soutenir les activités des Services bancaires de gros. La société mère fournit régulièrement une garantie de liquidité à l'ensemble de ses filiales et de ses filiales consolidées à l'étranger.

L'évaluation continue des liquidités des secteurs opérationnels selon diverses limites de stress permet de s'assurer que des sources de financement suffisantes seront disponibles s'il survient un événement d'illiquidité. Des scénarios de stress additionnels liés à des événements idiosyncratiques et systémiques graves causés par des conditions de risques économiques, financiers ou opérationnels particuliers sont aussi utilisés pour évaluer l'éventail possible des niveaux de liquidité requis. Nous avons en place des plans de financement d'urgence pour chaque secteur opérationnel d'importance et chaque territoire où nous menons nos activités. Chaque plan de financement d'urgence oriente la façon dont la direction peut le mieux utiliser les sources de financement disponibles pour chacun des événements de stress touchant les liquidités de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible dans le but de ramener les situations de liquidité aux niveaux cibles. Ainsi, la documentation sur les plans de financement d'urgence fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque.

Les notations de crédit sont importantes pour nos coûts d'emprunt et notre capacité à mobiliser des capitaux. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement et réduire l'accès aux marchés financiers. Il pourrait aussi nuire à notre capacité de conclure, dans le cadre normal des activités, des transactions sur dérivés ou des opérations de couverture et influer sur les coûts liés à ces transactions. Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment notre capacité financière, notre situation concurrentielle et notre situation de trésorerie, de même que des facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

**TABLEAU 56 : NOTATIONS DE CRÉDIT**

		31 octobre 2012 <sup>1</sup>	
Agence de notation	Notation de la dette à court terme	Notation de la dette à long terme de premier rang et perspective	
		Notation sous observation en vue d'un éventuel abaissement	
Moody's	P-1	Aaa	abaissement
S&P	A-1+	AA-	Négatif
Fitch	F-1+	AA-	Stable
DBRS	R-1 (haut)	AA	Stable

<sup>1</sup> Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Une liste plus exhaustive, incluant les notations des filiales, est disponible sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/rapportcredit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

Nous examinons régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que nos contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. Nous détenons des actifs liquides pour nous assurer de pouvoir effectuer les paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de un cran des notations de notre dette à long terme de premier rang. Un abaissement marqué pourrait avoir une incidence importante qui se traduirait par l'augmentation de nos coûts d'emprunt ou par l'obligation de donner des sûretés additionnelles à nos contreparties. Le tableau ci-dessous présente les paiements additionnels qui auraient pu être exigés à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans de nos notations de crédit.



**TABLEAU 57 : EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS**

(en milliards de dollars canadiens)

	<b>Moyenne pour la période close en</b>	
	2012	2011
Abaissement de un cran	0,6 \$	0,5 \$
Abaissement de deux crans	1,4	1,6
Abaissement de trois crans	1,6	1,8

**FINANCEMENT**

La TD a régulièrement accès à une grande variété de sources de financement garanties et non garanties, à court et à long terme, y compris des canaux de titrisation qu'elle utilise pour satisfaire ses besoins en fonds opérationnels dans le cadre normal des activités. Les activités de financement de la TD sont menées conformément à la politique mondiale de gestion sur la liquidité et la cession d'actifs en garantie. Cette politique prévoit notamment que tous les actifs doivent être financés selon la durée appropriée (c.-à-d. la durée contractuelle jusqu'à l'échéance pour les actifs du portefeuille bancaire ou les creux de marchés soumis à des tensions pour les actifs détenus à des fins de transaction).

Une approche clé de la gestion des activités de financement consiste à maximiser l'utilisation des dépôts provenant de succursales. Le tableau 58 illustre l'importante réserve de dépôts stables dans les comptes de passage de Gestion de patrimoine au Canada et de TD Ameritrade (dépôts des services personnels et commerciaux) qui constituent plus de 70 % du financement total provenant des dépôts. Environ 69 % de ce montant est assuré selon divers systèmes de garantie des dépôts, y compris la Société d'assurance-dépôts du Canada et la Federal Deposit Insurance Corporation. Le montant du financement à long terme assuré par les dépôts personnels et commerciaux à vue ou sans échéance est établi en tenant compte de la permanence d'équilibre attestée et de la liquidation soudaine estimée selon le scénario de «stress combiné critique».

**TABLEAU 58 : SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS PAR SOURCE OU TYPE**

(en milliards de dollars canadiens)

	2012	2011
Dépôts personnels et commerciaux	420,3 \$	389,7 \$
Dépôts de gros non garantis à court terme, y compris le papier commercial	75,6	63,8
Dépôts de gros à long terme, y compris les obligations sécurisées et les billets à moyen terme de premier rang	27,7	23,0
Autres dépôts	2,8	2,5
<b>Total</b>	<b>526,4 \$</b>	<b>479,0 \$</b>

La majeure partie du financement restant provenant des dépôts est composée de liquidités de gros non garanties à court terme dont la durée jusqu'à l'échéance varie de un jour à douze mois, et de liquidités de gros à long terme dont la durée jusqu'à l'échéance se situe généralement entre deux et cinq ans. Nous avons un programme actif de financement externe pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. Notre financement de gros non garanti est également réparti par régions, par monnaies et par réseaux de distribution. Nous maintenons des limites sur les montants des dépôts de gros à court terme que nous pouvons garder pour un seul déposant de façon à ne pas compter excessivement sur un client ou sur un petit groupe de clients comme source de financement. Lorsque les niveaux de dépôt dépassent ces limites, les montants excédentaires doivent être investis dans des actifs très liquides et ne sont donc pas utilisés pour financer les besoins des Services bancaires de gros. Nous limitons également le financement de gros à court terme qui peut arriver à échéance au cours d'une période donnée. Ces limites de financement visent à répondre à la complexité opérationnelle potentielle de vendre des actifs et à une liquidité des actifs réduite dans le cas d'un événement de marché systémique, et servent à limiter notre exposition à des échéances de passifs importants.

Les responsabilités rattachées aux activités de financement normales sont les suivantes :

- Le Service Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de satisfaire tous les besoins de financement à long terme de la TD en ce qui a trait à la croissance des prêts hypothécaires et autres prêts, les besoins d'investissement des entreprises ou les besoins de fonds propres des filiales.
- Le financement des Services bancaires de gros est chargé de répondre aux besoins de financement et de liquidités à court terme relevés par le groupe de trésorerie des Services bancaires de gros. Le financement peut être obtenu au moyen de dépôts de gros non garantis, y compris les canaux de financement comme le papier commercial ou la mise en pension de titres garantis.
- Le groupe Trésorerie américaine est responsable de la gestion de l'utilisation requise de la capacité d'emprunt disponible fournie par le système de la FHLB.
- Le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres doit approuver toute nouvelle structure de financement externe ou transaction importante en plus de revoir régulièrement le plan de financement à long terme de la TD.

Nous continuons d'explorer toutes les possibilités d'accéder de manière durable à du financement additionnel ou à moindre coût pour nos besoins de financement à terme projetés. Le tableau ci-dessous présente les diverses sources du financement obtenu pour l'exercice.

**TABLEAU 59 : SOURCES DE FINANCEMENT À LONG TERME**

(en milliards de dollars canadiens)

	2012	2011
Actifs titrisés	6,7 \$	6,5 \$
Obligations sécurisées <sup>1</sup>	3,0	5,0
Billets à moyen terme non garantis de premier rang <sup>1</sup>	2,0	8,2
<b>Total</b>	<b>11,7 \$</b>	<b>19,7 \$</b>

<sup>1</sup> Les éléments sont considérés comme des sources de financement à long terme mais sont classés à titre de dépôts dans le bilan consolidé. Les soldes de fin de période sont compris dans le tableau 58, Sommaire du financement provenant de dépôts par source ou type.

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La TD a des obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs à l'égard d'engagements découlant de contrats de location simple et de location-financement, de certaines obligations liées à des acquisitions et d'autres obligations. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la TD. Le tableau suivant présente la durée contractuelle restante de certains passifs financiers et d'autres obligations contractuelles non actualisés.

**TABLEAU 60 : CALENDRIER DES ÉCHÉANCES D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

					31 octobre	31 octobre
					2012	2011
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Dépôts <sup>1, 2</sup>	476 055 \$	31 710 \$	17 965 \$	689 \$	526 419 \$	478 998 \$
Passifs de titrisation						
Passifs de titrisation à la juste valeur	6 028	14 191	2 527	1 454	24 200	26 307
Passifs de titrisation au coût amorti	11 859	5 790	5 845	2 598	26 092	25 941
Billets et débiteures subordonnés <sup>3</sup>	–	150	–	11 168	11 318	11 543
Passif au titre des actions privilégiées	–	–	–	26	26	32
Passif au titre des titres de fiducie de capital <sup>4</sup>	–	–	–	1 874	1 874	1 878
Passifs liés aux entités ad hoc	5 004	649	–	–	5 653	4 295
Paiements d'intérêts contractuels <sup>3, 5, 6</sup>	3 798	3 592	1 871	21 140	30 401	34 584
Engagements en vertu de contrats de location simple	687	1 307	1 077	2 665	5 736	5 521
Engagements en vertu de contrats de location-financement	29	45	17	32	123	149
Ententes de services de réseau	26	26	–	–	52	77
Guichets automatiques	125	225	45	–	395	532
Technologie de centre d'appels	28	–	–	–	28	61
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	121	94	–	–	215	125
<b>Total</b>	<b>503 760 \$</b>	<b>57 779 \$</b>	<b>29 347 \$</b>	<b>41 646 \$</b>	<b>632 532 \$</b>	<b>590 043 \$</b>

<sup>1</sup> Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être retirés au gré du déposant, les obligations sont considérées dans un délai de un an.

<sup>2</sup> Les montants comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction qui sont comptabilisés à la juste valeur et comprennent des ajustements au montant de base. Les paiements d'intérêts contractuels et courus sont également inclus.

<sup>3</sup> Après la clôture de l'exercice le 1<sup>er</sup> novembre 2012, la Banque a racheté la totalité des billets subordonnés à 5,38 % échéant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 qui étaient en circulation. Se reporter à la note 17 des états financiers consolidés de la Banque pour plus de renseignements.

<sup>4</sup> Les montants ne comprennent pas les titres de Fiducie de capital TD II (TD CaTS II) qui n'ont pas de date d'échéance. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de la Banque pour plus de renseignements.

<sup>5</sup> Les montants comprennent les obligations d'intérêts cumulés et futurs estimatifs sur les dépôts à terme, les passifs de titrisation, les billets et débiteures subordonnés, le passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital et le papier commercial adossé à des actifs fondés sur les taux d'intérêt et de change applicables, respectivement, au 31 octobre 2012 et au 31 octobre 2011. Les montants ne comprennent pas les rendements sur les instruments lorsque l'obligation de paiement de la Banque se fonde sur le rendement d'indices boursiers.

<sup>6</sup> Les obligations liées aux intérêts sur les billets et débiteures subordonnés et le passif au titre des titres de fiducie de capital sont calculées d'après leur date d'échéance contractuelle. Se reporter aux notes 17 et 19 des états financiers consolidés de la Banque pour plus de renseignements.

## ENGAGEMENTS AU TITRE DU CRÉDIT ET DES LIQUIDITÉS

Dans le cadre normal des activités, la TD prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la TD sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la TD.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le tableau qui suit présente la durée contractuelle des notionnels des engagements au titre du crédit, des garanties et des liquidités si les contrats étaient entièrement utilisés et les clients, en défaut. Comme une partie importante des garanties et des engagements devrait arriver à échéance sans avoir été utilisée, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs.

**TABLEAU 61 : ENGAGEMENTS AU TITRE DU CRÉDIT ET DES LIQUIDITÉS**

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
<b>Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution</b>	<b>15 802 \$</b>	<b>14 445 \$</b>
<b>Lettres de crédit documentaires et commerciales</b>	<b>279</b>	<b>271</b>
<b>Engagements de crédit<sup>1</sup></b>		
Durée initiale de un an ou moins	31 845	25 789
Durée initiale de plus de un an	50 016	42 518
<b>Total</b>	<b>97 942 \$</b>	<b>83 023 \$</b>

<sup>1</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

## ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE, VALEURS MISES EN PENSION ET SÛRETÉS

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris des mises en pension, des passifs de titrisation et des transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés aux fins de participation à des systèmes de compensation et de paiement (système de transfert de paiements de grande valeur au Canada) et à des institutions de

dépôt (Services de dépôt et de compensation CDS inc. ou la Depository Trust & Clearing Corporation), ou pour avoir accès aux facilités des banques centrales sur le territoire canadien ou à l'étranger, comme la Banque du Canada, la Réserve fédérale des États-Unis, la Banque centrale européenne et la Banque d'Angleterre, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés (p. ex., la London Clearing House). Au 31 octobre 2012, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 142,2 milliards de dollars (118,1 milliards de dollars en 2011) étaient donnés en garantie relativement à ces transactions. Comme il est indiqué précédemment, les actifs qui sont grevés du fait d'activités de nantissement ne sont pas considérés comme des liquidités disponibles dans l'établissement des positions d'actifs liquides excédentaires de la TD.

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut des ententes de prêt de valeurs mobilières en vertu desquelles elle accepte de prêter des valeurs mobilières en attente de règlement de clients, ou ses propres valeurs mobilières, à des emprunteurs à condition que les prêts soient entièrement garantis. Les propres valeurs mobilières de la Banque qui font l'objet de prêts au 31 octobre 2012 s'élevaient à 13 milliards de dollars (11,4 milliards de dollars en 2011).

De plus, la Banque peut accepter des actifs financiers à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance. Ces transactions sont conclues selon des modalités qui sont courantes et habituelles pour les activités de prêt standard et les activités d'emprunt et de prêt de valeurs mobilières. Au 31 octobre 2012, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'établissait à 18 milliards de dollars (20,5 milliards de dollars en 2011). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou redonnés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 6,4 milliards de dollars au 31 octobre 2012 (6,7 milliards de dollars en 2011).

Au 31 octobre 2012, 10,5 milliards de dollars (7,4 milliards de dollars en 2011) de prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ont aussi été donnés en garantie à l'égard des obligations sécurisées émises par la Banque. Ces actifs ont été vendus par la Banque à une entité ad hoc consolidée par la Banque. Une analyse de la structure de cette entité ad hoc et des actifs détenus est présentée à la note 9 des états financiers consolidés de la Banque.

## FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ

En décembre 2010, le CBCB a publié un document-cadre définitif qui présente deux nouvelles normes en matière de liquidité qui s'ajoutent aux mesures supplémentaires relatives à la présentation s'appliquant à l'ensemble des banques actives à l'échelle internationale. Le document stipule que le ratio de liquidité à court terme et le ratio de liquidité à long terme net deviendront les normes réglementaires minimales à compter respectivement du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les organismes de réglementation et les banques continuent de mener ensemble des études portant sur l'incidence quantitative afin de contribuer à déterminer les répercussions de ces nouvelles normes sur les marchés des capitaux et à préciser les facteurs de calibrage ou les exigences opérationnelles connexes. La Banque continue d'évaluer l'incidence et les répercussions possibles sur son cadre de gestion du risque de liquidité dans tous les secteurs opérationnels pertinents et visés, jusqu'à ce que la norme sur le ratio de liquidité à court terme soit entièrement définie, d'ici le milieu de 2013. La structure du scénario de «stress combiné critique» de la Banque présente des similitudes avec le choc critique servant de base d'étalonnage pour le ratio de couverture des liquidités établi comme norme par le CBCB.

## Risque opérationnel

*Le risque opérationnel est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus, des gens et des systèmes internes ainsi que de sources externes.*

Les rouages d'une institution financière complexe exposent nos entreprises à une vaste gamme de risques opérationnels, notamment l'inexécution des transactions et les erreurs dans la documentation, les infractions fiduciaires et les bris d'information, les défaillances technologiques, l'interruption des affaires, le vol et la fraude, les accidents sur les lieux de travail et les dommages aux actifs corporels découlant de nos activités internes et de nos activités imparties. L'incidence peut entraîner des pertes financières considérables, nuire à notre réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

Le risque opérationnel fait partie intégrante de toutes nos activités, y compris les pratiques de gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Nous devons atténuer et gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès nos stratégies d'affaires, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. Nous maintenons un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture solide de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD.

Conformément à Bâle II, nous utilisons l'approche standard à l'égard des fonds propres réglementaires exposés au risque opérationnel. La TD s'affaire à élaborer un cadre de gestion de son risque opérationnel afin de respecter les exigences de l'approche de mesure avancée en cette matière et de procéder à la mise en œuvre.

## RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui conçoit et maintient le cadre de gestion global du risque opérationnel de la TD. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser, d'évaluer, d'atténuer et de contrôler le risque opérationnel ainsi que de faire rapport sur ce risque. Le groupe Gestion des risques s'assure que notre risque opérationnel est adéquatement surveillé et présenté à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance des risques opérationnels, du CGRE et du comité du risque du conseil d'administration.

Nous avons également des groupes affectés à des programmes précis de gestion du risque opérationnel nécessitant des activités d'atténuation et de contrôle spécialisées. Ces politiques régissent les activités des fonctions du Siège social responsables de la gestion et de la surveillance appropriées des questions touchant la poursuite des activités, la gestion de l'impartition, la gestion du risque de crime financier, la gestion des changements de projets, la gestion du risque lié à la technologie et la sécurité de l'information.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque unité opérationnelle selon nos politiques de gestion du risque opérationnel. Chaque secteur opérationnel et chaque groupe du Siège social a une fonction de gestion des risques indépendante qui utilise le cadre de gestion du risque opérationnel en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui lui sont propres. Chaque unité opérationnelle a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui voit à la bonne gestion des questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection des intérêts et des actifs de la TD.

## **MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL**

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus ainsi que des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque opérationnel est maintenu par le groupe Gestion des risques et est aligné sur l'appétit de la TD pour le risque opérationnel. Le cadre intègre les pratiques de pointe ayant cours dans l'industrie et respecte les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

### ***Gouvernance et politique***

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque groupe de chaque secteur opérationnel et du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque du conseil d'administration et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

### ***Autoévaluation des risques et des contrôles***

Le contrôle interne est l'une des principales lignes de défense qui assurent la protection de nos employés, des clients, des actifs et de l'information, et servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède annuellement à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin de s'assurer que la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes à nos politiques.

### ***Surveillance des occurrences de risque opérationnel***

Afin de réduire notre exposition à des pertes futures, il est très important que nous demeurions au fait de nos propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et que nous y répondions adéquatement. Nos politiques et processus exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de pouvoir les analyser et les gérer adéquatement et prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. De plus, nous examinons, analysons et évaluons la TD en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

### ***Rapports sur les risques***

Le service Gestion des risques, en collaboration avec la haute direction, surveille régulièrement la situation des risques à l'échelle de la TD et les mesures prises à cet égard afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque du conseil d'administration. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle reste attentive aux enjeux courants et émergents.

### ***Assurance***

Afin de procurer à la TD une protection additionnelle contre les pertes, le service Gestion des risques gère activement un portefeuille complet de mesures d'atténuation des risques d'assurance d'affaires et d'autres risques. Le type et le niveau de couverture d'assurance nécessaire sont constamment évalués pour nous assurer que notre tolérance au risque et les exigences réglementaires sont respectées. Ce travail consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert des risques à des tiers, au besoin.

### ***Technologie et information***

Pratiquement toutes les sphères de nos activités utilisent des technologies et de l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels et des canaux de distribution, et d'autres activités de prospection. Les principaux risques sont liés à la disponibilité, à l'intégrité, à la confidentialité et à la sécurité opérationnelles de nos données, de nos systèmes et de notre infrastructure. Ces risques sont gérés de façon active au moyen de programmes de gestion des risques liés aux technologies et à la sécurité de l'information à l'échelle de l'entreprise, selon les meilleures pratiques de l'industrie et notre cadre de gestion du risque opérationnel. Ces programmes comprennent des évaluations strictes de la menace et de la vulnérabilité, de même que des processus liés à la sécurité et des pratiques méthodiques de gestion des changements.

### ***Gestion de la poursuite des activités***

Lorsque surviennent des incidents qui risquent de perturber nos activités, le service Gestion de la poursuite des activités aide la haute direction à continuer de gérer et de mener ses activités, et maintient l'accès des clients aux produits et aux services. Notre solide programme de gestion de la poursuite des activités à l'échelle de l'entreprise comprend des protocoles de gestion de crise officiels et des stratégies de poursuite des activités. Tous les groupes de la TD sont tenus de maintenir et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités conçus pour faire face à un large éventail de scénarios possibles.

### ***Gestion des fournisseurs***

Un tiers est une entité dont la principale activité est de fournir un service ou un produit particulier. Les avantages de traiter avec des tiers comprennent l'accès à des technologies de pointe, des connaissances spécialisées, des économies d'échelle et des efficacités opérationnelles. Ce type de relations est avantageux pour nos activités et notre clientèle, mais nous devons également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, nous avons mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui encadre les activités menées avec des tiers et assure que le niveau de gestion des risques et la surveillance par la haute direction sont à la mesure de la portée et de l'importance de l'entente conclue avec le tiers.

## Gestion de projets

Nous avons établi un programme de gestion de projets rigoureux qui comprend des processus et des mécanismes de supervision visant à nous assurer que les projets sont mis en œuvre avec succès de façon planifiée et systématique, et qu'ils font l'objet d'une surveillance par la haute direction. Notre bureau de gestion des programmes de l'entreprise maintient des normes de gestion de projets qui sont continuellement comparées aux pratiques de pointe ayant cours dans l'industrie.

## Crime financier

Il est primordial pour nous de protéger nos clients, nos employés, nos actifs et l'information, et de prévenir et de déceler les fraudes et autres formes de crimes financiers. Pour ce faire, nous disposons de systèmes, de protocoles et de pratiques de pointe en matière de sécurité pour déceler et prévenir les cas de crime financier, y compris de la formation régulière afin d'assurer que les employés se conforment aux politiques et pratiques en matière de prévention du crime.

## Risque d'assurance

*Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou du provisionnement. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance ou de la fréquence des demandes de règlement (p. ex., risque de catastrophe), de la mortalité, de la morbidité, de la longévité et du comportement des titulaires de police, ou des charges connexes.*

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. Nous sommes exposés à des risques d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurances multirisques, d'assurance de personnes et de réassurance.

## RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité opérationnelle ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du chef de la gestion du risque responsable de l'assurance qui relève du groupe Gestion des risques. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales canadiennes d'assurance. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration, de même que des actuaires indépendants nommés qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque.

## MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque assurent une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux des risques dans les activités d'assurance. Le comité du risque du secteur Assurance fait un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour ce secteur. Le cadre de gestion du risque d'assurance est maintenu par la Gestion des risques et est aligné sur l'appétit de la TD pour le risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance.

L'évaluation des provisions pour engagements de règlements est fondamentale dans les activités d'assurance. La TD s'engage à établir des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais de règlement) sur l'ensemble des demandes de règlement associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes de règlement. Ainsi, la TD examine régulièrement les estimations des passifs par rapport aux demandes de règlement réelles et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la TD au risque d'assurance est généralement à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance auto, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues, et la conformité à celles-ci est surveillée par le comité du risque du secteur Assurance.

L'assurance auto est régie par les lois provinciales et, par conséquent, les indemnités versées aux titulaires de police peuvent différer d'une province à l'autre. Il existe aussi une exposition au risque de concentration géographique en ce qui a trait à la couverture des biens de particuliers. L'exposition aux concentrations du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. Le risque de concentration est également atténué par l'achat de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans nos activités de réassurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Le risque lié à une pandémie est revu et estimé chaque année.

## Risque de réglementation et risque juridique

*Le risque de réglementation et risque juridique est le risque d'incidence négative sur les activités commerciales, les bénéficiaires ou les capitaux propres, les relations avec les organismes de réglementation ou la réputation, en raison du défaut de se conformer ou de s'adapter aux règlements en vigueur et nouveaux, aux lois, aux codes de l'industrie, aux règles ou aux attentes réglementaires. Le risque juridique comprend la possibilité de poursuites civiles, criminelles ou réglementaires intentées contre la TD, lesquelles, une fois réglées, pourraient avoir une grande incidence défavorable sur nos activités ou notre situation financière.*

L'industrie des services financiers est parmi les industries les plus strictement réglementées, et l'on s'attend à ce que la direction d'une entreprise de services financiers comme la nôtre respecte des normes élevées dans toutes ses transactions et relations d'affaires. Par conséquent, nous sommes exposés à un risque de réglementation et risque juridique dans la quasi-totalité de nos activités. Le non-respect des exigences réglementaires et légales peut non seulement donner lieu à des amendes ou à des blâmes, et mener à une poursuite, mais aussi poser un risque pour notre réputation. Les amendes et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière de la TD.

Le risque de réglementation et risque juridique diffère des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s'agit pas d'un risque que la direction prend activement et consciemment en prévision d'un rendement. C'est un risque auquel nous faisons face dans le cadre normal de nos activités.

## RESPONSABLES DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET RISQUE JURIDIQUE

Les secteurs opérationnels et les groupes du Siègne social sont responsables de la gestion quotidienne du risque de réglementation et risque juridique, tandis que les groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité, du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et du risque réglementaire (y compris les relations avec les organismes de réglementation et les affaires gouvernementales) les aident en leur fournissant des conseils et de la surveillance.

Les groupes du Siègne social qui sont chargés du risque de conformité, du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et du risque de réglementation recensent et surveillent les risques de réglementation importants à l'échelle de l'entreprise et doivent veiller à ce que les contrôles quotidiens soient conformes aux lois en vigueur.

De plus, nos groupes chargés du risque de réglementation nouent et maintiennent des relations avec les organismes de réglementation et les représentants du gouvernement, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires, facilitent les approbations réglementaires de nouveaux produits et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la TD.

Les conseillers juridiques internes et externes travaillent en étroite collaboration avec les secteurs opérationnels et les groupes du Siègne social pour relever les secteurs présentant un risque de réglementation et risque juridique potentiel, et les gèrent activement afin de réduire les risques pour la TD.

## MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET RISQUE JURIDIQUE

Notre Code de conduite et d'éthique contribue à donner le ton, au niveau de la haute direction, pour l'instauration d'une culture fondée sur l'intégrité au sein de notre organisation. Le Code stipule que toutes les décisions d'affaires et mesures prises au nom de la TD doivent être évaluées à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable. Le Code est soutenu par un certain nombre d'autres politiques, de programmes et d'outils de formation, ainsi que par du matériel d'orientation pour les nouveaux employés ou nouveaux administrateurs, couvrant divers sujets pertinents, comme la lutte contre le blanchiment d'argent et les pratiques de confidentialité et d'anti-corruption. Tous les administrateurs, les dirigeants et les employés doivent attester tous les ans qu'ils ont lu le Code et qu'ils se sont conformés à toutes ses dispositions.

Les secteurs opérationnels et les groupes du Siègne social gèrent le risque de réglementation et risque juridique au quotidien principalement en mettant en œuvre les politiques, procédures et contrôles appropriés. Les groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité et du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent les assistent collectivement comme suit :

- en communiquant de l'information et en donnant des conseils sur les exigences réglementaires et légales et les nouveaux risques liés à la conformité à chaque unité opérationnelle, le cas échéant;
- en travaillant de près ou de loin à la mise en œuvre de politiques et procédures et de programmes de formation;
- en évaluant les exigences réglementaires et légales et les risques liés à la conformité selon une approche indépendante fondée sur le risque;
- en les surveillant de manière indépendante et en vérifiant par des tests s'ils se conforment à certaines exigences réglementaires et légales, et si les principaux contrôles internes connexes sont efficaces;
- en recensant et en signalant à la haute direction et au conseil d'administration les enjeux et résultats importants;
- en assurant au besoin la liaison avec les organismes de réglementation concernant de nouvelles lois ou des lois révisées, la réglementation ou des examens réglementaires.

Nos politiques et processus prévoient également la communication en temps opportun de problèmes juridiques ou réglementaires potentiels ou réels aux membres de la haute direction et du conseil d'administration pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités de gestion et de surveillance.

Bien qu'il ne soit pas possible d'éliminer complètement le risque juridique, le Service juridique travaille aussi étroitement avec les secteurs opérationnels et les autres groupes du Siègne social pour dresser et négocier des accords juridiques visant à gérer ces risques, à fournir des conseils quant à l'exécution des obligations juridiques en vertu des accords et des lois applicables, et à gérer les litiges qui ont une incidence sur la TD ou ses filiales ou qui les mettent en cause.

## Risque d'adéquation des fonds propres

*Le risque d'adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque ne pas disposer de fonds propres suffisants par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires en matière de fonds propres.*

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

Les organismes de réglementation établissent des niveaux minimums de fonds propres qui sont désignés comme limites. La gestion des niveaux de fonds propres d'une institution financière expose notre Banque au risque de non-respect des limites de fonds propres réglementaires.

## RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d'administration a la responsabilité ultime de la surveillance de l'adéquation et de la gestion des fonds propres. Le conseil d'administration vérifie si les limites et cibles de fonds propres sont respectées, et passe en revue et approuve le plan de financement annuel et la politique de gestion des fonds propres. Le comité du risque du conseil d'administration s'assure que la direction a pris les mesures nécessaires pour le maintien d'un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes approprié correspondant au profil de risque de la Banque. Le chef de la gestion des risques s'assure que le processus d'évaluation des fonds propres internes de la Banque permet de satisfaire efficacement les exigences en matière d'adéquation des fonds propres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres établit et maintient le cadre de gestion des fonds propres afin d'assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque, et voit au maintien de fonds propres adéquats. Il supervise l'affectation des limites de fonds propres pour les secteurs opérationnels et s'assure que ceux-ci respectent les limites et cibles établies.

La fonction Gestion des fonds propres, qui relève du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan, est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux limites et cibles de fonds propres, sur une base consolidée. La Gestion des fonds propres actualise les prévisions de fonds propres et fait des recommandations au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres concernant les émissions, les rachats et les remboursements de fonds propres. La fonction Évaluation des fonds propres à risque, au sein du groupe Gestion des risques, dirige le processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les secteurs opérationnels sont responsables de la gestion des limites de fonds propres alloués.

### **MODE DE GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES**

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à s'assurer que la situation des fonds propres de la Banque peut soutenir les stratégies d'affaires dans le contexte d'affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies à la fois par les exigences de fonds propres internes et réglementaires, s'assurant ainsi de satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres fixe des cibles de fonds propres au-delà des limites à cet égard. Les cibles de fonds propres visent à réduire le risque de dépassement des limites pouvant découler de la volatilité normale des fonds propres conjuguée à un événement de stress inattendu, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres avant que les limites ne soient dépassées. Les limites et les cibles de fonds propres sont définies dans la politique de gestion des fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes, en se basant sur sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes recourt à des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis pour son risque de perte relevé. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l'absorption des pires pertes imprévues sur une période de un an, associée à la notation cible de la dette par la direction.

De plus, la Banque a un plan de financement d'urgence conçu pour préparer la direction à assurer l'adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre à la Banque. Le plan de financement d'urgence définit la gouvernance et les lignes directrices à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les cibles ou limites établies. Il décrit les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu'une telle situation se produise.

Un processus de surveillance périodique complet est en cours afin de planifier et de prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite de fonds propres est attribuée aux secteurs opérationnels. L'utilisation des fonds propres fait l'objet d'une surveillance et de rapports au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la formation de nouveaux capitaux aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les incidences du processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont appliquées aux prévisions de fonds propres et sont prises en compte dans l'établissement des cibles de fonds propres.

## **Risque de réputation**

*Le risque de réputation est la possibilité que des impressions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions d'une institution, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur de l'institution ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle.*

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler des activités d'une entreprise et ne peut être géré indépendamment des autres risques. Tous les risques sont susceptibles de porter atteinte à la réputation et ainsi ternir la marque et miner le résultat et les fonds propres.

### **RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION**

L'équipe de la haute direction et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leurs fonctions régulières sont responsables en dernier ressort de la réputation de la TD. Le comité du risque de réputation de l'entreprise est le comité de direction qui a comme responsabilité à l'échelle de l'entreprise de prendre des décisions sur les risques de réputation. L'objectif du comité est de s'assurer que les pratiques nouvelles et existantes touchant les activités, les transactions, les produits ou les ventes qui lui sont soumises font l'objet d'une revue suffisamment exhaustive et par l'échelon de direction adéquat pour permettre d'examiner à fond les questions connexes touchant le risque de réputation.

De plus, tous les employés et les représentants de notre organisation doivent contribuer positivement à notre réputation, en s'assurant de respecter un code d'éthique en tout temps et de maintenir des relations harmonieuses avec les parties prenantes et en s'assurant que la Banque respecte les politiques, les lois et les règlements applicables. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer notre réputation.

### **MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION**

Notre politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise est approuvée par le comité du risque du conseil d'administration. Cette politique établit un cadre selon lequel chaque unité opérationnelle est tenue de mettre en œuvre une politique et des procédures à l'égard du risque de réputation, y compris charger un comité d'examiner les questions touchant le risque de réputation et de déterminer les questions à soumettre à l'attention du comité du risque de réputation de l'entreprise.

Nous avons également une politique d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités à l'échelle de l'entreprise, assortie de processus définis et documentés d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités, particulièrement les opérations structurées dans le secteur Services bancaires de gros. Ces processus font intervenir des comités incluant des représentants des secteurs opérationnels et des fonctions de contrôle, et ils consistent entre autres à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

## **Risque lié à l'environnement**

*Le risque lié à l'environnement est la possibilité de perte de notre valeur au niveau stratégique et financier et au niveau de nos activités ou de notre réputation, découlant de l'incidence des enjeux ou préoccupations écologiques à court et à long terme.*

La gestion du risque lié à l'environnement est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Parmi les principaux risques liés à l'environnement, citons : 1) les risques directs associés à la propriété et à l'exploitation de notre entreprise, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, de flottes, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère; 2) les risques indirects associés à la performance environnementale des clients à qui la TD fournit du financement ou dans lesquels la TD investit; 3) la détermination et la gestion des enjeux écologiques émergents qui pourraient représenter un risque important; et 4) le fait de ne pas comprendre les tendances en matière environnementale ni d'en tirer parti de façon appropriée dans le but de satisfaire aux demandes des consommateurs et des clients pour des produits et des services.

## **RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT**

À la haute direction, la responsabilité de la gestion environnementale incombe au vice-président à la direction, Collectivité, Environnement et chef du marketing. Celui-ci est soutenu par le chef de l'environnement, qui dirige l'équipe des affaires environnementales. L'équipe des affaires environnementales a pour mission d'élaborer une stratégie environnementale, d'établir des normes et des cibles de performance environnementale et de faire rapport sur la performance. On trouve également un comité de direction en matière environnementale (CDE) à l'échelle de l'entreprise qui réunit des hauts dirigeants des principaux secteurs opérationnels et des fonctions du Siège social de la TD. L'approbation de la stratégie environnementale et des normes de performance et la communication de celles-ci à tous les employés incombent au CDE. Les secteurs opérationnels de la TD sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie environnementale et de la gestion des risques connexes dans leur secteur.

## **MODE DE GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT**

Nous gérons le risque lié à l'environnement à l'aide du Système de gestion de l'environnement (SGE), qui réunit trois composantes : une politique environnementale, un cadre de gestion environnementale ainsi que des processus et une marche à suivre relatifs à la gestion environnementale. Notre SGE est conforme à la norme internationale ISO 14001, soit la meilleure pratique pour la gestion environnementale. Notre politique environnementale reflète la portée mondiale des activités environnementales de la TD.

À l'intérieur de notre cadre de gestion environnementale, nous avons relevé un certain nombre de domaines prioritaires à l'égard desquels nous avons pris des engagements réfléchis.

Notre performance environnementale est communiquée publiquement dans notre Rapport annuel sur les responsabilités. Elle est présentée selon l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) et certifiée de façon indépendante.

Les activités mondiales de la TD sont demeurées neutres en carbone en 2012 et nous nous sommes engagés, à titre volontaire, à réduire nos émissions de carbone de une tonne par employé d'ici 2015. En 2012, la TD s'est volontairement engagée à réduire sa consommation de papier en Amérique du Nord de 20 % d'ici 2015 (par rapport à une référence de 2010).

Au cours de 2012, la TD a appliqué nos procédures de gestion du risque de crédit environnemental et social aux activités de crédit et de prêts dans les secteurs de gros, commercial et de détail. Ces procédures comprennent l'évaluation des politiques, des procédures et du rendement de nos clients à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux connexes importants, comme le risque lié au climat, la biodiversité, le risque lié à l'eau, l'engagement des parties prenantes et le consentement éclairé, préalable et libre des peuples autochtones. Au sein des Services bancaires de gros, des lignes directrices propres au secteur ont été élaborées précisément pour les secteurs sensibles à l'environnement. La TD est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2007 et présente les projets liés aux Principes de l'Équateur dans son Rapport annuel sur les responsabilités.

Gestion de Placements TD (GPTD) est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies. En vertu de ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. GPTD applique sa politique d'investissement durable partout au sein de ses activités opérationnelles. La politique fournit de l'information sur la façon dont GPTD met en œuvre les Principes pour l'investissement responsable.

Nous surveillons et évaluons de façon proactive les changements apportés aux politiques et aux dispositions législatives, et maintenons une politique de la «porte ouverte» avec des organismes communautaires et environnementaux, des associations industrielles et des organismes de placement responsables.

Pour en savoir plus sur notre politique, notre gestion et notre performance environnementales, consultez notre Rapport sur les responsabilités, qui se trouve sur notre site Web, à l'adresse <http://www.td.com/francais/responsabilite>.

## **TD Ameritrade**

### **MODE DE GESTION DU RISQUE DE TD AMERITRADE**

La direction de TD Ameritrade est le principal responsable de la gestion du risque au sein de TD Ameritrade, sous la surveillance du conseil d'administration de TD Ameritrade, notamment de son comité du risque et de son comité d'audit. La TD surveille le processus de gestion des risques de TD Ameritrade en siégeant au conseil d'administration et en participant à la gouvernance et aux protocoles de TD Ameritrade.

En vertu d'une convention d'actionnaires intervenue entre la TD, TD Ameritrade et certains autres actionnaires, la TD a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, notamment le chef de la direction de la TD, le chef des services de placement direct et deux administrateurs indépendants de la TD. Les règlements de TD Ameritrade, qui stipulent que la nomination du chef de la direction doit être approuvée par les deux tiers des membres du conseil d'administration, font en sorte que le choix du chef de la direction de TD Ameritrade doit nécessairement obtenir un vaste appui du conseil d'administration de TD Ameritrade, nécessitant à l'heure actuelle l'approbation d'au moins un administrateur désigné par la TD. Selon la convention d'actionnaires, les comités du conseil d'administration de TD Ameritrade doivent inclure au moins deux administrateurs nommés par la TD; sous réserve du pourcentage de la participation de la TD dans TD Ameritrade et certaines autres exceptions limitées. À l'heure actuelle, les administrateurs que nous désignons participent à certains comités du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris comme présidents du comité d'audit et du comité des ressources humaines et de la rémunération et comme membres du comité du risque et du comité de gouvernance.

Les modalités de la convention d'actionnaires prévoient des droits de partage de certaines informations en faveur de la TD dans la mesure où la TD a besoin de ces informations pour gérer et évaluer son investissement de façon adéquate et se conformer à ses obligations légales et réglementaires. Par conséquent, les processus et protocoles de gestion de la TD et de TD Ameritrade sont alignés afin d'assurer la bonne circulation de l'information nécessaire entre les deux sociétés. Outre la communication régulière à l'échelon du chef de la direction, des revues opérationnelles régulières avec TD Ameritrade permettent à la TD d'examiner et d'analyser les résultats opérationnels et les principaux risques de TD Ameritrade. De même, certaines



fonctions comme l'audit interne, les finances et la conformité ont des protocoles de communication qui permettent le partage d'information sur les questions de risque et de contrôle. Les questions touchant les risques sont portées à l'attention du comité du risque de la TD, selon les besoins.

## NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

# Estimations comptables critiques

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour comprendre ses résultats opérationnels et sa situation financière. Un sommaire des principales méthodes comptables de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont adéquatement contrôlés et exécutés de manière appropriée et systématique. En outre, les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement examinées avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des activités d'assurance et la consolidation des entités ad hoc.

## MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS

Les états financiers consolidés de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de détails sur les méthodes comptables conformes aux IFRS appliquées par la Banque, voir la note 2 des états financiers consolidés de la Banque.

### Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour comprendre les résultats opérationnels et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

## DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

### *Valeurs mobilières disponibles à la vente*

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées si, et seulement si, il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus (un «événement générateur de pertes») et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet ces valeurs mobilières à un examen au moins trimestriellement pour déceler la présence d'un pareil événement. L'examen permet de déterminer, à partir de jugements, si un événement générateur de pertes a donné lieu à une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente en deçà de leur coût, ou à une détérioration de la qualité du crédit de titres de créance disponibles à la vente. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur d'un instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives de contrats de prêt.

### *Prêts*

Un prêt (y compris un titre de créance classé comme prêt) est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt (un «événement générateur de pertes»), au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. La Banque évalue un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évalue collectivement les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction qu'une dépréciation est survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. Le choix du moment pour désigner un prêt comme prêt douteux et établir le montant de la provision nécessaire exige un jugement éclairé. La direction exerce son jugement pour déterminer le montant qui sera recouvré en cas de défaut de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoit recouvrer aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition en cas de défaut. La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées et pourrait entraîner une modification de cette provision.

## ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs prix cotés en Bourse. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour des marchés pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Ces données peuvent comprendre les courbes des taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actuelle des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui reposent sur l'hypothèse qu'il n'y a pas de transactions courantes sur les marchés ou que l'on ne dispose pas de données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, la corrélation, les écarts de taux, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

La nature des placements en titres de participation privés fait en sorte que l'évaluation par la Banque changera au fil du temps, à mesure que les titres arriveront à échéance et qu'une stratégie de sortie sera élaborée et mise en œuvre. Les estimations de juste valeur peuvent également changer sous l'effet de l'évolution de la situation des sociétés émettrices. Ces changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur du changement de ces facteurs.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de juste valeur entrés dans les évaluations fondées sur des modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché des instruments financiers complexes se développait, le cours de ces instruments pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

Une analyse sur la juste valeur des instruments financiers et des détails sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5 des états financiers consolidés de 2012.

## DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation au bilan consolidé de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou ont été transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs calculé comme la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé intermédiaire de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée en évaluant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes des taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques en jeu. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

## GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque (fondés sur les approches avancées selon Bâle III) aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital de placement (comprend le goodwill et les immobilisations incorporelles). Tout le capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la TD surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

## AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment sur le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, les augmentations de salaire, le taux de variation du coût des soins de santé et le taux d'actualisation, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement par les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données de marché connexes, et elle tient compte du fait que ces données auront une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés de grande qualité au 31 octobre. Le rendement à long terme prévu des actifs des régimes repose sur les rendements historiques et les attentes quant aux rendements futurs de chaque catégorie d'actifs ainsi

que sur la répartition cible des actifs. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent une augmentation ou une diminution des obligations et des charges au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite au cours des exercices futurs.

## **IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels de la part des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour compenser les différences temporelles déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une situation financière défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

## **PROVISIONS**

Une provision est comptabilisée lorsque l'échéance ou le montant de la perte est incertain dans l'avenir. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temporelle de l'argent.

Un grand nombre de provisions établies sont liées aux diverses poursuites intentées contre la Banque dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence monétaire. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent faire changer leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut amener une correction du montant des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine individuellement ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

## **ASSURANCE**

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour les assurances multirisques, le coût final pour la Banque s'éloignera des hypothèses utilisées pour établir l'obligation comptabilisée, à mesure que des renseignements additionnels sur les faits et circonstances de chaque sinistre survenu seront intégrés dans l'obligation.

Pour les assurances de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices.

Les hypothèses de mortalité de la Banque tiennent compte des résultats techniques récents de la Banque et de ceux de l'industrie. Les titulaires de police peuvent décider de mettre fin à leur police (déchéance) en cessant de payer les primes. La Banque estime les taux de déchéance futurs sur les résultats techniques dont elle dispose, ou sur ceux de l'industrie. L'estimation des coûts futurs d'administration des polices repose sur les résultats techniques et les prévisions de risque de la Banque.

## **CONSOLIDATION DES ENTITÉS AD HOC**

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité, en particulier une entité complexe. Un exemple de l'exercice de ce jugement est de déterminer si une entité répond à la définition d'une entité ad hoc et, dans l'affirmative, si tous les faits et circonstances pertinents, considérés dans leur ensemble, indiquent que la Banque contrôle cette entité ad hoc, y compris l'analyse de l'exposition de la Banque aux risques et avantages inhérents à l'entité ad hoc. Le jugement est décrit de façon plus détaillée à la note 3 des états financiers consolidés de 2012.

## **NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES**

# Modification des méthodes comptables futures

L'International Accounting Standards Board (IASB) continue d'apporter des changements aux IFRS afin d'améliorer la qualité d'ensemble de l'information financière. La Banque suit activement tous les projets de l'IASB qui sont pertinents pour l'information financière et les méthodes comptables de la Banque. Les normes émises qui, à l'avenir, seront en vigueur pour la Banque sont présentées à la note 4 des états financiers consolidés de la Banque.

# Contrôles et procédures

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2012. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2012.

### RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui

- 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque;
- 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et
- 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2012. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./ S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2012 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint aux états financiers consolidés, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2012.

### MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2012, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## ANNEXE 99.3

## RÉSULTATS FINANCIERS

### États financiers consolidés

#### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion (la Banque) et de ses filiales est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe présentée aux présentes. Les Normes internationales d'information financière de même que les exigences de la *Loi sur les banques* et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités dans toute la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2012. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 octobre 2012.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité d'audit qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité d'audit incluent la surveillance du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur externe.

L'auditeur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité d'audit, procède à un vaste programme d'audits. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle d'auditeurs.

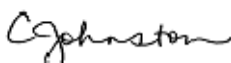
Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2012, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages suivantes des états financiers consolidés. Les auditeurs d'Ernst & Young ont pleinement et librement accès au comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.



**W. Edmund Clark**

Président du Groupe et  
chef de la direction



**Colleen M. Johnston**

Chef de groupe, Finances et  
chef des finances

Toronto, Canada  
Le 5 décembre 2012

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT AUX ACTIONNAIRES

### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints de La Banque Toronto-Dominion qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1<sup>er</sup> novembre 2010 et les états consolidés du résultat, des variations des capitaux propres, du résultat global et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1<sup>er</sup> novembre 2010 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011, selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

### **Autre question**

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2012 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport daté du 5 décembre 2012.

*Ernst & Young* s.r.l./S.E.N.C.R.L.

**Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 5 décembre 2012

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT AUX ACTIONNAIRES

### *Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)*

Nous avons audité le contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2012, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les critères du COSO). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière compris dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les IFRS et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2012, selon les critères du COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1<sup>er</sup> novembre 2010, et les états consolidés du résultat, des variations des capitaux propres, du résultat global et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 octobre 2012 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport daté du 5 décembre 2012 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

The logo for Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. is written in a stylized, cursive script. The words "Ernst" and "Young" are connected by an ampersand. The full name "Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L." is written in a smaller font below the main script.

**Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 5 décembre 2012



# Bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Aux	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010	
<b>ACTIF</b>				
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques</b>	<b>3 436</b>	<b>\$ 3 096</b>	<b>\$ 2 574</b>	
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	<b>21 692</b>	<b>21 016</b>	<b>19 136</b>	
	<b>25 128</b>	<b>24 112</b>	<b>21 710</b>	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Note 5)	94 531	73 353	63 695	
Dérivés (Notes 5, 10)	60 919	59 845	51 470	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5)	6 173	4 236	2 150	
Valeurs mobilières disponibles à la vente (Notes 5, 6)	98 576	93 520	86 687	
	<b>260 199</b>	<b>230 954</b>	<b>204 002</b>	
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>69 198</b>	<b>56 981</b>	<b>50 658</b>	
<b>Prêts (Note 7)</b>				
Prêts hypothécaires résidentiels	172 172	155 471	136 181	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	117 927	115 389	107 371	
Cartes de crédit	15 358	8 986	8 870	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	101 041	93 144	83 205	
Titres de créance classés comme prêts	4 994	6 511	7 591	
	<b>411 492</b>	<b>379 501</b>	<b>343 218</b>	
Provision pour pertes sur prêts (Note 7)	(2 644)	(2 314)	(2 309)	
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	<b>408 848</b>	<b>377 187</b>	<b>340 909</b>	
<b>Divers</b>				
Engagements de clients au titre d'acceptations	7 223	7 815	7 757	
Participation dans TD Ameritrade (Note 35)	5 344	5 159	5 438	
Goodwill (Note 12)	12 311	12 257	12 313	
Autres immobilisations incorporelles (Note 12)	2 217	1 844	1 804	
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables (Note 13)	4 402	4 083	4 249	
Actif d'impôt exigible	439	288	623	
Actifs d'impôt différé (Note 26)	883	1 196	1 045	
Autres actifs (Note 14)	14 914	13 617	16 901	
	<b>47 733</b>	<b>46 259</b>	<b>50 130</b>	
<b>Total de l'actif</b>	<b>811 106</b>	<b>\$ 735 493</b>	<b>\$ 667 409</b>	
<b>PASSIF</b>				
Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 5, 15)	38 774	\$ 29 613	\$ 22 991	
Dérivés (Notes 5, 10)	64 997	61 715	52 552	
Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 8)	25 324	27 725	27 256	
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5)	17	32	31	
	<b>129 112</b>	<b>119 085</b>	<b>102 830</b>	
<b>Dépôts (Note 15)</b>				
Particuliers	291 759	268 703	249 251	
Banques	14 957	11 659	12 501	
Entreprises et gouvernements	181 038	169 066	143 121	
	<b>487 754</b>	<b>449 428</b>	<b>404 873</b>	
<b>Divers</b>				
Acceptations	7 223	7 815	7 757	
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5)	33 435	23 617	23 691	
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 5)	38 816	25 991	22 191	
Passifs de titrisation au coût amorti (Note 8)	26 190	26 054	23 078	
Provisions (Note 30)	656	536	440	
Passif d'impôt exigible	167	167	1 041	
Passifs d'impôt différé (Note 26)	327	574	771	
Autres passifs (Note 16)	24 858	24 418	25 690	
	<b>131 672</b>	<b>109 172</b>	<b>104 659</b>	
<b>Billets et débiteurs subordonnés (Note 17)</b>	<b>11 318</b>	<b>11 543</b>	<b>12 249</b>	
<b>Passif au titre des actions privilégiées (Note 18)</b>	<b>26</b>	<b>32</b>	<b>582</b>	
<b>Passif au titre des titres de fiducie de capital (Note 19)</b>	<b>2 224</b>	<b>2 229</b>	<b>2 344</b>	
<b>Total du passif</b>	<b>762 106</b>	<b>691 489</b>	<b>627 537</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 918,2 au 31 octobre 2012, 902,4 au 31 octobre 2011 et 879,7 au 1 <sup>er</sup> novembre 2010) (Note 21)	18 691	17 491	15 804	
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 135,8 au 31 octobre 2012, 135,8 au 31 octobre 2011 et 135,8 au 1 <sup>er</sup> novembre 2010) (Note 21)	3 395	3 395	3 395	
Actions autodétenues – ordinaires (en millions d'actions autodétenues : (2,1) au 31 octobre 2012, (1,4) au 31 octobre 2011 et (1,2) au 1 <sup>er</sup> novembre 2010) (Note 21)	(166)	(116)	(91)	
Actions autodétenues – privilégiées (en millions d'actions autodétenues : néant au 31 octobre 2012, néant au 31 octobre 2011 et néant au 1 <sup>er</sup> novembre 2010) (Note 21)	(1)	–	(1)	
Surplus d'apport	196	212	235	
Résultats non distribués	21 763	18 213	14 781	
Cumul des autres éléments du résultat global	3 645	3 326	4 256	
	<b>47 523</b>	<b>42 521</b>	<b>38 379</b>	
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 20)</b>	<b>1 477</b>	<b>1 483</b>	<b>1 493</b>	
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>49 000</b>	<b>44 004</b>	<b>39 872</b>	
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>811 106</b>	<b>\$ 735 493</b>	<b>\$ 667 409</b>	

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



William E. Bennett  
Président du Groupe et chef de la direction



W. Edmund Clark  
Président, comité d'audit

# État du résultat consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012	2011
<b>Produits d'intérêts</b>		
Prêts	17 951 \$	17 010 \$
Valeurs mobilières		
Intérêts	3 259	2 720
Dividendes	940	810
Dépôts auprès de banques	88	369
	22 238	20 909
<b>Charges d'intérêts</b>		
Dépôts	4 670	4 466
Passifs de titrisation	1 026	1 235
Billets et débentures subordonnés	612	663
Actions privilégiées et titres de fiducie de capital (Notes 18, 19)	174	208
Divers	730	676
	7 212	7 248
<b>Produits d'intérêts nets</b>	15 026	13 661
<b>Produits autres que d'intérêts</b>		
Services de placement et de valeurs mobilières	2 621	2 624
Commissions sur crédit	745	671
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente (Note 6)	373	393
Produits (pertes) de négociation (Note 22)	(41)	(127)
Frais de service	1 775	1 602
Services de cartes	1 039	959
Produits d'assurance, déduction faite des règlements et des charges connexes (Note 23)	1 113	1 167
Honoraires de fiducie	149	154
Autres produits (pertes)	322	558
	8 096	8 001
<b>Total des produits</b>	23 122	21 662
<b>Provision pour pertes sur créances (Note 7)</b>	1 795	1 490
<b>Charges autres que d'intérêts</b>		
Salaires et avantages du personnel (Note 25)	7 241	6 729
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	1 374	1 285
Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris	825	801
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles (Note 12)	477	657
Marketing et développement des affaires	668	593
Frais liés aux activités de courtage	296	320
Services professionnels et services-conseils	925	944
Communications	282	271
Divers	1 910	1 447
	13 998	13 047
<b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée</b>	7 329	7 125
<b>Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (Note 26)</b>	1 092	1 326
<b>Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat (Note 35)</b>	234	246
<b>Résultat net</b>	6 471	6 045
<b>Dividendes sur actions privilégiées</b>	196	180
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>	6 275 \$	5 865 \$
Attribuable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	104 \$	104 \$
Actionnaires ordinaires	6 171	5 761
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 27)</b>		
De base	906,6	885,7
Dilué	914,9	902,9
<b>Résultat par action (en dollars) (Note 27)</b>		
De base	6,81 \$	6,50 \$
Dilué	6,76	6,43
<b>Dividendes par action (en dollars)</b>	2,89	2,61

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# État des variations des capitaux propres consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2012	2011
<b>Actions ordinaires (Note 21)</b>		
Solde au début de l'exercice	17 491 \$	15 804 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	253	322
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	947	661
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	–	704
Solde à la fin de l'exercice	18 691	17 491
<b>Actions privilégiées (Note 21)</b>		
Solde au début de l'exercice	3 395	3 395
Solde à la fin de l'exercice	3 395	3 395
<b>Actions autodétenues – ordinaires (Note 21)</b>		
Solde au début de l'exercice	(116)	(91)
Achat d'actions	(3 175)	(2 164)
Vente d'actions	3 125	2 139
Solde à la fin de l'exercice	(166)	(116)
<b>Actions autodétenues – privilégiées (Note 21)</b>		
Solde au début de l'exercice	–	(1)
Achat d'actions	(77)	(59)
Vente d'actions	76	60
Solde à la fin de l'exercice	(1)	–
<b>Surplus d'apport</b>		
Solde au début de l'exercice	212	235
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	10	11
Options sur actions, surplus d'apport (Note 24)	(25)	(34)
Autres	(1)	–
Solde à la fin de l'exercice	196	212
<b>Résultats non distribués</b>		
Solde au début de l'exercice	18 213	14 781
Résultat net attribuable aux actionnaires	6 367	5 941
Dividendes sur actions ordinaires	(2 621)	(2 316)
Dividendes sur actions privilégiées	(196)	(180)
Frais liés à l'émission d'actions	–	(13)
Solde à la fin de l'exercice	21 763	18 213
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>		
Profit net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente :		
Solde au début de l'exercice	949	1 317
Autres éléments du résultat global	526	(368)
Solde à la fin de l'exercice	1 475	949
Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :		
Solde au début de l'exercice	(464)	–
Autres éléments du résultat global	38	(464)
Solde à la fin de l'exercice	(426)	(464)
Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :		
Solde au début de l'exercice	2 841	2 939
Autres éléments du résultat global	(245)	(98)
Solde à la fin de l'exercice	2 596	2 841
<b>Total</b>	<b>3 645</b>	<b>3 326</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>		
Solde au début de l'exercice	1 483	1 493
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	104	104
Autres	(110)	(114)
Solde à la fin de l'exercice	1 477	1 483
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>49 000 \$</b>	<b>44 004 \$</b>

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# État du résultat global consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
<b>Résultat net</b>	<b>6 471 \$</b>	<b>6 045 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat</b>		
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente <sup>1</sup>	689	(246)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente <sup>2</sup>	(163)	(122)
Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger	92	(796)
Profits nets (pertes nettes) de change des activités de couverture <sup>3</sup>	(54)	332
Variation des profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie <sup>4</sup>	834	640
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures de flux de trésorerie <sup>5</sup>	(1 079)	(738)
	<b>319</b>	<b>(930)</b>
<b>Résultat global pour l'exercice</b>	<b>6 790 \$</b>	<b>5 115 \$</b>
Attribuable aux :		
Actionnaires privilégiés	196	180
Actionnaires ordinaires	6 490	4 831
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	104	104

<sup>1</sup> Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 302 millions de dollars en 2012 (recouvrement d'impôt sur le résultat de 35 millions de dollars en 2011).

<sup>2</sup> Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 74 millions de dollars en 2012 (charge d'impôt sur le résultat de 31 millions de dollars en 2011).

<sup>3</sup> Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 22 millions de dollars en 2012 (charge d'impôt sur le résultat de 118 millions de dollars en 2011).

<sup>4</sup> Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 381 millions de dollars en 2012 (charge d'impôt sur le résultat de 322 millions de dollars en 2011).

<sup>5</sup> Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 485 millions de dollars en 2012 (charge d'impôt sur le résultat de 304 millions de dollars en 2011).

Tous les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global seront reclassés dans l'état du résultat consolidé au cours de périodes ultérieures.  
Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# État des flux de trésorerie consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>		
Résultat net avant impôt sur le résultat	7 563 \$	7 371 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités opérationnelles		
Provision pour pertes sur créances (Note 7)	1 795	1 490
Amortissement (Note 13)	508	467
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles (Note 12)	477	657
Pertes nettes (profits nets) sur valeurs mobilières disponibles à la vente (Note 6)	(373)	(393)
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée (Note 35)	(234)	(246)
Impôt différé (Note 26)	112	(147)
Variations des actifs et passifs opérationnels		
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 14, 16)	(236)	(143)
Valeurs mobilières vendues à découvert	9 818	(74)
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	(21 178)	(9 658)
Prêts	(26 319)	(30 213)
Dépôts	47 487	51 177
Dérivés	2 208	788
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 952)	(2 085)
Passifs de titrisation	(2 265)	3 445
Divers	(2 069)	(2 647)
Impôt sur le résultat payé	(1 296)	(2 076)
<b>Flux de trésorerie nets des activités opérationnelles</b>	<b>14 046</b>	<b>17 713</b>
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		
Variation des valeurs mobilières mises en pension	12 825	3 800
Émission de billets et de débentures subordonnés (Note 17)	–	1 000
Remboursement de billets et de débentures subordonnés (Note 17)	(201)	(1 694)
Remboursement ou rachat de passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital (Notes 18, 19)	(11)	(665)
Écart de change sur les billets et débentures subordonnés émis en monnaie étrangère et autres	(24)	(12)
Émission d'actions ordinaires (Note 21)	206	951
Vente d'actions autodétenues (Note 21)	3 211	2 210
Achat d'actions autodétenues (Note 21)	(3 252)	(2 223)
Dividendes versés	(1 870)	(1 835)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(104)	(104)
<b>Flux de trésorerie nets des activités de financement</b>	<b>10 780</b>	<b>1 428</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(676)	(1 880)
Activités relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente		
Achats	(64 861)	(63 658)
Produit tiré des échéances	40 223	25 810
Produit tiré des ventes	20 707	30 997
Achats nets de locaux, de matériel et d'autres actifs amortissables	(827)	(301)
Valeurs mobilières prises en pension	(12 217)	(6 323)
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre d'acquisitions (Note 11)	(6 839)	(3 226)
<b>Flux de trésorerie nets des activités d'investissement</b>	<b>(24 490)</b>	<b>(18 581)</b>
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	4	(38)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques</b>	<b>340</b>	<b>522</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	3 096	2 574
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice</b>	<b>3 436 \$</b>	<b>3 096 \$</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	7 368 \$	7 397 \$
Montant des intérêts reçus au cours de l'exercice	21 218	20 093
Montant des dividendes reçus au cours de l'exercice	925	806

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Notes des états financiers consolidés

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers consolidés de la Banque, des principales méthodes comptables suivies et des informations fournies s'y rapportant, une liste de toutes les notes est présentée ci-dessous.

Note	Sujet	Page
1	Nature des activités	10
2	Sommaire des principales méthodes comptables	10
3	Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	21
4	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	23
5	Juste valeur des instruments financiers	24
6	Valeurs mobilières	35
7	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances	41
8	Transferts d'actifs financiers	46
9	Entités ad hoc	48
10	Dérivés	49
11	Acquisitions	58
12	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	60
13	Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	62
14	Autres actifs	62
15	Dépôts	62
16	Autres passifs	64
17	Billets et débiteures subordonnés	64
18	Passif au titre des actions privilégiées	65
19	Titres de fiducie de capital	66
20	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	68
21	Capital social	68
22	Produits liés aux activités de transaction	72
23	Assurance	72
24	Rémunération fondée sur des actions	76
25	Avantages du personnel	77
26	Impôt sur le résultat	82
27	Résultat par action	84
28	Informations sectorielles	85
29	Transactions entre parties liées	87
30	Provisions, passif éventuel, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés	88
31	Risque de taux d'intérêt	91
32	Risque de crédit	94
33	Fonds propres réglementaires	98
34	Gestion des risques	99
35	Participation dans TD Ameritrade Holding Corporation	99
36	Renseignements sur les filiales	101
37	Actifs et passifs courants et non courants	103
38	Transition aux IFRS	105

## NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

### INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par cette loi. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la TD ou la Banque). La Banque est issue de la fusion, le 1<sup>er</sup> février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans quatre grands secteurs opérationnels qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers clés dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, et Services bancaires de gros.

### BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS), en vigueur à compter du 31 octobre 2012 pour la Banque, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1).

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une résolution du comité d'audit, le 5 décembre 2012.

Les états financiers consolidés de la Banque étaient auparavant préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les montants comparatifs pour 2011 ont été retraités pour refléter les ajustements de transition afin de se conformer aux IFRS. Pour plus de renseignements, voir la note 38, Transition aux IFRS, appuyée par des rapprochements et des descriptions de l'incidence de la transition aux IFRS sur le bilan d'ouverture, les capitaux propres, le résultat net et le résultat global de la Banque.

Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion figurant dans le présent rapport aux actionnaires, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés. Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur comme il est mentionné ci-après.

## NOTE 2 : SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats opérationnels ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales et de certaines entités ad hoc que la Banque contrôle. La Banque contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les méthodes financières et opérationnelles de l'entité, généralement quand elle détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de l'entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits et pertes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

### Filiales

Les filiales sont des sociétés ou d'autres entités juridiques contrôlées par la Banque, généralement parce qu'elle détient directement plus de la moitié des droits de vote de ces entités. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et le sont jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

### Entités ad hoc

Les entités ad hoc sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Elles peuvent prendre la forme d'une société commerciale, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités ad hoc sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux opérations de l'entité ad hoc.

Généralement, les entités ad hoc sont contrôlées autrement que par la détention directe par la Banque de plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Par conséquent, les entités ad hoc sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité ad hoc indique que la Banque contrôle l'entité ad hoc. Pour déterminer si elle doit consolider une entité ad hoc, la Banque évalue une série de facteurs, y compris si, dans les faits :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Banque selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Banque obtienne les avantages des activités de l'entité ad hoc;
- la Banque a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc;
- la Banque a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et, par conséquent, peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc; ou
- la Banque conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir les avantages de ses activités.

Les conclusions portant sur la consolidation doivent être réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La politique de la Banque est de tenir compte de l'incidence de tous les changements importants de circonstances sur la consolidation, tout particulièrement les types d'événements suivants :

- Modifications substantielles des droits de propriété, comme l'acquisition d'un nombre additionnel de participations non négligeables ou la sortie de participations non négligeables dans une entité;
- Modifications des accords contractuels ou des arrangements relatifs à la gouvernance inhérents à une entité;
- Activités qui s'ajoutent à la structure, telles que l'octroi d'une facilité de trésorerie en sus des modalités qui ont été établies à l'origine, ou la conclusion d'une transaction qui n'avait pas été envisagée à l'origine;
- Modifications apportées à la structure de financement d'une entité.

#### **Participations dans des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement**

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entités. Les participations dans des entreprises associées sont portées au bilan consolidé initialement au coût, puis leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée, les opérations portant sur les capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et les moins-values afin de tenir compte des dépréciations de l'entreprise associée. Les augmentations et les diminutions, ainsi que les profits et pertes réalisés à la cession, sont présentées dans l'état du résultat consolidé. La participation de la Banque dans le résultat de TD Ameritrade est présentée avec un décalage de un mois. La Banque tient compte des changements survenus dans la période ultérieure qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats.

La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule la quote-part de la Banque dans les actifs, les passifs, les produits et les charges est consolidée.

À la date du bilan, la Banque détermine s'il existe une indication objective d'une dépréciation de la participation dans une entreprise associée ou une entité contrôlée conjointement. La Banque calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre la valeur la plus élevée entre sa juste valeur ou sa valeur d'utilité et sa valeur comptable.

#### **Participations ne donnant pas le contrôle**

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions d'une filiale, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé parmi les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales comme une composante du total des capitaux propres, mais séparément des capitaux propres de la Banque. Le résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, après impôt, est présenté sous un poste distinct dans l'état du résultat consolidé.

#### **TRÉSORERIE ET MONTANTS À RECEVOIR DE BANQUES**

La trésorerie et les montants à recevoir de banques se composent de trésorerie et de montants à recevoir de banques qui sont émis par des institutions financières de première qualité. Ces montants sont remboursables à vue ou ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

#### **COMPTABILISATION DES PRODUITS**

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Banque et que les produits peuvent être évalués de façon fiable. Les produits associés à la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de service de placement. Les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions comprennent les produits tirés des services de gestion de placements et des services connexes, des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage, qui sont comptabilisés à titre de produits au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de service de placement, y compris les honoraires de services-conseils, sont comptabilisés en résultat au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme sont comptabilisés en résultat une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et qu'elle a le droit de recouvrer les honoraires.

Les commissions sur crédit comprennent les commissions, les commissions de liquidité, les commissions de restructuration et les commissions de syndication de prêts, et sont comptabilisées à mesure qu'elles sont gagnées.

Les intérêts sur les actifs et passifs productifs d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et à tous les autres escomptes ou primes.

Les produits tirés des services de cartes, qui comprennent les frais d'interchange sur les cartes de crédit et de débit et les frais annuels, sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois. Les frais de service et les produits d'honoraires de fiducie sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les méthodes de comptabilisation des produits appliquées pour les instruments financiers et l'assurance sont décrites dans les méthodes comptables qui suivent.

#### **INSTRUMENTS FINANCIERS AUTRES QUE DES DÉRIVÉS**

##### **Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction**

Les instruments financiers sont inclus dans le portefeuille de négociation s'ils ont été créés, acquis ou contractés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir, ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profits à court terme.

Le portefeuille de négociation comprend les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les prêts détenus à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et les marchandises



physiques ainsi que certaines transactions financières sur marchandises qui sont comptabilisées dans le bilan consolidé respectivement comme des valeurs mobilières prises en pension et des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension.

Les actifs et les passifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la date de transaction et à la juste valeur, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits de négociation. Les marchandises physiques sont évaluées à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

### **Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net**

Certains actifs ou passifs financiers qui ne répondent pas à la définition des actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour être désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs ou passifs financiers doivent satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation; 2) un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers, ou les deux, est géré, et sa performance évaluée, sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprend un ou plusieurs dérivés incorporés à moins que : a) les dérivés incorporés ne modifient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat; ou b) il ne soit évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier est interdite. En outre, la désignation de la juste valeur par le biais du résultat net n'est disponible qu'aux instruments financiers pour lesquels une évaluation fiable de la juste valeur peut être obtenue. Une fois que les actifs et passifs financiers ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, cette désignation ne peut être révoquée.

Les actifs et passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les autres produits. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

### **Valeurs mobilières disponibles à la vente**

Les instruments financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction, comme désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance ou comme prêts, sont classés comme disponibles à la vente et comprennent des titres de capitaux propres et des titres de créance.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à compter de la date de transaction et incluses dans le bilan consolidé à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes réalisés à la cession d'instruments classés comme disponibles à la vente sont calculés selon le coût moyen et sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente dans les produits autres que d'intérêts. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts.

Pour les instruments classés comme disponibles à la vente, les pertes de valeur sont comptabilisées si, et seulement si, il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus (un événement générateur de pertes) et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument. Dans le cas des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Dans le cas des titres de créance classés comme disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective de dépréciation. Lorsqu'une dépréciation est décelée, la perte nette cumulée déjà comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, réduite de toute perte de valeur déjà comptabilisée dans l'état du résultat consolidé, est reclassée des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans les profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente dans les produits autres que d'intérêts.

Si la juste valeur d'un instrument de capitaux propres déjà déprécié augmente ultérieurement, la perte de valeur n'est pas reprise dans l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Si la juste valeur d'un instrument de créance déjà déprécié augmente ultérieurement et si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation dans l'état du résultat consolidé, alors la perte de valeur est reprise par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur excédant la dépréciation comptabilisée antérieurement dans l'état du résultat consolidé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

### **Prêts**

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés comportant des paiements déterminés ou déterminables que la Banque n'a pas l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts et les produits non gagnés, qui comprennent l'intérêt payé d'avance, les commissions et coûts de montage de prêts, les commissions d'engagement, les commissions de syndication de prêts et les primes ou escomptes non amortis.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue du prêt. Les commissions et coûts de montage de prêts sont considérés comme des ajustements du rendement du prêt et sont comptabilisés progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Les commissions d'engagement sont comptabilisées progressivement dans les commissions sur crédit sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement sera appelé. Sinon, elles sont comptabilisées progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées dans les commissions sur crédit lorsque le placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est comptabilisée à titre d'ajustement du rendement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

### **Acceptations**

Les acceptations représentent une forme de titres de créance à court terme négociables émis par des clients, que la Banque garantit moyennant une commission. Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement.

Le passif éventuel de la Banque en vertu des acceptations est comptabilisé à titre de passif dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

#### *Dépréciation des prêts et provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur*

Un prêt (y compris un titre de créance classé comme un prêt) est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt (un «événement générateur de pertes»), au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Les exemples d'indications de dépréciation comprennent, notamment :

- les difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- la rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont présentés séparément des prêts douteux puisqu'ils montraient des indications de dépréciation à la date d'acquisition et sont comptabilisés d'après la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus à la date d'acquisition et après l'acquisition.

Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du principal et des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou révisées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés. Après avoir fait une évaluation individuelle des prêts, la Banque peut restructurer un prêt ou prendre possession de l'actif accepté en garantie. La restructuration peut comprendre la prolongation des modalités de paiement et la modification de diverses clauses restrictives. Si la direction s'attend à recouvrer la totalité des paiements selon les modalités révisées du prêt une fois modifié, le prêt n'est plus considéré comme douteux.

La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction des dépréciations survenues dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts, qui comprend les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les provisions au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan sont calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements. La Banque établit une provision relative à des contreparties particulières et une provision évaluée collectivement. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des flux de trésorerie futurs qui devraient être recouverts. Les pertes sur créances pour les prêts douteux continuent d'être constatées au moyen d'une provision pour pertes sur créances jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt est radié à même la provision pour pertes sur créances connexe lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail sont généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail non garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque les versements sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt est vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque la garantie est réalisée.

#### *Provision relative à des contreparties particulières*

Les prêts individuellement significatifs, comme les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts de la Banque, sont soumis à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Le test de dépréciation repose sur les notations de crédit et la situation financière générale de la contrepartie et, le cas échéant, la valeur de réalisation des biens donnés en garantie. Au besoin, une provision est établie, égale à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

#### *Provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs*

Les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit, sont soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions sont calculées à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés, d'autres données observables qui sont actuelles et pertinentes, et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

#### *Provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées*

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation pour un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, le prêt est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Cette provision est désignée comme la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Le niveau de la provision établie pour chaque groupe dépend de l'évaluation de la situation économique, de l'historique de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. L'historique de pertes est ajusté sur la base des données observables actuelles afin de refléter les effets des circonstances actuelles. Le calcul d'une provision pour les pertes qui sont subies mais non encore décelées est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaillance de crédit (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaut.

#### *Prêts acquis*

Tous les prêts acquis sont initialement évalués à leur juste valeur, qui reflète les pertes sur créances estimatives à la date d'acquisition ainsi que les ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché en vigueur. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition. Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de valeur et qu'il est probable dès la date d'acquisition

que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont considérés comme étant des prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Ces prêts et leur mode de comptabilisation sont décrits plus en détail ci-après.

Les prêts acquis qui n'ont pas subi de perte de valeur à la date d'acquisition sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition est considéré comme un ajustement du rendement du prêt et est comptabilisé dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces prêts sont inclus dans les portefeuilles de prêts accordés par la Banque et sont soumis à une évaluation, selon le cadre instauré par la Banque relativement au compte de provision pour pertes sur créances, afin d'établir au besoin une provision relative à des contreparties particulières, une provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs et une provision évaluée collectivement pour les pertes sur prêts subies mais non encore décelées après l'acquisition.

#### *Prêts acquis ayant subi une perte de valeur*

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont des prêts acquis qui ont manifestement déjà subi une perte de valeur et pour lesquels il est probable à la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat. Ces prêts sont comptabilisés d'après la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur ont été désignés douteux à l'acquisition en raison des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements, de même que l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur. La Banque a donc établi la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation observable sur le marché et, au besoin, elle l'a ajustée pour tenir compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur. Dans le calcul des flux de trésorerie dont l'encaissement est attendu, la direction s'est appuyée sur des hypothèses quant aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies ainsi qu'au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés. Certains prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont individuellement significatifs sont comptabilisés individuellement. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur restants sont regroupés à l'intérieur d'un ou plusieurs portefeuilles, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentent des caractéristiques de risques identiques. Chaque portefeuille est comptabilisé comme un seul actif, comportant un taux d'intérêt composé unique et une prévision de flux de trésorerie combinée.

Après l'acquisition, la Banque réévaluera son montant estimatif des flux de trésorerie afin de déterminer si une mise à jour est nécessaire. La mise à jour du montant estimé des flux de trésorerie s'appuie sur des hypothèses quant aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies, au montant et au moment des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînent la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle, qui est calculée selon la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif des prêts. Une dépréciation survenant après la date d'acquisition est comptabilisée par le biais de la provision pour pertes sur créances. Puisque les prêts acquis ayant subi une dépréciation sont réévalués régulièrement pour établir s'ils ont subi une dépréciation, chaque prêt étant comptabilisé à la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, compte tenu de la perte subie, à la date d'acquisition et après celle-ci, aucune provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées n'étant constituée puisque les pertes sur créances subies sont établies de façon individuelle et reflétées dans la valeur comptable du prêt.

Des augmentations probables et importantes des flux de trésorerie attendus entraînent d'abord la reprise de toute dépréciation comptabilisée précédemment, et toute augmentation restante est comptabilisée immédiatement comme des produits d'intérêts. De plus, pour les prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont à taux fixe, le calendrier des flux de trésorerie attendus peut augmenter ou diminuer, de sorte que des ajustements (favorables et défavorables) de l'escompte à l'acquisition par le biais des produits d'intérêts pourraient être nécessaires afin de maintenir le rendement initial des prêts visés.

Si le calendrier ou le montant des flux de trésorerie attendus sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur ne pouvaient pas être estimés de façon raisonnable, les intérêts ne seraient pas constatés et les prêts seraient présentés comme des prêts non productifs.

#### *Prêts assurés par la FDIC*

Les prêts qui sont assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) sont considérés comme étant des prêts assurés par la FDIC. Les montants qui devraient être remboursés par la FDIC sont considérés séparément comme des actifs compensatoires et sont évalués initialement à la juste valeur. Si les pertes sur le portefeuille se révèlent plus élevées que les montants qui avaient été prévus à la date d'acquisition, une perte de valeur est comptabilisée par la constitution d'une provision pour pertes sur créances, établie au montant brut, avant tout ajustement lié aux actifs compensatoires.

Les actifs compensatoires sont ensuite ajustés pour tenir compte de toute modification des estimations quant à la recouvrabilité globale du portefeuille de prêts sous-jacents. Toute dépréciation additionnelle du portefeuille de prêts sous-jacents donne généralement lieu à une augmentation des actifs compensatoires par le biais de la provision pour pertes sur créances. Par contre, si les pertes prévues dans le portefeuille de prêts sous-jacents baissent, cela fait généralement diminuer les actifs compensatoires par le biais des produits d'intérêts nets (ou de la provision pour pertes sur créances si une dépréciation a déjà été comptabilisée). Les actifs compensatoires sont réduits au fur et à mesure que des paiements sont reçus de la FDIC relativement aux accords de partage des pertes.

Les prêts assurés par la FDIC sont comptabilisés dans les prêts au bilan consolidé. Les actifs compensatoires sont comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

À la fin de chaque période de partage des pertes, la Banque pourrait devoir verser un montant à la FDIC si les pertes réelles subies se révélaient inférieures à l'estimation des pertes intrinsèques, telles qu'elles sont définies dans les accords de partage des pertes. Le paiement correspondra à 20 % de l'excédent entre l'estimation des pertes intrinsèques et les pertes assurées réelles établies aux termes de l'accord de partage des pertes, déduction faite de frais de gestion déterminés. La juste valeur du paiement estimatif était incluse dans l'actif compensatoire à la date d'acquisition. Les modifications apportées ultérieurement au paiement estimatif sont prises en compte dans le calcul de l'ajustement de l'actif compensatoire, comme il est décrit ci-dessus.

### **Passifs financiers comptabilisés au coût amorti**

#### *Dépôts*

Les dépôts, à l'exception des dépôts inclus dans le portefeuille de négociation, sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

#### *Billets et débiteurs subordonnés*

Les billets et débiteurs subordonnés sont comptabilisés au coût amorti. Les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

### *Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital*

La Banque classe les instruments émis selon la substance de l'accord contractuel. Les instruments émis qui sont à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés dans le passif au bilan consolidé. Les versements de dividendes ou d'intérêts sur ces instruments sont comptabilisés dans les charges d'intérêts.

Les actions privilégiées qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classées et présentées dans le capital social.

### **Garanties**

La Banque émet des contrats de garantie qui exigent que des paiements soient effectués aux bénéficiaires de la garantie en raison i) de changements survenus dans les caractéristiques économiques sous-jacentes se rapportant à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou iii) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les lettres de crédit de soutien financier sont des garanties financières qui représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements s'il arrivait qu'un client ne puisse pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Les lettres de crédit de garanties d'exécution sont considérées comme des garanties non financières puisque le paiement ne repose pas sur la survenance d'un incident de crédit et est généralement lié à un incident déclencheur autre que financier. Les lettres de crédit de soutien financier et les lettres de crédit de garanties d'exécution sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Le passif au titre de garantie est initialement comptabilisé à la juste valeur qui correspond généralement à la valeur actuelle des frais de garantie reçus sur la durée du contrat. Toute diminution de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle.

Si une garantie répond à la définition d'un dérivé, elle est comptabilisée à la juste valeur au bilan consolidé et présentée comme un dérivé dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur. Les garanties présentées comme des dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors Bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

### **DÉRIVÉS**

Les dérivés sont des instruments dont la valeur tient aux variations des taux d'intérêt, des taux de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, du cours des actions et autres mesures financières ou non financières sous-jacentes. Ces instruments comprennent les dérivés de taux, les dérivés de change, les dérivés d'actions, les contrats de marchandises et les dérivés de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction pour gérer ses propres risques liés à ses stratégies de financement et d'investissement.

Les dérivés sont portés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Les notionnels des dérivés ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs, puisqu'ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger selon le contrat. Les notionnels ne représentent ni le profit ni la perte éventuels liés au risque de marché, non plus qu'ils n'indiquent le risque de crédit auquel sont exposés ces dérivés.

#### ***Dérivés détenus à des fins de transaction***

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de disposer de positions de transaction dans le but surtout de fournir des liquidités et des activités de tenue de marchés, et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques dans son portefeuille de négociation. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés immédiatement dans les produits de négociation.

#### ***Dérivés détenus à des fins autres que de transaction***

Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les opérations satisfont aux exigences de comptabilité de couverture d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), les dérivés sont classés par la Banque comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39, sont également classés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

### **Relations de couverture**

#### ***Comptabilité de couverture***

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'a conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des opérations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables aux risques couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

Les variations de juste valeur liées à la composante du dérivé exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture sont immédiatement comptabilisées à l'état du résultat consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme éléments constitutifs d'une couverture, la Banque les classe comme : i) couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur); ii) couvertures de l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou iii) couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger (couvertures d'un investissement net).

#### *Couvertures de juste valeur*

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés comme protection contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe amenées par des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées comme des produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur qui se rapportent à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

L'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert (l'ajustement au montant de base) est amorti dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, et l'amortissement doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, l'ajustement au montant de base sera immédiatement passé en charges dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé.

#### *Couvertures de flux de trésorerie*

La Banque est exposée aux variations des flux de trésorerie futurs qui sont libellés en monnaie étrangère ainsi qu'aux variations de flux de trésorerie futurs à l'égard des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui sont censés être refinancés ou réinvestis dans l'avenir. Les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations quant aux remboursements anticipés et aux défauts de paiement.

La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui est désigné et admissible comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts.

Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé de la période au cours de laquelle l'élément couvert se répercute sur le résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les profits ou les pertes cumulés jusqu'alors dans les autres éléments du résultat global demeurent dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'opération prévue soit finalement comptabilisée dans l'état du résultat consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une opération prévue soit réalisée, les profits et les pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé.

#### *Couvertures d'un investissement net*

Les couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'état du résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état du résultat consolidé lorsqu'une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger survient.

#### **Dérivés incorporés**

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu selon l'option de la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, sont comptabilisés au bilan consolidé à titre de dérivés et sont évalués à la juste valeur; toute variation subséquente est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

#### **CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES**

Les états financiers consolidés de la Banque sont présentés en dollars canadiens, monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués selon la monnaie fonctionnelle de l'entité, soit la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change prévalant à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis à la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change moyen pour l'exercice. Les profits et les pertes de change sont inclus dans les produits autres que d'intérêts, à l'exception des profits et des pertes de change latents sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'il subisse une dépréciation.

Les filiales dont les activités sont libellées en monnaie étrangère sont celles dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Pour les besoins de la conversion dans la monnaie fonctionnelle de la Banque, tous les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, et tous les produits et charges sont convertis au taux de change moyen pour la période. Les profits et les pertes de change latents relatifs aux participations dans ces entités, déduction faite de tout profit ou de toute perte découlant des couvertures d'un investissement net se rapportant aux participations dans ces entités et de l'impôt sur le résultat applicables, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes de change cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé quand survient une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger. Le reste de la participation dans des entités à l'étranger comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, y compris TD Ameritrade, est converti en dollars canadiens au cours de clôture à la fin de la période, et les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

## COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, seulement si la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut des actifs et des passifs est présenté.

## CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c.-à-d. la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs, fondés sur les cours acheteur pour les actifs financiers détenus et sur les cours vendeur pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché qui se compensent, la Banque utilise les cours milieu de marché comme base d'établissement de la juste valeur des positions de risques qui se compensent et applique, selon le cas, le cours acheteur ou le cours vendeur à la position nette ouverte. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables.

La Banque comptabilise divers types d'ajustements de valeur pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas inclus dans les techniques d'évaluation en raison des limites du système ou de l'incertitude relative à la mesure. Les ajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. Ils comprennent, sans toutefois s'y restreindre, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de chaque contrepartie et les primes de risque requises par les intervenants du marché compte tenu du risque inhérent du modèle d'évaluation.

S'il existe une différence entre le prix de transaction initial et la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation qui repose sur des données de marché observables, cette différence correspond alors au résultat net à l'origine. Le résultat net à l'origine est passé en résultat à la comptabilisation initiale de l'instrument. Lorsqu'une technique d'évaluation fait largement appel à des données non observables pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est passée en résultat à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est comptabilisé comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est comptabilisé à titre d'actif financier, ou jusqu'à ce qu'il soit éteint.

## DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### *Actifs financiers*

La Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de cet actif ont expiré. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif mais prend en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier, et comptabilise également un passif financier pour la contrepartie reçue. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément en actifs ou en passifs tous les droits et obligations créés ou conservés au moment du transfert. La Banque détermine si la quasi-totalité des risques et avantages ont été transférés en effectuant une comparaison quantitative de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie ne change pas de façon importante par suite du transfert, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier si elle n'en a pas conservé le contrôle. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans l'actif financier. Dans ce cas, la Banque conserve généralement les droits aux flux de trésorerie futurs relatifs à l'actif par le biais d'une participation résiduelle et est exposée à un certain degré de risque associé à cet actif financier.

Les critères de décomptabilisation sont également appliqués au transfert d'une partie d'un actif, par opposition à la totalité de l'actif, ou à un groupe entier d'actifs financiers similaires, le cas échéant. Dans le cas du transfert d'une partie d'un actif, la partie ne comprend que des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique, qu'une part parfaitement proportionnelle de l'actif ou qu'une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique.

### *Titrisation*

La titrisation est l'opération par laquelle des actifs financiers sont transformés en valeurs mobilières. La Banque titre les actifs financiers en les transférant à un tiers et, dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers (collectivement, les «droits conservés») peuvent être conservés et comprendre des coupons d'intérêts, des droits de gestion et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Si le transfert satisfait aux conditions de décomptabilisation, un profit ou une perte à la vente des actifs est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence des couvertures sur l'actif vendu, le cas échéant. Le montant du profit ou de la perte est calculé comme la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour établir la valeur des droits conservés initialement comptabilisée, la valeur comptable antérieure de l'actif cédé est répartie entre le montant décomptabilisé au bilan et les droits conservés comptabilisés, en proportion de leur juste valeur relative à la date de la cession. Après la comptabilisation initiale, puisqu'il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, la Banque estime la juste valeur en estimant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur. Pour plus d'informations sur les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des droits conservés, voir la note 3.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est comptabilisé. Les actifs de gestion sont comptabilisés au coût amorti. Lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est comptabilisé.

### **Passifs financiers**

La Banque décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation résultant du passif est éteinte ou annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même prêteur selon des termes substantiellement différents ou si des modifications substantielles ont été apportées aux termes du passif existant, le passif initial est décomptabilisé et un nouveau passif est comptabilisé, après quoi la différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

### **Prises en pension, mises en pension, prêts et emprunts de valeurs mobilières**

Les prises en pension consistent, pour la Banque, à acheter des valeurs mobilières qu'elle s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de contrats de revente. Ces contrats sont comptabilisés à titre de transactions de prêts garantis, qui consistent pour la Banque à prendre possession des valeurs mobilières acquises, sans toutefois acquérir les risques et avantages rattachés au droit de propriété. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières acquises par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats et, au besoin, exige l'apport d'une garantie additionnelle. En cas de défaut de la contrepartie, la Banque a le droit contractuel de liquider le bien qu'elle détient en garantie et de porter le produit en diminution des paiements à recevoir de la contrepartie.

Pour ce qui est des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, elles consistent, pour la Banque, à vendre des valeurs mobilières à des contreparties qu'elle s'engage à racheter à une date ultérieure en vertu de contrats de rachat. Ces contrats ne représentent pas une renonciation aux risques et avantages liés à la propriété et sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunt garanties. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières vendues par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats de mise en pension et, au besoin, transfère une garantie additionnelle. Certaines transactions qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation selon les IFRS sont également incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Pour plus d'informations, se reporter à note 8.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées initialement au bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Par la suite, les contrats sont évalués au coût amorti dans le bilan consolidé, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts engagés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Dans le cas des transactions de prêt de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est prise en garantie, la Banque la comptabilise, de même qu'une obligation de remettre la trésorerie, à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont prises en garantie, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cas des transactions d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est donnée en garantie, la Banque comptabilise les transactions comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque.

Quand des valeurs mobilières sont données ou prises en garantie, les frais d'emprunt de valeurs mobilières et les produits de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisés respectivement dans les charges autres que d'intérêts et les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé. Quand de la trésorerie est donnée ou prise en garantie, les intérêts reçus ou engagés sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les marchandises achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui en prévoit la vente ou le rachat à une date ultérieure à un prix fixe sont aussi incluses respectivement dans les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension si les critères de décomptabilisation selon les IFRS ne sont pas respectés. Ces instruments sont évalués à la juste valeur.

### **GOODWILL**

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, indifféremment du fait que des actifs acquis et des passifs repris sont assignés à l'UGT ou au groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel.

Le goodwill est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable peut avoir subi une perte de valeur. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé et est appliquée au solde du goodwill. Une perte de valeur ne peut pas être reprise au cours des périodes ultérieures.

### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles de la Banque sont principalement des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base et les logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à la juste valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée (3 à 20 ans) au prorata de leurs avantages économiques attendus, sauf pour les logiciels, qui sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 à 7 ans) de façon linéaire.

Chaque trimestre, la Banque soumet ses immobilisations incorporelles à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur

comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

## **TERRAINS, CONSTRUCTIONS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES**

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les constructions, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, le matériel divers et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les provisions pour dépréciation, le cas échéant. Les profits et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les biens immobiliers et les autres actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont capitalisés comme des actifs et sont amortis sur une base linéaire sur la durée la moins longue entre la durée du contrat et la durée d'utilité estimée de l'actif.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur une base linéaire sur sa durée d'utilité restant à courir, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée des actifs par catégorie d'actifs, comme suit :

<b>Actif</b>	<b>Durée d'utilité</b>
Constructions	15 à 40 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Mobilier et agencements	3 à 15 ans
Autre matériel	5 à 8 ans
Améliorations locatives	moindre de la durée du contrat plus un renouvellement ou 15 ans

Chaque trimestre, la Banque soumet ses actifs amortissables à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'actif amortissable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

## **ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE**

Les actifs non courants pris individuellement (ou les groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés), et leur vente doit être hautement probable dans un délai d'une année. Pour qu'une vente soit hautement probable, la direction doit être engagée à l'égard d'un plan de vente et avoir mis en œuvre un programme actif de mise en vente des actifs non courants (ou des groupes destinés à être cédés). Les actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente dans le bilan consolidé. Après le classement initial d'un actif non courant (ou d'un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente, celui-ci n'est plus amorti et toute baisse de valeur subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou toute augmentation n'excédant pas le cumul des baisses de valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat consolidé.

## **RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS**

La Banque attribue des options sur actions à certains employés en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. La Banque utilise un modèle d'évaluation des options fondé sur un arbre binomial pour estimer la juste valeur de toutes les attributions de rémunération fondée sur des actions. Le coût des options sur actions repose sur la juste valeur estimée à la date d'attribution et est comptabilisé à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour que les employés soient entièrement admissibles aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits et commence avant la date d'attribution. En ce qui concerne les options sur actions de la Banque, la période est généralement de cinq ans. Lorsque les options sont exercées, le montant comptabilisé initialement dans le solde du surplus d'apport est diminué puis une augmentation correspondante est comptabilisée dans les actions ordinaires.

La Banque a établi divers autres plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des paiements en trésorerie équivalant à des unités d'actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. L'obligation relative aux unités d'actions est incluse dans les autres passifs. La charge de rémunération est comptabilisée en fonction de la juste valeur des unités d'actions à la date d'attribution ajustée selon les variations de juste valeur survenues entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits, déduction faite de l'incidence des couvertures, sur la période de prestation de services au cours de laquelle les employés acquièrent pleinement les droits aux actions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits et commence avant la date d'attribution. En ce qui concerne les unités d'actions de la Banque, la période est généralement de quatre ans.

## **AVANTAGES DU PERSONNEL**

### ***Régimes à prestations définies***

Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin d'établir la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Entre les périodes d'évaluations actuarielles, une extrapolation est faite en fonction des dernières évaluations effectuées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement à long terme des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et du taux d'actualisation, qui sont évalués annuellement avec les actuaires de la Banque. La charge comptabilisée inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice considéré, les charges d'intérêts sur les



obligations, le rendement prévu des actifs des régimes, le coût des modifications de régime d'avantages acquis, l'amortissement du coût des modifications de régime d'avantages non acquis et l'amortissement des écarts actuariels. La juste valeur des actifs des régimes et la valeur actuelle des obligations au titre des prestations projetées sont évaluées au 31 octobre. L'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la différence entre la charge cumulée et les cotisations cumulées comptabilisées et est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

Le coût des modifications de régime est comptabilisé immédiatement en résultat lorsqu'il se rapporte aux avantages acquis. Sinon, il est reporté et amorti en résultat sur une base linéaire sur la période d'acquisition des droits, soit la période jusqu'à ce que le membre du régime ait droit sans condition aux prestations pour les régimes de retraite principaux, et la période moyenne résiduelle attendue pour une admissibilité intégrale pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite.

L'excédent, le cas échéant, des écarts actuariels cumulés nets sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur des actifs, selon le montant le plus élevé, pour les régimes de retraite principaux de la Banque est comptabilisé en résultat sur une base linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres actifs. Cette approche est habituellement appelée méthode du corridor.

L'actif de régime de retraite payé d'avance comptabilisé par la Banque est assujéti à un plafonnement qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des congés de cotisations futurs. De plus, lorsqu'on détermine, à des fins réglementaires, qu'un déficit de capitalisation existe pour un régime à prestations définies, la Banque doit comptabiliser un passif équivalant à la valeur actuelle de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer ce déficit.

Les profits et les pertes au titre de la réduction ou de la liquidation sont comptabilisés dans le résultat par la Banque au moment où se produit la réduction ou la liquidation. Une réduction survient lorsque la Banque s'est manifestement engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant du régime, ou modifie les dispositions d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Il y a liquidation lorsque la Banque conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

### **Régimes à cotisations définies**

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque à ces régimes.

### **ASSURANCE**

Les primes de contrats d'assurance de courte durée, déduction faite de la réassurance, principalement les contrats d'assurances multirisques, sont différées comme primes non acquises et sont comptabilisées progressivement dans les autres produits sur la durée des polices à l'exception des contrats dont la période de risque diffère de façon importante de la période au contrat. Les primes non acquises sont comptabilisées dans les autres passifs, y compris les primes attribuables aux réassureurs. La part des réassureurs est comptabilisée à titre d'actif dans les autres actifs. Les primes pour les polices d'assurance de personnes sont comptabilisées lorsqu'elles sont dues du titulaire de la police.

Pour les assurances multirisques, les demandes de règlement et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les demandes de règlement réelles et les estimations des demandes de règlement futures, calculées par l'actuaire désigné conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont comptabilisées dans les autres passifs. Les demandes de règlement attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont évaluées individuellement au moment où les demandes de règlement sont significatives et les hypothèses actuarielles sont réévaluées. Outre les informations sur les demandes de règlement significatives, les obligations comptabilisées par la Banque comprennent une provision pour tenir compte des prévisions de réclamations, y compris les sinistres subis mais non encore significatifs par les titulaires de police. Les sinistres subis mais non encore significatifs sont évalués en fonction des tendances de développement historiques et des méthodologies actuarielles pour les groupes de sinistres qui présentent des caractéristiques similaires. Les passifs actuariels pour l'assurance de personnes représentent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs de la police établie au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle standard. Les variations des passifs actuariels sont comptabilisées dans les autres produits.

### **PROVISIONS**

Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'éteindre.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction de la contrepartie qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes qui touchent l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses estimées comme nécessaires pour éteindre l'obligation, au moyen d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps et des risques spécifiques à l'obligation. Toute augmentation des provisions en raison du passage du temps est comptabilisée comme des charges d'intérêts.

### **IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

L'impôt sur le résultat est composé de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat consolidé sauf dans la mesure où il est rattaché aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas cet impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et les valeurs attribuées à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour compenser les différences temporelles déductibles. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles liées aux participations dans des filiales, succursales et entreprises associées et aux investissements dans des coentreprises si la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La Banque comptabilise une provision au titre d'une position fiscale incertaine s'il est probable qu'elle devra verser un montant aux autorités fiscales par suite de leur examen d'une position fiscale. Cette provision est évaluée selon la meilleure estimation par la Banque du montant prévu à payer. Les provisions sont reprises en résultat dans la période au cours de laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

### **NOTE 3 : JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS**

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats opérationnels et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations sont adéquatement contrôlés et exécutés de manière appropriée et systématique.

#### **DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS**

##### ***Valeurs mobilières disponibles à la vente***

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées si, et seulement si, il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus (un «événement générateur de pertes») et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet ces valeurs mobilières à un examen au moins trimestriel pour déceler la présence d'un pareil événement. L'examen permet de déterminer, à partir de jugements, si un événement générateur de pertes a donné lieu à une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente en deçà de leur coût, ou à une détérioration de la qualité du crédit de titres de créance disponibles à la vente. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur d'un instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

##### ***Prêts***

Un prêt (y compris un titre de créance classé comme prêt) est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt (un «événement générateur de pertes»), au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. La Banque évalue un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évalue collectivement les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction qu'une dépréciation est survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. Le choix du moment pour désigner un prêt comme prêt douteux et établir le montant de la provision nécessaire exige un jugement éclairé. La direction exerce son jugement pour déterminer le montant qui sera recouvré en cas de défaut de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoit recouvrer aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition en cas de défaut. La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées et pourrait entraîner une modification de cette provision.

#### **ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR**

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs prix cotés en Bourse. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour des marchés pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Ces données peuvent comprendre les courbes des taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actuelle des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui reposent sur l'hypothèse qu'il n'y a pas de transactions courantes sur les marchés ou que l'on ne dispose pas de données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, la corrélation, les écarts de taux, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

La nature des placements en titres de participation privés fait en sorte que l'évaluation par la Banque changera au fil du temps, à mesure que les titres arriveront à échéance et qu'une stratégie de sortie sera élaborée et mise en œuvre. Les estimations de juste valeur peuvent également changer sous l'effet de l'évolution de la situation des sociétés émettrices. Ces changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur du changement de ces facteurs.

Pour certains types d'instruments de capitaux propres, la juste valeur est présumée se rapprocher la valeur comptable lorsque la gamme des techniques d'évaluation raisonnables est significative et s'il est impossible d'apprécier raisonnablement les probabilités des différentes techniques d'évaluation. Dans ces cas, la juste valeur pourrait ne pas être mesurée de façon fiable en raison des caractéristiques particulières aux instruments de capitaux propres, notamment les restrictions quant à leur négociation, ou parce qu'il n'y a pas de prix cotés disponibles pour des instruments financiers similaires.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de juste valeur entrés dans les évaluations fondées sur des modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché des instruments financiers complexes se développait, le cours de ces instruments pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

Une analyse sur la juste valeur des instruments financiers et des détails sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5.

## DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation au bilan de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou ont été transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs calculé comme la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée en évaluant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes des taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques en jeu. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

## GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque (fondés sur les approches avancées selon Bâle III) aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital de placement (comprend le goodwill et les immobilisations incorporelles). Tout le capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

## AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment sur le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, les augmentations de salaire, le taux de variation du coût des soins de santé et le taux d'actualisation, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement par les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données de marché connexes, et elle tient compte du fait que ces données auront une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés de grande qualité au 31 octobre. Le rendement à long terme prévu des actifs des régimes repose sur les rendements historiques et les attentes quant aux rendements futurs de chaque catégorie d'actifs ainsi que sur la répartition cible des actifs. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent une augmentation ou une diminution des obligations et des charges au titre des prestations des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite au cours des exercices futurs.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels de la part des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour compenser les différences temporelles déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les

résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une situation financière défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

## PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque l'échéance ou le montant de la perte est incertain dans l'avenir. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temporelle de l'argent.

Un grand nombre de provisions établies est lié aux diverses poursuites intentées contre la Banque dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence monétaire. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent faire changer leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut amener une correction du montant des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine individuellement ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

## ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour les assurances multirisques, le coût final pour la Banque s'éloignera des hypothèses utilisées pour établir l'obligation comptabilisée, à mesure que des renseignements additionnels sur les faits et circonstances de chaque sinistre survenu seront intégrés dans l'obligation.

Pour les assurances de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices.

Les hypothèses de mortalité de la Banque tiennent compte des résultats techniques récents de la Banque et de ceux de l'industrie. Les titulaires de police peuvent décider de mettre fin à leur police (déchéance) en cessant de payer les primes. La Banque estime les taux de déchéance futurs sur les résultats techniques dont elle dispose, ou sur ceux de l'industrie. L'estimation des coûts futurs d'administration des polices repose sur les résultats techniques et les prévisions de risque de la Banque.

## CONSOLIDATION DES ENTITÉS AD HOC

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité, en particulier une entité complexe. Par exemple, puisque les entités ad hoc ne peuvent être contrôlées par la détention directe par la Banque de plus de la majorité des droits de vote de ces entités, le jugement de la direction est nécessaire pour évaluer si tous les faits et circonstances pertinents, considérés dans leur ensemble, indiquent que la Banque contrôle cette entité ad hoc, y compris l'analyse de l'exposition de la Banque aux risques et avantages inhérents à l'entité ad hoc. Le jugement est décrit de façon plus détaillée à la note 2.

## NOTE 4 : MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

### MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La Banque a adopté les modifications suivantes.

#### **Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers**

Les amendements d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), publiés en octobre 2010, exigent la présentation d'informations additionnelles sur les transactions qui comportent un transfert d'actifs financiers. Ces amendements sont censés favoriser une plus grande transparence de l'information sur l'exposition aux risques associés aux transferts d'actifs financiers qui font en sorte que le cédant conserve une certaine implication continue à l'égard de l'actif. Les amendements exigent aussi la présentation d'informations additionnelles lorsque les transferts d'actifs financiers ne se produisent pas de façon régulière tout au long de la période. Les amendements sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et il n'est pas nécessaire de fournir des informations comparatives pour les périodes ouvertes avant cette date. La Banque a adopté les amendements d'IFRS 7 en date du 31 octobre 2012 sur une base prospective.

### MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et les adoptera lorsqu'elles seront en vigueur.

#### **Classement et évaluation des instruments financiers**

IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), reflète la première phase des travaux de l'IASB sur le remplacement des normes actuelles portant sur les instruments financiers (IAS 39) et s'applique au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. L'IASB a décidé en novembre 2011 de reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9 aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour la Banque, et a convenu provisoirement de restreindre la révision d'IFRS 9. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 ainsi que de tout futur amendement potentiel de cette norme.

#### **Présentation et informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers**

En décembre 2011, l'IASB a publié les amendements suivants relatifs à la compensation des instruments financiers :

- IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32), qui clarifie les exigences actuelles pour la compensation des actifs financiers et des passifs financiers; et

- IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), qui fournit les obligations d'information courantes visant à aider les investisseurs et les autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence ou l'incidence potentielle des accords de compensation sur la situation financière d'une société.

Les amendements d'IAS 32 sont effectifs pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour la Banque. Les amendements d'IFRS 7 sont effectifs pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2013 pour la Banque. Les deux amendements doivent être appliqués de manière rétrospective. Les amendements d'IAS 32 ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie et le résultat de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence des amendements à IFRS 7.

### **Consolidation**

L'IASB a publié les normes nouvelles et modifiées suivantes portant sur les états financiers consolidés :

- IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), qui remplace IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et SIC 12, *Consolidation – entités ad hoc*;
- IFRS 11, *Partenariats*;
- IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*;
- IAS 27 (révisée en 2011), *États financiers individuels*, qui a été amendée pour la rendre conforme aux changements amenés par la publication d'IFRS 10 et d'IFRS 11.

Les normes et les amendements ont donné lieu à une définition révisée du contrôle qui s'applique à toutes les entités. Les normes susmentionnées entrent toutes en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2013 pour la Banque. Leur adoption obligera la Banque à réévaluer ses analyses sur toutes ses entités ad hoc aux fins de la consolidation ainsi que sur le lien conservé avec d'autres entités tiers, et entraînera au besoin la présentation d'informations additionnelles. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes.

### **Évaluation de la juste valeur**

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13), fournit des indications sur l'évaluation de la juste valeur et sur l'information à fournir sur les évaluations de la juste valeur. IFRS 13 s'applique aux autres normes IFRS qui exigent ou permettent les évaluations de la juste valeur ou la présentation d'information sur les évaluations de la juste valeur et établit un cadre sur la façon d'évaluer la juste valeur à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif dans les conditions actuelles du marché, y compris les hypothèses sur les risques. IFRS 13 est en vigueur pour les périodes trimestrielles et annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2013 pour la Banque, et est applicable de façon prospective. Cette nouvelle norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou le résultat net de la Banque.

### **Avantages du personnel**

Les amendements d'IAS 19, *Avantages du personnel* (IAS 19), publiés en juin 2011, éliminent la possibilité d'utiliser la méthode du corridor pour calculer les écarts actuariels, de telle sorte que la Banque devra comptabiliser immédiatement tous les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les coûts au titre des services rendus en plus des charges d'intérêts nettes ou des produits d'intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à l'excédent ou au déficit net au titre des prestations définies et seront comptabilisés dans l'état du résultat consolidé. Les coûts de modifications de régime seront comptabilisés au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. De plus, la Banque comptabilisera une obligation au titre des indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle ne pourra plus se rétracter de l'offre d'indemnités de fin de contrat de travail ou qu'elle comptabilisera des frais de restructuration s'y rapportant. Les amendements d'IAS 19 sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2013 pour la Banque, et sont applicables rétrospectivement. La Banque évalue actuellement l'incidence des amendements d'IAS 19.

### **Présentation des autres éléments du résultat global**

Les amendements d'IAS 1, *Présentation des états financiers* (IAS 1), publiés en juin 2011, exigent que les entités regroupent les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global selon qu'ils seront ou non reclassés à l'état du résultat consolidé au cours des périodes ultérieures. Les amendements ne visent pas à établir quels éléments doivent être présentés dans les autres éléments du résultat global et n'ont rien changé à l'option de présenter les éléments après impôt. Les amendements d'IAS 1 sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2012 pour la Banque, et sont applicables rétrospectivement. Ces amendements ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou le résultat net de la Banque.

## **NOTE 5 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Certains instruments financiers sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les prêts et les valeurs mobilières classés comme détenus à des fins de transaction, les actifs et les passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments classés comme disponibles à la vente, les dérivés, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur et les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert.

### **MÉTHODES ET HYPOTHÈSES**

La Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

#### **Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement**

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose principalement sur les prix cotés sur des marchés actifs, le cas échéant. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des titres de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que les titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie principalement à l'aide de techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie, la liquidité et la concentration.

### **Autres titres de créance**

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance, y compris les titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction, repose principalement sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et de titres de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des créances mobilières sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

### **Titres de capitaux propres**

La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. En l'absence de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un ajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers ne devraient pas influencer sur la juste valeur de l'instrument initial.

### **Droits conservés**

Les méthodes et les hypothèses employées pour calculer la juste valeur des droits conservés sont décrites à la note 3.

### **Prêts**

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont une incidence minimale sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

À la comptabilisation initiale, les titres de créance classés comme prêts ne comprennent pas les titres qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. En l'absence de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Si les prix cotés sur des marchés actifs deviennent disponibles par la suite, ils sont utilisés pour établir la juste valeur des titres de créance classés comme prêts.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance, et corrobore ces informations en recourant à des techniques d'évaluation ou en obtenant des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

### **Marchandises**

La juste valeur des marchandises physiques est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque transige également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote. La détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés est décrite ci-après.

### **Instruments financiers dérivés**

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte Carlo. Les modèles d'évaluation intègrent les taux en vigueur sur le marché et les prix des instruments sous-jacents dotés d'échéances et de caractéristiques semblables.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des ajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un ajustement de valeur lié au risque de crédit est comptabilisé par rapport à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les ajustements de valeur liés au risque de crédit, la Banque tient compte des conventions de compensation globales et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

S'il y a défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimée, déduction faite de la valeur des biens donnés en garantie, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans ce cas, la valeur de réalisation estimée est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la dépréciation, après rajustement pour tenir compte de la valeur des biens donnés en garantie. La juste valeur des dérivés détenus à des fins autres que de transaction est établie de la même manière que pour les dérivés détenus à des fins de transaction.

### **Dépôts**

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

### **Passifs de titrisation**

La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation, ce qui maximise l'utilisation de données observables comme les cours des obligations hypothécaires du Canada.

### **Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert**

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

### **Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension**

Les marchandises achetées ou vendues d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises à une date ultérieure à un prix fixe sont portées au bilan consolidé à la juste valeur. La juste valeur de ces pensions est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swap de taux et les prix à terme des marchandises.

### **Billets et débetures subordonnés**

La juste valeur des billets et débetures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

### **Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital**

La juste valeur du passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital est établie d'après les prix cotés d'instruments financiers identiques ou semblables.

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les constructions et le matériel, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

**Actifs et passifs financiers**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques</b>	<b>3 436</b>	<b>\$ 3 436</b>	<b>\$ 3 096</b>	<b>\$ 3 096</b>
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	<b>21 692</b>	<b>21 692</b>	<b>21 016</b>	<b>21 016</b>
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	34 563	\$ 34 563	\$ 28 600	\$ 28 600
Autres titres de créance	7 887	7 887	9 205	9 205
Titres de capitaux propres	37 691	37 691	27 038	27 038
Prêts détenus à des fins de transaction	8 271	8 271	5 325	5 325
Marchandises	6 034	6 034	3 133	3 133
Participations conservées	85	85	52	52
<b>Total des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>	<b>94 531</b>	<b>\$ 94 531</b>	<b>\$ 73 353</b>	<b>\$ 73 353</b>
<b>Dérivés</b>	<b>60 919</b>	<b>60 919</b>	<b>59 845</b>	<b>59 845</b>
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>6 173</b>	<b>6 173</b>	<b>4 236</b>	<b>4 236</b>
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	61 365	\$ 61 365	\$ 58 711	\$ 58 711
Autres titres de créance	33 864	33 864	30 784	30 784
Titres de participation <sup>1</sup>	2 083	2 083	2 039	2 039
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction <sup>2</sup>	1 264	1 264	1 986	1 986
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>	<b>98 576</b>	<b>\$ 98 576</b>	<b>\$ 93 520</b>	<b>\$ 93 520</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>69 198</b>	<b>\$ 69 198</b>	<b>\$ 56 981</b>	<b>\$ 56 981</b>
<b>Prêts</b>	<b>408 848</b>	<b>412 409</b>	<b>377 187</b>	<b>382 868</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>7 223</b>	<b>7 223</b>	<b>7 815</b>	<b>7 815</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>10 320</b>	<b>10 320</b>	<b>8 188</b>	<b>8 188</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	<b>38 774</b>	<b>\$ 38 774</b>	<b>\$ 29 613</b>	<b>\$ 29 613</b>
<b>Dérivés</b>	<b>64 997</b>	<b>64 997</b>	<b>61 715</b>	<b>61 715</b>
<b>Passifs de titrisation à la juste valeur</b>	<b>25 324</b>	<b>25 324</b>	<b>27 725</b>	<b>27 725</b>
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>32</b>	<b>32</b>
<b>Dépôts</b>	<b>487 754</b>	<b>490 071</b>	<b>449 428</b>	<b>451 528</b>
<b>Acceptations</b>	<b>7 223</b>	<b>7 223</b>	<b>7 815</b>	<b>7 815</b>
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	<b>33 435</b>	<b>33 435</b>	<b>23 617</b>	<b>23 617</b>
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension</b>	<b>38 816</b>	<b>38 816</b>	<b>25 991</b>	<b>25 991</b>
<b>Passifs de titrisation au coût amorti</b>	<b>26 190</b>	<b>26 581</b>	<b>26 054</b>	<b>26 552</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>18 489</b>	<b>18 489</b>	<b>18 607</b>	<b>18 607</b>
<b>Billets et débentures subordonnés</b>	<b>11 318</b>	<b>12 265</b>	<b>11 543</b>	<b>12 397</b>
<b>Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital</b>	<b>2 250</b>	<b>2 874</b>	<b>2 261</b>	<b>2 693</b>

<sup>1</sup> Au 31 octobre 2012, la juste valeur de certains titres de participation dans le portefeuille de titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 5 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 octobre 2011) est réputée se rapprocher de la valeur comptable.

<sup>2</sup> Incluent d'autres titres de créance au 31 octobre 2012 de 1 264 millions de dollars (1 986 millions de dollars au 31 octobre 2011).



## Actifs et passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques</b>	2 574	\$ 2 574
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	19 136	19 136
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>		
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	22 722	\$ 22 722
Autres titres de créance	8 489	8 489
Titres de capitaux propres	24 923	24 923
Prêts détenus à des fins de transaction	5 265	5 265
Marchandises	2 249	2 249
Participations conservées	47	47
<b>Total des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>	63 695	\$ 63 695
<b>Dérivés</b>	51 470	51 470
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	2 150	2 150
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>		
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	43 364	\$ 43 364
Autres titres de créance	36 969	36 969
Titres de participation <sup>1</sup>	2 126	2 126
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction <sup>2</sup>	4 228	4 228
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>	86 687	\$ 86 687
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	50 658	\$ 50 658
<b>Prêts</b>	340 909	344 347
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	7 757	7 757
<b>Autres actifs</b>	12 453	12 453
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>		
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	22 991	\$ 22 991
<b>Dérivés</b>	52 552	52 552
<b>Passifs de titrisation à la juste valeur</b>	27 256	27 256
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	31	31
<b>Dépôts</b>	404 873	407 153
<b>Acceptations</b>	7 757	7 757
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	23 691	23 691
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension</b>	22 191	22 191
<b>Passifs de titrisation au coût amorti</b>	23 078	23 653
<b>Autres passifs</b>	20 267	20 267
<b>Billets et débiteures subordonnés</b>	12 249	13 275
<b>Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital</b>	2 926	3 379

<sup>1</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, la juste valeur de certains titres de participation dans le portefeuille de titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 202 millions de dollars est réputée se rapprocher de la valeur comptable.

<sup>2</sup> Incluent d'autres titres de créance au 1<sup>er</sup> novembre 2010 de 4 210 millions de dollars et la juste valeur de valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 1<sup>er</sup> novembre 2010 de 18 millions de dollars.

### Hiérarchie d'évaluation de la juste valeur

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la fiabilité des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de créance, les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif, de même que certains bons du Trésor canadien et américain et d'autres titres adossés à des actifs hypothécaires émis par des gouvernements et des organismes canadiens ou américains, et certains passifs de titrisation, qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, tels que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les titres émis par des gouvernements canadiens et américains, les titres de créance adossés à des actifs hypothécaires émis par des organismes canadiens ou américains, les titres de créance de sociétés, certains contrats de dérivés, certains passifs de titrisation et certains dépôts détenus à des fins de transaction.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires. Cette catégorie comprend généralement les participations conservées dans certaines titrisations de prêts et certains contrats de dérivés.

Les tableaux ci-après présentent, aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010, le classement dans les niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur de chaque actif et passif financier évalué à la juste valeur.

**Hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012				31 octobre 2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>								
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	3 556	\$ 11 649	\$ –	\$ 15 205	\$ 2 293	\$ 8 583	\$ –	\$ 10 876
Provinces	–	3 731	–	3 731	1	2 714	5	2 720
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	1 932	8 889	–	10 821	2 210	5 411	–	7 621
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	3 510	–	3 510	–	5 887	–	5 887
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	1 296	–	1 296	–	1 496	–	1 496
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	–	2 223	17	2 240	25	2 477	30	2 532
Autres émetteurs	–	5 590	57	5 647	–	6 594	79	6 673
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires	31 740	5 850	77	37 667	24 699	2 308	–	27 007
Actions privilégiées	24	–	–	24	31	–	–	31
<b>Prêts détenus à des fins de transaction</b>								
	–	8 271	–	8 271	–	5 322	3	5 325
<b>Marchandises</b>								
	6 034	–	–	6 034	3 133	–	–	3 133
<b>Droits conservés</b>								
	–	–	85	85	–	–	52	52
	43 286	\$ 51 009	\$ 236	\$ 94 531	\$ 32 392	\$ 40 792	\$ 169	\$ 73 353
<b>Dérivés</b>								
Dérivés de taux	7	\$ 38 605	\$ 7	\$ 38 619	\$ 23	\$ 35 659	\$ 11	\$ 35 693
Dérivés de change	140	13 116	16	13 272	358	17 900	16	18 274
Dérivés de crédit	–	37	12	49	–	130	21	151
Dérivés d'actions	–	7 755	691	8 446	1	4 318	630	4 949
Contrats de marchandises	131	379	23	533	149	622	7	778
	278	\$ 59 892	\$ 749	\$ 60 919	\$ 531	\$ 58 629	\$ 685	\$ 59 845
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Valeurs mobilières	603	\$ 5 557	\$ –	\$ 6 160	\$ 592	\$ 3 630	\$ –	\$ 4 222
Prêts	–	–	13	13	–	6	8	14
	603	\$ 5 557	\$ 13	\$ 6 173	\$ 592	\$ 3 636	\$ 8	\$ 4 236
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente<sup>1</sup></b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	6 533	\$ 4 322	\$ –	\$ 10 855	\$ 8 052	\$ 1 263	\$ –	\$ 9 315
Provinces	–	2 503	–	2 503	–	369	–	369
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	125	29 530	–	29 655	125	28 271	–	28 396
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	17 208	2	17 210	–	19 970	–	19 970
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	1 142	–	1 142	–	661	–	661
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des créances mobilières	–	25 045	–	25 045	–	22 947	–	22 947
Obligations de sociétés et autres	–	8 762	57	8 819	–	7 813	24	7 837
<b>Titres de participation</b>								
Actions ordinaires <sup>2</sup>	197	206	1 443	1 846	80	149	1 524	1 753
Actions privilégiées	–	69	163	232	93	–	190	283
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction<sup>3</sup></b>								
	–	1 099	165	1 264	–	1 828	158	1 986
	6 855	\$ 89 886	\$ 1 830	\$ 98 571	\$ 8 350	\$ 83 271	\$ 1 896	\$ 93 517
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>								
	–	\$ 9 340	\$ –	\$ 9 340	\$ –	\$ 3 382	\$ –	\$ 3 382
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>								
	–	\$ 37 674	\$ 1 100	\$ 38 774	\$ –	\$ 28 533	\$ 1 080	\$ 29 613
<b>Dérivés</b>								
Dérivés de taux	8	\$ 33 084	\$ 104	\$ 33 196	\$ 19	\$ 31 365	\$ 92	\$ 31 476
Dérivés de change	105	21 547	14	21 666	318	23 521	14	23 853
Dérivés de crédit	–	236	11	247	–	182	31	213
Dérivés d'actions	–	8 268	1 011	9 279	–	4 516	973	5 489
Contrats de marchandises	103	495	11	609	114	562	8	684
	216	\$ 63 630	\$ 1 151	\$ 64 997	\$ 451	\$ 60 146	\$ 1 118	\$ 61 715
<b>Passifs de titrisation à la juste valeur</b>								
	–	\$ 25 324	\$ –	\$ 25 324	\$ –	\$ 27 725	\$ –	\$ 27 725
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
	–	\$ –	\$ 17	\$ 17	\$ –	\$ 5	\$ 27	\$ 32
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>								
	15 125	\$ 18 289	\$ 21	\$ 33 435	\$ 12 135	\$ 11 480	\$ 2	\$ 23 617
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension</b>								
	–	\$ 10 232	\$ –	\$ 10 232	\$ –	\$ 3 917	\$ –	\$ 3 917

<sup>1</sup> Au 31 octobre 2012, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente d'une valeur comptable de 5 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 octobre 2011) étaient comptabilisées au coût puisqu'elles n'avaient pas de prix cotés sur des marchés actifs et que la juste valeur ne pouvait être évaluée de façon fiable.

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2012, les actions ordinaires comprennent la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 956 millions de dollars (1 020 millions de dollars au 31 octobre 2011), remboursables par l'émetteur au coût, quand le coût se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3.

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2012, incluent des titres de créance de sociétés et autres titres de créance de 1 264 millions de dollars (1 986 millions de dollars au 31 octobre 2011).

**Hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur**

(en millions de dollars canadiens)

	1 <sup>er</sup> novembre 2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>				
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	1 935	5 365	–	7 300
Provinces	–	2 575	14	2 589
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	765	6 546	37	7 348
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	4 102	–	4 102
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	1 383	–	1 383
<b>Autres titres de créance</b>				
Émetteurs canadiens	12	2 637	27	2 676
Autres émetteurs	–	5 731	82	5 813
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Actions ordinaires	23 881	1 017	–	24 898
Actions privilégiées	25	–	–	25
<b>Prêts détenus à des fins de transaction</b>				
<b>Marchandises</b>				
	2 249	–	–	2 249
<b>Droits conservés</b>				
	–	–	47	47
	<b>28 867</b>	<b>\$ 34 608</b>	<b>\$ 220</b>	<b>\$ 63 695</b>
<b>Dérivés</b>				
Dérivés de taux	4	27 270	46	27 320
Dérivés de change	385	19 322	170	19 877
Dérivés de crédit	–	167	21	188
Dérivés d'actions	11	2 742	557	3 310
Contrats de marchandises	150	620	5	775
	<b>550</b>	<b>\$ 50 121</b>	<b>\$ 799</b>	<b>\$ 51 470</b>
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Valeurs mobilières	722	\$ 1 319	\$ 24	\$ 2 065
Prêts	–	68	17	85
	<b>722</b>	<b>\$ 1 387</b>	<b>\$ 41</b>	<b>\$ 2 150</b>
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente<sup>1</sup></b>				
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	10 850	\$ 820	\$ –	\$ 11 670
Provinces	–	388	–	388
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	127	11 115	–	11 242
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	19 920	–	19 920
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	135	–	135
<b>Autres titres de créance</b>				
Titres adossés à des créances mobilières	–	20 161	–	20 161
Obligations de sociétés et autres	39	16 745	24	16 808
<b>Titres de participation</b>				
Actions ordinaires <sup>2</sup>	104	122	1 544	1 770
Actions privilégiées	105	–	58	163
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction<sup>3</sup></b>				
	–	4 164	64	4 228
	<b>11 225</b>	<b>\$ 73 570</b>	<b>\$ 1 690</b>	<b>\$ 86 485</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>				
	–	\$ 21 881	\$ 1 110	\$ 22 991
<b>Dérivés</b>				
Dérivés de taux	3	24 531	90	24 624
Dérivés de change	452	22 814	85	23 351
Dérivés de crédit	–	180	43	223
Dérivés d'actions	–	2 721	922	3 643
Contrats de marchandises	71	630	10	711
	<b>526</b>	<b>\$ 50 876</b>	<b>\$ 1 150</b>	<b>\$ 52 552</b>
<b>Passifs de titrisation à la juste valeur</b>				
	–	\$ 27 256	\$ –	\$ 27 256
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
	–	–	\$ 31	\$ 31
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>				
	10 846	\$ 12 815	\$ 30	\$ 23 691

<sup>1</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente d'une valeur comptable de 202 millions de dollars étaient comptabilisées au coût puisqu'elles n'avaient pas de prix cotés sur des marchés actifs et la juste valeur ne pouvait être évaluée de façon fiable.

<sup>2</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, les actions ordinaires comprennent la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1 050 millions de dollars, remboursables par l'émetteur au coût, quand le coût se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3.

<sup>3</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, incluent d'autres titres de créance de 4 210 millions de dollars et la juste valeur de valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement de 18 millions de dollars.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des douze mois clos les 31 octobre 2012 et 2011.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 respectivement pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011.

### Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2011	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)		Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2011	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
		Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>										
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>										
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>										
Obligations des gouvernements canadiens										
Fédéral	- \$	- \$	- \$	1 \$	- \$	- \$	- \$	(1) \$	- \$	- \$
Provinces	5	-	-	3	-	(10)	5	(3)	-	-
<b>Autres titres de créance</b>										
Émetteurs canadiens	30	4	-	29	-	(52)	29	(23)	17	2
Autres émetteurs	79	8	-	276	-	(272)	50	(84)	57	(4)
<b>Titres de capitaux propres</b>										
Actions ordinaires										
Prêts détenus à des fins de transaction	-	-	-	89	-	(12)	-	-	77	-
Prêts détenus à des fins de transaction	3	-	-	2	-	(8)	3	-	-	-
<b>Droits conservés</b>	<b>52</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>(21)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>85</b>	<b>10</b>
	<b>169 \$</b>	<b>29 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>428 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>(375) \$</b>	<b>87 \$</b>	<b>(111) \$</b>	<b>236 \$</b>	<b>8 \$</b>
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>										
Prêts										
	8 \$	14 \$	- \$	- \$	- \$	(9) \$	- \$	- \$	13 \$	5
	8 \$	14 \$	- \$	- \$	- \$	(9) \$	- \$	- \$	13 \$	5 \$
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>										
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>										
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE										
	- \$	- \$	- \$	2 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 \$	- \$
<b>Autres titres de créance</b>										
Obligations de sociétés et autres										
	24	1	1	14	-	(2)	45	(26)	57	1
<b>Titres de capitaux propres</b>										
Actions ordinaires										
	1 524	114	(33)	66	-	(228)	-	-	1 443	(11)
Actions privilégiées										
	190	(21)	47	1	-	(54)	-	-	163	39
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>										
	158	12	13	-	-	(9)	22	(31)	165	8
	<b>1 896 \$</b>	<b>106 \$</b>	<b>28 \$</b>	<b>83 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(293) \$</b>	<b>67 \$</b>	<b>(57) \$</b>	<b>1 830 \$</b>	<b>37 \$</b>

	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2011	Total des profits (réalisés et latents) pertes réalisées et latentes		Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2011	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
		Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>										
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>										
	1 080	16	-	-	395	(392)	1	-	1 100	26
<b>Dérivés<sup>4</sup></b>										
Dérivés de taux										
	81	10	-	5	-	-	1	-	97	15
Dérivés de change										
	(2)	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-
Dérivés de crédit										
	10	(14)	-	-	3	(2)	2	(1)	(3)	(3)
Dérivés d'actions										
	343	(18)	-	(134)	187	(59)	1	-	320	(13)
Contrats de marchandises										
	1	(13)	-	-	-	(1)	-	1	(12)	(11)
	<b>433 \$</b>	<b>(35) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(129) \$</b>	<b>187 \$</b>	<b>(57) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>402 \$</b>	<b>(12) \$</b>
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>										
	27	(65)	-	-	188	(135)	2	-	17	(65)
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>										
	2	-	-	(6)	-	37	2	(14)	21	5

<sup>1</sup> Les profits (pertes) sur actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur la vente de valeurs mobilières disponibles à la vente, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes), dans l'état du résultat consolidé.

<sup>2</sup> Consistent en des ventes et des règlements.

<sup>3</sup> Les variations des profits latents (pertes latentes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>4</sup> Composés d'actifs dérivés de 749 millions de dollars (685 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2011) et de passifs dérivés de 1 151 millions de dollars (1 118 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2011) au 31 octobre 2012, qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

**Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3**

(en millions de dollars canadiens)

	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2010	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)		Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2011	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>2</sup>
		Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>										
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>										
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>										
Obligations des gouvernements canadiens										
Fédéral	– \$	– \$	– \$	15 \$	– \$	(15) \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Provinces	14	1	–	45	–	(55)	–	–	5	(1)
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains										
	37	–	–	–	–	(37)	–	–	–	–
<b>Autres titres de créance</b>										
Émetteurs canadiens	27	3	–	46	–	(48)	16	(14)	30	(5)
Autres émetteurs	82	15	–	557	–	(454)	92	(213)	79	(11)
<b>Titres de capitaux propres</b>										
Actions ordinaires	–	–	–	12	–	(12)	–	–	–	–
Actions privilégiées	–	–	–	34	–	(34)	–	–	–	–
<b>Prêts détenus à des fins de transaction</b>										
	13	1	–	3	–	(16)	2	–	3	–
<b>Droits conservés</b>										
	47	6	–	–	7	(8)	–	–	52	6
	220 \$	26 \$	– \$	712 \$	7 \$	(679) \$	110 \$	(227) \$	169 \$	(11) \$
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>										
Valeurs mobilières										
	24 \$	– \$	– \$	39 \$	– \$	(63) \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Prêts										
	17	18	–	–	–	(13)	6	(20)	8	–
	41 \$	18 \$	– \$	39 \$	– \$	(76) \$	6 \$	(20) \$	8 \$	– \$
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>										
<b>Autres titres de créance</b>										
Titres adossés à des créances mobilières										
	– \$	– \$	– \$	66 \$	– \$	(66) \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Obligations de sociétés et autres										
	24	–	1	–	–	(3)	2	–	24	1
<b>Titres de capitaux propres</b>										
Actions ordinaires	1 544	217	6	141	–	(383)	–	(1)	1 524	14
Actions privilégiées	58	24	5	2	–	(63)	164	–	190	(15)
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>										
	64	6	(11)	–	–	(1)	100	–	158	(4)
	1 690 \$	247 \$	1 \$	209 \$	– \$	(516) \$	266 \$	(1) \$	1 896 \$	(4) \$

	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2010	Total des profits (réalisés et latents) pertes réalisées et latentes		Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2011	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
		Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>										
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>										
	1 110 \$	20 \$	– \$	– \$	467 \$	(517) \$	– \$	– \$	1 080 \$	19 \$
<b>Dérivés<sup>4</sup></b>										
Dérivés de taux	44 \$	16 \$	– \$	3 \$	– \$	12 \$	6 \$	– \$	81 \$	50 \$
Dérivés de change	(85)	14	–	–	–	69	–	–	(2)	(1)
Dérivés de crédit	22	(7)	–	–	–	(1)	(1)	(3)	10	(3)
Dérivés d'actions	365	(43)	–	(197)	272	(54)	–	–	343	(39)
Contrats de marchandises	5	–	–	–	–	(2)	(5)	3	1	(3)
	351 \$	(20) \$	– \$	(194) \$	272 \$	24 \$	– \$	– \$	433 \$	4 \$
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>										
	31 \$	(58) \$	– \$	– \$	216 \$	(162) \$	– \$	– \$	27 \$	(58) \$
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>										
	30 \$	(1) \$	– \$	(42) \$	– \$	36 \$	6 \$	(27) \$	2 \$	1 \$

<sup>1</sup> Les profits (pertes) sur actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur la vente de valeurs mobilières disponibles à la vente, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes), dans l'état du résultat consolidé.

<sup>2</sup> Consistent en des ventes et des règlements.

<sup>3</sup> Les variations des profits latents (pertes latentes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>4</sup> Composés d'actifs dérivés de 685 millions de dollars (799 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et de passifs dérivés de 1 118 millions de dollars (1 150 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) au 31 octobre 2011, qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau présentés dans le tableau ci-dessus sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus, aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010, et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur. Pour les dérivés de taux, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. Pour les dérivés de crédit, la sensibilité a été calculée sur les écarts de crédit non observables au moyen d'hypothèses tenant compte des écarts de crédit liés à la position de l'obligation sous-jacente. La sensibilité des dérivés d'actions est calculée en utilisant des hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets d'une variation de 5 % des dividendes, d'une variation de 10 % de la corrélation, d'une variation de 10 % du prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent et d'une variation de (13) % à 33 % de la volatilité. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction est calculée en faisant varier les données non observables qui peuvent inclure la volatilité, les écarts de taux et la corrélation.

#### Analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>						
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>						
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>						
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	- \$	- \$	- \$	- \$	1 \$	1 \$
<b>Autres titres de créance</b>						
Autres émetteurs	-	-	1	1	-	-
<b>Titres de capitaux propres</b>						
Actions ordinaires	4	4	-	-	-	-
<b>Prêts détenus à des fins de transaction</b>						
Droits conservés	7	3	4	-	3	-
	<b>11 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>3 \$</b>
<b>Dérivés</b>						
Dérivés de taux	2 \$	2 \$	2 \$	2 \$	5 \$	5 \$
Dérivés de crédit	-	-	1	1	1	1
Dérivés d'actions	36	47	9	21	-	19
	<b>38 \$</b>	<b>49 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>24 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>25 \$</b>
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>						
<b>Autres titres de créance</b>						
Obligations de sociétés et autres	2 \$	2 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Titres de capitaux propres</b>						
Actions ordinaires	97	24	25	49	47	47
Actions privilégiées	8	8	7	7	6	6
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>						
	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
	<b>111 \$</b>	<b>38 \$</b>	<b>36 \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>54 \$</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>						
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>						
Dérivés	36 \$	26 \$	16 \$	16 \$	11 \$	11 \$
Dérivés de taux	-	-	2	2	3	3
Dérivés de crédit	66	50	36	14	29	3
Dérivés d'actions	-	-	-	-	2	3
Contrats de marchandises	-	-	-	-	-	-
	<b>102 \$</b>	<b>76 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>32 \$</b>	<b>45 \$</b>	<b>20 \$</b>
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>						
	<b>3 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>5 \$</b>
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>						
	-	-	-	-	1	1
<b>Total</b>	<b>268 \$</b>	<b>179 \$</b>	<b>115 \$</b>	<b>128 \$</b>	<b>120 \$</b>	<b>110 \$</b>

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, à moins que la juste valeur de cet instrument ne soit attestée par comparaison avec d'autres transactions actuelles de marché observables portant sur le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables. Par conséquent, la différence entre la juste valeur, en utilisant d'autres transactions actuelles de marché observables ou une technique d'évaluation, et le prix de la transaction correspond à un profit latent ou une perte latente lors de sa comptabilisation initiale.

La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les données non observables utilisées par cette technique d'évaluation pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché non observables au moment de la comptabilisation initiale.

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
Solde au début de l'exercice	35 \$	15 \$
Nouvelles transactions	34	26
Comptabilisés dans l'état des résultats consolidé au cours de l'exercice	(21)	(6)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>48 \$</b>	<b>35 \$</b>

## ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

### **Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net**

Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements détenus dans un portefeuille de négociation ou couverts sur le plan économique par des dérivés sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils répondent aux critères présentés à la note 2. La juste valeur des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était de 13 millions de dollars au 31 octobre 2012 (14 millions de dollars au 31 octobre 2011; 85 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010), ce qui représente le risque de crédit maximum rattaché à ces prêts.

Ces prêts sont gérés dans les limites de risque approuvées par le groupe de gestion du risque de la Banque et sont couverts au titre du risque de crédit au moyen de dérivés de crédit.

Au 31 octobre 2012, la valeur notionnelle des dérivés de crédit utilisés pour atténuer le risque de crédit maximum rattaché à ces prêts s'élevait à 140 millions de dollars (140 millions de dollars au 31 octobre 2011; 153 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et la juste valeur s'établissait à (15) millions de dollars ((11) millions de dollars au 31 octobre 2011; (8) millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). La Banque utilise aussi d'autres instruments de ce portefeuille afin de couvrir la totalité de son risque de perte maximum.

Aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010, la variation cumulée de la juste valeur de ces prêts attribuable aux variations du risque de crédit était respectivement de 12 millions de dollars, 9 millions de dollars et néant, calculée d'après les variations de l'écart de taux reflétées dans la juste valeur des prêts. À ces mêmes dates, la variation cumulée de la juste valeur des dérivés de crédit couvrant ces prêts qui sont utilisés pour atténuer le risque de crédit s'élevait respectivement à (15) millions de dollars, (11) millions de dollars et (8) millions de dollars.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, le profit (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur de ces prêts en raison des variations du risque de crédit rattaché aux prêts a été de 5 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 octobre 2011). Au cours de cette même période, la variation nette de la juste valeur des dérivés de crédit couvrant ces prêts qui sont utilisés pour atténuer le risque de crédit a été de (12) millions de dollars ((12) millions de dollars au 31 octobre 2011).

### **Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net**

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurances de la Banque ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est évaluée au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés pour appuyer l'évaluation, les variations du facteur d'actualisation étant comptabilisées au compte de résultat consolidé. Étant donné que ces valeurs mobilières sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, le profit latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières est comptabilisé à l'état du résultat consolidé dans la même période qu'une tranche de la perte ou du profit résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certaines valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques. Ces valeurs mobilières sont détenues dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

### **Passifs de titrisation à la juste valeur**

Les passifs de titrisation à la juste valeur comprennent les passifs de titrisation classés comme détenus à des fins de transaction et les passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur d'un passif financier comprend le risque de crédit rattaché à ce passif financier. Les détenteurs des passifs de titrisation ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque, si bien que les variations du crédit de la Banque n'ont pas d'incidence sur le calcul de la juste valeur.

Le montant que la Banque serait contractuellement tenue de payer à l'échéance pour tous les passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était inférieur à la valeur comptable, dans l'ordre de 445 millions de dollars au 31 octobre 2012, de 811 millions de dollars au 31 octobre 2011 et de 923 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

### **Autres passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net**

La Banque prend certains engagements de prêt envers des clients dans le but d'accorder un prêt hypothécaire à taux fixe. Ces engagements sont couverts économiquement par des dérivés et d'autres instruments financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts. La désignation de ces engagements de prêt à la juste valeur par le biais du résultat net élimine une non-concordance comptable qui serait possible. Étant donné la nature à court terme de ces engagements de prêt, les variations du crédit de la Banque n'ont pas une incidence significative sur le calcul de la juste valeur.

### **Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net**

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, le profit (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était de (5) millions de dollars ((306) millions de dollars en 2011).

**RECLASSEMENT DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION DANS LA CATÉGORIE DISPONIBLES À LA VENTE**

En 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance avaient été comptabilisés initialement à titre de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction évaluées à la juste valeur, et toutes les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession étaient comptabilisés dans les produits de négociation. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement ces titres de créance, elle a reclassé, en date du 1<sup>er</sup> août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente.

La juste valeur des titres de créance reclassés était de 1 264 millions de dollars au 31 octobre 2012 (1 986 millions de dollars au 31 octobre 2011; 4 228 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, des produits d'intérêts nets de 90 millions de dollars (183 millions de dollars après impôt au 31 octobre 2011) ont été comptabilisés à l'égard des titres de créance reclassés. L'augmentation de 26 millions de dollars après impôt de la juste valeur de ces titres pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (diminution de 186 millions de dollars après impôt au 31 octobre 2011) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres de créance aurait été incluse dans les produits de négociation, ce qui aurait entraîné une augmentation du résultat net de 26 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (diminution du résultat net de 186 millions de dollars après impôt au 31 octobre 2011). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, des titres de créance reclassés d'une juste valeur de 789 millions de dollars (2 162 millions de dollars au 31 octobre 2011) ont été vendus ou sont venus à échéance, et un montant de 23 millions de dollars après impôt a été comptabilisé dans les profits nets sur valeurs mobilières disponibles à la vente (69 millions de dollars après impôt au 31 octobre 2011).



Les durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des titres détenus par la Banque sont comme suit :

### Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012						Total
	Durée restante jusqu'à l'échéance <sup>1</sup>						
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction<sup>2</sup></b>							
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>							
Obligations des gouvernements canadiens							
Fédéral	7 124 \$	2 793 \$	2 398 \$	847 \$	2 043 \$	– \$	15 205 \$
Provinces	1 263	295	300	429	1 444	–	3 731
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	3 567	5 870	458	646	280	–	10 821
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	2 484	412	261	222	131	–	3 510
Titres adossés à des créances hypothécaires	85	795	398	14	4	–	1 296
	14 523	10 165	3 815	2 158	3 902	–	34 563
<b>Autres titres de créance</b>							
Émetteurs canadiens	618	435	478	400	309	–	2 240
Autres émetteurs	2 208	1 848	1 028	498	65	–	5 647
	2 826	2 283	1 506	898	374	–	7 887
<b>Titres de capitaux propres</b>							
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	37 667	37 667
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	24	24
	–	–	–	–	–	37 691	37 691
<b>Droits conservés</b>	1	34	6	14	30	–	85
<b>Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>	17 350 \$	12 482 \$	5 327 \$	3 070 \$	4 306 \$	37 691 \$	80 226 \$
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>							
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>							
Obligations des gouvernements canadiens							
Fédéral	9 943 \$	122 \$	132 \$	630 \$	28 \$	– \$	10 855 \$
Provinces	2 178	97	54	165	9	–	2 503
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	2 076	1 369	1 221	11 670	13 319	–	29 655
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	2 479	11 379	3 323	29	–	–	17 210
Titres adossés à des créances hypothécaires	61	31	1 050	–	–	–	1 142
	16 737	12 998	5 780	12 494	13 356	–	61 365
<b>Autres titres de créance</b>							
Titres adossés à des créances mobilières	1 031	4 152	5 718	7 305	6 839	–	25 045
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	–	961	–	961
Obligations de sociétés et autres	670	4 781	1 782	456	169	–	7 858
	1 701	8 933	7 500	7 761	7 969	–	33 864
<b>Titres de capitaux propres</b>							
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 851	1 851
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	232	232
	–	–	–	–	–	2 083	2 083
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>	152	333	442	151	186	–	1 264
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>	18 590 \$	22 264 \$	13 722 \$	20 406 \$	21 511 \$	2 083 \$	98 576 \$
<b>Total des valeurs mobilières</b>	35 940 \$	34 746 \$	19 049 \$	23 476 \$	25 817 \$	39 774 \$	178 802 \$

<sup>1</sup> Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

<sup>2</sup> Comprendent des titres désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

**Calendrier des échéances des valeurs mobilières**

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance <sup>1</sup>						31 octobre	1 <sup>er</sup> novembre
							2011	2010
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	Total
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction<sup>2</sup></b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	5 206 \$	1 961 \$	1 148 \$	2 055 \$	506 \$	– \$	10 876 \$	7 300 \$
Provinces	449	477	293	1 080	421	–	2 720	2 589
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	2 724	3 182	567	176	972	–	7 621	7 348
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	4 587	507	373	341	79	–	5 887	4 102
Titres adossés à des créances hypothécaires								
	81	652	730	33	–	–	1 496	1 383
	13 047	6 779	3 111	3 685	1 978	–	28 600	22 722
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	890	514	435	625	68	–	2 532	2 676
Autres émetteurs	3 147	1 710	1 003	599	214	–	6 673	5 813
	4 037	2 224	1 438	1 224	282	–	9 205	8 489
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	27 007	27 007	24 898
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	31	31	25
	–	–	–	–	–	27 038	27 038	24 923
<b>Droits conservés</b>								
	1	4	4	11	32	–	52	47
<b>Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>								
	17 085 \$	9 007 \$	4 553 \$	4 920 \$	2 292 \$	27 038 \$	64 895 \$	56 181 \$
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	6 919 \$	2 104 \$	– \$	266 \$	26 \$	– \$	9 315 \$	11 670 \$
Provinces	18	145	100	98	8	–	369	388
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	8 076	1 855	987	6 887	10 591	–	28 396	11 242
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	6 102	10 077	3 704	87	–	–	19 970	19 929
Titres adossés à des créances hypothécaires								
	–	115	546	–	–	–	661	135
	21 115	14 296	5 337	7 338	10 625	–	58 711	43 364
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des créances mobilières	16	6 932	6 550	3 269	6 180	–	22 947	20 161
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes								
	–	–	–	–	249	–	249	–
Obligations de sociétés et autres								
	503	4 066	2 362	606	51	–	7 588	16 808
	519	10 998	8 912	3 875	6 480	–	30 784	36 969
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 756	1 756	1 780
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	283	283	346
	–	–	–	–	–	2 039	2 039	2 126
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>								
	275	606	470	329	306	–	1 986	4 228
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>								
	21 909 \$	25 900 \$	14 719 \$	11 542 \$	17 411 \$	2 039 \$	93 520 \$	86 687 \$
<b>Total des valeurs mobilières</b>								
	38 994 \$	34 907 \$	19 272 \$	16 462 \$	19 703 \$	29 077 \$	158 415 \$	142 868 \$

<sup>1</sup> Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

<sup>2</sup> Comprendent des titres désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

## Profits latents et pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente

Les tableaux suivants présentent un sommaire des profits latents et des pertes latentes aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010.

### Profits latents et pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012			
	Coût/ coût amorti <sup>1</sup>	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>				
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	10 818 \$	38 \$	1 \$	10 855 \$
Provinces	2 485	18	–	2 503
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	28 821	865	31	29 655
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	16 856	360	6	17 210
Titres adossés à des créances hypothécaires	1 134	8	–	1 142
	<b>60 114</b>	<b>1 289</b>	<b>38</b>	<b>61 365</b>
<b>Autres titres de créance</b>				
Titres adossés à des créances mobilières	24 868	222	45	25 045
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	939	22	–	961
Obligations de sociétés et autres	7 587	294	23	7 858
	<b>33 394</b>	<b>538</b>	<b>68</b>	<b>33 864</b>
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Actions ordinaires	1 749	117	15	1 851
Actions privilégiées	194	38	–	232
	<b>1 943</b>	<b>155</b>	<b>15</b>	<b>2 083</b>
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction<sup>2</sup></b>	<b>1 165</b>	<b>130</b>	<b>31</b>	<b>1 264</b>
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente<sup>3</sup></b>	<b>96 616 \$</b>	<b>2 112 \$</b>	<b>152 \$</b>	<b>98 576 \$</b>

31 octobre 2011

	31 octobre 2011			
	Coût/ coût amorti <sup>1</sup>	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>				
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	9 286 \$	32 \$	3 \$	9 315 \$
Provinces	350	19	–	369
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	28 004	443	51	28 396
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	19 658	319	7	19 970
Titres adossés à des créances hypothécaires	651	10	–	661
	<b>57 949</b>	<b>823</b>	<b>61</b>	<b>58 711</b>
<b>Autres titres de créance</b>				
Titres adossés à des créances mobilières	22 516	504	73	22 947
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	249	–	–	249
Obligations de sociétés et autres	7 476	199	87	7 588
	<b>30 241</b>	<b>703</b>	<b>160</b>	<b>30 784</b>
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Actions ordinaires	1 584	207	35	1 756
Actions privilégiées	298	24	39	283
	<b>1 882</b>	<b>231</b>	<b>74</b>	<b>2 039</b>
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction<sup>2</sup></b>	<b>1 913</b>	<b>130</b>	<b>57</b>	<b>1 986</b>
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente<sup>3</sup></b>	<b>91 985 \$</b>	<b>1 887 \$</b>	<b>352 \$</b>	<b>93 520 \$</b>

1<sup>er</sup> novembre 2010

	1 <sup>er</sup> novembre 2010			
	Coût/ coût amorti <sup>1</sup>	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>				
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	11 654 \$	19 \$	3 \$	11 670 \$
Provinces	370	18	–	388
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	11 071	200	29	11 242
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	19 556	389	16	19 929
Titres adossés à des créances hypothécaires	133	2	–	135
	<b>42 784</b>	<b>628</b>	<b>48</b>	<b>43 364</b>
<b>Autres titres de créance</b>				
Titres adossés à des créances mobilières	19 623	554	16	20 161
Obligations de sociétés et autres	16 476	356	24	16 808
	<b>36 099</b>	<b>910</b>	<b>40</b>	<b>36 969</b>
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Actions ordinaires	1 603	239	62	1 780
Actions privilégiées	326	34	14	346
	<b>1 929</b>	<b>273</b>	<b>76</b>	<b>2 126</b>
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction<sup>2</sup></b>	<b>3 928</b>	<b>331</b>	<b>31</b>	<b>4 228</b>
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente<sup>3</sup></b>	<b>84 740 \$</b>	<b>2 142 \$</b>	<b>195 \$</b>	<b>86 687 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent la conversion des soldes au coût amorti au taux au comptant à la fin de la période.

<sup>2</sup> Incluent des titres de créance de sociétés et d'autres titres de créance de 1 264 millions de dollars au 31 octobre 2012 (1 986 millions de dollars au 31 octobre 2011 et 4 210 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et la juste valeur de valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement de néant au 31 octobre 2012 (néant au 31 octobre 2011 et 18 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2012, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente d'une valeur comptable de 5 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 octobre 2011; 202 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) n'avaient pas de prix cotés sur des marchés actifs dont la juste valeur ne pouvait être évaluée de façon fiable et étaient comptabilisées au coût.

Dans le tableau ci-dessous, les pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente sont classées dans la catégorie «12 mois ou plus» si, pour chacun des douze mois consécutifs précédant les 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010, la juste valeur des valeurs mobilières était inférieure au coût amorti. Dans le cas contraire, elles ont été classées dans la catégorie «Moins de 12 mois».

### Pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>						
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>						
Obligations du gouvernement canadien – fédéral	4 027 \$	1 \$	– \$	– \$	4 027 \$	1 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et des municipalités américaines et d'autres organismes américains	2 656	17	869	14	3 525	31
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	2 849	6	–	–	2 849	6
	9 532	24	869	14	10 401	38
<b>Autres titres de créance</b>						
Titres adossés à des créances mobilières	295	10	2 201	35	2 496	45
Obligations de sociétés et autres	421	15	395	8	816	23
	716	25	2 596	43	3 312	68
<b>Titres de capitaux propres</b>						
Actions ordinaires	18	13	40	2	58	15
	18	13	40	2	58	15
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>						
	–	–	179	31	179	31
<b>Total</b>	<b>10 266 \$</b>	<b>62 \$</b>	<b>3 684 \$</b>	<b>90 \$</b>	<b>13 950 \$</b>	<b>152 \$</b>

31 octobre 2011

<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>						
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>						
Obligations du gouvernement canadien – fédéral	– \$	– \$	1 479 \$	3 \$	1 479 \$	3 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et des municipalités américaines et d'autres organismes américains	3 771	46	582	5	4 353	51
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 094	7	86	–	1 180	7
	4 865	53	2 147	8	7 012	61
<b>Autres titres de créance</b>						
Titres adossés à des créances mobilières	5 256	56	1 275	17	6 531	73
Obligations de sociétés et autres	2 566	73	219	14	2 785	87
	7 822	129	1 494	31	9 316	160
<b>Titres de capitaux propres</b>						
Actions ordinaires	31	16	37	19	68	35
Actions privilégiées	89	39	–	–	89	39
	120	55	37	19	157	74
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>						
	60	4	173	53	233	57
<b>Total</b>	<b>12 867 \$</b>	<b>241 \$</b>	<b>3 851 \$</b>	<b>111 \$</b>	<b>16 718 \$</b>	<b>352 \$</b>

**Pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente**

(en millions de dollars canadiens)

	1 <sup>er</sup> novembre 2010					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>						
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>						
Obligations du gouvernement canadien – fédéral	10 043	\$ 3	\$ –	\$ –	10 043	\$ 3
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et des municipalités américaines et d'autres organismes américains	1 940	26	886	3	2 826	29
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 759	8	3 028	8	4 787	16
	13 742	37	3 914	11	17 656	48
<b>Autres titres de créance</b>						
Titres adossés à des créances mobilières	2 465	9	146	7	2 611	16
Obligations de sociétés et autres	1 036	22	3	2	1 039	24
	3 501	31	149	9	3 650	40
<b>Titres de capitaux propres</b>						
Actions ordinaires	53	43	195	19	248	62
Actions privilégiées	6	3	99	11	105	14
	59	46	294	30	353	76
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>						
	129	3	204	28	333	31
<b>Total</b>	17 431	\$ 117	\$ 4 561	\$ 78	21 992	\$ 195

**Profit net (perte nette) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente**

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
Gains réalisés nets (pertes réalisées nettes)	423 \$	416 \$
Sorties du bilan <sup>1</sup>	(50)	(23)
<b>Total</b>	<b>373 \$</b>	<b>393 \$</b>

<sup>1</sup> Aucune des sociétés sorties du bilan pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (néant en 2011) n'est liée aux titres de créance du portefeuille reclassé comme décrit à la rubrique présentée précédemment intitulée «Reclassement de certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente».

**NOTE 7 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES**

Le tableau ci-après présente les prêts, les prêts douteux et les provisions pour pertes sur créances de la Banque.

**Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012									
	Prêts bruts					Provision pour pertes sur créances <sup>1</sup>				
	Ni en souffrance ni dépréciés	En souffrance mais non douteux	Douteux	Total	Relatives à des contreparties particulières	Prêts douteux qui ne sont pas individuellement	Pertes sur créances subies mais non encore décelées	Provision totale pour pertes sur prêts	Prêts nets	
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>2,3,4</sup>	168 575	\$ 2 355	\$ 679	\$ 171 609	\$ –	\$ 27	\$ 50	\$ 77	\$ 171 532	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>5</sup>	111 063	5 645	673	117 381	–	118	430	548	116 833	
Cartes de crédit	14 230	922	181	15 333	–	83	605	688	14 645	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>2,3,4</sup>	95 893	1 530	985	98 408	168	22	703	893	97 515	
	<b>389 761</b>	<b>\$ 10 452</b>	<b>\$ 2 518</b>	<b>\$ 402 731</b>	<b>\$ 168</b>	<b>\$ 250</b>	<b>\$ 1 788</b>	<b>\$ 2 206</b>	<b>\$ 400 525</b>	
Titres de créance classés comme prêts				4 994	185	–	155	340	4 654	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				3 767	31	67	–	98	3 669	
<b>Total</b>				<b>411 492</b>	<b>\$ 384</b>	<b>\$ 317</b>	<b>\$ 1 943</b>	<b>\$ 2 644</b>	<b>\$ 408 848</b>	
	31 octobre 2011									
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>2,3,4</sup>	151 600	\$ 2 403	\$ 789	\$ 154 792	\$ –	\$ 32	\$ 28	\$ 60	\$ 154 732	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>5</sup>	108 260	5 699	415	114 374	–	114	367	481	113 893	
Cartes de crédit	8 383	518	85	8 986	–	64	244	308	8 678	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>2,3,4</sup>	86 697	1 377	1 204	89 278	186	34	857	1 077	88 201	
	<b>354 940</b>	<b>\$ 9 997</b>	<b>\$ 2 493</b>	<b>\$ 367 430</b>	<b>\$ 186</b>	<b>\$ 244</b>	<b>\$ 1 496</b>	<b>\$ 1 926</b>	<b>\$ 365 504</b>	
Titres de créance classés comme prêts				6 511	179	–	149	328	6 183	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				5 560	30	30	–	60	5 500	
<b>Total</b>				<b>379 501</b>	<b>\$ 395</b>	<b>\$ 274</b>	<b>\$ 1 645</b>	<b>\$ 2 314</b>	<b>\$ 377 187</b>	
	1 <sup>er</sup> novembre 2010									
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>2,3,4</sup>	132 211	\$ 2 432	\$ 725	\$ 135 368	\$ –	\$ 31	\$ 32	\$ 63	\$ 135 305	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>5</sup>	100 197	6 061	341	106 599	–	117	361	478	106 121	
Cartes de crédit	8 252	532	86	8 870	–	66	226	292	8 578	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>2,3,4</sup>	74 464	1 903	1 383	77 750	276	47	850	1 173	76 577	
	<b>315 124</b>	<b>\$ 10 928</b>	<b>\$ 2 535</b>	<b>\$ 328 587</b>	<b>\$ 276</b>	<b>\$ 261</b>	<b>\$ 1 469</b>	<b>\$ 2 006</b>	<b>\$ 326 581</b>	
Titres de créance classés comme prêts				7 591	140	–	163	303	7 288	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				7 040	–	–	–	–	7 040	
<b>Total</b>				<b>343 218</b>	<b>\$ 416</b>	<b>\$ 261</b>	<b>\$ 1 632</b>	<b>\$ 2 309</b>	<b>\$ 340 909</b>	

<sup>1</sup> Compte non tenu de la provision pour les positions hors bilan.

<sup>2</sup> Ne comprennent pas les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 8 271 millions de dollars au 31 octobre 2012 (5 325 millions de dollars au 31 octobre 2011; 5 265 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et d'un coût amorti de 7 918 millions de dollars au 31 octobre 2012 (5 076 millions de dollars au 31 octobre 2011; 4 998 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010), ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 13 millions de dollars au 31 octobre 2012 (14 millions de dollars au 31 octobre 2011; 85 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et d'un coût amorti de néant au 31 octobre 2012 (5 millions de dollars au 31 octobre 2011; 86 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

<sup>3</sup> Compréhension des prêts hypothécaires assurés de 126 951 millions de dollars au 31 octobre 2012 (121 339 millions de dollars au 31 octobre 2011; 113 380 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

<sup>4</sup> Au 31 octobre 2012, aucune provision pour pertes sur créances n'avait été établie pour des prêts douteux d'un montant de 456 millions de dollars (530 millions de dollars au 31 octobre 2011; 495 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Aucune provision n'était requise pour ces prêts étant donné que leur solde se rapporte à des prêts assurés ou que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

<sup>5</sup> Compréhension des prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 30 241 millions de dollars au 31 octobre 2012 (32 767 millions de dollars au 31 octobre 2011; 33 583 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers qui sont gérés aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. Pour établir la valeur comptable des biens saisis, la Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers. Les biens saisis disponibles à la vente s'élevaient à 254 millions de dollars au 31 octobre 2012 (186 millions de dollars au 31 octobre 2011; 158 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

La valeur comptable des prêts renégociés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012 qui auraient autrement été douteux s'est élevée à 124 millions de dollars (82 millions de dollars au 31 octobre 2011).

Le tableau ci-après présente des informations sur les prêts douteux de la Banque.

### Prêts douteux<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012			
	Solde de capital impayé <sup>2</sup>	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts
Prêts hypothécaires résidentiels	722 \$	679 \$	27 \$	722 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	744	673	118	457
Cartes de crédit	181	181	83	157
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 639	985	190	1 092
<b>Total</b>	<b>3 286 \$</b>	<b>2 518 \$</b>	<b>418 \$</b>	<b>2 428 \$</b>

	31 octobre 2011			
	Solde de capital impayé <sup>2</sup>	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts
Prêts hypothécaires résidentiels	830 \$	789 \$	32 \$	770 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	466	415	114	383
Cartes de crédit	85	85	64	86
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 497	1 204	220	1 265
<b>Total</b>	<b>2 878 \$</b>	<b>2 493 \$</b>	<b>430 \$</b>	<b>2 504 \$</b>

	1 <sup>er</sup> novembre 2010 <sup>3</sup>			
	Solde de capital impayé <sup>2</sup>	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	
Prêts hypothécaires résidentiels	754 \$	725 \$	31 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	453	341	117	
Cartes de crédit	86	86	66	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 661	1 383	323	
<b>Total</b>	<b>2 954 \$</b>	<b>2 535 \$</b>	<b>537 \$</b>	

<sup>1</sup> Compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts.

<sup>2</sup> Représente le montant en principal dû.

<sup>3</sup> Aucun montant pour la «moyenne des prêts douteux bruts» au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

La variation de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011 est présentée dans les tableaux ci-après.

### Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2011	Provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvre- ments	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2012
<b>Provision relative à des contreparties particulières</b>						
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	188	\$ 337	\$ (377)	\$ 46	\$ (24)	\$ 170
Titres de créance classés comme prêts	179	6	–	–	–	185
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	367	343	(377)	46	(24)	355
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1, 2</sup>	30	58	(60)	–	3	31
<b>Total de la provision relative à des contreparties particulières</b>	<b>397</b>	<b>401</b>	<b>(437)</b>	<b>46</b>	<b>(21)</b>	<b>386</b>
<b>Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	32	32	(60)	19	4	27
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	114	665	(794)	134	(1)	118
Cartes de crédit	64	353	(385)	51	–	83
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	34	68	(116)	36	–	22
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	244	1 118	(1 355)	240	3	250
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1, 2</sup>	30	56	(52)	1	32	67
<b>Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs</b>	<b>274</b>	<b>1 174</b>	<b>(1 407)</b>	<b>241</b>	<b>35</b>	<b>317</b>
<b>Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	30	23	–	–	(3)	50
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	405	48	–	–	(1)	452
Cartes de crédit	312	359	–	–	–	671
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 030	(216)	–	–	10	824
Titres de créance classés comme prêts	149	6	–	–	–	155
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	1 926	220	–	–	6	2 152
<b>Provision pour pertes sur créances</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	62	55	(60)	19	1	77
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	519	713	(794)	134	(2)	570
Cartes de crédit	376	712	(385)	51	–	754
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 252	189	(493)	82	(14)	1 016
Titres de créance classés comme prêts	328	12	–	–	–	340
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 537	1 681	(1 732)	286	(15)	2 757
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1, 2</sup>	60	114	(112)	1	35	98
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 597</b>	<b>1 795</b>	<b>(1 844)</b>	<b>287</b>	<b>20</b>	<b>2 855</b>
Moins : Provision pour les positions hors bilan <sup>3</sup>	283	(74)	–	–	2	211
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>2 314</b>	<b>\$ 1 869</b>	<b>\$ (1 844)</b>	<b>\$ 287</b>	<b>\$ 18</b>	<b>\$ 2 644</b>

<sup>1</sup> Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

<sup>2</sup> D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

<sup>3</sup> La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les provisions au bilan consolidé.



**Provision pour pertes sur créances (au bilan)<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2010	Provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouv- rements	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2011
<b>Provision relative à des contreparties particulières</b>						
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	276 \$	218 \$	(338) \$	63 \$	(31) \$	188 \$
Titres de créance classés comme prêts	140	85	(48)	–	2	179
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	416	303	(386)	63	(29)	367
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>2,3</sup>	–	55	(28)	–	3	30
Total de la provision relative à des contreparties particulières	416	358	(414)	63	(26)	397
<b>Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	31	28	(41)	13	1	32
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	117	581	(694)	106	4	114
Cartes de crédit	66	370	(419)	47	–	64
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	47	92	(137)	35	(3)	34
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	261	1 071	(1 291)	201	2	244
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>2,3</sup>	–	26	(11)	–	15	30
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	261	1 097	(1 302)	201	17	274
<b>Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	35	(4)	–	–	(1)	30
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	409	(2)	–	–	(2)	405
Cartes de crédit	292	20	–	–	–	312
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 011	31	–	–	(12)	1 030
Titres de créance classés comme prêts	163	(10)	–	–	(4)	149
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	1 910	35	–	–	(19)	1 926
<b>Provision pour pertes sur créances</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	66	24	(41)	13	–	62
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	526	579	(694)	106	2	519
Cartes de crédit	358	390	(419)	47	–	376
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 334	341	(475)	98	(46)	1 252
Titres de créance classés comme prêts	303	75	(48)	–	(2)	328
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 587	1 409	(1 677)	264	(46)	2 537
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>2,3</sup>	–	81	(39)	–	18	60
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 587</b>	<b>1 490</b>	<b>(1 716)</b>	<b>264</b>	<b>(28)</b>	<b>2 597</b>
Moins : Provision pour les positions hors bilan <sup>4</sup>	278	3	–	–	2	283
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>2 309 \$</b>	<b>1 487 \$</b>	<b>(1 716) \$</b>	<b>264 \$</b>	<b>(30) \$</b>	<b>2 314 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été changés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.<sup>2</sup> Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.<sup>3</sup> D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.<sup>4</sup> La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les provisions au bilan consolidé.**PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX**

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat, y compris le délai de grâce, le cas échéant. Le délai de grâce représente le délai additionnel accordé après l'échéance prévue au contrat au cours duquel un emprunteur peut faire un paiement sans que le prêt soit classé comme en souffrance. Le délai de grâce varie en fonction du type de produit et de l'emprunteur.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance mais qui n'étaient pas douteux aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010, et ces montants ne tiennent pas compte en général des prêts visés par le délai de grâce accordé. Même si le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis peut accorder jusqu'à 15 jours de grâce, au 31 octobre 2012, 1,2 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2011; 1,3 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) de prêts du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis étaient en souffrance depuis 15 jours ou moins, lesquels sont inclus dans la catégorie 1 jour à 30 jours dans le tableau ci-après.

## Prêts en souffrance mais non douteux<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012			
	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	1 370	\$ 821	\$ 164	\$ 2 355
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	4 752	705	188	5 645
Cartes de crédit	695	144	83	922
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 186	289	55	1 530
<b>Total</b>	<b>8 003</b>	<b>\$ 1 959</b>	<b>\$ 490</b>	<b>\$ 10 452</b>

	31 octobre 2011			
	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	1 428	\$ 799	\$ 176	\$ 2 403
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	4 766	764	169	5 699
Cartes de crédit	395	78	45	518
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 082	211	84	1 377
<b>Total</b>	<b>7 671</b>	<b>\$ 1 852</b>	<b>\$ 474</b>	<b>\$ 9 997</b>

	1 <sup>er</sup> novembre 2010			
	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	1 559	\$ 715	\$ 158	\$ 2 432
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	5 043	835	183	6 061
Cartes de crédit	405	81	46	532
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 312	454	137	1 903
<b>Total</b>	<b>8 319</b>	<b>\$ 2 085</b>	<b>\$ 524</b>	<b>\$ 10 928</b>

<sup>1</sup> Excluent tous les prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

### Actifs affectés en garantie

Au 31 octobre 2012, la juste valeur des actifs financiers détenus en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais non douteux s'établissait à 167 millions de dollars (113 millions de dollars au 31 octobre 2011; 22 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers détenus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la sûreté, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la sûreté. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si des nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

### Titres de créance douteux bruts classés comme prêts

Au 31 octobre 2012, les prêts douteux ne tenaient pas compte des titres de créance douteux bruts classés comme prêts totalisant 1,5 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 31 octobre 2011; 1,2 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010), puisqu'après toute comptabilisation de dépréciation, les produits d'intérêts continuent d'être comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances.

### PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur se composent de prêts commerciaux, de prêts de détail et de prêts assurés par la FDIC, découlant des acquisitions de South Financial, facilitées par la FDIC, de Services financiers Chrysler et de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, dont les soldes de capital non remboursé en cours respectifs étaient de 6,3 milliards de dollars, 2,1 milliards de dollars, 0,9 milliard de dollars et 0,3 milliard de dollars, et les justes valeurs respectives, de 5,6 milliards de dollars, 1,9 milliard de dollars, 0,8 milliard de dollars et 0,1 milliard de dollars aux dates d'acquisition.

## Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Acquisitions facilitées par la FDIC</b>			
Solde de capital non remboursé <sup>1</sup>	1 070	\$ 1 452	\$ 1 835
Ajustements de la juste valeur liés au crédit	(42)	(121)	(216)
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	(26)	16	(29)
Valeur comptable	1 002	1 347	1 590
Provision relative à des contreparties particulières <sup>2</sup>	(5)	(8)	–
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs <sup>2</sup>	(54)	(22)	–
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe <sup>3</sup>	943	1 317	1 590
<b>South Financial</b>			
Solde de capital non remboursé <sup>1</sup>	2 719	4 117	6 205
Ajustements de la juste valeur liés au crédit	(89)	(425)	(707)
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	(111)	3	(48)
Valeur comptable	2 519	3 695	5 450
Provision relative à des contreparties particulières <sup>2</sup>	(26)	(22)	–
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs <sup>2</sup>	(12)	(5)	–
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe	2 481	3 668	5 450
<b>Autres<sup>4</sup></b>			
Solde de capital non remboursé <sup>1</sup>	283	540	–
Ajustements de la juste valeur liés au crédit	(39)	(34)	–
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	2	12	–
Valeur comptable	246	518	–
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs <sup>2</sup>	(1)	(3)	–
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe	245	\$ 515	\$ –

<sup>1</sup> Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis la création du prêt.

<sup>2</sup> Dans le cadre de l'évaluation des prêts acquis ayant subi une perte de valeur effectuée par la Banque, la direction a conclu qu'il est probable que des pertes sur créances de capital estimées plus élevées que prévu entraînent une diminution des flux de trésorerie attendus après l'acquisition. Par conséquent, des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ont été comptabilisées.

<sup>3</sup> La valeur comptable n'inclut pas l'incidence de l'accord de partage des pertes conclu avec la FDIC.

<sup>4</sup> Comprend Services financiers Chrysler et MBNA.

## PRÊTS ASSURÉS PAR LA FDIC

Aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010, les soldes des prêts assurés par la FDIC s'établissaient respectivement à 1,0 milliard de dollars, 1,3 milliard de dollars et 1,7 milliard de dollars et étaient comptabilisés dans les prêts au bilan consolidé. Aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010, les soldes des actifs compensatoires s'établissaient respectivement à 90 millions de dollars, 86 millions de dollars et 167 millions de dollars et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

## NOTE 8 : TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

### TITRISATIONS DE PRÊTS

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités ad hoc canadiennes ou de tiers autres que des entités ad hoc. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés en totalité ou en partie selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés et peuvent comprendre des obligations démembrées sur flux d'intérêt exclusivement, des droits de gestion et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant (collectivement appelés «droits conservés»). Si un droit conservé ne donne pas lieu à la consolidation de l'entité ad hoc ni au maintien de la comptabilisation de l'actif financier transféré, ce droit conservé est inscrit à la juste valeur relative et classé à titre de valeur mobilière détenue à des fins de transaction, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de négociation.

La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans certains cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, n'ayant pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En plus, la Banque transfère des actifs financiers à certaines entités ad hoc consolidées. Pour plus d'informations, se reporter à la note 9.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes.

### Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque

(en millions de dollars canadiens)

Nature de l'opération	31 octobre 2012	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Juste valeur	Valeur comptable	Valeur comptable	Valeur comptable
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	44 305 \$	43 746 \$	43 960 \$	42 731 \$
Titrisation de prêts aux entreprises et aux gouvernements	33	32	47	101
Titrisation de prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	361	361	2 075	–
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation <sup>1</sup>	4 961	4 960	5 529	5 138
<b>Total</b>	<b>49 660 \$</b>	<b>49 099 \$</b>	<b>51 611 \$</b>	<b>47 970 \$</b>
<b>Passifs connexes<sup>2</sup></b>	<b>(50 666) \$</b>	<b>(50 548) \$</b>	<b>(52 858) \$</b>	<b>(49 204) \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs, de la trésorerie, des contrats de rachat et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.

<sup>2</sup> Comprennent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 25 224 millions de dollars au 31 octobre 2012 (25 133 millions de dollars au 31 octobre 2011 et 21 948 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 25 324 millions de dollars au 31 octobre 2012 (27 725 millions de dollars au 31 octobre 2011 et 27 256 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

Le tableau suivant présente les prêts hypothécaires résidentiels assujettis à la comptabilisation selon l'approche de l'implication continue.

### Prêts hypothécaires résidentiels titrisés assujettis à la comptabilisation selon l'approche de l'implication continue

(en millions de dollars canadiens)

Actifs titrisés initiaux	31 octobre 2012	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Juste valeur	Valeur comptable	Valeur comptable	Valeur comptable
Actifs titrisés initiaux	892 \$	876 \$	910 \$	1 043 \$
Actifs qui continuent d'être comptabilisés	892	876	910	1 043
Passifs connexes	(968)	(966)	(921)	(1 130)

### Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des titres de créance et de participation, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions d'emprunt garanti. Les transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, font que la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les opérations associées qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes.

### Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

(en millions de dollars canadiens)

Valeur comptable des actifs	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
	<i>Nature de la transaction :</i>		
Mises en pension	16 884 \$	11 121 \$	9 425 \$
Prêts de valeurs mobilières	13 047	11 445	8 380
<b>Total</b>	<b>29 931 \$</b>	<b>22 566 \$</b>	<b>17 805 \$</b>
<b>Valeur comptable des passifs connexes<sup>1</sup></b>	<b>17 062 \$</b>	<b>11 060 \$</b>	<b>9 374 \$</b>

<sup>1</sup> Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

### Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue

Il peut aussi y avoir implication continue si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait du droit conservé. Au 31 octobre 2012, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 53 millions de dollars. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts étant tous assurés par un gouvernement. Un profit ou une perte à la vente de prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Le profit à la vente des prêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 s'élevait à 1 million de dollars. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont ensuite comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de négociation. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, les produits de négociation sur les droits conservés s'établissaient à 2 millions de dollars.

**ENTITÉS AD HOC IMPORTANTES CONSOLIDÉES**

Une entité ad hoc est une entité qui est créée pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités ad hoc sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité ad hoc indique que la Banque contrôle l'entité ad hoc. Les participations de la Banque dans des entités ad hoc consolidées sont analysées comme suit.

**Prêts aux particuliers**

La Banque titrise des prêts aux particuliers par l'entremise des entités ad hoc afin d'améliorer sa situation de trésorerie, de diversifier ses sources de financement et d'optimiser la gestion de son bilan. Lorsque les entités ad hoc sont créées principalement pour le bénéfice de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc, ces entités doivent être consolidées.

Au 31 octobre 2012, l'encours du papier commercial émis par les entités ad hoc liées aux prêts s'établissait à 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 5,1 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010), et l'encours des billets émis par les entités ad hoc liées aux prêts aux particuliers s'établissait à 0,3 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2011; néant au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Au 31 octobre 2012, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ces conduits atteignait 5,5 milliards de dollars (7,2 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 5,1 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010), dont une tranche de 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars au 31 octobre 2011; 1,1 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) des prêts aux particuliers sous-jacents était assurée par des gouvernements. Des restrictions prévues dans les conventions pertinentes limitent l'accès de la Banque aux actifs des entités ad hoc. La juste valeur des prêts et des passifs connexes s'établissait à respectivement 5,5 milliards de dollars et 5,4 milliards de dollars au 31 octobre 2012.

**Cartes de crédit**

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité ad hoc. Par suite de l'acquisition de la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA, la Banque a consolidé l'entité ad hoc puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité ad hoc. Au 31 octobre 2012, le risque maximal de perte que la Banque avait pour cette entité ad hoc atteignait 1,3 milliard de dollars. Avant le 1<sup>er</sup> décembre 2011, la Banque ne consolidait pas l'entité ad hoc. Des restrictions prévues dans les conventions pertinentes limitent l'accès de la Banque aux actifs de l'entité ad hoc. La juste valeur des prêts et des passifs connexes s'établissait à respectivement 1,3 milliard de dollars et 1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2012.

**Autres entités ad hoc importantes consolidées**

La Banque consolide deux autres entités ad hoc puisqu'elles ont été créées principalement pour le bénéfice de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Une des entités ad hoc est financée par la Banque et achète des tranches d'actifs titrisés et des portefeuilles de prêts titrisés de premier rang à des clients existants de la Banque. Au 31 octobre 2012, l'entité ad hoc avait 42 millions de dollars d'actifs (88 millions de dollars au 31 octobre 2011; 598 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010), qui comprenaient des prêts sur cartes de crédit, des prêts et crédit-bail – automobiles et des prêts et crédit-bail – matériel. La capacité de la Banque d'accéder aux actifs de l'entité ad hoc n'est pas restreinte dans la mesure où la Banque y a droit en vertu des ententes avec les vendeurs. Au 31 octobre 2012, le risque éventuel maximal de perte de la Banque atteignait 42 millions de dollars (88 millions de dollars au 31 octobre 2011; 598 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

L'autre entité ad hoc a été formée afin de garantir les remboursements de principal et les paiements d'intérêts relativement aux obligations sécurisées émises par la Banque. La Banque a vendu des actifs à l'entité ad hoc et lui a consenti un prêt afin de faciliter l'acquisition des actifs. Au 31 octobre 2012, cette entité ad hoc détenait des actifs de 11,7 milliards de dollars (14,1 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 9,5 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) qui sont inscrits au bilan consolidé de la Banque comme prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers. Des restrictions prévues dans les conventions pertinentes limitent l'accès de la Banque aux actifs de l'entité ad hoc. Au 31 octobre 2012, le risque éventuel maximal de perte de la Banque atteignait 10,5 milliards de dollars (7,4 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 2,2 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). La juste valeur des prêts et des passifs connexes s'établissait à respectivement 12,8 milliards de dollars et 10,3 milliards de dollars au 31 octobre 2012.

**ENTITÉS AD HOC IMPORTANTES NON CONSOLIDÉES**

La Banque détient des participations dans certaines entités ad hoc importantes non consolidées pour lesquelles elle n'est pas exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Les participations de la Banque dans ces entités ad hoc non consolidées sont analysées comme suit.

**Conduits multicédants**

Les conduits multicédants (qui sont des véhicules de titrisation) offrent aux clients des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit et celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs externes. Chaque cédant continue de gérer ses actifs et absorbe les premières pertes. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété du conduit. La Banque gère les conduits et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement de crédit. Les ententes de liquidité sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les fiduciaires soutenues par la Banque. Si une fiducie avait de la difficulté à refinancer du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), elle pourrait utiliser la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Les facilités de crédit ne peuvent être utilisées si une fiducie est insolvable ou en faillite; des conditions préalables doivent être satisfaites avant chaque avance de fonds (c.-à-d., avant chaque emprunt sur la facilité). Ces conditions préalables sont en place pour s'assurer que la Banque ne fournit pas de rehaussement de crédit à la fiducie au moyen des facilités de prêt.

De temps à autre, la Banque peut, à titre d'agent de placement, détenir du papier commercial émis par les conduits. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011, aucun PCAA n'a été acquis en vertu d'ententes de liquidité. La Banque a maintenu des positions dans des titres de PCAA émis par des conduits multicédants dans le cadre de ses activités de tenue de marché relatives au PCAA. Aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010, la Banque détenait respectivement 128 millions de dollars, 790 millions de dollars et 243 millions de dollars de titres de PCAA sur les 7,5 milliards de dollars, 5,5 milliards de dollars et 5,3 milliards de dollars de titres de PCAA en circulation qui avaient été émis par les conduits à

ces dates. Le papier commercial détenu est classé dans les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction au bilan consolidé. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. La Banque surveille ses positions en titres de PCAA dans le cadre du processus continu d'évaluation de la consolidation. Les positions n'ont donné lieu à aucune modification des conclusions portant sur la consolidation au cours des exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011.

Au 31 octobre 2012, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque étant donné son pourcentage de détention de papier commercial et les facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 7,5 milliards de dollars (5,5 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 5,3 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). En outre, la Banque s'est engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 2,2 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 1,8 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) à l'égard de titres de PCAA qui pourraient éventuellement être émis par les conduits. Au 31 octobre 2012, la Banque ne fournissait aucun rehaussement de crédit spécifique (17 millions de dollars au 31 octobre 2011; 73 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) pour des transactions.

## **NOTE 10 : DÉRIVÉS**

### **CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES**

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des transactions hors Bourse qui sont négociées en privé entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en options et en contrats à terme standardisés.

#### ***Dérivés de taux d'intérêt***

La Banque a recours à des dérivés de taux d'intérêt, tels que des contrats à terme de gré à gré et des contrats de garantie, des swaps et des options, pour gérer les risques de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la valeur de marché des actifs et des passifs à taux fixe. De plus, les taux de remboursement de certains actifs et passifs varient avec les taux d'intérêt.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans l'avenir, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un taux appliqué à un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse. Les contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants normalisés, à des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

#### ***Dérivés de change***

La Banque a recours à des dérivés de change, tels que des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, pour gérer les risques de change. Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change. La Banque est exposée à un risque de change non transactionnel en raison de ses participations dans des établissements à l'étranger lorsque les actifs de la Banque libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie; la situation donne lieu à des positions ouvertes en monnaie étrangère.

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans le cadre desquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les contrats de change à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

#### ***Dérivés de crédit***

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaillance de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une transaction ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par industrie et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit

lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties pour lesquelles la Banque a une exposition au crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de toute baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou un défaut de paiement. Le règlement peut se faire en espèces ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en espèces établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en espèces sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

### **Autres dérivés**

La Banque est également partie à des transactions sur des dérivés d'actions et des dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en espèces en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en espèces calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standardisés avec des dates de règlement standardisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options qui portent sur des marchandises comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie, qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

### **NOTIONNELS**

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

**Juste valeur des dérivés**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012				31 octobre 2011		1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice <sup>1</sup>		Juste valeur à la date de clôture		Juste valeur à la date de clôture		Juste valeur à la date de clôture	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction</b>								
Dérivés de taux								
Contrats à terme standardisés	1 \$	– \$	4 \$	– \$	7 \$	1 \$	1 \$	1 \$
Contrats de garantie de taux	32	26	25	22	23	19	17	12
Swaps	31 241	29 045	32 058	29 473	27 359	26 278	19 687	19 517
Options vendues	–	840	–	797	–	790	–	642
Options achetées	825	–	850	–	765	–	641	–
<b>Total des dérivés de taux</b>	<b>32 099</b>	<b>29 911</b>	<b>32 937</b>	<b>30 292</b>	<b>28 154</b>	<b>27 088</b>	<b>20 346</b>	<b>20 172</b>
Dérivés de change								
Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	1	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré	4 729	4 224	3 259	2 935	5 567	4 725	5 379	5 734
Swaps	205	178	179	63	237	292	2 240	881
Swaps de taux et de devises	8 973	17 284	7 293	16 473	9 569	16 248	9 395	14 090
Options vendues	–	374	–	209	–	639	–	829
Options achetées	377	–	186	–	623	–	800	–
<b>Total des dérivés de change</b>	<b>14 284</b>	<b>22 060</b>	<b>10 917</b>	<b>19 680</b>	<b>15 997</b>	<b>21 904</b>	<b>17 814</b>	<b>21 534</b>
Dérivés de crédit								
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	36	43	17	49	60	43	70	65
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	15	49	16	25	19	68	52	65
<b>Total des contrats sur dérivés de crédit</b>	<b>51</b>	<b>92</b>	<b>33</b>	<b>74</b>	<b>79</b>	<b>111</b>	<b>122</b>	<b>130</b>
Autres contrats								
Dérivés d'actions	5 320	6 398	7 168	8 309	3 702	4 574	2 146	2 772
Contrats de marchandises	842	811	533	609	778	684	775	711
<b>Total des autres contrats</b>	<b>6 162</b>	<b>7 209</b>	<b>7 701</b>	<b>8 918</b>	<b>4 480</b>	<b>5 258</b>	<b>2 921</b>	<b>3 483</b>
<b>Juste valeur – à des fins de transaction</b>	<b>52 596 \$</b>	<b>59 272 \$</b>	<b>51 588 \$</b>	<b>58 964 \$</b>	<b>48 710 \$</b>	<b>54 361 \$</b>	<b>41 203 \$</b>	<b>45 319 \$</b>
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>								
Dérivés de taux								
Contrats de garantie de taux	– \$	1 \$	– \$	1 \$	– \$	2 \$	5 \$	7 \$
Swaps	6 844	3 793	5 657	2 891	7 517	4 379	6 932	4 436
Options vendues	7	4	7	4	6	5	7	6
Options achetées	20	7	18	8	16	2	30	3
<b>Total des dérivés de taux</b>	<b>6 871</b>	<b>3 805</b>	<b>5 682</b>	<b>2 904</b>	<b>7 539</b>	<b>4 388</b>	<b>6 974</b>	<b>4 452</b>
Dérivés de change								
Contrats à terme de gré à gré	1 389	401	1 304	382	1 023	527	845	523
Swaps	1	5	–	7	–	–	27	–
Swaps de taux et de devises	1 078	1 540	1 051	1 597	1 254	1 422	1 191	1 294
<b>Total des dérivés de change</b>	<b>2 468</b>	<b>1 946</b>	<b>2 355</b>	<b>1 986</b>	<b>2 277</b>	<b>1 949</b>	<b>2 063</b>	<b>1 817</b>
Dérivés de crédit								
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	57	127	16	173	72	102	66	93
<b>Total des contrats sur dérivés de crédit</b>	<b>57</b>	<b>127</b>	<b>16</b>	<b>173</b>	<b>72</b>	<b>102</b>	<b>66</b>	<b>93</b>
Autres contrats								
Dérivés d'actions	1 208	313	1 278	970	1 247	915	1 164	871
<b>Total des autres contrats</b>	<b>1 208</b>	<b>313</b>	<b>1 278</b>	<b>970</b>	<b>1 247</b>	<b>915</b>	<b>1 164</b>	<b>871</b>
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>10 604 \$</b>	<b>6 191 \$</b>	<b>9 331 \$</b>	<b>6 033 \$</b>	<b>11 135 \$</b>	<b>7 354 \$</b>	<b>10 267 \$</b>	<b>7 233 \$</b>
<b>Total de la juste valeur</b>	<b>63 200 \$</b>	<b>65 463 \$</b>	<b>60 919 \$</b>	<b>64 997 \$</b>	<b>59 845 \$</b>	<b>61 715 \$</b>	<b>51 470 \$</b>	<b>52 552 \$</b>

<sup>1</sup> La juste valeur moyenne des dérivés détenus à des fins de transaction pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 était comme suit : positive de 49 699 millions de dollars et négative de 52 168 millions de dollars. Les moyennes sont calculées mensuellement.



Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme éléments constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010.

#### Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012									
	Actifs dérivés					Passifs dérivés				
	Juste valeur	Flux de trésorerie	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles Investissement net	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total	Juste valeur	Flux de trésorerie	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles Investissement net	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>										
Dérivés de taux										
Contrats de garantie de taux	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 \$
Swaps	138	2 893	–	2 626	5 657	150	243	–	2 498	2 891
Options vendues	–	–	–	7	7	–	–	–	4	4
Options achetées	–	–	–	18	18	–	–	–	8	8
<b>Total des dérivés de taux</b>	<b>138</b>	<b>2 893</b>	<b>–</b>	<b>2 651</b>	<b>5 682</b>	<b>150</b>	<b>243</b>	<b>–</b>	<b>2 511</b>	<b>2 904</b>
Dérivés de change										
Contrats à terme de gré à gré	–	1 242	–	62	1 304	–	331	25	26	382
Swaps	–	–	–	–	–	–	7	–	–	7
Swaps de taux et de devises	–	335	–	716	1 051	–	1 187	–	410	1 597
<b>Total des dérivés de change</b>	<b>–</b>	<b>1 577</b>	<b>–</b>	<b>778</b>	<b>2 355</b>	<b>–</b>	<b>1 525</b>	<b>25</b>	<b>436</b>	<b>1 986</b>
Dérivés de crédit										
Swaps sur défaillance de crédit-protection acquise	–	–	–	16	16	–	–	–	173	173
<b>Total des dérivés de crédit</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>173</b>	<b>173</b>
Autres contrats										
Dérivés d'actions	–	314	–	964	1 278	–	8	–	962	970
<b>Total des autres contrats</b>	<b>–</b>	<b>314</b>	<b>–</b>	<b>964</b>	<b>1 278</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>962</b>	<b>970</b>
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>138 \$</b>	<b>4 784 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>4 409 \$</b>	<b>9 331 \$</b>	<b>150 \$</b>	<b>1 776 \$</b>	<b>25 \$</b>	<b>4 082 \$</b>	<b>6 033 \$</b>
										31 octobre 2011
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>										
Dérivés de taux										
Contrats de garantie de taux	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	1 \$	2 \$
Swaps	482	3 358	–	3 677	7 517	239	310	–	3 830	4 379
Options vendues	–	–	–	6	6	–	–	–	5	5
Options achetées	–	–	–	16	16	–	–	–	2	2
<b>Total des contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>482</b>	<b>3 358</b>	<b>–</b>	<b>3 699</b>	<b>7 539</b>	<b>239</b>	<b>311</b>	<b>–</b>	<b>3 838</b>	<b>4 388</b>
Dérivés de change										
Contrats à terme de gré à gré	–	1 007	3	13	1 023	–	504	11	12	527
Swaps de taux et de devises	–	535	–	719	1 254	–	1 057	–	365	1 422
<b>Total des dérivés de change</b>	<b>–</b>	<b>1 542</b>	<b>3</b>	<b>732</b>	<b>2 277</b>	<b>–</b>	<b>1 561</b>	<b>11</b>	<b>377</b>	<b>1 949</b>
Dérivés de crédit										
Swaps sur défaillance de crédit-protection acquise	–	–	–	72	72	–	–	–	102	102
<b>Total des dérivés de crédit</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>102</b>	<b>102</b>
Autres contrats										
Dérivés d'actions	–	340	–	907	1 247	–	7	–	908	915
<b>Total des autres contrats</b>	<b>–</b>	<b>340</b>	<b>–</b>	<b>907</b>	<b>1 247</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>908</b>	<b>915</b>
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>482 \$</b>	<b>5 240 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>5 410 \$</b>	<b>11 135 \$</b>	<b>239 \$</b>	<b>1 879 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>5 225 \$</b>	<b>7 354 \$</b>
										1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>										
Dérivés de taux										
Contrats de garantie de taux	– \$	– \$	– \$	5 \$	5 \$	– \$	– \$	– \$	7 \$	7 \$
Swaps	1 394	3 088	–	2 450	6 932	1 479	240	–	2 717	4 436
Options vendues	–	–	–	7	7	–	–	–	6	6
Options achetées	1	–	–	29	30	–	–	–	3	3
<b>Total des contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>1 395</b>	<b>3 088</b>	<b>–</b>	<b>2 491</b>	<b>6 974</b>	<b>1 479</b>	<b>240</b>	<b>–</b>	<b>2 733</b>	<b>4 452</b>
Dérivés de change										
Contrats à terme de gré à gré	–	800	41	4	845	–	464	53	6	523
Swaps	–	27	–	–	27	–	–	–	–	–
Swaps de taux et de devises	–	453	–	738	1 191	–	960	–	334	1 294
<b>Total des dérivés de change</b>	<b>–</b>	<b>1 280</b>	<b>41</b>	<b>742</b>	<b>2 063</b>	<b>–</b>	<b>1 424</b>	<b>53</b>	<b>340</b>	<b>1 817</b>
Dérivés de crédit										
Swaps sur défaillance de crédit-protection acquise	–	–	–	66	66	–	–	–	93	93
<b>Total des dérivés de crédit</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>66</b>	<b>66</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>93</b>	<b>93</b>
Autres contrats										
Dérivés d'actions	–	303	–	861	1 164	–	3	–	868	871
<b>Total des autres contrats</b>	<b>–</b>	<b>303</b>	<b>–</b>	<b>861</b>	<b>1 164</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>868</b>	<b>871</b>
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>1 395 \$</b>	<b>4 671 \$</b>	<b>41 \$</b>	<b>4 160 \$</b>	<b>10 267 \$</b>	<b>1 479 \$</b>	<b>1 667 \$</b>	<b>53 \$</b>	<b>4 034 \$</b>	<b>7 233 \$</b>

Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés désignés dans des relations de couverture et des éléments couverts connexes, le cas échéant, sur l'état du résultat consolidé et sur les autres éléments du résultat global pour les exercices clos le 31 octobre 2012 et 2011.

#### Couvertures de juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

					2012	
	Montants comptabilisés dans les produits tirés des dérivés <sup>1</sup>	Montants comptabilisés dans les produits tirés des éléments couverts <sup>1</sup>	Inefficacité de la couverture <sup>1</sup>	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture <sup>1</sup>		
<b>Couvertures de juste valeur</b>						
Dérivés de taux	129 \$	(127) \$	2 \$	(1) \$		
<b>Total des produits (de la perte)</b>	<b>129 \$</b>	<b>(127) \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>(1) \$</b>		
2011						
<b>Couvertures de juste valeur</b>						
Dérivés de taux	102 \$	(107) \$	(5) \$	30 \$		
<b>Total des produits (de la perte)</b>	<b>102 \$</b>	<b>(107) \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>30 \$</b>		

<sup>1</sup> Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011, la Banque n'a comptabilisé aucun profit net ni aucune perte nette dans ses résultats par suite des engagements fermes couverts qui ont cessé d'être admissibles à titre de couvertures de juste valeur.

#### Couvertures de flux de trésorerie et d'un investissement net

(en millions de dollars canadiens)

					2012	
	Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global tirés des dérivés <sup>1</sup>	Montants reclassés des autres éléments du résultat global dans le résultat <sup>1,2</sup>	Inefficacité de la couverture <sup>3</sup>	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture <sup>3</sup>		
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>						
Dérivés de taux	1 263 \$	1 611 \$	– \$	– \$		
Dérivés de change <sup>4</sup>	(28)	(17)	–	–		
Autres contrats	108	102	–	–		
<b>Total des produits (de la perte)</b>	<b>1 343 \$</b>	<b>1 696 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>		
<b>Couvertures d'un investissement net</b>						
Dérivés de taux <sup>4</sup>	(76) \$	– \$	– \$	4 \$		
2011						
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>						
Dérivés de taux	1 902 \$	1 670 \$	– \$	– \$		
Dérivés de change <sup>4</sup>	129	132	–	–		
Autres contrats	38	61	–	–		
<b>Total des produits (de la perte)</b>	<b>2 069 \$</b>	<b>1 863 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>		
<b>Couvertures d'un investissement net</b>						
Dérivés de change <sup>4</sup>	449 \$	– \$	– \$	70 \$		

<sup>1</sup> Les autres éléments du résultat global sont présentés avant impôt.

<sup>2</sup> Montants comptabilisés dans les produits d'intérêts nets.

<sup>3</sup> Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts

<sup>4</sup> Comprennent les instruments non dérivés désignés comme instruments de couverture constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture (p. ex., passifs libellés en monnaies étrangères).

Le tableau ci-après indique les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie couverts dans les relations comptables de couverture (de flux de trésorerie) désignées devraient survenir aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010.

### Flux de trésorerie couverts

(en millions de dollars canadiens)

						31 octobre 2012	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>							
Entrée de trésorerie	12 242 \$	15 187 \$	6 941 \$	396 \$	248 \$	35 014 \$	
Sortie de trésorerie	(2 128)	(5 214)	(4 743)	–	–	(12 085)	
Flux de trésorerie nets	10 114 \$	9 973 \$	2 198 \$	396 \$	248 \$	22 929 \$	
31 octobre 2011							
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>							
Entrée de trésorerie	10 119 \$	12 321 \$	7 885 \$	1 239 \$	346 \$	31 910 \$	
Sortie de trésorerie	(327)	(2 374)	(5 259)	(13)	–	(7 973)	
Flux de trésorerie nets	9 792 \$	9 947 \$	2 626 \$	1 226 \$	346 \$	23 937 \$	
1 <sup>er</sup> novembre 2010							
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>							
Entrée de trésorerie	8 365 \$	10 539 \$	8 486 \$	1 219 \$	438 \$	29 047 \$	
Sortie de trésorerie	(975)	(1 980)	(5 302)	(25)	–	(8 282)	
Flux de trésorerie nets	7 390 \$	8 559 \$	3 184 \$	1 194 \$	438 \$	20 765 \$	

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011, les opérations prévues couvertes se sont réalisées dans tous les cas importants.

Le tableau ci-après présente les profits (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction qui n'ont pas été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011. Ces profits (pertes) sont partiellement contrebalancés par des profits (pertes) comptabilisés dans l'état du résultat consolidé et dans les autres éléments du résultat global liés aux instruments autres que des dérivés connexes.

### Profits (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction non désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
Dérivés de taux	(111) \$	140 \$
Dérivés de change	(14)	(8)
Dérivés de crédit	(67)	41
Dérivés d'actions	3	(1)
<b>Total</b>	<b>(189) \$</b>	<b>172 \$</b>

<sup>1</sup> Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse.

### Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en milliards de dollars canadiens)

	31 octobre 2012			31 octobre 2011			1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Détenus à des fins de transaction			Détenus à des fins autres que de transaction	Total	Total	Total
	Négo­ciés hors Bourse <sup>1</sup>	Négo­ciés en Bourse	Total				
<b>Notionnel</b>							
<b>Dérivés de taux</b>							
Contrats à terme standardisés	– \$	285,0 \$	285,0 \$	– \$	285,0 \$	211,8 \$	255,4 \$
Contrats de garantie de taux	85,0	–	85,0	2,9	87,9	118,9	56,7
Swaps	2 003,5	–	2 003,5	308,4	2 311,9	1 792,5	1 300,7
Options vendues	24,9	31,7	56,6	0,6	57,2	72,0	50,9
Options achetées	19,2	26,1	45,3	4,6	49,9	65,8	59,0
<b>Total des dérivés de taux</b>	<b>2 132,6</b>	<b>342,8</b>	<b>2 475,4</b>	<b>316,5</b>	<b>2 791,9</b>	<b>2 261,0</b>	<b>1 722,7</b>
<b>Dérivés de change</b>							
Contrats à terme standardisés	–	28,7	28,7	–	28,7	38,3	17,5
Contrats à terme de gré à gré	374,4	–	374,4	37,4	411,8	415,1	380,4
Swaps	1,2	–	1,2	0,1	1,3	2,9	20,4
Swaps de taux et de devises	388,3	–	388,3	28,6	416,9	381,3	337,2
Options vendues	13,6	–	13,6	–	13,6	34,5	53,7
Options achetées	12,8	–	12,8	–	12,8	30,8	44,5
<b>Total des dérivés de change</b>	<b>790,3</b>	<b>28,7</b>	<b>819,0</b>	<b>66,1</b>	<b>885,1</b>	<b>902,9</b>	<b>853,7</b>
<b>Dérivés de crédit</b>							
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	2,7	–	2,7	4,3	7,0	8,7	10,0
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	1,7	–	1,7	–	1,7	2,7	3,7
<b>Total des contrats sur dérivés de crédit</b>	<b>4,4</b>	<b>–</b>	<b>4,4</b>	<b>4,3</b>	<b>8,7</b>	<b>11,4</b>	<b>13,7</b>
<b>Autres contrats</b>							
Dérivés d'actions	45,3	12,5	57,8	28,5	86,3	71,7	65,2
Contrats de marchandises	8,1	11,2	19,3	–	19,3	16,0	12,5
<b>Total des autres contrats</b>	<b>53,4</b>	<b>23,7</b>	<b>77,1</b>	<b>28,5</b>	<b>105,6</b>	<b>87,7</b>	<b>77,7</b>
<b>Total</b>	<b>2 980,7 \$</b>	<b>395,2 \$</b>	<b>3 375,9 \$</b>	<b>415,4 \$</b>	<b>3 791,3 \$</b>	<b>3 263,0 \$</b>	<b>2 667,8 \$</b>

<sup>1</sup> Comprendent les instruments réglés par une chambre de compensation.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse selon leur durée contractuelle jusqu'à l'échéance.

#### Dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(en milliards de dollars canadiens)

Notionnel	Durée restante jusqu'à l'échéance					31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total	Total
<b>Dérivés de taux</b>								
Contrats à terme standardisés	182,9 \$	94,4 \$	7,7 \$	– \$	– \$	285,0 \$	211,8 \$	255,4 \$
Contrats de garantie de taux	84,5	3,3	0,1	–	–	87,9	118,9	56,7
Swaps	573,0	640,7	619,2	394,6	84,4	2 311,9	1 792,5	1 300,7
Options vendues	46,3	5,7	2,3	2,1	0,8	57,2	72,0	50,9
Options achetées	37,9	4,2	2,9	3,1	1,8	49,9	65,8	59,0
<b>Total des dérivés de taux</b>	<b>924,6</b>	<b>748,3</b>	<b>632,2</b>	<b>399,8</b>	<b>87,0</b>	<b>2 791,9</b>	<b>2 261,0</b>	<b>1 722,7</b>
<b>Dérivés de change</b>								
Contrats à terme standardisés	16,5	11,6	0,6	–	–	28,7	38,3	17,5
Contrats à terme de gré à gré	369,8	31,5	10,1	0,3	0,1	411,8	415,1	380,4
Swaps	0,6	0,3	–	0,4	–	1,3	2,9	20,4
Swaps de taux et de devises	83,9	141,1	86,6	85,8	19,5	416,9	381,3	337,2
Options vendues	9,3	4,1	0,2	–	–	13,6	34,5	53,7
Options achetées	9,5	3,1	0,1	0,1	–	12,8	30,8	44,5
<b>Total des dérivés de change</b>	<b>489,6</b>	<b>191,7</b>	<b>97,6</b>	<b>86,6</b>	<b>19,6</b>	<b>885,1</b>	<b>902,9</b>	<b>853,7</b>
<b>Dérivés de crédit</b>								
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	1,1	2,4	2,4	1,1	–	7,0	8,7	10,0
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	0,3	0,5	0,8	0,1	–	1,7	2,7	3,7
<b>Total des contrats sur dérivés de crédit</b>	<b>1,4</b>	<b>2,9</b>	<b>3,2</b>	<b>1,2</b>	<b>–</b>	<b>8,7</b>	<b>11,4</b>	<b>13,7</b>
<b>Autres contrats</b>								
Dérivés d'actions	62,0	16,4	7,9	–	–	86,3	71,7	65,2
Contrats de marchandises	15,4	3,6	0,3	–	–	19,3	16,0	12,5
<b>Total des autres contrats</b>	<b>77,4</b>	<b>20,0</b>	<b>8,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>105,6</b>	<b>87,7</b>	<b>77,7</b>
<b>Total</b>	<b>1 493,0 \$</b>	<b>962,9 \$</b>	<b>741,2 \$</b>	<b>487,6 \$</b>	<b>106,6 \$</b>	<b>3 791,3 \$</b>	<b>3 263,0 \$</b>	<b>2 667,8 \$</b>

## RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

### Risque de marché

En l'absence de paiements en espèces initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de transaction de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion des risques de la Banque.

### Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Le groupe du crédit de trésorerie, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Cela inclut l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation de conventions-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les conventions-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'elles lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de telles conventions si certains événements se produisent. L'incidence de ces conventions-cadres de compensation est montrée dans le tableau ci-dessous intitulé «Risque de crédit lié aux dérivés».

Le tableau «Risque de crédit lié aux dérivés» indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les dérivés en cours et représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

## Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012			31 octobre 2011		
	Coût de remplacement courant <sup>1</sup>	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant <sup>1</sup>	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques <sup>2</sup>
<b>Dérivés de taux</b>						
Contrats de garantie de taux	26 \$	43 \$	7 \$	23 \$	34 \$	5 \$
Swaps	37 714	60 209	20 500	34 889	46 192	18 322
Options achetées	866	980	403	767	860	337
Total des dérivés de taux	38 606	61 232	20 910	35 679	47 086	18 664
<b>Dérivés de change</b>						
Contrats à terme de gré à gré	4 523	10 021	1 846	6 363	11 875	2 170
Swaps	179	298	28	237	405	59
Swaps de taux et de devises	8 344	28 408	9 584	10 823	30 312	9 322
Options achetées	186	447	135	623	1 064	236
Total des dérivés de change	13 232	39 174	11 593	18 046	43 656	11 787
<b>Autres contrats</b>						
Dérivés de crédit	18	290	117	48	447	158
Dérivés d'actions	8 217	11 904	904	4 691	7 954	1 033
Contrats de marchandises	402	1 048	294	567	1 167	238
Total des autres contrats	8 637	13 242	1 315	5 306	9 568	1 429
<b>Total des dérivés</b>	<b>60 475</b>	<b>113 648</b>	<b>33 818</b>	<b>59 031</b>	<b>100 310</b>	<b>31 880</b>
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	48 084	78 727	24 295	45 375	65 792	22 531
<b>Total des dérivés après compensation</b>	<b>12 391</b>	<b>34 921</b>	<b>9 523</b>	<b>13 656</b>	<b>34 518</b>	<b>9 349</b>
Moins l'incidence des garanties	6 020	6 191	2 165	5 875	6 062	1 959
<b>Dérivés nets</b>	<b>6 371 \$</b>	<b>28 730 \$</b>	<b>7 358 \$</b>	<b>7 781 \$</b>	<b>28 456 \$</b>	<b>7 390 \$</b>

<sup>1</sup> Les instruments négociés en Bourse et les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui sont traités comme des garanties financières du capital de risque de crédit, sont exclus selon les lignes directrices du BSIF. Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait à 444 millions de dollars au 31 octobre 2012 (814 millions de dollars au 31 octobre 2011).

<sup>2</sup> Les montants sont calculés selon les PCGR du Canada.

## Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Canada <sup>1</sup>		États-Unis <sup>1</sup>		Autres pays <sup>1</sup>		Total	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	31 octobre 2012	31 octobre 2011	31 octobre 2012	31 octobre 2011	31 octobre 2012	31 octobre 2011
<b>Par secteur</b>								
Institutions financières	25 670 \$	33 232 \$	7 263 \$	6 062 \$	11 868 \$	10 156 \$	44 801 \$	49 450 \$
Gouvernements	5 852	4 199	6 223	1 269	591	310	12 666	5 778
Autres	1 544	2 407	1 165	1 084	299	312	3 008	3 803
Coût de remplacement courant	33 066 \$	39 838 \$	14 651 \$	8 415 \$	12 758 \$	10 778 \$	60 475 \$	59 031 \$
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties							54 104	51 250
<b>Total du coût de remplacement courant</b>							<b>6 371 \$</b>	<b>7 781 \$</b>

Par région de risque <sup>2</sup>	31 octobre 2012	31 octobre 2011	31 octobre 2012	31 octobre 2011
	\$	\$	% de répartition	% de répartition
Canada	2 706 \$	3 291 \$	42,4 %	42,3 %
États-Unis	1 883	2 231	29,6	28,7
Autres pays				
Royaume-Uni	820	598	12,9	7,7
Autres pays européens	479	911	7,5	11,7
Autres	483	750	7,6	9,6
Total – Autres pays	1 782	2 259	28,0	29,0
<b>Total du coût de remplacement courant</b>	<b>6 371 \$</b>	<b>7 781 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1</sup> D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.

<sup>2</sup> Après l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement : i) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable; ou ii) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement des notations attribuées aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2012, la position de passif nette totale de ces contrats aurait exigé : i) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 45 millions de dollars (57 millions de dollars au 31 octobre 2011) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque; et ii) un financement total de 6 millions de dollars (2 millions de dollars au 31 octobre 2011) à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque.

Certains des contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger la remise de sûretés en fonction de l'exposition nette à l'évaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par une pareille convention-cadre de dérivés. Certaines de ces conventions peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement des notations des dettes de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2012, la juste valeur de tous les instruments dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif nette était de 14,3 milliards de dollars (12,9 milliards de dollars au 31 octobre 2011). La Banque a fourni une sûreté de 11,8 milliards de dollars (10,3 milliards de dollars au 31 octobre 2011) pour cette exposition de risque dans le cadre normal des activités. Au 31 octobre 2012, l'abaissement de un cran des notations des dettes de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 0,6 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars au 31 octobre 2011) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités. Un abaissement de deux crans des notations des titres de créance de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 1,4 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 31 octobre 2011) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités.

## NOTE 11 : ACQUISITIONS

### a) Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada

Le 1<sup>er</sup> décembre 2011, la Banque a acquis la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, filiale en propriété exclusive de la Bank of America Corporation, ainsi que de certains autres actifs et passifs pour une contrepartie au comptant de 6 839 millions de dollars.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de MBNA Canada à compter de la date d'acquisition jusqu'au 31 octobre 2012 ont été consolidés avec les résultats de la Banque et sont présentés principalement dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Gestion de patrimoine et Assurance.

Le montant total du goodwill qui devrait être déductible aux fins de l'impôt est de néant. À compter de la date de l'acquisition jusqu'au 31 octobre 2012, le goodwill a diminué de 27 millions de dollars pour s'établir à 93 millions de dollars en raison d'ajustements apportés aux différentes évaluations de la juste valeur.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, l'acquisition a contribué à hauteur de 811 millions de dollars aux produits et à hauteur de (15) millions de dollars au résultat net.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur estimée des actifs et des passifs acquis à la date d'acquisition.

### Juste valeur des actifs nets identifiables acquis

(en millions de dollars canadiens)

	Montant
<b>Actifs acquis</b>	
Prêts <sup>1, 2</sup>	7 361 \$
Autres actifs	275
Immobilisations incorporelles	458
	8 094
<b>Moins : passifs pris en charge</b>	1 348
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	6 746
Goodwill	93
<b>Total de la contrepartie de l'acquisition</b>	<b>6 839 \$</b>

<sup>1</sup> La juste valeur estimée des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date de l'acquisition.

<sup>2</sup> Les créances contractuelles brutes s'élèvent à 7 820 millions de dollars.

### b) Acquisition de Services financiers Chrysler

Le 1<sup>er</sup> avril 2011, la Banque a acquis la totalité des titres de participation en circulation au Canada et aux États-Unis de Services financiers Chrysler pour une contrepartie au comptant d'environ 6 307 millions de dollars, y compris une contrepartie éventuelle. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Dans le cadre du contrat d'acquisition, la Banque devait verser une contrepartie au comptant additionnelle s'il arrivait que les montants réalisés sur certains actifs excèdent un seuil préétabli. La contrepartie éventuelle est immédiatement comptabilisée à la juste valeur dans la répartition du prix d'acquisition et est réévaluée à mesure que les montants sur les actifs seront réalisés dans l'état du résultat consolidé. Une contrepartie éventuelle de 52 millions de dollars a été comptabilisée à la date d'acquisition. Après l'acquisition, les montants réalisés sur ces actifs ont excédé le seuil préétabli et la Banque a dû verser une contrepartie au comptant additionnelle de 53 millions de dollars, laquelle a été inscrite à l'état du résultat consolidé. Les résultats de Services financiers Chrysler depuis la date de l'acquisition et jusqu'au 31 octobre 2012 ont été inclus dans les résultats consolidés de la Banque. Les résultats de Services financiers Chrysler aux États-Unis sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les résultats de Services financiers Chrysler au Canada sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

Après la date d'acquisition, le goodwill a augmenté de 45 millions de dollars pour atteindre 197 millions de dollars, en raison surtout de la finalisation des justes valeurs prises en compte dans la répartition du prix d'acquisition. Le montant total du goodwill qui devrait être déductible aux fins de l'impôt est de 275 millions de dollars.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, l'acquisition a contribué à hauteur de 464 millions de dollars (273 millions de dollars au 31 octobre 2011) aux produits et à hauteur de 67 millions de dollars (13 millions de dollars au 31 octobre 2011) au résultat net.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur estimée des actifs et des passifs de Services financiers Chrysler à la date d'acquisition.

### Juste valeur des actifs nets identifiables acquis

(en millions de dollars canadiens)

	<b>Montant</b>
<b>Actifs acquis</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 081 \$
Prêts <sup>1, 2</sup>	7 322
Autres actifs	2 207
	<b>12 610</b>
<b>Moins : passifs pris en charge</b>	<b>6 500</b>
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	6 110
Goodwill	197
<b>Total de la contrepartie de l'acquisition</b>	<b>6 307 \$</b>

<sup>1</sup> La juste valeur estimative des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date de l'acquisition.

<sup>2</sup> Les créances contractuelles brutes s'élevaient à 7 361 millions de dollars.

### c) Acquisitions pendant l'exercice 2010 des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis

Le 16 avril 2010, la Banque a acquis certains actifs et pris en charge certains passifs de la Riverside National Bank of Florida (Riverside), de la First Federal Bank of North Florida (First Federal) et d'AmericanFirst Bank (AmericanFirst) dans le cadre de transactions facilitées par la FDIC. En outre, la Banque a conclu des accords de partage des pertes avec la FDIC, qui stipulent que la FDIC assume une partie des pertes sur prêts et sur certains actifs immobiliers. Aux termes des accords de partage des pertes, la FDIC rembourse à la Banque 50 % des pertes jusqu'à concurrence d'un seuil établi pour chaque banque (449 millions de dollars pour Riverside, 59 millions de dollars pour First Federal et 18 millions de dollars pour AmericanFirst) et 80 % des pertes subséquentes. Les accords de partage des pertes ont une durée de dix ans à compter de la date d'acquisition pour les prêts hypothécaires sur les résidences unifamiliales et de cinq ans (plus trois ans dans les cas où seuls des recouvrements sont partagés) pour les autres prêts et les actifs immobiliers. À la fin de la période de partage des pertes, la Banque pourrait devoir verser un montant à la FDIC selon les pertes réelles engagées par rapport à l'estimation des pertes intrinsèques faite par la FDIC, telle qu'elle est définie dans les accords de partage des pertes.

Le 30 septembre 2010, la Banque a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de The South Financial Group, Inc. (South Financial) pour une contrepartie totale d'environ 64 millions de dollars, payée au comptant et en actions ordinaires aux actionnaires ordinaires, soit respectivement 11 millions de dollars et 53 millions de dollars. Chaque action ordinaire de South Financial a été échangée contre 0,28 \$ US au comptant ou 0,004 action ordinaire de la Banque, ce qui a donné lieu à l'émission d'environ 720 mille actions ordinaires de la Banque. En outre, immédiatement avant la clôture de la transaction, le Département du Trésor des États-Unis a vendu à la Banque ses actions privilégiées de South Financial et les bons de souscription associés acquis dans le cadre du Capital Purchase Program du Département du Trésor, et a libéré tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions pour une contrepartie totale au comptant d'environ 134 millions de dollars.

Les acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les résultats produits par ces acquisitions ont été inclus dans les résultats consolidés de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2012, 2011 et 2010. Les résultats sont inclus dans ceux de TD Bank, N.A. et sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Aux dates d'acquisition, les acquisitions ont ajouté au bilan consolidé de la Banque un montant net de 2 198 millions de dollars de trésorerie et d'équivalents de trésorerie; 8 471 millions de dollars de prêts; 115 millions de dollars d'immobilisations incorporelles identifiables; 3 994 millions de dollars d'autres actifs; 12 298 millions de dollars de dépôts et 2 535 millions de dollars d'autres passifs. Les prêts comprennent 2 127 millions de dollars de prêts assurés. La juste valeur estimative des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date de l'acquisition.

Après la date d'acquisition, le goodwill a diminué de 140 millions de dollars pour s'établir à 257 millions de dollars, essentiellement en raison de la finalisation de l'évaluation du portefeuille de prêts.



## NOTE 12 : GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque (fondés sur les approches avancées selon Bâle III) aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital de placement (comprend le goodwill et les immobilisations incorporelles). Tout le capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. À la date du dernier test de dépréciation, le capital non réparti s'établissait à 4,3 milliards de dollars et avait principalement trait aux titres de créance disponibles à la vente et aux swaps de taux d'intérêt gérés dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

### Principales hypothèses

Le montant recouvrable de chaque groupe d'UGT a été établi d'après sa valeur d'utilité. Pour l'appréciation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sur la base de la prévision interne de la Banque sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt approprié.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill sont les suivantes :

#### Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation avant impôt utilisés représentent l'appréciation actuelle du marché des risques spécifiques à chaque groupe d'UGT et sont tributaires du profil de risque et des besoins en capitaux du groupe d'UGT.

#### Multiple final

Le résultat inclus dans les tests de dépréciation du goodwill de chaque secteur opérationnel était basé sur la prévision interne de la Banque, qui projette les flux de trésorerie attendus des quatre prochaines années. Le multiple final avant impôt pour la période qui suit la prévision interne de la Banque provenait des multiples finaux observables obtenus auprès d'institutions financières comparables et se situait dans une fourchette de 9x à 14x.

Compte tenu de la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'aucune modification raisonnable possible de ces hypothèses ne ferait en sorte que la valeur comptable de l'un des groupes d'UGT dépasserait sa valeur recouvrable.

### Goodwill par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine et Assurance	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Valeur comptable du goodwill au 1 <sup>er</sup> novembre 2010	722	\$ 1 060	\$ 10 381	\$ 150	\$ –	\$ 12 313
Ajouts	4	–	176 <sup>1</sup>	–	–	180
Cessions	–	–	–	–	–	–
Écart de conversion et autres	–	(9)	(227)	–	–	(236)
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2011	726	\$ 1 051	\$ 10 330	\$ 150	\$ –	\$ 12 257
Valeur brute du goodwill	726	\$ 1 051	\$ 10 330	\$ 150	\$ –	\$ 12 257
Cumul des pertes de valeur	–	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –
Valeur comptable du goodwill au 1 <sup>er</sup> novembre 2011	726	\$ 1 051	\$ 10 330	\$ 150	\$ –	\$ 12 257
Ajouts	46 <sup>2</sup>	46 <sup>2</sup>	6	–	–	98
Cessions	–	(68) <sup>3</sup>	–	–	–	(68)
Écart de conversion et autres	–	–	24	–	–	24
<b>Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2012</b>	<b>772</b>	<b>\$ 1 029</b>	<b>\$ 10 360</b>	<b>\$ 150</b>	<b>\$ –</b>	<b>\$ 12 311</b>
<b>Valeur brute du goodwill</b>	<b>772</b>	<b>\$ 1 029</b>	<b>\$ 10 360</b>	<b>\$ 150</b>	<b>\$ –</b>	<b>\$ 12 311</b>

<sup>1</sup> Comprendent le goodwill découlant de l'acquisition de Services financiers Chrysler, de Riverside, de First Federal, d'AmericanFirst et de South Financial.

<sup>2</sup> Se rapportent surtout au goodwill de 93 millions de dollars découlant de l'acquisition de MBNA Canada. Pour plus de renseignements, voir la note 11.

<sup>3</sup> Se rapportent au dessaisissement de notre entreprise d'assurance aux États-Unis.

Le tableau ci-après présente les groupes d'UGT auxquels le goodwill a été attribué et le taux d'actualisation utilisé aux fins des tests de dépréciation.

### Groupe d'UGT

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Valeur comptable	Taux d'actualisation <sup>1</sup>	Valeur comptable	Taux d'actualisation <sup>1</sup>	Valeur comptable
<b>Services bancaires personnels et commerciaux au Canada</b>					
Services bancaires canadiens	772 \$	10,9 %	726 \$	10,9 %	722 \$
<b>Gestion de patrimoine et Assurance<sup>2</sup></b>					
Gestion de patrimoine <sup>3</sup>	566	11,7-15,0 %	566	11,7-15,0 %	572
Activités mondiales d'assurance	463	11,1 %	485	11,1 %	488
<b>Services bancaires de gros</b>					
Valeurs Mobilières TD	150	15,9 %	150	15,9 %	150
<b>Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis</b>					
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	10 360	11,1 %	10 330	11,3 %	10 381
<b>Total</b>	<b>12 311 \$</b>		<b>12 257 \$</b>		<b>12 313 \$</b>

<sup>1</sup> Les taux d'actualisation ont été révisés afin de tenir compte des montants avant impôt.

<sup>2</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2011, les résultats des activités de TD Assurance ont été transférés des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada au secteur Gestion de patrimoine et Assurance. Les résultats de la période antérieure ont été retraités de façon rétrospective par rapport à 2011.

<sup>3</sup> Gestion de patrimoine comprend les groupes d'UGT Courtage à escompte au Canada, Activités de conseil, Gestion de placement, et Courtage au Royaume-Uni. En date du 30 avril 2012, Courtage à escompte au Canada et Courtage au Royaume-Uni ont été réunis dans le groupe «Placement direct», tandis que Activités de conseil et Gestion de placement ont été réunis dans les groupes d'UGT Conseils et gestion d'actifs.

### AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres immobilisations incorporelles de la Banque aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010 :

#### Autres immobilisations incorporelles

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		
	Valeur comptable	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	5 067 \$	4 201 \$	866 \$
Logiciels	1 120	352	768
Autres immobilisations incorporelles	5 515	4 932	583
<b>Total</b>	<b>11 702 \$</b>	<b>9 485 \$</b>	<b>2 217 \$</b>
31 octobre 2011			
Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	5 064 \$	4 007 \$	1 057 \$
Logiciels	812	242	570
Autres immobilisations incorporelles	5 073	4 856	217
<b>Total</b>	<b>10 949 \$</b>	<b>9 105 \$</b>	<b>1 844 \$</b>
1 <sup>er</sup> novembre 2010			
Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	5 101 \$	3 721 \$	1 380 \$
Autres immobilisations incorporelles	5 076	4 652	424
<b>Total</b>	<b>10 177 \$</b>	<b>8 373 \$</b>	<b>1 804 \$</b>

**NOTE 13 : TERRAINS, CONSTRUCTIONS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES**

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables de la Banque aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010 :

**Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	860 \$	– \$	860 \$
Constructions	2 432	691	1 741
Matériel informatique	669	285	384
Mobilier, agencements et autre matériel	1 412	754	658
Améliorations locatives	1 271	512	759
<b>Total</b>	<b>6 644 \$</b>	<b>2 242 \$</b>	<b>4 402 \$</b>
	31 octobre 2011		
Terrains	834 \$	– \$	834 \$
Constructions	2 179	678	1 501
Matériel informatique	608	250	358
Mobilier, agencements et autre matériel	1 460	750	710
Améliorations locatives	1 174	494	680
<b>Total</b>	<b>6 255 \$</b>	<b>2 172 \$</b>	<b>4 083 \$</b>
	1 <sup>er</sup> novembre 2010		
Terrains	830 \$	– \$	830 \$
Constructions	1 975	608	1 367
Matériel informatique	1 197	517	680
Mobilier, agencements et autre matériel	1 384	708	676
Améliorations locatives	1 148	452	696
<b>Total</b>	<b>6 534 \$</b>	<b>2 285 \$</b>	<b>4 249 \$</b>

**NOTE 14 : AUTRES ACTIFS****Autres actifs**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Montants à recevoir des courtiers et des clients	5 756 \$	5 035 \$	8 132 \$
Créances clients, charges payées d'avance et autres éléments <sup>1</sup>	6 090	5 863	5 748
Charge de retraite reportée	426	272	194
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	1 417	1 302	1 326
Intérêts courus	1 225	1 145	1 139
Chèques et autres effets en circulation	–	–	362
<b>Total</b>	<b>14 914 \$</b>	<b>13 617 \$</b>	<b>16 901 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les actifs compensatoires liés à la FDIC qui étaient de 90 millions de dollars au 31 octobre 2012 (86 millions de dollars au 31 octobre 2011; 167 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

**NOTE 15 : DÉPÔTS**

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2012 s'établissait à 138 milliards de dollars (118 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 98 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction au bilan consolidé et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

## Types de dépôts

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre			31 octobre	1 <sup>er</sup> novembre	
	À vue	Sur préavis	À terme	2012	2011	2010
Particuliers	16 724 \$	207 733 \$	67 302 \$	291 759 \$	268 703 \$	249 251 \$
Banques <sup>1</sup>	4 044	15	10 898	14 957	11 659	12 501
Entreprises et gouvernements <sup>2</sup>	40 536	72 700	67 802	181 038	169 066	143 121
Détenus à des fins de transaction <sup>1</sup>	–	–	38 774	38 774	29 613	22 991
<b>Total</b>	<b>61 304 \$</b>	<b>280 448 \$</b>	<b>184 776 \$</b>	<b>526 528 \$</b>	<b>479 041 \$</b>	<b>427 864 \$</b>

### Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus

Au Canada	3 798 \$	3 931 \$	3 926 \$
À l'étranger	27 064	24 057	21 244

### Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus

Au Canada	287 516	259 741	234 840
À l'étranger	207 383	188 779	165 402
Fonds fédéraux américains déposés <sup>1</sup>	767	2 533	2 452
<b>Total<sup>2,3</sup></b>	<b>526 528 \$</b>	<b>479 041 \$</b>	<b>427 864 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les dépôts auprès de la Federal Home Loan Bank.

<sup>2</sup> Comprennent une somme de 10 milliards de dollars au 31 octobre 2012 (7 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 2 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) due à des détenteurs d'obligations sécurisées qui est incluse dans les dépôts au bilan consolidé.

<sup>3</sup> Inclut des dépôts de 271 milliards de dollars au 31 octobre 2012 (243 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 204 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) libellés en dollars américains et de 13 milliards de dollars (10 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 9 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) libellés dans d'autres devises.

## Dépôts par pays

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre			31 octobre	1 <sup>er</sup> novembre	
	Canada	États-Unis	Autres pays	2012	2011	2010
Particuliers	167 386 \$	123 788 \$	585 \$	291 759 \$	268 703 \$	249 251 \$
Banques	5 905	1 564	7 488	14 957	11 659	12 501
Entreprises et gouvernements	114 910	62 451	3 677	181 038	169 066	143 121
Détenus à des fins de transaction	3 113	35 474	187	38 774	29 613	22 991
<b>Total</b>	<b>291 314 \$</b>	<b>223 277 \$</b>	<b>11 937 \$</b>	<b>526 528 \$</b>	<b>479 041 \$</b>	<b>427 864 \$</b>

## Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre						31 octobre	1 <sup>er</sup> novembre	
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	2012	2011	2010
Particuliers	40 453 \$	14 512 \$	5 927 \$	3 344 \$	2 918 \$	148 \$	67 302 \$	69 210 \$	77 112 \$
Banques	10 846	15	9	8	4	16	10 898	7 102	8 578
Entreprises et gouvernements	45 572	5 831	5 040	8 260	3 096	3	67 802	62 435	45 847
Détenus à des fins de transaction	37 417	226	220	195	195	521	38 774	29 613	22 991
<b>Total</b>	<b>134 288 \$</b>	<b>20 584 \$</b>	<b>11 196 \$</b>	<b>11 807 \$</b>	<b>6 213 \$</b>	<b>688 \$</b>	<b>184 776 \$</b>	<b>168 360 \$</b>	<b>154 528 \$</b>

## Dépôts à terme encaissables dans moins de un an

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre			31 octobre	1 <sup>er</sup> novembre	
	Moins de 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	2012	2011 <sup>1</sup>	2010 <sup>1</sup>
Particuliers	13 871 \$	10 930 \$	15 652 \$	40 453 \$	42 127 \$	45 842 \$
Banques	10 714	71	61	10 846	7 056	8 512
Entreprises et gouvernements	37 719	2 757	5 096	45 572	37 717	35 754
Détenus à des fins de transaction	13 884	11 846	11 687	37 417	28 214	21 753
<b>Total</b>	<b>76 188 \$</b>	<b>25 604 \$</b>	<b>32 496 \$</b>	<b>134 288 \$</b>	<b>115 114 \$</b>	<b>111 861 \$</b>

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

**NOTE 16 : AUTRES PASSIFS****Autres passifs**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Montants à payer aux courtiers et aux clients	5 952 \$	6 865 \$	7 911 \$
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments	2 705	3 027	3 135
Passifs liés aux entités ad hoc	5 696	4 301	5 898
Passifs liés aux assurances	4 824	4 288	4 083
Intérêts courus	1 466	1 622	1 772
Charges salariales à payer	2 030	1 826	1 764
Passif au titre des prestations constituées	1 308	1 276	1 127
Chèques et autres effets en circulation	877	1 213	–
<b>Total</b>	<b>24 858 \$</b>	<b>24 418 \$</b>	<b>25 690 \$</b>

**NOTE 17 : BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS**

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

**Billets et débentures subordonnés**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Date de rachat au pair la plus rapprochée	Montant en monnaie étrangère	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Décembre 2010 à août 2011 <sup>1</sup>	–	–		– \$	– \$	3 \$
Juin 2011 <sup>2, 3</sup>	7,63	–		–	–	205
Mai 2012 <sup>2, 4</sup>	7,00	–		–	201	210
Août 2014	10,05	–		150	148	148
Janvier 2016	4,32	Janvier 2011 <sup>5</sup>		–	–	998
Octobre 2016	4,87	Octobre 2011 <sup>6</sup>		–	–	490
Novembre 2017	5,38	Novembre 2012 <sup>7</sup>		2 444	2 467	2 493
Juin 2018	5,69 <sup>8</sup>	Juin 2013		898	898	898
Avril 2020	5,48 <sup>9</sup>	Avril 2015		875	867	855
Novembre 2020	3,37 <sup>10</sup>	Novembre 2015		998	995	–
			270 millions de dollars US			
Septembre 2022 <sup>2</sup>	4,64 <sup>8</sup>	Septembre 2017		270	270	270
Juillet 2023	5,83 <sup>11</sup>	Juillet 2018		650	650	650
Mai 2025	9,15	–		199	200	198
Octobre 2104	4,97 <sup>12</sup>	Octobre 2015		784	800	800
Décembre 2105	4,78 <sup>13</sup>	Décembre 2016		2 250	2 247	2 231
Décembre 2106	5,76 <sup>14</sup>	Décembre 2017		1 800	1 800	1 800
<b>Total</b>				<b>11 318 \$</b>	<b>11 543 \$</b>	<b>12 249 \$</b>

<sup>1</sup> Les débentures subordonnées sont venues à échéance au cours de l'exercice 2011.<sup>2</sup> Obligation d'une filiale.<sup>3</sup> Le 15 juin 2011, les billets subordonnés d'une filiale de la Banque sont venus à échéance.<sup>4</sup> Le 15 mai 2012, les billets subordonnés d'une filiale de la Banque sont venus à échéance.<sup>5</sup> Le 18 janvier 2011, la Banque a racheté les billets subordonnés au prix de rachat du plein montant du capital. Ces billets étaient inclus dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2.<sup>6</sup> Le 28 octobre 2011, la Banque a racheté les billets subordonnés au prix de rachat du plein montant du capital. Ces billets étaient inclus dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2.<sup>7</sup> Après la clôture de l'exercice, le 1<sup>er</sup> novembre 2012, la Banque a racheté les billets subordonnés au prix de rachat du plein montant du capital. Ces billets étaient inclus dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2.<sup>8</sup> Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,00 %.<sup>9</sup> Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 2,00 %.<sup>10</sup> Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,25 %.<sup>11</sup> Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 2,55 %.<sup>12</sup> Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 1,77 %.<sup>13</sup> Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 1,74 %.<sup>14</sup> Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 1,99 %.

## CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débiteures subordonnés de la Banque s'établit comme suit :

### Échéances

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Moins de 1 an	– \$	201 \$	208 \$
Plus de 1 an à 3 ans	150	148	210
Plus de 3 ans à 4 ans	–	–	148
Plus de 4 ans à 5 ans	–	–	–
Plus de 5 ans	11 168 <sup>1</sup>	11 194	11 683
<b>Total</b>	<b>11 318 \$</b>	<b>11 543 \$</b>	<b>12 249 \$</b>

<sup>1</sup> Après la clôture de l'exercice, le 1<sup>er</sup> novembre 2012, la Banque a racheté la totalité de ses billets subordonnés à 5,38 % échéant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 en circulation.

## NOTE 18 : PASSIF AU TITRE DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La Banque classe les actions privilégiées à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque dans le passif aux fins de présentation de l'information financière. Les versements de dividendes sur ces actions privilégiées sont comptabilisés dans les charges d'intérêts.

Les actions privilégiées qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque ne sont pas classées dans le passif et sont présentées dans la note 21, Capital social.

### Passif au titre des actions privilégiées émises et en circulation

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$
<b>Actions privilégiées de catégorie A</b>						
Série M <sup>1</sup>	–	–	–	–	14,0	350
Série N <sup>2</sup>	–	–	–	–	8,0	200
<b>Actions privilégiées de FPI</b>						
Série 2000A <sup>3</sup>	–	26	–	27	–	27
Série 2002C <sup>4</sup>	–	–	–	5	–	5
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>26 \$</b>	<b>–</b>	<b>32 \$</b>	<b>22,0</b>	<b>582 \$</b>

<sup>1</sup> Le 31 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de série M en circulation au prix de rachat de 25,50 \$ l'action (ce qui représente une prime de 0,50 \$ par rapport à la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, comptabilisée dans la charge d'intérêts) pour un montant global de 357 millions de dollars. Les actions de série M étaient incluses dans les fonds propres de catégorie 1 de la Banque.

<sup>2</sup> Le 31 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de série N en circulation au prix de rachat de 25,50 \$ l'action (ce qui représente une prime de 0,50 \$ par rapport à la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, comptabilisée dans la charge d'intérêts) pour un montant global de 204 millions de dollars. Les actions de série N étaient incluses dans les fonds propres de catégorie 1 de la Banque.

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2012, 263 actions étaient en circulation (263 au 31 octobre 2011; 263 au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

<sup>4</sup> Le 31 mai 2012, la FPI Carolina First a racheté au pair la totalité de ses actions privilégiées à taux fixe et à dividende cumulatif de série 2002C en circulation. Au 31 octobre 2011, 55 actions étaient en circulation (55 au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

## ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER

### Actions privilégiées de FPI, actions privilégiées à taux fixe et à dividende cumulatif, série 2000A

Une fiducie de placement immobilier, Carolina First Mortgage Loan Trust (la FPI Carolina First), filiale de TD Bank, N.A., a émis des actions privilégiées à taux fixe et à dividende cumulatif, série 2000A (les actions de série 2000A). Les actions de série 2000A donnent droit à des dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 11,125 % par action de série 2000A. Les actions de série 2000A sont non garanties et à rachat obligatoire le 31 janvier 2031 par la FPI Carolina First, sous réserve de tout consentement nécessaire des organismes de réglementation.

Chaque action de série 2000A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée à taux fixe et à dividende cumulatif de série 2000A nouvellement émise de TD Bank, N.A., à la survenance de certains événements. Les actions de série 2000A sont admissibles comme fonds propres de catégorie 2 de la Banque.

## NOTE 19 : TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

La Banque émet des titres de fiducie de capital innovateurs par l'entremise d'entités ad hoc. La Banque consolide ces entités ad hoc, et leurs titres sont présentés dans le bilan consolidé soit comme passif au titre des titres de fiducie de capital, soit comme participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales. Les titres de fiducie de capital sont admissibles comme fonds propres de catégorie 1 de la Banque.

Le 22 octobre 2002, Fiducie de capital TD II (Fiducie II) a émis les titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1 (TD CaTS II). Le produit de l'émission a été investi dans un billet de dépôt de la Banque. Chaque TD CaTS II peut automatiquement être échangé, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A3 (les actions de série A3) de la Banque, à la survenance de certains événements. Les actions de série A3 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur.

Le 17 septembre 2008, Fiducie de capital TD III (Fiducie III), fiducie à capital fixe, a émis les titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III). Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie achetés de la Banque. Chaque TD CaTS III peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A9 de la Banque, à la survenance de certains événements.

Le 26 janvier 2009, Fiducie de capital TD IV (Fiducie IV) a émis les billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV-1) et les billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV-2) et, le 15 septembre 2009, les billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV-3 et, collectivement, les billets TD CaTS IV). Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt de la Banque. Chaque billet TD CaTS IV-1 et TD CaTS IV-2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV-3 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et à la survenance de certains événements. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque.

Le 15 juin 2007, South Financial Capital Trust 2007-I (SF Trust I), fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, a émis les titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-I venant à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2037 (SFCT 2007-I). Dans certaines circonstances, le versement des distributions peut être reporté jusqu'à 20 trimestres consécutifs. Dans certaines circonstances, comme la liquidation de SF Trust I, les débentures émises par TD Bank US Holding Company (la «société») et actuellement détenues par SF Trust I peuvent être remises aux porteurs des SFCT 2007-I.

Le 28 août 2007, South Financial Capital Trust 2007-II (SF Trust II), fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, a émis les titres privilégiés de South Financial Capital Trust 2007-II venant à échéance le 30 octobre 2037 (SFCT 2007-II). Dans certaines circonstances, le versement des distributions peut être reporté jusqu'à 20 trimestres consécutifs. Dans certaines circonstances, comme la liquidation de SF Trust II, les débentures émises par la société et actuellement détenues par SF Trust II peuvent être remises aux porteurs des SFCT 2007-II.

Le 28 août 2007, South Financial Capital Trust 2007-III (SF Trust III), fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, a émis les titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-III venant à échéance le 15 septembre 2037 (SFCT 2007-III). Dans certaines circonstances, le versement des distributions peut être reporté jusqu'à 20 trimestres consécutifs. Dans certaines circonstances, comme la liquidation de SF Trust III, les débentures émises par la société et actuellement détenues par SF Trust III peuvent être remises aux porteurs des SFCT 2007-III.

## Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	En milliers de parts	Dates de distribution/ paiement des intérêts	Rende- ment annuel	Date de rachat		Date de conversion	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
				Au gré de l'émetteur	Au gré du porteur				
<b>Inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales au bilan consolidé</b>									
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000	30 juin, 31 déc.	7,243 % <sup>1</sup>	31 déc. 2013 <sup>2</sup>			981 \$	987 \$	986 \$
<b>Inclus dans le passif au titre des titres de fiducie de capital au bilan consolidé</b>									
Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1	350	30 juin, 31 déc.	6,792 %	31 déc. 2007 <sup>3</sup>	En tout temps <sup>4</sup>		350 \$	357 \$	350 \$
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550	30 juin, 31 déc.	9,523 % <sup>5</sup>	30 juin 2014 <sup>6</sup>			550	550	553
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 déc.	10,000 % <sup>7</sup>	30 juin 2014 <sup>6</sup>			450	450	444
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 déc.	6,631 % <sup>8</sup>	31 déc. 2014 <sup>6</sup>			752	750	742
Titres de capital d'Hudson United Statutory Trust I <sup>9</sup>	20	17 mars, 17 juin, 17 sept., 17 déc.	Variable <sup>10</sup>	17 mars 2009			–	–	20
Titres de capital d'Interchange Statutory Trust I <sup>11</sup>	10	15 mars, 15 juin, 15 sept., 15 déc.	Variable <sup>12</sup>	15 sept. 2010			–	–	10
Titres de capital d'Interchange Statutory Trust II <sup>13</sup>	10	17 mars, 17 juin, 17 sept., 17 déc.	Variable <sup>12</sup>	17 juin 2010			–	–	10
Titres de capital de Florida Banks Statutory Trust III <sup>14</sup>	3	26 mars, 26 juin, 26 sept., 26 déc.	Variable <sup>15</sup>	26 juin 2008			–	–	3
Ipswich Statutory Trust I	4	22 févr., 22 août, 7 janv., 7 avr., 7 juill., 7 oct.	10,2 %	22 févr. 2011 <sup>16</sup>			–	–	4
Titres de capital de South Financial Capital Trust 2006-I	35	15 mars, 15 juin, 15 sept., 15 déc.	Variable <sup>17</sup>	7 juill. 2011 <sup>18</sup>			–	–	37
Titres de capital de South Financial Capital Trust 2006-II	40	1 <sup>er</sup> mars, 1 <sup>er</sup> juin, 1 <sup>er</sup> sept., 1 <sup>er</sup> déc.	Variable <sup>19</sup>	15 juin 2011 <sup>20</sup>			–	–	42
Titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-I	75	30 janv., 30 avr., 30 juill., 30 oct.	Variable <sup>21</sup>	1 <sup>er</sup> sept. 2012 <sup>22</sup>			75	75	79
Titres privilégiés de South Financial Capital Trust 2007-II	17	15 mars, 15 juin, 15 sept., 15 déc.	Variable <sup>23</sup>	30 oct. 2012 <sup>22</sup>			17	17	18
Titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-III	30		Variable <sup>24</sup>	15 sept. 2012 <sup>22</sup>			30	30	32
	2 344						2 224 \$	2 229 \$	2 344 \$

<sup>1</sup> Pour la période prenant fin le 31 décembre 2018 exclusivement et par la suite, à un taux équivalant à la moitié de la somme obtenue au taux des acceptations bancaires de six mois, majorée de 4,30 %.

<sup>2</sup> À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la Fiducie III peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les TD CaTS III en totalité, sans le consentement des porteurs.

<sup>3</sup> Après la clôture de l'exercice, le 30 novembre 2012, la Fiducie II a annoncé son intention de racheter la totalité des TD CaTS II en circulation le 31 décembre 2012, à un prix de rachat de 1 000 \$ la part majorée de toute distribution non encore versée mais à payer à la date de rachat le 31 décembre 2012.

<sup>4</sup> Les porteurs peuvent échanger chaque TD CaTS II contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série A2 (les actions de série A2) de la Banque. À compter du 30 juin 2013, les actions de série A2 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur.

<sup>5</sup> Pour la période prenant fin le 30 juin 2019 exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 10,125 %.

<sup>6</sup> À partir de la date de rachat, la Fiducie IV peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les billets TD CaTS IV-1, TD CaTS IV-2 ou TD CaTS IV-3, respectivement, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs.

<sup>7</sup> Pour la période prenant fin le 30 juin 2039 exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 9,735 %.

<sup>8</sup> Pour la période prenant fin le 30 juin 2021 exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 4,00 %.

<sup>9</sup> Le 17 juin 2011, Hudson United Statutory Trust I a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

<sup>10</sup> L'intérêt est payable chaque trimestre, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 2,79 %.

<sup>11</sup> Le 15 juin 2011, Interchange Statutory Trust I a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

<sup>12</sup> L'intérêt est payable chaque trimestre, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,71 %.

<sup>13</sup> Le 17 juin 2011, Interchange Statutory Trust II a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

<sup>14</sup> Le 26 juin 2011, Florida Banks Statutory Trust III a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

<sup>15</sup> L'intérêt est payable chaque trimestre, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 3,10 %.

<sup>16</sup> Le 22 février 2011, Ipswich Statutory Trust I a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 051 \$ US.

<sup>17</sup> L'intérêt est payable chaque trimestre, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,56 %.

<sup>18</sup> Le 7 juillet 2011, South Financial Capital Trust 2006-I a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

<sup>19</sup> L'intérêt est payable chaque trimestre, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,59 %.

<sup>20</sup> Le 15 juin 2011, South Financial Capital Trust 2006-II a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

<sup>21</sup> L'intérêt est payable chaque trimestre, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,42 %.

<sup>22</sup> À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la SF Trust I ou la SF Trust II ou la SF Trust III peuvent, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter respectivement les SFCT 2007-I ou les SFCT 2007-II ou les SFCT 2007-III, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs.

<sup>23</sup> L'intérêt est payable chaque trimestre, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,33 %.

<sup>24</sup> L'intérêt est payable chaque trimestre, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,32 %.



**NOTE 20 : PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS DES FILIALES****Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales**

(en millions de dollars canadiens)

	<b>31 octobre 2012</b>	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Actions privilégiées de FPI, série A	<b>491 \$</b>	490 \$	501 \$
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 <sup>1</sup>	<b>981</b>	987	986
Divers	<b>5</b>	6	6
<b>Total</b>	<b>1 477 \$</b>	1 483 \$	1 493 \$

<sup>1</sup> Se reporter à la note 19, qui contient une description des titres de Fiducie de Capital TD III.**ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FPI, ACTIONS PRIVILÉGIÉES PERPÉTUELLES ÉCHANGEABLES, À TAUX FIXE-VARIABLE ET À DIVIDENDE NON CUMULATIF, SÉRIE A**

Une fiducie de placement immobilier, Northgroup Preferred Capital Corporation (la FPI Northgroup), filiale de TD Bank, N.A., a émis 500 000 actions privilégiées perpétuelles échangeables, à taux fixe-variable et à dividende non cumulatif, série A (les «actions de série A»). Chaque action de série A donne droit à des dividendes en espèces non cumulatifs semestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 6,378 % jusqu'au 17 octobre 2017 et à un taux annuel correspondant au TIOI à trois mois majoré de 1,1725 % payable trimestriellement par la suite. Les actions de série A sont rachetables par la FPI Northgroup, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, au prix de 1 000 \$ US majoré d'un montant compensatoire à tout moment après le 15 octobre 2012 et avant le 15 octobre 2017, et au prix de 1 000 \$ US l'action de série A le 15 octobre 2017 et tous les cinq ans par la suite. Les actions de série A sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 de la Banque. Chaque action de série A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée nouvellement émise de TD Bank, N.A., à la survenance de certains événements.

**NOTE 21 : CAPITAL SOCIAL****ACTIONS ORDINAIRES**

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables, ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

**ACTIONS PRIVILÉGIÉES**

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale.

Le tableau suivant présente un sommaire des actions émises et en circulation aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010.

### Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<b>Actions ordinaires</b>						
Solde au début de l'exercice	902,4	17 491 \$	879,7	15 804 \$	879,7	15 804 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	3,9	253	4,9	322	–	–
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	11,9	947	8,6	661	–	–
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	–	–	9,2	704	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires<sup>1</sup></b>	<b>918,2</b>	<b>18 691 \$</b>	<b>902,4</b>	<b>17 491 \$</b>	<b>879,7</b>	<b>15 804 \$</b>
<b>Actions privilégiées – catégorie A</b>						
Série O	17,0	425 \$	17,0	425 \$	17,0	425 \$
Série P	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série Q	8,0	200	8,0	200	8,0	200
Série R	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série S	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série Y	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série AA	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série AC	8,8	220	8,8	220	8,8	220
Série AE	12,0	300	12,0	300	12,0	300
Série AG	15,0	375	15,0	375	15,0	375
Série AI	11,0	275	11,0	275	11,0	275
Série AK	14,0	350	14,0	350	14,0	350
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées<sup>1</sup></b>	<b>135,8</b>	<b>3 395 \$</b>	<b>135,8</b>	<b>3 395 \$</b>	<b>135,8</b>	<b>3 395 \$</b>
<b>Actions autodétenues – ordinaires<sup>2</sup></b>						
Solde au début de l'exercice	(1,4)	(116) \$	(1,2)	(91) \$	(1,2)	(91) \$
Achat d'actions	(40,3)	(3 175)	(28,2)	(2 164)	–	–
Vente d'actions	39,6	3 125	28,0	2 139	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – ordinaires</b>	<b>(2,1)</b>	<b>(166) \$</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(116) \$</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(91) \$</b>
<b>Actions autodétenues – privilégiées<sup>2</sup></b>						
Solde au début de l'exercice	–	– \$	–	(1) \$	–	(1) \$
Achat d'actions	(2,9)	(77)	(2,2)	(59)	–	–
Vente d'actions	2,9	76	2,2	60	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées</b>	<b>–</b>	<b>(1) \$</b>	<b>–</b>	<b>– \$</b>	<b>–</b>	<b>(1) \$</b>

<sup>1</sup> Les actions ordinaires et les actions privilégiées en circulation sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 de la Banque.

<sup>2</sup> Lorsque, dans le cadre de ses activités de transaction, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

#### Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O

Le 1<sup>er</sup> novembre 2005, la Banque a émis 17 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O, pour une contrepartie brute au comptant de 425 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 4,85 % par action de série O. La Banque peut racheter les actions de série O, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2014.

#### Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P

Le 1<sup>er</sup> novembre 2007, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P, pour une contrepartie au comptant brute de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,25 % par action de série P. La Banque peut racheter les actions de série P, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2012, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2016.

#### Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q

Le 31 janvier 2008, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q, pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série Q. La Banque peut racheter les actions de série Q, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2017.

#### Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R

Le 12 mars 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série R. La Banque peut racheter au comptant les actions de série R, sous réserve du consentement des organismes de

réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2017.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série S**

Le 11 juin 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 11 juin 2008 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,60 %. Les porteurs d'actions de série S auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série S en circulation sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série Y**

Le 16 juillet 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,10 % pour la période initiale allant du 16 juillet 2008 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,68 %. Les porteurs d'actions de série Y auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre, et inversement. Les actions de série Y sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AA**

Le 12 septembre 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 12 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,96 %. Les porteurs d'actions de série AA auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AB, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AA sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AC**

Le 5 novembre 2008, la Banque a émis 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC, pour une contrepartie brute au comptant de 220 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % pour la période initiale allant du 5 novembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,74 %. Les porteurs d'actions de série AC auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AD, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014, et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AC sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AE**

Le 14 janvier 2009, la Banque a émis 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AE, pour une contrepartie brute au comptant de 300 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 14 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,37 %. Les porteurs d'actions de série AE auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AF, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AE sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril.

### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AG**

Le 30 janvier 2009, la Banque a émis 15 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG, pour une contrepartie brute au comptant de 375 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 30 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,38 %. Les porteurs d'actions de série AG auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AH, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AG sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril.

### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AI**

Le 6 mars 2009, la Banque a émis 11 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI, pour une contrepartie brute au comptant de 275 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 6 mars 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,15 %. Les porteurs d'actions de série AI auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AJ, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AI sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet.

### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AK**

Le 3 avril 2009, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK, pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 3 avril 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,33 %. Les porteurs d'actions de série AK auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AL, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AK sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet.

### **RACHAT DANS LE CADRE NORMAL DES ACTIVITÉS**

Aucun programme de rachat dans le cadre normal des activités de la Banque n'avait cours pendant les exercices 2012 et 2011.

### **PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES**

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Pendant l'exercice, un total de 11,9 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque à un escompte de 1 % (8,6 millions d'actions à un escompte de 1 % en 2011) dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes.

### **RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES**

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cadre normal des activités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie II, la Fiducie III ou la Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit les billets TD CaTS II, TD CaTS III et TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

La capacité de TD Bank US Holding Company de verser des dividendes à sa société mère, TD US P&C Holdings ULC, est restreinte si SF Trust I, SF Trust II ou SF Trust III ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions trimestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs. En outre, dans le cas de SF Trust II et de SF Trust III, la capacité de toutes les filiales de TD Bank US Holding Company de verser des dividendes serait restreinte dans un tel cas.

## NOTE 22 : PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE TRANSACTION

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés détenus à des fins de transaction, certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts détenus à des fins de transaction et les dépôts détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur, et les profits et les pertes sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de transaction comprennent les produits d'intérêts nets (comptabilisés dans les produits d'intérêts nets dans l'état du résultat consolidé), les produits de négociation et les produits tirés des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont gérés dans un portefeuille de négociation comptabilisés dans les produits (pertes) de négociation dans l'état du résultat consolidé. Les produits d'intérêts nets proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous déduction faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Les produits de négociation comprennent les profits et les pertes réalisés et latents sur les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'option de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de transaction ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les transactions sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de transaction par gamme de produits représentent les produits de transaction pour chaque catégorie de transaction importante.

### Produits liés aux activités de transaction

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	1 050 \$	818 \$
Produits (pertes) de négociation	(41)	(127)
Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1</sup>	10	4
<b>Total</b>	<b>1 019 \$</b>	<b>695 \$</b>
<b>Par produit</b>		
Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit	534 \$	212 \$
Portefeuilles de monnaies étrangères	374	428
Portefeuilles d'actions et autres	101	51
Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1</sup>	10	4
<b>Total</b>	<b>1 019 \$</b>	<b>695 \$</b>

<sup>1</sup> Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

## NOTE 23 : ASSURANCE

### RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou du provisionnement. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, l'envergure ou la fréquence des demandes de règlement (p. ex., risque de catastrophe), la mortalité, la morbidité, la longévité, le comportement des titulaires de police ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. Nous sommes exposés à des risques d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurances multirisques, d'assurance de personnes et de réassurance.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du chef de la gestion du risque responsable de l'assurance qui relève du service Gestion des risques. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration, de même que des actuaires nommés de manière indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque.

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque assurent une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux des risques dans les activités d'assurance. Le comité du risque du secteur Assurance fait un suivi essentiel des activités de gestion des risques pour ce secteur. Le cadre de gestion du risque d'assurance est maintenu par la Gestion des risques et est aligné avec l'appétit de la Banque à l'égard du risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance.

L'évaluation des provisions pour engagements de règlements est fondamentale dans les activités d'assurance. La TD s'engage à constituer des provisions pour couvrir les paiements futurs estimés (y compris les frais de règlement) sur l'ensemble des demandes de règlement associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent la meilleure estimation de la direction des paiements futurs au titre des demandes de règlement. Ainsi, la TD examine régulièrement les estimations des passifs par rapport aux demandes de règlement réelles et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les passifs au titre des demandes de règlement sont calculés conformément à la méthode comptable sur les activités d'assurance suivie par la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de la Banque.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est généralement à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance auto, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues, et la conformité à celles-ci est surveillée par le comité du risque du secteur Assurance.

L'assurance auto est régie par des lois provinciales et, par conséquent, les indemnités versées aux titulaires de police peuvent différer d'une province à l'autre. Il existe aussi une exposition au risque de concentration géographique en ce qui a trait à la couverture des biens de particuliers. L'exposition aux concentrations du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernement l'acceptation du risque. Le risque de concentration est également atténué par l'achat de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans nos activités de réassurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Le risque en cas d'une pandémie est revu et estimé chaque année.

#### AUTRES RISQUES CONNEXES

Le risque de crédit est géré à l'aide d'une politique en matière de risque de contrepartie. Pour atténuer les risques de taux d'intérêt et de liquidité, les investissements à l'appui de la provision pour sinistres impayés, montant net, sont fonction du risque de taux d'intérêt.

#### PRODUITS ET CHARGES D'ASSURANCE

La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent les assurances multirisques, les assurances de personnes et la réassurance. Le total des produits d'assurance est présenté au montant net dans les produits d'assurance, déduction faite des règlements et des charges connexes à l'état du résultat consolidé. Le total des produits d'assurance est présenté au montant net, y compris les incidences des réclamations et de la réassurance, à l'état du résultat consolidé.

#### Produits d'assurance, déduction faite des règlements et des charges connexes

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011
<b>Primes gagnées</b>		
Montant brut	3 990 \$	3 722 \$
Réassurance cédée	834	753
<b>Primes gagnées, montant net</b>	<b>3 156 \$</b>	<b>2 969 \$</b>
Produits tirés des commissions et autres produits	381	376
<b>Produits d'assurance</b>	<b>3 537 \$</b>	<b>3 345 \$</b>
<b>Règlements et charges connexes</b>		
Montant brut	2 771 \$	2 427 \$
Réassurance cédée	347	249
<b>Règlements et charges connexes, montant net</b>	<b>2 424</b>	<b>2 178</b>
<b>Produits d'assurance, déduction faite des règlements et des charges connexes</b>	<b>1 113 \$</b>	<b>1 167 \$</b>

#### PASSIFS D'ASSURANCE

Au 31 octobre 2012, le total des passifs d'assurance de 4 824 millions de dollars (4 288 millions de dollars au 31 octobre 2011; 4 083 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) était présenté dans les autres passifs inclus dans la note 16.

#### RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DES PASSIFS POUR LES ASSURANCES MULTIRISQUES

Pour les assurances multirisques, les passifs comptabilisés englobent une provision pour sinistres impayés (voir la rubrique a) ci-dessous) et les primes non acquises (voir rubrique b) ci-dessous). La provision pour sinistres impayés est constituée afin de refléter l'estimation du plein montant de l'ensemble des passifs associés aux primes d'assurance acquises à la date du bilan, y compris les sinistres subis mais non signifiés. Le montant ultime de ces passifs s'éloignera des meilleures estimations pour diverses raisons, notamment les renseignements additionnels sur les faits et circonstances des sinistres subis. Les primes non acquises représentent la portion des primes souscrites, montant net, qui se rapporte à la durée non expirée des polices en vigueur.

**a) Variation de la provision pour sinistres impayés :**

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour les assurances multirisques, montant net, pour sinistres impayés au cours de l'exercice.

**Variation de la provision pour sinistres impayés**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012			31 octobre 2011		
	Montant brut	Réassurance	Montant net	Montant brut	Réassurance	Montant net
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>2 796</b>	<b>\$ 189</b>	<b>\$ 2 607</b>	<b>2 642</b>	<b>\$ 199</b>	<b>\$ 2 443</b>
Coûts des règlements pour l'année de survenance en cours	2 012	182	1 830	1 761	37	1 724
Matérialisation des sinistres pour les années de survenance antérieures (favorable) défavorable	227	(26)	253	159	37	122
Augmentation (diminution) liées à des modifications d'hypothèses :						
Taux d'actualisation	(17)	1	(18)	5	3	2
Provision pour écarts défavorables	37	(1)	38	5	(2)	7
<b>Règlements et charges connexes</b>	<b>2 259</b>	<b>156</b>	<b>2 103</b>	<b>1 930</b>	<b>75</b>	<b>1 855</b>
Sinistres payés au cours :						
De l'année de survenance en cours	(830)	(7)	(823)	(814)	(7)	(807)
Des années de survenance antérieures	(949)	(63)	(886)	(962)	(78)	(884)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>3 276</b>	<b>\$ 275</b>	<b>\$ 3 001</b>	<b>2 796</b>	<b>\$ 189</b>	<b>\$ 2 607</b>

**b) Variation de la provision pour primes non acquises :**

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour les assurances multirisques, montant net, pour primes non acquises au cours de l'exercice.

**Variation de la provision pour primes non acquises**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012			31 octobre 2011		
	Montant brut	Réassurance	Montant net	Montant brut	Réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	1 314	\$ -	\$ 1 314	1 245	\$ 33	\$ 1 212
Primes souscrites	2 707	61	2 646	2 531	12	2 519
Primes gagnées	(2 624)	(61)	(2 563)	(2 462)	(45)	(2 417)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 397</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 1 397</b>	<b>1 314</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 1 314</b>

**c) Autres variations des passifs au titre des contrats d'assurance**

Les autres variations des passifs au titre des contrats d'assurance s'entendent des variations des obligations liées aux indemnités d'assurance de personnes et d'autres montants dus aux termes des contrats d'assurance qui sont surtout attribuables au classement chronologique des polices en vigueur et aux modifications des hypothèses actuarielles.

**MATÉRIALISATION DES SINISTRES LIÉS AUX ASSURANCES MULTIRISQUES**

Le tableau suivant montre les estimations du cumul des sinistres subis pour les cinq dernières années de survenance, ainsi que l'évolution de la matérialisation au cours des périodes indiquées et le cumul des paiements à ce jour. Les estimations initiales relatives aux provisions sont évaluées mensuellement afin de déterminer s'il y a excédent ou insuffisance. L'évaluation repose sur les versements réels lors du règlement complet ou partiel des demandes de règlement et sur les estimations actuelles des engagements de règlements à l'égard des demandes non encore réglées ou des sinistres non encore déclarés.

**Sinistres subis par année de survenance**

(en millions de dollars canadiens)

	Année de survenance					Total
	2008 et avant	2009	2010	2011	2012	
<b>Coût final des règlements, montant net, à la fin de l'année de survenance</b>	<b>3 335</b>	<b>\$ 1 598</b>	<b>\$ 1 742</b>	<b>\$ 1 724</b>	<b>\$ 1 830</b>	
<b>Estimations révisées</b>						
Un an plus tard	3 366	1 627	1 764	1 728	-	
Deux ans plus tard	3 359	1 663	1 851	-	-	
Trois ans plus tard	3 422	1 720	-	-	-	
Quatre ans plus tard	3 527	-	-	-	-	
<b>Estimations actuelles du cumul des sinistres</b>	<b>3 527</b>	<b>\$ 1 720</b>	<b>\$ 1 851</b>	<b>\$ 1 728</b>	<b>\$ 1 830</b>	
Cumul des paiements à ce jour	(2 968)	(1 420)	(1 382)	(1 150)	(823)	
Provision non actualisée, montant net, pour sinistres impayés	559	300	469	578	1 007	2 913
Incidence de l'actualisation						(169)
Provision pour écarts défavorables						257
<b>Provision, montant net, pour sinistres impayés</b>						<b>3 001</b>

## SENSIBILITÉ AU RISQUE D'ASSURANCE

Diverses hypothèses sont formulées à l'égard du niveau futur des demandes de règlement, du comportement des titulaires de police, des charges et des ventes au moment de la conception de produits et de l'établissement des prix ainsi que de la détermination de passifs actuariels. Ces hypothèses exigent beaucoup de jugement professionnel. La provision pour demandes de règlement est sensible à certaines hypothèses. Il n'est pas possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude à l'égard du processus d'estimation. L'expérience réelle peut différer des hypothèses faites par la Banque.

Pour les assurances multirisques, selon la principale hypothèse étayant les estimations des engagements de règlements, les sinistres se matérialiseront dans l'avenir suivant la même tendance que l'expérience passée.

Les engagements de règlements reposent aussi sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, la réassurance, les coûts moyens des demandes de règlement, y compris les coûts de traitement des demandes de règlement, le nombre moyen de demandes de règlement par année de survenance, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et les divers facteurs comme l'inflation, les réformes gouvernementales prévues ou en vigueur touchant les prix et les couvertures et le niveau des fraudes liées à l'assurance.

La plupart des facteurs qualitatifs ne sont pas directement quantifiables, particulièrement sur une base prospective, et l'incidence de ces facteurs et des facteurs imprévus pourrait nuire à la capacité de la Banque d'évaluer avec exactitude le risque lié aux polices d'assurance émises par la Banque. En outre, il peut y avoir des décalages importants entre la survenance d'un événement assuré et le moment où cet événement est déclaré à la Banque ainsi que des décalages additionnels entre le moment de la déclaration d'un sinistre et celui du règlement définitif du sinistre.

La sensibilité des engagements de règlements à l'hypothèse utilisée pour le taux d'actualisation est présentée ci-dessous. L'analyse est effectuée pour présenter les variations possibles du taux d'actualisation, toutes les autres hypothèses demeurant constantes, en montrant l'incidence sur le résultat net consolidé avant impôt, et sur les capitaux propres dans nos activités d'assurances multirisques. Les variations de cette hypothèse peuvent être non linéaires.

### Sensibilité des hypothèses critiques – Passifs au titre des contrats d'assurances multirisques

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres	Incidence sur les capitaux propres
<b>Incidence d'une variation de 1 % de l'hypothèse utilisée pour le taux d'actualisation</b>					
Augmentation de l'hypothèse	76 \$	56 \$	56 \$	40 \$	36 \$
Diminution de l'hypothèse	(81)	(59)	(59)	(42)	(38)

Une augmentation de 1 % de l'hypothèse sur la marge pour écarts défavorables au 31 octobre 2012 fera diminuer le résultat net avant impôt et les capitaux propres respectivement de 25 millions de dollars et 18 millions de dollars. Une diminution de 1 % de l'hypothèse sur la marge pour écarts défavorables fera augmenter le résultat avant impôt et les capitaux propres des mêmes montants.

Pour l'assurance de personnes, les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance sont établies par l'actuaire désigné. Les processus servant à établir les hypothèses critiques sont comme suit :

- Les hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité et à la déchéance des polices reposent sur les données de l'industrie et sur les données historiques de l'entreprise.
- Les hypothèses relatives aux charges reposent sur une étude des charges mise à jour chaque année qui sert à déterminer les charges prévues pour les années à venir.
- Les taux de réinvestissement d'actifs reposent sur les taux de rendement projetés, et les passifs sont calculés selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Une analyse de sensibilité aux variations possibles des hypothèses relatives à l'assurance de personnes a été effectuée, et l'incidence n'est pas importante sur l'état du résultat consolidé.

## CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de concentration est le risque attribuable à une forte exposition à des risques similaires qui sont positivement corrélés.

Le risque associé aux produits automobiles, résidentiels et autres peut varier selon la région géographique du risque assuré. Le risque de concentration du risque d'assurance, selon le type de risques, est atténué par une sélection prudente et la mise en œuvre de stratégies de souscription, qui sont elles-mêmes en grande partie réalisées au moyen de la diversification des activités et des régions géographiques. Pour l'assurance auto, des lois sont en place à l'échelle des provinces, ce qui entraîne des différences sur le plan des indemnités versées d'une province à une autre.

Au 31 octobre 2012, pour les activités d'assurances multirisques, les polices d'assurance auto représentaient 73,2 % des primes souscrites, montant net (72,8 % au 31 octobre 2011), suivies des polices d'assurance résidentielle qui représentaient 26,5 % (26,9 % au 31 octobre 2011). La distribution par province montre que les activités sont surtout concentrées en Ontario, avec 62,1 % des primes souscrites, montant net (61,7 % au 31 octobre 2011). Les provinces de l'Ouest représentaient 25,4 % (24,8 % au 31 octobre 2011), le Québec, 7,5 % (8,3 % au 31 octobre 2011) et les provinces de l'Atlantique, 5,0 % (5,2 % au 31 octobre 2011).

Le risque de concentration n'est pas une préoccupation importante pour l'assurance de personnes, celle-ci ne présentant pas un niveau important de caractéristiques propres aux régions, contrairement aux assurances multirisques. La réassurance sert à limiter l'obligation par sinistre. Bien que le paiement



maximal pour un sinistre puisse s'élever à 1,2 million de dollars, la plupart du temps il ne dépasse pas 250 mille dollars. Le risque de concentration est encore atténué par la diversification des risques non corrélés, ce qui limite l'incidence d'une pandémie régionale et d'autres risques de concentration. Afin d'améliorer la compréhension de l'exposition à ce risque, un scénario de pandémie est testé chaque année.

## NOTE 24 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque a divers plans de rémunération fondée sur des actions. La Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation de toutes les options sur actions. Selon la méthode de la juste valeur, la Banque constate une charge de rémunération fondée sur la juste valeur des options, qui est calculée selon un modèle d'évaluation des options. La juste valeur des options est comptabilisée à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour les employés pour être entièrement admissibles aux attributions. Le solde du surplus d'apport est réduit à mesure que les options sont exercées, et le montant constaté initialement pour les options dans le surplus d'apport est crédité au capital social.

### PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés et administrateurs externes. Aucune option sur actions n'a été attribuée aux administrateurs externes depuis décembre 2001. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une période de sept ou de dix ans et dont les droits s'acquièrent sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 15,6 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (2,3 millions au 31 octobre 2011; 4,0 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 12 décembre 2021. Un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices clos les 31 octobre est présenté ci-après :

#### Situation des options sur actions

(en millions d'actions, sauf indication contraire)

	2012		2011	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	15,9	58,05 \$	19,2	57,68 \$
Attribuées	1,9	73,27	1,7	73,25
Exercées	(3,9)	51,08	(4,9)	49,14
Périmées/annulées	(0,2)	67,78	(0,1)	57,79
<b>Options en cours à la fin de l'exercice</b>	<b>13,7</b>	<b>62,00 \$</b>	<b>15,9</b>	<b>58,05 \$</b>
Options exerçables à la fin de l'exercice	7,9	58,07 \$	10,3	56,32 \$

Le cours moyen pondéré des actions visées par les options exercées en 2012 a été de 80,22 \$ (78,61 \$ en 2011).

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2012.

#### Fourchette des prix d'exercice

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours (en millions d'actions)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en millions d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré
32,95 \$ – 39,80 \$	0,8	5,3	36,57 \$	0,7	36,66 \$
42,50 \$ – 51,08 \$	2,3	3,0	42,60	1,7	42,63
52,65 \$ – 59,42 \$	1,1	2,4	55,07	1,1	55,07
59,92 \$ – 65,98 \$	2,6	6,0	64,78	0,9	62,56
66,45 \$ – 73,27 \$	6,9	5,5	71,60	3,5	69,92

Pour l'exercice 2012, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 22,1 millions de dollars (28,3 millions de dollars en 2011). Au cours de 2012, 1,9 million (1,7 million en 2011) d'options ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 14,52 \$ l'option (15,47 \$ l'option en 2011).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les douze mois clos les 31 octobre 2012 et 2011.

#### Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options

	2012	2011
Taux d'intérêt sans risque	1,50 %	2,73 %
Durée prévue des options (en années)	6,3 ans	6,2 ans
Volatilité prévue <sup>1</sup>	27,40 %	26,60 %
Rendement de l'action prévu	3,40 %	3,30 %
Prix d'exercice / cours de l'action	73,27 \$	73,25 \$

<sup>1</sup> La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique correspondant à la durée de vie prévue de l'option.

#### AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquies généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. La Banque établit un passif relativement à ces unités d'actions attribuées, et une charge de rémunération incitative est constatée dans l'état du résultat consolidé sur la période de service requise pour les employés pour être entièrement admissibles aux attributions. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera entre 80 % et 120 % du nombre initial d'unités attribuées selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence nord-américain. Les dividendes seront réinvestis en unités additionnelles et seront versés à l'échéance. Au 31 octobre 2012, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 14 millions (14 millions en 2011).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants ou des unités d'actions venant à échéance peuvent être différées sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment de la cessation d'emploi du participant ou au terme de son mandat d'administrateur. Lorsque ces conditions sont remplies, les unités d'actions différées doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant au plus tard à la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2012, 3,4 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (3,0 millions au 31 octobre 2011).

La charge de rémunération pour ces plans est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état du résultat consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 326 millions de dollars (293 millions de dollars en 2011). La charge de rémunération comptabilisée compte non tenu de l'incidence des couvertures s'est établie à 429 millions de dollars (353 millions de dollars en 2011). Au 31 octobre 2012, la valeur comptable du passif lié à ces plans était de 1,3 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2011; 1,0 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et était comptabilisée dans les autres passifs. La valeur comptable repose sur le cours de clôture de l'action.

#### PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source) au plan d'actionnariat des employés. La Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Les cotisations de la Banque sont acquies lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, les cotisations de la Banque ont totalisé 61 millions de dollars (59 millions de dollars en 2011) et ont été passées dans les salaires et avantages du personnel. Au 31 octobre 2012, 9,5 millions d'actions ordinaires étaient détenues au total en vertu du plan d'actionnariat des employés (9,0 millions au 31 octobre 2011). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du résultat de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

#### NOTE 25 : AVANTAGES DU PERSONNEL

##### RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'Association) et le Régime de retraite TD (Canada) (le RRTD), sont des régimes de retraite à prestations définies. En outre, la Banque offre aux employés admissibles d'autres régimes de retraite qui sont à capitalisation partielle ou sans capitalisation. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD a été établi le 1<sup>er</sup> mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes.

La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes, le cas échéant. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en dernier ressort, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée au fil du temps. Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2012 se sont établies à 293 millions de dollars (189 millions de dollars en 2011). Les cotisations de 2012 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation au 31 octobre 2011 pour les deux régimes de retraite principaux. Les cotisations de 2011 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation

aux 31 octobre 2008 et 1<sup>er</sup> mars 2009 respectivement pour l'Association et le RRTD. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation sera faite aux 31 octobre 2012 et 31 octobre 2014 respectivement pour l'Association et le RRTD.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi (avantages du personnel autres que de retraite), qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages du personnel autres que de retraite comprennent généralement l'assurance médicale et l'assurance dentaire. Pour être admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui sont en congé d'invalidité ou parental.

Pour les régimes de retraite principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite, les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement à long terme des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et du taux d'actualisation, qui sont évaluées annuellement par les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. La charge inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice, les charges d'intérêts sur les obligations, le rendement prévu des actifs des régimes selon la juste valeur et l'amortissement des modifications de régime d'avantages et les écarts actuariels ainsi que toute réduction. Les modifications de régime sont amorties selon la méthode linéaire sur la période d'acquisition moyenne des prestations attribuées (5 ans pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite). Si les droits à prestations sont acquis immédiatement (l'Association et le RRTD), la totalité de la modification du régime est comptabilisée immédiatement. L'excédent, le cas échéant, du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres actifs (12 ans pour l'Association, 11 ans pour le RRTD et 15 ans pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite). Le montant cumulé de la différence entre la charge et les cotisations aux fins de la capitalisation est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

## STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

L'objectif premier de l'Association et du RRTD est d'atteindre un taux de rendement réel annualisé de respectivement 3,00 % et 2,50 % sur des périodes mobiles de dix ans. Les politiques de placement des régimes de retraite principaux sont décrites en détail ci-après, sauf en ce qui a trait aux actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement, au choix du participant. Aux 31 octobre, les politiques de placement et la répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite principaux (à l'exclusion du compte d'amélioration des prestations de retraite) étaient les suivantes :

### Politique de placement et répartition des actifs

Titres	31 octobre 2012		31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Fourchette acceptable		Répartition des actifs		Répartition des actifs	
	Association	RRTD	Association	RRTD	Association	RRTD
Titres de créance	57-71 %	44-56 %	60 %	50 %	51 %	97 %
Capitaux propres	25-35,5	44-56	31	50	40	–
Placements alternatifs	0-12,5	–	6	–	7	–
Équivalents de trésorerie	0-4	–	3	–	2	3
<b>Total</b>			<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	100 %	100 %

L'objectif de la politique de placement de l'Association vise un portefeuille équilibré. La fourchette acceptable a changé depuis 2011 en raison de la stratégie visant à réduire au fil du temps la répartition des instruments de capitaux propres selon la politique de placement. Les placements dans les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ne doivent pas dépasser 10 % du portefeuille d'obligations. Les instruments de créance d'une entité non gouvernementale doivent généralement avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant la durée du placement au sein du portefeuille; il est toutefois possible d'investir jusqu'à 10 % de la juste valeur du portefeuille d'obligations géré en fonction de l'indice obligataire universel DEX dans des obligations assorties d'une notation inférieure à BBB. De plus, les placements dans les instruments de créance d'entités non gouvernementales ne doivent pas dépasser 80 % du portefeuille d'obligations et ceux dans les instruments de créance d'entités gouvernementales non canadiennes ne doivent pas dépasser 20 % du portefeuille d'obligations. Les placements dans les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ou entité gouvernementale non canadienne ne doivent pas dépasser 10 % du portefeuille d'obligations. Tout instrument de créance ayant une notation allant de BBB+ à BBB- (ou une notation équivalente) ne doit pas dépasser 25 % du portefeuille d'obligations et tout instrument de créance ayant une notation inférieure à BBB- ne doit pas dépasser 10 % du portefeuille d'obligations. Les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille d'obligations. Des contrats à terme et des options peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne créent pas d'effet de levier pour l'Association. Cette dernière investit dans des fonds de couverture, qui, de manière générale, utilisent un effet de levier pour mettre en œuvre leur stratégie de placement. L'avoir du portefeuille d'actions est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, sont aussi acquis pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Les placements alternatifs comprennent des fonds de couverture et des actions de sociétés fermées. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable. L'Association a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice. Pour 2012, les actifs nets de l'Association comportaient des placements en actions privés dans la Banque et des sociétés de son groupe, ayant une juste valeur de 1 million de dollars (3 millions de dollars en 2011).

L'objectif de la politique de placement du RRTD, établie le 1<sup>er</sup> mars 2009, est un portefeuille équilibré. Les placements dans les instruments de créance d'entités non gouvernementales ne doivent pas dépasser 80 % du portefeuille d'obligations et ceux dans les instruments de créance d'entités gouvernementales non canadiennes ne doivent pas dépasser 20 % du portefeuille d'obligations. Tous les placements dans les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ou entité gouvernementale non canadienne ne doivent pas dépasser 10 % du portefeuille d'obligations. Tout instrument de créance ayant une notation allant de BBB+ à BBB- (ou une notation équivalente) ne doit pas dépasser 25 % du

portefeuille d'obligations et tout instrument de créance ayant une notation inférieure à BBB- ne doit pas dépasser 10 % du portefeuille d'obligations. Les titres adossés à ces actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille d'obligations. L'avoir du portefeuille d'actions est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, sont aussi acquis pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable. Le RRTD a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice.

## **PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES**

Les placements des régimes de retraite principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. Les régimes de retraite principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables et à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placements des régimes de retraite principaux. Voici quelques-unes des pratiques de gestion des risques utilisées par les régimes de retraite principaux :

- Suivi du risque de crédit des contreparties
- Suivi du respect des lignes directrices sur la répartition des actifs
- Suivi du rendement des catégories d'actifs par rapport aux points de repère

## **AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE**

### ***Régime de retraite de CT***

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Le volet à prestations définies du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987, et les employés récemment admissibles ont adhéré au volet à cotisations définies du régime. Depuis le 18 août 2002, le volet à cotisations définies du régime n'accepte plus de cotisations de la Banque ni des participants actifs, sauf celles des employés qui reçoivent des prestations en vertu d'un régime de maintien du salaire ou d'invalidité de longue durée, et les employés admissibles à ce régime ont pu adhérer à l'Association ou au RRTD pour leurs services futurs. La capitalisation du volet à prestations définies est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime. Pour la portion des cotisations définies, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque pour cette portion du régime.

La Banque a reçu l'approbation des organismes réglementaires pour liquider le volet à cotisations définies du régime à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011. Après cette date, les cotisations de la Banque au volet à cotisations définies du régime ont cessé. La liquidation s'est conclue le 31 mai 2012.

### ***Régimes de retraite de TD Bank, N.A.***

TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations déterminées 401(k) qui couvre la totalité des employés. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le régime a été modifié pour inclure les cotisations de base annuelles de TD Bank, N.A. pour tous les employés et une cotisation transitoire pour certains employés. Les cotisations de base et transitoire versées au régime pour l'exercice 2012 se sont élevées à 41 millions de dollars (34 millions de dollars en 2011). De plus, sur une base continue, TD Bank, N.A. effectue des cotisations de contrepartie au régime 401(k). Le montant de la contribution de contrepartie pour l'exercice 2012 s'est établi à 37 millions de dollars (29 millions de dollars en 2011). La charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

En outre, TD Bank, N.A. a un régime de retraite à prestations définies non contributif fermé qui couvre certains anciens employés de TD Banknorth. Des régimes de retraite complémentaires qui couvrent certains dirigeants clés, ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités offrent de l'assurance médicale et de l'assurance vie à un groupe restreint d'employés et d'administrateurs qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service. À compter du 31 décembre 2008, les prestations dans le cadre des régimes de retraite et des régimes de retraite complémentaires ont été bloquées.

### ***Régimes de retraite de Financement auto TD (auparavant des Services financiers Chrysler)***

Financement auto TD a un régime de retraite à prestations définies contributif et un régime de retraite à prestations définies non contributif qui couvrent la quasi-totalité des employés permanents. Le régime de retraite non contributif offre des prestations qui reposent sur un taux fixe pour chaque année de service. Le régime contributif offre des prestations aux salariés calculées en fonction des cotisations cumulatives de l'employé, des années de service au cours desquelles il a versé des cotisations et la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives de l'employé au cours des quinze années précédant son départ à la retraite. Ces régimes de retraite à prestations définies ont été bloqués le 1<sup>er</sup> avril 2012. Financement auto TD offre également des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités, y compris l'assurance médicale et l'assurance vie à certains employés qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service.

### ***Régimes de retraite complémentaires***

Les régimes de retraite complémentaires des employés sont capitalisés en partie par la Banque pour les employés admissibles.

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite, ainsi que de ses autres régimes de retraite importants.

### Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages du personnel

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite principaux		Principal régime d'avantages complémentaires de retraite <sup>1</sup>		Autres régimes de retraite <sup>2</sup>	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>Variation des obligations au titre des prestations projetées</b>						
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	3 141 \$	2 856 \$	426 \$	419 \$	2 055 \$	1 182 \$
Obligations prises en charge à l'acquisition de Services financiers Chrysler	–	–	–	–	–	673
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	166	153	13	12	17	18
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	190	171	24	23	101	85
Cotisations des participants	61	49	–	–	–	1
Prestations versées	(180)	(137)	(10)	(10)	(100)	(77)
Variation du taux de change	–	–	–	–	2	25
Modification des hypothèses actuarielles <sup>3</sup>	758	49	78	(14)	283	148
(Gains actuariels) pertes actuarielles	1	–	(5)	(4)	7	–
Modifications de régime	6	–	–	–	(9)	–
Réduction <sup>4</sup>	–	–	–	–	(31)	–
<b>Obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre</b>	<b>4 143 \$</b>	<b>3 141 \$</b>	<b>526 \$</b>	<b>426 \$</b>	<b>2 325 \$</b>	<b>2 055 \$</b>
<b>Variation des actifs des régimes</b>						
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	3 300 \$	3 038 \$	– \$	– \$	1 374 \$	769 \$
Actifs acquis à l'acquisition de Services financiers Chrysler	–	–	–	–	–	579
Rendement prévu des actifs des régimes <sup>5</sup>	194	196	–	–	90	72
Gains actuariels (pertes actuarielles)	79	(33)	–	–	61	(11)
Cotisations des participants	61	49	–	–	–	1
Cotisations de l'employeur	293	189	10	10	38	21
Variation du taux de change	–	–	–	–	1	21
Prestations versées	(180)	(137)	(10)	(10)	(100)	(77)
Charges d'administration	(4)	(2)	–	–	(2)	(1)
<b>Actifs des régimes à la juste valeur aux 31 octobre</b>	<b>3 743 \$</b>	<b>3 300 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 462 \$</b>	<b>1 374 \$</b>
<b>Excédent (déficit) des actifs des régimes sur les obligations au titre des prestations projetées<sup>6</sup></b>	<b>(400) \$</b>	<b>159 \$</b>	<b>(526) \$</b>	<b>(426) \$</b>	<b>(863) \$</b>	<b>(681) \$</b>
Perte nette non comptabilisée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence des modifications d'hypothèses <sup>7</sup>	763	82	55	(18)	379	159
Coûts (crédits au titre) des modifications de régime non comptabilisés dont les droits ne sont pas acquis <sup>8</sup>	–	–	(22)	(28)	(9)	–
<b>Actif des régimes de retraite payés d'avance (passif au titre des prestations constituées)<sup>9</sup></b>	<b>363 \$</b>	<b>241 \$</b>	<b>(493) \$</b>	<b>(472) \$</b>	<b>(493) \$</b>	<b>(522) \$</b>
<b>Charge annuelle</b>						
Inclus dans la charge nette liée aux avantages du personnel :						
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	170 \$	155 \$	13 \$	12 \$	19 \$	19 \$
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	190	171	24	23	101	85
Rendement prévu des actifs des régimes <sup>5</sup>	(194)	(196)	–	–	(90)	(72)
(Gains actuariels) pertes actuarielles comptabilisé(e)s dans la charge	–	–	–	–	10	–
Coûts (crédits au titre) des modifications de régime comptabilisés en charge	6	–	(5)	(5)	–	–
(Profits) pertes de réduction <sup>4</sup>	–	–	–	–	(31)	–
<b>Charge totale</b>	<b>172 \$</b>	<b>130 \$</b>	<b>32 \$</b>	<b>30 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>32 \$</b>
<b>Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle</b>						
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	5,72 %	5,71 %	5,50 %	5,60 %	4,99 %	5,50 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	1,98 %	2,14 %
Taux de rendement moyen pondéré à long terme prévu des actifs des régimes	5,71 %	6,39 %	s. o.	s. o.	6,67 %	6,73 %
<b>Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre</b>						
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées <sup>10</sup>	4,53 %	5,72 %	4,50 %	5,50 %	4,08 %	4,99 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires <sup>11</sup>	2,82 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	1,86 %	2,02 %

<sup>1</sup> Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 6,10 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 3,70 % d'ici 2028 et son maintien à ce niveau par la suite.

<sup>2</sup> Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, certains régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth a été bloqué le 31 décembre 2008 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après cette date. Certains régimes de retraite à prestations définies de Financement auto TD ont été bloqués le 1<sup>er</sup> avril 2012 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après le 31 mars 2012.

<sup>3</sup> Se rapporte principalement au changement du taux d'actualisation entre 2011 et 2012.

<sup>4</sup> Certains régimes de retraite de Financement auto TD ont été réduits au cours de la période.

<sup>5</sup> Le rendement effectif des actifs des régimes de retraite principaux a été de 273 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (163 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2011). La Banque a choisi comme hypothèse un rendement à long terme prévu des actifs de 5,75 % (6,50 % en 2011) pour l'Association et de 5,25 % (4,00 % pour 2011) pour RRTD.

<sup>6</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, l'excédent (le déficit) des actifs des régimes sur les obligations au titre des prestations projetées s'établissait à 182 millions de dollars pour les régimes de retraite principaux, à (419) millions de dollars pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et à (413) millions de dollars pour les autres régimes de retraite.

<sup>7</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, la perte nette non comptabilisée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et l'incidence des modifications d'hypothèses étaient de néant pour les régimes de retraite principaux, de néant pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de néant pour les autres régimes de retraite.

<sup>8</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, les coûts (crédits au titre) des modifications de régime non comptabilisés dont les droits ne sont pas acquis s'établissaient à néant pour les régimes de retraite principaux, à (33) millions de dollars pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et à néant pour les autres régimes de retraite.

- <sup>9</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, les actifs des régimes de retraite payés d'avance (le passif au titre des prestations constituées) s'élevaient à 182 millions de dollars pour les régimes de retraite principaux, à (452) millions de dollars pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et à (413) millions de dollars pour les autres régimes de retraite.
- <sup>10</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé pour calculer les obligations au titre des prestations projetées était de 5,71 % pour les régimes de retraite principaux, de 5,60 % pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 5,27 % pour les autres régimes de retraite.
- <sup>11</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, le taux d'augmentation moyen pondéré des salaires utilisé pour calculer les obligations au titre des prestations projetées était de 3,50 % pour les régimes de retraite principaux, de 3,50 % pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 2,21 % pour les autres régimes de retraite.

La Banque prévoit verser en 2013 des cotisations de 304 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de 17 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 17 millions de dollars à ses autres régimes de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Les hypothèses relatives à la mortalité future utilisées pour établir les obligations au titre des prestations définies et le coût des prestations net pour les régimes de retraite à prestations définies principaux sont comme suit :

#### Espérance de vie présumée à 65 ans

(nombre d'années)

	2012	2011
Homme âgé de 65 ans à la date d'évaluation	21,0	20,9
Femme âgée de 65 ans à la date d'évaluation	22,1	22,1
Homme âgé de 40 ans à la date d'évaluation	22,8	22,7
Femme âgée de 40 ans à la date d'évaluation	23,1	23,1

Le tableau ci-après présente la sensibilité des obligations au titre des prestations projetées et de la charge pour les régimes de retraite principaux de la Banque au taux d'actualisation, au rendement à long terme prévu des actifs des régimes et au taux d'augmentation des salaires, ainsi que la sensibilité du principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque à l'hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé. Pour chaque test de sensibilité, l'incidence d'une modification raisonnable possible d'un seul facteur est présentée, et les autres hypothèses demeurent inchangées.

#### Sensibilité des principales hypothèses

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux			Pour les exercices clos les	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010	31 octobre 2012	31 octobre 2011
	Obligations	Obligations	Obligations	Charge	Charge
<b>Incidence d'une variation absolue de 1,0 % des principales hypothèses</b>					
Hypothèse utilisée pour le taux d'actualisation	4,53 %	5,72 %	5,71 %	5,72 %	5,71 %
Diminution de l'hypothèse	920 \$	586 \$	498 \$	94 \$	54 \$
Augmentation de l'hypothèse	(689)	(484)	(415)	(57)	(47)
Hypothèse utilisée pour le taux de rendement à long terme prévu des actifs	s. o.	s. o.	s. o.	5,71 %	6,39 %
Diminution de l'hypothèse	s. o.	s. o.	s. o.	34 \$	31 \$
Augmentation de l'hypothèse	s. o.	s. o.	s. o.	(34)	(31)
Hypothèse utilisée pour le taux d'augmentation des salaires	2,82 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Diminution de l'hypothèse	(234) \$	(173) \$	(128) \$	(29) \$	27 \$
Augmentation de l'hypothèse	250	185	136	30	(26)
Hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé <sup>1</sup>	6,10 %	6,30 %	6,50 %	6,30 %	6,50 %
Diminution de l'hypothèse	(75) \$	(54) \$	(59) \$	(8) \$	(6) \$
Augmentation de l'hypothèse	95	67	75	8	8

<sup>1</sup> Au 31 octobre 2012 et au 31 octobre 2011 et pour les exercices clos à ces dates, pour avoisiner 3,70 % en 2028.

La Banque avait comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010 :

### Montants constatés au bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Autres actifs</b>			
Régimes de retraite principaux	363 \$	241 \$	182 \$
Autres régimes de retraite			
Régime de retraite à prestations définies de CT	9	5	1
Régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth	–	–	11
Régimes de retraite de Financement auto TD	53	24	–
Autres avantages du personnel – montant net	1	2	–
Charge de retraite reportée	426	272	194
<b>Autres passifs</b>			
Principal régime d'avantages complémentaires postérieurs à la retraite	493	472	452
Autres régimes de retraite			
Régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth	65	71	31
Régimes de retraite de Financement auto TD	136	140	–
Régimes de retraite complémentaires	418	412	394
Autres avantages futurs du personnel – montant net	196	181	250
Passif au titre des prestations constituées	1 308	1 276	1 127
<b>Montant net comptabilisé</b>	<b>(882) \$</b>	<b>(1 004) \$</b>	<b>(933) \$</b>

### NOTE 26 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se compose de ce qui suit pour les exercices clos le 31 octobre 2012 et le 31 octobre 2011.

#### Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
<b>Charge d'impôt sur le résultat – État du résultat consolidé</b>		
<b>Impôt exigible</b>		
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour la période considérée	999 \$	1 526 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(11)	(5)
Autres ajustements de la charge d'impôt exigible (du recouvrement d'impôt)	(8)	(48)
<b>Total de l'impôt exigible</b>	<b>980</b>	<b>1 473</b>
<b>Impôt différé</b>		
Charge (recouvrement) d'impôt différé afférent(e) à la naissance et au renversement des différences temporelles	161	(152)
Effet des variations des taux d'imposition	(14)	13
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(6)	(5)
Recouvrement d'impôt sur le résultat découlant de la comptabilisation de différences temporelles déductibles non comptabilisées antérieurement et de pertes fiscales non comptabilisées au cours d'exercices antérieurs	(1)	–
Autres ajustements de la charge d'impôt exigible (du recouvrement d'impôt)	(28)	(3)
<b>Total de l'impôt différé</b>	<b>112</b>	<b>(147)</b>
<b>Total de la charge d'impôt sur le résultat – État du résultat consolidé</b>	<b>1 092</b>	<b>1 326</b>
<b>Charge d'impôt sur le résultat – État des autres éléments du résultat global</b>		
Impôt exigible	172	202
Impôt différé	(67)	(132)
	105	70
<b>Impôt sur le résultat – autres éléments ne se rapportant pas aux produits, y compris les regroupements d'entreprises et les autres ajustements</b>		
Impôt exigible	6	(61)
Impôt différé	21	(69)
	27	(130)
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat</b>	<b>1 224 \$</b>	<b>1 266 \$</b>
<b>Impôt exigible</b>		
Fédéral	604 \$	718 \$
Provincial	412	463
Étranger	142	433
	1 158	1 614
<b>Impôt différé</b>		
Fédéral	(100)	(50)
Provincial	(68)	(28)
Étranger	234	(270)
	66	(348)
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat</b>	<b>1 224 \$</b>	<b>1 266 \$</b>

**Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012		2011	
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	1 938 \$	26,4 %	2 005 \$	28,1 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :				
Dividendes reçus	(262)	(3,6)	(214)	(3,0)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(481)	(6,6)	(468)	(6,6)
Variations des taux d'imposition provinciaux	(18)	(0,2)	–	–
Divers – montant net	(85)	(1,1)	3	0,1
<b>Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif</b>	<b>1 092 \$</b>	<b>14,9 %</b>	<b>1 326 \$</b>	<b>18,6 %</b>

Les actifs et les passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit :

**Actifs et passifs d'impôt différé**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Bilan consolidé	Bilan consolidé	Bilan consolidé
<b>Actifs d'impôt différé</b>			
Provision pour pertes sur créances	530 \$	508 \$	331 \$
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	7	26	47
Charge (produit) d'impôt différé	199	126	(49)
Prêts détenus à des fins de transaction	192	266	407
Décomptabilisation des actifs et passifs financiers	187	277	222
Goodwill	7	40	49
Avantages du personnel	671	660	580
Pertes pouvant être reportées en avant	285	118	213
Crédits d'impôt	184	80	137
Divers	265	47	41
<b>Total des actifs d'impôt différé<sup>1</sup></b>	<b>2 527 \$</b>	<b>2 148 \$</b>	<b>1 978 \$</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>			
Valeurs mobilières	1 457 \$	1 057 \$	1 040 \$
Immobilisations incorporelles	419	427	632
Régimes de retraite	95	42	32
<b>Total des passifs d'impôt différé</b>	<b>1 971 \$</b>	<b>1 526 \$</b>	<b>1 704 \$</b>
<b>Actifs d'impôt différé nets</b>	<b>556 \$</b>	<b>622 \$</b>	<b>274 \$</b>
<b>Pris en compte dans le bilan consolidé comme suit :</b>			
Actifs d'impôt différé	883 \$	1 196 \$	1 045 \$
Passifs d'impôt différé	327	574	771
<b>Actifs d'impôt différé nets</b>	<b>556 \$</b>	<b>622 \$</b>	<b>274 \$</b>

<sup>1</sup> Le montant des différences temporelles, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé s'établissait à néant au 31 octobre 2012 (12 millions de dollars au 31 octobre 2011; 192 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).



La variation de l'actif d'impôt différé net pour les exercices clos le 31 octobre 2012 et le 31 octobre 2011 se présente comme suit :

**Charge (recouvrement) d'impôt différé**

(en millions de dollars canadiens)

	2012				2011			
	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total
<b>Charge (recouvrement) d'impôt différé</b>								
Provision pour pertes sur créances	(22) \$	– \$	– \$	(22) \$	(137) \$	– \$	(40) \$	(177) \$
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	(31)	–	50	19	21	–	–	21
Charge (produit) d'impôt différé	(73)	–	–	(73)	(175)	–	–	(175)
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	74	–	–	74	141	–	–	141
Décomptabilisation des actifs et passifs financiers	4	86	–	90	(7)	(48)	–	(55)
Goodwill	33	–	–	33	–	–	9	9
Avantages du personnel	(11)	–	–	(11)	(82)	2	–	(80)
Pertes pouvant être reportées en avant	(167)	–	–	(167)	95	–	–	95
Crédits d'impôt	(104)	–	–	(104)	57	–	–	57
Autres actifs d'impôt différé	(189)	–	(29)	(218)	29	–	(34)	(5)
Valeurs mobilières	553	(153)	–	400	107	(86)	(4)	17
Immobilisations incorporelles	(8)	–	–	(8)	(206)	–	–	(206)
Régimes de retraite	53	–	–	53	10	–	–	10
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt différé</b>	<b>112 \$</b>	<b>(67) \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>(147) \$</b>	<b>(132) \$</b>	<b>(69) \$</b>	<b>(348) \$</b>

Certaines différences temporelles imposables liées aux participations de la Banque dans des filiales, des succursales et des entreprises associées, et liées aux investissements dans des coentreprises, n'avaient pas entraîné la comptabilisation de passifs d'impôt différé au 31 octobre 2012. Le montant total de ces différences temporelles s'établissait à 26 milliards de dollars (21 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 19 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

**NOTE 27 : RÉSULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les douze mois clos les 31 octobre 2012 et 2011.

**Résultat de base et dilué par action**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012	2011
<b>Résultat de base par action</b>		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 171 \$	5 761 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	906,6	885,7
<b>Résultat de base par action (en dollars)</b>	<b>6,81 \$</b>	<b>6,50 \$</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 171 \$	5 761 \$
Effet des titres dilutifs		
Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1	17	17
Actions privilégiées – séries M et N	–	25
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	6 188 \$	5 803 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	906,6	885,7
Effet des titres dilutifs		
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) <sup>1</sup>	3,3	4,5
Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1 (en millions)	5,0	4,9
Actions privilégiées – séries M et N (en millions)	–	7,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	914,9	902,9
<b>Résultat dilué par action (en dollars)<sup>1</sup></b>	<b>6,76 \$</b>	<b>6,43 \$</b>

<sup>1</sup> Pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011, le calcul du résultat dilué par action tient compte du nombre moyen pondéré d'options dans les cas où le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

## NOTE 28 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, les transactions et les activités de la Banque s'articulent autour de quatre grands secteurs opérationnels : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Les résultats de Financement auto TD au Canada sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Les résultats de Financement auto TD aux États-Unis sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les frais d'intégration, les coûts de transaction directs et les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler sont présentés dans le secteur Siège social.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011, les résultats de MBNA Canada sont présentés principalement dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et Gestion de patrimoine et Assurance. Les frais d'intégration et les coûts de transaction directs relatifs à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

La responsabilité des affaires de TD Assurance, qui incombait auparavant au chef de groupe, Services bancaires canadiens, Financement auto et Cartes de crédit, a été confiée au chef de groupe, Gestion de patrimoine et Assurance et Services communs de l'entreprise. Par conséquent, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2011, les résultats des activités de TD Assurance ont été transférés des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada à Gestion de patrimoine et Assurance. Les résultats de la période antérieure ont été retraités de façon rétrospective pour 2011.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprend les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada de la Banque et offre des produits et des services financiers aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces. Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance offre des produits et des services d'assurance et de placement à des investisseurs institutionnels et de détail et comprend la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre des services bancaires, des services bancaires hypothécaires de même que d'autres services financiers aux États-Unis, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride. Le secteur Services bancaires de gros offre des produits et des services financiers aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux institutions. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision collective pour pertes sur créances dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains ajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, l'impôt au niveau de l'entreprise, ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur opérationnel reflètent les produits, les charges et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéficiaires, les fonds propres et les charges indirectes, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur opérationnel. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs opérationnels et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat est en général ventilé entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et ils peuvent être ajustés compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite de regroupements d'entreprises est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le résultat net des secteurs opérationnels est présenté avant l'amortissement de ces immobilisations incorporelles.

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût amorti. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité du résultat net périodique, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés, sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

Comme expliqué à la note 6, le 1<sup>er</sup> août 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des résultats, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente du secteur Services bancaires de gros. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011.

## Résultats par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	2012					
	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada <sup>1</sup>	Gestion de patrimoine et Assurance <sup>1</sup>	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	8 023	\$ 583	\$ 4 663	\$ 1 805	\$ (48)	\$ 15 026
Produits (pertes) autres que d'intérêts	2 629	3 436	1 468	849	(286)	8 096
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 151	–	779	47	(182)	1 795
Charges autres que d'intérêts	4 988	2 600	4 125	1 570	715	13 998
Résultat avant impôt sur le résultat	4 513	1 419	1 227	1 037	(867)	7 329
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 209	261	99	157	(634)	1 092
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	209	–	–	25	234
<b>Résultat net</b>	<b>3 304</b>	<b>\$ 1 367</b>	<b>\$ 1 128</b>	<b>\$ 880</b>	<b>\$ (208)</b>	<b>\$ 6 471</b>
<b>Total de l'actif (en milliards de dollars canadiens) au 31 octobre</b>	<b>282,6</b>	<b>\$ 26,4</b>	<b>\$ 209,1</b>	<b>\$ 260,7</b>	<b>\$ 32,3</b>	<b>\$ 811,1</b>
	2011					
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	7 190	\$ 542	\$ 4 392	\$ 1 659	\$ (122)	\$ 13 661
Produits (pertes) autres que d'intérêts	2 342	3 498	1 342	837	(18)	8 001
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	824	–	687	22	(43)	1 490
Charges autres que d'intérêts	4 433	2 616	3 593	1 468	937	13 047
Résultat avant impôt sur le résultat	4 275	1 424	1 454	1 006	(1 034)	7 125
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 224	317	266	191	(672)	1 326
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	207	–	–	39	246
<b>Résultat net</b>	<b>3 051</b>	<b>\$ 1 314</b>	<b>\$ 1 188</b>	<b>\$ 815</b>	<b>\$ (323)</b>	<b>\$ 6 045</b>
<b>Total de l'actif (en milliards de dollars canadiens) au 31 octobre</b>	<b>258,5</b>	<b>\$ 26,7</b>	<b>\$ 198,7</b>	<b>\$ 220,3</b>	<b>\$ 31,3</b>	<b>\$ 735,5</b>

<sup>1</sup> En date du 1<sup>er</sup> novembre 2011, les activités d'assurance ont été transférées des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada à Gestion de patrimoine et Assurance. Les résultats de 2011 ont été retraités en conséquence.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des produits ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)

	2012				
	Total des produits	Résultat avant impôt sur le résultat	Résultat net	Goodwill	Total de l'actif
Canada	15 200	\$ 5 358	\$ 4 294	\$ 1 549	\$ 498 449
États-Unis	6 101	474	472	10 713	241 996
Autres pays	1 821	1 497	1 705	49	70 661
<b>Total</b>	<b>23 122</b>	<b>\$ 7 329</b>	<b>\$ 6 471</b>	<b>\$ 12 311</b>	<b>\$ 811 106</b>
	2011				
Canada	13 824	\$ 4 510	\$ 3 428	\$ 1 455	\$ 452 334
États-Unis	5 708	796	631	10 753	221 576
Autres pays	2 130	1 819	1 986	49	61 583
<b>Total</b>	<b>21 662</b>	<b>\$ 7 125</b>	<b>\$ 6 045</b>	<b>\$ 12 257</b>	<b>\$ 735 493</b>

## NOTE 29 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties sont considérées être liées lorsqu'une des parties a la capacité de contrôler directement ou indirectement l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou opérationnelles. Les parties liées de la Banque comprennent les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et leurs entités liées, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages complémentaires de retraite pour les employés de la Banque.

### TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs ainsi que les personnes avec qui ils ont des liens comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché qui, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

#### Prêts aux principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	6 \$	12 \$
Prêts aux entreprises	201	195
<b>Total</b>	<b>207 \$</b>	<b>207 \$</b>

### RÉMUNÉRATION

La rémunération des principaux dirigeants pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011 se présente comme suit :

#### Rémunération

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
Avantages du personnel à court terme	23 \$	23 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1	2
Paielements fondés sur des actions	32	33
<b>Total</b>	<b>56 \$</b>	<b>58 \$</b>

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir la note 24.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

### TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Sauf celles décrites ci-dessous, au cours de l'exercice 2012, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor.

#### Autres transactions avec TD Ameritrade et Symcor Inc.

##### i) TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Une description des transactions importantes de la Banque et de ses sociétés liées avec TD Ameritrade est présentée ci-après.

##### Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a payé des frais s'élevant à 834 millions de dollars en 2012 (762 millions de dollars en 2011) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les honoraires payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 60,3 milliards de dollars en 2012 (49,3 milliards de dollars en 2011), et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et le reste est fonction d'un taux de rendement convenu. La Banque gagne des frais fixes équivalant à 25 points de base et se fait rembourser le coût des primes d'assurance de la FDIC.

Au 31 octobre 2012, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 129 millions de dollars (97 millions de dollars au 31 octobre 2011; 53 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Au 31 octobre 2012, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 87 millions de dollars (84 millions de dollars au 31 octobre 2011; 82 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

##### ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR INC.

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la mise en équivalence. Au cours de l'exercice, la Banque a versé 128 millions de dollars (139 millions de dollars en 2011) pour ces services. Au 31 octobre 2012, le montant à payer à Symcor s'établissait à 10 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 octobre 2011; 12 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2012 et 31 octobre 2011.

## NOTE 30 : PROVISIONS, PASSIF ÉVENTUEL, ENGAGEMENTS, GARANTIES, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

### PROVISIONS

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque au 31 octobre 2012.

#### Provisions

(en millions de dollars canadiens)

	Obligations liées à la mise hors service			Total
	Litiges	d'immobilisations	Divers	
Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2011	123 \$	67 \$	63 \$	253 \$
Ajouts	549	7	132	688
Montants utilisés	(377)	(9)	(97)	(483)
Montants non utilisés repris	(6)	–	(4)	(10)
Écart de conversion et autres	(3)	1	(1)	(3)
<b>Solde au 31 octobre 2012, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan</b>	<b>286</b>	<b>66</b>	<b>93</b>	<b>445</b>
Ajouter : provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan <sup>1</sup>				211
<b>Solde au 31 octobre 2012</b>				<b>656 \$</b>

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements se reporter à la note 7, Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances.

### LITIGES

La Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites dans le cadre normal des activités. Des provisions pour litiges sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque peut subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte est supérieure à celle estimée par la direction, ou dans le cas de litiges pour lesquels une issue défavorable est raisonnablement possible. Selon la Banque, les pertes sont raisonnablement possibles lorsqu'elles ne sont ni probables, ni peu probables. La Banque croit que l'estimation du montant pour l'ensemble des pertes raisonnablement possibles, outre les provisions, pouvant découler des poursuites judiciaires pour lesquelles il est possible de faire une telle estimation, était comprise dans une échelle de néant à environ 354 millions de dollars au 31 octobre 2012. Ce montant global estimatif des pertes raisonnablement possibles s'appuie sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des poursuites auxquelles la Banque est partie, compte tenu des meilleures estimations de la Banque quant aux pertes pouvant résulter de ces poursuites, et dont une estimation peut être faite. L'estimation de la Banque exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les poursuites et des multiples défendeurs dont la part de responsabilité quant aux pertes éventuelles reste à déterminer dans bon nombre de cas. Les éléments déterminants de l'échelle des montants estimatifs changeront de temps à autre, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Dans certaines instances, la Banque ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre d'entre elles n'en sont qu'aux stades préliminaires et que les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Par conséquent, ces poursuites ne sont pas incluses dans l'échelle.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, la Banque croit que l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée ou sur ses flux de trésorerie consolidés. Toutefois, étant donné les incertitudes rattachées à ces poursuites, dont certaines échappent à la volonté de la Banque, il est possible que l'incidence de l'issue de ces poursuites puisse être importante sur les résultats opérationnels consolidés pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque sont décrites ci-dessous.

#### Litige Rothstein

TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans de multiples poursuites devant les cours étatiques et les cours fédérales de la Floride se rapportant à une affaire présumée de combine à la Ponzi de 1,2 milliard de dollars US qui aurait été montée, entre autres, par Scott Rothstein, associé du cabinet d'avocats Rothstein Rosenfeldt Adler, de Fort Lauderdale, en Floride.

La Cour de circuit du comté de Broward, une cour étatique, est saisie de quatre de ces causes (*Platinum Partners Value Arbitrage Fund, L.P., et al. v. TD Bank, N.A., et al.*; *Louella Arvidson Adams, et al. v. TD Bank, N.A., et al.*; *Don Bevery, et al. v. TD Bank, N.A., et al.*; et *RWRK Investments, LLC, et al. v. TD Bank, N.A., et al.*) tandis qu'une autre affaire est instruite par la *Federal Bankruptcy Court* du district sud de la Floride (*Trustee in Bankruptcy for RRA v. TD Bank, N.A.*).

Six causes ont été réglées : *Razorback Funding, LLC, et al. v. TD Bank, N.A.* (Cour de circuit du comté de Broward – réglée le 3 avril 2012); *VRLP1 v. TD Bank, N.A.* (Cour de circuit du comté de Broward – réglée le 5 mai 2012); *Platinum Estates, Inc. and OPMonies 2, LLC v. TD Bank, N.A.* (Cour de circuit du sud de la Floride – réglée le 31 mai 2012); *Edward J. Morse, et al. v. TD Bank et al.* (Cour de circuit du comté de Broward – réglée le 1<sup>er</sup> octobre 2012); *Amy Adams, et al. v. TD Bank, N.A. et al.* (Cour de circuit du comté de Broward – réglée le 5 octobre 2012); et *Emess Capital, LLC v. TD Bank, N.A., et al.* (Cour de circuit du sud de la Floride – réglée le 7 septembre 2012).

Les poursuites dans un contexte autre qu'une faillite sont sensiblement semblables; il est allégué, de façon générale, que TD Bank, N.A. a comploté avec Rothstein, a facilité la combine à la Ponzi montée par Rothstein et a ignoré des indices de méfait afin de faire des profits et d'encaisser des frais. TD Bank, N.A. est accusée, entre autres, de déclarations frauduleuses, de complicité et incitation à commettre une fraude, de complicité et incitation à commettre une violation de l'obligation fiduciaire, de conspiration civile et de déclarations inexactes et négligentes. Le demandeur dans l'affaire *Platinum Partners Value Arbitrage Fund, L.P. v. TD Bank, N.A.* a aussi formulé des allégations fondées sur la loi civile RICO de la Floride, dont TD Bank, N.A. a demandé le rejet. Toutes les autres affaires en instance sont à l'étape des actes de procédures ou de la communication des documents. L'affaire *Louella Arvidson v.*

TD Bank, N.A. est prête à être instruite par la Cour de circuit du comté de Broward, mais la Banque n'a pas encore reçu d'avis. Le temps alloué à TD Bank, N.A. pour répondre à *Don Beverly v. TD Bank, N.A.* n'est pas encore écoulé. TD Bank, N.A. a déposé des réponses et/ou des requêtes en rejet, niant toute responsabilité dans l'ensemble des autres poursuites.

Le syndic de l'actif de la faillite de Rothstein Rosenfeldt Adler, en sa qualité de *Chapter 11 Trustee*, a intenté une action contre TD Bank, N.A. dans le dossier de faillite *In re: Rothstein Rosenfeldt Adler, P.A.* en instance devant la *US Bankruptcy Court* du district sud de la Floride. Le syndic a invoqué plusieurs causes d'action contre TD Bank, N.A. en vue d'annuler certains transferts en faveur de TD Bank, N.A. qu'il prétend préférentiels ou frauduleux. Comme autres causes d'action, il fait également valoir l'enrichissement sans cause, la complicité dans le cadre d'un détournement de biens et l'incitation à commettre un tel crime, la négligence et la négligence dans la supervision. Dans le cadre de cette action, le syndic allègue des pertes au nom des créanciers et semble chercher à obtenir une indemnisation pour les pertes des investisseurs. TD Bank, N.A. a présenté une requête en vue de faire rejeter les allégations du syndic.

Le procès dans l'affaire *Coquina Investments v. TD Bank, N.A. et al.* est terminé. Le 18 janvier 2012, le jury a rendu un verdict contre TD Bank, N.A. de 67 millions de dollars US dont 32 millions de dollars US en dommages-intérêts compensatoires et 35 millions de dollars US en dommages-intérêts punitifs. Le 3 août 2012, la cour de première instance a rendu une ordonnance sanctionnant la mauvaise conduite de TD Bank, N.A. et de son ancien conseiller juridique externe, Greenberg Traurig, lors de la communication préalable. L'ordonnance établit certains faits amenant à affirmer que TD Bank, N.A. aurait été au courant de la fraude commise par Rothstein et du caractère déraisonnable des systèmes de suivi et d'alerte de TD Bank, N.A., et enjoint TD Bank, N.A. et Greenberg Traurig à verser les frais engagés par le demandeur pour produire ses requêtes. Un avis d'appel modifié du verdict du jury et de l'ordonnance a été déposé devant la Cour d'appel des États-Unis du onzième circuit le 3 octobre 2012.

### **Litige multidistricts sur les frais de découvert**

La Banque a été nommée défenderesse dans quatre recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester la manière dont elle calcule et perçoit les frais de découvert. Ces recours ont tous été renvoyés devant la Cour de district des États-Unis pour le district sud de la Floride afin de réunir les procédures préliminaires à celles d'autres recours similaires en instance contre d'autres banques. Les demandeurs allèguent dans l'ensemble, mais non exclusivement, que la façon d'afficher les opérations de débit (du montant le plus élevé au plus bas plutôt que selon la date à laquelle chaque opération a été effectuée) et les pratiques s'y rapportant contreviennent à un engagement implicite obligeant la Banque à agir de bonne foi, constituent des pratiques déloyales et trompeuses et entraînent le détournement des biens des clients. Les demandeurs sollicitent donc que la Banque soit tenue de verser des dommages-intérêts compensatoires équivalant à la totalité des frais de découvert perçus grâce aux pratiques contestées ainsi que des dommages-intérêts punitifs, qu'une injonction soit rendue afin de mettre fin aux pratiques contestées et que la Banque soit tenue de payer les honoraires d'avocats, les dépens et les intérêts. La requête présentée par la Banque visant le rejet des recours collectifs a été rejetée et les interrogatoires préalables ont commencé. Par la suite, deux des recours initiaux ont été rejetés sur requête des demandeurs. La portée des recours collectifs toujours en cours englobe toutefois manifestement la portée des recours collectifs qui ont été rejetés. Plus récemment, un cinquième recours collectif semblable, qui visait à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert, a été intenté contre la Banque devant la Cour de district des États-Unis du New Jersey (l'affaire *Hughes*), dont la période visée pourrait dépasser celle des autres dossiers relatifs aux frais de découvert. Le 3 avril 2012, la Cour de la Floride a rendu une ordonnance autorisant le recours collectif du groupe de demandeurs, concluant que les deux actions en cours dont elle était saisie pouvaient prendre la forme d'un recours collectif. Le 8 mai 2012, la Banque est parvenue à un règlement avec les demandeurs visés par les recours devant la Cour de la Floride, dans le cadre duquel la Banque, sans admission de responsabilité, a accepté de verser aux demandeurs 62 millions de dollars plus les frais relatifs à l'avis et à la gestion du recours collectif en échange de l'abandon des poursuites de la part des membres du groupe formant le recours. Le 14 mai 2012, l'affaire *Hughes* a été transférée en Floride et regroupée avec les poursuites en instance devant cet État. L'incidence du règlement sur l'affaire *Hughes* reste à déterminer. La Cour a accordé son approbation préliminaire à l'entente de règlement des parties; l'audience sur l'approbation finale est prévue le 7 mars 2013.

Le 23 octobre 2012, un recours collectif contre la Banque a été déposé par le demandeur Hackney, en son propre nom, devant la cour fédérale de Pennsylvanie relativement aux frais de découvert et à des allégations de publicité trompeuse. La Banque n'y a pas encore répondu.

### **Litige Pearlman**

TD Bank, N.A. (un ayant droit de Carolina First Bank) a été nommée défenderesse dans le cadre de trois poursuites en instance intentées par plusieurs demandeurs dans plusieurs ressorts qui se rapportent à des dommages-intérêts allégués à la suite d'une combine à la Ponzi et d'autres activités frauduleuses prétendument orchestrées par Louis J. Pearlman.

Deux de ces poursuites ont été réglées en 2012 : *Groom, et al. v. TD Bank, N.A.* (réglée le 8 septembre 2012) et *Kapila v. TD Bank, N.A.* (réglée le 28 mars 2012).

La troisième poursuite, *America Bank of St. Paul v. TD Bank, N.A.* a été déposée devant la cour fédérale le 26 août 2009. Le 1<sup>er</sup> décembre 2011, le jury a rendu un verdict contre TD Bank, N.A. d'environ 13,6 millions de dollars US en dommages compensatoires. Le 6 mars 2012, le juge a attribué un montant additionnel de 3,1 millions de dollars US en intérêts avant jugement contre TD Bank, N.A. par suite d'une requête postérieure au procès. Cette décision a été portée en appel devant la cour d'appel de circuit (huitième circuit).

## **ENGAGEMENTS**

### **Arrangements relatifs au crédit**

Dans le cadre normal des activités, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Garanties» ci-après.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 9 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

### Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution</b>	<b>15 802 \$</b>	14 445 \$	14 117 \$
<b>Lettres de crédit documentaires et commerciales</b>	<b>279</b>	271	262
<b>Engagements de crédit<sup>1</sup></b>			
Durée initiale de un an ou moins	31 845	25 789	23 159
Durée initiale de plus de un an	50 016	42 518	42 734
<b>Total</b>	<b>97 942 \$</b>	83 023 \$	80 272 \$

<sup>1</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 249 millions de dollars (345 millions de dollars au 31 octobre 2011; 423 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

### Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux et le matériel. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location simple pour les locaux et le matériel, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 687 millions de dollars pour 2013; 681 millions de dollars pour 2014; 626 millions de dollars pour 2015; 569 millions de dollars pour 2016; 508 millions de dollars pour 2017; et 2 665 millions de dollars pour 2018 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-financement, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 29 millions de dollars pour 2013; 29 millions de dollars pour 2014; 16 millions de dollars pour 2015; 11 millions de dollars pour 2016; 6 millions de dollars pour 2017; et 32 millions de dollars pour 2018 et par la suite.

Les charges de location nettes relatives aux locaux, matériel et mobilier incluses dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé ont été de 914 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (877 millions de dollars en 2011).

### Actifs donnés en garantie et sûretés

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris des contrats de rachat, de passifs de titrisation et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés. Au 31 octobre 2012, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 142,2 milliards de dollars (118,1 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 100,3 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) étaient donnés en garantie relativement à ces transactions. Pour plus de renseignements, voir la note 8, Transfert d'actifs financiers. Certains prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ont aussi été donnés en garantie à l'égard des obligations sécurisées émises par la Banque. Pour plus de détails, voir la note 9, Entités ad hoc.

Les actifs transférés par la Banque que le cessionnaire a le droit de vendre ou de redonner en garantie se présentent comme suit :

### Actifs pouvant être redonnés en garantie ou vendus

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	29 929 \$	22 435 \$	18 149 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente	—	131	298
Autres actifs	120	150	305
<b>Total</b>	<b>30 049 \$</b>	22 716 \$	18 752 \$

De plus, la Banque peut accepter des actifs financiers à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance. Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de crédit et d'emprunt et de prêt de valeurs mobilières. Au 31 octobre 2012, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'établissait à 18,0 milliards de dollars (20,5 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 18,5 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou redonnés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 6,4 milliards de dollars au 31 octobre 2012 (6,7 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 6,7 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

### Actifs vendus avec recours

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

## GARANTIES

Les types de transactions suivantes représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

### **Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuel**

La Banque vend des prêts hypothécaires au Fonds hypothécaire TD (le «Fonds»), un fonds commun de placement géré par la Banque. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des immeubles résidentiels et sont garantis par le gouvernement. La Banque continue de gérer les hypothèques. Dans le cadre de ses responsabilités de gestion, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires lorsqu'ils sont en défaut d'un montant égal à leur valeur comptable. Toute perte sur les prêts hypothécaires en défaut rachetés est recouvrée par la garantie gouvernementale. En outre, si le Fonds fait face à un événement d'illiquidité, par exemple s'il ne dispose pas de suffisamment de trésorerie pour honorer les rachats au gré des porteurs de parts, il a la possibilité de revendre les prêts hypothécaires à la Banque à la juste valeur. En règle générale, la durée de ces ententes ne dépasse pas cinq ans.

### **Rehaussements de crédit**

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants. En règle générale, la durée de ces facilités de crédit ne dépasse pas 13 ans.

### **Options vendues**

Les options vendues sont des contrats en vertu desquels la Banque concède à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter, à une date déterminée ou avant, une part précise d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue et qui peut être réglée contre livraison ou au comptant.

Les options vendues peuvent être utilisées par la contrepartie pour couvrir le risque de change, le risque lié aux actions, le risque de crédit, le risque sur marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Banque ne cherche pas à déterminer, aux fins comptables, si les clients concluent ces contrats sur dérivés à des fins de transaction ou à des fins de couverture et n'a pas déterminé si le bénéficiaire de la garantie possède l'actif ou le passif rattaché au sous-jacent. Par conséquent, la Banque ne peut pas déterminer quels contrats constituent des «garanties» suivant la définition qui en est donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité relative à l'information à fournir sur les garanties. La Banque emploie un cadre de risque pour définir les tolérances aux risques et elle établit des limites visant à s'assurer que les pertes ne dépassent pas les limites prédéfinies acceptables. En raison de la nature de ces contrats, la Banque ne peut pas faire d'estimations raisonnables du montant maximal à payer éventuellement à des contreparties. Au 31 octobre 2012, le notionnel total des options vendues était de 94 milliards de dollars (122 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 120 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

### **Ententes d'indemnisation**

Dans le cadre normal des activités, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, aux 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être faits en vertu des garanties, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou données en garantie.

### **Montant maximal éventuel des paiements futurs**

(en millions de dollars canadiens)

	<b>31 octobre 2012</b>	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	<b>15 802 \$</b>	14 428 \$	14 057 \$
Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuelle	<b>581</b>	1 357	1 510
Rehaussements de crédit et autres	–	17	60
<b>Total</b>	<b>16 383 \$</b>	15 802 \$	15 627 \$

### **NOTE 31 : RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

La Banque gagne et paie de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs, les passifs et les instruments financiers viennent à échéance ou font l'objet de refixations du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-après présente les soldes des instruments sensibles aux taux d'intérêt selon la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche. Les dates de refixation contractuelles du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les dérivés sont présentés dans la catégorie Taux variable. Les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque liées au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité sont décrites dans les sections ombragées de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion du présent rapport conformément aux exigences d'IFRS 7.



**Risque de taux d'intérêt**

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 octobre 2012

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
<b>Actif</b>								
Liquidités et autres	5,7 \$	18,8 \$	0,4 \$	24,9 \$	– \$	– \$	0,2 \$	25,1 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,3 %	1,3 %		– %	– %		
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	0,2 \$	4,5 \$	13,1 \$	17,8 \$	24,2 \$	8,2 \$	44,3 \$	94,5 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,4 %	1,0 %		2,0 %	2,6 %		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	0,5 \$	0,5 \$	0,4 \$	1,4 \$	4,0 \$	0,5 \$	0,3 \$	6,2 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,6 %	1,8 %		2,7 %	3,2 %		
Disponibles à la vente	3,4 \$	46,3 \$	7,8 \$	57,5 \$	26,0 \$	14,2 \$	0,9 \$	98,6 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,0 %	2,0 %		2,5 %	2,6 %		
Valeurs mobilières prises en pension	3,2 \$	45,8 \$	7,9 \$	56,9 \$	2,0 \$	– \$	10,3 \$	69,2 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,4 %	0,3 %		1,9 %	– %		
Prêts	8,2 \$	200,8 \$	40,0 \$	249,0 \$	134,3 \$	20,1 \$	5,4 \$	408,8 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,7 %	2,4 %		2,7 %	3,7 %		
Divers	68,1 \$	– \$	– \$	68,1 \$	– \$	– \$	40,6 \$	108,7 \$
<b>Total de l'actif</b>	<b>89,3 \$</b>	<b>316,7 \$</b>	<b>69,6 \$</b>	<b>475,6 \$</b>	<b>190,5 \$</b>	<b>43,0 \$</b>	<b>102,0 \$</b>	<b>811,1 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>								
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	18,0 \$	19,4 \$	37,4 \$	0,1 \$	0,3 \$	1,0 \$	38,8 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,4 %	0,4 %		1,0 %	2,0 %		
Autres dépôts	193,4 \$	62,3 \$	36,6 \$	292,3 \$	49,6 \$	0,2 \$	145,7 \$	487,8 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,1 %	1,6 %		1,8 %	2,0 %		
Passifs de titrisation à la juste valeur	– \$	1,2 \$	4,8 \$	6,0 \$	17,4 \$	1,5 \$	0,4 \$	25,3 \$
<i>Rendement effectif</i>		3,0 %	1,5 %		1,7 %	1,6 %		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	33,4 \$	– \$	– \$	33,4 \$	– \$	– \$	– \$	33,4 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	1,2 \$	25,4 \$	2,0 \$	28,6 \$	– \$	– \$	10,2 \$	38,8 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,5 %	0,2 %		– %	– %		
Passifs de titrisation au coût amorti	– \$	10,8 \$	1,5 \$	12,3 \$	11,3 \$	2,6 \$	– \$	26,2 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,4 %	1,1 %		1,4 %	1,9 %		
Billets et débiteures subordonnés	– \$	– \$	3,4 \$	3,4 \$	5,1 \$	2,8 \$	– \$	11,3 \$
<i>Rendement effectif</i>		– %	5,5 %		4,8 %	6,0 %		
Divers	72,2 \$	0,4 \$	– \$	72,6 \$	– \$	1,8 \$	26,1 \$	100,5 \$
Capitaux propres	– \$	0,5 \$	0,8 \$	1,3 \$	2,2 \$	– \$	45,5 \$	49,0 \$
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>300,2 \$</b>	<b>118,6 \$</b>	<b>68,5 \$</b>	<b>487,3 \$</b>	<b>85,7 \$</b>	<b>9,2 \$</b>	<b>228,9 \$</b>	<b>811,1 \$</b>
<b>Position nette</b>	<b>(210,9) \$</b>	<b>198,1 \$</b>	<b>1,1 \$</b>	<b>11,7 \$</b>	<b>104,8 \$</b>	<b>33,8 \$</b>	<b>(126,9) \$</b>	<b>– \$</b>

**Risque de taux d'intérêt**

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2011							
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
<b>Actif</b>								
Liquidités et autres	5,2 \$	17,6 \$	0,9 \$	23,7 \$	– \$	– \$	0,4 \$	24,1 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,2 %	0,9 %		– %	– %		
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	0,8 \$	6,2 \$	12,6 \$	19,6 \$	19,4 \$	8,4 \$	26,0 \$	73,4 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,3 %	0,8 %		2,2 %	2,8 %		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	– \$	0,2 \$	0,1 \$	0,3 \$	2,9 \$	0,4 \$	0,6 \$	4,2 \$
<i>Rendement effectif</i>		4,9 %	4,4 %		3,0 %	5,3 %		
Disponibles à la vente	0,1 \$	51,7 \$	6,3 \$	58,1 \$	21,2 \$	10,0 \$	4,2 \$	93,5 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,3 %	1,0 %		1,4 %	1,0 %		
Valeurs mobilières prises en pension	5,3 \$	32,9 \$	12,4 \$	50,6 \$	2,0 \$	– \$	4,4 \$	57,0 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,8 %	0,4 %		1,9 %	– %		
Prêts	8,5 \$	205,8 \$	39,6 \$	253,9 \$	102,4 \$	15,0 \$	5,9 \$	377,2 \$
<i>Rendement effectif</i>		2,1 %	3,7 %		4,0 %	4,6 %		
Divers	68,1 \$	– \$	– \$	68,1 \$	– \$	– \$	38,0 \$	106,1 \$
<b>Total de l'actif</b>	<b>88,0 \$</b>	<b>314,4 \$</b>	<b>71,9 \$</b>	<b>474,3 \$</b>	<b>147,9 \$</b>	<b>33,8 \$</b>	<b>79,5 \$</b>	<b>735,5 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>								
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	20,3 \$	7,9 \$	28,2 \$	0,2 \$	0,4 \$	0,8 \$	29,6 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,4 %	0,6 %		1,1 %	2,1 %		
Autres dépôts	149,2 \$	57,8 \$	34,7 \$	241,7 \$	52,0 \$	0,4 \$	155,3 \$	449,4 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,8 %	1,4 %		2,4 %	5,6 %		
Passifs de titrisation à la juste valeur	– \$	0,4 \$	4,5 \$	4,9 \$	21,5 \$	0,5 \$	0,8 \$	27,7 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,1 %	1,1 %		1,0 %	0,3 %		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	23,6 \$	– \$	– \$	23,6 \$	– \$	– \$	– \$	23,6 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	0,6 \$	21,5 \$	– \$	22,1 \$	– \$	– \$	3,9 \$	26,0 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,6 %	– %		– %	– %		
Passifs de titrisation au coût amorti	– \$	9,0 \$	2,4 \$	11,4 \$	12,5 \$	0,3 \$	1,9 \$	26,1 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,8 %	1,3 %		2,2 %	3,3 %		
Billets et débiteures subordonnés	– \$	– \$	0,2 \$	0,2 \$	6,2 \$	5,1 \$	– \$	11,5 \$
<i>Rendement effectif</i>		– %	7,0 %		5,2 %	5,4 %		
Divers	69,9 \$	– \$	– \$	69,9 \$	– \$	– \$	27,7 \$	97,6 \$
Capitaux propres	– \$	– \$	– \$	– \$	3,4 \$	– \$	40,6 \$	44,0 \$
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>243,3 \$</b>	<b>109,0 \$</b>	<b>49,7 \$</b>	<b>402,0 \$</b>	<b>95,8 \$</b>	<b>6,7 \$</b>	<b>231,0 \$</b>	<b>735,5 \$</b>
<b>Position nette</b>	<b>(155,3) \$</b>	<b>205,4 \$</b>	<b>22,2 \$</b>	<b>72,3 \$</b>	<b>52,1 \$</b>	<b>27,1 \$</b>	<b>(151,5) \$</b>	<b>– \$</b>

 1<sup>er</sup> novembre 2010

<b>Actif</b>								
Liquidités et autres	4,4 \$	15,9 \$	1,0 \$	21,3 \$	– \$	– \$	0,4 \$	21,7 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,1 %	1,3 %		– %	– %		
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	7,2 \$	5,9 \$	7,0 \$	20,1 \$	13,8 \$	5,6 \$	24,2 \$	63,7 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,9 %	1,4 %		1,5 %	3,0 %		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	– \$	0,1 \$	0,2 \$	0,3 \$	0,9 \$	0,5 \$	0,5 \$	2,2 \$
<i>Rendement effectif</i>		4,3 %	4,5 %		3,0 %	4,9 %		
Disponibles à la vente	0,4 \$	44,7 \$	8,6 \$	53,7 \$	25,7 \$	6,5 \$	0,8 \$	86,7 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,1 %	0,9 %		2,0 %	2,2 %		
Valeurs mobilières prises en pension	5,1 \$	33,8 \$	6,9 \$	45,8 \$	3,1 \$	0,9 \$	0,9 \$	50,7 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,7 %	0,3 %		1,7 %	3,0 %		
Prêts	7,2 \$	178,4 \$	28,7 \$	214,3 \$	106,2 \$	14,7 \$	5,7 \$	340,9 \$
<i>Rendement effectif</i>		4,0 %	4,9 %		5,0 %	5,2 %		
Divers	59,1 \$	– \$	– \$	59,1 \$	– \$	– \$	42,4 \$	101,5 \$
<b>Total de l'actif</b>	<b>83,4 \$</b>	<b>278,8 \$</b>	<b>52,4 \$</b>	<b>414,6 \$</b>	<b>149,7 \$</b>	<b>28,2 \$</b>	<b>74,9 \$</b>	<b>667,4 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>								
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	12,4 \$	9,2 \$	21,6 \$	0,1 \$	0,3 \$	1,0 \$	23,0 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,3 %	0,3 %		1,7 %	2,8 %		
Autres dépôts	144,4 \$	51,6 \$	38,3 \$	234,3 \$	42,5 \$	0,5 \$	127,6 \$	404,9 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,2 %	1,7 %		2,9 %	5,6 %		
Passifs de titrisation à la juste valeur	– \$	– \$	0,2 \$	0,2 \$	26,6 \$	0,5 \$	– \$	27,3 \$
<i>Rendement effectif</i>		– %	1,1 %		3,1 %	2,2 %		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	23,7 \$	– \$	– \$	23,7 \$	– \$	– \$	– \$	23,7 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	1,6 \$	18,6 \$	0,3 \$	20,5 \$	1,1 \$	0,6 \$	– \$	22,2 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,5 %	1,1 %		1,4 %	2,8 %		
Passifs de titrisation au coût amorti	– \$	5,9 \$	4,0 \$	9,9 \$	11,0 \$	2,2 \$	– \$	23,1 \$
<i>Rendement effectif</i>		2,0 %	4,2 %		3,1 %	3,6 %		
Billets et débiteures subordonnés	– \$	– \$	0,2 \$	0,2 \$	11,7 \$	0,3 \$	– \$	12,2 \$
<i>Rendement effectif</i>		– %	7,4 %		5,4 %	5,0 %		
Divers	60,2 \$	– \$	– \$	60,2 \$	0,6 \$	2,4 \$	27,9 \$	91,1 \$
Capitaux propres	– \$	0,4 \$	– \$	0,4 \$	3,0 \$	– \$	36,5 \$	39,9 \$
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>229,9 \$</b>	<b>88,9 \$</b>	<b>52,2 \$</b>	<b>371,0 \$</b>	<b>96,6 \$</b>	<b>6,8 \$</b>	<b>193,0 \$</b>	<b>667,4 \$</b>
<b>Position nette</b>	<b>(146,5) \$</b>	<b>189,9 \$</b>	<b>0,2 \$</b>	<b>43,6 \$</b>	<b>53,1 \$</b>	<b>21,4 \$</b>	<b>(118,1) \$</b>	<b>– \$</b>

## Risque de taux d'intérêt par catégorie

(en milliards de dollars canadiens)

	31 octobre 2012								
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total	
Dollars canadiens	(133,3) \$	122,5 \$	5,0 \$	(5,8) \$	62,8 \$	4,8 \$	(56,1) \$	5,7 \$	
Monnaie étrangère	(77,6)	75,6	(3,9)	(5,9)	42,0	29,0	(70,8)	(5,7)	
<b>Position nette</b>	<b>(210,9) \$</b>	<b>198,1 \$</b>	<b>1,1 \$</b>	<b>(11,7) \$</b>	<b>104,8 \$</b>	<b>33,8 \$</b>	<b>(126,9) \$</b>	<b>- \$</b>	

	31 octobre 2011								
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total	
Dollars canadiens	(104,0) \$	151,2 \$	6,1 \$	53,3 \$	17,0 \$	4,8 \$	(61,0) \$	14,1 \$	
Monnaie étrangère	(51,3)	54,2	16,1	19,0	35,1	22,3	(90,5)	(14,1)	
<b>Position nette</b>	<b>(155,3) \$</b>	<b>205,4 \$</b>	<b>22,2 \$</b>	<b>72,3 \$</b>	<b>52,1 \$</b>	<b>27,1 \$</b>	<b>(151,5) \$</b>	<b>- \$</b>	

	1 <sup>er</sup> novembre 2010								
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total	
Dollars canadiens	(90,8) \$	134,2 \$	(4,6) \$	38,8 \$	10,4 \$	5,4 \$	(63,4) \$	(8,8) \$	
Monnaie étrangère	(55,7)	55,7	4,8	4,8	42,7	16,0	(54,7)	8,8	
<b>Position nette</b>	<b>(146,5) \$</b>	<b>189,9 \$</b>	<b>0,2 \$</b>	<b>43,6 \$</b>	<b>53,1 \$</b>	<b>21,4 \$</b>	<b>(118,1) \$</b>	<b>- \$</b>	

## NOTE 32 : RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la situation économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

### Concentration du risque de crédit

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations <sup>1</sup>			Instruments de crédit <sup>2,3</sup>			Instruments financiers dérivés <sup>4,5</sup>		
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Canada	76 %	77 %	78 %	52 %	52 %	52 %	32 %	35 %	34 %
États-Unis <sup>6</sup>	23	22	21	44	41	39	21	20	20
Grande-Bretagne	-	-	1	1	2	2	26	19	14
Autres pays européens <sup>7</sup>	-	-	-	2	3	2	15	19	24
Autres pays	1	1	-	1	2	5	6	7	8
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
	<b>416 071 \$</b>	<b>385 002 \$</b>	<b>348 666 \$</b>	<b>97 942 \$</b>	<b>83 023 \$</b>	<b>80 272 \$</b>	<b>60 475 \$</b>	<b>59 031 \$</b>	<b>50 866 \$</b>

<sup>1</sup> En ce qui concerne le total des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, la seule industrie dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2012 : immobilier, 8 % (8 % au 31 octobre 2011; 8 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2012, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 97 942 millions de dollars (83 023 millions de dollars au 31 octobre 2011; 80 272 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010), y compris des engagements de crédit totalisant 81 861 millions de dollars (68 307 millions de dollars au 31 octobre 2011; 65 893 au 1<sup>er</sup> novembre 2010), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

<sup>3</sup> En ce qui concerne les engagements de crédit, les industries dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2012 : institutions financières, 16 % (13 % au 31 octobre 2011; 16 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010); pipelines, pétrole et gaz, 11 % (13 % au 31 octobre 2011; 12 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010); gouvernement, entités gouvernementales et du secteur public et éducation, 10 % (9 % au 31 octobre 2011; 10 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010); énergie et services publics, 8 % (7 % au 31 octobre 2011; 6 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010); télécommunications, câblodistribution et médias, 6 % (7 % au 31 octobre 2011; 5 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010); automobile, 5 % (6 % au 31 octobre 2011; 3 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010); santé et services sociaux, 5 % (3 % au 31 octobre 2011; 6 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

<sup>4</sup> Au 31 octobre 2012, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 60 475 millions de dollars (59 031 millions de dollars au 31 octobre 2011; 50 866 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

<sup>5</sup> La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 74 % du total au 31 octobre 2012 (84 % au 31 octobre 2011; 79 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 21 % du total au 31 octobre 2012 (10 % au 31 octobre 2011; 13 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Aucune autre industrie ne dépassait 5 % du total.

<sup>6</sup> Les titres de créance classés comme prêts représentaient 1 % au 31 octobre 2012 (1 % au 31 octobre 2011; 1 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>7</sup> Les titres de créance classés comme prêts représentaient néant au 31 octobre 2012 (1 % au 31 octobre 2011; 1 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

### Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)

	<b>31 octobre 2012</b>	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Trésorerie et montants à recevoir de banques	<b>2 361 \$</b>	2 137 \$	1 625 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	<b>21 692</b>	21 016	19 136
Valeurs mobilières <sup>1</sup>			
Détenues à des fins de transaction			
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	<b>34 563</b>	28 600	22 722
Autres titres de créance	<b>7 887</b>	9 205	8 489
Droits conservés	<b>85</b>	52	47
Disponibles à la vente			
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	<b>61 365</b>	58 711	43 364
Autres titres de créance	<b>33 864</b>	30 784	36 969
Valeurs mobilières prises en pension	<b>69 198</b>	56 981	50 658
Dérivés <sup>2</sup>	<b>113 648</b>	100 310	85 698
Prêts			
Prêts hypothécaires résidentiels	<b>172 075</b>	155 409	136 118
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	<b>117 369</b>	114 895	106 893
Cartes de crédit	<b>14 670</b>	8 678	8 578
Entreprises et gouvernements	<b>100 080</b>	92 022	82 032
Titres de créance classés comme prêts	<b>4 654</b>	6 183	7 288
Engagements de clients au titre d'acceptations	<b>7 223</b>	7 815	7 757
Autres actifs	<b>10 278</b>	9 339	12 390
<b>Total de l'actif</b>	<b>771 012</b>	702 137	629 764
Instruments de crédit <sup>3</sup>	<b>97 942</b>	83 023	80 272
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et aux prêts sur cartes de crédit	<b>149 975</b>	124 731	118 255
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>1 018 929 \$</b>	909 891 \$	828 291 \$

<sup>1</sup> Excluent les titres de capitaux propres.

<sup>2</sup> Le risque de crédit maximal brut pour les dérivés est fonction du montant de l'équivalent-crédit. Les montants ne tiennent pas compte des dérivés négociés en Bourse. Voir la note 10.

<sup>3</sup> Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus. Se reporter à la note 30.

### Qualité du crédit des actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les expositions au bilan et hors bilan par pondération en fonction des risques pour certains actifs financiers qui sont soumis à l'approche standard pour couvrir le risque de crédit. Selon l'approche standard, les actifs reçoivent une pondération en fonction des risques prescrite par le BSIF qui se fonde sur des facteurs comme la catégorie de la contrepartie, la catégorie du produit, le bien donné en garantie et les notations de crédit externes. Ces actifs se rapportent surtout au portefeuille du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque. Se reporter à la rubrique «Risque de crédit» de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, qui porte sur la notation des risques pour l'approche standard.

**Actifs financiers soumis à l'approche standard par pondération en fonction des risques**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
<b>Prêts</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	160 \$	176 \$	15 901 \$	– \$	1 452 \$	176 \$	2 \$	17 867 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	338	3 462	–	23 566	77	154	27 597
Cartes de crédit	–	–	–	–	7 419	–	14	7 433
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	3 010	1 797	–	–	2 602	39 703	1 225	48 337
Titres de créance classés comme prêts	–	15	–	–	–	11	–	26
<b>Total des prêts</b>	<b>3 170</b>	<b>2 326</b>	<b>19 363</b>	<b>–</b>	<b>35 039</b>	<b>39 967</b>	<b>1 395</b>	<b>101 260</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>–</b>	<b>1 998</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 998</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>2</b>
<b>Autres actifs<sup>1</sup></b>	<b>4 016</b>	<b>712</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 729</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 186</b>	<b>5 036</b>	<b>19 363</b>	<b>1</b>	<b>35 039</b>	<b>39 969</b>	<b>1 395</b>	<b>107 989</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>15</b>	<b>1 942</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>709</b>	<b>14 087</b>	<b>–</b>	<b>16 753</b>
<b>Total</b>	<b>7 201 \$</b>	<b>6 978 \$</b>	<b>19 363 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>35 748 \$</b>	<b>54 056 \$</b>	<b>1 395 \$</b>	<b>124 742 \$</b>

	31 octobre 2011							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
<b>Prêts</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	71 \$	203 \$	11 161 \$	– \$	1 516 \$	172 \$	2 \$	13 125 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	423	2 987	–	20 792	59	151	24 412
Cartes de crédit	–	–	–	–	1 064	–	12	1 076
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2 235	1 560	–	–	2 642	36 228	1 562	44 227
Titres de créance classés comme prêts	–	183	–	–	–	15	–	198
<b>Total des prêts</b>	<b>2 306</b>	<b>2 369</b>	<b>14 148</b>	<b>–</b>	<b>26 014</b>	<b>36 474</b>	<b>1 727</b>	<b>83 038</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>–</b>	<b>1 993</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 993</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>
<b>Autres actifs<sup>1</sup></b>	<b>10 148</b>	<b>1 668</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11 816</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 454</b>	<b>6 030</b>	<b>14 148</b>	<b>–</b>	<b>26 014</b>	<b>36 475</b>	<b>1 727</b>	<b>96 848</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>11</b>	<b>1 813</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>693</b>	<b>11 506</b>	<b>–</b>	<b>14 023</b>
<b>Total</b>	<b>12 465 \$</b>	<b>7 843 \$</b>	<b>14 148 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>26 707 \$</b>	<b>47 981 \$</b>	<b>1 727 \$</b>	<b>110 871 \$</b>

	1 <sup>er</sup> novembre 2010							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
<b>Prêts</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	52 \$	245 \$	8 123 \$	– \$	1 525 \$	148 \$	2 \$	10 095 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	582	2 469	–	13 849	40	44	16 984
Cartes de crédit	–	–	–	–	916	–	18	934
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 014	1 395	–	–	2 330	36 427	1 142	42 308
Titres de créance classés comme prêts	–	284	–	–	–	19	–	303
<b>Total des prêts</b>	<b>1 066</b>	<b>2 506</b>	<b>10 592</b>	<b>–</b>	<b>18 620</b>	<b>36 634</b>	<b>1 206</b>	<b>70 624</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>–</b>	<b>2 040</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 040</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>5</b>
<b>Autres actifs<sup>1</sup></b>	<b>35</b>	<b>1 063</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 098</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 101</b>	<b>5 609</b>	<b>10 592</b>	<b>–</b>	<b>18 620</b>	<b>36 639</b>	<b>1 206</b>	<b>73 767</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>9</b>	<b>1 849</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>659</b>	<b>9 824</b>	<b>–</b>	<b>12 341</b>
<b>Total</b>	<b>1 110 \$</b>	<b>7 458 \$</b>	<b>10 592 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>19 279 \$</b>	<b>46 463 \$</b>	<b>1 206 \$</b>	<b>86 108 \$</b>

<sup>1</sup> Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Les tableaux suivants présentent les expositions au bilan et hors bilan par notation de crédit pour certains actifs financiers de détail et autres que de détail qui sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (approche NI) avancée de l'Accord de Bâle II. Selon l'approche NI avancée, les actifs reçoivent une notation de crédit fondée sur des modèles internes de l'expérience de pertes de la Banque (par catégorie de contreparties) et sur d'autres hypothèses de risque clés. Se reporter à la rubrique «Risque de crédit» de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion pour en savoir plus sur la notation des risques de crédit pour les expositions au risque de détail et autres que de détail soumis à l'approche NI avancée.

**Actifs financiers autres que de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012				
	Qualité supérieure	Qualité inférieure	Actifs surveillés et classés	Douteux ou en défaut	Total
<b>Prêts</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>1</sup>	107 374 \$	– \$	– \$	– \$	107 374 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>1</sup>	30 221	35	–	–	30 256
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	23 590	21 979	679	162	46 410
Titres de créance classés comme prêts	3 829	433	318	183	4 763
<b>Total des prêts</b>	<b>165 014</b>	<b>22 447</b>	<b>997</b>	<b>345</b>	<b>188 803</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>64 026</b>	<b>3 174</b>	–	–	<b>67 200</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>3 584</b>	<b>3 576</b>	<b>51</b>	<b>10</b>	<b>7 221</b>
<b>Autres actifs<sup>2</sup></b>	<b>18 148</b>	<b>39</b>	–	–	<b>18 187</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>250 772</b>	<b>29 236</b>	<b>1 048</b>	<b>355</b>	<b>281 411</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>52 388</b>	<b>6 247</b>	<b>201</b>	<b>6</b>	<b>58 842</b>
<b>Total</b>	<b>303 160 \$</b>	<b>35 483 \$</b>	<b>1 249 \$</b>	<b>361 \$</b>	<b>340 253 \$</b>

	31 octobre 2011				
	Qualité supérieure	Qualité inférieure	Actifs surveillés et classés	Douteux ou en défaut	Total
<b>Prêts</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>1</sup>	103 327 \$	– \$	– \$	– \$	103 327 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>1</sup>	32 744	37	–	–	32 781
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	22 708	19 282	677	117	42 784
Titres de créance classés comme prêts	5 061	486	538	–	6 085
<b>Total des prêts</b>	<b>163 840</b>	<b>19 805</b>	<b>1 215</b>	<b>117</b>	<b>184 977</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>51 033</b>	<b>3 955</b>	–	–	<b>54 988</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>3 866</b>	<b>3 867</b>	<b>79</b>	<b>2</b>	<b>7 814</b>
<b>Autres actifs<sup>2</sup></b>	<b>10 092</b>	<b>98</b>	<b>10</b>	–	<b>10 200</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>228 831</b>	<b>27 725</b>	<b>1 304</b>	<b>119</b>	<b>257 979</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>51 935</b>	<b>5 614</b>	<b>71</b>	<b>5</b>	<b>57 625</b>
<b>Total</b>	<b>280 766 \$</b>	<b>33 339 \$</b>	<b>1 375 \$</b>	<b>124 \$</b>	<b>315 604 \$</b>

	1 <sup>er</sup> novembre 2010				
	Qualité supérieure	Qualité inférieure	Actifs surveillés et classés	Douteux ou en défaut	Total
<b>Prêts</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>1</sup>	96 371 \$	– \$	– \$	– \$	96 371 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>1</sup>	33 715	153	–	–	33 868
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	17 610	16 668	719	224	35 221
Titres de créance classés comme prêts	6 414	151	495	–	7 060
<b>Total des prêts</b>	<b>154 110</b>	<b>16 972</b>	<b>1 214</b>	<b>224</b>	<b>172 520</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>42 146</b>	<b>6 359</b>	<b>113</b>	–	<b>48 618</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>3 948</b>	<b>3 699</b>	<b>101</b>	<b>4</b>	<b>7 752</b>
<b>Autres actifs<sup>2</sup></b>	<b>18 684</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	–	<b>18 689</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>218 888</b>	<b>27 034</b>	<b>1 429</b>	<b>228</b>	<b>247 579</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>44 612</b>	<b>5 071</b>	<b>174</b>	<b>9</b>	<b>49 866</b>
<b>Total</b>	<b>263 500 \$</b>	<b>32 105 \$</b>	<b>1 603 \$</b>	<b>237 \$</b>	<b>297 445 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les expositions assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) classées comme expositions sur les emprunteurs souverains selon Bâle II et, par conséquent, comprises dans la catégorie Autre que de détail selon l'approche NI avancée.

<sup>2</sup> Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

## Actifs financiers de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012					
	Risque faible	Risque normal	Risque moyen	Risque élevé	Défaut	Total
<b>Prêts</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>2</sup>	25 770 \$	15 508 \$	3 946 \$	1 541 \$	166 \$	46 931 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>2</sup>	11 510	25 177	17 401	5 693	293	60 074
Cartes de crédit	970	2 282	2 894	1 720	59	7 925
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>3</sup>	334	2 349	2 349	1 187	75	6 294
<b>Total des prêts</b>	<b>38 584</b>	<b>45 316</b>	<b>26 590</b>	<b>10 141</b>	<b>593</b>	<b>121 224</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>20 597</b>	<b>17 191</b>	<b>6 299</b>	<b>1 218</b>	<b>4</b>	<b>45 309</b>
<b>Total</b>	<b>59 181 \$</b>	<b>62 507 \$</b>	<b>32 889 \$</b>	<b>11 359 \$</b>	<b>597 \$</b>	<b>166 533 \$</b>

	31 octobre 2011					
	Risque faible	Risque normal	Risque moyen	Risque élevé	Défaut	Total
<b>Prêts</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>2</sup>	11 970 \$	17 554 \$	7 640 \$	1 671 \$	184 \$	39 019 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>2</sup>	8 584	23 841	19 971	5 506	294	58 196
Cartes de crédit	892	2 212	2 887	1 857	62	7 910
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>3</sup>	259	2 190	2 241	1 370	73	6 133
<b>Total des prêts</b>	<b>21 705</b>	<b>45 797</b>	<b>32 739</b>	<b>10 404</b>	<b>613</b>	<b>111 258</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>20 247</b>	<b>16 933</b>	<b>5 916</b>	<b>1 316</b>	<b>5</b>	<b>44 417</b>
<b>Total</b>	<b>41 952 \$</b>	<b>62 730 \$</b>	<b>38 655 \$</b>	<b>11 720 \$</b>	<b>618 \$</b>	<b>155 675 \$</b>

	1 <sup>er</sup> novembre 2010					
	Risque faible	Risque normal	Risque moyen	Risque élevé	Défaut	Total
<b>Prêts</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>2</sup>	9 840 \$	12 659 \$	5 483 \$	1 578 \$	155 \$	29 715 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>2</sup>	8 232	24 543	18 170	5 320	254	56 519
Cartes de crédit	714	2 012	2 848	2 301	61	7 936
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>3</sup>	218	1 944	2 088	1 355	71	5 676
<b>Total des prêts</b>	<b>19 004</b>	<b>41 158</b>	<b>28 589</b>	<b>10 554</b>	<b>541</b>	<b>99 846</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>17 680</b>	<b>16 179</b>	<b>6 125</b>	<b>1 432</b>	<b>5</b>	<b>41 421</b>
<b>Total</b>	<b>36 684 \$</b>	<b>57 337 \$</b>	<b>34 714 \$</b>	<b>11 986 \$</b>	<b>546 \$</b>	<b>141 267 \$</b>

<sup>1</sup> Les expositions au risque de crédit liées aux filiales d'assurances de la Banque ont été exclues. Les instruments financiers détenus par les filiales d'assurances se composent principalement de valeurs mobilières disponibles à la vente et de valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé.

<sup>2</sup> Excluent les expositions assurées par la SCHL classées comme expositions sur les emprunteurs souverains selon Bâle II et, par conséquent, comprises dans la catégorie Autre que de détail selon l'approche NI avancée.

<sup>3</sup> Les prêts aux entreprises et aux gouvernements du portefeuille de détail incluent les prêts aux petites entreprises.

### NOTE 33 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ces objectifs.

La Banque a, entre autres, comme objectifs :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
  - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
  - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents; et
  - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres (après impôt), tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
  - protéger la Banque contre des événements inattendus;
  - faciliter les acquisitions; ou
  - appuyer l'expansion des affaires.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Le total des fonds propres de la Banque se compose de deux catégories de fonds propres approuvées en vertu des lignes directrices sur les fonds propres réglementaires du BSIF.

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent des éléments tels que les actions ordinaires et les actions privilégiées, les résultats non distribués, le surplus d'apport, les instruments innovateurs de fonds propres et les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales. Les fonds propres de catégorie 1 sont diminués d'éléments tels que le goodwill et les immobilisations incorporelles nettes (dépassant la limite de 5 %), 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche fondée sur les notations internes (NI), 50 % des participations importantes, 50 % des participations dans des filiales d'assurances et les déductions des placements dans des titrisations.

Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des éléments tels que la provision collective pour les portefeuilles standard et les billets et débiteures subordonnés. Les fonds propres de catégorie 2 sont diminués d'éléments tels que 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux

portefeuilles reposant sur l'approche NI, 50 % des participations importantes, 50 % des participations dans des filiales d'assurances et les déductions des placements dans des titrisations.

Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances continuent d'être déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres de catégorie 2. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF sur les ratios de fonds propres et le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres. Cette ligne directrice repose sur le «Dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres» (Bâle II), publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les calculs de la période considérée sont fondés sur les IFRS alors que les calculs comparatifs sont établis selon les PCGR du Canada. La situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre était comme suit :

### Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<b>31 octobre 2012</b>	31 octobre 2011 <sup>1</sup>
Fonds propres de catégorie 1	<b>30 989 \$</b>	28 503 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 <sup>2</sup>	<b>12,6 %</b>	13,0 %
Total des fonds propres <sup>3</sup>	<b>38 595 \$</b>	34 978 \$
Ratio du total des fonds propres <sup>4</sup>	<b>15,7 %</b>	16,0 %
Ratio de l'actif par rapport aux fonds propres <sup>5</sup>	<b>18,0</b>	17,2

<sup>1</sup> Calculés selon les PCGR du Canada.

<sup>2</sup> Le ratio des fonds propres de catégorie 1 est calculé comme le total des fonds propres de catégorie 1 divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>3</sup> Le total des fonds propres comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

<sup>4</sup> Le ratio du total des fonds propres est calculé comme le total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>5</sup> Le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres est calculé comme le total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les participations dans des sociétés associées, le goodwill et les immobilisations incorporelles nettes, divisé par le total des fonds propres.

Les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio de fonds propres de catégorie 1 et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 % et 10 %.

La dispense accordée par le BSIF permet l'intégration de l'effet des IFRS sur le calcul des fonds propres réglementaires selon la méthode linéaire sur cinq trimestres à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 jusqu'au 31 janvier 2013. Pour le calcul du ratio de l'actif par rapport aux fonds propres, le BSIF prévoit aussi les mesures transitoires des IFRS qui permettent l'exclusion des actifs titrisés et vendus par l'intermédiaire des programmes soutenus par la SCHL avant le 31 mars 2010. L'ajustement des fonds propres réglementaires dans le cadre de la transition aux IFRS représente la différence entre les fonds propres de catégorie 1 nets ajustés selon les PCGR du Canada et selon les IFRS au 31 octobre 2011. Si la Banque n'avait pas fait ce choix, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres de la Banque auraient été respectivement de 30,6 milliards de dollars et 38,2 milliards de dollars au 31 octobre 2012.

### NOTE 34 : GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, en ce qui a trait au risque de crédit, au risque de marché et de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2012.

### NOTE 35 : PARTICIPATION DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 octobre 2012, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 45,37 % des actions en circulation de TD Ameritrade et sa juste valeur s'élevait à 3 878 millions de dollars (4 138 millions de dollars au 31 octobre 2011), selon le cours de clôture de 15,69 \$ US (16,78 \$ US au 31 octobre 2011) à la Bourse de New York.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, TD Ameritrade a racheté 7,4 millions d'actions (27,7 millions d'actions pour l'exercice clos le 31 octobre 2011), ce qui a porté la participation de la Banque dans TD Ameritrade à 45,37 % au 31 octobre 2012 (44,96 % au 31 octobre 2011). Le 6 août 2010 et le 31 octobre 2011, la convention des actionnaires a été modifiée de façon à ce que : i) la Banque ait jusqu'au 24 janvier 2014 pour ramener à 45 % sa participation dans TD Ameritrade; ii) la Banque soit tenue d'entreprendre la réduction de sa participation dans TD Ameritrade et de poursuivre tant qu'elle pourra se prévaloir d'un cours par action de TD Ameritrade égal ou supérieur à la valeur comptable moyenne par action de TD Ameritrade alors applicable pour la Banque; et iii) dans le cadre d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la participation de la Banque dans TD Ameritrade ne dépasse pas 48 %.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris le chef de la direction de la Banque et deux administrateurs indépendants de la TD.

La Banque n'est exposée à aucun passif éventuel important qui touche TD Ameritrade. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, TD Ameritrade n'a été soumise à aucune restriction importante limitant le transfert de fonds aux fins de dividendes en espèces ou le remboursement de prêts ou d'avances.



Les états financiers condensés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés comme suit :

## BILAN CONSOLIDÉ CONDENSÉ<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	30 septembre 2012		30 septembre 2011
<b>Actif</b>			
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	1 109	\$	831
Montants à recevoir des clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	8 638		8 032
Autres actifs	9 746		8 206
<b>Total de l'actif</b>	<b>19 493</b>	<b>\$</b>	<b>17 069</b>
<b>Passif</b>			
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	1 990	\$	1 704
Montants à payer aux clients	10 717		8 949
Autres passifs	2 366		2 314
<b>Total du passif</b>	<b>15 073</b>		<b>12 967</b>
<b>Capitaux propres<sup>2</sup></b>	<b>4 420</b>		<b>4 102</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>19 493</b>	<b>\$</b>	<b>17 069</b>

<sup>1</sup> Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement alors que la Banque présente les valeurs mobilières des clients à compter de la date de transaction.

<sup>2</sup> La différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de TD Ameritrade comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles et le montant cumulé des ajustements de conversion.

## ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ

(en millions de dollars canadiens)

	30 septembre 2012		30 septembre 2011
<b>Produits</b>			
Produits d'intérêts nets	452	\$	485
Produits tirés des commissions et autres produits	2 209		2 240
<b>Total des produits</b>	<b>2 661</b>		<b>2 725</b>
<b>Charges opérationnelles</b>			
Salaires et avantages du personnel	695		667
Divers	1 025		1 024
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>1 720</b>		<b>1 691</b>
<b>Autres charges</b>	<b>28</b>		<b>31</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>913</b>		<b>1 003</b>
Charge d'impôt sur le résultat	322		373
<b>Résultat net<sup>1</sup></b>	<b>591</b>	<b>\$</b>	<b>630</b>
Résultat par action – de base	1,08	\$	1,11
Résultat par action – dilué	1,07	\$	1,09

<sup>1</sup> La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement des immobilisations incorporelles, lesquels ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus.

## NOTE 36 : RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement par la Banque.

### FILIALES IMPORTANTES<sup>1</sup>

	Emplacement du siège social ou du bureau principal <sup>2</sup>	Description
<b>Amérique du Nord</b>		
L'Assurance financière CT <sup>1</sup>	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille fournissant des services de gestion aux filiales
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance
Primum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile
Financement d'équipement TD Canada Inc.	Oakville (Ontario)	Entité de financement de leasing
Services de Financement TD Résidentiel Inc.	Toronto (Ontario)	Prêteur hypothécaire
Services de financement TD inc. <sup>1</sup>	Toronto (Ontario)	Entité de services financiers
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de prêt
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de prêt
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements
TD US P & C Holdings ULC	Calgary (Alberta)	Société de portefeuille
TD Bank US Holding Company	Portland (Maine)	Société de portefeuille
Northgroup Sponsored Captive Insurance, Inc.	Burlington (Vermont)	Compagnie d'assurance
TD Bank USA, National Association	Portland (Maine)	Banque nationale américaine
TD Bank, National Association	Wilmington (Delaware)	Banque nationale américaine
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Entité de financement de leasing
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Entité de services de courtage
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance
TD Vermillion Holdings ULC	Calgary (Alberta)	Société de portefeuille
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille
Canada Trustco International Limited	St. Michael (Barbade)	Société de prêt intragroupe
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. Michael (Barbade)	Société de réassurance
TD Reinsurance (Ireland) Limited	Dublin (Irlande)	Société de réassurance
Toronto Dominion International Inc.	St. Michael (Barbade)	Société de prêt intragroupe
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières
TDAM USA Inc.	Wilmington (Delaware)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille
TD Holdings II Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises
<b>Autres pays</b>		
Internaxx Bank S.A. <sup>3</sup>	Luxembourg (Luxembourg)	Services internationaux de courtage en ligne
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise
TD Ireland	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille
TD Global Finance	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières
TD Wealth Holdings (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	Société de portefeuille
TD Direct Investing (Europe) Limited	Leeds (Angleterre)	Activités de courtage à escompte
TD Wealth Institutional Holdings (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	Société de portefeuille
TDWCS LLP	Leeds (Angleterre)	Fournisseur de services de courtage
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Banque commerciale

<sup>1</sup> Aux 31 octobre 2012 et 31 octobre 2011, la Banque détenait directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité et/ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées ci-dessus, à l'exception de i) L'Assurance financière CT dans laquelle la participation de la Banque était de 99,9 % au 31 octobre 2011, et de 100 % au 31 octobre 2012; et ii) Services de financement TD inc. qui a été constituée le 16 novembre 2011 sous la dénomination 2306061 Ontario Inc., laquelle a été changée pour Services de financement TD inc. le 9 janvier 2012. Au 31 octobre 2012, la participation de la Banque était de 100 %.

<sup>2</sup> Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal.

<sup>3</sup> Depuis le 25 novembre 2012, le nom a été remplacé par «TD Bank International S.A.».

### **Filiales dont la Banque détient 50 % ou moins des droits de vote**

La Banque consolide aussi certaines filiales dans lesquelles elle détient 50 % ou moins des droits de vote. La plupart de ces filiales sont des entités ad hoc soutenues par la Banque à différentes fins. Ces filiales ne sont pas énumérées dans le tableau des «Filiales importantes» qui précède.

Dans le cadre normal des activités, la Banque s'associe à des entités ad hoc, essentiellement au moyen des types d'opérations suivants : titrisation d'actifs, financement structuré, programmes de papier commercial, fonds commun de placement, location-financement d'immeubles commerciaux et fonds à capital fixe. Cette association de la Banque comprend le transfert d'actifs à ces entités, la conclusion de contrats dérivés, le consentement de facilités de rehaussement de crédit et de facilités de liquidité, la prestation de services de gestion de placements et administratifs, et la détention de participations ou d'autres investissements dans des entités. Pour plus de détails, voir la note 9, Entités ad hoc.

### **Sociétés émettrices dont la Banque détient plus de la moitié des droits de vote**

La Banque détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de sociétés émettrices sans détenir le contrôle de celles-ci si :

- un autre investisseur dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec la Banque; ou
- un autre investisseur dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société émettrice en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat; ou
- un autre investisseur dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de la société émettrice est exercé par ce conseil ou cet organe, ou si un autre investisseur dispose du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote aux réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

### **Filiales soumises à des restrictions importantes limitant le transfert de fonds**

Certaines filiales de la Banque sont soumises à des restrictions quant à leur capacité de transférer des fonds, y compris le versement de dividendes, le remboursement de prêts ou le rachat de débetures subordonnées émises à la Banque. Ces restrictions sont, entre autres, dues, sans s'y limiter, aux :

- exigences de l'organisme de réglementation local en matière d'adéquation des fonds propres et de l'excédent;
- exigences du dispositif de Bâle relatives au pilier 1 et au pilier 2;
- exigences d'approbation de l'organisme de réglementation local;
- lois locales sur les sociétés et sur les valeurs mobilières.

**NOTE 37 : ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS**

Les tableaux ci-après présentent, aux 31 octobre 2012 et 2011, une analyse de chaque poste d'actif et de passif d'après leur date d'échéance contractuelle restante (à moins d'indication contraire ci-après). L'analyse peut différer de la méthode employée par la Banque pour gérer son exposition au risque de liquidité. Les différences comprennent (sans toutefois s'y limiter) des éléments comme les volumes de nouvelles affaires, les renouvellements de prêts ou de dépôts, et l'activité d'exercice d'options par les clients.

**Actifs et passifs courants et non courants**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012			
	Moins de 1 an	Échéance Après 1 an	Aucune échéance précise	Total
<b>Actif</b>				
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 436	\$ –	\$ –	\$ 3 436
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	21 692	–	–	21 692
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	17 978	32 827	43 726	94 531
Dérivés	3 957	56 962	–	60 919
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 348	4 774	51	6 173
Valeurs mobilières disponibles à la vente	18 590	77 903	2 083	98 576
Valeurs mobilières prises en pension	64 338	1 999	2 861	69 198
Prêts <sup>1</sup>				
Prêts hypothécaires résidentiels	72 185	99 987	–	172 172
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	19 064	23 773	75 090	117 927
Cartes de crédit	–	–	15 358	15 358
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	39 182	43 093	18 766	101 041
Titres de créance classés comme prêts	1 126	3 868	–	4 994
Total des prêts	131 557	170 721	109 214	411 492
Provision pour pertes sur prêts	–	–	(2 644)	(2 644)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	131 557	170 721	106 570	408 848
Engagements de clients au titre d'acceptations	7 223	–	–	7 223
Participation dans TD Ameritrade	–	–	5 344	5 344
Goodwill	–	–	12 311	12 311
Autres immobilisations incorporelles	–	2 217	–	2 217
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	4 402	–	4 402
Actif d'impôt exigible	439	–	–	439
Actifs d'impôt différé	189	348	346	883
Autres actifs <sup>2</sup>	13 224	183	1 507	14 914
	283 971	\$ 352 336	\$ 174 799	\$ 811 106
<b>Passif</b>				
Dépôts détenus à des fins de transaction	37 417	\$ 1 357	\$ –	\$ 38 774
Dérivés	5 403	59 594	–	64 997
Passifs de titrisation à la juste valeur	6 759	18 173	392	25 324
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	15	2	–	17
Dépôts				
Particuliers	40 453	26 849	224 457	291 759
Banques	10 846	52	4 059	14 957
Entreprises et gouvernements	45 572	22 230	113 236	181 038
Total des dépôts	96 871	49 131	341 752	487 754
Acceptations	7 223	–	–	7 223
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 402	16 813	8 220	33 435
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	34 557	48	4 211	38 816
Passifs de titrisation au coût amorti <sup>1</sup>	11 863	14 233	94	26 190
Provisions	–	–	656	656
Passif d'impôt exigible	167	–	–	167
Passifs d'impôt différé	41	157	129	327
Autres passifs <sup>3</sup>	19 099	2 944	2 815	24 858
Billets et débentures subordonnés <sup>4</sup>	3 342	7 976	–	11 318
Passif au titre des actions privilégiées	–	26	–	26
Passif au titre des titres de fiducie de capital <sup>5</sup>	–	1 874	350	2 224
	231 159	\$ 172 328	\$ 358 619	\$ 762 106

<sup>1</sup> D'après l'échéancier des remboursements en capital contractuels.

<sup>2</sup> Pour un aperçu détaillé, voir la note 14.

<sup>3</sup> Pour un aperçu détaillé, voir la note 16.

<sup>4</sup> Après la clôture de l'exercice, le 1<sup>er</sup> novembre 2012, la Banque a racheté la totalité de ses billets subordonnés à 5,38 % échéant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 en circulation.

<sup>5</sup> Après la clôture de l'exercice, le 30 novembre 2012, la Fiducie II a annoncé son intention de racheter la totalité des TD CaTS II en circulation le 31 décembre 2012. Plus pour de renseignements, voir la note 19.

**Actifs courants et non courants**

(en millions de dollars canadiens)

Actif	31 octobre 2011				
	Moins de 1 an	Échéance		Aucune échéance précise	Total
		Après 1 an			
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 096	\$ –	\$ –	\$ –	3 096
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	21 016	–	–	–	21 016
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	17 872	25 310	30 171	–	73 353
Dérivés	9 383	50 462	–	–	59 845
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	786	3 423	27	–	4 236
Valeurs mobilières disponibles à la vente	21 909	69 572	2 039	–	93 520
Valeurs mobilières prises en pension	53 311	1 993	1 677	–	56 981
Prêts <sup>1</sup>					
Prêts hypothécaires résidentiels	83 402	72 069	–	–	155 471
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	29 523	24 229	61 637	–	115 389
Cartes de crédit	–	–	8 986	–	8 986
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	39 745	35 440	17 959	–	93 144
Titres de créance classés comme prêts	1 296	5 215	–	–	6 511
Total des prêts	153 966	136 953	88 582	–	379 501
Provision pour pertes sur prêts	–	–	(2 314)	–	(2 314)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	153 966	136 953	86 268	–	377 187
Engagements de clients au titre d'acceptations	7 815	–	–	–	7 815
Participation dans TD Ameritrade	–	–	5 159	–	5 159
Goodwill	–	–	12 257	–	12 257
Autres immobilisations incorporelles	–	1 844	–	–	1 844
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	4 083	–	–	4 083
Actif d'impôt exigible	288	–	–	–	288
Actifs d'impôt différé	352	578	266	–	1 196
Autres actifs <sup>2</sup>	12 197	121	1 299	–	13 617
	301 991	\$ 294 339	\$ 139 163	\$ –	\$ 735 493
<b>Passif</b>					
Dépôts détenus à des fins de transaction	28 214	\$ 1 399	\$ –	\$ –	29 613
Dérivés	9 894	51 821	–	–	61 715
Passifs de titrisation à la juste valeur	976	26 749	–	–	27 725
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	27	5	–	–	32
Dépôts					
Particuliers	42 127	27 083	199 493	–	268 703
Banques	7 056	46	4 557	–	11 659
Entreprises et gouvernements	37 717	24 718	106 631	–	169 066
Total des dépôts	86 900	51 847	310 681	–	449 428
Acceptations	7 815	–	–	–	7 815
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 855	9 040	5 722	–	23 617
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	25 747	–	244	–	25 991
Passifs de titrisation au coût amorti <sup>1</sup>	1 408	24 646	–	–	26 054
Provisions	–	–	536	–	536
Passif d'impôt exigible	167	–	–	–	167
Passifs d'impôt différé	13	439	122	–	574
Autres passifs <sup>3</sup>	19 899	1 837	2 682	–	24 418
Billets et débentures subordonnés	2 668	8 875	–	–	11 543
Passif au titre des actions privilégiées	5	27	–	–	32
Passif au titre des titres de fiducie de capital	–	1 872	357	–	2 229
	192 588	\$ 178 557	\$ 320 344	\$ –	\$ 691 489

<sup>1</sup> D'après l'échéancier des remboursements en capital contractuels.

<sup>2</sup> Pour un aperçu détaillé, voir la note 14.

<sup>3</sup> Pour un aperçu détaillé, voir la note 16.

**NOTE 38 : TRANSITION AUX IFRS**

La Banque a adopté les IFRS en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011. Avant l'adoption des IFRS, la Banque préparait ses états financiers consolidés selon les PCGR du Canada. La Banque a préparé un bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS au 1<sup>er</sup> novembre 2010, soit la date de transition aux IFRS, qui représente pour la Banque le point de départ de la présentation de l'information financière conformément aux IFRS. Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les méthodes comptables décrites à la note 2.

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés, la Banque a appliqué les exigences d'IFRS 1, y compris l'application rétrospective et intégrale des IFRS en vigueur pour la Banque au moment de l'adoption, à moins d'indication contraire ci-dessous, en vertu desquelles elle a suivi certaines exceptions obligatoires ou s'est prévaluée de certaines exemptions facultatives. Les exceptions obligatoires pertinentes comprennent :

- la décomptabilisation des instruments financiers (titrisations)
- la comptabilité de couverture

Les exemptions facultatives dont la Banque s'est prévaluée comprennent :

- les avantages du personnel
- les regroupements d'entreprises
- la désignation des instruments financiers
- le montant cumulé des ajustements de conversion

Les autres ajustements ci-dessous se rapportent tous aux différences entre les PCGR du Canada et les IFRS. Les estimations faites par la Banque selon les IFRS sont conformes à celles qui ont été faites selon les PCGR du Canada à la même date, ajustées pour tenir compte des différences entre les méthodes comptables.

**1. RAPPROCHEMENTS DU BILAN D'OUVERTURE SELON LES PCGR DU CANADA ET SELON LES IFRS****a) Rapprochement des capitaux propres**

Le tableau suivant présente un rapprochement des capitaux propres de la Banque présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et de ses capitaux propres selon les IFRS, au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

**Rapprochement des capitaux propres consolidés selon les PCGR du Canada et selon les IFRS**

(en millions de dollars canadiens)

	Section	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Capitaux propres selon les PCGR du Canada<sup>1</sup></b>		42 302 \$
<b>Incidence de la transition aux IFRS</b>		
<b>Exceptions obligatoires aux termes d'IFRS 1 :</b>		
Décomptabilisation des instruments financiers (titrisations)	3 a)	(415)
Comptabilité de couverture	3 b)	–
		(415)
<b>Exemptions facultatives aux termes d'IFRS 1 :</b>		
Avantages du personnel	3 c) i)	(820)
Regroupements d'entreprises	3 d)	(2 180)
Désignation d'instruments financiers	3 e)	165
Écart de change	3 f)	–
		(2 835)
<b>Autres ajustements :</b>		
Coûts de montage de prêts	3 g)	(391)
Consolidation	3 h)	(82)
Avantages du personnel	3 c) ii)	(77)
Paiements fondés sur des actions	3 i)	(107)
Impôt sur le résultat <sup>2</sup>	3 j)	(72)
Titres de participation classés comme disponibles à la vente sans prix cotés	3 k)	90
Écart de change	3 l)	(47)
Divers	3 m)	13
		(673)
<b>Différences en matière de présentation :</b>		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	3 n)	1 493
<b>Incidence totale de la transition aux IFRS</b>		(2 430)
<b>Capitaux propres selon les IFRS</b>		39 872 \$

<sup>1</sup> Selon les PCGR du Canada, les «capitaux propres» étaient désignés sous l'appellation «avoir des actionnaires» et ne tenaient pas compte des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales.

<sup>2</sup> L'impôt sur le résultat se rapporte à tous les ajustements découlant d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Tous les autres ajustements sont nets d'impôt.

**b) Bilan d'ouverture par poste des états financiers**

Le tableau suivant présente un rapprochement du bilan d'ouverture de la Banque selon les PCGR du Canada et selon les IFRS.

**Rapprochement du bilan consolidé selon les PCGR du Canada et selon les IFRS**

(en millions de dollars canadiens)

1<sup>er</sup> novembre 2010

PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS <sup>1</sup>				IFRS	
	Exceptions obligatoires aux termes d'IFRS 1	Exemptions facultatives aux termes d'IFRS 1	Autres ajustements	Modifications apportées à la présentation <sup>2</sup>		
<b>ACTIF</b>						<b>ACTIF</b>
<b>Encaisse et montants à recevoir de banques</b>	2 574 \$	–	–	–	2 574 \$	<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques</b>
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	19 136	–	–	–	19 136	<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>
	21 710	–	–	–	21 710	
<b>Valeurs mobilières</b>						<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>
Détenues à des fins de transaction	59 542	5 494	–	(795)	63 695	Détenues à des fins de transaction
	–	–	–	–	51 470	Dérivés <sup>2</sup>
	–	(918)	–	–	3 068	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Disponibles à la vente	102 355	(25 727)	9 936	123	86 687	Valeurs mobilières disponibles à la vente
Détenues jusqu'à leur échéance	9 715	–	(9 715)	–	–	
	171 612	(21 151)	221	(672)	53 992	204 002
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	50 658	–	–	–	50 658	<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>
<b>Prêts</b>						<b>Prêts</b>
Prêts hypothécaires résidentiels	71 482	65 211	22	(384)	(150)	136 181
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	100 821	–	–	6 550	–	107 371
Cartes de crédit	8 870	–	–	–	–	8 870
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	83 398	–	–	(70)	(123)	83 205
Titres de créance classés comme prêts	7 591	–	–	–	–	7 591
	272 162	65 211	22	6 096	(273)	343 218
Provision pour pertes sur prêts	(2 309)	–	–	–	–	(2 309)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	269 853	65 211	22	6 096	(273)	340 909
<b>Autres</b>						<b>Divers</b>
Engagements de clients au titre d'acceptations	7 757	–	–	–	–	7 757
Participation dans TD Ameritrade	5 485	–	–	(47)	–	5 438
Dérivés <sup>2</sup>	51 675	(220)	–	15	(51 470)	–
Écart d'acquisition	14 460	–	(2 147)	–	–	12 313
Autres actifs incorporels	2 093	–	(289)	–	–	1 804
Terrains, constructions, matériel et mobilier	4 247	–	2	–	–	4 249
Impôts à recevoir	–	–	–	–	623	623
Actifs d'impôts futurs	–	299	297	249	200	1 045
Autres actifs	19 995	656	(829)	(199)	(2 722)	16 901
	105 712	735	(2 966)	18	(53 369)	50 130
<b>Total de l'actif</b>	619 545 \$	44 795	(2 723)	5 442	350	667 409 \$

<sup>1</sup> Se reporter aux notes suivant le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS pour obtenir une description des principales différences en matière d'évaluation et de présentation entre les PCGR du Canada et les IFRS.

<sup>2</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation selon les IFRS adoptée à la date de transition.

## Rapprochement du bilan consolidé selon les PCGR du Canada et selon les IFRS

(en millions de dollars canadiens)

1<sup>er</sup> novembre 2010

PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS <sup>1</sup>				IFRS	
	Exceptions obligatoires aux termes d'IFRS 1	Exemptions facultatives aux termes d'IFRS 1	Autres ajustements	Modifications apportées à la présentation <sup>2</sup>		
<b>PASSIF</b>						<b>PASSIF</b>
	– \$	–	–	–	22 991	\$ Dépôts détenus à des fins de transaction <sup>3</sup>
	–	–	–	–	52 552	Dérivés <sup>3</sup>
	–	27 256	–	–	–	Passifs de titrisation à la juste valeur
	–	–	–	31	–	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
	–	27 256	–	31	75 543	102 830
<b>Dépôts</b>						<b>Dépôts</b>
Particuliers	249 251	–	–	–	–	249 251 Particuliers
Banques	12 508	–	–	(7)	–	12 501 Banques
Entreprises et gouvernements	145 221	–	–	(2 100)	–	143 121 Entreprises et gouvernements
Détenus à des fins de transaction <sup>3</sup>	22 991	–	–	–	(22 991)	–
	429 971	–	–	(2 107)	(22 991)	404 873
<b>Autres</b>						<b>Divers</b>
Acceptations	7 757	–	–	–	–	7 757 Acceptations
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	23 695	–	–	(4)	–	23 691 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	25 426	(3 235)	–	–	–	22 191 Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension
Dérivés <sup>3</sup>	53 685	(1 101)	–	(32)	(52 552)	–
	–	23 078	–	–	–	23 078 Passifs de titrisation au coût amorti
	–	–	–	–	440	440 Provisions
Impôt exigible de l'exercice	352	63	–	3	623	1 041 Passif d'impôt exigible
Passifs d'impôts futurs	460	77	(45)	79	200	771 Passifs d'impôt différé
Autres passifs	21 316	(928)	159	6 056	(913)	25 690 Autres passifs
	132 691	17 954	114	6 102	(52 202)	104 659
<b>Billets et débiteures subordonnés</b>	12 506	–	(2)	(255)	–	12 249 <b>Billets et débiteures subordonnés</b>
<b>Passif au titre des actions privilégiées</b>	582	–	–	–	–	582 <b>Passif au titre des actions privilégiées</b>
<b>Passif au titre des titres de fiducie de capital</b>	–	–	–	2 344	–	2 344 <b>Passif au titre des titres de fiducie de capital</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales<sup>3</sup></b>	1 493	–	–	–	(1 493)	–
<b>Total du passif, y compris les participations ne donnant pas le contrôle</b>	577 243	45 210	112	6 115	(1 143)	627 537 <b>Total du passif</b>
<b>AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>						<b>CAPITAUX PROPRES</b>
Actions ordinaires	16 730	–	(926)	–	–	15 804 Actions ordinaires
Actions privilégiées	3 395	–	–	–	–	3 395 Actions privilégiées
Actions autodétenues – ordinaires	(91)	–	–	–	–	(91) Actions autodétenues – ordinaires
Actions autodétenues – privilégiées	(1)	–	–	–	–	(1) Actions autodétenues – privilégiées
Surplus d'apport	305	–	(85)	15	–	235 Surplus d'apport
Bénéfices non répartis <sup>2</sup>	20 959	(513)	(4 936)	(729)	–	14 781 Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu <sup>2</sup>	1 005	98	3 112	41	–	4 256 Cumul des autres éléments du résultat global
	42 302	(415)	(2 835)	(673)	–	38 379
	–	–	–	–	1 493	1 493 Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales <sup>3</sup>
<b>Total de l'avoir des actionnaires</b>	42 302	(415)	(2 835)	(673)	1 493	39 872 <b>Total des capitaux propres</b>
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	619 545 \$	44 795	(2 723)	5 442	350	667 409 \$ <b>Total du passif et des capitaux propres</b>

<sup>1</sup> Se reporter aux notes suivant le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS pour obtenir une description des principales différences en matière d'évaluation et de présentation entre les PCGR du Canada et les IFRS.

<sup>2</sup> Sont inclus dans les exemptions facultatives selon IFRS 1 des ajustements liés au choix que la Banque a fait à l'égard du montant cumulé des différences de conversion de 2 947 millions de dollars. Comme indiqué à la note 38.3 f), cet ajustement n'a pas eu d'incidence nette sur les capitaux propres.

<sup>3</sup> Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation selon les IFRS adoptée à la date de transition.



## 2. RAPPROCHEMENT DES PÉRIODES ADDITIONNELLES SELON LES PCGR DU CANADA ET SELON LES IFRS

### a) Rapprochement des capitaux propres au 31 octobre 2011

Le tableau suivant présente un rapprochement des capitaux propres de la Banque selon les PCGR du Canada et selon les IFRS au 31 octobre 2011 par type d'ajustement.

#### Rapprochement des capitaux propres consolidés selon les PCGR du Canada et selon les IFRS

(en millions de dollars canadiens)

	Section	31 octobre 2011
<b>Capitaux propres selon les PCGR du Canada<sup>1</sup></b>		46 852 \$
<b>Incidence de la transition aux IFRS</b>		
<b>Exceptions obligatoires aux termes d'IFRS 1 :</b>		
Décomptabilisation des instruments financiers (titrisations)	3 a)	(568)
Comptabilité de couverture	3 b)	(12)
		(580)
<b>Exemptions facultatives aux termes d'IFRS 1 :</b>		
Avantages du personnel	3 c) i)	(748)
Regroupements d'entreprises	3 d)	(2 153)
Désignation d'instruments financiers	3 e)	170
Écart de change	3 f)	–
		(2 731)
<b>Autres ajustements :</b>		
Coûts de montage de prêts	3 g)	(356)
Consolidation	3 h)	(90)
Avantages du personnel	3 c) ii)	(77)
Paiements fondés sur des actions	3 i)	(110)
Impôt sur le résultat <sup>2</sup>	3 j)	(81)
Titres de participation classés comme disponibles à la vente sans prix cotés	3 k)	89
Écart de change	3 l)	(265)
Autres	3 m)	(130)
		(1 020)
<b>Différences en matière de présentation :</b>		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	3 n)	1 483
<b>Incidence totale de la transition aux IFRS</b>		(2 848) \$
<b>Capitaux propres selon les IFRS</b>		44 004 \$

<sup>1</sup> Selon les PCGR du Canada, les «capitaux propres» étaient désignés sous l'appellation «avoir des actionnaires» et ne tenaient pas compte des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales.

<sup>2</sup> L'impôt sur le résultat se rapporte à tous les ajustements découlant d'IAS 12. Tous les autres ajustements sont nets d'impôt.

### b) Résultat net pour l'exercice clos le 31 octobre 2011

Le tableau ci-après présente le rapprochement du résultat net de la Banque selon les PCGR du Canada et selon les IFRS pour l'exercice clos le 31 octobre 2011.

#### Rapprochement du résultat net selon les PCGR du Canada et selon les IFRS

(en millions de dollars canadiens)

	Exercice clos le 31 octobre 2011
<b>Bénéfice net selon les PCGR du Canada</b>	5 889 \$
<b>Incidence de la transition aux IFRS</b>	
<b>Ajustements selon les IFRS :</b>	
Décomptabilisation des instruments financiers (titrisations)	38
Avantages du personnel	70
Regroupements d'entreprises	(19)
Coûts de montage de prêts	16
Paiements fondés sur des actions	(13)
Autres	(40)
	52
<b>Différences en matière de présentation :</b>	
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	104
<b>Incidence totale de la transition aux IFRS</b>	156 \$
<b>Résultat net selon les IFRS</b>	6 045 \$

### c) Résultat global pour l'exercice clos le 31 octobre 2011

Le tableau ci-après présente le rapprochement du résultat global de la Banque selon les PCGR du Canada et selon les IFRS pour l'exercice clos le 31 octobre 2011.

#### Rapprochement du résultat global consolidé selon les PCGR du Canada et selon les IFRS par poste

(en millions de dollars canadiens)

	Exercice clos le			
	31 octobre 2011			
	PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS		IFRS
	Ajustements	Modifications apportées à la présentation		
<b>Résultat net<sup>1</sup></b>	5 889 \$	52 \$	104 \$	6 045 \$
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat</b>				
Variation des profits latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(172)	(158)	84	(246)
Reclassement en résultat de pertes nettes liées aux valeurs mobilières disponibles à la vente	(92)	(30)	–	(122)
Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger	(298)	(166)	(332)	(796)
Profits nets (pertes nettes) de change sur les activités de couverture	–	–	332	332
Variation des profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	801	(58)	(103)	640
Reclassement en résultat de profits nets sur les couvertures de flux de trésorerie	(708)	(49)	19	(738)
Autres éléments du résultat global pour la période	(469)	(461)	–	(930)
<b>Résultat global pour l'exercice</b>	5 420 \$	(409) \$	104 \$	5 115 \$
Attribuable aux :				
Actionnaires privilégiés	180 \$	– \$	– \$	180 \$
Actionnaires ordinaires	5 240	(409)	–	4 831
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	104	104

<sup>1</sup> Se reporter au tableau «Rapprochement du résultat net selon les PCGR du Canada et selon les IFRS» de la présente note.

### 3. DESCRIPTION DES PRINCIPALES DIFFÉRENCES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS

Les principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui concernent la Banque sont décrites ci-dessous, y compris les choix qui ont été faits par la Banque et les modifications apportées à la présentation de ses états financiers.

#### a) Décomptabilisation des instruments financiers (titrisations) : exception obligatoire

La Banque a choisi d'appliquer de manière rétrospective les dispositions relatives à la décomptabilisation d'IAS 39, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, aux transactions réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Conformément à un avis du BSIF publié en février 2011, les transactions réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été ajustées au moment de la transition aux IFRS, comme il est permis par IFRS 1. IFRS 1 permet à la Banque d'appliquer les dispositions relatives à la décomptabilisation d'IAS 39 à l'ensemble des transactions réalisées avant une date choisie par la Banque, pour autant que celle-ci disposait de l'information nécessaire à l'application d'IAS 39 au moment de la comptabilisation initiale de ces transactions.

Suivant les PCGR du Canada, la Banque décomptabilisait des actifs financiers qui étaient transférés à une SA dans le cadre d'une titrisation lorsque le contrôle des actifs financiers était cédé à des tiers et qu'une contrepartie autre que des droits de bénéficiaires dans les actifs financiers était reçue. Un gain ou une perte à la vente des actifs financiers était comptabilisé immédiatement dans les autres revenus, compte tenu de l'incidence des couvertures sur les actifs financiers vendus, le cas échéant. En outre, la Banque a conclu un swap de titrisation avec la Fiducie canadienne pour l'habitation relativement à la cession à cette dernière de certains titres adossés à des créances hypothécaires aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). En vertu du swap de titrisation, la Banque reçoit les intérêts sur les titres adossés à des créances hypothécaires et s'engage à payer les intérêts sur les obligations hypothécaires du Canada à la Fiducie canadienne pour l'habitation. Ce swap a été comptabilisé à titre de dérivé selon les PCGR du Canada au moment de la vente. Le swap de titrisation exige aussi que la Banque établisse un compte distinct à des fins de réinvestissement (le «compte de réinvestissement de capital» ou «CRC») de tous les paiements reçus qui représentent un remboursement de capital afin que la Banque puisse faire face à l'obligation de remboursement du capital à l'échéance des obligations hypothécaires du Canada. Ce remboursement de capital est réinvesti dans certains placements permis par la fiducie établie par la Banque. Selon les PCGR du Canada, les transferts d'actifs financiers à la Fiducie canadienne pour l'habitation dans le cadre du programme de la SCHL constituaient des ventes et les actifs financiers en question étaient décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque.

Selon les PCGR du Canada, lorsque la Banque titrisait des prêts hypothécaires avec la SCHL et recevait un titre adossé à des créances hypothécaires qu'elle n'avait pas vendu à un tiers, le titre obtenu demeurait inscrit au bilan consolidé de la Banque et était classé à titre de valeur mobilière disponible à la vente.

Selon les IFRS, la Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur cet actif ont expiré. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif mais assume une obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif, et le transfert est comptabilisé comme une transaction d'emprunt garanti. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément en actifs ou en passifs tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif lorsqu'elle n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans l'actif financier.

En raison des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, la plupart des transferts d'actifs financiers titrisés qui étaient auparavant admissibles à la décomptabilisation en vertu des PCGR du Canada ne le seront plus en vertu des IFRS. Par exemple, certains transferts à la Fiducie

canadienne pour l'habitation de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu du Programme d'obligations hypothécaires du Canada de la SCHL ne seront pas admissibles à la décomptabilisation. Ces transferts seront comptabilisés comme des transactions d'emprunt garanti aux termes des IFRS, ce qui donnera lieu à la comptabilisation de passifs de titrisation à l'égard du produit reçu au bilan consolidé de la Banque. Cette différence dans la comptabilisation selon les IFRS a entraîné les ajustements suivants aux états financiers consolidés selon les IFRS de la Banque :

- Les prêts hypothécaires titrisés qui étaient présentés hors bilan selon les PCGR du Canada ont été inscrits au bilan consolidé de la Banque, entraînant une augmentation des prêts résidentiels, une hausse des prêts détenus à des fins de transaction et une baisse des droits conservés.
- Les passifs de titrisation qu'il n'était pas nécessaire de présenter selon les PCGR du Canada ont été comptabilisés au bilan consolidé de la Banque, ce qui a donné lieu à une augmentation des passifs de titrisation au coût amorti et des passifs de titrisation à la juste valeur.
- Le swap de titrisation auparavant comptabilisé selon les PCGR du Canada n'existe plus selon les IFRS, la partie payable du swap étant incluse dans les passifs de titrisation comptabilisés selon les IFRS. De la même façon, la partie à recevoir du swap est incluse dans les prêts hypothécaires titrisés inscrits au bilan consolidé selon les IFRS. La décomptabilisation du swap de titrisation au moment de la transition réduit les actifs ou les passifs dérivés figurant au bilan consolidé de la Banque.
- La Banque ne comptabilisera plus de profits ou de pertes de titrisation par suite du transfert d'actifs financiers qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation. Les profits et les pertes liés aux actifs comptabilisés au bilan consolidé de la Banque au moment de la transition ont été repris. Certains coûts de transaction qui étaient auparavant comptabilisés comme des profits ou des pertes de titrisation ont été incorporés dans le coût des passifs de titrisation.
- Les résultats non distribués se sont accrus en raison des produits d'intérêts gagnés sur les prêts hypothécaires titrisés qui ont été comptabilisés au bilan consolidé selon les IFRS de la Banque.
- Les résultats non distribués ont diminué en raison des frais d'intérêts inscrits à l'égard des passifs de titrisation qui ont été comptabilisés au bilan consolidé selon les IFRS de la Banque.
- Selon les IFRS, les actifs transférés au CRC ne sont plus admissibles à la décomptabilisation étant donné que la Banque conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de ces actifs financiers. Ces actifs ont été comptabilisés au bilan consolidé de la Banque, causant l'augmentation des prêts résidentiels, la hausse des actifs détenus à des fins de transaction et la baisse de l'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension.
- Lorsque la Banque a titrisé des prêts hypothécaires avec la SCHL et a reçu un titre adossé à des créances hypothécaires qu'elle n'a pas vendu à un tiers, le titre adossé à des créances hypothécaires est demeuré inscrit au bilan consolidé de la Banque à titre de prêt hypothécaire. Ainsi, par suite de la transition aux IFRS, les valeurs mobilières disponibles à la vente ont enregistré une baisse et les prêts hypothécaires résidentiels, une hausse.

L'incidence totale sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque est présentée dans le tableau ci-dessous.

#### Décomptabilisation des actifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Augmentation/(diminution) de l'actif :</b>	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	5 494 \$
Dérivés	(220)
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(918)
Valeurs mobilières disponibles à la vente	(25 727)
Prêts hypothécaires résidentiels	65 211
Actifs d'impôt différé	299
Autres actifs	656
<b>(Augmentation)/diminution du passif :</b>	
Passifs de titrisation à la juste valeur	(27 256)
Dérivés	1 101
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	3 235
Passifs de titrisation au coût amorti	(23 078)
Passif d'impôt exigible	(63)
Passifs d'impôt différé	(77)
Autres passifs	928
<b>Augmentation/(diminution) des capitaux propres</b>	<b>(415) \$</b>

L'incidence totale s'est traduite par une baisse de 415 millions de dollars des capitaux propres d'ouverture de la Banque, laquelle comprend une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 25 millions de dollars et une baisse des résultats non distribués de 440 millions de dollars.

#### b) Comptabilité de couverture – exception obligatoire

La comptabilité de couverture ne peut s'appliquer qu'aux relations de couverture qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon les IFRS au moment de la transition aux IFRS. Toutes les relations de couverture qui sont admissibles à la comptabilité de couverture selon les IFRS ont été documentées à la date de transition.

Selon les PCGR du Canada, lorsqu'une option achetée sert d'instrument de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie désignée, l'appréciation de l'efficacité peut reposer sur la valeur finale de l'option. Dans certains cas, une entité peut supposer qu'il n'y a pas d'inefficacité, et la variation totale de la juste valeur de l'option peut être comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. Selon les IFRS, une entité doit précisément indiquer si la valeur temps est incluse dans une relation de couverture ou si elle en est exclue et doit apprécier l'efficacité de l'option. Si la valeur temps de l'option est exclue, les variations de la juste valeur de l'option découlant de la valeur temps sont comptabilisées directement en résultat net. À la date de transition, lorsque des options étaient désignées dans des relations de couverture de flux de trésorerie, la Banque a exclu de la relation de couverture les variations de la juste valeur de l'option découlant de la valeur temps. L'incidence sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 73 millions de dollars, et par une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 73 millions de dollars.

### **c) Avantages du personnel**

#### *i) Avantages du personnel : exemption facultative*

La Banque a choisi de comptabiliser tout gain actuariel ou toute perte actuarielle non amorti(e) dans ses résultats non distribués d'ouverture selon les IFRS. L'incidence de ce choix sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une baisse des autres actifs de 933 millions de dollars, une hausse des actifs d'impôt différé de 309 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 196 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 820 millions de dollars.

#### *ii) Avantages du personnel : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS*

##### Date d'évaluation

Selon les PCGR du Canada, l'obligation au titre des prestations déterminées et les actifs des régimes peuvent être évalués jusqu'à trois mois avant la date des états financiers pourvu que la date d'évaluation soit appliquée de manière uniforme. Aux termes de ce référentiel, la Banque évaluait l'obligation et les actifs de ses principaux régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite en date du 31 juillet.

Selon les IFRS, les évaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans ses états financiers ne diffèrent pas de manière significative des montants qui seraient déterminés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Selon ce référentiel, la Banque évalue les actifs et obligations de l'ensemble des régimes à prestations définies en date du 31 octobre.

##### Régimes à prestations définies – coûts des modifications des régimes

Les PCGR du Canada ne font pas de différence entre la comptabilisation des droits acquis et celle des droits non acquis liés au coût des modifications des régimes, le report et l'amortissement se faisant dans les deux cas sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres des régimes.

Les IFRS exigent que le coût des modifications des régimes soit comptabilisé immédiatement en résultat lorsqu'il se rapporte aux droits acquis; sinon, il est comptabilisé sur le reste de la période d'acquisition des droits.

##### Régimes à prestations définies – test de plafonnement de l'actif

Selon les PCGR du Canada, lorsqu'un régime à prestations déterminées donne lieu à un actif de régime de retraite payé d'avance, une provision pour moins-value est comptabilisée pour tout excédent de l'actif en cause sur les avantages que la Banque devrait réaliser.

Selon les IFRS, l'actif de régime de retraite payé d'avance est assujéti à un plafond qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des congés de cotisations futurs.

En outre, selon les PCGR du Canada, la Banque n'est pas tenue de comptabiliser les déficits de capitalisation déterminés à des fins réglementaires. Selon les IFRS, la Banque doit comptabiliser un passif équivalant à la valeur actualisée de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer tout déficit de capitalisation déterminé à des fins réglementaires au titre des régimes à prestations définies.

##### Régimes à prestations définies – affectation des droits à prestations aux périodes de service

Selon les PCGR du Canada, dans le cas d'un régime à prestations déterminées autre qu'un régime de retraite, le montant de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs est attribué linéairement à chacune des années de service comprises dans la période d'attribution, à moins que les dispositions du régime ne prévoient l'attribution d'un montant de prestations significativement plus élevé aux premières années de service des salariés, auquel cas le montant de l'obligation est attribué en fonction des dispositions du régime.

Selon les IFRS, les droits à prestations sont attribués à des périodes de service en fonction des dispositions du régime ou sur une base linéaire à compter de la date à laquelle le temps de service du membre du personnel commence à générer des droits à prestations jusqu'à la date à laquelle les services supplémentaires rendus par le membre du personnel ne généreront pas un montant significatif de droits à prestations supplémentaires, à l'exception de ce qui pourrait résulter d'augmentations de salaire futures. Pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque, les droits à prestations ne sont pas acquis avant que certains critères ne soient satisfaits. Ainsi, la période d'attribution est plus courte selon les IFRS, ce qui entraîne une diminution du passif au titre des prestations constituées au moment de la transition aux IFRS.

L'incidence de ces autres différences en matière d'avantages du personnel entre les PCGR du Canada et les IFRS sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une baisse des autres actifs de 95 millions de dollars, une hausse des actifs d'impôt différé de 26 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 8 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 77 millions de dollars.

### **d) Regroupements d'entreprises : exemption facultative**

Comme il est permis aux termes des dispositions transitoires des IFRS, la Banque a choisi d'appliquer IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3) (révisée en 2008), à tous les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Certaines différences existent entre les IFRS et les PCGR du Canada quant à la détermination de la répartition du prix d'acquisition. Les principales différences sont décrites ci-dessous.

Selon les PCGR du Canada, l'acquisition d'une filiale qui est réalisée en au moins deux étapes est habituellement appelée «acquisition par étapes». Chaque transaction est comptabilisée comme un achat en plusieurs étapes et inscrite à la juste valeur de l'actif net acquis à chacune des étapes. Selon les IFRS, la comptabilisation des acquisitions par étapes diffère selon qu'il survient ou non un changement de contrôle. Dans le cas d'un changement de contrôle, l'acquéreur réévalue toute participation déjà détenue à sa juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise tout profit ou toute perte en résultant au compte de résultat. Toute transaction ultérieure visant l'obtention du contrôle est inscrite à titre de transaction portant sur les capitaux propres.

Selon les PCGR du Canada, les actions émises à titre de contrepartie sont évaluées à leur cours sur une durée raisonnable avant et après la date à laquelle sont convenues et annoncées les modalités du regroupement d'entreprises. Selon les IFRS, les actions émises à titre de contrepartie sont évaluées à leur cours à la date de conclusion de l'acquisition.

Selon les PCGR du Canada, les frais de restructuration engagés par un acquéreur pour sortir d'une activité, ou relocaliser des employés, ou encore mettre fin à leur emploi sont comptabilisés à titre de passif dans la répartition du prix d'acquisition. Selon les IFRS, ces frais sont généralement passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont exclus de la répartition du prix d'acquisition.

Les coûts directement liés à l'acquisition (c.-à-d., les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseillers, de juristes, etc.) sont inclus dans la répartition du prix d'acquisition selon les PCGR du Canada, alors que selon les IFRS, ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont exclus de la répartition du prix d'acquisition.

Les PCGR du Canada exigent qu'une contrepartie conditionnelle soit comptabilisée lorsque le montant peut en être raisonnablement estimé à la date d'acquisition et que l'issue peut être établie hors de tout doute raisonnable. Les IFRS exigent qu'une contrepartie éventuelle soit immédiatement comptabilisée à la juste valeur dans la répartition du prix d'acquisition et soit réévaluée au fil de l'évolution des événements et des circonstances par le biais du résultat net.

L'incidence des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque est présentée dans le tableau ci-dessous.

#### **Regroupements d'entreprises : exemption facultative**

(en millions de dollars canadiens)

	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Augmentation/(diminution) de l'actif :</b>	
Valeurs mobilières disponibles à la vente	(1) \$
Goodwill	(2 147)
Prêts hypothécaires résidentiels	22
Immobilisations incorporelles	(289)
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	2
Actifs d'impôt différé	(12)
Autres actifs	104
<b>(Augmentation)/diminution du passif :</b>	
Passifs d'impôt différé	102
Autres passifs	37
Billets et débiteures subordonnés	2
<b>Augmentation/(diminution) des capitaux propres</b>	<b>(2 180) \$</b>

L'incidence totale des choix liés aux regroupements d'entreprises s'est traduite par une baisse de 2 180 millions de dollars des capitaux propres d'ouverture selon les IFRS de la Banque, laquelle comprend une diminution des actions ordinaires de 926 millions de dollars, une baisse du surplus d'apport de 85 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués de 1 169 millions de dollars.

#### **e) Désignation d'instruments financiers : exemption facultative**

Selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, les entités ne sont autorisées à effectuer des désignations qu'au moment de la comptabilisation initiale. IFRS 1 offre aux entités la possibilité d'effectuer des désignations à la date de transition aux IFRS, à condition que l'actif ou le passif remplisse certains critères établis selon les IFRS à cette date.

La Banque a désigné certains actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance comme actifs financiers disponibles à la vente. L'incidence de cette désignation sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 a été une augmentation des valeurs mobilières disponibles à la vente de 9 937 millions de dollars, une diminution des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance de 9 715 millions de dollars, une hausse des passifs d'impôt différé de 57 millions de dollars et une augmentation des capitaux propres d'ouverture de 165 millions de dollars. L'incidence totale de la désignation d'instruments financiers sur les capitaux propres d'ouverture de la Banque comprend une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 165 millions de dollars et ne comprend aucune variation des résultats non distribués.

#### **f) Montant cumulé des ajustements de conversion : exemption facultative**

Au moment de la transition, la Banque a choisi de reclasser dans les résultats non distribués l'ensemble des montants cumulés des différences de conversion ayant trait à ses établissements à l'étranger, en excluant les activités de couverture qui étaient inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat global. La Banque a donc retiré du cumul des autres éléments du résultat global, pour le reclasser dans les résultats non distribués, le solde intégral de 2 947 millions de dollars du montant cumulé des pertes de change à la date de transition, sans incidence sur les capitaux propres.

#### **g) Coûts de montage de prêts : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Selon les PCGR du Canada, les coûts directement attribuables au montage d'un prêt, y compris les coûts d'engagement, sont reportés et comptabilisés comme un rajustement du rendement du prêt sur la durée prévue de celui-ci au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les IFRS exigent que les coûts de montage d'un prêt soient à la fois directement attribuables au montage du prêt et aux différentiels pour pouvoir être reportés, amortis et comptabilisés comme un ajustement du rendement sur la durée prévue du prêt. Au moment de la transition aux IFRS, certains coûts qui pouvaient auparavant être reportés aux termes des PCGR du Canada ont été passés en charges dans les résultats non distribués d'ouverture, car ils ne sont pas considérés comme des coûts de montage supplémentaires. L'incidence de cette différence sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 a été une baisse des prêts de 458 millions de dollars et des autres actifs de 88 millions de dollars, une augmentation des actifs d'impôt différé de 155 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 391 millions de dollars.

#### **h) Consolidation : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Le contrôle et la consolidation d'une entité sont déterminés selon deux modèles différents en vertu des PCGR du Canada. Le modèle des droits variables s'applique lorsqu'une entité détient un droit variable dans une entité à détenteurs de droits variables (EDDV). Si l'entité n'est pas une EDDV, la consolidation est déterminée à l'aide du modèle des droits de vote, selon lequel les droits de vote ou des critères de gouvernance établissent quelle partie doit consolider l'entité. En outre, les entités qui sont structurées de façon à présenter des caractéristiques précises, comme les structures d'accueil admissibles (SAA), sont exclues du périmètre de consolidation.

Selon les IFRS, la consolidation se fonde sur les principes de contrôle, le contrôle étant défini comme le pouvoir de diriger les méthodes financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités. Le contrôle peut être manifeste, notamment quand une partie détient la majorité des droits de vote. Lorsque le contrôle n'est pas manifeste, comme pour une entité ad hoc, la consolidation repose sur une évaluation globale de tous les faits pertinents, y compris les risques et les avantages. Généralement, la partie à qui revient la majorité des avantages ou de l'exposition au risque résiduel doit consolider l'entité. Le concept de SAA, existant dans les PCGR du Canada, n'existe pas dans les IFRS.

Selon les IFRS, la Banque doit consolider certaines entités qui n'étaient pas consolidées selon les PCGR du Canada, notamment certaines structures d'accueil admissibles et diverses structures de financement. La consolidation d'entités auparavant non consolidées s'est traduite par une hausse des actifs, des passifs et des participations ne donnant pas le contrôle, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

### Consolidation : autres ajustements

(en millions de dollars canadiens)

1<sup>er</sup> novembre 2010

<b>Augmentation/(diminution) de l'actif :</b>	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	(795) \$
Dérivés	15
Valeurs mobilières disponibles à la vente	(5)
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	6 554
Actifs d'impôt différé	21
Autres actifs	(9)
<b>(Augmentation)/diminution du passif :</b>	
Dérivés	1
Dépôts de banques	7
Dépôts des entreprises et des gouvernements	2 100
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	4
Passif d'impôt exigible	3
Autres passifs	(5 889)
Billets et débiteures subordonnés	255
Passif au titre des titres de fiducie de capital	(2 344)
<b>Augmentation/(diminution) des capitaux propres</b>	
	(82) \$

Comme il est présenté dans le tableau ci-dessus, l'incidence totale de la consolidation est une baisse de 82 millions de dollars des capitaux propres d'ouverture de la Banque, laquelle comprend une baisse du surplus d'apport de 1 million de dollars et une diminution des résultats non distribués de 81 millions de dollars.

#### ***i) Paiements fondés sur des actions : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS***

Selon les PCGR du Canada, le coût des paiements à base d'actions est comptabilisé à compter de la date à laquelle les attributions ont été consenties sur la période de prestation de services au cours de laquelle les employés en acquièrent pleinement les droits.

Selon les IFRS, le coût des paiements fondés sur des actions est comptabilisé au cours de la période pendant laquelle un membre du personnel rend un service en vue d'acquiescer les droits rattachés à l'attribution. Cela comprend une période précédant la date de l'attribution pendant laquelle le membre du personnel est considéré comme ayant rendu un service en vue de l'attribution. En vertu des PCGR du Canada, la Banque ne comptabilisait pas de charge avant la date d'attribution.

L'incidence de cette différence sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une hausse des actifs d'impôt différé de 44 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 151 millions de dollars et une diminution des capitaux propres d'ouverture de 107 millions de dollars. L'incidence totale sur les capitaux propres d'ouverture de la Banque est une augmentation du surplus d'apport de 16 millions de dollars, une diminution du cumul des autres éléments du résultat global de 10 millions de dollars et une baisse des résultats non distribués de 113 millions de dollars.

En vertu des IFRS, un nouvel adoptant est encouragé à appliquer, sans y être tenu, la norme IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, aux passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, qui ont été réglés avant la date de transition aux IFRS et aux instruments de capitaux propres dont les droits n'étaient pas acquis au moment de la transition. La Banque s'est prévalu de cette exemption et n'a pas appliqué IFRS 2 aux passifs qui ont été réglés avant la date de transition ni aux instruments de capitaux propres dont les droits étaient acquis au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

#### ***j) Impôt sur le résultat : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS***

Les ajustements liés à l'impôt sur le résultat découlent des différences dans la comptabilisation de l'impôt sur le résultat entre les PCGR du Canada et les IFRS ainsi que de l'incidence fiscale de tous les autres ajustements de transition.

##### *Ajustements liés aux différences entre les normes relatives à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat*

Selon les PCGR du Canada, le passif d'impôt différé lié aux placements de la Banque dans des entreprises associées est calculé selon l'hypothèse que les écarts temporaires se résorberont par la cession du placement, à moins qu'il n'y ait une preuve convaincante que les écarts temporaires se résorberont par la réception de dividendes.

Selon les IFRS, à moins qu'il n'y ait une preuve que le placement sera cédé dans un avenir proche, le passif d'impôt différé relatif à ces différences temporelles est calculé en supposant qu'il sera recouvré par la réception de dividendes.

L'incidence de toutes les différences entre les normes relatives à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat sur le bilan consolidé de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 est une augmentation des actifs d'impôt différé de 1 million de dollars, une hausse des passifs d'impôt différé de 73 millions de dollars et une diminution des capitaux propres d'ouverture de 72 millions de dollars. L'incidence totale sur les capitaux propres d'ouverture de la Banque comprend une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 6 millions de dollars et une baisse des résultats non distribués de 78 millions de dollars.

##### *Incidence fiscale des autres ajustements liés au rapprochement entre les PCGR du Canada et les IFRS*

Les différences quant à l'impôt sur le résultat comprennent l'incidence de la comptabilisation, le cas échéant, de l'incidence fiscale reportée sur les ajustements de la transition entre les PCGR du Canada et les IFRS. L'incidence sur le bilan consolidé de la Banque est présentée, de même que la différence inhérente aux IFRS, dans l'ensemble de la présente note.

**k) Valeurs mobilières classées disponibles à la vente : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Les PCGR du Canada exigent que les titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté soient constatés au coût. Les IFRS exigent que ces titres de capitaux propres soient comptabilisés à la juste valeur lorsque celle-ci est fiable.

L'incidence de cette différence sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 est une augmentation des valeurs mobilières disponibles à la vente de 128 millions de dollars, une augmentation des passifs d'impôt différé de 38 millions de dollars et une augmentation des capitaux propres d'ouverture de 90 millions de dollars. L'incidence totale sur les capitaux propres d'ouverture de la Banque comprend une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 90 millions de dollars et aucune variation des résultats non distribués.

**l) Change lié à TD Ameritrade**

Selon les PCGR du Canada, la Banque convertissait sa participation dans TD Ameritrade avec un décalage de un mois. Au moment de la transition aux IFRS, la participation a été convertie au taux au comptant de fin de période.

**m) Divers : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Les autres différences des IFRS se rapportent surtout à la comptabilisation du change à l'égard des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et des valeurs mobilières disponibles à la vente. L'incidence totale sur les capitaux propres d'ouverture selon les IFRS de la Banque est une diminution de 34 millions de dollars, y compris une augmentation de 11 millions de dollars des résultats non distribués, et une diminution de 45 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat global.

**n) Sommaire des principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS en matière de présentation des états financiers**

*Reclassement des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales*

Selon les PCGR du Canada, les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales n'étaient pas présentées dans l'avoir des actionnaires. Selon les IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales sont classées comme une composante des capitaux propres, mais présentées distinctement des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque.

L'incidence de cette différence en matière de présentation sur le bilan consolidé de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une baisse des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de 1 493 millions de dollars et par une augmentation des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales classées dans les capitaux propres de 1 493 millions de dollars.

*Reclassement des provisions*

Selon les PCGR du Canada, des provisions ont été comptabilisées dans les autres passifs au bilan consolidé de la Banque. Celles-ci ont été reclassées dans un poste distinct du bilan consolidé d'ouverture de la Banque selon les IFRS.

**o) Résultat par action : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Certains instruments convertibles qui n'étaient pas considérés auparavant dans le calcul du bénéfice dilué par action selon les PCGR du Canada ont un effet dilutif sur le résultat par action au moment de la transition aux IFRS. Cette différence découle principalement d'autres normes IFRS, en particulier la consolidation de certains instruments qui accroît le nombre d'instruments utilisé dans le calcul du résultat par action de la Banque. En outre, les actions privilégiées de catégorie A, série M et série N (actions de série M et actions de série N), de la Banque qui sont convertibles en actions ordinaires ou en trésorerie au gré de la Banque, sont considérées comme dilutives selon les IFRS. Ces instruments n'étaient pas considérés comme dilutifs selon les PCGR du Canada, étant donné que la Banque a l'habitude de régler ces instruments en trésorerie. Selon les IFRS, l'expérience passée de la Banque en matière de règlement en trésorerie n'empêche pas l'inclusion dans le calcul du résultat dilué par action.

Les variations du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires comprennent l'incidence de la comptabilisation, le cas échéant, de l'incidence sur le résultat net des autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS.

L'inclusion de certains instruments convertibles émis par la Banque dans le calcul du résultat dilué par action a entraîné une réduction de 5 cents pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 par rapport au résultat dilué par action des périodes correspondantes selon les PCGR du Canada.

**p) État des flux de trésorerie : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Par suite de la transition aux IFRS, certains flux de trésorerie inclus dans les activités de financement et d'investissement ont été reclassés dans les activités opérationnelles. En particulier, la variation nette des prêts a été reclassée, passant des activités d'investissement aux activités opérationnelles, et la variation nette des dépôts a été reclassée, passant des activités de financement aux activités opérationnelles. Certains flux de trésorerie liés aux activités de titrisation de la Banque qui étaient inclus dans les activités d'investissement selon les PCGR du Canada sont reflétés dans les activités opérationnelles selon les IFRS. De plus, l'impôt sur le résultat versé (remboursé) est inclus dans les activités opérationnelles, et les montants d'intérêts et de dividendes reçus sont également présentés séparément.

ANNEXE 99.4



**Rendement de l'actif, ratio de distribution et ratio fonds propres/actif<sup>1, 2</sup>**

	<b>31 oct. 2012</b>	31 juill. 2012	30 avr. 2012	Trois mois clos les 31 janv. 2012	<b>31 oct. 2012</b>	Exercice clos le 31 oct. 2011 <sup>3</sup>
Rendement de l'actif – comme présenté <sup>4</sup>	<b>0,76 %</b>	0,82 %	0,85 %	0,73 %	<b>0,79 %</b>	0,84 %
Rendement de l'actif – rajusté <sup>5</sup>	<b>0,84 %</b>	0,88 %	0,88 %	0,87 %	<b>0,87 %</b>	0,90 %
Ratio de distribution – comme présenté <sup>6</sup>	<b>46,1 %</b>	40,2 %	40,2 %	43,6 %	<b>42,4 %</b>	40,2 %
Ratio de distribution – rajusté <sup>7</sup>	<b>41,8 %</b>	37,5 %	39,1 %	36,4 %	<b>38,7 %</b>	37,6 %
Ratio fonds propres/actif <sup>8</sup>	<b>6,0 %</b>	5,9 %	5,8 %	5,8 %	<b>5,9 %</b>	5,8 %

<sup>1</sup> Calculés en vertu de l'*Industry Guide 3* de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

<sup>2</sup> Les résultats financiers de la Banque dressés selon les PCGR sont désignés «comme présentés». La Banque utilise aussi des mesures financières non conformes aux PCGR qui sont désignées «résultats rajustés» (c'est-à-dire les résultats comme présentés diminués des «éléments à noter», après impôt sur le résultat) afin d'évaluer chacun de ses secteurs et de mesurer sa performance globale. Se reporter à la rubrique «Aperçu des résultats financiers» des états financiers consolidés annuels 2012 de la Banque ([www.td.com/francais](http://www.td.com/francais) (onglet Investisseurs)) pour plus d'information, une description des résultats comme présentés, une liste des éléments à noter et un rapprochement des mesures non conformes aux PCGR.

<sup>3</sup> Les résultats comparatifs de 2011 ont été retraités selon les IFRS.

<sup>4</sup> Quotient du résultat net comme présenté disponible aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif moyen total.

<sup>5</sup> Quotient du résultat net rajusté disponible aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif moyen total.

<sup>6</sup> Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action comme présenté.

<sup>7</sup> Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action rajusté.

<sup>8</sup> Quotient du total des fonds propres moyens (y compris les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales) par l'actif moyen total.

**Code d'éthique**

Le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* est intégré par renvoi au formulaire 6-K déposé auprès de la SEC le 19 janvier 2012.

### **Consentement du cabinet d'experts-comptables indépendant inscrit aux actionnaires**

Nous consentons à ce qu'il soit fait mention de notre cabinet sous la rubrique «Experts» et à ce que soient utilisés dans le présent rapport annuel sur Formulaire 40-F nos rapports datés du 5 décembre 2012 sur le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion (la «Banque») aux 31 octobre 2012 et 2011, et au 1<sup>er</sup> novembre 2010, et les états consolidés du résultat, des variations des capitaux propres, du résultat global et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011, et sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2012.

Nous consentons également à ce que soient intégrés par renvoi nos rapports datés du 5 décembre 2012 figurant dans les déclarations d'inscription de la Banque suivantes :

- 1) Déclaration d'inscription (Formulaire F-10 N° 333-185019),
- 2) Déclaration d'inscription (Formulaire F-10 N° 333-181769),
- 3) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-83232),
- 4) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-06598),
- 5) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-12948),
- 6) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-101026),
- 7) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-116159),
- 8) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-120815),
- 9) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-142253),
- 10) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-150000).
- 11) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-167234), et
- 12) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-169721).

**(signé) Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 6 décembre 2012

**Attestation conformément à l'article 302  
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

Je, W. Edmund Clark, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
  - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
  - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
  - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
  - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :
  - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
  - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 6 décembre 2012

(signé) *W. Edmund Clark*

---

W. Edmund Clark

Président du groupe et chef de la direction

**Attestation conformément à l'article 302  
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

Je, Colleen Johnston, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fautive ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
  - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
  - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
  - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
  - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :
  - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
  - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 6 décembre 2012

(signé) Colleen Johnston

Colleen Johnston

Chef de groupe, Finances et chef des finances

**Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18  
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906  
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, W. Edmund Clark, président du groupe et chef de la direction de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 6 décembre 2012

(signé) *W. Edmund Clark*

---

W. Edmund Clark

Président du groupe et chef de la direction

**Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18  
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906  
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2012, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Colleen Johnston, chef de groupe, Finances et chef des finances de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 6 décembre 2012

(signé) *Colleen Johnston*

---

Colleen Johnston

Chef de groupe, Finances et chef des finances